

PRENDRE LE POUVOIR POUR LE PARTAGER



Expériences et apprentissages
des communes participatives
2020 – 2026

Mai 2025

Elisabeth Dau - Cléa Fache - Léa Legras



**FRÉQUENCE
COMMUNE**
La coopérative des communes participatives



Fréquence Commune est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui a pour mission de soutenir les habitant·es et les élu·es qui réinventent la démocratie locale en France pour opérer une transformation sociale et écologique de nos sociétés.

Elle a été co-fondée par un collectif professionnel et militant composé de citoyen·nes, d'activistes, de chercheur·euses et d'élu·e-s qui agissent depuis plusieurs années pour transformer la démocratie.

Après avoir cartographié et accompagné les listes participatives candidates aux élections municipales de 2020, la coopérative *Fréquence Commune* a été créée pour mettre en action cette transformation par le bas en accompagnant des expériences concrètes et transformatrices dans les municipalités, autour de 3 piliers :

- accompagner l'organisation et la délibération démocratique dans les communes participatives ;
- documenter, analyser et mettre en lumière les alternatives développées par les communes participatives ;
- contribuer à la mise en réseau des acteur·rices, analyses et pratiques.

La coopérative est une entreprise de l'Économie sociale et solidaire (ESS) à but non lucratif : 100 % des bénéfices restent dans la coopérative pour lui permettre de réaliser ses missions.

Elle est gérée par ses sociétaires, regroupés en 7 catégories : salarié·es, formateur·rices, municipalités, collectifs, bénévoles, chercheur·ses et partenaires.

Cet ouvrage est le résultat d'un travail collectif qui s'inscrit dans la durée et a mobilisé de nombreuses personnes depuis 2019. Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui par leurs aventures collectives, leurs trajectoires personnelles, leurs pratiques et expériences, leurs écrits, nos échanges et entretiens ou encore leurs relectures ont contribué à ce rendu.

Nous remercions particulièrement les communes, les élu·es et agent·es publics·ques de nous avoir fait confiance et de nous avoir ouvert les portes de leurs mairies. Nous remercions les habitant·es, associations, acteur·rices économiques, intercommunalités et élu·es d'autres échelles territoriales ou strates institutionnelles d'avoir pris du temps avec nous pour élargir nos observations de leurs différents vécus et regards. Nous remercions les membres et collectifs des listes citoyennes et participatives d'avoir contribué à replacer ces analyses dans un historique plus long, remontant parfois à 2014.

Nous remercions particulièrement aussi le réseau *Actions Communes* pour les espaces de rencontres, de mise en discussion ou de travail qualitatifs qui ont tant compté pour nos analyses.

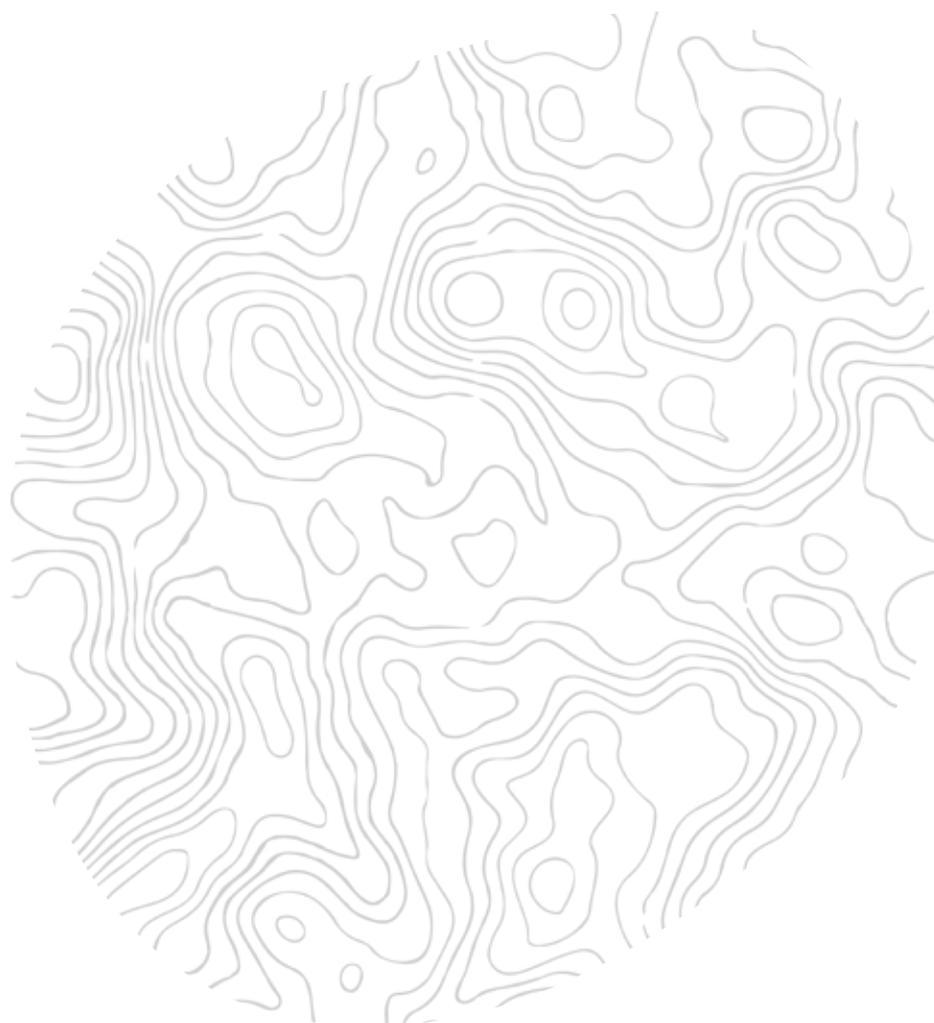
Nous remercions l'ensemble de l'équipe de la coopérative *Fréquence Commune*, ses accompagnateur·rices et ses sociétaires, qui ont nourri par les pratiques d'accompagnement, la documentation et la mise en lumière depuis 2020, les contenus de notre travail. Nous les remercions pour le soutien au développement de ce volet analytique dans la coopérative et à cette année intense pour rendre possible cet ouvrage.

Nous remercions la *Fondation Danielle Mitterrand* ainsi que le mécénat plus généralement sans lesquels ces travaux de recherche-action n'auraient pu exister.

Un grand remerciement à Thierry Vignolles et son infaillible appui dans la conception graphique de ces 300 pages ainsi qu'à Ondine Baudon pour ses talents d'illustratrice qui apportent tant à l'esprit de cette publication.

Enfin, c'est avec une attention toute particulière que nous remercions Myriam Bachir, maîtresse de conférence en science politique et chercheuse au CNRS, de nous avoir guidé, encouragé et inspiré dans cette recherche-action qui doit beaucoup à ses travaux académiques notamment sur les listes et communes participatives.

Ce travail rapporte et analyse avec le plus de fidélité possible les paroles qui nous ont été confiées. Pour autant, les analyses et propos qui en résultent sont principalement ceux des co-auteurs. Ils ne sauraient prétendre ni à représenter, ni à engager la responsabilité des listes ou communes participatives, ni les personnes morales de droit public ou de droit privé mentionnées au fil de l'ouvrage.



SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF – page 6

INTRODUCTION – page 14

INTENTIONS ET MÉTHODOLOGIE – page 22

DÉMOCRATIE INTERNE – page 29

ORGANISER LE PARTAGE DU POUVOIR

- **Une gouvernance partagée communale : les principes** – p.31
- **Une gouvernance partagée communale : les pratiques** – p.37
- **Organiser les réunions** – p.45
- **Garantir un cadre pour prendre soin du collectif** – p.51
- **Favoriser l'engagement de tous·tes, mieux se répartir les indemnités** – p.57
- **Prendre le temps des bilans et de la réflexivité** – p.63
- **Une veille démocratique et un contre-pouvoir habitant** – p.67

IMPLIQUER LES HABITANT·ES – page 71

- **Partager le pouvoir avec les habitant·es : les conditions** – p.73
- **Des tentatives de prise en compte des freins à la participation de toutes et tous** – p.85
- **Les ambitions de participation à l'épreuve de la réalité** – p.91
- **Partager le pouvoir avec les habitant·es : des expérimentations** – p.97

FAIRE AVEC L'ADMINISTRATION – page 111

- **Étendre la démocratie jusque dans les services** – p.114

SE RÉAPPROPRIER LES RESSOURCES DEPUIS LES TERRITOIRES – page 121

- **Une alimentation locale à Auray, La Crèche, Plessé, Poitiers et La Montagne** – p.123
- **Une station de ski de moyenne montagne au Plateau-des-Petites-Roches** – p.133
- **Un lieu de cohésion sociale et territoriale à Penne avec le domaine de Fontbonne** – p.139
- **L'énergie pour en faire un commun avec *Énergie de Nantes*** – p.145
- **Les forêts pour lutter contre leur exploitation et leur disparition avec le *Syndicat de la Montagne Limousine*** – p.153

RETOUR D'EXPÉRIENCE DE *FRÉQUENCE COMMUNE* – page 157

- **Démocratie délibérative** – p.159
- **Tirage au sort sur cadastre et porte-à-porte** – p.167

FÉMINISTISER LA POLITIQUE – page 175

OU COMMENT DÉPATRIARCALISER LE POUVOIR POUR MIEUX LE PARTAGER

- **Introduction** – p.177
- **Vers une égalité entre les femmes et les hommes ?** – p.179
- **Une domination systémique difficile à renverser** – p.183
- **Un pouvoir politique construit par et pour les hommes** – p.187
- **Des dominations au-delà du genre** – p.195
- **Faire de la politique autrement** – p.201
- **Politiques publiques et mise à l'agenda des questions féministes** – p.209

LE CASSE-TÊTE DES PARTIS POLITIQUES – page 213

- **Introduction** – p.215
- **Différents fondements de la légitimité démocratique** – p.219
- **Des pratiques, des postures et des comportements différents** – p.225
- **Des partis politiques qui cherchent à placer des membres en nombre** – p.229
- **Anticiper les moments à fort enjeu stratégique lors de la campagne** – p.235

L'ÉPREUVE DE L'INTERCOMMUNALITÉ – page 249

- **Introduction** – p.251
- **Dépolitisation et dé-démocratisation de l'intercommunalité** – p.255
- **Politiser l'intercommunalité** – p.259
- **Jouer le jeu... ou pas ! : des tentatives qui attestent de marges de manœuvre** – p.271

CONCLUSION – page 275

- **Vers des villes et villages refuges** – p.276



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La dernière décennie a été traversée par des **mouvements internationaux** allant du Chili à la Catalogne, du Liban à Hong Kong, d'Occupy Wall Street aux *Indignados*, des Printemps arabes aux mouvements sociaux tels que Nuit Debout, des Zones à Défendre (ZAD) aux Gilets Jaunes ou encore les grèves pour le climat. Après avoir occupé les places, **les habitant-es ont souhaité occuper les institutions municipales** pour reprendre collectivement le pouvoir politique depuis l'échelle de la démocratie du proche¹. C'est dans ce ferment qu'a éclos **l'épopée espagnole des mairies du changement**, mais aussi celles de Zagreb (Croatie), Messina (Italie), Rosario (Argentine), Jackson Mississippi (États-Unis), Valparaíso (Chili) ou encore du Rojava qui se reconnaissent dans un **mouvement municipaliste translocal**. Ce dernier est resté en toile de fond d'un contexte français marqué par des **précédents historiques** tels que les Groupes d'action municipale (GAM), les communes pionnières de Saillans, Kingersheim, Loos-en-Gohelle, Grenoble ou encore Trémargat, débouchant sur un mouvement inattendu de par son ampleur de **listes citoyennes et participatives (LCP)** lors des élections municipales de 2020. **Entre 600 et 800 LCP** se sont présentées partout en France pour les élections municipales de mars et juin 2020, caractérisées par un foisonnement et une grande diversité de listes se revendiquant «citoyennes», «participatives» ou «en commun». Si ces qualificatifs n'ont pas toujours revêtu les mêmes significations et la même sincérité, les observations académiques² en démêlent les contours et attestent de l'émergence d'une nouvelle catégorie de listes transitionnelles qui *«ont l'ambition d'opérer la synthèse entre les transitions sociale, écologique et démocratique»*. Parmi elles, **au moins 66** — allant de villages de 328 habitant-es³ comme Vaour dans le Tarn à de plus grandes villes comme Poitiers avec ses 90 240 habitant-es, dans la Vienne — ont été recensées comme ayant **remporté leurs mairies**⁴. Si ce recensement demeure incomplet et ces victoires peu nombreuses au regard des 35 000 communes en France, ces communes participatives cons-

tituent **autant de territoires d'expérimentation démocratiques lors de ce mandat municipal 2020-2026**, contribuant à **réenchanter la politique** par le local et à partager le pouvoir. S'y ajoutent les collectifs participatifs d'habitant-es ayant porté les LCP pendant la campagne de 2020, qui préexistaient pour nombreux d'entre eux à l'échéance électorale. Certains ont réussi à perdurer au-delà, constituant un contre-pouvoir mais aussi un appui en dehors des murs de la mairie lorsque la LCP est sortie victorieuse. D'autres ont œuvré à la réappropriation démocratique des ressources de leur territoire depuis l'extérieure de la mairie lorsque la LCP n'a pas obtenu assez de voix. Les tentatives des communes et collectifs participatifs s'opposent à la fatalité et proposent des voies pour **faire de la politique autrement, prendre soin et réparer** une démocratie malmenée. **Face à la crise de confiance et de représentativité** qui touche les institutions et leurs élu-es⁵ — qui alimente une aspiration croissante des Français-es à davantage d'autorité⁶ et crée un terrain favorable à la montée de l'extrême droite — les LCP se sont souvent avant tout construites *« sur la base d'une dénonciation de l'élitisme du personnel politique et de son hyper-professionnalisation »*. Elles sont conscientes que leur proposition intervient dans un contexte *« de promesses déçues de la Convention Citoyenne pour le Climat, du "Grand Débat" et autres instrumentalisation participatives »*⁷.

Ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es de communes participatives n'œuvrent pas de façon solitaire et isolée, mais veillent à se relier et s'entraider. Plus de 400 communes ont pris part à la vie du réseau **Actions Communes** qui les réunit depuis 2022, organisant **la rencontre, l'entraide et le soutien des LCP, collectifs et communes participatives en France**. Sans prétendre agir à toutes les échelles, les communes participatives n'en sont **pas pour autant localistes**. Elles résonnent **en politique de petits pas, de «démocratie et d'humilité radicales»** et la richesse de leur mise en réseau contribue à soutenir un changement par le bas.

1 / LAMANT Ludovic, *Squatter le pouvoir. Les mairies rebelles d'Espagne*, Lux Éditeur, Montréal, 2016

2 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

3 / Chiffres issus de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2021

4 / BACHIR Myriam, *Ibid*

5 / Selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 74% des Français-es n'ont pas confiance dans la politique ([contre 70% en 2024](#)).

6 / Toujours selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 48% des Français-es estiment que *« rien n'avance en démocratie, il faudrait moins de démocratie et plus d'efficacité »*, 41% approuvent l'idée d'un *« homme fort qui n'a pas besoin des élections ou du Parlement »*, un score inégalé depuis 2017 et 73% souhaitent *« un vrai chef en France pour remettre de l'ordre »*.

7 / BACHIR Myriam, *Ibid*

Cet ouvrage *Prendre le pouvoir pour le partager. Expériences et apprentissages des communes participatives*, a été réalisé au sein de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) *Fréquence Commune* dans le but de **mettre en lumière ces expériences et expérimentations démocratiques, sociales et écologiques, à partir de l'échelle communale**. Il a pour objectif de **donner à voir ce que les communes participatives mettent en place concrètement depuis leur élection, les transformations qu'elles opèrent, les réflexions qu'elles alimentent mais aussi les obstacles auxquels elles sont confrontées, le tout ouvrant des analyses et perspectives pour 2026 et le mandat à venir**. Il vise à **partager les apprentissages et les ressources de ces collectifs, listes et communes,**

les questionnements ainsi que les réflexions critiques nées au cours du mandat de 2020-2026 pour **nourrir les dynamiques existantes et futures de réappropriation du pouvoir par et pour les habitant-es depuis les communes**.

Il ne s'agit pas d'une démarche d'évaluation ou normative qui viserait à définir *a posteriori* quelles seraient les vraies, les fausses, les bonnes, les mauvaises expériences, communes ou listes. **Il ne s'agit pas non plus d'une œuvre prescriptive** qui prétendrait donner des recettes. Enfin, **ce travail ne tend pas à l'exhaustivité**. À l'image des listes et communes participatives, il se veut **exploratoire et expérimental** et s'inscrit dans une **démarche de recherche-action engagée et impliquée**, au service des acteur-rices de terrain.

● Démocratie interne : organiser le partage du pouvoir

Soucieux-ses de mettre en cohérence leurs discours avec leurs actes, les élu-es des communes participatives se sont attelé-es à s'appliquer à elles et eux-mêmes — entre élu-es majoritaires et parfois aussi minoritaires — les principes de **dépersonnification et de décentralisation du pouvoir** prônés lors de leur campagne. Ce partage du pouvoir au sein de l'équipe municipale constitue **l'une des singularités majeures des communes participatives**. Si leur méconnaissance de l'institution communale a parfois été un frein à la mise en place d'une gouvernance interne fonctionnelle, **ne pas connaître les règles usuelles a aussi permis aux LCP de s'en affranchir et d'imaginer peut-être plus librement d'autres pratiques et de nouvelles instances, plus en accord avec leurs valeurs**. De nombreuses communes participatives ont expérimenté différentes **formes de gouvernances dites « partagées » à l'échelle communale**, inspirées de la **sociocratie**. Elles ont travaillé à l'élaboration de règles organisationnelles et relationnelles ainsi que de modes de prises de décision ou de répartition des indemnités visant à **s'affranchir des logiques**

hiérarchiques et pyramidales pour tendre vers plus d'**horizontalité, d'équité**, et permettre à chacun-e de **contribuer, décider** et prendre ses **responsabilités**. Elles ont déplacé le pouvoir concentré au sein du conseil municipal pour **faire exister d'autres espaces de fabrique du pouvoir politique**, plus ouverts, plus collégiaux, plus respectueux de la contribution des élu-es de la minorité et des habitant-es. Faire culture commune nécessite aussi pour les élu-es de **s'accorder des temps collectifs de prise de hauteur, d'analyse collective des pratiques et de débat autour de sujets de fond** pour remettre au travail la vision politique de l'équipe municipale. Pour veiller à respecter leurs engagements de campagne, notamment en termes de participation des habitant-es, et renforcer la transparence, les communes participatives ont aussi pour beaucoup souhaité mettre en place des **instances de veille démocratique ouvertes aux habitant-es**. Toutefois, la gestion des affaires courantes et des urgences, part incompressible de la fonction d'élu-e, a souvent pris le pas sur des temps de prise de recul et de débat collectif.

● Redonner du pouvoir de décision aux habitant-es et recréer les conditions de la délibération

Estimant que les habitant-es devraient pouvoir **participer activement aux décisions qui les concernent directement et non pas seulement élire des représentant-es pour décider à leur place**, les communes participatives ont mis un point d'honneur à **redonner du pouvoir de décision à leurs habitant-es** : ouverture des instances municipales habituellement réservées uniquement aux élu-es, renouvellement des

instances participatives classiques (conseils de quartier, conseil des sages, des enfants, etc.), de budgets participatifs, expérimentation du droit d'interpellation, mise en place de groupe de projets thématiques, d'assemblées citoyennes décisionnaires, etc. Elles ont aussi porté une attention particulière à **créer des conditions de débat et de délibération** pour permettre à tous-tes les habitant-es de prendre part à l'élaboration des

politiques publiques **aux côtés des élu-es et des agent-es**. Il s'agit de permettre **l'émergence de propositions et de positions différentes voire contradictoires, réguler les conditions du débat et de la dispute démocratique, permettre aux parties prenantes de changer d'avis, et s'engager collectivement vers une décision applicable, en réponse aux enjeux et au cadre de l'intérêt général**. Au cœur de cette démarche se trouve le **« travail associé »**, c'est-à-dire veiller à ce que les décisions résultent de l'association des légitimités et contraintes électives (les élu-es), administratives (les agent-es public-ques et les services techniques), habitantes ou encore de l'expertise et de la société civile organisée. Si cette démarche exigeante requiert du temps, des moyens, des compétences et une ingénierie, elle est aussi **source de qualité et d'efficacité** de l'action publique. Les espaces de délibération étant traversés par des rapports de domination et de pouvoir qui structurent la société, les élu-es ont veillé à ce que **les temps collectifs soient facilités** afin de réguler et de limiter leur reproduction et réellement permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu-es et considéré-es. Ils et elles se sont également attelé-es à **mieux prendre en compte les freins à la participation** notamment des **personnes minorisées et habituellement sous représentées** dans les dispositifs et instances de participation : les personnes peu diplômées, racisées, précarisées, en situation de handicap, les jeunes, les mères seules, etc. Les communes participatives ont notamment assez largement employé **le tirage au sort sur cadastre** pour tenir compte des inégalités sociales et territoriales, couplé à un indispensable travail de mobilisation et de **porte-à-porte** pour **légitimer** les tiré-es au sort à participer aux espaces de délibération. Elles ont également **défendu la légalité de l'indemnisation des habitant-es** dans les situations économiques les plus précaires pour reconnaître leur participation et favoriser leur engagement dans la durée. Plus globalement, elles ont **favorisé l'ouverture à tous-tes les habitant-es de leur commune quelque soit leur statut, leur nationalité, leur genre, leur couleur de peau, leur âge, leur lieu de résidence**, leur reconnaissant à chacun-e d'elles et eux une contribution à la vie et l'action de la municipalité. Les dispositifs et instances démocratiques qu'elles expérimentent favorisent aussi des **trajectoires d'émancipation pour les habitant-es** qui voient souvent leur rapport à la politique et à la démocratie changer au cours de ces expériences. La qualité du débat et de la délibération requièrent que puissent s'exprimer également des revendications habitantes, collectives ou sociales. Cela amène à **reconnaître l'existence fondamentale de la société civile organisée** (tissu associatif, militant, économique, syndical, politique, éducatif,

social, culturel) aux côtés des municipalités. Les communes participatives **cherchent encore des voies de meilleure articulation avec le terreau démocratique en dehors de l'institution municipale, afin de le soutenir et de l'amplifier plutôt que de s'y substituer**. De **nombreuses entraves** limitent cependant l'ambition de pleine égalité démocratique et dépassent le rôle des communes. Les LCP et les élu-es des communes participatives reconnaissent par ailleurs que **leur composition socio-économique et culturelle resserrée autour de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures** est une limite forte à leur prétention à étendre largement la démocratie et le pouvoir politique dans la société. Repenser les conditions de temps, de moyens et de statut qui permettraient aux habitant-es de pouvoir davantage s'impliquer dans la vie démocratique est une préoccupation **qui s'étend au-delà du cadre municipal**. Les communes **ne peuvent prétendre à elles seules** remédier aux inégalités, discriminations et oppressions systémiques, mais elles peuvent les **reconnaître comme étant au cœur des préoccupations de l'organisation et la délibération** démocratiques municipales. Leur ambition d'aller vers une **démocratie plus délibérative et plus directe** impliquant les habitant-es pendant leur mandat s'est quant à elle heurté à un **cadre institutionnel et juridique** qui repose sur **le paradigme de la démocratie représentative** et reste encore **très inadapté, voire contraire, à des pratiques de démocratie** allant au-delà de la simple information, consultation ou concertation. Leur volontarisme enjoué s'est aussi **confronté à la réalité d'un mandat municipal sous turbulences** marqué dès l'entrée en fonction des élu-es par les restrictions de la crise sanitaire due à la pandémie de **covid-19**. Ces élu-es habitant-es novices en politique ont aussi découvert les **dettes héritées** des précédents mandats, le **fonctionnement d'une mairie et de ses services**, la relation à **l'échelle intercommunale**, le temps nécessaire à la **gestion des affaires courantes**, la faiblesse des **moyens financiers et humains**, les **coupes budgétaires successives**. À cela se sont ajoutés des **alés économiques, écologiques et politiques**. Ce passage **des ambitions à la réalité municipale** et le contexte particulier d'**un mandat sous contraintes et sous tensions** ont mis à l'épreuve les capacités d'adaptation, de priorisation et parfois même de renoncement des communes participatives. En se donnant les moyens d'expérimenter d'autres façons de décider avec les habitant-es, elles participent toutefois à **l'ouverture des brèches de démocratie délibérative et directe** au sein du fonctionnement démocratique représentatif **osant innover et élargir les limites du cadre légal**.

Faire avec l'administration : étendre la démocratie jusque dans les services

Si les **agent-es, fonctionnaires territoriaux-les**, n'ont pas été élu-es pour prendre des décisions politiques, **leur implication dans les processus de co-décision est apparue comme essentielle** dans les communes participatives afin de mettre en place des politiques publiques qui tiennent mieux compte des réalités de terrain, **articulant plus finement les besoins des habitant-es et les moyens des services**. En **ouvrant des instances aux agent-es et en les intégrant aux processus de consultation et de co-décision**, les communes participatives misent sur **la transparence, l'expression**, et étendent **l'écoute et la contribution** à un panel plus large et plus **complémentaire** de compétences et de légitimités. Ces nouvelles pratiques **n'ont néanmoins pas été sans conséquences sur les routines de travail de l'administration et restent un défi**. L'arrivée des équipes municipales issues de LCP a avant tout été **un choc dans les cultures et les pratiques de travail des services municipaux**. Ces élu-es prônant **l'horizontalité, le partage du pouvoir et la co-décision**, se sont

heurté-es à des habitudes de **travail hiérarchiques et verticales** au sein d'une administration dont ces élu-es, pour la plupart novices en politique, ne connaissaient pas forcément le fonctionnement. Ces changements de pratiques ont pu **bousculer certains repères en termes de responsabilité mais aussi de temporalité au sein de l'administration** (notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions), **demander plus de temps et parfois mettre en difficulté le calendrier opérationnel des agent-es**. Certain-es ont pu éprouver un **sentiment d'éparpillement et de surcharge** de travail. Aboutir à des relations de travail solides et de confiance a été plus ou moins complexe en fonction des communes et a parfois dû passer par **le renouvellement de certain-es agent-es**, notamment du ou de la **directeur-riche général-e des services (DGS)**. **L'autonomie, la confiance et la responsabilisation, l'encouragement à l'expression, à la prise d'initiative et le droit à l'erreur** ont aussi attiré de nouveaux profils et révélé certaines personnes qui ont pu trouver un nouveau sens à leur mission.

Se réappropriier les ressources depuis les territoires

Absorber les chocs, amoindrir les coûts, partager avec le plus grand nombre, préserver les ressources, garantir leur qualité, développer une économie locale et solidaire, limiter les impacts du changement climatique, tisser des complémentarités avec les territoires voisins, développer des capacités d'autonomie et de souveraineté, garantir l'accès équitable et solidaire aux ressources, mettre en place des tarifications justes, sont autant d'orientations qui justifient pour les communes et collectifs participatifs de se **réapproprier l'eau, l'alimentation, les terres agricoles, l'énergie, les forêts ou encore le patrimoine local**. Portées par des ambitions de **transformations écologiques, sociales et démocratiques** durables sur leurs territoires, les communes participatives dans le cadre de leur mandat électif ou au travers des collectifs — ayant porté les LCP au temps de la campagne ou non — agissant en dehors de l'institution municipale, ont tenté de **se réapproprier, de protéger et d'amplifier** les bénéfices pour tous-tes d'une alimentation locale,

de lieux de cohésion sociale, de forêts préservées ou encore de communs énergétiques. Élu-es et habitant-es ont aussi tenté de répondre aux enjeux de **redirection de leurs territoires** impactés par la crise écologique et le changement climatique. Ces communes ont soutenu l'émergence de communs, comme autant d'espaces d'expérimentation démocratique, d'auto-organisation, d'autonomie et d'autodétermination. Elles ont cultivé d'autres façons de faire, de décider ensemble, « d'agir commun »⁸. Elles ont ouvert les portes de l'institution publique aux habitant-es mais ont aussi essayé de soutenir **les formes d'organisation habitante qui prennent place en dehors des murs de la mairie** afin de conserver des lieux de contre-pouvoir et de possibilités, où peuvent se développer d'autres façons de faire, de penser et donc de résister et de retrouver de l'autonomie.

Cette question des arbitrages démocratiques de ressources et de communs à préserver se prolonge **aux situations de restrictions budgétaires**

8 / « [Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval](#) », BROSSAUD Claire, LAVAL Christian, *Métropolitiques*, 03/05/18

nationales qui mettent en vulnérabilité le maintien de services publics municipaux. Certaines équipes municipales refusent de prendre seules et à huis clos la décision de sacrifier un accueil périscolaire, une cantine municipale ou un centre social et réfléchissent à des voies d'intelligence collective et démocratique pour associer les habitant-es à ces arbitrages à impact. **Les municipalités disposent là de véritables leviers de politiques transformatrices sur leurs territoires.**

En première ligne de la crise écologique et climatique, des conflits qui conjuguent et opposent entre elles les urgences sociales, économiques, écologiques, et de l'austérité budgétaire, les communes disent l'urgence de politiser et démocratiser les renoncements auxquels elles sont confrontées, afin qu'elles soient plus collectivement partagés et que d'autres façons de résister et de retrouver de l'autonomie puissent être explorées avec les habitant-es.

Féministiser la politique ou comment dépatriarcaliser le pouvoir pour mieux le partager

Les LCP ont participé à un **certain renouvellement des profils politiques**, en permettant l'élection de candidat-es plus jeunes, allochtones, sans expérience politique préalable et **en augmentant la représentation des femmes parmi les candidat-es, les élu-es et les maires**. Elles contribuent ainsi à **féminiser la politique, domaine socialement réservé aux hommes mais aussi et surtout à la féministiser**. Une meilleure représentation des femmes n'assure en effet pas qu'elles aient les **moyens effectifs de participer à la vie politique** et notamment d'**accéder aux postes de pouvoir**. Plus de femmes en politique n'implique pas non plus nécessairement une transformation dans la façon de faire de la politique. L'expression « *féministiser la politique* » permet alors de mettre l'accent sur **les pratiques plus coopératives et plus horizontales à politiser et à inventer, qui vont au-delà de la question du genre** et permettent

de **donner une place à tous-tes, et notamment aux femmes et aux personnes minorisées** — non pas au sens numérique mais bien au sens de personnes placées dans une **relation sociale « de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités »**⁹. Les communes participatives expérimentent déjà certaines de ces pratiques et tentent de **conscientiser les rapports de pouvoir, de dominations et d'oppressions systémiques** qui affectent et limitent la pleine contribution démocratique et l'émancipation politique de toutes et tous. *Féministiser* la politique c'est aussi porter **des politiques féministes**, qui répondent aux besoins collectifs des femmes et des personnes minorisées et **réduisent ainsi les inégalités pour toutes et tous**. **Prendre soin** des individus et du collectif est alors conçu comme **un acte politique** permettant l'implication de tous-tes et ce, dans la durée.

Le casse-tête des partis politiques

Si les listes citoyennes et participatives candidates aux élections municipales de 2020 ont fait émerger **une nouvelle « offre politique »**, de part l'esprit **d'ouverture et d'inclusivité** qu'elles revendiquent, elles ont pu dans certains cas **faire alliance avec des partis politiques** portant des valeurs proches **au cours de la campagne électorale puis dans le cadre de leur mandat municipal** sans toujours en mesurer pleinement les conséquences potentielles. Particulièrement dans les plus grandes communes constituant des enjeux stratégiques pour les partis politiques qui cherchent avant tout à **planter leur**

drapeau » sans volonté de faire du renouvellement démocratique un projet de société et encore moins un changement dans leurs propres organisations, **les élections municipales ont pu devenir le théâtre de jeux de pouvoir et d'influence**. Ces luttes pour le pouvoir sont parfois allées jusqu'à **mettre en péril certaines dynamiques habitantes notamment lors de moments charnières : choix des candidat-es de la liste, de leur ordonnancement, désignation de la tête de liste et entre-deux-tours**. Ces différentes expériences invitent les futures listes et élu-es à sortir d'une

9 / « [Sur la notion de minorité](#) », GUILLAUMIN Colette, *L'Homme et la société*, N. 77-78, 1985. Racisme, antiracisme, étrangers, étrangers. p.101-109, 1985, p.104, voir aussi LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, SA VILAS BOAS Marie-Hélène « [Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions](#) ». Participations, N° 25(3), 2019, p.5-31

certaine naïveté envers les partis politiques pour **davantage anticiper** le rapport de force en **clarifiant les modèles relationnels de coopération** possibles avec chaque force politique.

L'épreuve de l'intercommunalité

Alors qu'elle organise la vie quotidienne locale dans des secteurs aussi importants que l'urbanisme, la mobilité, les déchets, le logement, le développement économique, l'environnement ou encore l'assainissement et l'eau¹⁰, **l'intercommunalité a été insuffisamment saisie politiquement lors des campagnes électorales des municipales**, y compris par les LCP candidates en 2020. Très vite, ces communes participatives ont fait le constat et l'expérience d'une échelle intercommunale ancrée dans le **fonctionnement inverse** à ce qu'elles pouvaient promouvoir et renouveler depuis leurs communes : opaque, éloignée des habitant-es et pour laquelle la participation citoyenne fait figure d'impensé. Le cadre de la décentralisation ainsi que les velléités nationales de rationalisation, de simplification, de technicisation et d'austérité budgétaire de l'action publique territoriale, réduisent le mandat municipal et intercommunal à une **approche technique et gestionnaire plutôt que politique**. Pour les communes participatives, **démocratiser aussi l'intercommunalité** — où se jouent des logiques de compétition entre territoires, de guichet, d'opacité des décisions, etc. —

est **une épreuve de leur mandat municipal actuel et apparaît comme un enjeu de plus en plus central**. Elles prennent alors le **contre-pied** des fonctionnements habituels, refusant la centralité des maires ou des villes-centre dans les exécutifs intercommunaux, publicisant les désaccords pour faire débat public lorsque la discussion communautaire n'est plus possible, politisant le sens et la cohérence des choix et des politiques publiques intercommunales, ou oeuvrant pour concrétiser des projets de territoires participatifs. Là où elles le peuvent, elles investissent l'intercommunalité **pour amplifier l'impact de leurs politiques** de mobilités, d'urbanisme, d'énergie, d'écologie, de logement, de relations humaines. Pour les futures LCP candidates pour 2026, **le travail s'engage d'ores et déjà sur les politiques structurantes et les propositions démocratiques** qui devront être défendues et déployées à l'échelle intercommunale et **en articulation** avec l'action municipale. Ce champ d'expérimentation et d'analyse reste toutefois **insuffisamment étayé** pour le moment.

Vers des villes et villages refuges pour tenir les digues

Les communes sont les **gardiennes de la cohésion et de la paix sociales** dans ce tout premier échelon de la démocratie du proche et du quotidien des habitant-es. La **banalisation des discours de haine** couplée à **l'ascension tant électorale que des idées de l'extrême droite** suscite la plus vive inquiétude, y compris dans les communes. Les communes participatives affirment **leur choix de la démocratie plutôt que du fascisme**, celui du **débat plutôt que la violence** ; celui de **l'accueil inconditionnel** à travers des villes et villages

accueillants plutôt que du repli sur soi et du rejet de l'autre. Elles adoptent également une **posture de résistance plus discrète de protection des vulnérabilités**, de **maintien de la cohésion sociale et de l'égal accès aux services publics**, de **rôle de garantes de la sécurité, de la tranquillité, et de la salubrité publiques** à travers leur rôle de police administrative notamment. Dans la période de bascule politique et démocratique actuelle, le paysage municipal français en 2026 aura besoin de **villes et villages refuges**.

10 / Le 1^{er} avril 2025 a été finalement adoptée une proposition de loi visant à revenir sur le principe de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2026 : [Proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »](#)

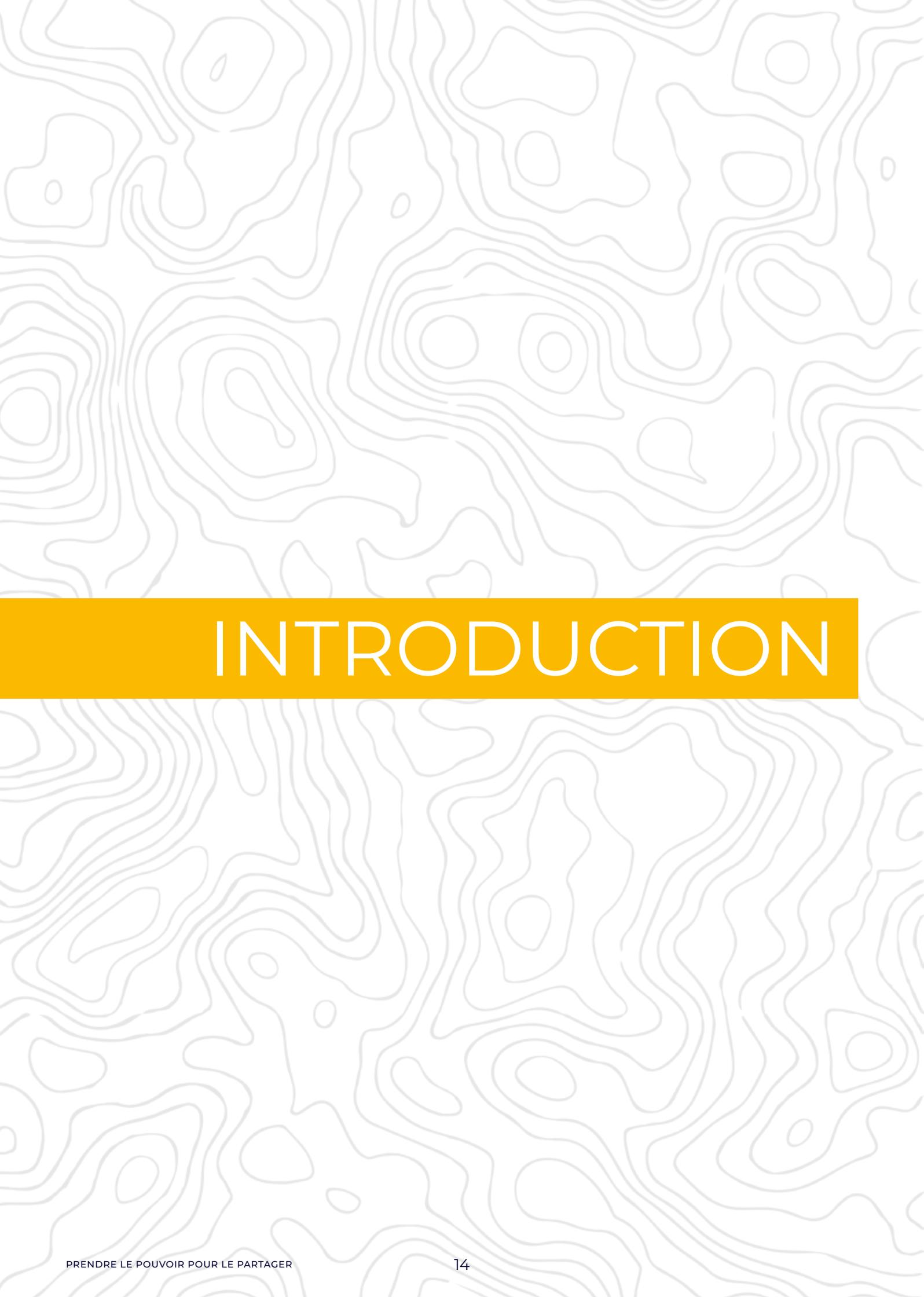
Les communes participatives reconnaissent que la société civile organisée est aujourd'hui menacée par la **criminalisation de formes d'organisation collectives et militantes, la judiciarisation de la contestation, la répression des libertés associatives, un maintien de l'ordre sujet à toujours plus de violences**, un contrat d'engagement républicain qui surveille, censure et fragilise le financement des associations par l'intermédiaire des collectivités locales. Les communes s'interrogent sur **leurs rôles pour protéger ce vivier sans lequel prétendre à la démocratie est vain**. Elles assument de défendre les libertés associatives lorsqu'elles vont jusqu'à subir des entraves judiciaires préfectorales en réponse à une subvention accordée à une association de défense du climat. Elles revendiquent leur rôle de mise en débat démocratique des sujets à haute conflictualité comme sur l'eau par exemple. Par leurs motions en conseil municipal, elles expriment leurs positions sur le traitement qu'opère l'État envers des mouvements sociaux et les passages en force non démocratiques de certaines réformes. Pour redonner du pouvoir d'initiative politique aux habitant-es, elles expérimentent des formats d'interpellation démocratique à mi-chemin entre les pétitions citoyennes et le référendum local. **Pour l'avenir, le niveau de contestation et de conflictualité latent dans notre société doit pouvoir trouver des voies d'expression, de mise en débat critique pour trouver un débouché démocratique fertile et sortir de la répression systématique, du mépris, de la haine et de la violence.**

Les formes d'intimidation judiciaire et politique à l'encontre de la société civile en France se prolongent aussi aujourd'hui aux communes participatives qui tentent de faire débat sur les sujets à conflictualité ou qui portent des expérimentations ambitieuses en termes de démocratie. Ces entraves menacent **leur capacité d'expérimentation démocratique, et de ce fait, leur prétention à ouvrir des espaces de débat, à déplacer le pouvoir politique, à consacrer l'égalité politique et à rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent**. Les communes participatives reconnaissent que **ce contexte politique et le cadre légal et institutionnel de la démocratie représentative de la V^e République et de la décentralisation, sont des freins à l'expérimentation d'une démocratie locale plus redistributive du pouvoir politique**. Elles ont adopté pour la plupart des **stratégies subversives d'extension de la démocratie mais toujours en épousant les limites légales**.

Elles ont été à la **recherche de marges** pour permettre l'expression, la participation, la délibération, l'interpellation, l'initiative, le suivi et la mise en œuvre de leur action municipale par d'autres personnes que les représentant-es élu-es du conseil municipal, et particulièrement en faveur des habitant-es. Ce **militantisme institutionnel** des communes soutient la démocratie, allant parfois même jusqu'à la défendre jusque devant les tribunaux

Malgré les contraintes et turbulences, les communes participatives n'ont pas plus failli à leur mandat que d'autres candidatures plus classiques et à l'expérience confirmée. Elles ont montré qu'il **existe des marges et des capacités à faire, à transformer, à amplifier, à préserver et à inventer**. Elles ont déployé beaucoup d'énergie et d'enthousiasme à dépasser la gestion courante et les contraintes pour expérimenter de multiples formats pour écouter et mobiliser leurs habitant-es, étendre la démocratie jusque dans l'administration. Elles démontrent que **le potentiel d'expérimentation démocratique locale n'est pas réservé aux grandes métropoles** qui concentrent l'attention, notamment médiatique.

Dans une période où nous glissons tous les jours un peu plus dans une nuit démocratique, tous ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es témoignent combien le mandat des communes participatives a été un remède à l'impuissance et à la résignation. Loin d'être réservée aux plus grandes villes, cette capacité d'expérimentation et de réinvention humble et joyeuse depuis les communes est un potentiel plein de promesses pour les futures mairies en 2026.

The background of the page is a light gray topographic map with white contour lines. A solid orange horizontal bar is positioned across the middle of the page, containing the word 'INTRODUCTION' in white, uppercase, sans-serif font.

INTRODUCTION

La dernière décennie a été traversée par des **mouvements internationaux** allant du Chili à la Catalogne, du Liban à Hong Kong, d'*Occupy Wall Street aux Indignados*, des Printemps arabes aux mouvements sociaux tels que Nuit Debout, des Zones à Défendre (ZAD) aux Gilets Jaunes ou encore les grèves pour le climat. Après avoir occupé les places, **les habitant-es ont souhaité occuper les institutions municipales** pour reprendre collectivement le pouvoir politique depuis l'échelle de la démocratie du proche¹. C'est dans ce ferment qu'a éclos **l'épopée espagnole des mairies du changement**, mais aussi celles de Zagreb (Croatie), Messina (Italie), Rosario (Argentine), Jackson Mississippi (États-Unis), Valparaíso (Chili) ou encore du Rojava qui se reconnaissent dans un **mouvement municipaliste translocal**. Ce dernier est resté en toile de fond d'un contexte français marqué par des **précédents historiques** tels que les Groupes d'action municipale (GAM), les communes pionnières de Saillans, Kingersheim, Loos-en-Gohelle, Grenoble ou encore Trémargat, débouchant sur un mouvement inattendu de par son ampleur de **listes citoyennes et participatives** lors des élections municipales de 2020.

Entre **600 et 800 listes citoyennes et participatives (LCP)** se sont présentées partout en France pour les élections municipales de mars et juin 2020 et **au moins 66 d'entre elles** — allant de villages de 328 habitant-es² comme Vaour dans le Tarn à de plus grandes villes comme Poitiers avec ses 90240 habitant-es, dans la Vienne —, ont été recensées comme ayant **remporté leurs mairies**³. Si ce recensement demeure incomplet et ces victoires peu nombreuses au regard des 35 000 communes en France, ces communes et collectifs participatifs constituent **autant de territoires d'expérimentation démocratiques lors de ce mandat municipal 2020-2026**, contribuant à réinventer la démocratie locale et à partager le pouvoir.



Ces communes dites participatives s'inscrivent dans un **mouvement de réenchantement politique par le local** et dans **une promesse de démocratisation par le bas**, porteuse d'espoirs quant à la possibilité de **faire de la politique autrement**. Elles reflètent la volonté des habitant-es de **se réapproprier le pouvoir politique**, en transformant les règles du jeu pour placer **la satisfaction des besoins fondamentaux de chacune et chacun, la justice sociale, la protection du vivant et des conditions d'habitabilité de la terre, ainsi que la légitimité de toutes et tous à s'occuper des affaires publiques**, au centre de leur démarche. Elle ont tranché en faveur d'une alternative à la politique politicienne en permettant **l'émergence de nouveaux profils**, non professionnels de la politique, non encartés ou soumis à la verticalité des lignes de conduite des partis politiques, plus jeunes, plus allochtones, et plus féminins⁴. **Elles promeuvent des approches plus coopératives** et s'emploient à rompre avec le *leadership* charismatique traditionnel et l'hyper-incarnation de la liste autour d'une seule figure masculine, au profit du collectif et d'un *leadership* coopératif. **Elles tentent de reconnaître et donner une place à tous-tes en conscientisant et régulant, au-delà de la question du genre, les rapports de pouvoir, de dominations et d'oppressions systémiques** ↪ (cf. **Féministiser la politique ou comment dépatricariser le pouvoir pour mieux le partager**).

“ La démocratie ce n'est pas une option. C'est le moteur de tout, de la justice, de la façon dont on reprend la main collectivement. ”

une élue

1 / LAMANT Ludovic, *Squatter le pouvoir. Les mairies rebelles d'Espagne*, Lux Éditeur, Montréal, 2016

2 / Chiffres issus de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), 2021

3 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

4 / DAU Elisabeth, *À contre-courant, Un bilan des dynamiques de listes participatives aux élections municipales françaises en 2020*, 2020, p.18

Face à la crise de confiance et de représentativité

qui touche les institutions et leurs élu-es⁵ — qui alimente une aspiration croissante des Français-es à davantage d'autorité⁶ et crée un terrain favorable à la montée de l'extrême droite — les LCP se sont souvent avant tout construites « sur la base d'une **dénonciation de l'élitisme du personnel politique et de son hyper-professionnalisation** ». Elles sont conscientes que leur proposition intervient dans un contexte « de **promesses déçues de la Convention Citoyenne pour le Climat, du "Grand Débat" et autres instrumentalisation participatives** »⁷. Les élections de 2020 se sont caractérisées par un **faisonnement et une grande diversité de listes se revendiquant « citoyennes », « participatives » ou « en commun »**. Ces qualificatifs **n'ont néanmoins pas toujours revêtus les mêmes significations et la même sincérité**. Ils ont pu être les attributs d'une **stratégie politique et d'ancrage au local** utilisée notamment par les partis politiques dans un contexte de défiance croissante des habitant-es à leur égard. Cela n'a pas été sans **incidence dans la relation et parfois la cohabitation entre les LCP et les partis politiques** ↪ (cf. **Le casse-tête des partis politiques**).



Afin de démêler ces différentes réalités au sortir des élections municipales de 2020, **Myriam Bachir** — maîtresse de conférence en science politique et chercheuse au CURAPP-ESS (Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique, épistémologie et sciences sociales) et au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) — a mis en lumière **trois idéaux-types de LCP**⁸ qui aident à comprendre leurs différentes natures et typologies :

- **Citoyennisation partisane [partidaire⁹]** des listes. Les structures partidaires traditionnelles instrumentalisent le label « Liste citoyenne et participative » uniquement dans un objectif discursif et électoraliste. Dans ce cas, l'impulsion de créer une LCP provient uniquement d'un ou de partis politiques sans l'appui d'un mouvement d'habitant-es.
- **Hybridation et innovations procédurales d'initiative partisane [partidaire]**. Les partis politiques s'engagent et assument recruter au moins 50% des colistier-ères en dehors de leurs rangs.
- **Les listes issues d'initiative citoyenne et non partisane [non partidaire] aussi dites « transitionnelles »**. Les collectifs d'habitant-es peuvent se former en dehors de logiques électoralistes. Proposer des candidat-es aux élections municipales ne constitue pas une fin en soi mais bien un moyen pour faire advenir des transformations démocratiques, écologiques et sociales sur le long terme au sein de la mairie mais également hors de ses murs.

“ Avec pour enjeu central l'étendue de la notion de citoyenneté, certaines de ces listes présentent des relations avec le municipalisme en ce qu'elles ont pour ambition de faire voler en éclats l'habituelle opposition entre démocratie représentative et participative (Blondiaux, 2008) en situant la participation citoyenne dans les arènes représentatives que sont la campagne, l'élection, le mandat (Petit, 2021). ”

Myriam Bachir¹⁰

5 / Selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 74% des Français-es n'ont pas confiance dans la politique ([contre 70% en 2024](#)).

6 / Toujours selon le dernier [baromètre de la confiance politique du Centre de recherches politiques de Sciences Po \(CEVIPOF\)](#) publié en 2025, 48 % des Français-es estiment que « rien n'avance en démocratie, il faudrait moins de démocratie et plus d'efficacité », 41 % approuvent l'idée d'un « homme fort qui n'a pas besoin des élections ou du Parlement », un score inégalé depuis 2017 et 73 % souhaitent « un vrai chef en France pour remettre de l'ordre ».

7 - 8 / BACHIR Myriam, *Ibid*

9 / Nous employons à dessein le terme « partidaire » pour qualifier l'appartenance ou ce qui est en relation avec un parti politique. Nous le distinguons du terme « partisan » qui évoque les idées, théories et doctrines politiques indépendamment d'une affiliation à un parti politique. Il nous semble en effet possible d'être politisé-e et partisan-e sans forcément être encarté-e ou affilié-e à un parti politique.

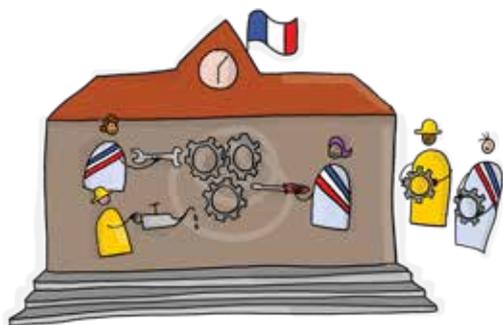
10 / BACHIR Myriam, *Ibid*

Par leur quête d'extension et de redistribution du pouvoir politique ou encore, leur recherche d'égalité politique, les LCP et les communes participatives s'inscrivent dans la trajectoire du municipalisme. Sans le revendiquer ni forcément s'y référer, elles concourent à l'émergence d'un « **municipalisme à la française** »¹¹ en tâtonnement. Théorisé par le philosophe, essayiste et militant états-unien Murray Bookchin, « *le municipalisme libertaire [ou communalisme] essaie de créer ou de rénover, puis, par la suite, d'étendre, le potentiel politique de la communauté* ». Il contribue ainsi à « *étendre et régénérer l'espace politique démocratique comme un espace d'autogouvernement de la communauté* »¹², l'«*autogouvernement*» étant entendu comme la capacité de chacun-e à s'autosaisir de l'intérêt général. On y retrouve en filigrane la notion de démocratie comme **apprentissage, comme processus d'émancipation individuelle et collective** de long terme, **comme commun** dont il faut prendre soin à travers une **nouvelle forme d'organisation sociale et politique**¹³. Le municipalisme constitue pour Bookchin une déclinaison politique de **l'écologie sociale** qui part du principe que « *tout problème écologique est un problème social [et que pour] corriger notre relation vorace avec le monde naturel nous devons changer fondamentalement les relations sociales* »¹⁴. Seule une réorganisation de la société depuis l'échelle de la municipalité sur des bases écologiques et éthiques — rompant avec les systèmes hiérarchiques et de dominations qui structurent la société — peut permettre de résoudre les problèmes écologiques et tendre vers une plus grande liberté de toutes et tous¹⁵. Dans une logique de **décentralisation du pouvoir**, il défend ainsi la mise en place d'assemblées au niveau municipal, dans lesquelles **les habitant-es pourraient directement participer aux décisions** qui les concernent¹⁶.

De la campagne électorale à leur mandat municipal, les LCP et les communes participatives **ont expérimenté dans les brèches du système politique et institutionnel actuel**, cherchant à **articuler démocratie représentative, participative, délibérative et démocratie directe**.

“ *Le municipalisme libertaire est la gestion directe des affaires communautaires par les citoyen[-ne]s en personne, au sein d'institutions participatives.* ”

Janet Biehl¹⁷



Estimant que les habitant-es devraient pouvoir participer activement aux décisions qui les concernent et que les représentant-es élu-es ne peuvent pas être seul-es à décider, les communes participatives ont mis un point d'honneur à **redonner du pouvoir de décision aux habitant-es** ↪ (cf. **Impliquer les habitant-es**) et à **recréer les conditions de la délibération** ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**). Soucieux-ses de mettre en cohérence leurs discours avec leurs actes, les élu-es

des communes participatives **se sont appliqué-es à elles et eux-mêmes, les principes de partage** du pouvoir prônés lors de la campagne ↪ (cf. **Démocratie interne : organiser le partage du pouvoir**). Ils et elles sont même allé-es jusqu'à étendre ces nouvelles pratiques et principes démocratiques **au sein des services municipaux**, bouleversant le fonctionnement hiérarchique et vertical de l'administration ↪ (cf. **Faire avec l'administration. Étendre la démocratie jusque dans les services**).

11 / DAU Elisabeth, *Ibid*

12 / BIEHL Janet, *Le municipalisme libertaire. La politique de l'écologie sociale*, Ecosociété, Canada, 2013. Janet Biehl est une figure centrale de l'écologie sociale et du municipalisme libertaire, à la fois comme théoricienne, éditrice, traductrice et militante, aux côtés de Murray Bookchin qui fut son compagnon. Elle est aussi reconnue pour sa réflexion critique sur l'écoféminisme et son engagement en faveur du mouvement démocratique kurde et de lutte des femmes kurdes au Rojava.

13 / DAU Elisabeth, « [L'expérience municipaliste. Un autre possible politique depuis les villes et les villages](#) », *Revue du MAUSS*, 2019

14 / BOOKCHIN Debbie, « The future we DESERVE. The city rises. Guest editorial », *ROAR Magazine*, juillet 2017

15 / BOOKCHIN Murray, *The Ecology of Freedom : The Emergence and Dissolution of Hierarchy*, 1982

16 / BOOKCHIN Murray, *From Urbanization to Cities: Toward a New Politics of Citizenship*, 1997

17 / BIEHL Janet, *Ibid*

“ Pour moi l'enjeu pour l'avenir, c'est de faire venir dans les LCP les gens qui doutent, celles et ceux qui ne se sentent pas capables, qui s'auto-dévalorisent, qui ont intégré que leur place n'était pas là et n'y arriveraient pas alors que ce n'est pas vrai, n'importe qui peut être candidat-e. ”

une élue

dispositifs participatifs pour favoriser la participation de tous-tes et réguler les rapports de domination, dépersonnification du pouvoir du ou de la maire, répartition des indemnités entre élu-es, changement de culture dans les services, etc. Cette place donnée à la méthode constitue une **spécificité française**, au risque parfois d'un certain fétichisme des outils, et peut s'expliquer par « *la présence en France de structures d'accompagnement, de formations aux outils d'ingénierie démocratique, d'intelligence collective et d'éducation populaire* »¹⁸.

Portées par des ambitions de **transformations écologiques, sociales et démocratiques** durables sur leurs territoires, les communes et collectifs participatifs ont soutenu **l'émergence de communs, comme autant d'espaces d'expérimentation démocratique qui permettent de tendre vers plus d'auto-organisation, d'autonomie et d'autodétermination**. Dans le cadre d'un mandat électif ou au travers des collectifs agissant en dehors de l'institution municipale, élu-es et habitant-es ont tenté de **se réapproprier, de protéger et d'amplifier** (cf. **Se réapproprier les ressources depuis les territoires**) les bénéfices pour tous-tes d'une alimentation locale (cf. **Une alimentation locale à Auray, La Crèche, Plessé, Poitiers et La Montagne**) ; de lieux de cohésion sociale (cf. **Un lieu de cohésion sociale et territoriale à Penne avec le domaine de Fontbonne**), de forêts préservées (cf. **Les forêts pour lutter contre leur exploitation et leur disparition avec le Syndicat de la Montagne Limousine**) ou encore de communs énergétiques (cf. **L'énergie pour en faire un commun avec Énergie de Nantes**). Ils et elles ont tenté de répondre aux enjeux de redirection de leurs territoires impactés par le changement climatique (cf. **Une station de ski de moyenne montagne au Plateau-des-Petites-Roches**).

Leurs initiatives s'inscrivent dans le **mouvement des « communs »** qui peuvent être définis à partir des travaux d'**Elinor Ostrom**, économiste spécialiste de la gouvernance des communs¹⁹, et première femme lauréate du prix Nobel d'économie (2009), au travers de trois éléments : une ressource (forêt, eau, terres agricoles, etc.), une communauté et des règles d'accès et d'usage que cette dernière se fixe. Ils démontrent que d'autres organisations sociales peuvent exister pour répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux de tous-tes, et constituent des **alternatives au système capitaliste néolibéral et néocolonial pour s'émanciper des logiques de marché et retrouver de l'autonomie et du pouvoir d'agir depuis le local**. Plus qu'une ressource ou qu'un bien, un commun peut être considéré comme un « **agir commun** » soit, une façon de faire et de décider ensemble : « *Avec les communs, nous avons affaire à l'émergence d'une toute autre forme d'organisation sociale : celle où les gens participent directement à la définition, à l'élaboration et à la production des usages qui les concernent directement* »²⁰. Par extension, les LCP tentent également de **faire de la municipalité un commun**, en ouvrant les portes de l'institution publique, mais aussi de **soutenir ces formes d'organisation en dehors des murs de la mairie** afin de conserver des lieux de contre-pouvoir et de possibilités, où peuvent se développer d'autres façons de faire, de penser et donc de résister et retrouver de l'autonomie.

“ Pour le moment, ces espaces de co-construction et de co-décision entre habitant-es, élu-es et agent-es n'existent pas. Alors oui c'est compliqué, oui pour l'instant c'est imparfait. Mais jamais on ne bougera si on n'essaye pas de le faire. Et ça commence par avoir un espace avec le même niveau de responsabilité entre élu-es et habitant-es. ”

une agente

18 / BACHIR Myriam, *Ibid*

19 / Ostrom Elinor, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, 1990

20 / « [Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval](#) », BROSSAUD Claire, LAVAL Christian, *Métropolitiques*, 03/05/18



difficile relation à l'intercommunalité ↪ (cf. **L'épreuve de l'intercommunalité**), à la prééminence de la **gestion des affaires courantes**, à la faiblesse des **moyens financiers et humains**, aux **coups budgétaires successives**, etc. À cela se sont ajoutés les **aléas économiques** (augmentation du point d'indice des agent-es public-ques, hausse des coûts de l'énergie), **écologiques** (inondations, méga-feux, sécheresses), **sociaux** (manifestations pour les retraites, les révoltes urbaines contre les violences policières) et **politiques** (dissolution de l'Assemblée nationale impliquant l'organisation de nouvelles élections et les coûts associés, changements gouvernementaux en faveur de l'austérité budgétaire), qui **ont aussi lourdement impacté** la capacité des élu-es à transformer l'ensemble de leurs ambitions de campagne en projets de mandat.

Les communes ne disposant que de peu de leviers fiscaux et s'étant engagées pour certaines à ne pas augmenter les impôts, ce contexte a pu **entamer leur capacité à sauvegarder les services publics locaux, à engager les redirections écologiques, à répondre aux chocs et mener à bien les projets et politiques publiques nécessaires** à leurs habitant-es et leurs territoires. Les communes sont confrontées à des arbitrages complexes entre des urgences sociales, économiques, écologiques qui s'affrontent pleinement à leur échelle. Dans le contexte d'austérité budgétaire, elles **cherchent les voies pour politiser et arbitrer plus collectivement les renoncements à impacts (projets, missions, services publics) qu'elles seront contraintes d'acter**. Cela n'est pas sans générer un certain découragement voire une charge mentale excessive de maires et d'élu-es locaux-les au statut fragile. Les **démissions d'élu-es municipaux-les** ont atteint un «*niveau sans précédent*»²¹ à mi-mandat, ce qui n'est pas sans poser la question de la capacité des futures listes à obtenir un nombre suffisant de candidat-es pour disposer d'un conseil municipal complet.

Depuis 2015, **l'état d'urgence** a également mis l'état de droit en situation d'exception²³, conférant à l'État des moyens inégalés pour réduire l'espace civique, **criminaliser l'organisation collective et militante, judiciaire la contestation, réprimer les libertés**, notamment associatives, **durcir les pratiques de maintien de l'ordre** exacerbant les **violences policières**. Cette **dégradation démocratique touche**

Le volontarisme enjoué des LCP victorieuses s'est toutefois **confronté à la réalité et au contexte d'un mandat municipal sous turbulences** marqué dès la prise de fonction des élu-es par les restrictions de la crise sanitaire due **à la pandémie de covid-19**. Cette distanciation subie a entravé l'interconnaissance de ces nouvelles équipes élues et novices en politique, leur capacité à faire équipe et fonctionner collectivement ainsi que la mise en place effective de dispositifs et d'instances de participation dans les premiers mois du mandat. Une fois arrivées à la mairie, ils et elles ont aussi dû faire face à la découverte de **dettes héritées** de précédents mandats, à la

« **QUELS SONT LES TROIS PRINCIPAUX OBSTACLES, FREINS, DIFFICULTÉS, CONTRAINTES QUI VOUS ONT EMPÊCHÉ·ES, RALENTI·ES ?** »²¹



21 / Ce nuage de mots a été réalisé à partir des réponses de 19 élu-es majoritaires avec lesquels nous nous sommes entretenu-es en 2024 et 20 élu-es majoritaires présent-es aux 4^e rencontres des communes participatives à Chambéry et Barberaz en mai 2023. La question formulée est issue du questionnaire de bilan de mi-mandat élaboré par Myriam Bachir et Elisabeth Dau.

22 / « [Indemnités des élus locaux : reconnaître l'engagement à sa juste valeur](#) », Rapport d'information n° 121 (2023-2024), Sénat, 16/11/23

23 / HENNETTE-VAUCHEZ Stéphanie, *La démocratie en état d'urgence. Quand l'exception devient permanente*, Éditions du Seuil, Collection Le Compte à rebours, Paris, 2022

pleinement les communes sur les territoires desquels se déroulent ces atteintes et violences, tant dans leur rôle de police administrative (garantissant l'ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques) que dans leur rôle de soutien au vivier démocratique (associatif, démocratique, culturel, culturel, auto-organisé) et de cohésion sociale. Les formes d'intimidation judiciaire et politique à l'encontre de la société civile en France se prolongent aussi aujourd'hui aux communes participatives qui tentent de faire débat sur les sujets à conflictualité ou portent des expérimentations ambitieuses en termes de démocratie. Ces entraves menacent la capacité d'expérimentation démocratique des communes participatives, et de ce fait, leur prétention à ouvrir des espaces de débat, à déplacer le pouvoir politique, à consacrer l'égalité politique et à rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent.

Ces constats interviennent dans le cadre d'un contexte plus global et préoccupant de glissement vers des démocraties illibérales. La politologue franco-états-unienne Héléne Landemore utilise le terme « illibéral » — popularisé par le politologue Fareed Zakaria dans les années 1990 — pour désigner la dérive des démocraties représentatives qui rejettent les principes du libéralisme au sens politique, c'est-à-dire qui conservent le suffrage universel mais où la pluralité d'opinion n'est pas respectée, où l'indépendance de la justice et des médias est malmenée, monopolisées par une minorité dominante²³. L'arrivée au pouvoir de gouvernements plus autoritaires et libéraux en Europe, comme en Hongrie, en Pologne, en Italie, ou encore Donald Trump aux États-Unis, Javier Milei en Argentine et les scores toujours plus hauts des partis d'extrême droite dans l'ensemble de l'Europe (*Rassemblement national* en France, *FPÖ - Parti de la liberté d'Autriche*, *l'AfD - l'Alternative pour l'Allemagne*, le *PVV - Parti pour la liberté* aux Pays-Bas, *Vox* en Espagne, *Vlaams Belang - Intérêt flamand* en Flandre, etc.), menacent gravement les démocraties du monde entier.

“ L'assemblée c'est un peu l'antidote dans le monde actuel simpliste et binaire. Des fois j'ai l'impression qu'on est dans une bulle, on apprend à s'écouter même si ce n'est pas parfait. L'assemblée m'a permis de ne pas basculer du côté obscur en tant qu' élu. Ça m'a toujours donné foi et l'envie de ne pas lâcher mon mandat malgré les moments difficiles. ”

un élu



C'est en réponse à ce contexte, ces constats, ces contraintes que s'expérimente, se déploie et se précise ce mouvement à la fois singulier et pluriel des listes et communes participatives en France. Au travers de leur noviciat, leurs tâtonnements, de leurs doutes et de leurs expérimentations teintés de subversivité, elles interrogent et réinventent les structures traditionnelles du pouvoir. Elles contribuent ainsi à tenir les digues d'une démocratie, d'une cohésion sociale et de l'habitabilité de nos territoires aujourd'hui gravement menacés (cf. Conclusion. Vers des villes et villages refuges).

“ J'ai envie de transmettre que nous sommes au commencement, au début d'un nouveau paradigme, d'un modèle démocratique qui n'a pas fini d'évoluer. Le conflit, la divergence devient le frottement nécessaire au mouvement. Peu importe les étapes et la stagnation, un changement a commencé. On a le droit d'y aller et d'en faire partie. ”

un élu

Ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es de communes participatives n'œuvrent pas de façon solitaire et isolée, mais veillent à se relier et s'entraider. Plus de 400 communes sont représentées aujourd'hui dans le réseau [Actions Communes](#) qui organise la rencontre, l'entraide et le soutien des LCP, collectifs et communes participatives en France.

23 / LANDEMORE Héléne, *Open Democracy. Reinventing popular rule for the Twenty-First Century*, Princeton, Princeton University Press, 2020, 272 pages, p.26-33

Se relier, s'entraider, faire mouvement : le réseau *Actions Communes*

ACTIONS COMMUNES

Le réseau des communes
et collectifs participatifs

Depuis les élections municipales de 2020, de nombreuses communes, listes et collectifs participatifs se sont rassemblés pour s'entraider au sein du [réseau *Actions Communes*](#) dans « **la reconstruction et le renouvellement de la démocratie par nos communes, en redonnant du pouvoir aux habitants et habitantes et en recréant les conditions de la discussion collective** ».

Cette association loi 1901, créée en 2022, porte des valeurs d'écologie, de justice sociale et de démocratie, qu'elle définit dans sa [raison d'être](#) comme « **un idéal politique qui concrétise l'égalité entre les personnes sans distinction de genre, de religion ou de statut social. Elle concourt ainsi à la lutte contre les inégalités sociales, l'oppression du vivant, les dominations de classe, de race ou de genre [...] excluant les idées d'extrême droite** ».

Plus de 400 communes ont pris part à la vie du réseau *Actions Communes* depuis sa création, et plus de **233 adhérent-es** — élu-es majoritaires de communes participatives, ou minoritaires issu-es de listes citoyennes et partici-patives, habitant-es non élu-es, membres de collectifs participatifs ou sympathisant-es — s'organisent en **gouvernance partagée** et se retrouvent lors de **rencontres régulières pour mettre en commun leurs expériences, leurs réflexions politiques** ainsi que des **ressources** (certaines étant retranscrites dans le [Guide *La mairie est à vous*](#) et ses [Fiches outils](#) ). Les dernières rencontres nationales, organisées à Vaour (Tarn) en août 2024, ont rassemblé plus de 500 personnes et ont témoigné de l'enjeu majeur et de l'espoir que représente l'échelon communal dans le sombre contexte politique actuel.

Une **bibliothèque de ressources** , notamment à partir de celles récoltées dans le cadre de cet ouvrage, sera mise à disposition sur le site internet d'*Actions Communes*.

Une « **boussole démocratique** » a été créée en juin 2024 par certain-es de ses membres afin de caractériser **l'idéal démocratique commun des LCP**. Cet outil d'auto-évaluation n'est **pas normatif** — chaque territoire étant singulier — mais constitue une étoile vers laquelle les listes et communes participatives autoréférencées sur la [cartographie d'*Actions Communes*](#) souhaitent tendre :

- La liste et la tête de liste mettent la volonté de faire vivre la démocratie au centre.
- Le projet politique est co-construit par toutes et tous les habitant-es peu importe leur niveau de diplôme, leur revenu, leur genre, leur couleur de peau, leur nationalité, etc.
- La genèse de la liste est portée essentiellement par des habitant-es, en dehors de l'influence des partis politiques.
- La liste n'a pas de candidat-e et de tête de liste prédéfini-es. Ils et elles sont désigné-es après définition des missions et qualités attendues des futur-es élu-es grâce au mode d'élection sans candidat-e.
- La liste participative porte une volonté de justice sociale et d'écologie.
- La liste concourt aux élections sans que ce soit une fin en soi pour le collectif, et veille ainsi à faire vivre l'adage « 1 pied dedans et 1000 pieds dehors » en travaillant tout à la fois à l'intérieur de l'institution municipale et en dehors de la mairie, avec notamment les mouvements sociaux, les syndicats d'habitant-es, les luttes locales, les associations, etc.

Cet ouvrage *Prendre le pouvoir pour le partager. Expériences et apprentissages des communes participatives* a été réalisé dans le but de **mettre en lumière les expériences et expérimentations démocratiques, sociales et écologiques à partir de l'échelle communale**  (cf. [Intentions et méthodologie](#)). Il a pour objectif de **donner à voir ce que les communes participatives mettent en place concrètement depuis leur élection, les transformations qu'elles opèrent, les réflexions qu'elles alimentent mais aussi les obstacles** auxquels elles sont confrontées, le tout **ouvrant des analyses et perspectives pour 2026 et le mandat à venir**. Il vise à **partager les apprentissages et les ressources de ces collectifs, listes et communes, les questionnements ainsi que les réflexions critiques** nées au cours du mandat de 2020-2026 pour **nourrir les dynamiques existantes et futures de réappropriation du pouvoir par et pour les habitant-es depuis les communes**.

The background of the page is a light gray topographic map with white contour lines. A solid orange horizontal band is positioned across the middle of the page, containing the title text in white.

INTENTIONS ET MÉTHODOLOGIE

Cadre de documentation et d'écriture

Cet ouvrage est **le résultat d'un travail qui s'inscrit dans la durée et qui a débuté en 2019** avec de premières formes de documentation et d'analyse au temps de la campagne des élections municipales de 2020. Il a été conduit dans le cadre de la Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) **Fréquence Commune** qui accompagne, documente et met en réseau les communes participatives (élu-es majoritaires et minoritaires) et les listes citoyennes et participatives (LCP), et qui, pendant les élections municipales de 2020, a cartographié les LCP candidates et participé à leurs échanges de pair-es-à-pair-es. Il fait suite à une première phase de documentation des expériences des communes participatives de 2020 à 2023, ainsi qu'au développement entre 2023 et 2025 d'un axe plus analytique en lien avec les travaux de recherche de Myriam Bachir, maîtresse de conférence en science politique (Université de Picardie Jules Verne) et chercheuse au Centre national de la recherche scientifique (CNRS). Depuis 2021, cette recherche-action a été menée en lien étroit avec le réseau **Actions Communes** qui rassemble les listes et collectifs participatifs (élu-es et non élu-es) en France pour favoriser leur entraide et leur inspiration mutuelle, organisant des temps de rencontres et facilitant le partage de ressources, de réflexions et le débat d'idées.

Les co-autrices ont mêlé dans leurs analyses leurs **différentes perspectives et implications**,



à la **croisée des champs** de la démocratie, du municipalisme, des commons, de l'écologie, des communes participatives en France et en Europe. Se sont également associé-es à la rédaction de cet ouvrage, **les accompagnateur-rices de Fréquence Commune** dans la partie **Retour d'expérience de Fréquence Commune**, afin de témoigner des enseignements issus de leurs accompagnements réalisés auprès des communes participatives depuis 2020. Pour certain-es, elles et ils ont **co-fondé, et occupent actuellement des fonctions de gouvernance et/ou des postes salariés** au sein de la coopérative *Fréquence Commune*. Pour certain-es, elles et ils **contribuent bénévolement** au réseau *Actions Communes*. Ils et elles ont conscience de **s'inscrire dans la sociologie resserrée des listes citoyennes et participatives**, étant notamment des personnes blanches faisant partie de catégories socioprofessionnelles moyennes et supérieures.

Intentions

Constatant depuis les élections municipales de 2020 que les expériences des LCP et des communes participatives demeuraient méconnues, en dessous des radars, et n'étaient que très peu documentées, le présent ouvrage a souhaité **donner à voir et partager** ce que les LCP candidates en 2020 et, parmi elles, celles qui ont remporté les élections et sont devenues **des communes dites « participatives », mettent en place concrètement, les transformations** qu'elles opèrent, les **réflexions** qu'elles alimentent mais aussi les **obstacles** auxquels elles sont confrontées.

Ce travail vise à **documenter** et à **mettre en commun** plus largement les **expériences, les apprentissages** mais aussi les **outils et les ressources** partagées par les élu-es — **disponibles sur le site d'Actions Communes** —, les **questionnements** ainsi que les **réflexions**

critiques qui sont nés de ce mandat de 2020-2026. Le tout **ouvrant des analyses et perspectives** pour 2026, le mandat à venir, et plus largement pour nourrir les dynamiques existantes et futures de **réappropriation du pouvoir par et pour les habitant-es depuis les communes**.

Les axes explorés ici reprennent les **principaux champs qui ont été saisis et mis en labours par les LCP et les communes participatives** en partie depuis **leur campagne électorale en 2020** mais surtout **pendant leur mandat municipal** jusqu'en 2025. Ces axes reflètent la chronologie et les grandes étapes qui ont marqué le mandat des communes participatives de façon assez partagée. Ils s'inspirent des **sujets et enjeux** relevés par les communes et collectifs participatifs lors des rencontres nationales des communes participatives ou de leurs accompagnements de

terrain. Ils ont été stabilisés très progressivement, d'abord à partir des **échanges avec Myriam Bachir** puis tout au long de la **phase d'entretiens et de missions de terrain**, jusqu'à la **phase de rédaction, au prisme des contraintes de temps et de moyens**.

Les objets de documentation et d'analyse sont nombreux parmi les expériences des LCP et des communes participatives. **Jusqu'alors, les expériences, pratiques, outils et réflexions ne se partageaient qu'à l'oral**. Ce travail contribue à **mettre à l'écrit et en lumière une partie de la riche matière** qui ressort de plus de cinq années d'effervescence et d'expérimentations. Non sans difficulté, du fait des **contraintes de moyens et de temps, de données parfois manquantes ou fragiles**. Il contribue également à **promouvoir une réflexivité individuelle et collective** sur les trajectoires, les pratiques et sur le mouvement d'ensemble auquel élu-es, agent-es, habitant-es, accompagnateur-rices, chercheur-ses, société civile organisée, *Fréquence Commune* et *Actions Communes* contribuent.

Cet ouvrage entre dans une **démarche de documentation, d'apprentissages** (y compris d'outillage) et **de récit**, espérant que cela serve de marchepied aux dynamiques existantes et futures. **Il ne s'agit pas d'une démarche d'évaluation ou normative** qui viserait à définir *a posteriori* quelles seraient les vraies, les fausses, les bonnes, les mauvaises expériences, communes ou listes. **Il ne s'agit pas non plus d'une œuvre prescriptive** qui prétendrait donner des recettes. Enfin, **ce travail ne tend pas à l'exhaustivité**. Loin de rendre compte de toutes les expériences spécifiques, les différentes contributions récoltées ont permis de

construire **une analyse transversale que nous espérons nuancée** et qui **tente de refléter ce qui relie ces démarches entre elles**, tant dans **leurs accomplissements** que dans **leurs difficultés**. **Ce rendu ne prétend ni figer ni apporter de conclusion définitive**. Il est une **première brique** qui invite à poursuivre l'exploration et l'analyse pour tirer certains fils et ouvrir d'autres portes. **Certains sujets** comme le rapport aux partis politiques, la place des élu-es minoritaires, l'articulation avec la société civile ou l'intercommunalité **restent à explorer davantage**. **D'autres**, que nous n'avons pas abordés, tels que les enjeux spécifiques aux quartiers populaires, les thématiques de l'eau, du logement, de l'insécurité dans l'espace public, les enjeux de classe sociale et de racisme, **sont encore à saisir**.

À l'image des listes et communes participatives, ce travail se veut **exploratoire** et **expérimental**. Il **contribue à la dynamique de partage et d'entraide** mise en place entre ces communes. Sans être une étude académique, il s'inscrit dans une **démarche de recherche-action engagée et impliquée**, au service des acteur-rices de terrain.

Nous entendons ainsi **contribuer à la mise en commun, avec humilité, des apprentissages et des analyses** que nous avons recueillis ou formulés. Nous avons cherché à **restituer au plus juste les paroles qui nous ont été confiées** et à croiser les regards pour donner à voir **une pluralité de visions et de possibles** sans dresser une analyse figée d'un mouvement politique en construction. Nous avons prêté une attention particulière à **nuancer et équilibrer les arguments**. Les interprétations comme les analyses nous reviennent cependant et ne peuvent être imputées à d'autres.

Notre approche

Nous avons rattaché nos observations et analyses aux mouvements et approches plus larges du municipalisme, de l'écologie sociale et des communs, tout en reconnaissant que peu de listes citoyennes et participatives tout comme de communes participatives s'y réfèrent ou les revendiquent.

À notre sens, en articulant des enjeux sociaux, écologiques et démocratiques — par **la quête d'extension et de partage du pouvoir politique**,

la recherche d'égalité et d'émancipation politique pour tous·tes —, les LCP et les communes participatives esquissent les contours d'une **politique de l'écologie sociale et d'un municipalisme** que nous rattachons à la pensée de **Murray Bookchin et Janet Biehl**¹. Selon le postulat de l'écologie sociale, **les problèmes écologiques** sont avant tout des **problèmes sociaux** qui reposent sur **les systèmes hiérarchiques et de domination** — des humain·es sur la nature et de certain·es humain·es sur d'autres.

1 / BIEHL Janet, *Le municipalisme libertaire : la politique de l'écologie sociale*, Écosociétés, 2013 [1998]

Seule une réorganisation de la société sur des bases écologiques et éthiques peut permettre de les résoudre afin de tendre vers une plus grande liberté².

Le municipalisme libertaire (ou communalisme), comme déclinaison en projet politique de l'écologie sociale, vise à **« étendre et régénérer l'espace politique démocratique comme un espace d'autogouvernement de la communauté »³**, l'« autogouvernement » étant entendu comme la capacité de chacun·e à s'autosaisir de l'intérêt général. Dans une logique de décentralisation du pouvoir, c'est à l'échelle des communes que cet espace se déploie, prenant la forme d'assemblées dans lesquelles les habitant·es participent directement aux décisions qui les concernent⁴. De par leur volonté de partager le pouvoir largement, il nous semble ainsi que les LCP et communes participatives **œuvrent à réguler et défaire les dominations systémiques qui traversent la société** et dont le milieu politique est un miroir grossissant, et concourent à l'émergence d'un **« municipalisme à la française »⁵** en tâtonnement.

Faire naître d'autres façons de faire et de décider ensemble, renvoie à des formes d' **« agir commun »** que nous relierions aux expérimentations et ambitions des LCP et communes participatives : *« Avec les communs, nous avons affaire à l'émergence d'une toute autre forme d'organisation sociale : celle où les gens participent directement à la définition, à l'élaboration et à la production des usages qui les concernent directement »⁶*. Par extension, il nous semble que les LCP concourent à **faire de la municipalité un commun**, en ouvrant les portes de l'institution publique, mais aussi en **soutenant des formes d'organisation, de contre-pouvoir, de pensée, d'expérimentation, de résistance, en dehors des murs de la mairie** qui favorisent **l'autodétermination et la réappropriation** de différentes ressources pour tendre vers **davantage d'autonomie et de liberté**.

Nous avons prêté **une attention à la mise en cohérence de nos écrits avec l'utilisation de l'écriture inclusive**. La langue française se faisant

le reflet de la domination patriarcale et le langage structurant la pensée, nous réfutons l'idée que le masculin l'emporterait sur le féminin ou constituerait le neutre universel.

Nous alternons donc entre l'apposition de termes génériques au féminin et au masculin (les habitantes et habitants) et l'utilisation du point médian (allié-es, nombreux-ses) afin de fluidifier la lecture. Si la politique est trop souvent considérée comme une sphère de pouvoir réservée aux hommes, nous entendons, avec cette modalité d'écriture, rompre avec cette idée et permettre à toutes et tous, notamment aux femmes, de s'identifier et d'imaginer d'autres représentations en politique.

Les citations, issues des entretiens et des documents transmis par les communes et les collectifs, **ont également été reformulées sous une forme inclusive. Des crochets ont été ajoutés** aux citations issues d'autres écrits, notamment académiques.

La grande majorité des personnes interrogées et rencontrées au sein des listes et communes participatives **se reconnaissent dans le genre qui leur a été assigné à la naissance, nous parlerons de « femme » et d'« homme » au sens de « cisgenre »**.

Enfin, les communes participatives choisissent, pour nombre d'entre elles, d'ouvrir les espaces de décisions politiques à leurs habitant·es sans condition d'âge, de nationalité ou de résidence — les usager·ères travaillant, étudiant ou s'impliquant dans la commune sous d'autres formes ont aussi leur place. Si certaines revendiquent un élargissement de la citoyenneté, **nous avons choisi de privilégier l'emploi du terme « habitant·es » dans cet ouvrage**. Habitant·es au sens de personnes qui vivent et investissent un espace, un territoire, qui sont en interaction avec lui, qu'elles y résident ou qu'elles y réalisent différents types d'activités⁷.

2/ BOOKCHIN Murray *The Ecology of Freedom : The Emergence and Dissolution of Hierarchy*, Cheshire Books, 1982

3/ BIEHL Janet, *Ibid*

4/ BOOKCHIN Murray, *From Urbanization to Cities: Toward a New Politics of Citizenship*, 1997

5/ DAU Elisabeth, [À contre-courant, Un bilan des dynamiques de listes participatives aux élections municipales françaises en 2020](#), 2020

6/ « [Aux racines des communs. Entretien avec Christian Laval](#) », BROSSAUD Claire, LAVAL Christian, *Métropolitiques*, 03/05/18

7/ « [Habiter, habitant](#) », Géoconfluences, septembre 2023

Méthodologie

Pendant plus d'un an, nous avons recueilli, exploré, confronté et entamé l'analyse de différentes expériences dans une **vingtaine de communes participatives**.

Nous nous sommes entretenu·es avec **109 personnes — élu·es, agent·es, habitant·es, membres de collectifs d'habitant·es et accompagnateur·rices de Fréquence Commune — lors d'entretiens semi-directifs** individuels en distanciel et en présentiel dans le cadre de missions de terrain à La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant·es) et à Poitiers (Vienne, 90240 habitant·es). Notre intention initiale était d'effectuer trois terrains dans des communes aux tailles et aux enjeux de territoire différents. Les contraintes de temps ne nous ont finalement pas permis de nous rendre dans la commune de Vaour (Tarn, 328 habitant·es) auprès de laquelle nous avons réalisé quelques entretiens en distanciel avec des élu·es et des habitant·es. Notre travail repose particulièrement sur les contributions de **128 personnes au total, à savoir : 62 hommes et 66 femmes ; 68 élu·es dont 15 maires et 2 élus minoritaires ; 12 agent·es dont 3 directeur·rices des services et une directrice de cabinet ; 45 habitant·es dont 16 membres de collectifs d'habitant·es ; trois membres de Fréquence Commune (n'ayant pas contribué en tant qu'habitant·e ou élu·e)**.

Le regard de 19 personnes n'a pas été recueilli en entretien mais à travers la participation à différents temps de partage et d'analyse collective comme :

- le laboratoire des élu·es majoritaires de communes participatives « **Démocratie locale et participation - Bilan de mandat** » organisé par *Fréquence Commune* en novembre 2024 et ayant réuni 19 élu·es et une directrice de cabinet ;
- le laboratoire des accompagnateur·rices de la coopérative portant sur « **Nos pratiques de mobilisation** » en avril 2024 ;
- les **ateliers de co-développement entre 8 maires** de communes participatives, animés en distanciel par *Fréquence Commune* entre février et juillet 2022 ;
- l'atelier portant sur la **féminisation de la politique**, organisé pour enrichir la partie ↪ **Féminiser la politique** et ayant réuni 8 femmes élu·es et non élu·es.

Les dernières [Rencontres nationales du réseau Actions Communes organisées à Vaour en 2024](#), et plus spécifiquement les ateliers portant sur les partis politiques, l'épuisement de la ressource participative, le soin et les oppressions systémiques ou encore la *féministisation* de la politique, constituent une autre part importante de la matière restituée et analysée dans ce travail.

[2026 - L'émission des listes citoyennes et participatives](#) réalisée par *Fréquence Commune* et notamment les épisodes, « [Faut-il en finir avec la démocratie participative ?](#) », « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) », « [Comment déjouer le jeu des partis politiques ?](#) » ; les **deux cycles de l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers** ainsi que les journées de bilan avec des habitant·es, des élu·es et des agent·es ; **les questionnaires de mi-mandat adressés aux élu·es majoritaires en 2023** et réalisés par Myriam Bachir et Elisabeth Dau sont d'autres éléments sur lesquels cet ouvrage prend appui.

Les **mémoires de recherche de fin d'étude de Léa Legras** : « Une séquence démocratique peut-elle permettre de résoudre une situation de conflits locaux liés au changement climatique ? L'étude de cas sur la séquence démocratique organisée dans la commune du Plateau-des-Petites-Roches (38) sur le futur de la station de ski de moyenne montagne » et **de Cléa Fache** : « Écologie sociale et municipalisme : des listes et communes citoyennes et participatives qui *féministisent* la politique ? » ont aussi enrichi et apporté une couleur particulière aux analyses, plus spécifiquement dans le chapitre ↪ **Une station de ski de moyenne montagne au Plateau-des-Petites-Roches** et la partie ↪ **Féminiser la politique ou comment dépatricialiser le pouvoir pour mieux le partager**.

Nous avons également puisé dans des **travaux de recherche académique** en sciences sociales, en science politique, en sociologie politique, du genre et des institutions publiques, et dans ceux portant plus largement sur le sujet de la démocratie.

Échantillon

Sans prétendre invisibiliser d'autres et nombreuses démarches inspirantes, nous avons choisi de **resserrer notre échantillon** autour des expériences dont nous avons eu connaissance d'une part et pour lesquelles nous avons eu suffisamment de temps d'exploration et de matière d'autre part :

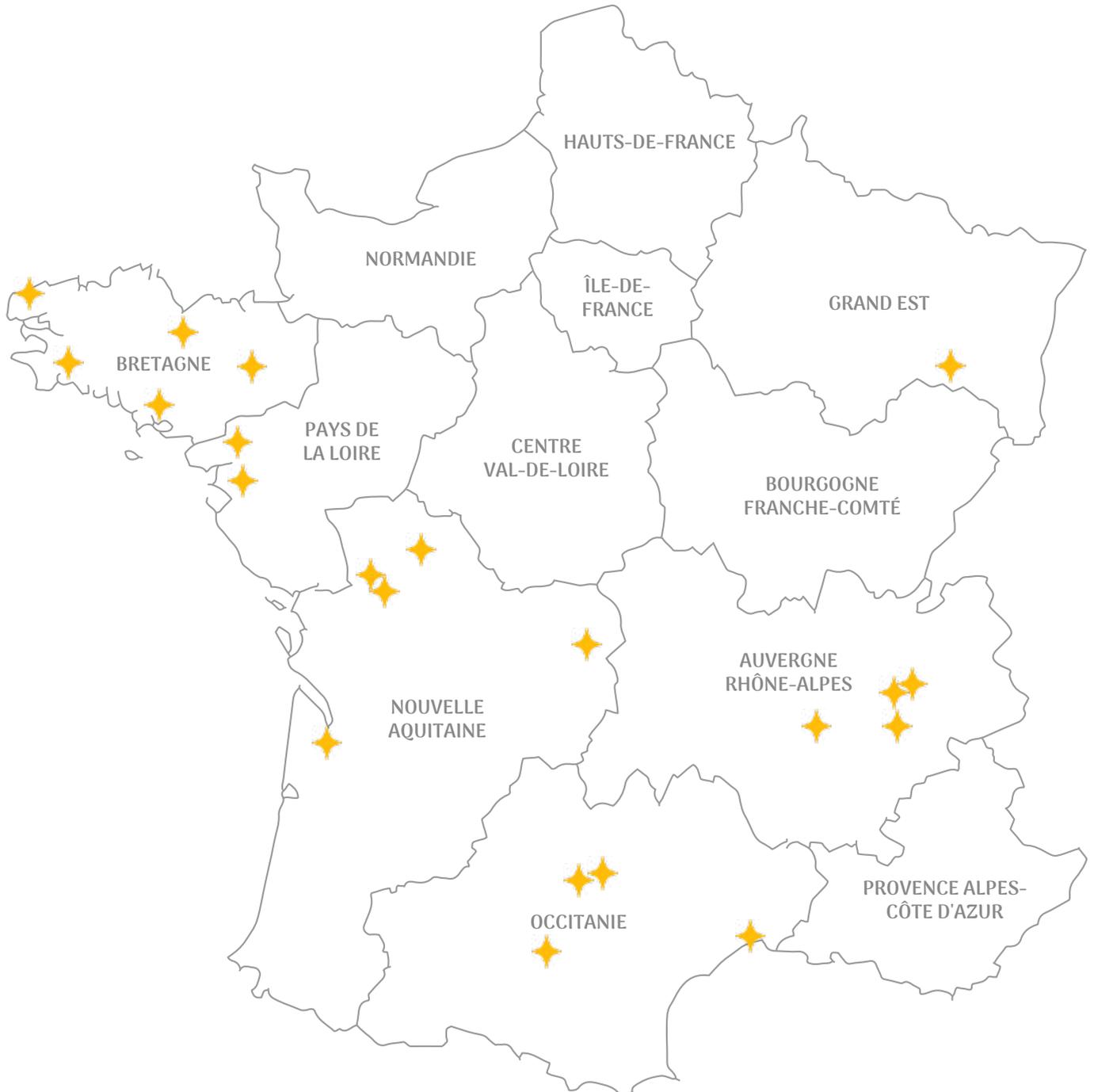
- **21 communes** ayant remporté les élections — certaines après fusion avec une ou plusieurs listes traditionnelles, avec une démographie allant de 328 à 90240 habitant·es —, et des configurations (spatiales, politiques, historiques, économiques) différentes reflétant **des réalités plurielles et, dans une certaine mesure, l'hétérogénéité des listes et communes participatives** ;
- **6 collectifs**, pour la plupart liés à des LCP candidates aux élections municipales de 2020 et ayant poursuivi leur action au-delà de cette échéance, à savoir : *Archipel Citoyen*, *Poitiers Collectif*, *Donnons du Relief à La Montagne*, le collectif d'habitanc·es de Plombières-les-Bains ayant soutenu la candidature de la LCP « *Pour et avec vous* » ainsi qu'*Énergie de Nantes* et le *Syndicat de la montagne Limousine*.

Commune	Département	Nombre d'habitant·es en 2021 ⁸	Nombre total d'élus·es
Vaour	Tarn	328	9 ⁹
Penne	Tarn	592	12
Moncontour	Côtes-d'Armor	745	13
Felletin	Creuse	1536	19
Plombières-les-Bains	Vosges	1561	19
Saint-Armel	Ille-et-Vilaine	2271	19
Plateau-des-Petites-Roches	Isère	2415	23
Pélussin	Loire	3682	26
Le Bourget-du-Lac	Savoie	4933	27
Plessé	Loire-Atlantique	5257	29
La Crèche	Deux-Sèvres	5732	29
Melle	Deux-Sèvres	5904	33
Prades-le-Lez	Hérault	6107	28
La Montagne	Loire-Atlantique	6488	29
Plouguerneau	Finistère	6682	29
Auray	Morbihan	14222	32
Castanet-Tolosan	Haute-Garonne	14903	33
Saint-Médard-en-Jalles	Gironde	32538	39
Chambéry	Savoie	59856	45
Quimper	Finistère	63642	49
Poitiers	Vienne	90240	53

8 / Ces chiffres sont ceux de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) pour l'année 2021.

9 / Suite à deux démissions, la commune de Vaour ne compte plus que 9 élu·es.

CARTE DES 21 COMMUNES PARTICIPATIVES ÉTUDIÉES





DÉMOCRATIE INTERNE

ORGANISER LE PARTAGE DU POUVOIR

● UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE COMMUNALE : LES PRINCIPES – p.32

Un pouvoir traditionnellement centralisé – p.32

Mandats, délégations et co-responsabilité pour dépersonnifier le pouvoir – p.33

La place des élu·es minoritaires – p.35

Un nouveau modèle de gouvernance communale partagée – p.36

● UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE COMMUNALE : LES PRATIQUES – p.38

Une redéfinition des instances communales traditionnelles à Prades-le-Lez et La Crèche – p.38

L'ouverture du groupe de coordination aux habitant·es non élu·es à Vaour – p.42

● ORGANISER LES RÉUNIONS – p.46

Définir des rôles – p.46

Des méthodes de réunion et de prises de décision – p.48

● GARANTIR UN CADRE POUR PRENDRE SOIN DU COLLECTIF – p.52

Principes relationnels, chartes de valeurs et de l'élu·e – p.52

Des instances, des rôles et des procédures pour veiller au respect de la gouvernance et gérer les conflits – p.55

● FAVORISER L'ENGAGEMENT DE TOUS·TES, MIEUX SE RÉPARTIR LES INDEMNITÉS – p.58

● PRENDRE LE TEMPS DES BILANS ET DE LA RÉFLEXIVITÉ – p.64

● UNE VEILLE DÉMOCRATIQUE ET UN CONTRE-POUVOIR HABITANT – p.68

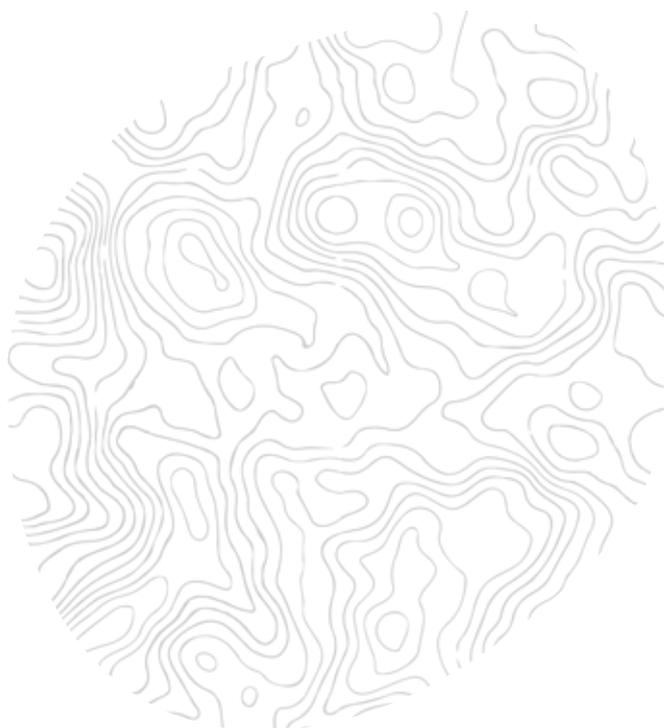
Instance municipale dédiée ou collectif d'habitant·es hors des murs de la mairie ? – p.68

Observatoire de l'action municipale à Melle – p.69

Observatoire des pratiques à Plombière-les-Bains – p.69

Observatoire des pratiques démocratiques à La Montagne – p.70

Conseil d'éthique, référent·es de secteur et Assemblée générale citoyenne à Penne – p.70



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE COMMUNALE : LES PRINCIPES



Un pouvoir traditionnellement centralisé

À l'échelle de la commune, c'est le **conseil municipal** — constitué de représentant-es élu-es — qui est **souverain** et qui règle « *par ses délibérations les affaires de la commune* »¹. **Président-e du conseil municipal, le ou la maire concentre entre ses mains un important pouvoir**, renforcé par les fonctions qui lui sont directement attribuées et qui ne sont **pas déléguables**² mais aussi par **les habitudes de fonctionnement hiérarchique et centralisé** qui le ou la place au centre des décisions. À ces fonctions, administratives et judiciaires, s'ajoutent le poids et le pouvoir conféré par le **leadership personifié** que la figure de maire incarne dans l'imaginaire collectif. Agent-es, habitant-es ou journalistes, nombreux-ses sont celles et ceux qui demandent à s'adresser au ou à la maire plutôt qu'aux élu-e.s en charge des délégations concernées. Traditionnellement, la parole du ou de la maire a plus de poids et de valeur, c'est « Monsieur le Maire » ou « Madame la Maire » qui tranche et qui semble avoir le dernier mot. S'il est souvent attendu que le ou la maire ait une vision globale des dossiers, il ou elle ne décide pas complètement seul-e et s'entoure généralement de quelques adjoint-es et du ou de la directeur-riche général-e des services (DGS) pour prendre les décisions à huis clos, dans son bureau.

Dans ces conditions, les commissions municipales³, pour ne citer que cet exemple, ne peuvent être le lieu d'une véritable co-construction et délibération, les enjeux politiques et structurants ayant souvent été arbitrés en amont. **Le conseil municipal constitue finalement une chambre d'enregistrement des décisions prises par une poignée de personnes**. Ni les habitant-es, ni les agent-es ne peuvent prendre part aux décisions

municipales si des aménagements ne sont pas pensés par rapport au fonctionnement traditionnel. Leur association à la gouvernance de la commune est strictement encadrée par le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et le Code des relations entre publics et l'administration (CRPA). **S'ils et elles peuvent au mieux être consulté-es, seul-es les conseiller-ères municipaux-les élu-es sont habilité-es à prendre des décisions par délibération au conseil municipal.**

“ Avant j'étais adjoint dans une autre commune au fonctionnement traditionnel dont je n'interrogeais pas vraiment le fonctionnement même si j'avais des envies de changement et de plus de participation citoyenne, inspiré par l'expérience de Saillans notamment. Maintenant je ne veux surtout pas revenir à ce mode de fonctionnement-là, l'expérience de Vaour m'a profondément changé. ”

non élu membre du groupe de coordination de Vaour

Les communes participatives tentent donc de réinventer le fonctionnement des municipalités pour répondre à leurs aspirations démocratiques. **Pour partager le pouvoir avec les habitant-es, faut-il encore le partager en interne, au sein de l'équipe municipale**, entre élu-es majoritaires et minoritaires idéalement. C'est ce que de nombreuses communes participatives expérimentent depuis 2020 constituant l'une de leur singularité majeure. Arrivées au pouvoir, sans connaître pour beaucoup le fonctionnement et les instances de l'échelon municipal, les listes citoyennes et participatives (LCP) ont d'abord dû

1 / [Article L2121-29 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

2 / « [Quelles sont les fonctions d'un maire](#) », Vie publique, 30/10/24

3 / Les commissions sont les instances composées de conseiller-ères municipales-les chargé-es d'instruire des affaires et questions soumises en conseil municipal pour préparer, par avis consultatif, les futures délibérations de ce dernier. Voir « [FICHE n°12 : LES COMMISSIONS MUNICIPALES](#) », préfecture de l'Aude, 26/05/21

articuler leurs aspirations démocratiques avec les contraintes du système politico-institutionnel. Leur méconnaissance de l'institution communale a parfois été un frein à la mise en place d'une gouvernance interne fonctionnelle. Pour autant, **ne pas connaître les règles usuelles a permis aux listes citoyennes et participatives de s'en affranchir et d'imaginer peut-être plus librement d'autres pratiques et de nouvelles instances, plus en accord avec leurs valeurs.** Certaines équipes ont ainsi accordé beaucoup de temps en début de mandat à leur organisation interne et à leur gouvernance, naviguant plus ou moins à vue pour réinventer une gouvernance partagée dans le cadre institutionnel prévu.

Cette priorisation a parfois été source de tensions au sein des équipes, certain-es estimant que cela ralentissait la mise en place de projets concrets répondant aux urgences sociales et écologiques. La mise en commun de ces expérimentations de gouvernance interne, riches et chronophages, pourrait faire gagner du temps aux prochaines équipes municipales, prévenant les écueils et tirant des enseignements de chaque contexte spécifique afin d'adresser au mieux **cette tension manifeste entre soin de l'organisation interne et énergie consacrée à la mise en place de projets dans la commune.**

Mandats, délégations et co-responsabilité pour dépersonnifier le pouvoir

Donner des mandats — c'est-à-dire des fonctions ou des missions — définis de façon collective et pour une durée déterminée, à des personnes ou groupes de personnes, permet de **dépersonnifier le pouvoir et de le placer dans les mains du collectif.** C'est lui qui répartit le pouvoir et c'est envers lui que les individus sont **redevables.** Dans de nombreuses LCP, **la fonction de maire** a ainsi pu être attribuée grâce à une **élection sans candidat-e (ESC).** Ce sont les membres du groupe qui proposent des personnes pour remplir une fonction, **sur la base de compétences et de qualités déterminées au préalable.** Plutôt que des figures charismatiques et parfois autoritaires s'imposent par le jeu des égos, ce mode de désignation de l'ESC permet de faire émerger des personnes qui ne se seraient **pas forcément senties légitimes** de candidater (pour cette fonction) et qui ont tendance à se mettre davantage **au service du collectif** ↪ (cf. **Féminiser la politique. Faire de la politique autrement**).

Partager le pouvoir repose en premier lieu sur **le bon vouloir du ou de la maire.** Institutionnellement c'est elle ou lui qui a le dernier mot et qui a le pouvoir de déléguer des fonctions⁴. La **répartition des délégations**, des postes d'**adjoint-es**, des **conseiller-ères municipaux-les** et des **indemnités** structure le fonctionnement municipal. À la différence d'un fonctionnement communal traditionnel, cette répartition est

saisie par les élu-es des communes participatives comme une question de **gouvernance collective** puisqu'elle détermine les responsabilités des individus qui composent l'équipe municipale ainsi que les moyens différenciés dont chacun-e va bénéficier pendant le mandat. Elle intègre notamment des considérations liées à la vie familiale et personnelle, au genre ou encore à la situation socio-économique et professionnelle. Pour des personnes actives, ce mandat électif n'est pas sans incidence sur le temps alloué à leur profession, l'avancement de leur carrière, leur niveau de revenu, voire entame leur chance de retrouver un emploi. Nous observons en effet que 38,1% des maires et 22,7% des élu-es municipaux-les des communes françaises sont retraité-es⁵.

Partager le pouvoir au sein des équipes municipales c'est aussi reconnaître le pouvoir d'expertise de certain-es élu.es, du fait de leur profession, et le canaliser. Ainsi, dans certaines communes participatives, les élu-es spécialisé-es professionnellement dans un domaine particulier prennent à leur charge la délégation correspondante. Cela demande alors **une vigilance particulière pour que les rôles d'élu-e, de technicien-ne ou d'expert-e ne soient pas confondus.** Les élu-es des communes participatives veillent aussi à ce que l'expertise d'un-e l'élu-e ne préempte pas le débat politique au sein de l'équipe municipale, ni ne soit un frein

4 / « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal. », [Article L2122-18 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

5 / « [Les collectivités locales en chiffres, 2024](#) », Direction générale des collectivités locales, p.92

à la participation des habitant-es : « *je suis compétent-e donc je n'ai pas besoin des habitant-es* ». D'autres communes font le choix inverse de **décorrélér la casquette « technicien-ne/expert-e » et la casquette « élu-e »** afin de contourner ces biais et permettre à tous-tes les élu-es **d'être au même niveau de contribution**.

Dans l'exercice du pouvoir le **respect rigoureux des délégations** (urbanisme, santé, vie associative, environnement, égalité, etc.) **et de leur autonomie** est un **gage essentiel de son partage**. Ainsi, s'il est tentant de s'adresser en priorité au maire ou à la maire, dans les communes participatives ce dernier ou cette dernière s'applique à réorienter vers les élu-es en charge des délégations, plus expert-es que lui ou elle sur le sujet, **revendiquant humblement ne pas tout savoir sur tout**. La **confiance et la responsabilité partagée des élu-es** sont centrales au sein des communes participatives et sont vectrices d'engagement.

Si des délégations ne peuvent légalement être portées par des binômes ou trinômes, dans la pratique, les tâches et responsabilités peuvent être réparties. Dans plusieurs communes, les élu-es **œuvrent toujours à plusieurs**, à deux ou plus en fonction des projets et sollicitent la participation d'habitant-es et de membres d'associations ou de collectifs lors de groupes de travail. À Chambéry (Savoie, 59 856 habitant-es) par exemple, l'équipe qui compte 35 élu-es majoritaires, s'est **organisée en pôles** afin que les élu-es travaillent en petites équipes et se répartissent mieux les tâches et le pouvoir. À Castanet-Tolosan (Haute-Garonne, 14 903 habitant-es), tous-tes les élu-es sont soit adjoint-e soit conseiller-ère délégué-e. Ils et elles fonctionnent en **binômes ou trinômes** et ont une charge de travail équivalente, la seule différence étant les astreintes que doivent légalement assurer les adjoint-es.



Intérêts à fonctionner en binômes au sein d'une organisation démocratique Vaour (Tarn, 328 habitant-es)

- Cela permet de partager le travail sur un même dossier et d'assurer la continuité de ce travail en cas d'absence d'un des membres.
- La coopération, la co-construction, est plus riche à deux que tout-e seul-e.
- Il y a un intérêt à se soutenir moralement quand un dossier en cours « n'avance pas ». Et c'est relativement fréquent dans les relations avec certaines institutions.
- Lors d'entretiens particuliers avec certaines instances ou interlocuteur-rices particulier-ères, on entend davantage de choses à deux, et on est deux à témoigner en cas de litiges.
- Ce fonctionnement permet un échange permanent entre deux élu-es, ou référent-es et fait partie des bases d'un fonctionnement démocratique qui s'accommode mal des actions solitaires.



D'après « *Schéma de gouvernance Vaour citoyens* », 2024, p.10

Si certain-es élu-es avaient envisagé initialement de réaliser des **mandats tournants**, en se répartissant à plusieurs la présence au fil des six années, cela a finalement semblé peu réaliste au vu du **coût d'entrée dans la fonction élective**. L'idée de constituer des **binômes d'adjoint-es qui tourneraient** par exemple au bout de trois ans a pu être émise dans certaines communes comme à La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant-es) afin de mieux répartir la charge de travail et permettre l'implication de davantage de personnes. Il faut en général compter **deux ans** pour que les élu-es

s'approprient le fonctionnement d'une mairie, consolident leur équipe et son organisation, apprennent à travailler ensemble. **Les élu-es doivent donc monter en compétence tout en gérant les affaires courantes, les dossiers lancés et les « mauvaises surprises » hérités de l'ancienne équipe**.

Partager à plusieurs le mandat d'élu-e minoritaire a pu s'observer à Foix (Ariège, 9 472 habitant-es) où des élu-es issu-es de la LCP *Foix en commun-e* ont siégé de façon tournante au conseil municipal

entre 2020 et 2026. Les deux élu-es minoritaires ont changé tous les deux ans, permettant à 6 personnes de monter en compétence et de représenter les différentes tendances de la liste au conseil municipal au fil du mandat. Un relais qui permet également de préserver les personnes en charge du difficile mandat d'élu-e minoritaire.

Les élu-es sortant-es des communes participatives se posent pour certain-es la question de **repartir pour un second mandat** et dans quelles conditions, soulevant **l'importance du renouvellement de l'équipe municipale**. L'enjeu sera de réussir à composer au sein **d'équipes mixtes composées d'élu-es sortant-es et de nouvelles-aux**, l'expérience des premier-ères ne devant pas leur donner plus de pouvoir et empêcher le renouvellement des pratiques. **L'enjeu de transmission entre les deux mandats n'en est que plus important.**

Nourri-es de leur première expérience d'élu-es, certain-es tentent d'imaginer cette **rotation des rôles** pour un potentiel second mandat, anticipant mieux les enjeux, notamment de formation. Constituer **des binômes composés d'un-e ancien-ne et d'un-e nouveau-ll-e élu-e** pourrait être une piste pour assurer une certaine fluidité entre transmission et opérationnalité. D'autres aimeraient expérimenter une organisation permettant d'avoir des « **co-maires** ». Le ou la maire pourrait partager ses responsabilités et ses indemnités avec le 1^{er} ou la 1^{ère} adjoint-e, tous-tes deux pouvant même intervertir leurs fonctions à mi-mandat en démissionnant symboliquement afin que le 1^{er} ou la 1^{ère} adjoint-e puisse être élu-e maire, sous réserve que la préfecture accepte la démission du ou de la maire.



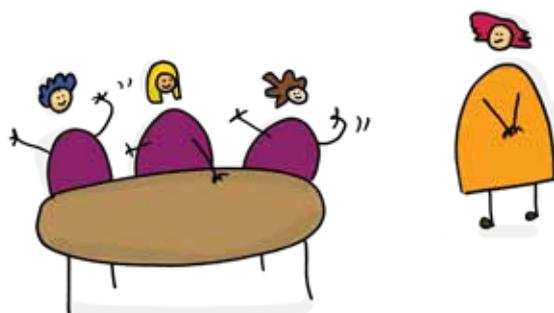
La place des élu-es minoritaires

“ *Quand je parle avec d'autres élu-es et collectifs du territoire, les gens sont impressionné-es par l'implication des élu-es de notre commune dans leur mandat. On est 12 élu-es sur 19 à être vraiment très engagé-es, dont plusieurs qui étaient dans la minorité et qui nous ont rejoint-es.* ”

un élu

Les communes participatives ne se reconnaissent pas dans l'appellation « élu-es d'opposition » et préfèrent parler « **d'élu-es minoritaires** ». Elles développent depuis leur début de mandat, une véritable réflexion sur le respect, le rôle à donner et **la coopération à instaurer avec ces élu-es de la ou des minorités dans le conseil municipal**. Il n'est néanmoins pas toujours évident de travailler en intelligence collective avec ces dernier-ères, attaché-es pour certain-es à une **posture d'opposition** ou pris-es dans un dilemme de loyauté vis-à-vis de leur groupe d'appartenance, quand bien même ils et elles partagent les valeurs et le fonctionnement de l'équipe majoritaire. Pour autant, ne s'attachant pas aux étiquettes et clivages politiques de principes, certaines équipes municipales participatives ont tenu à ouvrir des espaces aux élu-es minoritaires et réussissent à travailler avec elles et eux.

Certain-es contribuent activement voire pilotent des commissions municipales et des groupes de travail comme c'est le cas dans la commune de Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant-es). Dans cette commune, les élu-es minoritaires qui pilotent des groupes de travail peuvent ainsi rejoindre, sur accord de l'équipe majoritaire, la « réunion de coordination », souvent ouverte exclusivement aux élu-es de la majorité. Dans plusieurs communes, **des élu-es d'autres listes ont pu rejoindre les équipes majoritaires participatives**, notamment sensibles à la **liberté de vote** que nombreuses d'entre elles pratiquent et préférant s'inscrire dans **une posture de coopération et d'intelligence collective** plutôt que dans la défense d'une ligne politique dictée par leur parti ou leur ex-tête de liste.



Un nouveau modèle de gouvernance communale partagée

Afin de **partager le pouvoir**, de nombreuses communes participatives ont travaillé à identifier les endroits où s'exercent différents types de pouvoir, clarifiant notamment les **périmètres d'autorité** de leurs instances. Elles ont expérimenté différentes **formes de gouvernances dites « partagées »** à l'échelle communale, inspirées

de la **sociocratie**. Pour ce faire, elles ont élaboré des règles organisationnelles et relationnelles ainsi que des modes de prises de décision visant à **s'affranchir des logiques hiérarchiques et pyramidales** pour tendre vers plus d'**horizontalité**, où chacun·e peut contribuer, décider et prendre ses **responsabilités** au sein du collectif.

Gouvernance partagée, sociocratie et holocratie

Le terme « **gouvernance partagée** » a été popularisé dans les années 2010 par l'[Université du Nous](#). Il prend ses racines dans la **sociocratie**, du latin « *socius* » désignant un[·e] « compagnon[·e], associé[·e], allié[·e] » et du grec « *krátos* » signifiant « pouvoir, puissance, force » et peut être défini comme la gouvernance « *des personnes qui entretiennent des relations significatives entre elles, des associé[·es]* »⁶.

Ce concept a d'abord été théorisé par Auguste Comte (1798 – 1857), philosophe et sociologue français. Il a ensuite été repris dans les années 1940 par le psychosociologue et pédagogue hollandais Kees Boeke (1884–1966) pour désigner des pratiques mises en place dans son école qui incarnent selon lui « *la démocratie telle qu'elle devrait être* », « *une vraie démocratie collective, une organisation de la communauté par la communauté elle-même* »⁷.

Ces pratiques reposent sur l'**équivalence des participant·es, soutenue par des méthodes d'intelligence collective**, permettant à tous·tes de participer à l'élaboration des propositions avant de prendre des **décisions cohérentes** pour l'organisation, avec lesquelles **tout le monde accepte de fonctionner**. Ce mode de gouvernance, où **le pouvoir est partagé** entre les membres d'une organisation, s'inscrit ainsi **en rupture avec le modèle pyramidal classique et avec la règle de la majorité**. Gerard Endenburg, ancien élève de Kees Boeke, a expérimenté ces pratiques au sein de son entreprise, formalisant dans les années 70 la « *sociocratic circle organization method* » (méthode sociocratique d'organisation en cercle) et fondant par la suite Le Centre Sociocratique de Hollande.

On retrouve dans cette méthode les **4 principes** suivants, souvent repris dans les pratiques des communes participatives :

- **La structuration en cercles** selon le **principe de subsidiarité** qui vise à ce que la décision soit prise au plus proche de celles et ceux directement concerné·es — chaque cercle ayant une raison d'être et un périmètre d'autorité défini et donc une légitimité propre ;
- **La prise de décision à zéro objection** (cf. [Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative](#)) ;

- **Le double lien entre les cercles** — un·e responsable du cercle désigné·e par celui-ci, qui se place au service des intérêts de son cercle (second lien), et un·e membre délégué·e par le cercle supérieur, qui se place au service de l'organisation, de la vision globale (premier lien) ;
- **L'élection sans candidat·e** — où ce sont les membres du groupe qui proposent des personnes pour remplir une fonction, sur la base de compétences et de qualités déterminées au préalable.

« *Au sens large, la sociocratie peut ainsi être vue comme un domaine de pratiques et de connaissances se référant à l'exercice direct du pouvoir par des personnes reliées les unes avec les autres autour d'intentions communes.* »

[Thomas Marshall, au nom du cercle de direction du Centre Français de Sociocratie](#)

D'autres modèles de gouvernance, inspirés de la sociocratie et plus ou moins formalisés, se sont développés depuis le début du XXI^{ème} siècle. On retrouve par exemple la gouvernance partagée de l'[Université du Nous](#) ; la [Gouvernance Cellulaire](#) qui formalise une [constitution](#) ou encore le Modèle Z du collectif [instant Z](#).

On parle aussi souvent d'« **holocratie** », du grec « *holos* » signifiant « tout entier, complet »⁸ et de « *krátos* » signifiant « pouvoir, puissance, force », qui est la traduction française du concept d'« *holacracy* », inventé et déposé en tant que marque par Brian Robertson, un entrepreneur américain, fondateur en 2007 de la société [HolacracyOne](#). L'holocratie repose aussi sur une constitution et propose une approche tournée vers le monde des entreprises. Elle se focalise sur l'organisation et les missions des individus dans **un objectif d'efficacité pour répondre à la raison d'être de l'entreprise**⁹.

6 / « [Origines de la sociocratie](#) », Centre Français de la Sociocratie, 31/05/10

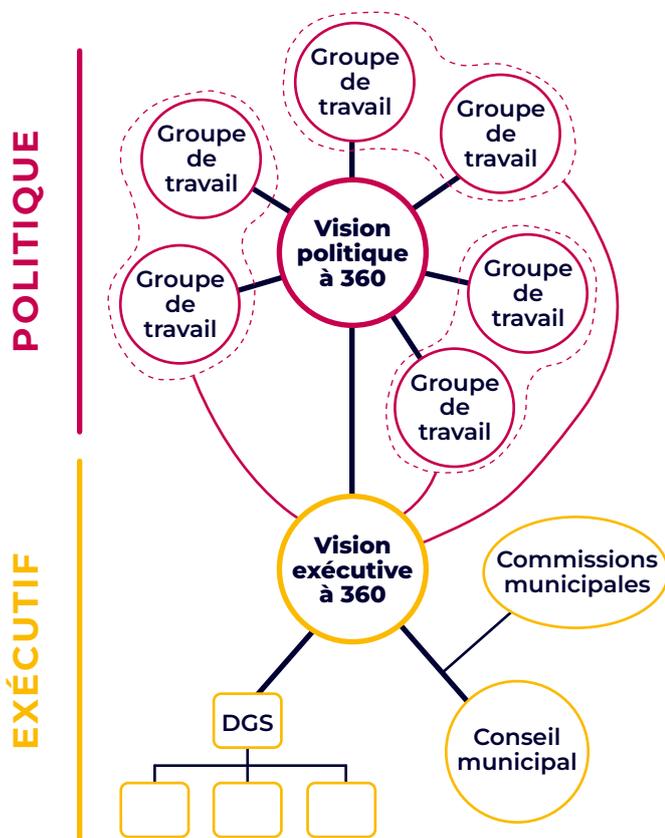
7 / « ["La sociocratie : la démocratie telle qu'elle pourrait être" par Kees Boeke](#) », CADBURY BOEKE Beatrice, *a deeper democracy*, [1945]

8 / Dictionnaire de l'Académie française, 9^e édition

9 / voir aussi LALOUX Frédéric *Reinventing Organizations*, Diateino Eds, 2014 et CHIQUET Bernard Marie, *Une nouvelle technologie managériale : l'Holacracy*, iGi, 2013, Bande Dessinée consultable en ligne sur « [Changer de technologie managériale avec l'Holacracy©](#) », Nova Consul

Les différentes expérimentations, menées dans des communes participatives qui comptent entre une dizaine et une cinquantaine d'élus·es selon leur démographie, ont permis d'aboutir à un « modèle simplifié » de gouvernance partagée communale, pouvant servir de base de réflexion. Ce modèle ne peut se substituer au **travail collectif sur mesure et évolutif** à mener au sein de chaque équipe municipale. Les différents schémas de gouvernance des communes participatives témoignent de la pluralité de configurations qui peuvent prolonger et enrichir ce schéma simplifié.

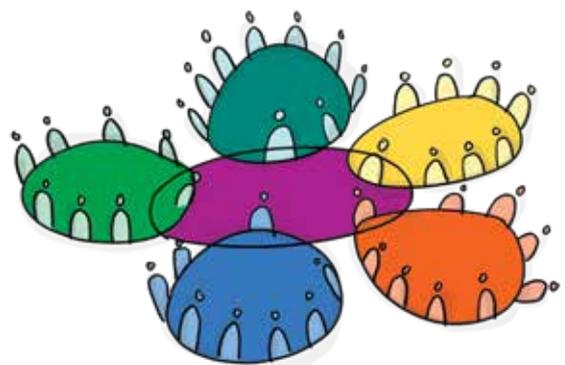
MODÈLE SIMPLIFIÉ DE GOUVERNANCE PARTAGÉE COMMUNALE PAR FRÉQUENCE COMMUNE



Pour mettre en place une gouvernance communale partagée, il est nécessaire que les espaces de décision politique et d'exécution soient clairement identifiés et leur périmètre de décision défini collectivement. Les instances mentionnées plus haut dans le cas d'un fonctionnement municipal traditionnel, à savoir le **bureau du maire** où peuvent se réunir les adjoint·es et le ou la directeur·rice général·e des services (DGS), le **conseil municipal**, ne sont plus des lieux de prise de décisions politiques mais d'**exécution** dans les communes participatives.

Les décisions politiques se prennent au sein de nouvelles instances :

- Un « **groupe décisionnaire** » composé de l'ensemble des élus·es majoritaires (adjoint·es et conseiller·ères municipaux·les) et pouvant être ouvert aux élus·es minoritaires voire à des habitant·es, tantôt appelé « **bureau** », « **coordination** », « **plénière** » ou encore « **comité de pilotage** », décide des grandes lignes directrices grâce à sa « vision politique à 360° ».
- Des **groupes de travail mixtes** (GT), comités ou **commissions dites « extra-municipales »** pouvant être composés d'élus·es, d'agent·es municipaux·les et d'habitant·es volontaires ou tiré·es au sort, élaborent et retravaillent des propositions en fonction des orientations politiques et du cadre fixé par le groupe décisionnaire qui porte la vision politique globale. Les GT peuvent disposer d'une certaine **autonomie dans la prise de décision** en fonction du **périmètre d'autorité** qui leur a été confié par ce même groupe décisionnaire. Certaines communes ont mis en place des « **fiches projets** » afin de rappeler le cadre de travail de ces groupes, facilitant ainsi le suivi, la transmission d'information, fluidifiant le travail de tous·tes et clarifiant les processus de décision. On peut y retrouver par exemple l'objet et les objectifs du GT, les grandes orientations d'ores et déjà actées le cas échéant, la composition du GT, son périmètre de décision, le budget alloué au projet s'il y en a un, les échéances et contraintes.



UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE COMMUNALE : LES PRATIQUES



La **gouvernance partagée communale** est une caractéristique qui définit et distingue les communes participatives de fonctionnements municipaux plus traditionnels. Pour autant, il ne s'agit pas d'un modèle unique et normatif mais plutôt d'une **pluralité de pratiques**, plus ou moins complexes et sophistiquées. Schémas de gouvernance et de démocratie interne, règles de fonctionnement des équipes municipales,

place et rôle des non élu-es ont fait l'objet d'expérimentations, donnant à voir **la diversité et l'inventivité des communes participatives en termes de partage du pouvoir**. Elles témoignent de la volonté et des tentatives de ces nouvelles-aux élu-es de **fonctionner de façon plus horizontale** et de **rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent**, quelle que soit la taille de la commune.

“ Au début, on était un certain nombre à avoir des outils mais on ne voulait tellement pas prendre le pouvoir les un-es sur les autres qu'on a longtemps pataugé, personne ne se sentait légitime de proposer des choses, on n'arrivait pas à désigner des référent-es, personne ne voulait s'imposer et rien ne se décidait. On a appris à mettre du cadre et à poser des règles, on est devenu-es hyper précis-es dans les mandats et ça nous a permis d'être efficaces et d'avoir des référent-es légitimes. Avant on passait 45 minutes en réunion sur un sujet sans savoir où on allait, sans oser décider, tout le monde voulait dire quelque chose sur tout, donner son avis tout le temps. Mais ça a changé. On a appris à se taire, à écouter et à faire confiance. ”

une élue

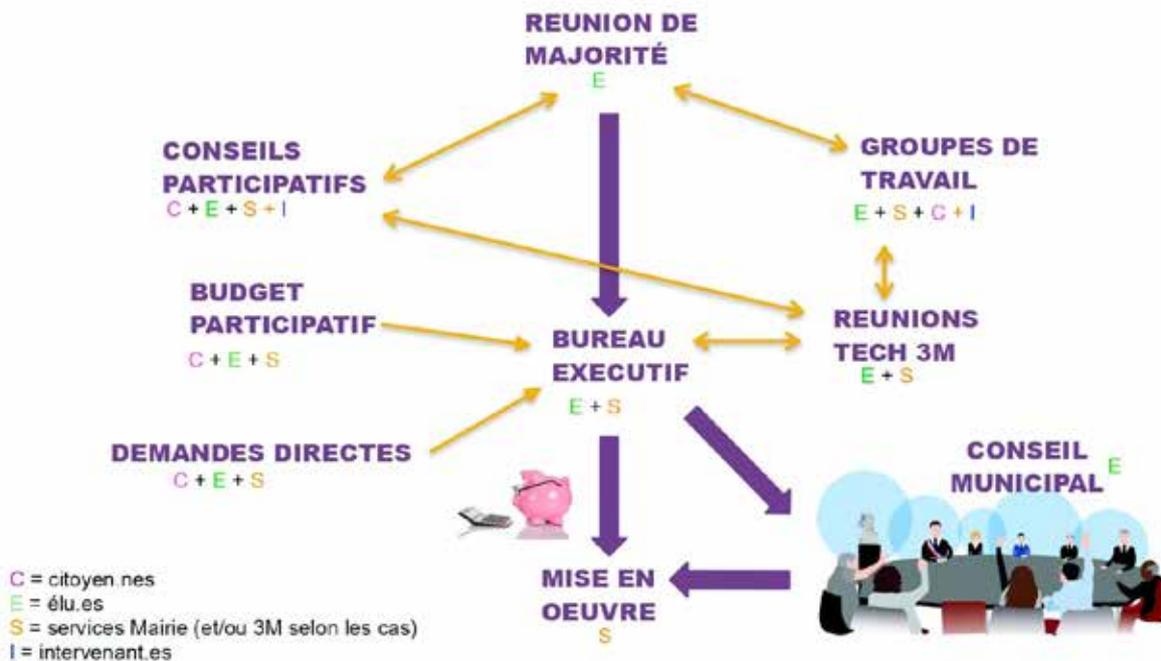
● Une redéfinition des instances communales traditionnelles à Prades-le-Lez et La Crèche

Le fonctionnement de l'équipe municipale majoritaire de Prades-le-Lez (Hérault, 6107 habitant-es) et de La Crèche (Deux-Sèvres 5732 habitant-es) sont illustratifs de la façon dont les communes participatives redéfinissent les **espaces de décision politique** et les **espaces d'exécution** ainsi que de leur tentative d'**articuler démocratie représentative et participative, ouvrant des instances aux habitant-es**. En effet, trois principales instances s'y distinguent :

- un **groupe pour l'équipe municipale majoritaire** — le groupe majorité à Prades-le-Lez et la plénière à La Crèche — où sont prises les **décisions politiques**, constitué des **élu-es majoritaires**, et, dans le cas de la Crèche, **des co-listier-ères non élu-es** de l'équipe majoritaire, avec le même pouvoir décisionnaire ;
- des **groupes de travail** ayant une certaine autonomie où **élu-es, agent-es et habitant-es** peuvent **co-construire** ensemble des projets ;
- un **bureau exécutif à Prades-le-Lez qui exécute les décisions**, comme son nom l'indique, qui rassemble désormais la maire, les huit adjoint-es, le directeur général des services (DGS), les directeur-rices de pôles et l'assistante des élu-es. En début de mandat, l'équipe municipale avait mis en place deux instances distinctes, l'une composée de la maire, du DGS et des directeur-rices de pôle (comité de direction), l'autre de la maire, du DGS et des huit adjoint-es (bureau exécutif), comme c'est encore aujourd'hui le cas à La Crèche. Pour **fluidifier le travail avec les agent-es**, l'équipe municipale de Prades-le-Lez a fusionné ces deux instances à mi-mandat ↪ (cf. **Faire avec l'administration**).

GOUVERNANCE COMMUNE DE PRADES-LE-LEZ

Novembre 2024
Florence Brau



crédit image commune de Prades-le-Lez

Règles de fonctionnement du groupe majorité des 23 élu.es Prades-le-Lez (Hérault, 6107 habitant.es)

LE GROUPE MAJORITÉ

Il est constitué des 23 élu.es, se réunit toutes les deux semaines, dans la salle du conseil.

En début de séance, **un.e secrétaire est désigné.e**. Un **compte-rendu** est systématiquement rédigé et déposé sur la plateforme de partage entre élu.es.

L'ordre du jour est établi en début de séance, au cours d'un tour de table. Chaque référent.e d'un groupe de travail, propose une **information**, une **consultation** ou une **décision**, à propos d'un sujet traité au sein du groupe de travail. Chaque élu.e peut solliciter le groupe majorité, pour créer un nouveau groupe de travail.

Un **tri des sujets** proposés peut être effectué en début de séance si leur nombre est trop important.

Les décisions se prennent par la méthode de **la décision à zéro objection (DAZO)** — appelée anciennement « décision par consentement ».

LE GROUPE DE TRAVAIL

Chaque groupe de travail est rattaché à un.e adjoint.e (qui y participe ou non), en rapport avec sa délégation, et a un.e élu.e référent.e. Ce.tte dernier.ère est responsable de la constitution de son groupe (élu.es, agent.es, habitant.es, etc.). L'élu.e référent.e établit la **fiche projet** du sujet traité (objet, composition, échéances, contraintes, etc.). Au cours de la réunion du groupe majorité, chaque élu.e peut proposer la création d'un nouveau groupe de travail. Le groupe majorité valide par décision à zéro objection, après avoir écouté les éventuelles objections et en dernier ressort, après un vote, la création de chaque nouveau groupe de travail.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Il se réunit chaque semaine et regroupe, depuis janvier 2024, l'ancien bureau exécutif (maire + les 8 adjoint.es + DGS) et l'ancien comité



Description du schéma de démocratie interne La Crèche (Deux-Sèvres 5732 habitant·es)

LA PLÉNIÈRE

C'est l'instance la plus importante qui définit les valeurs, la ligne politique et la stratégie à long terme de l'équipe municipale. Elle en est aussi la garante et veille à la cohérence des projets portés par la mairie. C'est le lieu de construction d'une vision politique commune.

Elle se réunit en moyenne toutes les trois semaines.

Composition

- 22 élu·e·s de la majorité
- 8 non élu·e·s colistier·ères de la liste « La Crèche en Transition Démocratique, Écologique et Solidaire ».
- un·e animateur·rice

Périmètre de décision

Tout ce qui relève des grandes décisions qui impactent tous les groupes de travail et les grands sujets politiques. Elle est souveraine pour définir la ligne politique de la municipalité, la stratégie et pour porter les valeurs pour lesquelles la liste a été élue.

LES GROUPES DE TRAVAIL

Ils sont au nombre de 9 et ont le rôle des traditionnelles commissions municipales mais sans les élu·es d'opposition. Des habitant·es peuvent y être invité·es. Ils et elles se réunissent au moins une fois par mois.

Composition

- au moins 5 élu·e·s de la majorité
- agent·es et habitant·es convié·es par les élu·es

Un **binôme de référent·es** (RB), composé d'un·e adjoint·e ou d'une conseillère municipale déléguée — dans le cas du groupe de travail

portant sur la transition écologique — ou d'un vice-président — dans le cas du groupe de travail portant sur l'intercommunalité — qui siège au bureau et anime le groupe de travail, et d'un·e autre élu·e.

Périmètre de décision

Les groupes de travail sont **autonomes** sur les décisions qui concernent leur périmètre **sauf quand une décision engage la vision politique générale**, elle sera alors renvoyée en Plénière. Les informations concernant les décisions du groupe de travail sont régulièrement transmises à la Plénière qui peut juger devoir réviser une décision si elle estime que le groupe de travail a dépassé son périmètre.

LE BUREAU

Il se réunit de façon hebdomadaire.

Composition

- maire
- adjoint·es
- conseiller·ères municipaux·les délégué·es ou désigné·es par leur groupe de travail (chaque groupe de travail devant être représenté)
- secrétaire
- direction générale des services
- invitation d'autres élu·es de la majorité ou d'agent·es en fonction des sujets

Périmètre de décision

Le bureau est informé des affaires courantes par les représentant·es des groupes de travail. Il est consulté sur les affaires courantes concernant plusieurs groupes de travail en transversalité. Il est décisionnaire sur les affaires urgentes de la commune.



D'après « [Schéma et explication de la gouvernance de La Crèche](#) », 2021 et « [Démocratie interne à La Crèche](#) », BAUDON Ondine, Fréquence Commune, 28/01/21

● L'ouverture du groupe de coordination aux habitant·es non élu·es à Vaour

Certaines équipes majoritaires préfèrent conserver une instance décisionnaire qui leur est réservée afin de garantir un cadre sécurisant. Lequel est propice à l'expression d'une parole libre que la présence de personnes extérieures pourrait compromettre, risquant de tomber dans des jeux de représentation. Elles s'attachent en premier lieu à faire collectif en tant qu'équipe majoritaire et à travailler leur horizontalité en interne. D'autres équipes ont tenté d'**ouvrir le groupe décisionnaire à des habitant·es non élu·es qui y ont le même pouvoir que les élu·es.**

C'est le cas de Vaour (Tarn, 328 habitant·es) dont le **groupe de coordination** est aujourd'hui constitué des **9 élu·es¹ de la commune et de 10 non élu·es.** Ces dernier·ères sont **réfèrent·es de commissions dites « extra-municipales »** — car ouvertes aux habitant·es non élu·es — ou membres de **l'équipe de secrétaires et facilitateur·rices** dédiée au groupe de coordination.

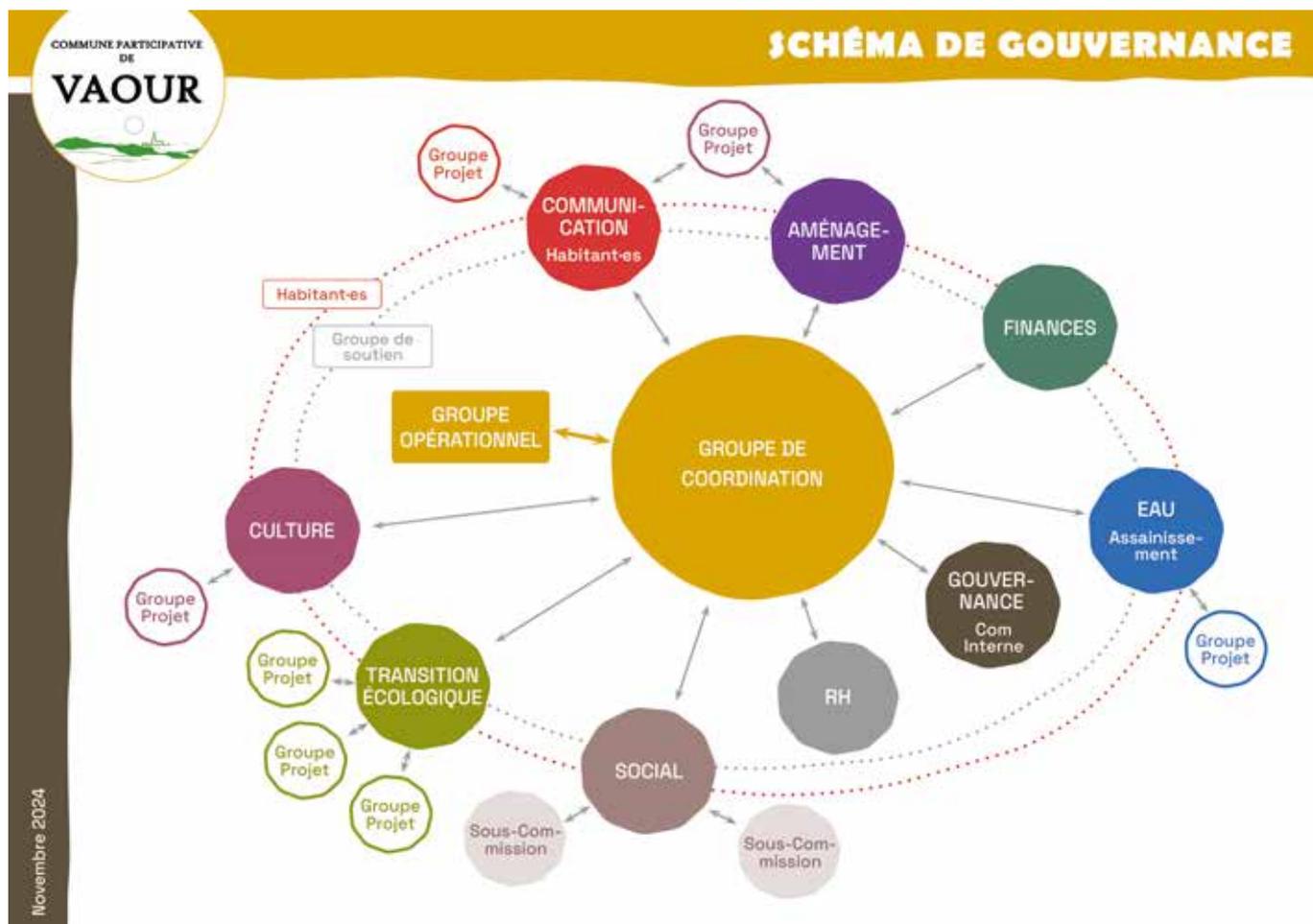
“ On n'avait pas du tout d'idéologie en tête, on est parti·es du principe de réalité : on était un groupe de vingt, on a voulu élargir la démocratie plutôt que nous cantonner à 11 élu·es. ”

une élue



La photo des Gens Présents, Vaour, le 25 juin 2022
crédit photo Le Dandy Manchot

1 / Le nombre de conseiller·ères municipaux·les pour une commune dont le nombre d'habitant·es est compris entre 100 et 499 est de 11, d'après [l'article L2121-2](#) du Code général des collectivités territoriales. La commune de Vaour, qui compte 328 habitant·es, n'a plus que 9 élu·es suite à la démission de deux d'entre elles et eux.



crédit image commune de Vaour

Groupe de coordination - Vaour (Tarn, 328 habitant-es)

Le groupe de coordination (GC) est l'organe central du mode de fonctionnement de *Vaour Citoyens*, en effet c'est ici que sont **centralisées les informations** et où **les décisions importantes sont prises**.

Ses membres sont garant-es de l'expression des points de vue du plus grand nombre et de l'implication des habitant-es dans les décisions les concernant.

Il se réunit une fois toutes les deux semaines. Un compte-rendu complet (avec les infos confidentielles) est partagé au groupe de coordination et une version synthétique est rendue publique.

Cet organe se compose :

- Des 11 élu-es pour la totalité de leur mandat ;
- Des référent-es des commissions — 2 en binôme (élu-es ou non élu-es pour un mandat d'un an renouvelable) ;

- D'une équipe de facilitateur-rices et de secrétaires dédiée au groupe de coordination.

Chaque membre du groupe de coordination est encouragé-e à choisir un-e autre binôme au sein du groupe de coordination (en plus de son binôme de commission) pour les missions propres au groupe de coordination afin de les effectuer en binôme et de partager la charge de travail. Chaque membre peut choisir un-e binôme déjà membre du groupe de coordination ou qui y est extérieur-e, sous réserve dans ce cas de la validation du groupe.

Les non élu-es peuvent rester 2 ans encore dans le groupe de coordination (après y avoir été), même si elles et ils ne sont plus référent-es, ni secrétaires ou facilitateur-rices.

Quand le projet d'une sous-commission ou d'un groupe projet est à l'ordre du jour, le ou la responsable du projet est invité-e à la réunion.

Comment intégrer le groupe de coordination ?

Au bout d'un an d'expérience comme membre d'une commission, on peut se proposer comme référent-e auprès du groupe de coordination pour l'intégrer, avec l'accord de la commission.

Une équipe de 3 ou 4 facilitateur·rices et 3 secrétaires, ayant 6 mois d'ancienneté dans une commission (de préférence) est choisie pour une durée de 6 mois.

Dans tous les cas, cela se passe avec le consentement de tous·tes les membres du groupe de coordination.

Pour rejoindre le groupe de coordination, il faut :

- Signer la charte ;

- Suivre une formation (pour les secrétaires et les facilitateur·rices) ;
- Rencontrer un·e membre de la commission gouvernance, pour avoir des explications sur notre schéma de gouvernance, notre fonctionnement, notre historique, etc.

La qualité de membre du groupe de coordination se perd par :

- La démission
- Le non-respect avéré de la charte et des principes relationnels
- Les absences trop fréquentes non justifiées pouvant compromettre le travail des commissions ou du groupe de coordination.



D'après « Schéma de gouvernance Vaour citoyens », 2024, p.2-3

À Vaour, les **commissions municipales** ainsi que les « **groupes projet** », ou **sous-commissions**, qui s'y rattachent sont ouverts aux habitant·es.

C'est également le cas dans de nombreuses communes participatives telles que Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es), Prades-le-Lez, La Crèche, La Montagne, Penne (Tarn,

592 habitant·es) ou Melle (Deux-Sèvres, 5904 habitant·es), chacune définissant des niveaux de participation différents pour ses habitant·es et octroyant des périmètres de décision variables à ses différentes instances. ↪ (cf. **Impliquer les habitant·es**)



Engagement et mission des référent·es de commission (premier et second lien) - Vaour (Tarn, 328 habitant·es)

Les référent·es s'engagent à accepter les rôles présentés ci-dessous et s'engagent devant le groupe.

Leurs rôles :

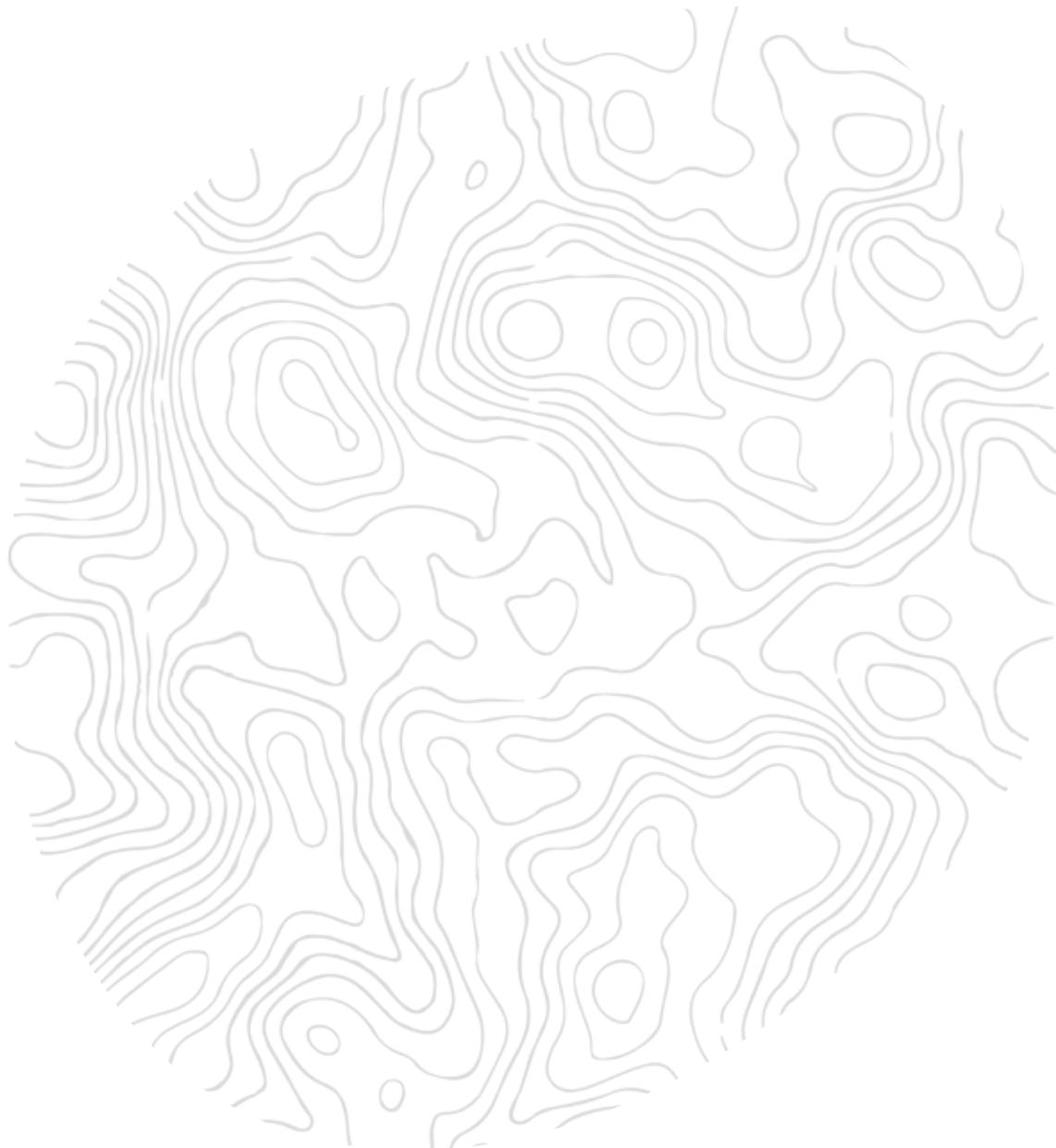
- Avoir de l'assiduité ;
- Faire vivre la commission, animer la commission (pas forcément les réunions) ;
- Faire le suivi des infos et des décisions en tant que premier et second lien — le premier lien fait remonter les informations,

questionnements, décisions prises au sein de la commission et le second lien qui lui partage les décisions, les orientations prises au sein du groupe de coordination ;

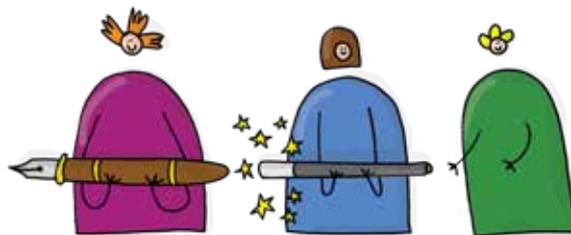
- Participer au groupe de coordination ;
- Accueillir et accompagner les nouvelles·aux membres, ou veiller à ce que cela se fasse, s'assurer que tous·tes aient signé la charte ;
- Veiller à ce que les principes de la charte soient respectés.



D'après « Schéma de gouvernance Vaour citoyens », 2024, p.7



ORGANISER LES RÉUNIONS



● Définir des rôles

Pour traiter les sujets de façon efficace en réunion, tout en s'accordant des temps de discussion et de débats nécessaires à la vitalité démocratique, comme pour prendre des décisions éclairées où chacun·e a accès aux mêmes informations et peut s'exprimer, les communes participatives ont fixé des **rôles tournants**.

Ainsi, dans chaque réunion, une personne a le rôle de **secrétaire** et prend des notes, tandis qu'un·e ou deux **facilitateur·rices** fluidifient la parole et veillent au bon déroulé des discussions, recentrant les échanges, reformulant certains propos, limitant le temps de parole et rappelant le cadre si besoin, évitant ainsi les discussions sans fin où seules quelques personnes s'expriment sans qu'aucune décision ne soit prise collectivement.



Rôle de secrétaire du groupe de coordination Vaour (Tarn, 328 habitant·es)

- Faire les comptes rendus (CR) des réunions du groupe de coordination (en alternance avec les autres secrétaires) : une version complète (avec les infos confidentielles) et une version synthétique ;
- Faire relire les deux compte-rendus (complet et synthétique) par les relecteur·rices et faire les corrections en fonction des retours ;
- S'assurer que la diffusion et l'affichage soient bien faits :
 - Une version papier du CR complet à mettre dans le classeur privé de la mairie – juste pour les membres du groupe de coordination ;
 - Une version papier du CR synthétique à afficher sur les trois panneaux d'affichage identifiés de la commune et dans un classeur à la mairie pour le public ;
 - Une version numérique du CR complet pour archivage sur NextCloud (plateforme numérique collaborative) et une version numérique du CR synthétique pour publication sur le site Internet ;
 - Une version numérique des deux CR à envoyer au groupe de coordination.

PRÉCISIONS SUR LE LIEN ENTRE FACILITATEUR·RICE ET SECRÉTAIRE

- Lorsque l'on aborde un sujet de l'ordre du jour, le ou la facilitateur·rice s'assure que le ou la secrétaire ait terminé de prendre les notes du point précédent ;
- Le ou la facilitateur·rice s'assure que les propos sur le sujet traité soient clairs et en relation avec le sujet, de façon à ce que les participant·es et plus particulièrement le ou la secrétaire, comprennent bien et sans ambiguïté.
- À la fin du point et avant de passer au suivant, le ou la facilitateur·rice s'assure, si une décision est prise, que la décision est clairement comprise par tous·tes et que la retranscription faite par le ou la secrétaire convient à tout le monde ;
- Globalement le ou la facilitateur·rice et le ou la secrétaire opèrent de concert durant la réunion.

 D'après « [Schéma de gouvernance Vaour citoyens](#) », 2024, p.10



Rôle de facilitateur·rice de la réunion de coordination

MISSIONS

- Prendre de la distance par rapport au contenu des échanges pour organiser la forme et la méthodologie des échanges ;
- Être garant·e du cadre relationnel collectif ;
- Donner la parole, s'assurer de la bonne répartition de la parole entre les participant·es ;
- Recadrer les prises de parole si elles sont hors sujet, trop longues, sur un ton inadapté ;
- Synthétiser et reformuler les propos si besoin, pour s'assurer que tout le monde se comprend ;
- Encourager la « participation active » des membres du groupe ;
- Favoriser l'expression des ressentis individuels ;
- Protéger les personnes : si conflit par exemple, interrompre la discussion ;
- Veiller à ce que le processus distinguant la nature des prises de parole soit respecté : partage d'informations, demande de consultation d'avis ou prise de décision. Par exemple, pour la prise de décision, s'assurer que les participant·es apportent des propositions argumentées et non des sujets à débattre (ex : nous proposons que les nouveaux horaires pour le musée soient de 8h à 12h tous les jours. / Contre ex : nous devons parler du changement des horaires du musée) ;
- Éviter que le débat ne s'installe : ce format de réunion n'est pas un espace de discussion, de co-construction. Si une décision n'est pas mûre pour être prise lors de la réunion, la prise de décision devient une consultation pour un amendement de la proposition par le ou la participant·e l'ayant apportée ou de constitution d'un groupe de travail *ad hoc*. La décision est reportée à une prochaine séance.

Le facilitateur ou la facilitatrice n'est pas un·e expert·e du sujet, ni un·e proposeur·se. Si elle ou il est impliqué·e dans un sujet de l'ordre du jour, une autre personne prend la facilitation. Le facilitateur ou la facilitatrice peut se porter volontaire ou être désigné·e par une élection sans candidat·e.



D'après la « [Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance](#) », 2022, p.11
et « [Schéma de gouvernance Vaour citoyens](#) », 2024, p.7-8

Le rôle de la facilitation est aussi de **réguler les rapports de domination et de pouvoir** qui s'exercent au sein des collectifs comme dans le

reste de la société **pour limiter leur reproduction** et réellement permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu·es et considéré·es.

Rapports de domination et de pouvoir

On confond souvent **rapports de domination** et **rapports de pouvoir**. Les premiers résultent des mécanismes d'oppressions et de privilèges sur lesquels reposent les **systèmes de domination** qui structurent la société comme le patriarcat, le capitalisme ou le racisme par exemple. Les rapports de pouvoir se matérialisent à travers le comportement des individus à l'échelle de collectifs et d'organisations et peuvent être renforcés par une différence de statut. Ils caractérisent une asymétrie dans la capacité à exercer le pouvoir, à

influencer le débat, à se sentir à l'aise et légitime dans les différents espaces collectifs. Ils peuvent se nourrir des rapports de domination et les renforcer.

Selon Starhawk, écrivaine et militante écoféministe, le pouvoir n'est pas foncièrement négatif, bien au contraire, puisqu'il peut être compris comme **une capacité d'action, notamment politique, individuelle et collective**. Le problème majeur réside plutôt dans l'incapacité à le partager « *de manière équitable dans un monde inégalitaire* ».

Rapports de domination et de pouvoir

Dans son *Manuel pour l'action collective, Comment s'organiser*, elle distingue **4 formes de pouvoir** :

- Le « **pouvoir sur** » : « le pouvoir coercitif est une forme de pouvoir qui nous est familière à toutes dans le cadre des hiérarchies. C'est le pouvoir qu'une personne exerce sur une autre, ou qu'un groupe exerce sur un autre, pour contrôler les ressources, pour imposer des sanctions et des punitions, pour engager ou licencier. En dernière instance, il est adossé au pouvoir de l'État, de la loi et à la menace sous-jacente de la force. »
- Le « **pouvoir de** » ou « **pouvoir-du-dedans** » : « le pouvoir-du-dedans est un pouvoir créatif [...]. Ce pouvoir qu'on se donne peut s'incarner dans le courage moral – le pouvoir que nous ressentons lorsque nous énonçons une vérité dérangeante ou lorsque nous nous battons pour une valeur en laquelle nous croyons. »

- Le « **pouvoir collectif** » ou « **solidarité** » : « Lorsque des personnes en possession de ce pouvoir [du-dedans] se rassemblent, elles sont en capacité de développer un pouvoir collectif, le pouvoir qui est propre au groupe lorsque nous agissons ensemble. »
- Le « **pouvoir avec** » ou « **pouvoir social** » : « on pourrait aussi parler d'influence, de rang, de pouvoir symbolique ou d'autorité. Cette forme de pouvoir détermine l'intensité de l'écoute qui vous est accordée dans le groupe, le poids qu'ont vos opinions et le respect que vous inspirez. ». Le pouvoir social peut être « mal acquis » : découler de privilèges ou « bien acquis » : à force de travail ou d'engagement.

D'après STARHAWK, *Comment s'organiser, manuel pour l'action collective*, (traduit de l'anglais par CHOIGNARD Géraldine), Éditions Cambourakis, 2021, p. 70-76

Voir aussi le tableau-poster « [Les ChEF-FE-S : Comment s'en débarrasser ?](#) », réalisé par la Caravelle et issu du « [Cahier du Pavé sur la Participation](#) » ou l'atelier « [Paysages du pouvoir \(selon Starhawk\)](#) », du [collectivetoolsproject](#) qui sont d'autres outils pouvant aider à travailler la question du pouvoir et ses potentiels excès

Des méthodes de réunion et de prises de décision

Avoir la main sur l'agenda étant un pouvoir immense, les communes participatives ont souvent fait le choix de rendre **l'ordre du jour participatif**. Une première **phase de « triage »** en début de réunion permet ainsi à chacun·e d'énoncer les sujets qu'il ou elle aimerait aborder en précisant s'il s'agit d'une **information à transmettre, d'une consultation d'avis ou encore d'une décision**, soulignant le caractère urgent de certains points si nécessaire et le temps requis pour les traiter. Être **disposé·es en cercle**, sans table entre les participant·es, favorise aussi l'écoute de tous·tes et engage davantage à œuvrer pour le collectif.

“ Je crois que ce qui a été le plus transformateur dans notre organisation en termes de méthode, ce sont les réunions de triage. On est beaucoup plus efficaces maintenant et tout le monde se sent plus impliqué·e comme chacun et chacune peut amener ses propres sujets. ”

un élu

Les élu·es ont relevé l'importance de s'assurer de disposer d'un temps de **clarifications et de questions après la présentation d'un sujet, voire de reformulation**, avant de prendre **les avis ou réactions**. Cela permet également d'être plus efficace dans la discussion et favorise une meilleure compréhension de chacune et chacun, nécessaire à toute **prise de décision éclairée et collective**.



Plénière de l'équipe majoritaire de La Montagne
crédit photo Léa Legras



Fiches méthode des réunions La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant·es)

FICHE FACILITATEURS

Noter l'heure de pause 10 minutes, au bout d'1h15

Nommer un secrétaire.

Tour de météo

Tour des sujets 1 par 1 et trois tours maxi
Noter directement si I C ou D et si c'est urgent ou pas en même temps

distribue la parole, reformule

est garant du temps sur chaque sujet

INFO : 5-7 min max

CONSULTATION :
5 à 20 min max
l'objet de la consultation
clairement évoqué
si + de 20 min : GT

DECISION
Reformuler la proposition après
éclaircissement pour que le tour de
consentement ne reparte pas sur
des éclaircissements.
si + de 15 min : GT

DECISION

J'AI BESOIN D'UNE PRISE de DECISION

Je prépare

- la présentation du sujet 5 à 10 min maxi
- une proposition écrite la + précise possible

clarifications

l'animateur reformule la proposition

TOUR DE CONSENTEMENT

Si OBJECTION, on essaie de la lever :

Si GT ou nouvelle proposition ou vote

Si CELEBRATION

INFORMATION

JE VEUX INFORMER LE GROUPE SUR

- 1 Une actualité
- 1 Le début, l'avancée d'un dossier
- 1 Une date à retenir
- 1 Un besoin d'information sur un sujet
- 1 Un besoin de mobilisation pour un événement => vous envoyez un tableau pour s'inscrire

TRES COURT 5-7 min

Eventuellement quelques clarifications demandées

CONSULTATION

JE VEUX DES AVIS SUR UN SUJET

Je prépare :

- la présentation du sujet
- 5 à 10 min maxi
- Je formule ma demande : « je veux un avis sur ... ».

1	2
clarifications	tour d'avis AVIS

Si besoin de + temps ou de travail
⇨ LANCER UN GROUPE DE TRAVAIL
QUI PILOTE ?
QUEL MANDAT POUR CE GROUPE ?

La méthode de prise de décision privilégiée au sein des listes et communes participatives est souvent celle de la « **décision à zéro objection** » (DAZO) qui vise à aboutir à une **décision collective cohérente et fonctionnelle**. Elle permet de mieux prendre en compte les avis minoritaires par rapport au vote majoritaire. Contrairement au **consensus**, elle n'a pas pour objectif de mettre **tout le monde d'accord** ni d'obtenir « **la meilleure solution** » et ne doit pas non plus aboutir à un **agglomérat de préférences individuelles**. Elle permet de formuler une proposition finale pour laquelle personne n'a d'**objection**, c'est-à-dire pour laquelle personne n'identifie de **risque majeur pour le collectif ou pour soi**. Cette méthode permet d'éviter l'écueil des votes majoritaires qui cristallisent parfois de forts clivages entre « deux parties » ou celui de la silenciation de minorités qui n'auraient pas pu s'exprimer ou n'auraient pas été entendues.

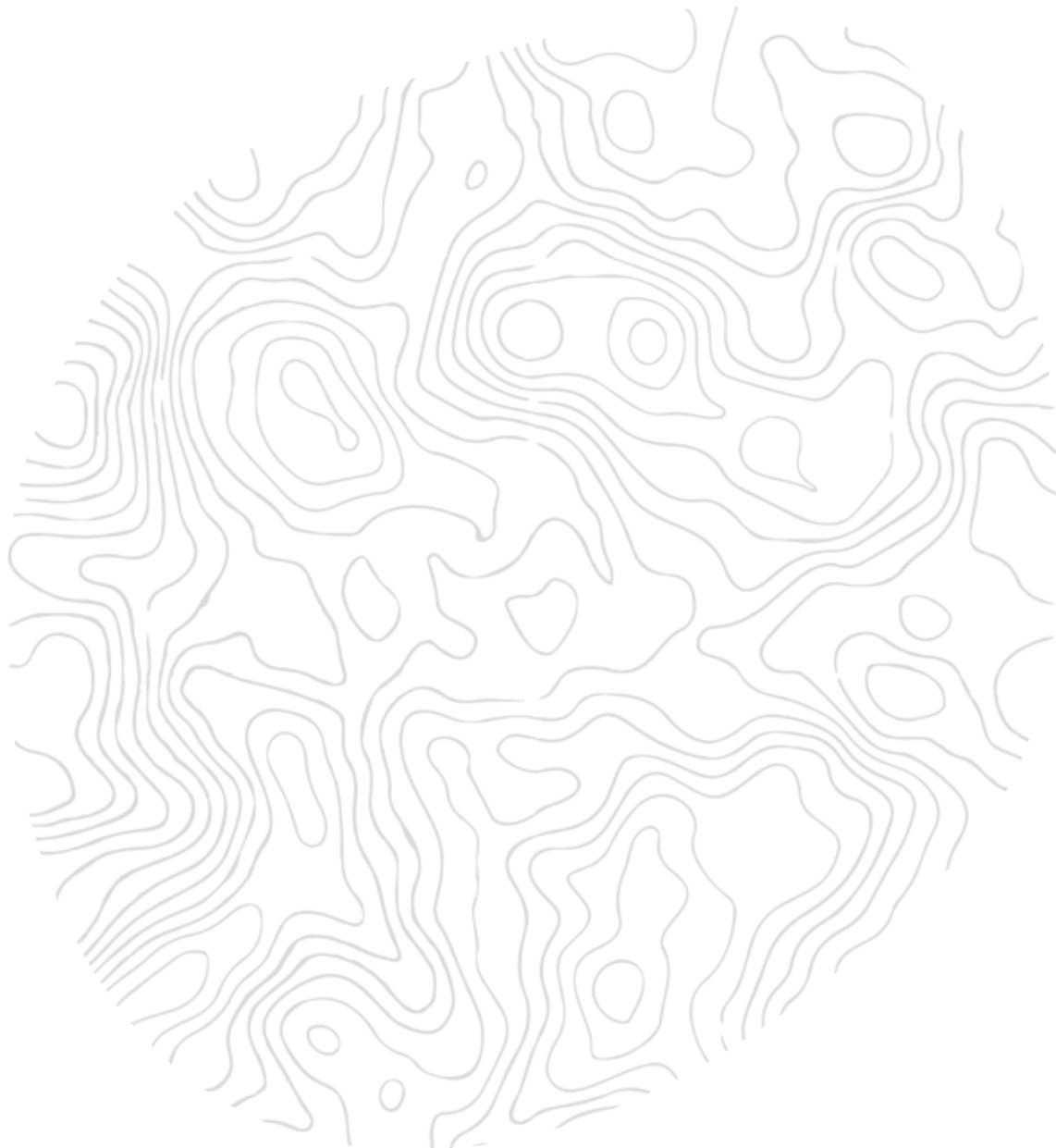
À la commune de La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant-es), les élu-es ont instauré la possibilité de poser une « **objection au ressenti** » pour permettre à celles et ceux pour qui il est plus difficile de s'exprimer en public et de formuler des arguments clairs de faire respecter leurs limites malgré tout.

Cette méthode de décision s'appelait historiquement « **décision par consentement** » pour signifier que, contrairement au consensus, « **le but n'est pas que tout le monde soit d'accord mais que personne ne dise non** ». Au vu des avancées du droit international et des luttes féministes — qui définissent le consentement comme un « **oui enthousiaste, libre et éclairé** » et non pas comme « l'absence d'objection » ou « l'absence d'expression d'un non » —, comme le collectif [La Volte](#), nous faisons donc le choix de parler dans ce rapport de « **décision à zéro objection** », pour éviter d'entretenir une confusion quant à la signification du terme de « consentement » là où il ne devrait pas y en avoir ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**).

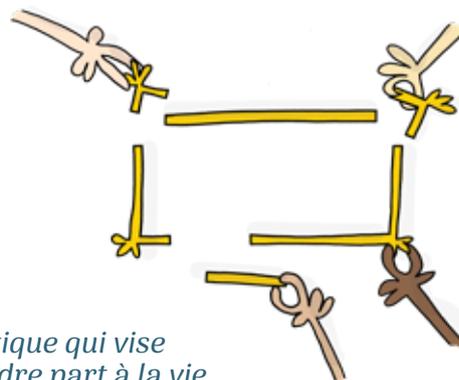
La **traçabilité** et la **transparence des décisions** prises est aussi un enjeu central pour garantir le respect de la gouvernance. Si tous-tes les membres du collectif ont accès au **même niveau d'information**, tous-tes sont **légitimes à veiller au respect des processus de décision et en partagent la responsabilité collective**.

Retranscrire toute décision de façon claire par écrit est donc nécessaire pour constituer une **mémoire collective « objective »** à laquelle se référer. Ainsi, chaque décision vient renforcer un socle commun sur lequel le collectif peut prendre appui pour aller de l'avant plutôt que de risquer de **se perdre dans des remises en questions sans fin de décisions passées, floues, dont chacun-e a une interprétation personnelle a posteriori**. Facilitateur-rices et secrétaires doivent donc œuvrer de concert pour s'assurer **que les décisions adoptées sont comprises de la même manière par tous-tes, reformulant si besoin, et que leur retranscription à l'écrit est bien fidèle**. Cela peut nécessiter de prendre un temps d'arrêt sur chaque décision avant de passer au point suivant. Les élu-es de La Crèche (Deux Sèvres, 5732 habitant-es) ont tenté de mettre cette procédure en place mais se retrouvent souvent pressé-es par le temps, enchaînant les points en réunion sans que le ou la secrétaire n'ait toujours le temps de noter et partager à tous-tes une décision claire. Certaines communes tiennent **des relevés de décisions en plus de leurs comptes-rendus complets de réunion**. Pour assurer de la transparence entre instances également, dans la commune de Vaour par exemple, les secrétaires du groupe de coordination rédigent deux compte-rendus. Le premier, complet, peut contenir des informations confidentielles et est partagé aux membres du groupe de coordination uniquement. Le second, plus synthétique, est public et rend compte des principales décisions, informations et discussions de chaque réunion.





GARANTIR UN CADRE POUR PRENDRE SOIN DU COLLECTIF



“ Prendre soin les un·e·s des autres est un acte politique qui vise à permettre que tous et toutes puissent lutter, militer, prendre part à la vie politique, et ce, sur le long terme, en prenant en compte les limites et besoins de chacun·e, en veillant collectivement à ne pas s'épuiser et à déconstruire les rapports de domination sociétaux dans lesquels nous évoluons tous et toutes. ”

extrait de la brochure pour les bénévoles soin
des Rencontres Nationales 2024 d'Actions Communes à Vaour

↪ (cf. *Féministiser la politique. Faire de la politique autrement*)

Principes relationnels, chartes de valeurs et de l'élu·e

De nombreuses communes détaillent des **principes ou cadre relationnels** et établissent des **chartes**, traduisant leurs valeurs et des **règles de conduite** que les élu·es s'engagent à respecter, en complément de leur charte et schéma de gouvernance ou règlement intérieur qui détaillent le fonctionnement général du collectif. Parmi les **valeurs** portées par les communes participatives, on retrouve par exemple : **le travail collaboratif dans l'intérêt collectif ; le respect des différences de chacun·e ; l'équivalence des voix et des avis,**

la transparence, la sincérité et l'honnêteté ; la bienveillance, la collaboration, la patience, le bien-être et la convivialité.

“ Il est exclu de faire chemin commun avec des personnes promouvant des idées / des actes à caractère raciste ou sexiste, ou, plus généralement, à caractère discriminatoire. ”

« *Plombières-les-Bains : Exercice municipal, année 2020* », p.17



Principes relationnels Plombières-les-Bains (Vosges, 1571 habitant·es)

- Chacun a le droit de penser ce qu'il ou elle pense et de l'exprimer.
- La prise de parole est concise et centrée sur le sujet.
- Les participant·es pratiquent une écoute attentive et bienveillante des un·es envers les autres.
- Les personnes présentes sont les bonnes personnes, au bon endroit, au bon moment.
- Une attention particulière est portée aux inégalités de situation afin de favoriser l'expression de tous·tes.
- Les participant·es et le ou la facilitateur·rice veillent à ce qu'aucune hiérarchie, aucun rapport de domination ne s'installe au sein du groupe.
- L'objectif est de chercher à se faire comprendre plutôt que vouloir convaincre à tout prix.
- Les débats sont menés selon le principe de désaccord fécond : nous ne serons pas toujours d'accord et c'est tant mieux ! La diversité des points de vue enrichit la construction commune.
- La confidentialité est respectée : les propos tenus lors des réunions sont diffusés dans des comptes-rendus en respectant l'anonymat des participant·es.

- Chacun-e est co-responsable du bon déroulement du travail du groupe ; les participant-es veillent au respect des principes relationnels et le ou la facilitateur-ric(e) en est le ou la garant-e.

Tous-tes les participant-es à l'exercice municipal s'engagent à respecter les valeurs de la charte municipale et les principes qu'elle contient.



D'après « *Plombière-les-Bains : Exercice municipal, année 2020* », p.18



Charte du groupe de coordination Vaour (Tarn, 328 habitant-es)

Cette charte énonce les principes fondamentaux que s'engage à respecter le groupe de coordination de *Vaour Citoyen*.

Chaque membre donne son accord par une signature nominative.

Elle peut évoluer et les modifications apportées feront l'objet d'une validation acceptée par tous-tes les membres du groupe de coordination.

Enfin, elle est portée à la connaissance de tous-tes celles et ceux qui souhaitent participer à la vie de la commune.

1 / VALEURS ET PRINCIPES RELATIONNELS (INDIVIDUELS)

- **La probité** : Je m'engage à respecter le bien d'autrui, à assumer mes responsabilités avec impartialité et intégrité.
- **Le respect** : Je m'engage à respecter la parole, le point de vue et les choix de l'autre, j'évite les interprétations ou reproches au profit de l'expression de mes ressentis et la formulation de propositions, questions ou de demandes concrètes. Je m'engage à respecter le cadre proposé par cette charte.
- **La bienveillance** : Lorsque je m'exprime, je le fais à la 1^{ère} personne dans l'intention de vouloir du bien pour moi et pour les autres. Je mesure mes propos sans porter de jugement de valeur, en veillant à ne pas blesser, dénigrer ou ignorer l'autre.
- **La coopération** : J'accepte de travailler avec des personnes qui n'ont pas forcément les mêmes idées ou façon d'agir que moi dans le but d'atteindre un objectif commun.
- **L'engagement** : Je choisis de m'engager dans cette aventure collective en cohérence avec mes besoins et mes motivations personnelles. Je m'engage à être présent-e et ponctuel-le aux réunions (hors impératifs incontournables). En cas d'absence ponctuelle ou prolongée, je préviens le groupe et je me tiens informé-e. Je suis conscient-e et j'assume mes responsabilités lorsque je m'engage dans une fonction.
- **La confiance** : Je pars du principe que chacun-e fait de son mieux pour le bien collectif. Je ne remets pas en question les décisions prises en mon absence. Si j'estime qu'une décision va à l'encontre de l'intérêt collectif ou me crée des tensions, je propose un espace de parole pour en discuter.

2 / VALEURS ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT (COLLECTIF)

- **La transparence** : Les comptes-rendus de toutes les réunions de travail doivent être systématiques. Nous les mettons à disposition de tous les habitant-es par tous les moyens de communication possible.

- **La confidentialité** : Nous nous engageons à respecter la confidentialité des situations ou propos impliquant l'intimité des personnes. Nous respectons également l'anonymat des propos dans les compte-rendus.
- **Faire ensemble** : Nous nous engageons à utiliser au maximum les outils de l'intelligence collective pour co-construire des projets pour la commune .
- **Formation** : Nous nous engageons à faire appel si besoin à des compétences extérieures et à proposer au groupe des temps de formation.
- **L'ouverture** : Nous nous engageons à trouver des moyens et mettre en place des actions pour faire participer un maximum d'habitant-es à la gestion communale.
- **La convivialité** : Nous tâcherons de laisser la place à l'humour respectueux, la légèreté et aux réjouissances, en organisant régulièrement des temps de convivialité informels pour apprendre à mieux se connaître (en dehors des temps de travail).

3 / ORIENTATIONS

- Continuer à défendre et renforcer les services publics et communaux.
- Coopérer avec les communes limitrophes, la Communauté de Communes du Causse et du Cordais (4C), les collectivités locales et régionales.
- Soutenir et accompagner les associations présentes et futures sur notre commune.
- Accueillir de nouvelles personnes, de nouveaux commerçant-es, agriculteurs-rices, artisan-es, en favorisant les circuits courts et dynamisant ainsi la vie du village.
- Agir en faveur de l'écologie et de la biodiversité, d'une agriculture paysanne et des économies de ressources naturelles.

Prénom Nom Signature



D'après la « [Charte du groupe de coordination Vaour citoyens](#) »



Charte de l'élu-e Melle (Deux-Sèvres, 5904 habitant-es)

Cette charte a pour objectif de préciser les modes de gouvernances (entre élu-es, entre élu-es et agent-es, entre élu-es et citoyen-nes) que nous élu-es communaux-les souhaitons mettre en œuvre lors de notre mandat.

Elle complète par ses valeurs et son projet la charte de l'élu-e local-e, prévue à l'article [L.1111-1-1](#) du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

AINSI ET DE FAÇON GÉNÉRALE, CHAQUE ÉLU-E DE LA LISTE CINQ COMM'UNE S'ENGAGE À :

- Travailler au service de l'intérêt général et donc pour chaque habitant-e de la commune de Melle,
- Respecter les engagements pris collectivement,
- Mettre en œuvre un vrai partage des responsabilités de chacun-e,
 - Chaque instance aura un mandat et un rôle clairement défini afin que son travail et ses propositions soient légitimes pour tous-tes,
- Être disponible pour assurer pleinement le mandat et les missions confiés,

- Les conseiller·ères municipaux·les s'engagent à participer aux conseils municipaux mensuels et à au moins 1 ou 2 commissions,
- Les adjoint·es s'engagent à être en sus disponibles au moins une journée par semaine,
- Les conseiller·ères délégué·es à la communauté de communes à participer en sus aux conseils communautaires et à au moins une commission communautaire,
- Être à l'écoute, rester ouvert·e aux points de vue différents et agir avec bienveillance,
- Contribuer activement à ce que chaque décision soit prise collégalement,
- Faire en sorte que chacun·e soit en capacité de s'impliquer réellement, élu·es, technicien·nes, citoyen·nes
 - Les élu·es s'engagent à se former, aussi bien dans des domaines techniques si nécessaires qu'à l'animation de réunions et d'instances ouvertes,
- Se nourrir de retours d'expériences menées par d'autres collectivités pour confronter et mettre à l'épreuve les innovations envisagées,
- Assurer un réel partage d'information,
- Mettre en œuvre, pour un maximum d'actions menées, une démarche de co-construction qui associera, dans la mesure du possible, les habitant·es, les associations et les autres acteur·ices locaux·les.

Approuvée et signée le 25 février 2020 à Melle,



D'après « *Cinq Comm'Une, Melle : Charte de l'élu* », 2024



Des instances, des rôles et des procédures pour veiller au respect de la gouvernance et gérer les conflits

Certaines communes ont attribué des rôles de **médiateur·rice** à des élu·es ou à des habitant·es, qui étaient souvent engagé·es dans la campagne, pour tenter de prévenir, désamorcer et le cas échéant résoudre les conflits. À Prades-le-Lez (Hérault, 6107 habitant·es), par exemple, deux élu·es sont désigné·es comme **garant·es de la bienveillance** tandis qu'à Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es), deux garant·es, un·e élu·e et un·e suppléant·e, désigné·es pour 6 mois (renouvelables)

s'assurent que les règles de gouvernance sont respectées et sont chargé·es de gérer les potentiels conflits, proposant des médiations pouvant mener à l'exclusion en cas de non résolution.

Des **garant·es de la gouvernance**, souvent désigné·es pour plusieurs mois, peuvent s'assurer que les processus de décision sont respectés, veillant notamment à ne pas reproduire les schémas verticaux de centralisation du pouvoir.



Rôle de garant·e de la démocratie interne Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es)

Un·e élu·e et un suppléant·e également élu·e veillent au fonctionnement interne selon les règles définies ci-dessus.

MISSIONS

- Formaliser la gouvernance interne avec un schéma et des règles de fonctionnement.
- Informer et rappeler à tout moment les règles de gouvernance.
- Observer, analyser la gouvernance interne – reçoit les remarques des élu·es sur la gouvernance du groupe.

- Faire des points sur la gouvernance interne en réunion de coordination avec des propositions d'amendement si nécessaire.
- Faire des propositions de médiation ou d'exclusion si un comportement nuisible est détecté par le binôme de garant-es.

Mission pour une durée de 6 mois, renouvelable si accord des membres de la réunion de coordination.



D'après « [Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance](#) », 2022, p.11

À Vaour (Tarn, 328 habitant-es), une commission dédiée à la gouvernance et à la communication interne, ouverte uniquement aux membres du groupe de coordination, a été créée. Cette commission veille à ce que le schéma de gouvernance validé par le groupe soit respecté en suivant les décisions et en alertant lorsqu'il y a des prises de pouvoir. Elle facilite la transparence et la transmission d'informations en rappelant par exemple que les compte-rendus doivent être mis en ligne et transmis par mail pour que tout le monde en prenne connaissance, en s'assurant que tous-tes les membres du groupe de coordination aient accès aux informations suffisamment en avance lorsque des décisions structurantes sont à prendre. Elle organise des bilans d'équipe chaque année (avec repas partagé et randonnée au programme) mais aussi des temps conviviaux pour prendre soin des liens humains. Elle assure l'accueil des nouvelles et des nouveaux et les départs de membres le cas échéant. Elle veille à ce que tout le monde se sente bien, essayant de **prévenir l'épuisement et les conflits**.

Les enjeux de gouvernance, la régulation des rapports de domination et de pouvoir, la gestion des conflits, la répartition des charges de travail pour prévenir l'épuisement et favoriser l'engagement de tous-tes, les temps de bilan et les moments conviviaux pour prendre de la hauteur et faire culture commune sont tant de pratiques qui permettent de prendre soin des individus et du collectif. Elles s'inscrivent dans une **féminisation de la politique** — telle que portée par le [collectif européen Feministisation of Politics](#) — à laquelle participent les listes et communes participatives ↪ **(cf. Féministiser la politique)**.

“ Je suis référente de la commission "gouvernance et communication interne" au sein de ma commune et j'ai à cœur d'apporter du soin pour le groupe mais je n'ai jamais associé "gouvernance" et "soin". Pendant les rencontres de Vaour, ça a fait tilt : être garant[-e] de la gouvernance c'est aussi prendre soin du groupe. ”

une élue

Les membres de la commission se rendent disponibles pour des **temps d'écoute et de médiation**. Ils et elles se posent en intermédiaires des deux parties quand cela est nécessaire pour permettre à chaque perspective d'être entendue, posant un cadre sécurisant pour les échanges et reformulant les propos si besoin. Si cela ne suffit pas à désamorcer les tensions, l'équipe n'hésite pas à faire appel à de l'aide extérieure.

“ Pour moi, 50% de l'énergie doit être au service du lien humain. Au début, il y avait des gens qui ne comprenaient pas l'importance du rôle de la commission gouvernance, on me disait que je ne risquais pas d'être empêchée de dormir comme je ne m'occupais pas des « trucs compliqués », des devis, etc. J'ai toujours refusé de me mettre dans tout ça justement pour avoir de l'énergie pour la mission de la commission gouvernance, pour de l'écoute et de la résolution de conflits, pour être disponible en cas d'urgence. J'ai l'impression que maintenant certain-es ont bougé et voient l'importance d'accorder du temps à tout ça. ”

une élue

Comme de nombreuses organisations collectives, les collectifs d'habitant·es et les équipes municipales des communes participatives partagent malgré tout **ne pas avoir assez anticipé la prise en charge de conflits**, ni suffisamment pensé **les processus de régulation voire d'exclusion**. La prise en charge et la réflexion collective n'adviennent souvent qu'une fois que le conflit éclate. Ce manque d'anticipation a souvent retardé l'action collective, fragilisant les équipes et entraînant parfois l'auto-exclusion de certaines personnes.

“ Je pense qu'un des biais des listes citoyennes et participatives c'est de ne pas anticiper les exclusions et les comportements violents parce qu'on n'y a pas forcément été confronté·es avant et qu'on a envie de faire avec tout le monde. On peut être participatif·ves mais pas naïf·ves non plus, c'est de la dynamique de groupe. On doit pouvoir mettre des limites, poser des règles collectives profondes et d'autres plus évolutives, mais ne pas hésiter ensuite à prendre des mesures si des personnes ne les respectent pas. ”

un élu

Affiner **les qualités requises pour les élections sans candidat·es** du maire ou de la maire comme des élu·es, rédiger **des chartes plus précises**, incluant

également des niveaux minimum d'engagement et de disponibilités peut permettre d'établir **un socle collectif plus solide auquel se référer en cas de problèmes**. Mieux expliciter les règles collectives de l'équipe une fois élue sans présupposer que celles établies au sein de la liste pourront se transposer tel quel, prendre le temps de concevoir des indicateurs de vigilance relatifs au fonctionnement d'une mairie pour que tous·tes puissent mieux identifier les risques et agir le cas échéant ou encore établir des protocoles de médiation et de gestions de conflits sont différentes pistes d'amélioration partagées par des élu·es. Pour prévenir les conflits comme le *burn out* (épuiement professionnel), **des espaces d'écoute, d'expression des ressentis ou de dépôt émotionnel** peuvent être ouverts en cas de problèmes interpersonnels ou personnels. Des mandats spécifiques peuvent être donnés à des membres du collectif comme ceux de médiateur·rice ou de garant·e de la bienveillance vus précédemment. Des points réguliers collectifs, tous les six mois ou tous les ans par exemple, en petits ou grands groupes ont aussi été expérimentés dans certaines communes afin d'éviter que des conflits ne soient larvés ou que des personnes se retrouvent isolées dans des situations qui relèvent pourtant d'une responsabilité collective.

Ces constats invitent les prochaines équipes municipales à faire un travail plus approfondi autour des **processus de régulation, d'exclusion, de séparation et de réparation**.

Procédure de médiation amiable Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es)

Introduction
de la procédure
Demande de
médiation

Premières prises de
contact entre les garant·es
et la/les parties

- Entente sur l'organisation de la première réunion
- Entente sur un premier échange éventuel de documents

Première réunion
et réunions suivantes

- Entente sur les règles de base de la procédure
- Information et délimitation des questions en litige
- Examen des intérêts des parties
- Élaboration des possibilités de règlement
- Évaluation des solutions possibles

Conclusions



D'après « *Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance* », 2022, p.10

FAVORISER L'ENGAGEMENT DE TOUS·TES, MIEUX SE RÉPARTIR LES INDEMNITÉS

En France, bien que les fonctions électives soient aujourd'hui indemnisées, l'exercice d'un mandat local repose surtout sur un **engagement bénévole**. Selon le CGCT « **les fonctions de maire, adjoint[-e] et conseiller[-ère] municipal[-e] sont gratuites** »¹. Ce principe de gratuité est hérité de la pratique romaine et serait un « *gage d'impartialité, de désintéressement et de dévouement* »². **Plus de 355 000 conseiller·ères municipaux·les** — représentant **plus des deux tiers** du nombre total de mandats locaux et nationaux — ne perçoivent **aucune indemnisation**³. Ces dernier·ères, ainsi que les maires élu·es dans des communes comptant moins de 500 habitant·es et les adjoint·es exerçant dans les communes de moins de 10 000 habitant·es ont un montant d'**indemnité inférieur à 1000 € par mois** et comptent pour **93% de l'ensemble des mandats** en France⁴.

À noter également que **moins de 1% des élu·es d'opposition** perçoivent des indemnités de fonction⁵. Contrairement à d'autres pays européens, en France, les indemnités ne dépendent pas du temps que les élu·es dédient à l'exercice de leur mandat. D'après la consultation menée par le Sénat début 2018, **un·e élu·e municipale consacre en moyenne 32 heures par semaine à son mandat**. Ce décalage peut expliquer que 55,6% des répondant·es à l'étude menée en 2017 et 2018 par la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales déclarent que la faiblesse des indemnités joue un rôle important dans la crise des vocations au niveau municipal⁶.

Pour **favoriser l'engagement** du plus grand nombre d'élu·es, certaines communes participatives ont décidé de se saisir de la question des indemnités, sortant d'un schéma traditionnel où seul·es le ou la maire et les adjoint·es (dans les petites et moyennes communes) en perçoivent en raison de leur statut.



Elles ont ainsi pu discuter collectivement des **besoins financiers** et de **l'engagement des un·es et des autres pour la mairie**, notamment en termes de **délégations**, choisissant pour la plupart d'**attribuer des indemnités à tous·tes les élu·es, y compris minoritaires**.

Certain·es élu·es ont tenu à **garder une activité professionnelle, même partielle** afin notamment de ne pas être **déconnecté·es de la réalité**, d'éviter **l'hyper-professionnalisation** des fonctions d'élu·es, de ne pas entraver l'avancement de leur carrière ou encore pour des raisons financières (les listes citoyennes et participatives (LCP) étant principalement constituées de non professionnel·les de la politique et comptant moins de retraité·es que les listes plus traditionnelles). D'autres ont souhaité garder du temps pour leur famille et leurs enfants, ou encore pour leurs études. La question du **niveau de vie** s'est également posée, tant dans la perspective d'un maintien par rapport à leur situation professionnelle pré-élection que dans une logique de plafonnement pour ne pas dépasser le niveau de vie moyen des habitant·es.

1/ [Article L2123-17 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

2/ [Indemnités des élus locaux : reconnaître l'engagement à sa juste valeur](#), Rapport d'information n° 121 (2023-2024), Sénat, 16/11/23

3/ DEMAZIERE Didier, LEFEBVRE Rémi, [Livre blanc de l'Observatoire de l'Éthique Politique. Débattre d'une juste indemnisation des élus](#), Observatoire de l'Éthique Politique, 2023, p.15

4/ Ministère de l'Intérieur, DGCL, Fichier des conseillers municipaux, élections municipales 2014

5/ « [Quelle indemnité de fonction pour les élus n'appartenant pas à la majorité ?](#) » HELIAS Aurélien, *Le courrier des maires et des élus locaux*, 27/11/19

6/ GATEL François et KERROUCHE Eric, [Faciliter l'exercice des mandats locaux : analyse des résultats de la consultation. Rapport d'information de la délégation aux collectivités territoriales](#), Rapport d'information n°642, Tome VI (2017-2018), Sénat, 05/07/18

À Castanet-Tolosan (Haute-Garonne, 14903 habitant·es), **tous·tes les élu·es sont en charge d'une délégation**. Adjoint·es comme conseiller·ères municipaux·les délégué·es perçoivent la même indemnité mensuelle de 400€ net, appliquant ainsi le principe de «**l'isosalaire**» soit un même salaire pour tous·tes. Seul le maire, qui exerce son mandat à temps plein, touche une indemnité plus élevée, correspondant au plafond maximal pour une commune de cette taille, soit environ 2000€. Cette équivalence en termes de charge de travail et d'argent favorise un engagement équilibré de tous·tes dans le mandat. Deux vice-président·es à la communauté de commune touchent néanmoins 1400€ en plus.

À Felletin (Creuse, 1536 habitant·es), ce sont les adjoint·es et le maire qui ont le même niveau d'indemnité, dans une logique, pour cette équipe municipale, **d'égalité et de reconnaissance**.

Dans la commune de La Montagne, tous·tes, y compris le maire, ont conservé une activité professionnelle et tous·tes ont des indemnités, même celles et ceux qui n'en veulent pas. Ces dernier·ères les reversent en intégralité au Centre communal d'action sociale (CCAS). Les adjoint·es perçoivent 750€ net d'indemnité chaque mois tandis que les conseiller·ères municipaux·les délégué·es se voient attribuer 175€ et celles et ceux n'ayant ni fonction d'adjoint·e ni délégation touchent 55€. Les quelques adjoint·es retraité·es — qui estiment percevoir une retraite suffisante — ont choisi de toucher une indemnité de 450€, plus faible que celle des adjoint·es ayant maintenu une activité professionnelle, bien que contraint·es de la réduire pour consacrer du temps à leur mandat. Une conseillère municipale déléguée et un adjoint font néanmoins exception. La première n'ayant pas pu être adjointe en raison des règles de parité mais assumant une charge importante de travail avec plusieurs délégations, s'est vue octroyer la même indemnité que ses collègues adjoint·es. Le second ayant une charge de travail bien plus faible, a choisi de toucher la même indemnité qu'un·e conseiller·ère municipal·e sans fonction, illustrant bien que **l'arbitrage se fait ici sur la base de la charge de travail plutôt que sur le statut**. Le maire, seul conseiller métropolitain de la commune avec une délégation, perçoit 1400€ pour son mandat à l'intercommunalité, qu'il cumule avec son indemnité de maire qui s'élève également à 1 400 €.

Celui-ci a en effet renoncé à une partie de l'indemnité théoriquement prévue pour sa fonction de maire (2260€) pour en remettre une partie au pot commun.

Toutefois, peu d'équipes ont réellement **anticipé le sujet des indemnités**, préférant se concentrer sur la campagne. **La répartition des indemnités, comme celle des délégations, est pourtant un enjeu structurant pour le mandat**. Une fois élu·es, la machine est lancée, le ou la maire est élu·e au premier conseil municipal et il ou elle doit nommer ses adjoint·es et répartir les délégations afin que les indemnités puissent être allouées. Certain·es regrettent de s'être précipité·es et auraient préféré **prendre le temps d'une réflexion collective de qualité**, quitte à perdre les indemnités des deux premiers mois de mandat — la limite légale pour fixer les indemnités étant de trois mois après renouvellement du conseil municipal⁷. **Les élections à l'intercommunalité** qui arrivent également rapidement après les élections municipales **ont très rarement été anticipées**. Elles créent d'importantes disparités au sein de l'équipe en termes de charge de travail et d'indemnités, qui y sont souvent conséquentes, amenant d'autres **enjeux de pouvoir** à prendre en compte ↪ (cf. **L'épreuve de l'intercommunalité**). Certaines équipes ont par exemple décidé que celles et ceux qui siègent à l'intercommunalité et qui perçoivent une importante indemnité **ne la cumule pas** avec celle de la mairie. D'autres, comme à Chambéry, ont décidé que **les vice-président·es à l'intercommunalité ne pouvaient cumuler cette fonction avec celle d'adjoint·es à la ville**, avec les conséquences indemnitaires associées.

“ Il est difficile de traiter des délégations et des indemnités dans la précipitation et difficile d'y revenir. C'est pourtant la base de fonctionnement de l'équipe, du fonctionnement global du mandat. ”

« [Plombières-les-Bains : Exercice municipal, année 2020](#) », p.17

7 / « Lorsque le conseil municipal est renouvelé, la délibération fixant les indemnités de ses membres en application de la présente sous-section intervient dans les trois mois suivant son installation. » [Article L2123-20-1 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

Calcul des montants dédiés à l'indemnisation des élu·es municipaux·les

Les indemnités des élu·es municipaux·les sont prélevées sur le budget de la commune. Les fonctions de maire, d'adjoint·e et de conseiller·ère municipal·e étant « gratuites » ([article L2123-17](#)), le conseil municipal peut décider d'attribuer ou non des indemnités aux élu·es et déterminer leur montant le cas échéant. Pour ce qui est du ou de la maire, le conseil municipal ne peut prendre de décision sur son indemnité sans son accord : « *Les communes sont tenues, en application de l'article [L2123-20-1](#) du CGCT, d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire* ».

La loi détermine des indemnités maximales en fonction de **la strate démographique des communes** et du **statut des élu·es** (maire, adjoint·es ou conseiller·ères municipaux·les). Ils sont exprimés en **taux maximums d'indexation de l'indice brut 1027** (l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique).

Cet indice brut (IB) 1027 représente la position hiérarchique la plus élevée dans la grille indiciaire de la fonction publique. Il est associé par décret à l'indice majoré (IM) 835 depuis le 1^{er} janvier 2024⁸, qui permet de calculer la rémunération. Le calcul s'effectue sur la base de l'indice majoré 100, dont la valeur brute annuelle a été fixée

par décret au 1^{er} juillet 2023 à 5 907,34 €, tel que $(5\,907,34 \text{ €} \times 835) / 1200 = 4\,110,52 \text{ €}$ brut mensuel⁹. Concrètement, cela signifie qu'une indemnité à 100 % de l'indice brut 1027 majoré à 835 équivaut à **4 110,52 € brut mensuel**. Dans une commune de moins de 500 habitant·es par exemple, l'indemnité maximale prévue pour le ou la maire est de 25,5 % de l'indice brut 1027 soit de 1 048,18 € bruts mensuels (25,5 % de 4 110,52 €). Les barèmes détaillés sont à retrouver dans la « [Fiche récapitulative des montants maximums bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2024](#) ».

Ces barèmes correspondant au plafond d'indemnité de chaque fonction, il est bien possible pour le conseil municipal de **s'en détacher et de répartir différemment l'enveloppe globale maximale que peut utiliser la mairie entre tous·tes les élu·es. Rien n'oblige non plus à dépenser entièrement cette enveloppe globale maximale**, la somme restante demeurant dans le budget de la commune et pouvant être utilisée à d'autres fins. Il peut aussi être utile de garder une partie en début de mandat si besoin de créer ultérieurement une nouvelle délégation qui justifierait une indemnité.

8 / [Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation](#), Légifrance

9 / « [Traitement indiciaire dans la fonction publique](#) », Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 01/11/24, Service-Public.fr

Enveloppe globale maximale de la mairie

=

enveloppe maximale maire

+

(enveloppe maximale adjoint·e \times nombre d'adjoint·es)

L'ENVELOPPE « MAIRE » MAXIMALE EN 2025 :

- Vaour (Tarn, 328 habitant·es), commune de moins de 500 habitant·es : 1 048 € brut mensuel
- Pélussin (Loire, 3 682 habitant·es), commune de 3 500 à 9 999 habitant·es : 2 260 € brut mensuel
- Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32 538 habitant·es), commune de 20 000 à 49 999 habitant·es : 3 699 € brut mensuel

L'ENVELOPPE MAXIMALE PAR ADJOINT·E EN 2025 :

- Vaour (Tarn, 328 habitant·es), commune de moins de 500 habitant·es : 406 € brut mensuel
- Pélussin (Loire, 3 682 habitant·es), commune de 3 500 à 9 999 habitant·es : 904 € brut mensuel
- Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32 538 habitant·es), commune de 20 000 à 49 999 habitant·es : 1 356 € brut mensuel

Le nombre total de conseiller·ères municipaux·les (maire et adjoint·es compris·es) d'une commune est déterminé par sa **démographie** tel que détaillé dans [l'article L2121-2](#) du CGCT.

LIMITE DU NOMBRE D'ADJOINT·ES :

Le conseil municipal détermine le nombre d'adjoint·es mais **il ne doit pas dépasser 30 % de l'effectif du conseil municipal**, conformément à [l'article L2122-2](#) du CGCT :

- Vaour (Tarn, 328 habitant·es), commune de 100 à 499 habitant·es : 11 conseiller·ères, 30 % de 11 = 3,3 donc 3 adjoint·es maximum
- Pélussin (Loire, 3 682 habitant·es), commune de 3 500 à 4 999 habitant·es : 27 conseiller·ères, 30 % de 27 = 8,1 donc 8 adjoint·es maximum
- Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32 538 habitant·es), commune de 30 000 à 39 999 habitant·es : 39 conseiller·ères, 30 % de 39 = 11,7 donc 11 adjoint·es maximum

CALCUL DE L'ENVELOPPE GLOBALE MAXIMALE BRUTE MENSUELLE DES MAIRIES :

Enveloppes mensuelles brutes	Maire	Adjoint·es	Globale
Vaour	1 048 €	406 € x 3 adjoint·es = 1 218 €	2 266 €
Pélussin	2 260 €	904 € x 8 adjoint·es = 7 232 €	9 492 €
Saint-Médard-en-Jalles	3 699 €	1 356 € x 11 adjoint·es = 14 916 €	18 615 €

À noter que l'indemnité d'un·e adjoint·e ne peut dépasser l'indemnité au taux maximal fixée pour le ou la maire, d'après l'article [L2123-24](#) du CGCT. Le conseil municipal peut aussi décider d'octroyer une indemnité à tout·e **conseiller·ère municipal·e, majoritaire comme minoritaire**, mais elle ne peut dépasser 6 % de l'indice 1027 ([article L2123-24-1](#) du CGCT) soit **246,63 €** brut mensuel (0,06 x 4 110,52 €), **sauf si l'élue a reçu une délégation du ou de la maire**. À titre de comparaison, cela représente environ 4 % de l'indemnité parlementaire de base qui s'élève à 5 931,95 €.

Les élu·es peuvent percevoir d'autres indemnités s'ils ou elles siègent à l'intercommunalité (800 à 1 400 € mensuels à Nantes Métropole par exemple si délégation ou non), s'ils ou elles font partie de syndicats ou de société publique locale (parfois cela peut prendre la forme de jetons de présence : 200 € par réunion). Il y a à aussi **un enjeu de pouvoir dans le cumul de fonctions donnant droit à des indemnités**. À noter que le montant total des indemnités brutes de fonction perçues par un·e élu·e municipal·e ne peut dépasser 1,5 fois l'indemnité parlementaire de base ([article L2123-20](#)), soit 8 897,93 € brut mensuel en 2025 (5 931,95 € x 1,5).

D'après l'atelier « Répartir les délégations et les indemnités », organisé par Fabien Gracia — La Montagne, Bruno Cristofoli — Saint-Médard-en-Jalles, Laetitia Hamot — La Crèche et Vincent Beillard — Saillans, aux Rencontres Nationales des communes et collectifs participatifs du réseau Actions Communes en 2024 à Vaour.

« [Le régime indemnitaire des élus](#) », Collectivités locales,

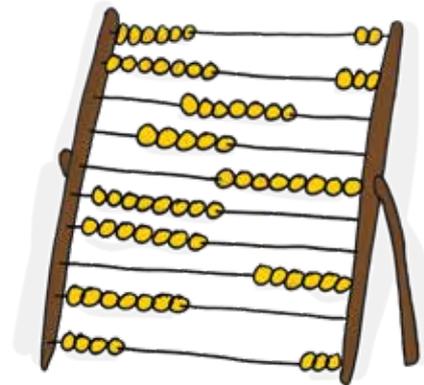
« [L'indemnité parlementaire](#) », Sénat, 20/01/25,

[Code général des collectivités territoriales : Sous-section 3 : Indemnités de fonction. \(Articles L2123-20 à L2123-24-2\)](#), Légifrance

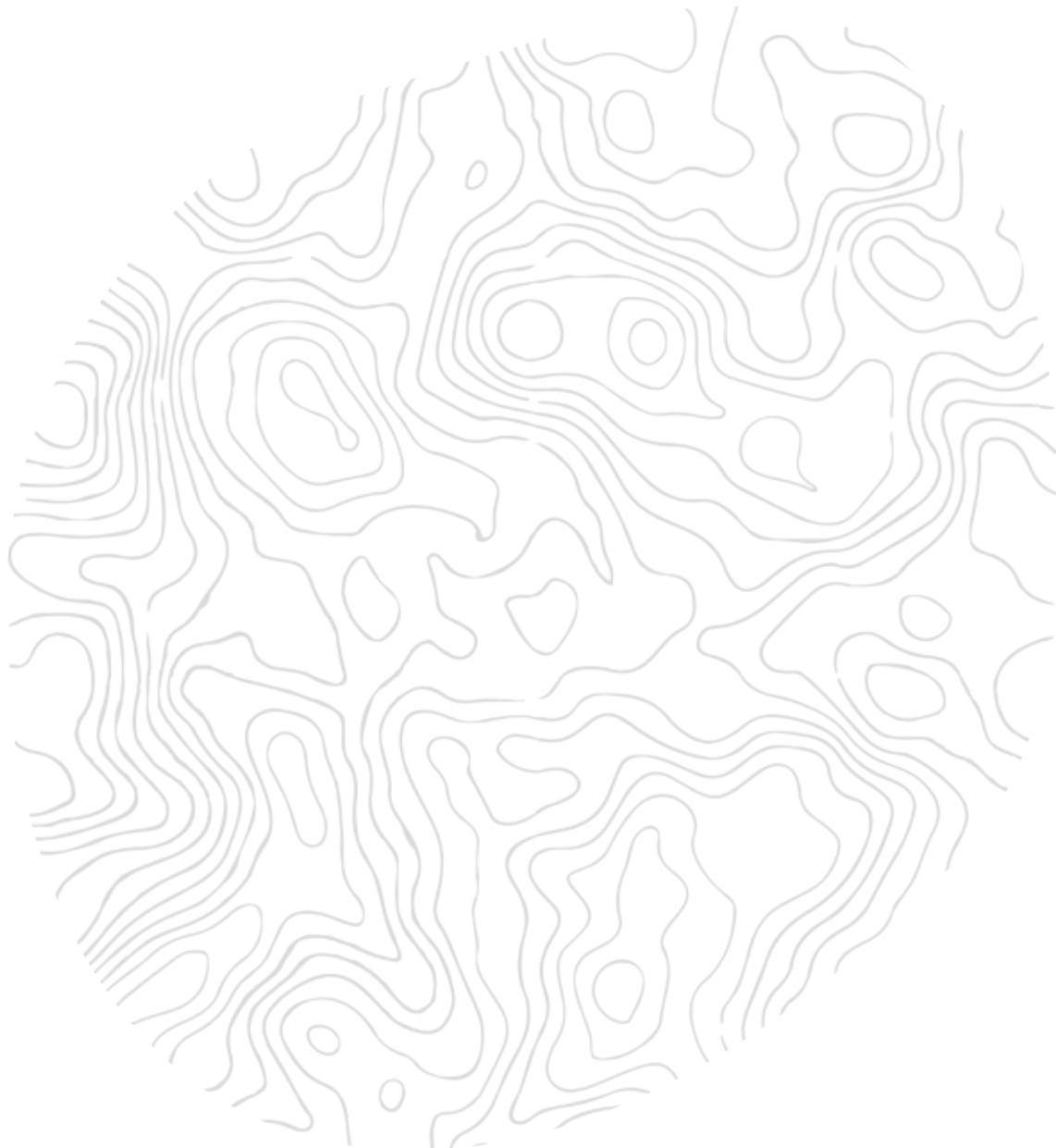
 « [Les indemnités des maires, adjoints et conseillers municipaux](#) », Direction de la Coordination interministérielle et des Collectivités territoriales, 23/04/2024

À Pélussin (Loire, 3682 habitant-es), les élu-es ont établi différents critères qui ont évolué au cours du mandat afin **d'expérimenter des formes plus équitables d'attribution des indemnités**. L'équipe municipale a fait évoluer la répartition de ses indemnités, entre élu-es majoritaires et minoritaires, tout au long du mandat, **testant l'association de différents critères**. En 2023, elle a par exemple utilisé les critères du **statut** (maire, adjoint-es, conseiller-ères municipaux-les délégué-es, conseiller-ères municipaux-les sans fonction), de la **co-responsabilité** qui concerne les binômes adjoint-e-conseiller-ère délégué-e en charge des commissions et du **portage d'actions ou de projets aussi appelé « prime d'implication »** pour les conseiller-ères. **Pour chaque critère, un niveau et un montant mensuel associé sont attribués aux élu-es**. La somme de tous les critères constitue l'indemnité indicative des élu-es. En 2022, l'équipe municipale avait testé le critère de la **« prime d'activité »** pour les élu-es ayant une activité professionnelle en parallèle qu'ils ou elles ont dû réduire. D'autres critères pourraient être imaginés, adaptés à chaque équipe municipale, le **quotient familial** en est un exemple. Les indemnités ont pu être révisées au cours du mandat lorsqu'il y a eu des changements dans le niveau d'implication de certain-es élu-es, des démissions de fonctions d'adjoint-es ou de commission par exemple. L'équipe municipale a également réalisé deux **temps de bilan collectif et de réorganisation de son fonctionnement** menant à des changements d'indemnisation. **Ces critères sont établis pour guider les choix individuels et collectifs**. Après l'établissement d'un premier montant indicatif basé sur ces différents critères, les élu-es de Pélussin procèdent à un équilibre. Chacun-e peut décider de **remettre tout ou partie de son indemnité au pot commun** comme le maire qui n'avait besoin que de 1000 € par exemple.

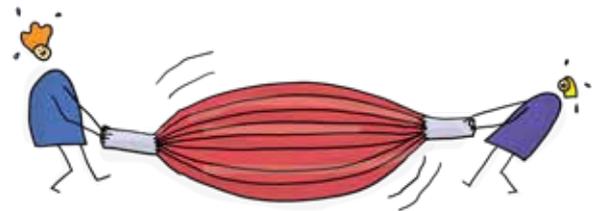
Une **redistribution collective de ce pot commun** est ensuite réalisée pour ajuster au mieux les indemnités en fonction des besoins de chacun-e, tout en s'assurant que le montant total ne dépasse pas l'enveloppe globale de la mairie. Pour les agent-es, ayant pour habitude de déclarer les indemnités sur la base des fonctions de maire et d'adjoint-es, seulement une fois tous les 6 ans, réviser la répartition des indemnités au cours du mandat est aussi **une source de travail supplémentaire**.



 Calculatrice de répartition des indemnités, issue du travail de l'équipe municipale de Pélussin en 2023, version [Googlesheet](#), [Excel \(Xlsx\)](#), [Open Office \(Ods\)](#) et sa « [Notice d'utilisation](#) »



PRENDRE LE TEMPS DES BILANS ET DE LA RÉFLEXIVITÉ



“ Souvent, quand on prend des mauvaises décisions, c’est parce qu’on le fait dans l’urgence, on est pris·es par le temps, on a la tête sous l’eau et on ne respecte plus le schéma de gouvernance. On s’est beaucoup amélioré·es depuis le début du mandat mais c’est un travail qui ne s’arrête jamais, qui demande une vigilance, des réajustements au quotidien et une capacité à se dire les choses. ”

une élue

Si la définition d’une gouvernance et l’utilisation de méthodes d’intelligence collective soutiennent le partage effectif du pouvoir, elles **ne se suffisent pas à elles-mêmes**. « **La démocratie est un muscle** » qui se travaille dans le temps, comme l’énonce une élue. Les règles et les outils demandent à être expérimentés, les pratiques analysées et remises en question, pour pouvoir évoluer au service d’un projet politique et d’un collectif. **Faire culture commune** nécessite de **se donner des temps collectifs de prise de hauteur, d’analyse collective des pratiques** et d’apprendre à **mieux communiquer** pour faire remonter les besoins et les blocages avant que ceux-ci ne s’accumulent.

La **gestion des affaires courantes** est très chronophage et demande souvent des réponses efficaces et rapides pour **faire face à l’urgence**. Elle prend ainsi le pas dans de nombreuses communes sur des temps d’analyses de pratique ou sur des longs et pourtant nécessaires débats autour de sujets de fond qui permettent de **remettre au travail la vision politique de l’équipe municipale**.

Les communes participatives ont ainsi identifié l’importance de **distinguer les décisions politiques de celles plus opérationnelles** — y compris dans ce qui relève des affaires courantes —, de se donner **des temps d’arrêts**, de prise de hauteur, **de bilans et de débats**, sans toutefois y parvenir pour nombreuses d’entre elles.

“ Derrière une affaire courante il y a une vision politique, c’est aux élu·es d’être vigilant·es là-dessus, d’identifier où il y a des positionnements politiques qu’on ne voit pas à première vue. Il y a plein de sujets, au début, on pensait que ça relevait du courant alors qu’en fait c’était éminemment politique. ”

une élue

À Vaour (Tarn, 328 habitant·es), un groupe dédié aux urgences, à l’opérationnel et aux affaires courantes dit « **groupe opérationnel** » a été institué. Il se réunit de façon hebdomadaire — ou plus en fonction des urgences — et rassemble le maire, les adjoint·es, la secrétaire de mairie, des agent·es si nécessaire, ainsi que les référent·es des commissions quand celles-ci sont concernées. Tous·tes les membres du groupe de coordination peuvent y assister pour s’informer, soutenir et décharger le maire et les adjoint·es sur des affaires urgentes si besoin. Comme dans toute commission à Vaour, un binôme de référent·es assure aussi pour ce groupe les liens avec l’organe décisionnaire (groupe de coordination), permettant de bien **séparer l’espace des décisions politiques de celui où des réponses opérationnelles rapides sont apportées aux urgences du quotidien**.

Comme détaillé précédemment, la commune de Vaour compte également une **commission dédiée aux questions de gouvernance et de communication interne** chargée notamment de veiller au respect de la gouvernance, à la bonne circulation des informations et d’organiser des temps annuels de bilan collectif.

À Plombières-les-Bains (Vosges, 1571 habitant-es), un **temps d'évaluation annuel et d'échanges** est prévu pour parler de l'efficacité et des effets induits par la gouvernance partagée.

À La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant-es), certain-es élu-es ont proposé, après plusieurs années de mandat, d'organiser **des « sommets » sur des sujets spécifiques**, soucieux-ses de « *faire de la politique ensemble* » plutôt que de gérer la commune en silo, chacun-e dans sa délégation.

Dans la première partie de sa **charte de gouvernance évolutive**, la commune de Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2 271 habitant-es) détaille les **intentions et missions** de ses différentes instances

internes dont elle vise un **fonctionnement collégial**. La « réunion de coordination » qui réunit l'ensemble des élu-es de la majorité et certain-es élu-es de la minorité, a lieu toutes les trois semaines et peut prendre quatre formes distinctes en fonction des besoins identifiés : **inter-groupe de travail, débat politique**, préparation du conseil municipal ou **réflexion sur la gouvernance**.

Un **séminaire annuel** est aussi organisé « *pour faire le bilan de l'année écoulée et définir les orientations et les projets qui seront portés en groupes de travail pour l'année à venir* » avec les membres de l'équipe « transition citoyenne » issue de la liste citoyenne et participative.



Une instance politique collégiale : La réunion de coordination Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2 271 habitant-es)

La réunion de coordination réunit l'ensemble des élu-es de la majorité et des élu-es de la minorité (sur accord de la majorité) et, si et seulement si, ces élu-es sont pilotes d'un groupe de travail (au minimum). Sans hiérarchie, il s'agit d'une instance d'échanges et de prise de décision des projets portés par la municipalité. Elle se tient **toutes les 3 semaines** et est **obligatoire pour les pilotes de groupe de travail**.

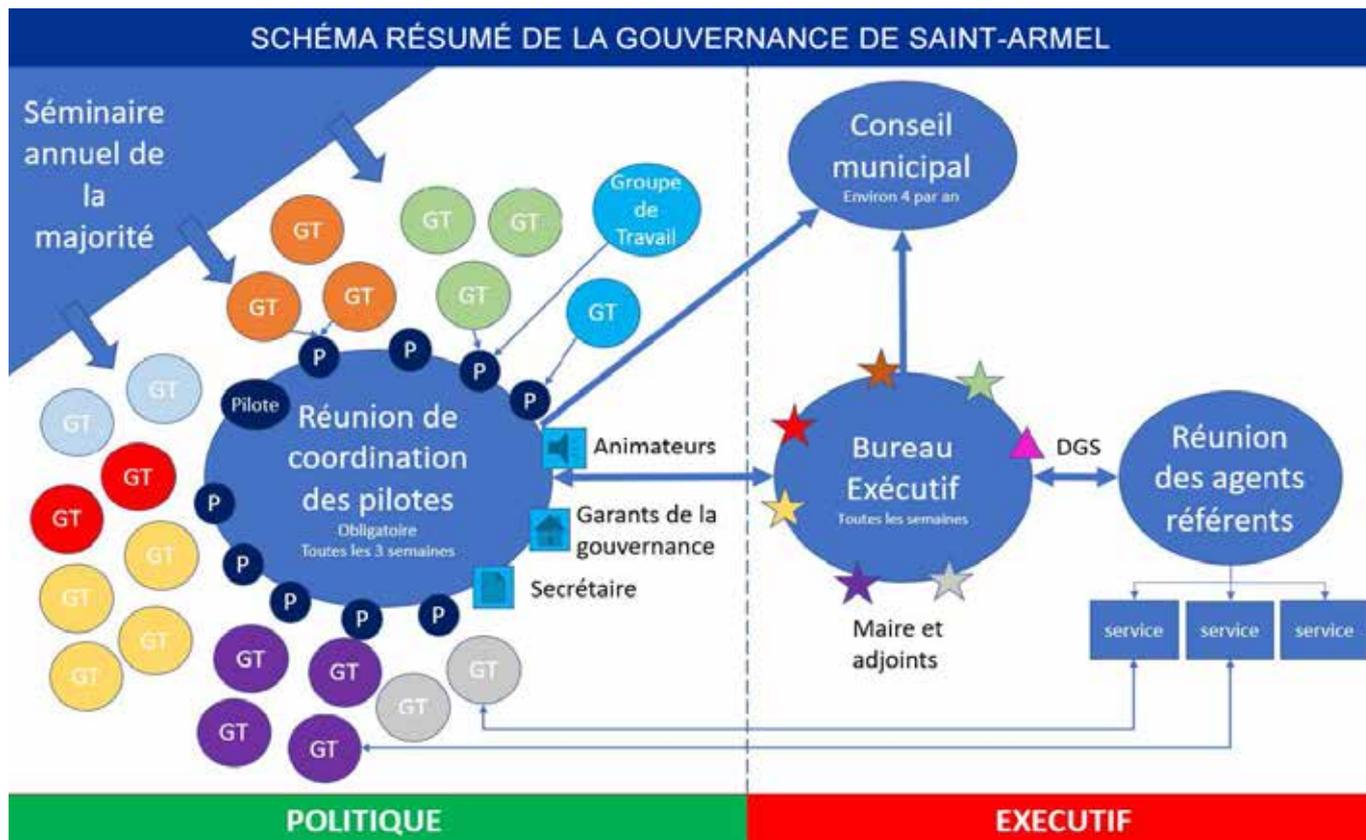
La réunion de coordination n'est pas un lieu de construction des projets. La construction des projets se fait dans les **groupes de travail (GT)**.

MISSIONS : La réunion de coordination se réunit sous 4 formats distincts :

- **Inter-GT, toutes les 3 semaines :**
 - Validation de la feuille de route et budgétaire sur proposition du groupe de travail « budget et programme »
 - Création des groupes de travail et suivi des travaux des groupes de travail
 - Espace de partage d'information de chaque groupe de travail (information)
 - Lieu d'appui, d'éclairage, de sollicitation d'avis, de mobilisation de la ressource des membres de l'équipe (consultation)
 - Arbitre les questions qui dépassent le périmètre d'autorité d'un groupe de travail (décision)
- **Débat politique, quand nécessaire :**
 - Échanger sur des enjeux politiques de la commune, sur un sujet qui nécessite un débat
 - Espace d'information sur les projets de la mairie et de Rennes Métropole
 - Invitation de l'ensemble des élu-es sur accord des élu-es de la majorité
- **Préparation du conseil municipal, avant chaque conseil municipal :**
 - Information et finalisation des projets de délibération du prochain Conseil municipal
 - Invitation de l'ensemble des élu-es sur accord des élu-es de la majorité
- **Réflexion régulière sur la gouvernance :**
 - Échange sur le fonctionnement de la gouvernance et sur les évolutions à mettre en œuvre et à apporter à la charte



D'après « [Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance](#) », 2022, p.3-4



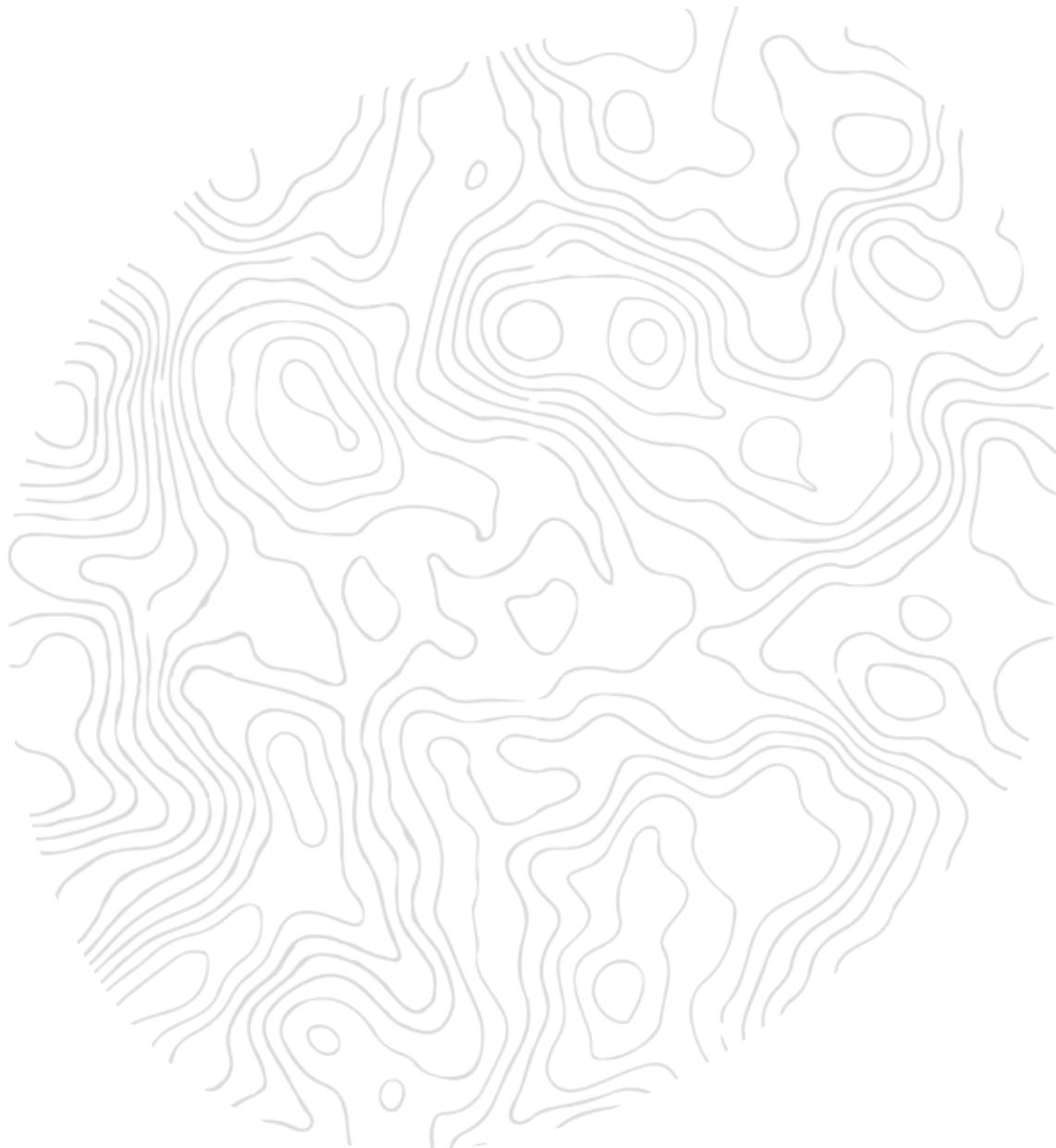
crédit image commune de Saint-Armel

D'après « Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance », 2022, p.2

Au-delà de la méthode, la **posture** et les **dynamiques de groupe** sont aussi à travailler. Partager le pouvoir c'est aussi et avant tout **se mettre au service** du collectif, réfléchir à **la place que l'on laisse aux autres**, à son temps de parole, à la façon qu'on a d'écouter, de **se remettre en question**, d'être prêt-es à changer d'avis et **d'avoir l'humilité de se tromper et d'apprendre**. Ces questions se posent à l'échelle individuelle mais se regardent aussi collectivement. Comment le collectif favorise-t-il les **postures de coopération** et la participation de tous-tes ? Comment prévient-il et régule-t-il les dérives, surtout dans une institution où tout ramène à la centralité du ou de la maire ? Comment apprend-il à **regarder les rapports de domination** et de pouvoir, qui se rejouent inéluctablement en son sein, et comment œuvre-t-il pour **limiter leur reproduction** ?  (cf. **Féministiser la politique**)

“ J'étais très emballée par la méthode mais je me suis peu à peu rendue compte que ça ne faisait pas tout. La méthode, c'est la partie visible de l'iceberg. Or beaucoup de choses se jouent dans l'implicite : le geste, la posture. En prendre conscience nécessite une certaine gymnastique mentale, des moments de réflexivité individuelle et collective, notamment pour réfléchir à comment j'agis dans un groupe, quels effets j'ai sur les autres, quels effets les autres ont sur moi aussi, quelle place je prends, quelle place je laisse... On ne peut pas penser la micropolitique des groupes sans prendre en compte l'implicite, ce qui n'est pas immédiatement visible. ”

une élue



UNE VEILLE DÉMOCRATIQUE ET UN CONTRE-POUVOIR HABITANT



Instance municipale dédiée ou collectif d'habitant-es hors des murs de la mairie ?

Pour s'assurer de **respecter leurs engagements de campagne**, notamment en termes de **participation** et **renforcer la transparence**, les communes participatives ont pour beaucoup souhaité mettre en place des **instances de veille démocratique ouvertes aux habitant-es**.

Les différents **conseils et observatoires** instaurés par les élu-es des communes participatives se sont souvent avérés essentiels pour apporter **un regard critique sur les pratiques démocratiques** internes à l'équipe municipale mais aussi en termes de participation des habitant-es. Ouvrir, voire réserver, des espaces de veille et d'analyse à des habitant-es peut favoriser une **prise de recul** que les élu-es seul-es sont moins en mesure d'opérer, ces dernier-ères étant également souvent très **pris-es dans la gestion des affaires courantes**. Ces instances ont souvent également pour rôle de rendre compte auprès des habitant-es des activités de la mairie, à l'aide de rapports ou bilans réguliers, dans une logique de **transparence** mais aussi d'**évaluation constructive**.

Si ces espaces devaient aussi permettre en eux-même l'implication d'habitant-es dans la vie de la commune  (cf. **Impliquer les habitant-es**), ils ont surtout été investi-es par des personnes déjà engagé-es dans le collectif lors de la campagne qui souhaitent maintenir une forme d'engagement en tant que non élu-es. Les habitant-es se sont finalement **peu saisi-es de ces instances qui gagneraient à être renforcées**.

Il n'a pas non plus toujours été évident pour les habitant-es non élu-es membres de ces instances de **trouver leur place et leur légitimité** vis-à-

vis des nouvelles-aux élu-es, avec qui ils et elles ont souvent fait campagne, comme vis-à-vis des autres habitant-es. Maintenir le lien entre les élu-es et les non élu-es, transmettre les informations et dépasser la perception de « poil à gratter » des un-es et de « notables déconnecté-es » des autres demandent des changements de postures et de fonctionnement qui ont la vie dure au sein des instances municipales.

Ces premières expérimentations sont tant de **pistes à creuser** qui posent également la question de la place de potentiels **contre-pouvoirs** et de leur **indépendance vis-à-vis de la municipalité**.

“ *Tout l'enjeu est de réussir à être proche de la mairie sans perdre en radicalité et en indépendance.* ”

un habitant

En effet, si ces instances au lien privilégié avec les élu-es ont un intérêt démocratique, elles ne peuvent **pas se substituer à de véritables contre-pouvoirs, autonomes dans leurs analyses et propositions, qui prennent place hors des murs de la mairie**.

Rares sont les communes participatives où le **collectif d'habitant-es**, dont a émergé la liste citoyenne et participative (LCP), s'est maintenu une fois les élections passées. Même dans le cas où le collectif existait bien avant la campagne, engagé depuis longtemps sur des **enjeux du territoire et dans des luttes**¹ — par exemple environ-

1/ BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P, 2022

nementales comme à La Montagne²—, lorsque ses membres se retrouvent « aspiré-es » par la mairie une fois élu-es, le collectif peine à se renouveler et à rester actif. Ce même écueil a été observé en Espagne, et notamment à Barcelone lorsque le mouvement *Barcelona en Comú* a pris le pouvoir, initialement porté par des collectifs de lutte pour le droit au logement pour tous·tes, le mouvement social s'en est trouvé affaibli. Sans une dynamique sociale autonome, inventive et déterminée dans ses propositions, les élu-es, pris dans un système bureaucratique et confronté-es à de nombreux obstacles, risquent de ne pas pouvoir opérer de changements majeurs. **La complémentarité des modes actions, des postures, des stratégies et des approches** est pourtant une clé essentielle au changement profond. Il reste à **inventer les formes d'existence, de vivacité, de pertinence, de renouvellement de ces collectifs, en dehors du calendrier électoral et des murs de la mairie**, afin qu'ils puissent **soutenir** les élu-es municipaux·les, les **interpeller**, voire **contester leurs politiques**,

mais aussi **expérimenter d'autres formes de réappropriation de leur commune** (cf. **Se réapproprier. L'énergie pour en faire un commun ; Les forêts**).

“ Un pied dans l'institution, des milliers en dehors. ”

Ada Colau, maire de Barcelone de 2015 à 2023, issue du mouvement municipaliste *Barcelona en Comú*³



Observatoire de l'action municipale à Melle

À **Melle** (Deux-Sèvres, 5904 habitant·es), l'équipe majoritaire a créé un **Observatoire de l'action municipale**, en application de son programme, pour **veiller à ce que la municipalité respecte ses engagements, notamment en termes de participation citoyenne**. Il « permet de croiser les regards de personnes impliquées de manière différente dans la vie de la commune [et] apporte une vision plus globale aux élu·e[s] »⁴. Constitué en début de mandat, il se compose de trois

élu·es (hors maire, adjoint·es et conseiller·ères délégué·es) et d'habitant·es, trois élu·es du projet « Cinq comm'Une », trois habitant·es de moins de 35 ans tiré·es au sort et trois autres habitant·es choisi·es par les 9 premier·ères. Il n'a **pas de pouvoir contraignant** mais **rend compte de ses observations chaque année auprès de la population** dans un rapport sur lequel un **échange avec le bureau municipal** est également organisé.

Observatoire des pratiques à Plombière-les-Bains

Dans la commune de **Plombière-les-Bains** (Vosges, 1571 habitant·es), un **Observatoire des pratiques** a été mis en place dès le début de la mandature, composé initialement d'une petite dizaine d'habitant·es non élu·es, ayant ou non une expérience en participation citoyenne ainsi que de deux élu·es référent·es. Plusieurs membres

de l'observatoire n'ont pas pu maintenir leur engagement tout au long du mandat et peu de nouvelles·aux habitant·es se sont finalement saisi·es de cet espace. Ce sont aujourd'hui cinq personnes, qui étaient impliqué·es dans la campagne mais ne souhaitaient pas être élu·es, qui font vivre l'observatoire.

2/ TANNEAU Michel, « [La Montagne. La ZAC de la Gaudinière contestée en justice](#) », *Ouest-France*, 04/04/2019, et « [La Gaudinière, une zone préservée de l'artificialisation](#) », *Les échos de La Montagne*, n°83, été 2024, p.7

3/ DAU Elisabeth, « [L'expérience municipaliste. Un autre possible politique depuis les villes et les villages](#) », *Revue du MAUSS*, 2019/2 n° 54, 2019, p.69-79

4/ « [Observatoire de l'action municipale](#) », commune de Melle, 20/12/21, p.1

L'observatoire a pour mission **d'assurer « la mise en pratique de la démocratie participative, d'en mesurer les effets sur le pouvoir d'agir des habitant-es »**⁵, de former et d'aider les élu-es pour la facilitation des réunions et d'endosser **un rôle de médiation** entre les élu-es ou entre les élu-es et les habitant-es. Ses membres veillent à ce que les élu-es respectent le fonctionnement démocratique qu'ils et elles se sont fixé-es, sur la base d'un **document qui cadre leur exercice municipal**  stipulant notamment que ces dernier-ères s'engagent à mettre « *les habitant[·e]s au centre du débat*

démocratique local »⁶, à être attentifs et attentives aux suggestions de chacun et chacune en étant à l'écoute, avec bienveillance et en permettant la tenue de débats libres et ouverts, dans le respect des valeurs du collectif. Pour ce faire, les membres de l'observatoire sont invité-es à assister à toutes les instances de la commune et au moins un-e d'entre elles et eux est présent-e lors des comités stratégiques hebdomadaires de l'équipe municipale. Ils et elles peuvent être consulté-es et transmettre des informations, mais n'ont **pas de pouvoir décisionnel**.

Observatoire des pratiques démocratiques à La Montagne

À La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant-es), les élu-es ont imaginé pendant leur campagne la création d'un **Observatoire des pratiques démocratiques** qui n'a pas été maintenu, faute de temps et de moyens. Cet **organe consultatif** avait pour mission **d'analyser les pratiques démocratiques au sein de la majorité**, au sein du conseil municipal, mais aussi **celles qui visent à impliquer les agent-es et les habitant-es**.

Cet observatoire transversal, initialement porté par un adjoint spécifique, devait être composé d'élu-es et d'expert-es non élu-es, habilité-es à apporter des avis et des ressources pour améliorer la démocratie au sein de la commune au fil de l'eau, et devait publier **un rapport annuel**.

Conseil d'éthique, référent-es de secteur et Assemblée générale citoyenne à Penne

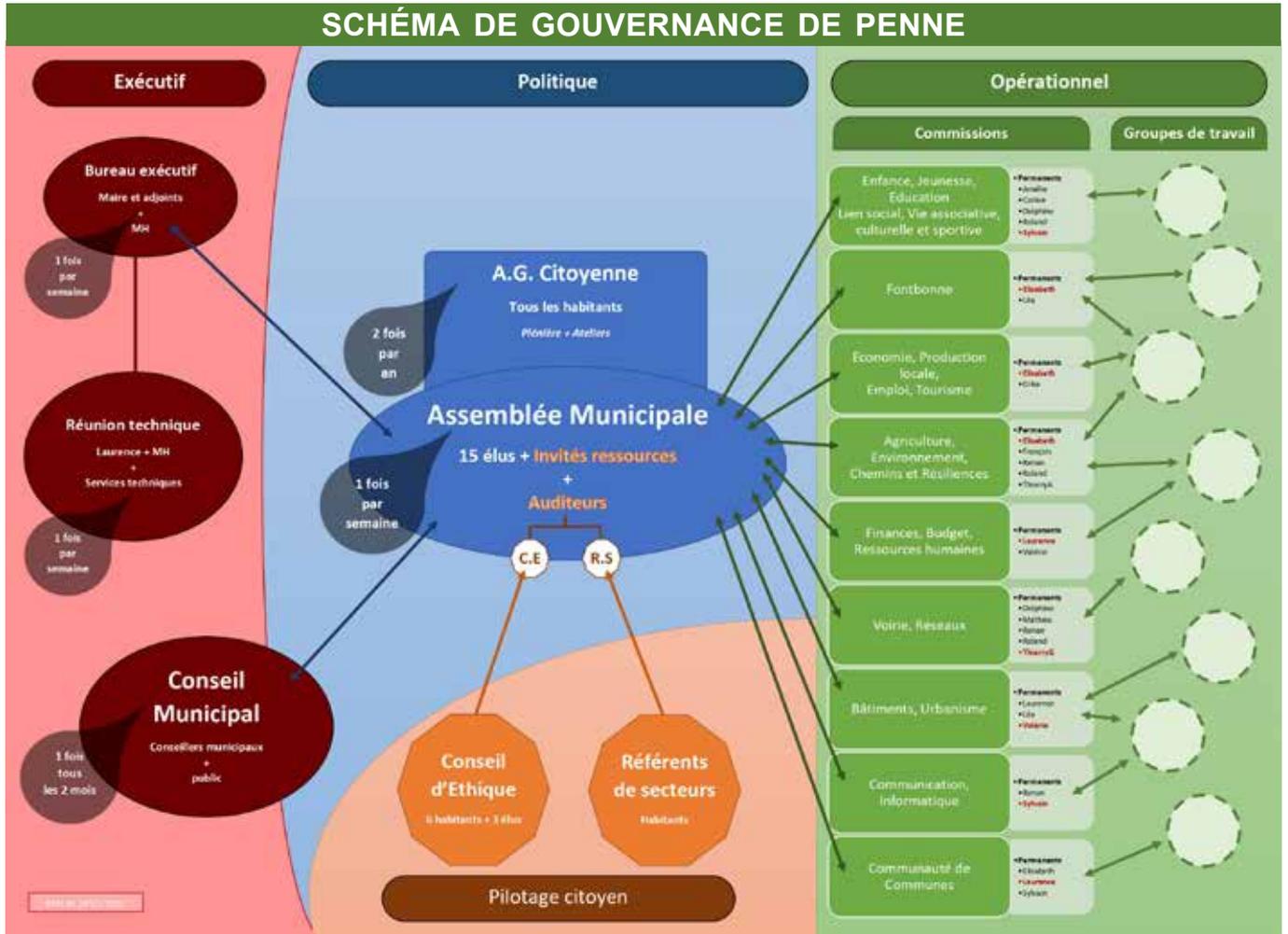
À Penne (Tarn, 592 habitant-es), la liste s'est inspirée de l'expérience de Saillans (Drôme, 1 405 habitant-es) pour penser une charte posant des principes de démocratie participative qu'elle s'engage à respecter dès sa campagne. Cette **Charte Citoyenne pour la démocratie pennole**  propose la mise en place d'un **Conseil d'éthique**, dont les missions sont détaillées dans l'Article 2. Constitué initialement de volontaires, le Conseil d'éthique a été rejoint par des habitant-es tiré-es au sort sur listes électorales lui permettant d'atteindre une petite dizaine de membres, dont trois élu-es. Ses membres peuvent assister à toutes les instances municipales en tant qu'observateur-rices en vue d'analyser et de commenter leur fonctionnement démocratique, s'assurant du respect de la charte citoyenne ainsi que de **l'engagement des élu-es** . Le Conseil d'éthique a également pour mission de veiller au déploiement de la démocratie participative et à l'implication des habitant-es. Tout-e habitant-e peut interpeller le Conseil d'éthique et celui-ci développe des activités pour tenter de mobiliser plus d'habitant-es en son sein et dans la vie municipale plus largement.

La commune a également mis en place des « **référent-es de secteurs** », entre 15 et 20 habitant-es par secteur, qui ont pour missions de stimuler la participation des habitant-es à la vie de la commune, faire le lien entre la mairie et les habitant-es, informer ces dernier-ères des travaux en cours et recueillir leurs doléances qu'ils et elles portent ensuite à l'assemblée municipale.

L'assemblée municipale prend les décisions politiques et définit les orientations budgétaires. C'est elle qui missionne et valide les travaux des commissions. Elle se réunit une fois par semaine et rassemble les conseiller-ères municipaux-les ainsi que les membres du Conseil d'éthique et les référent-es de secteurs en qualité d'auditeur-rices.

Une **assemblée générale citoyenne**, ouverte à tous-tes les habitant-es, est également organisée deux fois par an pour restituer les travaux de la mairie en cours et associer les habitant-es aux nouvelles réflexions sur les projets à venir.

5 - 6 / « Document cadre de l'exercice municipal de Plombières-les-Bains », 05/06/2020, p.16 et p.3



crédit image commune de Penne

« Schéma de gouvernance de Penne »

The background of the page is a light gray topographic map with white contour lines. A solid orange horizontal band is positioned in the middle of the page, containing the main title in white text.

IMPLIQUER LES HABITANT·ES

● PARTAGER LE POUVOIR AVEC LES HABITANT·ES : LES CONDITIONS – p.74

Cadre légal de la participation des habitant·es aux décisions locales – p.74

Une démocratie dite « participative » controversée – p.77

Dans quelle vision de la démocratie les listes et communes participatives s'inscrivent-elles ? – p.79

Choisir et assumer le niveau de participation habitante en fonction des intentions politiques – p.79

● DES TENTATIVES DE PRISE EN COMPTE DES FREINS À LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS – p.86

Pour une participation de tous·tes et surtout des personnes habituellement sous-représentées dans les dispositifs participatifs – p.86

Mobiliser les habitant·es tout au long d'une séquence démocratique – p.89

● LES AMBITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ – p.92

L'épuisement de la ressource participative sur le temps long du mandat – p.92

Un pied dans l'institution et mille pieds dehors : complémentarité des actions de la municipalité et de la société civile organisée – p.94

Un premier mandat de formation et d'expérimentation, un deuxième pour aller plus loin ? – p.96

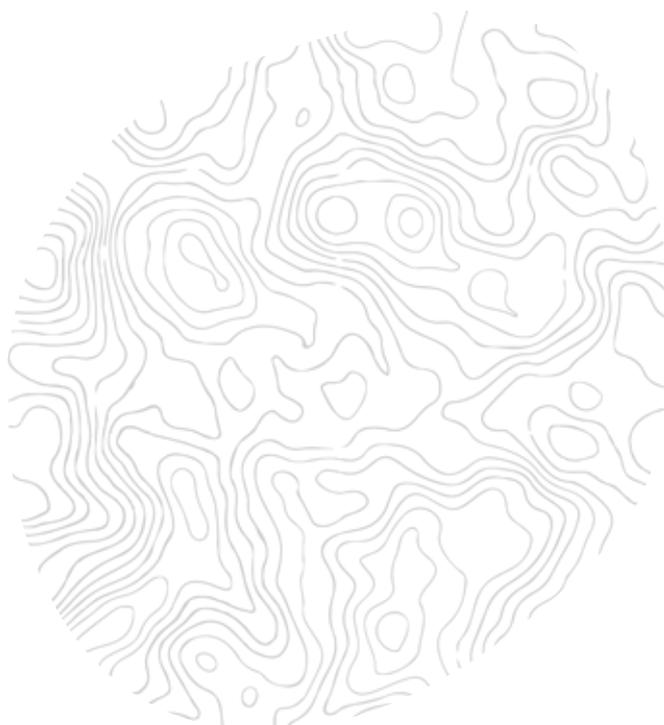
● PARTAGER LE POUVOIR AVEC LES HABITANT·ES : DES EXPÉRIMENTATIONS – p.98

Impliquer les habitant·es dans les instances de la mairie – p.98

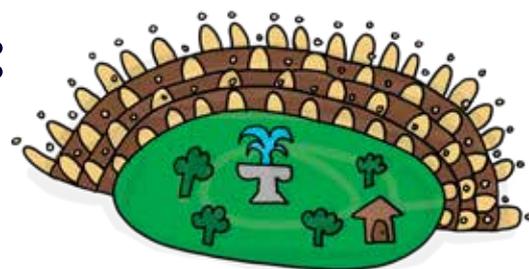
Dépoussiérer les instances participatives classiques – p.102

Des dispositifs de démocratie ascendante : des projets à l'initiative des habitant·es – p.104

Démocratie descendante : des séquences démocratiques thématiques proposées par les élu·es – p.106



PARTAGER LE POUVOIR AVEC LES HABITANT·ES : LES CONDITIONS



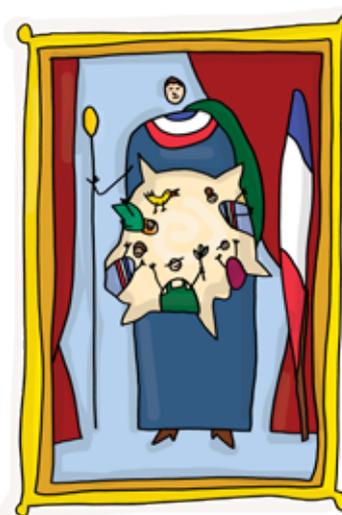
Après avoir co-construit leurs programmes et expérimenté des formes de gouvernance partagée au sein de leurs collectifs de campagne, les listes citoyennes et participatives (LCP) arrivées au pouvoir en 2020 souhaitent **démocratiser l'échelle communale en partageant le pouvoir au sein de l'équipe municipale** ↪ (cf. **Démocratie interne**) **mais aussi avec les habitant·es**, tout au long de leur mandat. Estimant que les habitant·es devraient pouvoir **participer activement aux décisions qui les concernent directement et non pas seulement élire des représentant·es pour décider à leur place**, les communes participatives ont mis un point d'honneur à redonner du pouvoir de décision à leurs habitant·es et à recréer les conditions de la délibération ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**).

“ Avec pour enjeu central l'étendue de la notion de citoyenneté, certaines de ces listes présentent des relations avec le municipalisme en ce qu'elles ont pour ambition de faire voler en éclats l'habituelle opposition entre démocratie représentative et participative (Blondiaux, 2008) en situant la participation citoyenne dans les arènes représentatives que sont la campagne, l'élection, le mandat (Petit, 2021). ”

Myriam Bachir¹

Cadre légal de la participation des habitant·es aux décisions locales

L'ambition d'aller vers une **démocratie plus directe** impliquant les habitant·es se heurte cependant au **cadre institutionnel et juridique** actuel qui repose sur **le paradigme de la démocratie représentative**. La délégation des décisions et de la gestion de la commune à des représentant·es élu·es ne coïncide pas avec la volonté de remettre ces pouvoirs dans les mains des habitant·es. Les élu·es des communes participatives estiment davantage que leur rôle réside dans **la mise en place des conditions de la décision avec les habitant·es**. Ils et elles tentent ainsi **d'ouvrir des brèches de démocratie délibérative et directe** au sein du fonctionnement démocratique représentatif.



1/ BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P, 2022

Derrière les définitions : différentes visions et ambitions de la démocratie

Démocratie participative

« La notion de démocratie participative fait partie de ces notions floues, dont le succès réside précisément dans l'ambivalence. Devenue un mantra politique pour les un[e]s, déconsidérée par les autres, elle reste largement indéterminée et peut renvoyer tout autant à de petits exercices classiques de communication politique qu'à des tentatives de redistribution réelle de pouvoir au profit des citoyen[ne]s. Elle ne s'en diffuse pas moins largement depuis maintenant une vingtaine d'années dans les vocabulaires politiques français et européen. S'il faut en fournir une définition provisoire, la locution renvoie à **l'ensemble des dispositifs, politiques, démarches qui visent à associer les citoyen[ne]s au processus de décision politique**. Cette participation peut être plus ou moins directe, plus ou moins inclusive, plus ou moins structurée, mais elle vise globalement à renforcer la légitimité et l'efficacité de l'action publique. »

« [Démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible](#) », BLONDIAUX Loïc, Vie Publique, 26/03/21

Démocratie représentative en France

« **“ La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentant[e]s et par la voie du référendum. ”** article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958.

Le système politique de la V^e République reconnaît à **une assemblée restreinte le droit de représenter le peuple français et de prendre des décisions le concernant**. Les élu[e]s tiennent leur légitimité du **suffrage** exprimant la volonté populaire. Les décisions sont prises au regard des suffrages exprimés par le corps électoral et dans l'intérêt général. Toutefois, **les mandats ne sont pas impératifs** ; les parlementaires sont ainsi libres de leur vote (article 27 de la Constitution). »

« [Les institutions démocratiques](#) », Ministère de l'Intérieur, 03/02/25

Démocratie directe

« La démocratie directe est une forme de démocratie dans laquelle **les citoyen[ne]s exercent directement le pouvoir, sans l'intermédiaire de représentant[e]s élu[e]s**. [...] Les modalités d'exercice du pouvoir au sein des théories, des organisations, communautés, cités et pays ayant été rapporté à la démocratie directe sont relativement variables, mais elles partagent néanmoins un certain nombre de principes et de pratiques, parmi lesquelles l'égalité politique des citoyen[ne]s (ou membres) concernant la délibération et les décisions (horizontalité du pouvoir), la révocabilité des mandaté[e]s ou des élu[e]s éventuel[le]s, le mandat impératif, la réunion en assemblée, et la prise de décision à la majorité, au consensus, ou encore à l'unanimité. La désignation par tirage au sort, la rotation des mandats ou encore l'impossibilité de les renouveler constituent aussi des pratiques fréquemment associées à la démocratie directe. »

« [Démocratie directe](#) », Wikipedia

La démocratie délibérative : éléments de proposition de la coopérative

Fréquence Commune ↪ (cf. Retour d'expérience de **Fréquence Commune**. Démocratie délibérative)

La démocratie délibérative vise à dépasser le seul débat sans décision que l'on retrouve dans de nombreuses conventions citoyennes, ou la seule décision sans débat ou co-construction comme lors de référendums.

Selon le Larousse, délibérer signifie effectivement « Examiner les différents aspects d'une question, en débattre, y réfléchir afin de prendre une décision, de choisir une solution ». Faire vivre une démocratie délibérative vise donc à articuler ces trois actions : **examiner, débattre et décider**. À l'issue de quatre années d'accompagnement à la délibération démocratique dans les communes participatives, la coopérative Fréquence Commune a identifié des ingrédients incontournables à la réussite d'une délibération :

- Le travail associé entre élu-es, habitant-es et agent-es au sein d'assemblées mixtes
- L'importance pour les élu-es de trouver leur place sans en prendre trop
- La présence des agent-es qui sont de véritables soutiens techniques à la proposition
- Le tirage au sort pour favoriser l'inclusion des personnes habituellement sous-représentées dans les dispositifs délibératifs
- L'utilisation d'outils de facilitation et d'intelligence collective pour soutenir et réguler le processus délibératif
- Le recours à l'expertise pour délibérer

La participation du public à la gouvernance d'une commune est encadrée par **les articles 1 et 72-1 de la Constitution**² qui reconnaissent le droit de pétition, les consultations locales et le référendum local. Ces droits sont traduits dans le **Code général des collectivités territoriales (CGCT)** qui intègre notamment les lois relatives à la **démocratie de proximité** et à la **décentralisation**.

En complément, le **Code des relations entre le public et l'administration (CRPA)** a été adopté par ordonnance en 2015 pour regrouper et moderniser les règles encadrant les relations entre l'administration et les habitant·es. Il implique plusieurs dispositions parmi lesquelles le principe du droit à la communication (toute personne a le droit d'être informée sur les décisions qui la concernent), le droit de présenter des observations écrites et orales dans le cadre de certaines procédures, ainsi que la possibilité pour l'administration d'organiser des concertations préalables sur l'élaboration de projets.

Ainsi, le CGCT stipule que c'est bien au conseil municipal, constitué de représentant·es élu·es par les habitant·es de la commune, que revient de régler « *par ses délibérations les affaires de la commune* »³, affirmant ainsi le **principe de souveraineté du conseil municipal**.

Les deux seules modalités de participation prévues dans le chapitre « Participation des électeur[·rice]s aux décisions locales » du CGCT⁴ sont le **référendum local**⁵ et la **consultation**. **Seul le premier est décisionnaire**, « si la moitié au moins des électeur[·rice]s inscrit[·e]s a pris part au scrutin », mais ne peut être organisé qu'à l'initiative du

conseil municipal ou du·de la maire. Des instances consultatives tels que **des comités consultatifs**⁶ ou **des commissions extra-municipales**⁷, peuvent également être mises en place par le conseil municipal. **Les instances de consultation obligatoires et prévues par la loi sont :**

- **la commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**⁸, pour les communes de **plus de 10 000 habitant·es**, qui vise à rendre des avis sur la gestion des services publics délégués à des prestataires extérieurs ;
- **les conseils de quartiers**⁹, pour les communes de **plus de 80 000 habitant·es** ;
- **les conseils citoyens**, dans **les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**¹⁰ — définis par décret en fonction du revenu par habitant·e¹¹ —, et ce, depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014¹² qui a inscrit le principe de **co-construction de la politique de la ville**. Les conseils citoyens doivent être associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation **des contrats de ville**, conclus à l'échelle intercommunale pour cadrer l'intervention des pouvoirs publics dans les QPV. Ils sont constitués d'un premier collège d'**habitant·es tiré·es au sort** et d'un deuxième rassemblant **des représentant·es d'association et des acteur·rices locaux·les**¹³.

À noter que ces instances ne concernent qu'une **très faible partie de la population française**. En effet, « *la moitié de la population française réside dans des communes de moins de 10 000 habitant[·e]s. Ces communes représentent 97% du nombre des communes* »¹⁴.

2 / [Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur](#), Conseil constitutionnel, en vigueur à jour de la révision constitutionnelle du 08/03/24

3 / [Article L2121-29 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

4 / [CHAPITRE II : Participation des électeurs aux décisions locales \(Articles L0112-1 à L1112-23\)](#), Légifrance

5 / « [Le référendum local](#) », [collectivites-locales.gouv.fr](#)

6 / [Article L2143-2 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

7 / « *La décision de création de Commissions consultatives ou de Commissions extra-municipales relève, en l'état actuel des textes législatifs et réglementaires, des seuls Conseils municipaux auxquels il appartient d'en fixer librement la composition et les attributions. Les commissaires de la République ne disposent d'aucun pouvoir de décision en ce domaine, et leur rôle ne peut être limité qu'à une action d'information.* » [Journal officiel de l'Assemblée nationale du 4 mars 1985](#), 58371, p.959

8 / [Article L1413-1 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

9 / [Article L2143-1 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

10 / [Article 7 - LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine \(I\)](#), Légifrance

11 / [Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains](#), Légifrance ; « [Le contrat de ville](#) », [collectivites-locales.gouv.fr](#)

12 / [Article 7 - LOI n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine \(I\)](#), Légifrance

13 / [Les conseils citoyens, un levier au service de la participation des habitants, Guide Pratique](#), Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), octobre 2021, voir aussi [Les démarches participatives dans les quartiers prioritaires - État des lieux 2014-2023](#), ANCT, avril 2023

14 / « [Les collectivités locales en chiffres](#) », Ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, Direction générale des collectivités locales, mai 2024, p.14

Certaines communes participatives, qu'elles y soient contraintes légalement ou non, ont souhaité se saisir de **ces instances visant à favoriser la démocratie de proximité pour tenter de les réinventer, poussant la participation plus loin et redonnant davantage de pouvoir d'agir aux habitant·es**. Certaines **ont inventé d'autres dispositifs**, renouvelant l'offre de participation et repensant l'articulation entre le travail des habitant·es et celui des élu·es et des agent·es.

Si un vingtième des électeur·rices inscrit·es peuvent demander à être consulté·es sur des sujets précis, conformément au **droit de pétition locale** prévu par l'article 72-1 de la Constitution introduit par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003¹⁵, le conseil municipal n'a pas l'obligation d'accéder à cette demande. De la même façon, c'est le conseil municipal seul qui arrête finalement une décision sur une affaire qu'il a soumise à consultation¹⁶. **Les habitant·es n'ont donc aucun moyen légal de contraindre le conseil municipal à les entendre**. Être à leur écoute dépend finalement et uniquement de la volonté et de l'engagement des élu·es.

La loi prévoit également un **droit d'expérimentation pour les collectivités territoriales**, en application de l'article 72 de la Constitution, leur permettant de déroger au cadre législatif et réglementaire relatif à leurs compétences à titre expérimental pour une durée maximale de cinq ans et sous certaines conditions¹⁷. Ce droit n'est cependant que **très peu mis en œuvre** compte tenu de l'encadrement très strict des expérimentations.

Lorsque la Ville de Poitiers (Vienne, 90 240 habitant·es) a voulu entreprendre **la démarche, inédite en France dans une commune de cette taille, de créer une Assemblée citoyenne et populaire (ACP)**, par [délégation du conseil municipal en mars 2022](#)  avec « **pour mission de rapprocher les citoyens et citoyennes élu·es et non-élu·es en partageant directement le pouvoir** », elle s'est heurtée au refus du préfet de la Vienne.

Après avoir procédé à un contrôle de légalité, estimant que le cadre juridique de cette assemblée était à préciser et que ses modalités de fonctionnement n'étaient pas en conformité avec le cadre légal¹⁸, ce dernier a demandé à ce que la délibération municipale prévoyant une telle assemblée soit modifiée. La principale crainte exprimée par le préfet dans son recours était que les élu·es ne se dessaisissent de leur pouvoir décisionnaire, dont la légitimité est issue de l'élection. L'équipe municipale a donc dû se référer à l'[article L131-1](#) du CRPA qui stipule que la municipalité peut décider « *en dehors des cas régis par des dispositions législatives ou réglementaires, d'associer le public à la conception d'une réforme ou à l'élaboration d'un projet ou d'un acte* » pour proposer la création de son assemblée dans une [seconde délibération en octobre 2022](#) . Cela l'a contrainte à modifier les formulations de cette délibération pour substituer à la mention de « *partage direct du pouvoir* », celle d'« *association des habitant·es non élu·es au processus décisionnel* », illustrant là les limites que le cadre légal impose à la démocratie directe. La municipalité a néanmoins pu conserver le **principe fondateur de co-construction de la décision entre habitant·es, élu·es, et agent·es**, précisant que « *L'Assemblée est autonome pour débattre et voter sur le sujet dont elle est saisie* ». Elle a également réaffirmé son engagement moral à adopter en conseil municipal le projet co-construit au sein de l'assemblée, sans autre modification.

S'il existe donc un cadre juridique de la participation des habitant·es à la vie de leur commune, celui-ci reste encore **très inadapté, voire contraire, à des pratiques de démocratie délibérative et directe** allant au-delà de la simple information, consultation ou concertation. Les communes participatives participent ainsi d'**une innovation démocratique nécessaire dans un système obsolète** en se donnant les moyens d'expérimenter d'autres façons de décider avec les habitant·es, **repoussant les limites du cadre légal**.



Une démocratie dite « participative » controversée

Les dénominations de listes citoyennes et participatives (LCP), de collectifs participatifs ou de communes participatives conduisent à interroger (et même interpeller) les communes et

habitant·es concerné·es quant à **leur lien vis-à-vis de la démocratie dite « participative » en France**. Constitue-t-elle **une ambition ou un référentiel de pratiques** auxquels ils et elles souhaitent s'inscrire ?

15 / « [Loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'organisation décentralisée de la République](#) », vie-publique.fr, 30/03/03

16 / [Article L1112-16 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

17 / « [En quoi consiste l'expérimentation législative locale ?](#) », vie-publique.fr, 31/07/24

18 / « [Assemblée citoyenne : la maire doit revoir sa copie](#) », GOUIN Jean-Michel, *La Nouvelle République.fr*, 11/06/22

Cette question est d'autant plus vive que ces dernières années, les pratiques de démocratie dite « participative », qui tendent à s'institutionnaliser, sont pointées du doigt pour des dispositifs qui **n'iraient finalement pas dans le sens de plus de démocratie et de plus d'égalité politique**.

Dans une de ses définitions de la démocratie participative¹⁹, Loïc Blondiaux — politologue et professeur de science politique à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne — indique que c'est dans le **contexte de défiance** envers les autorités et institutions publiques des démocraties représentatives occidentales que des **formes très diversifiées d'association des habitant·es aux processus de décision politique se sont multipliées**. L'échelle locale est qualifiée de « laboratoire » dans le déploiement de ces dispositifs protéiformes (ex : conseils de quartiers, budgets participatifs, conseils de développement, etc.) et les LCP en sont une des manifestations. Ce « tournant participatif » a permis **des avancées en droit de l'environnement**, à travers notamment la création de l'instance indépendante de la Commission nationale du débat public (CNDP), ou encore de la Charte de l'environnement (2004) intégrée à l'article 7 de la Constitution française en 2005. À l'échelle nationale, l'ambition de démocratie participative a été revendiquée comme étant au cœur de la **Convention citoyenne pour le climat** puis plus récemment de **celle dédiée à la fin de vie**.

À rebours de ces élans de démocratie participative se trouve la culture verticale d'une démocratie qui fait de **l'élection et des élu·es l'alpha et l'omega de la vie démocratique et de la légitimité à décider**. La **culture de la consommation, de la délégation et de l'infantilisation des habitant·es** ne facilite pas la mobilisation de ces dernières, sans compter la perpétuation, y compris dans les enceintes participatives, **des discriminations, inégalités et rapports de domination ou de pouvoir**, voire des **situations d'humiliation ou d'offenses**²⁰ envers celles et ceux qui participent.

Pour être vraiment « participative » et tendre vers l'égalité politique, la démocratie doit **s'en donner les moyens et s'engager à ce que cette participation n'alimente pas davantage le sentiment d'impuissance politique et tende**

vers une capacité à peser dans les décisions. Nos démocraties actuelles confèrent des moyens à la vie électorale mais peu à l'entre-deux élections. Or la démocratie « participative » **requiert des moyens humains, financiers, du temps et des conditions matérielles** notamment pour pallier les inégalités d'accès et de participation. Sa réussite est conditionnée à une **ingénierie** qui, dans ses méthodes ou parce qu'elle est devenue **un marché** en tant que tel²¹, tend à être considérée comme une **finalité en soi** (professionnalisation, sophistication). Ainsi, observe-t-on une tendance à la **fétichisation de l'innovation**, qui éloigne de la question du sens et de la résolution des problèmes démocratiques. Les gadgets numériques ou encore le tirage au sort y sont employés comme des technologies démocratiques, **dépolitisées et interrogeant sur la capacité à démocratiser la démocratie**²². Les arènes participatives sont des **lieux de conflictualités et d'affrontement des légitimités, des pouvoirs, des identités, des besoins, des représentations du monde**, rarement reconnus comme tels et régulés comme tels. Il en ressort ainsi souvent des décisions aux allures de **consensus mous**.

S'il faut saluer les nombreuses innovations démocratiques et participatives au cours de ces dernières années, il faut également reconnaître qu'en « *se banalisant et se standardisant, elles sont devenues des routines, ne répondant plus aux attentes et devenant source de déception* »²³. La démocratie dite « participative » répond à des initiatives **largement institutionnelles et institutionnalisées**, aujourd'hui décriées pour avoir si peu, depuis plus de 30 ans, pensé, soigné et consacré leur lien à la décision politique. Déconnecter la participation citoyenne des lieux et acteur·rices en charge de la décision et du pouvoir politique **entame aujourd'hui un peu plus la défiance** qui était pourtant à la source du développement de la démocratie participative. Les conventions citoyennes françaises en sont un exemple, parmi de nombreux autres. On constate une certaine « **neutralisation décisionnelle des processus participatifs en France** »²⁴ qui renvoie aux nombreuses tactiques par lesquelles les décideur·ses contrôlent l'agenda, ont une écoute sélective et font émerger des choix sans les mettre en œuvre finalement.

19 / « [Démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible](#) », BLONDIAUX Loïc, Vie Publique, 26/03/21

20 / BACHIR Myriam et LEFEBVRE Rémi, « [La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille](#) », *Participations*, n° 24, 2019, p.167-194

21 / MAZEAUD Alice et NONJON Magali, *Le marché de la démocratie participative*, Éditions du Croquant, « Sociopo », 2018, 365 pages

22 / TALPIN Julien, « [Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale](#) », *Participations*, Hors Série, 2019, p.453-473

23 / Intervention de MAZEAUD Alice lors de l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers, le 14/10/23

24 / GOURGUES Guillaume et MAZEAUD Alice, « [Une "participation d'État" sous contrôle La neutralisation décisionnelle des dispositifs participatifs en France](#) », *Revue française de science politique*, Vol. 72 (5), 2022, p.781-804

Le **contexte de criminalisation** de la contestation, d'atteinte aux instances, aux cadres légaux et au droit à la participation citoyenne (ex : [loi ASAP](#), [loi énergie-climat et relance du nucléaire](#)) en France **sont autant de menaces** qui entravent la prétention de la démocratie participative à

véritablement ouvrir des espaces de débat, à déplacer le pouvoir politique, à consacrer l'égalité politique, à rapprocher les habitant·es des décisions qui les concernent et à obtenir des décisions plus justes.

Dans quelle vision de la démocratie les listes et communes participatives s'inscrivent-elles ?

Les listes citoyennes et participatives, les collectifs d'habitant·es qui les ont précédées ou leur ont subsisté, tout comme les communes participatives, font **progressivement mouvement en France depuis 2014 et plus particulièrement depuis 2020**. Elles se retrouvent pour **échanger, s'entraider, s'inspirer et se relier** au sein du jeune réseau [Actions Communes](#). Si elles **ne parlent pas d'une seule et même voix, elles ont mené un travail autour de leur raison d'être** qui permet de préciser leur relation et leur ambition à la démocratie.

La coopérative **Fréquence Commune**, qui accompagne l'organisation et la délibération démocratique au sein de communes participatives, a tenté, elle aussi, de préciser quelle était sa vision de la démocratie. En écho et en soutien aux constats dressés par **Manon Loisel et Nicolas Rio** dans leur ouvrage *Faut-il en finir avec la démocratie participative ?*²⁶, la coopérative s'est exprimée sur l'importance de nommer les insuffisances d'une démocratie participative et d'œuvrer en faveur d'une démocratie délibérative²⁷.

Derrière l'appellation « listes citoyennes et participatives », les collectifs d'habitant·es et les communes participatives qui les portent, reconnaissent « *le principe que l'animation de la démocratie locale est un projet politique radical, c'est-à-dire qui porte le souhait de revenir aux racines de la démocratie et du pouvoir partagé [...] affirm[ent] que la démocratie est un idéal politique qui concrétise l'égalité entre les personnes sans distinction de genre, de religion ou de statut social. [...] considè[rent] les citoyennes et les citoyens [...] comme des acteur·rices doté·es du pouvoir d'agir et constituant la seule source de légitimité des décisions publiques. [...] reconnaiss[ent] différents niveaux de participation tout en privilégiant la co-construction et la co-décision pour favoriser le débat d'idées aux rapports de force* »²⁵.

À la faveur des expérimentations en cours dans les communes participatives et du débat public sur la démocratie en France, le mouvement des communes participatives **navigate aujourd'hui dans des vocabulaires, des ambitions et des visions qui tour à tour empruntent à la démocratie participative, à la démocratie délibérative, à la démocratie d'interpellation et à la démocratie directe**. Si le débat n'est pas tranché (et si les communes participatives ne cherchent d'ailleurs pas forcément à le faire), il dit tout de même un peu de la couleur de ce mouvement qui cherche et s'oblige à **remettre les habitant·es au cœur des décisions qui les concernent**.

Choisir et assumer le niveau de participation habitante en fonction des intentions politiques

Les communes participatives ont été **très proactives pendant ce mandat pour déployer de nombreux espaces et occasions de participation pour les habitant·es à l'action municipale**.

Beaucoup d'entre elles se sont référées à **l'échelle de la participation** pour choisir le juste niveau d'association des habitant·es.

25 / « [RAISON D'ÊTRE du réseau des communes et collectifs participatifs](#) », *Actions Communes*

26 / LOISEL Manon et RIO Nicolas, *Faut-il en finir avec la démocratie participative ?*, Edition textuel, Collection « Petite Encyclopédie critique », 2024

27 / « [Notre "vision" de la démocratie chez Fréquence Commune](#) », *Fréquence Commune*, 13/02/23

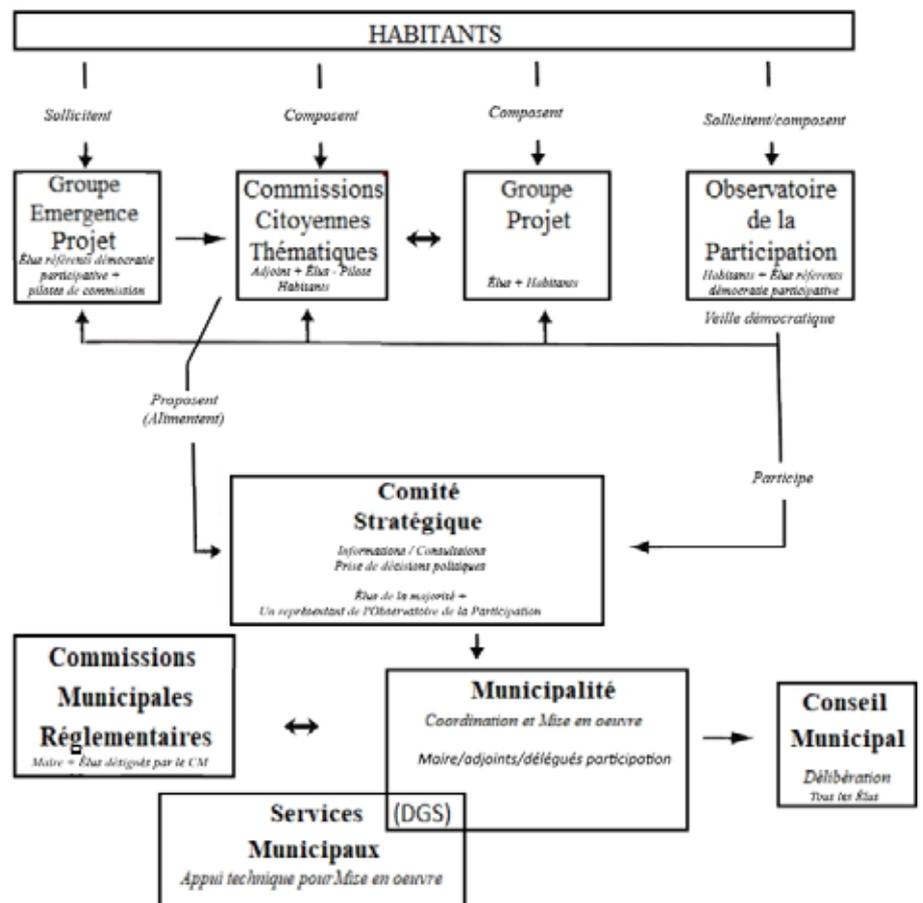
Échelle de la participation		
5	CO-RÉALISATION	Les habitant·es participent à la mise en œuvre concrète du projet
4	CO-DÉCISION	Les habitant·es ont un pouvoir de décision sur un projet aux côtés des élu·es
3	CO-CONSTRUCTION	Élaborer collectivement un projet grâce à l'implication d'une pluralité d'acteur·rices : les habitant·es, les élu·es, la société civile organisée, et les acteur·rices concerné·es par le projet, etc.
2	CONCERTATION	Partager et confronter des points de vue, parfois divergents, entre une pluralité d'acteur·rices : les habitant·es, les élu·es, la société civile organisée, les acteur·rices concerné·es par le projet, etc.
1	CONSULTATION	Recueillir la parole et les avis des habitant·es
0	INFORMATION	L'information n'est pas de la participation à proprement parler, elle constitue toutefois un socle de base indispensable pour mettre la participation effective des habitant·es. Elle permet de clarifier, sensibiliser et porter à la connaissance des habitant·es des informations sur une diversité de sujets

D'après l'échelle de participation simplifiée de Sherry Arnstein²⁹

Lorsque les communes participatives ont ouvert des espaces délibératifs à leurs habitant·es, elles ont poussé à ce que ces dernier·es puissent co-décider avec les élu·es mais aussi **co-construire des projets**, associant souvent les agent·es dans une logique de « travail associé » (cf. Retour d'expérience de **Fréquence Commune. Démocratie délibérative**). Afin d'éviter de reproduire les insuffisances reprochées à la démocratie dite « participative », ces communes se sont attachées à **aller jusqu'au bout de leur promesse de « déplacement et de partage du pouvoir »**. Elles ont ainsi veillé à ce que le conseil municipal entérine les décisions prises avec les habitant·es et s'assure de les mettre en œuvre. À noter qu'au sein d'un même dispositif ou d'une même instance démocratique **plusieurs niveaux et formes de participation sont souvent mobilisés**.

Nombreuses sont les municipalités qui ont veillé à **retranscrire au sein de leurs schémas de gouvernance municipaux** ces différents circuits et possibilités ouvertes aux habitant·es de solliciter les élu·es, prendre part, proposer, co-décider, voire contribuer à la mise en œuvre des décisions.

La vie démocratique à PLOMBIÈRES



D'après « Le schéma de gouvernance de Plombières-les-Bains »

29 / ARNSTEIN Sherry R., « A Ladder of Citizen Participation », Journal of American Institute of Planners, n°35/4, 1969, p.216-224

La commune de La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant·es) aime à parler de **démocratie ascendante et descendante** — selon que l'initiative vienne des habitant·es ou de la mairie. L'équipe municipale tient à assurer une certaine

réciprocité démocratique en offrant des espaces aux habitant·es pour que ces dernier·ères puissent aussi se saisir par elles et eux-mêmes d'enjeux.

	HABITANT·ES
INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions publiques • Permanence des élu·es le samedi • Magazine, site, <i>newsletter</i>, panneaux numériques, Facebook • Diffusion du conseil municipal • Ouverture des comités consultatifs et comptes-rendus publics • « Aller vers » : porte-à-porte (vœux, distribution du magazine, tirage au sort, médiation sociale)
CONSULTATION	<ul style="list-style-type: none"> • Sondages et questionnaires • « Aller vers » : porte-à-porte
CO-DÉCISION CO-RÉALISATION	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne pré-électorale : 4 réunions (valeurs, diagnostics, propositions, sélections) • Groupe projet habitant <ul style="list-style-type: none"> • Budget participatif 50/50 • « Aller vers » : porte-à-porte • Commémorations • Comité des usager·ères • Chantiers participatifs



D'après le « [Schéma d'implication de La Montagne](#) »

Conscient·es de la **défiante** que la démocratie participative peut nourrir vis-à-vis des représentant·es politiques **lorsque ces dernier·ères ne respectent pas leurs promesses ou instrumentalisent la parole habitante**, les élu·es des communes participatives veillent à être les plus transparent·es possibles sur les types de participation mis en place et à respecter leurs engagements.

“ Ça redonne de l'espoir dans un monde difficile. La place accordée aux habitant·es n'est pas feinte. Il y a un vrai travail sur la posture des élu·es. C'est précieux, très précieux. Ce qui est dit, c'est ce qui est mené. ”

une habitante tirée au sort

Au début de leur mandat, certaines équipes municipales se sont vues **contraintes de revenir sur des décisions co-construites** avec les habitant·es qui allaient à l'encontre de certaines valeurs de l'équipe ou qui n'étaient tout simplement pas faisables pour **des raisons temporelles, administratives, techniques,**

budgétaires ou humaines, au risque de perdre la confiance des habitant·es. Ainsi, poser un **cadre dit « non négociable »** en amont de tout processus de participation qui précise **les éléments de contraintes, en lien avec les services**, ou encore en terme de **compétences communales** ainsi que les **« lignes rouges politiques »** est apparu essentiel à un travail associé serein entre élu·es, agent·es et habitant·es, plus particulièrement pour des projets de co-construction et de co-décision

↳ (cf. [Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative](#)).

“ Avoir un cadre non négociable c'est hyper précieux : on ne connaît pas la décision mais on peut fixer un budget maximum, préciser les enjeux liés à des lieux ou poser un cadre écologique par exemple. Ça doit rester un cadre assez large mais ça nous permet à nous élu·es de lâcher prise sur la décision, de nous en remettre plus sereinement aux habitant·es. ”

une élue

Quelques questionnements réflexifs et politiques pour penser les dispositifs participatifs

*Retours d'expérience et de réflexivité
des communes participatives et de la coopérative Fréquence Commune*

QUELLE(S) SONT LES INTENTION(S) POLITIQUE(S) DU DISPOSITIF PARTICIPATIF ?

- **Arbitrer les priorités politiques ou budgétaires**
 - En début de mandat
 - Pendant le mandat pour prioriser, voire renoncer pour les prochaines années
- **Trouver des solutions à une problématique**
 - Enjeu défini et cadré
 - Sujet problématisé
 - Sujet souvent proposé par l'équipe municipale
- **Vivre un processus démocratique transformateur et faire culture démocratique**
 - Le sujet n'est pas le plus important, plusieurs pourraient être pertinents
 - S'approprier de la connaissance
 - Élaborer ensemble et en intelligence collective
- **Soutenir l'initiative des habitant·es**
 - Choix du sujet et du projet par les habitant·es
 - S'adapter au rythme des habitant·es
 - Entendre la voix des personnes habituellement sous-représentées dans les dispositifs participatifs
 - Travailler avec la société civile organisée

À QUEL MOMENT FAUT-IL METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF PARTICIPATIF ?

- Faut-il **mobiliser les habitant·es tout au long du mandat** ? Ou **davantage en début de mandat** afin d'assurer une réalisation concrète des projets ?
- Faut-il **remettre en délibération des projets de campagne** une fois élu·es ? Faut-il **renoncer et abandonner des projets de campagne** face aux propositions qui émergent des dispositifs de participation ?

QUELLES FORMES ET QUELS RYTHMES DE PARTICIPATION PROPOSER ?

- Information, consultation, concertation, co-construction, co-décision, co-réalisation ?
- Faut-il **créer de nouvelles instances ou bien compléter ou renouveler** des instances existantes qui se vident par désistement (conseils de quartier, conseil des sages, des enfants, etc.) ?
- Faut-il penser une **participation protéiforme** pouvant s'adapter à différents contextes, publics, sujets, moyens humains et financiers ? Si oui, comment **articuler** ces différents dispositifs participatifs ?
- Faut-il réduire l'intensité des démarches participatives diffuses et **proposer quelques grands dispositifs** seulement au cours du mandat mais autour d'un enjeu fort, avec de véritables arbitrages politiques et budgétaires ?
- Faut-il se saisir dès le début du mandat du **Plan pluriannuel d'investissement (PPI)** comme objet d'un travail collectif et ainsi prioriser les actions et la planification des investissements de la mairie sur plusieurs années ?
- Faut-il proposer tout au long de l'année **une pluralité d'espaces de délibération avec des formats plus modestes** sur des projets spécifiques avec les élu·es et les agent·es des délégations concernées ?

QUI FAIT ÉMERGER ET CHOISIT LE SUJET À METTRE À LA DÉLIBÉRATION ?

- **Les habitant-es ?**
 - Avoir carte blanche peut davantage mobiliser les habitant-es. Toutefois, ces dernier·ères n'ont pas la vision à 360° des projets en cours sur la commune. **Un important travail de partage d'informations doit être réalisé en amont** par les élu·es et les agent-es pour permettre aux habitant-es de choisir un sujet qui rentre dans les compétences de la commune et sur lequel elle a des marges de manœuvre.
 - L'enjeu est également d'**accompagner la problématisation des sujets** afin de ne pas avoir un sujet trop large (ex : « remettre de l'humain au camping de Melle » plutôt que « le tourisme à Melle ») et de ne pas tomber sur des problématiques uniquement individuelles (ex : déjections canines devant chez soi, conflits de voisinage, etc.).
 - Intégrer la **société civile organisée** pour mettre à l'agenda des sujets déjà identifiés comme important pour les habitant-es et problématisés.
- **Les élu·es ?**
 - En posant dès le départ un **cadre non négociable** clair (contraintes et limites de compétences, administratives, de moyens, de temps, etc.) et en s'y tenant.
 - Pour **gagner en efficacité** et permettre aux habitant-es de se plonger directement dans un sujet et ses solutions et ainsi moins les solliciter.
 - En identifiant **une problématique centrale** pour la commune :
 - Qui émerge des **attentes des habitant-es** (pétition, plateforme en ligne, etc.).
 - Qui crée la **surprise**, amenant les habitant-es à travailler un sujet qu'ils et elles n'avaient pas envisagé spontanément.

SUR QUEL(S) TYPE(S) DE PROJET(S) LES ÉLU·ES PEUVENT FAIRE PARTICIPER LES HABITANT·ES ?

- Sur des **projets structurants** de la commune et potentiellement **complexes**, demandant **beaucoup de temps de travail**. Plus un sujet est important pour la commune et a des conséquences dans le quotidien des habitant-es, plus il peut être mobilisateur (ex : le budget de la commune, l'aménagement du centre ville, etc.).
- Sur des **projets avec moins d'envergure**, potentiellement **moins complexes et moins chronophages**. Plus un projet est concret, facile à appréhender et **réalisable à court terme**, plus il peut être mobilisateur.

QUELS PUBLICS ?

- **Quels publics cibles** : choisir les parties prenantes associées en fonction de leur différentes natures, profils, situations, capacité à changer d'avis, etc. ou bien rester sur un principe de non intervention dans la composition des participant-es ?
- Mobiliser **le plus d'habitant-es** possible ou assumer de mobiliser un **nombre restreint d'habitant-es** ?
 - Assurer par tous moyens la **recherche de diversité** des participant-es mais accepter de ne pas parvenir à une représentativité exacte de la population.
 - Assumer que malgré d'importants moyens humains et financiers dédiés à une séquence démocratique, elle permette finalement la **montée en compétences et l'engagement dans la durée** d'un groupe restreint constitutif de forces vives pour la suite du projet.
 - Permettre au plus grand nombre de participer pour **recueillir le plus de points de vue**.
- Quelle proportion **d'habitant-es volontaires** ? de **tiré-es au sort** ?
- Proposer des **assemblées qui restent ouvertes** à de nouvelles participant-es tout au long du processus ou préférer des **groupes fermés restreints mais plus qualitatifs** — **car les participant-es suivent l'entièreté du processus** — dont le travail est soumis ponctuellement à une assemblée ouverte à toutes et tous ?
- Quelle place donner **à la société civile organisée** ?

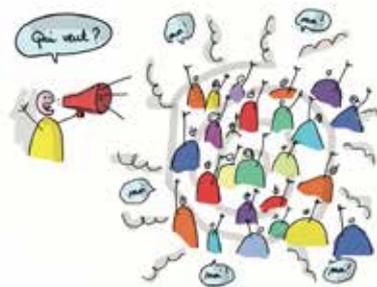
QUELS PROCESSUS D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE ?

- **Quels indicateurs** (nombre de participant-es, de volontaires, de tiré-es au sort, diversité des profils, parité, implication des participant-es dans la durée, satisfaction des participant-es, dynamique générée, etc.) ?
- Quels temps de **bilan** et d'**analyse des pratiques** pour faire apprentissage collectivement ?
- Est-ce seulement **aux élu-es et aux services à la participation** de se charger de l'évaluation ou doit-elle se faire plus **collectivement** ? Dans quels cas et dans quelle temporalité ?

Questionnements issus des retours d'expérience des accompagnateur-rices de la coopérative Fréquence Commune et d'un Labo entre élu-es organisé par la coopérative en novembre 2024

10 typologies d'Assemblées, d'après *Fréquence Commune*

Dans le cadre des accompagnements de communes qu'elle propose, la coopérative *Fréquence Commune* a détaillé « **10 types d'Assemblées Citoyennes** », en 2021, inspirés d'exemples en France et dans le monde, qui répondent à différentes intentions politiques et modalités de participation et de délibération.



3. Assemblée délibérative mixte



Description



Les habitants, des élus municipaux et des agents construisent ensemble un projet. Des allers-retours avec le groupe d'élus majoritaires sont organisés jusqu'à la décision finale.

Exemple : Des élus ou des habitants souhaitent passer au 100% bio et local dans les cantines scolaires. Ils réfléchissent sur la faisabilité et organisent des sessions pour y travailler ensemble.

Processus



1. Un habitant ou un élu a une idée.



2. Les élus, habitants et agents explorent la faisabilité technique et budgétaire

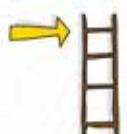


3. Les élus, agents, habitants construisent la proposition



4. La décision est actée au Conseil Municipal.

Critères



Niveau de participation :
Co-construction



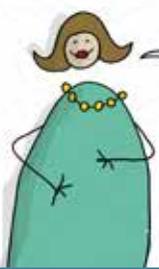
Qui prend l'initiative ?
Les élus et les habitants



Points forts : l'avis des habitants impacte directement la décision. Les élus apprennent des habitants et les habitants apprennent des élus.



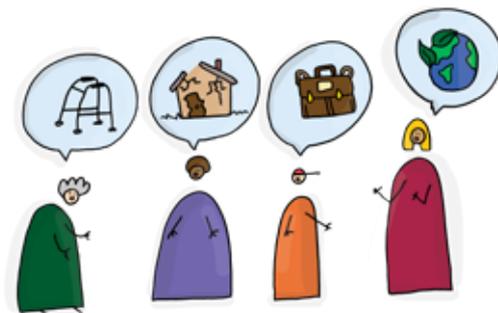
Points faibles : Prend du temps, ralentit le processus de décision



"Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi"
Gandhi et Mandela

DES TENTATIVES DE PRISE EN COMPTE DES FREINS À LA PARTICIPATION DE TOUTES ET TOUS

Pour une participation de tous·tes et surtout des personnes habituellement sous-représentées dans les dispositifs participatifs



Pour permettre la participation aux décisions communales du plus grand nombre et en particulier **des personnes sous-représentées en politique**, les élu·es des communes participatives se sont essayé·es à mettre en place **des démarches proactives vers les habitant·es**. Aller à leur rencontre dans l'espace public ou jusque devant chez elles et eux en réalisant du porte-à-porte sont des exemples de pratiques mises en œuvre par les élu·es des communes participatives pour **renouer un rapport de confiance et de proximité, incitant leurs habitant·es à venir délibérer avec elles et eux**.

Certaines ont également eu recours au **tirage au sort** ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Tirage au sort sur cadastre**), sur **listes électorales ou sur les adresses de cadastre** pour solliciter des habitant·es qui ne seraient pas venu·es d'elles et eux-mêmes, **par manque d'information ou par sentiment d'illégitimité**, et dont les besoins et problématiques seraient **de facto moins, voire aucunement, pris en compte**. Le public délibératif, lorsqu'il n'est constitué que de volontaires est en effet habituellement composé de « toujours les mêmes » ou des « suspect[e]s habituel[·le]s »¹ c'est-à-dire d'habitant·es déjà

politisé·es, engagé·es au sein de partis politiques ou d'associations ou encore retraité·es, ayant un niveau d'éducation élevée et étant issu·es de milieux sociaux favorisés.

Le tirage au sort peut ainsi être un des outils de renouvellement du public délibératif, permettant de rassembler une plus grande pluralité de points de vue, favorisant une meilleure prise en compte des besoins de l'ensemble des habitant·es. Certaines communes choisissent de **le pondérer par des critères d'âge, de genre, de catégorie socioprofessionnelle ou encore de lieu de résidence**, pouvant, dans un objectif d'équité démocratique, prioriser par exemple des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)² — définis par décret en fonction du revenu par habitant·e. L'idée n'est pas forcément de chercher la représentativité de la population mais plutôt de rassembler une diversité des vécus.

“ Face à la critique de non représentativité et non légitimité du groupe par rapport aux élu·es ou au reste de la population, il faut assumer qu'on cherche de la diversité dans le groupe et pas une représentativité exacte, qui est souvent un fantasme. ”

un élu



Avec le tirage au sort à partir des adresses du cadastre, chaque maison ou appartement dispose de la même chance d'être sélectionné et **les personnes non inscrites ou exclues des listes électorales sont réintégrées. Chaque habitant·e du territoire**, peu importe son niveau de diplôme,

1 / TALPIN Julien, « [Le tirage au sort démocratise-t-il la démocratie ? Ou comment la démocratie délibérative a dépolitisé une proposition radicale](#) », *Participations*, Hors Série(HS), 2019, p.453-473

2 / « [Le contrat de ville](#) », [collectivites-locales.gouv.fr](#) et [Décret n° 2024-806 du 13 juillet 2024 procédant à des corrections au sein de la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains](#), Légifrance

de revenus, sa couleur de peau ou encore sa nationalité, **est ainsi considéré·e comme légitime pour s'occuper des affaires publiques**, que lui soit reconnu le titre de citoyen·ne ou non. Le tirage au sort peut également être **couplé à du porte-à-porte**. Les adresses tirées au sort sont réparties

entre binômes d'élu·es et d'agent·es, qui se rendent sur place pour présenter la démarche de façon concise et claire aux habitant·es avec l'intention de leur donner envie de participer et d'affirmer **la légitimité de leur présence** de vive-voix.

Citoyen·nes ou habitant·es ? ↪ (cf. Intentions et méthodologie)

Si « l'égalité devant la loi de tous[-tes] les citoyen[-ne]s sans distinction d'origine, de race ou de religion » est inscrite dans l'article premier de la Constitution de 1958³, toutes les personnes se trouvant sur le sol français ne disposent pas de ce statut de citoyen·ne et des droits politiques qu'il confère. Les personnes de moins de 18 ans ainsi que celles n'ayant pas la nationalité française n'ont par exemple pas le droit de se porter candidates à des élections et seul·es les ressortissant·es de l'Union européenne résidant dans une commune française disposent du droit de vote dans le cas des élections municipales⁴.

Les communes participatives choisissent, pour nombre d'entre elles, d'ouvrir les espaces de décisions politiques à leurs habitant·es **sans condition d'âge, de nationalité ou de résidence** — les usager·ères travaillant, étudiant ou impliqué·es la commune sous d'autres formes ont aussi leur place.

“ Est entendu comme “citoyen·ne” dans ces principes de fonctionnement [de l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers] tous et toutes les résident·es, usager·ères, étudiant·es, et personnes travaillant à Poitiers, sans conditions d'âge et de nationalité. ”

[délibération du 7 mars 2022 relative à la création de l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers](#)

Si certaines revendiquent un élargissement de la citoyenneté, nous avons préféré privilégier l'emploi du terme « **habitant·es** » dans cet ouvrage. Habitant·es au sens de personnes qui vivent et investissent un espace, un territoire, qui sont en interaction avec lui, qu'elles y résident ou qu'elles y réalisent différents types d'activités⁵.

3/ [Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur](#), Conseil constitutionnel, en vigueur à jour de la révision constitutionnelle du 08/03/24

4 / « [La citoyenneté - Être \(un\) citoyen aujourd'hui](#) », Conseil d'État, 26/09/18

5 / « [Habiter, habitant](#) », Géoconfluences, septembre 2023

Ces différentes formes de tirage au sort ne permettent toutefois **pas de lever l'ensemble des barrières matérielles, logistiques, économiques, linguistiques, familiales et celles liées à des handicaps notamment**, qui empêchent la participation des personnes habituellement sous-représentées en politique. Le tirage au sort, même couplé à du porte-à-porte, ne garantit pas non plus « **l'autohabilitation** »⁶ de toutes les personnes tirées au sort. Certain·es refusent malgré tout de participer à la démarche, ne se reconnaissant pas la compétence à prendre part aux dispositifs délibératifs. **Aménager les horaires des réunions**

ouvertes aux habitant·es, organiser des garderies ludiques et apprenantes ou indemniser la garde d'enfants, sont des premières pistes expérimentées par les communes participatives pour **favoriser la participation des personnes actives et des parents, et plus particulièrement des mères qui portent la charge familiale**⁷.

Laisser la possibilité aux habitant·es de venir accompagné·es d'un·e proche peut favoriser la venue des personnes qui sont les moins habituées des espaces de délibération, qui n'en maîtrisent pas les codes et qui pourraient ne pas se sentir légitime

6 / JACQUET Vincent, « [Délibérer ou ne pas délibérer ? La \(non-\)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort](#) », thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, 2017

7 / Les femmes effectuent 71% des tâches ménagères et 65% des tâches parentales en 2010 d'après « [Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?](#) », CHAMPAGNE Clara, PAILHÉ Ariane et SOLAZ Anne, Économie et Statistique n° 478-479-480 - 2015, Insee, donnée la plus récente

ou pour qui cela représente un coût important d'adaptation à ces codes. Certaines communes proposent aussi un **service de covoiturage** pour permettre la venue de personnes qui ne sont pas en capacité de conduire (personnes en situation de handicap, âgées, sans permis ou sans véhicule motorisé, etc.) et **prennent en charge les frais de déplacements des participant·es**.

À la façon des juré·es d'assises, des indemnisations pourraient être mises en place pour reconnaître le travail des habitant·es mobilisé·es et favoriser l'engagement dans la durée, plus particulièrement de celles et ceux dont les situations économiques sont les plus précaires⁸. C'est notamment ce qu'a souhaité faire la commune de Poitiers lors de la première édition de son **Assemblée citoyenne et populaire (ACP)** en proposant d'indemniser une partie des habitant·es participant·es. **N'existant pas dans la loi de « statut de citoyen·ne participant·e » spécifique**, la commune a proposé d'accorder un statut « de collaborateur[·rice] occasionnel[·le] du service public » à certain·es participant·es dans sa [délibération du 26 juin 2023](#) .

“ Pour rendre effectif le droit à la participation de toutes et tous, en particulier les personnes en situation d'exclusion, le levier de l'indemnisation est essentiel.

S'impliquer dans les dispositifs de participation citoyenne demande du temps, de l'énergie et un engagement soutenu, ce qui peut constituer un frein pour de nombreux·ses habitant·es, en particulier celles et ceux qui ont des contraintes professionnelles, familiales ou financières. Cette indemnisation est une mesure d'équité démocratique qui favorise une participation plus juste, en donnant aux personnes les plus fragiles et éloignées, la possibilité de contribuer pleinement à la vie publique locale. [...] En reconnaissant et en compensant cet investissement par une indemnisation, la ville de Poitiers veut permettre à un plus grand nombre de personnes, issues de divers horizons, de prendre part aux décisions qui les concernent. ”

une élue de Poitiers

Toutefois, ce statut ne peut s'appliquer qu'à certaines personnalités qualifiées et sous des conditions très restrictives. **La délibération a alors été contestée par un déferé de la préfecture de la Vienne** visant à faire annuler par le Tribunal administratif de Poitiers la décision prise par la mairie pour cause d'illégalité. Le préfet n'a pas reconnu comme approprié d'accorder dans le cadre de l'ACP le statut de « collaborateur[·rice] occasionnel[·le] du service public » aux habitant·es participant·es, considérant que les instances et dispositifs participatifs ne contribuent pas activement à la conception de politiques publiques. Le 13 mars 2025, le **Tribunal administratif a néanmoins donné raison à la ville de Poitiers**⁹. Ce jugement constitue une **victoire et une avancée notable pour le droit à la participation de toutes et tous**.

La commune de Poitiers souhaite aller encore plus loin en poussant la création d'un « **statut de citoyen·ne participant·e** » officiel qui puisse permettre la participation effective des habitant·es les plus contraint·es matériellement sur l'ensemble du territoire national et reconnaître leur engagement.



“ Il s'agit de passer d'un droit théorique à participer à un droit effectif, facilité, compensant les inégales capacités économiques et sociales à libérer du temps pour participer. [...] Il ne s'agit pas de créer des nouveaux[·lles] professionnel[·le]s de la politique mais de libérer du temps aux citoyen[·ne]s pour s'engager en politique avant de revenir à leur vie normale. Le statut devrait prendre en compte non seulement la libération des obligations professionnelles mais aussi celle des obligations familiales et privées. ”

Judith Ferrando et Antoine Vergne¹⁰

8 / [Le guide pour la valorisation de la participation des citoyens à la co-production des politiques publiques](#), Ti-Lab et la Fédération régionale des acteurs de la Solidarité Bretagne, février 2022

9 / « [Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers : rejet du déferé du préfet de la Vienne](#) », Tribunal Administratif de Poitiers, 13/03/25

10 / FERRANDO Judith, VERGNE Antoine, « [Statut citoyen](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P

11 / SANDERS Lynn. M., « [Against Deliberation](#) », *Political Theory*, vol. 25, n° 3, p.347-376, 1997

Toutefois, **la présence de profils habituellement sous représentés** dans les instances participatives **ne suffit pas dans les faits à ce que leurs voix soient réellement entendues**. Les personnes possédant un certain capital culturel, ayant l'habitude de parler en public et connaissant les codes de ces instances peuvent plus facilement choisir de s'exprimer et recourir à des arguments persuasifs¹¹.

Si les plus jeunes, les femmes et minorités de genre, les personnes racisées, celles issues de quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les grandes communes ou de catégories socio-professionnelles les moins favorisées sont présent·es, sans une vigilance particulière, ces dernier·ères **resteront minorisé·es**, non pas au sens numérique mais bien au sens de personnes placées dans une **« relation sociale de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités »**¹².

Les espaces de délibération étant traversés par des **rapports de domination** qui structurent la société, la facilitation a un rôle majeur à jouer dans leur régulation pour **limiter leur reproduction** et réellement permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu·es et considéré·es ↪ (cf. Retour d'expérience de **Fréquence Commune. Démocratie délibérative**). La **facilitation** assure ainsi le **partage équitable du temps de parole** et la **prise en compte des idées de chacun·e**. Elle favorise l'**émergence de tous les points de vue** et aide à **accueillir les désaccords** et les **éventuelles tensions** qui pourraient en découler. Des **rapports de pouvoir** peuvent aussi se jouer dans ces espaces de délibération, notamment lorsque des **élu·es** et des **expert·es y prennent part**. Ils et elles peuvent **prendre l'ascendant si les débats ne sont pas suffisamment cadrés**. Les habitant·es risquent alors de ne pas pouvoir trouver une véritable place dans la délibération. Travailler en **intelligence collective** et permettre la **coopération** et la co-décision entre personnes de **niveaux de connaissances, de pouvoir et de légitimité différenciés** relèvent en grande partie des missions de la facilitation.

La constitution de petits groupes en **mixité choisie, entre personnes minorisées** peut être intéressant à expérimenter sur des espaces temps donnés. Permettre à **des groupes de personnes qui ont moins la parole et sont moins représentés** dans la sphère publique et politique

de se retrouver à différents moments (au début, à la fin, pendant ou entre les différents temps en grand groupe) dans **un espace de confiance où certaines réalités sont partagées, peut libérer la parole et légitimer le vécu et les besoins de ces individus**. Ils et elles peuvent ainsi **s'entraider, consolider leurs argumentaires, créer un sentiment d'appartenance à un groupe et donc mieux faire valoir leur point de vue au sein du grand groupe**. La mixité choisie peut être **un outil politique d'émancipation et d'encapacitation des personnes discriminées et minorisées dans la société**, permettant à leur parole d'être portée et mieux entendue lors des débats avec tous·tes les participant·es.

Mixité choisie ou non-mixité ?

On parle de **« mixité choisie »** plutôt que de **« non-mixité »** car si les personnes sont rassemblées autour d'un point commun, elles ne constituent pas pour autant un groupe homogène. Le terme mixité choisie permet donc de ne pas réduire les personnes à leur caractéristique commune et de visibiliser la mixité et la diversité des vécus qui existent au sein du groupe. Un groupe en mixité choisie de femmes par exemple peut compter des personnes blanches et racisées, des personnes jeunes et plus âgées, des personnes de classes sociales différentes, des personnes en situation de handicap, etc.

12 / GUILLAUMIN Colette, « [Sur la notion de minorité](#) », *L'Homme et la société*, N. 77-78, Racisme, antiracisme, étranges, étrangers. p.101-109, 1985, p.104, voir aussi LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, SA VILAS BOAS Marie-Hélène, « [Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions](#) ». *Participations*, N° 25(3), 2019, p.5-31

Mobiliser les habitant·es tout au long d'une séquence démocratique

La mobilisation des habitant·es dans la durée reste une des grandes difficultés de la participation. Dans le cas de séquences démocratiques portant sur des sujets spécifiques, on observe que le nombre de participant·es, particulièrement celles et ceux tiré·es au sort *↪* (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Tirage au sort sur cadastre**), a tendance à s'étioler avec le temps. En plus de pallier les barrières matérielles évoquées précédemment, les communes participatives ont relevé l'importance de **poser clairement le cadre de la séquence** ainsi que **l'intention de chaque temps collectif** si celle-ci s'étale sur plusieurs réunions. **Échelonner les prises de décision** tout au long de la séquence démocratique permet également d'éviter le **sentiment de stagnation et de découragement** que suscitent souvent les longues discussions qui semblent ne jamais aboutir sur du concret.

Avoir **un livrable final identifié** permet aussi de clarifier la démarche dans laquelle s'inscrivent les habitant·es et peut accroître leur motivation. Être **transparent·es dès le départ** sur le temps de travail que va représenter la séquence pour les habitant·es et sur la plus-value de leur contribution, trouver le bon équilibre dans l'espacement des temps de travail collectif pour laisser le temps aux élu·es et aux services de préparer la suite sans créer de démobilitation chez les habitant·es sont d'autres ingrédients essentiels à prendre en compte dans le séquençage. Donner **des rôles ou mandats précis et impliquants** aux participant·es (accueil des participant·es, présentation ou contribution à l'élaboration des propositions, assesseur·ses, etc.) peut aussi être vecteur d'engagement. Atterrir *in fine* sur des **projets concrets réalisables dans les deux ou trois années qui suivent** apparaît essentiel pour certain·es élu·es, rendant tangible les contributions des habitant·es. Les élu·es sont néanmoins contraint·es de composer avec le **rythme lent de l'institution** dont les habitant·es n'ont pas toujours conscience et qui peut créer de la déception.

“ On s'est fixé·es comme règle que le résultat complet de chaque dispositif habitant doit être rendu dans les deux ans. Jusque là on a réussi à s'y tenir et ça renforce la confiance et l'intérêt des habitant·es dans notre démarche. ”

un élu

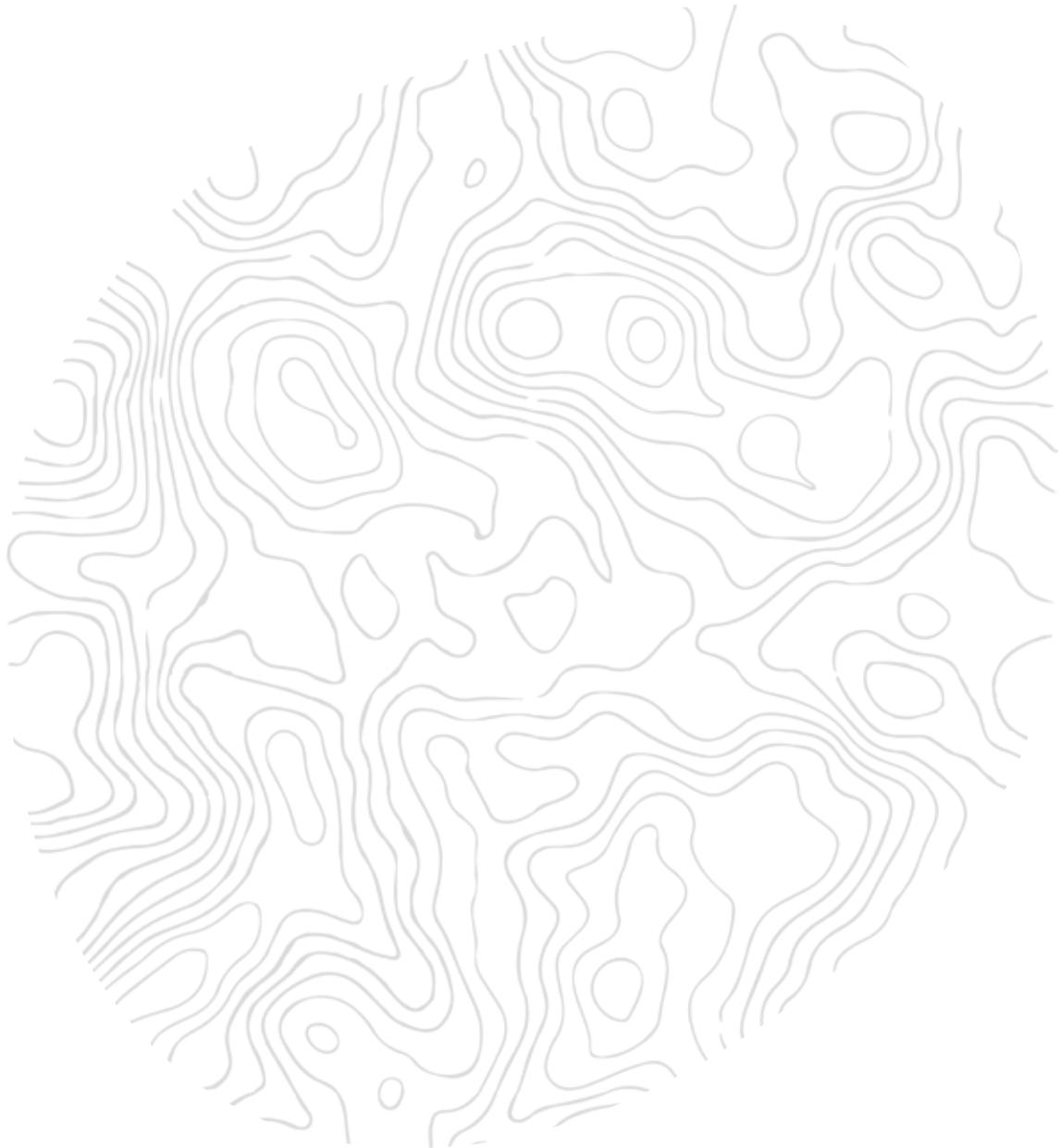
“ Les deux premières années, tu dois assumer les projets de l'ancienne mandature – et parfois tu découvres quelques squelettes dans les placards –, les deux suivantes tu construis et les deux dernières tu réalises. ”

un élu

Organiser des **temps conviviaux**, et pourquoi pas incorporer les temps de travail participatifs dans **une programmation culturelle** plus large sont également des moyens pouvant mobiliser davantage les habitant·es. À Quimper (Finistère, 63642 habitant·es), par exemple, un *blabla truck* avait été utilisé pour mobiliser et recueillir la parole habitante lors d'une consultation. La commune avait également fait appel à l'association *Le Bruit qui Court* qui a adapté son spectacle participatif d'assemblée mobile « **Fête ensemble** » pour **préparer la séquence démocratique sur les halles commerçantes de la ville**. Cet événement a rassemblé une dizaine de commerçant·es, huit habitant·es issu·es des conseils de quartier, des jeunes de la Mission locale, l'Office du tourisme et des représentant·es des associations de consommateur·rices¹³.



13 / « [Actions de médiation et de concertation](#) », commune de Quimper, 24/06/22



LES AMBITIONS DE PARTICIPATION À L'ÉPREUVE DE LA RÉALITÉ

Placer la démocratie au cœur de leur mandat municipal était à la fois **une utopie, une ambition et une exigence** pour les listes citoyennes et participatives (LCP) victorieuses en 2020. Ce volontarisme enjoué s'est toutefois **confronté à la réalité d'un mandat municipal** marqué par les restrictions de la crise sanitaire due à la pandémie de **covid-19**. Beaucoup d'équipes ont ainsi dû repousser à de longues semaines les temps collectifs présents qui permettent à la fois de construire en interne leur démocratie municipale et d'aller à la rencontre des habitant·es lors de temps publics et ouverts. Par ailleurs, le **noviciat** — qui caractérise ces élu·es habitant·es non professionnel·les de la politique et de l'action publique — s'est heurté à la découverte de **dettes héritées** de précédents mandats, du **fonctionnement d'une mairie et de ses services**, de la relation à **l'échelle intercommunale**, du temps nécessaire à la **gestion des affaires courantes**, de la faiblesse des **moyens financiers et humains**, des **coupes budgétaires successives**, etc. L'énergie investie dans le déploiement de nombreux espaces de démocratie s'est vite trouvée limitée par ces contraintes auxquelles se sont juxtaposés des **aléas économiques** (augmentation du point d'indice des agent·es public·ques, hausse des coûts de l'énergie), **écologiques** (inondations, mégafeux, sécheresses), sociaux (manifestations pour les retraites, les révoltes urbaines contre les violences policières, etc.) et **politiques** (dissolution de l'Assemblée nationale impliquant l'organisation de



nouvelles élections et les coûts associés, menaces sur les libertés associatives, criminalisation de la contestation, changements gouvernementaux en faveur de l'austérité budgétaire, montée de l'extrême droite). Les élu·es ont également dû faire face à la **difficulté de mobiliser les habitant·es en nombre et tout au long du mandat**. Avec elle, une possible désillusion vis-à-vis de la volonté et de la capacité de toutes et tous de participer. Ce passage **des ambitions à la réalité municipale** et le contexte particulier d'**un mandat sous contraintes et sous tensions** ont mis à l'épreuve les capacités d'adaptation, de priorisation et parfois même de renoncement des communes participatives.

“ Il y a un réel écart entre la dynamique collective, la joie qu'elle a procurée, et le sentiment de voir nos ailes coupées par le poids et les choix durs de la réalité. ”

un élu

● L'épuisement de la ressource participative sur le temps long du mandat

Souhaitant tenir leur promesse de campagne et mettre en pratique leurs idéaux politiques, les élu·es issu·es de LCP ont voulu proposer **une multiplicité de dispositifs participatifs** dès leur arrivée au pouvoir pour répondre à une multitude d'usages de la démocratie et d'attentes. Si ce foisonnement leur a permis d'expérimenter une grande diversité de formats ↪ (cf. **Impliquer les habitant·es. Des expérimentations**), il a aussi pu **brouiller l'offre** de participation. Les habitant·es ne sachant plus où placer la priorité entre les différentes formes de sollicitation, cela a pu avoir pour effet de limiter la participation car il leur était plus difficile de choisir où s'impliquer et aussi conduire à un certain **épuisement** en faisant trop.

“ Notre stratégie c'était d'avoir un écosystème démocratique avec des temporalités différentes pour chaque dispositif pour qu'il se passe des choses en permanence. Le problème c'est qu'on est arrivé·es à une sursollicitation des membres de nos conseils de quartier et du conseil municipal des jeunes qui nous ont dit qu'on leur en demandait trop, qu'ils et elles n'arrivaient même plus à suivre les conseils municipaux tant leur énergie était éparpillée. ”

un élu

Ces constats ont été mis en débat lors d'un atelier dédié à la question de l'épuisement de la ressource participative lors des rencontres nationales d'Actions Communes organisées à Vaour (Tarn, 328 habitant·es) en août 2024 qui invitait à **considérer la capacité de participation des habitant·es comme une ressource à ménager et à préserver**. La disponibilité des habitant·es reste limitée dans une société organisée autour du travail où la plus grande partie du temps est dédiée à l'activité professionnelle ainsi qu'à d'autres nombreuses activités non reconnues comme du travail (ex : tâches domestiques et familiales, engagements associatifs, etc.). Pour ce faire, **libérer du temps des habitant·es (et aussi des élu·es)** permet de participer sans s'épuiser (jetons de présence, garde d'enfants, partenariat avec des entreprises). **Partir de leur disponibilité** et adapter les horaires en fonction, est aussi une façon de préserver cette ressource de participation habitante.

La multiplicité des dispositifs participatifs peut, quant à elle, être considérée sous **différents angles**. Pour éviter de noyer la participation, certain·es élu·es peuvent conclure au **besoin de prioriser** les efforts de participation des habitant·es. Estimant finalement qu'il est préférable de **limiter des ambitions de participation élevée à quelques grands dispositifs orientés sur des sujets transformateurs** pour la commune — définis dans le programme lors de la campagne ou en début de mandat par exemple — et d'assumer des niveaux de participation moins élevés par ailleurs.

“ Avec du recul, je pense qu'il faut faire moins de projets participatifs, mais les faire mieux. Qu'ils soient plus structurants en termes d'enjeux. ”

un élu

Soumettre à la co-décision avec les habitant·es la programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)

Au cours de leur mandat, les élu·es prennent des décisions régulièrement, adossées à des budgets, et sur lesquelles les habitant·es n'ont pas leur mot à dire. Certain·es élu·es partagent ainsi le souhait d'aller encore plus loin dans le partage du pouvoir avec les habitant·es pour la prochaine mandature 2026-2032 en **travaillant collectivement, et de façon inédite, le budget de la commune**. La **programmation pluriannuelle d'investissement (PPI)** constitue un **outil de pilotage politique et financier** central pour les communes, permettant aux élu·es, dès le début de leur mandat, de **prioriser des actions** et de **planifier les investissements** de la mairie sur plusieurs années. La PPI doit ensuite être actualisée chaque année. Dans un contexte de **coupes budgétaires** imposées aux communes par les gouvernements successifs, ces dernières sont contraintes de prendre des décisions difficiles — tels qu'augmenter les impôts locaux ou fermer des services publics. Cette situation renforce, pour certain·es élu·es, la nécessité de faire de la PPI un objet de travail avec les habitant·es.

“ Pour moi, travailler collectivement la PPI ce serait presque le truc principal à faire. Personne ne l'a jamais fait et c'est toujours obscur, on vote des millions en tant qu'élu·es et parfois les sommes changent le lendemain. On prend des décisions tout le temps, sur du long terme, et on est parfois gêné·es parce qu'on doit décider à partir d'éléments qui n'étaient pas prévus. La concrétisation du programme couplée à la réalité en pleine face, c'est la PPI. Donc ça serait presque aussi important que les élections de faire une assemblée sur le budget dès le début du mandat. ”

un élu

D'autres, considèrent que **la démocratie est un recommencement permanent** et qu'il **n'y a jamais trop de propositions de participation à faire aux habitant·es**, d'autant qu'elles ne sont jamais connues de toutes et tous. Maintenir une offre de **participation protéiforme** peut permettre **différents niveaux complémentaires d'engagement** et **toucher une plus grande**

diversité de profils d'habitant·es en fonction de chaque contexte local. Pour autant, cela ne peut se faire sans garantir la **clarté des intentions politiques, les modalités de chacun de ces dispositifs et les mandats des habitant·es** qui y sont associé·es, en interne et publiquement.

“ *Ce qui marche chez nous je pense c'est qu'il y a plein de formats qui se nourrissent. La culture démocratique des habitant-es se construit en fonction de là où ils et elles en sont les un-es les autres.* ”

un élu

À Quimper (Finistère, 63642 habitant-es), l'équipe municipale a réalisé des enquêtes et constitué **un guide du « parcours citoyen »** pour faciliter l'orientation des habitant-es à travers les différents dispositifs de participation qu'elle propose. Ce guide permet aux habitant-es de mieux cibler les dispositifs qui correspondent à leurs attentes et disponibilités, proposant plusieurs niveaux d'engagement. L'équipe a appris à davantage prendre **soin de l'accueil et de l'intégration** des nouvelles et nouveaux membres de ses instances participatives, et plus particulièrement lorsque les mandats des habitant-es se renouvellent.

“ *C'est à nous d'orienter les gens en fonction du temps qu'ils et elles ont à donner.* ”

un élu

Sans cette clarté et sans le respect de ces engagements auprès des habitant-es, l'épuisement peut aussi venir de **la déception d'une vaine participation ou d'une participation instrumentalisée** à des fins de « *citizen washing* » (habillage citoyen). Nombreuses sont les communes participatives qui ont veillé à **concevoir des dispositifs de participation afin d'assurer leur concrétisation** au cours du mandat. Ces traductions tangibles sont autant de **satisfaction et reconnaissance** à l'égard de l'implication des habitant-es. Elles permettent de célébrer des réalisations, de **se satisfaire de victoires collectives**, même petites, qui **redonnent du sens et de l'élan**. Autant d'ingrédients qui permettent également de **mieux tenir dans la durée**.

“ *Au début, la participation des habitant-es était bien partie, et aujourd'hui leur implication est moindre. On voit que l'élan est difficile à maintenir dans le temps.* ”

un élu

Pour les élu-es aussi, multiplier les propositions et diversifier les formes de participation **a représenté une charge importante qu'ils et elles ne mesuraient pas forcément**, et qui s'ajoute de surcroît à la part irréductible de gestion, de représentation et d'administration qui incombe à leur mandat d'élu-e local-e. « *Aller chercher les personnes les plus éloignées et qui n'ont pas les codes pour participer, leur redonner envie de participer, faire avec le sentiment d'impuissance, l'absence de reconnaissance et la frustration du carcan de la V^e République* » sont autant de facteurs d'épuisements énoncés par une élue. La démocratie ne doit **pas seulement chercher à faire venir les habitant-es à elle mais aussi veiller à aller vers elles et eux**, et les élu-es en sont les artisan-es.

La participation est un engagement chronophage qui demande des moyens humains et financiers à la mairie, surtout lorsque celle-ci a l'ambition de co-construire et de co-décider avec les habitant-es. Multiplier les dispositifs de participation a aussi **créé une charge de travail conséquente pour les services**, peu habitués à ces pratiques. **L'administration municipale est également une ressource indispensable** à la faisabilité des déclinaisons démocratiques envisagées par les municipalités. Une ressource à ménager dont il faut pouvoir évaluer les capacités, les compétences, parfois acculturer et former à ces ambitions de rapprocher les habitant-es des décisions qui les concernent.

Un pied dans l'institution et mille pieds dehors : complémentarité des actions de la municipalité et de la société civile organisée

Si les collectifs d'habitant-es et les LCP ont **œuvré à la mise en place de dispositifs et d'instances de participation** devant assurer la participation effective de toutes et tous, notamment au travers de l'utilisation d'outils et de méthodes d'intelligence collective, leur concrétisation **a rencontré certaines limites** : espaces participatifs codifiés par un vocabulaire et des méthodes de

travail spécifiques, épuisement de la ressource participative, faible participation des profils habituellement sous-représentés dans les dispositifs participatifs, persistance d'un sentiment d'illégitimité à participer, manque de temps des habitant-es, formulation de problématiques individuelles, etc.

Certaines communes comme celle de Melle (Deux-Sèvres, 5 904 habitant·es) ont fait le choix de donner — aux côtés des habitant·es volontaires, tiré·es au sort, des élu·es et des agent·es — **une place centrale à la société civile organisée** au sein de ces dispositifs et instances. Associations, syndicats, maisons de quartiers et autres structures qui composent la société civile organisée, ont **une connaissance fine des enjeux sur lesquels elles se spécialisent**, particulièrement lorsqu'elles sont **ancrées sur le territoire depuis longtemps**. Leur expertise, leurs propositions collectives et leur capacité à mobiliser des habitant·es sur des sujets spécifiques, font d'elles des actrices essentielles à prendre en compte dans les dispositifs de participation. Les solliciter peut aussi permettre de **limiter l'épuisement** de certain·es habitant·es déjà impliqué·es dans ces organisations ou encore de celles et ceux qui **ne sont pas en capacité de participer** et dont la parole et le vécu pourront, dans une certaine mesure, être relayés par leurs représentant·es. De plus, leur participation aux débats permet de **politiser des sujets dont des individus isolés pourraient avoir plus de mal à se saisir**.

“ On travaille surtout avec des habitant·es investi·es dans des associations qui viennent à travers cet engagement-là. ”

une élue de Melle

LOSANGE DE LA PARTICIPATION



Leurs contributions, tant dans l'élaboration que dans la réalisation de projets municipaux, sont précieuses pour assurer une certaine **continuité entre la mairie et la société civile, favorisant une complémentarité et une amplification mutuelle des actions** plutôt qu'une mise en concurrence ou un travail en silo.

En effet, une connaissance lacunaire des acteur·rices locaux·les ou la volonté de **marquer les esprits dans une logique électorale**, avec de grands projets innovants clairement associés à l'équipe municipale, peut mener les élu·es à entreprendre des démarches qui **se superposent voire fragilisent** celles déjà engagées par la société civile organisée. Renforcer et soutenir les actions qui répondent à d'autres temporalités et touchent un public différent peut être **moins visible de l'extérieur mais bien plus impactant pour les habitant·es sur le long terme**. **Penser cette complémentarité et ce soutien apparaît** d'autant plus utile dans un **contexte de fragilisation, de criminalisation et de précarisation des structures notamment associatives**¹.

L'expertise de la société civile organisée peut toutefois **créer un rapport de pouvoir vis-à-vis d'habitant·es volontaires ou tiré·es au sort** rassemblé·es dans un même espace démocratique qu'il est important de réguler. Leur spécialisation, leur historicité et leur habitude d'une posture revendicative voire de clivage vis-à-vis de politiques, globalement de moins en moins à l'écoute, peuvent mener la société civile organisée à tenir coûte que coûte leur vision et propositions, s'éloignant d'une posture de coopération. Leurs apports se trouveraient pourtant enrichis par les contributions des élu·es et des habitant·es volontaires ou tiré·es au sort dans une logique de **travail associé** et de **co-construction** (cf. Retour d'expérience de **Fréquence Commune. Démocratie délibérative ; cf. Se réapproprier. Un lieu de cohésion sociale et territoriale**).

“ Lors d'une réunion de concertation, les habitant·es ont apprécié l'expérience des membres d'associations présent·es mais n'ont pas eu l'impression que la discussion était possible. ”

une élue

1 / « Associations citoyennes dans le mouvement social : reprendre l'offensive », JOBARD Jean-Baptiste, *ritimo*, 20/09/21

La généalogie des listes dites « transitionnelles »² n'est **pas homogène**, mais nombre d'entre elles sont aussi issues d'une volonté de se **rassembler autour d'un collectif en réponse à une lutte ou une mobilisation locale** (économique, écologique, démocratique) qui préexistait à l'échéance électorale. L'élection n'était donc pas l'*alpha* et l'*oméga* de ces collectifs d'habitant·es qui s'en sont saisis comme d'une opportunité pour **poursuivre ou étendre leur aventure collective** pour libérer des marges de manœuvre au local et vivifier une démocratie locale mise à mal. Certains de ces collectifs n'ont même eu que pour seule vocation d'animer un débat public et démocratique au temps de la campagne électorale de 2020, comme ce fût le cas à Barjols (Var, 3006 habitant·es) par exemple.

Pour autant, bien d'autres LCP se sont clairement constituées autour d'un collectif d'abord et surtout « habitant » avec pour **objectif central de gagner les élections**. Dans les grandes villes comme Montpellier (Hérault, 302 454 habitant·es), Toulouse (Haute-Garonne, 504 078 habitant·es), Poitiers (Vienne, 90 240 habitant·es), Chambéry (Savoie, 59 856 habitant·es), Nantes (Loire-Atlantique, 323 204 habitant·es), un énorme travail a été fait pour **cheminer avec un collectif dans la durée, jusqu'à et après l'élection municipale de 2020** — avec toute la difficulté que cela représente d'assurer la continuité de la mobilisation du collectif d'habitant·es hors l'institution municipale et hors période d'émulation électorale, en cas de victoire ou non à l'élection. Rares sont les communes participatives où le **collectif d'habitant·es**,

dont a émergé la LCP, s'est maintenu une fois les élections passées. Même dans le cas où le collectif existait bien avant la campagne ou était engagé depuis longtemps sur des **enjeux du territoire et dans des luttes**³ — par exemple environnementales comme à La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant·es)⁴ —, lorsque ses membres se retrouvent « **aspiré·es** » par la **mairie** une fois élu·es, **le collectif peine à se renouveler et à rester actif**. Ce même écueil a été observé en Espagne, et notamment à Barcelone lorsque le mouvement *Barcelona en Comú* a pris le pouvoir, initialement porté par des collectifs de lutte pour le droit au logement pour tous·tes, le mouvement social s'en est trouvé affaibli. Sans une dynamique sociale autonome, inventive et déterminée dans ses propositions, les élu·es, pris·es dans un système bureaucratique et confronté·es à de nombreux obstacles, risquent de ne pas pouvoir opérer de changements majeurs. **La complémentarité des modes actions, des postures, des stratégies et des approches** est pourtant une clé essentielle au changement profond. Il reste à **inventer les formes d'existence, de vivacité, de pertinence, de renouvellement de ces collectifs, en dehors du calendrier électoral et des murs de la mairie** ↪ (cf. **Démocratie interne. Une veille démocratique et un contre-pouvoir habitant**), afin qu'ils puissent **soutenir** les élu·es municipaux·les, les **interpeller**, voire **contester leurs politiques**, mais aussi **expérimenter d'autres formes de réappropriation de leur commune** ↪ (cf. **Se réapproprier. L'énergie pour en faire un commun ; Les forêts**).

Un premier mandat de formation et d'expérimentation, un deuxième pour aller plus loin ?

“ Notre ambition de départ s'est confrontée à l'incapacité à faire tout ce qu'on avait prévu en un seul mandat. ”

un élu



2 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

3 / BACHIR Myriam, *Ibid*

4 / « [La Montagne. La ZAC de la Gaudinière contestée en justice](#) », TANNEAU Michel, *Ouest-France*, 04/04/2019, et « [La Gaudinière, une zone préservée de l'artificialisation](#) », *Les échos de La Montagne*, n°83, été 2024, p.7

Les idéaux des élu·es issu·es de LCP, n'ayant pour la plupart jamais exercé de mandat électif, se sont rapidement heurtés à la réalité quotidienne du mandat municipal, ses contraintes et ses aléas. **Se former à l'exercice de leur fonction** d'élus locaux, **réussir à partager le pouvoir** au sein de l'équipe municipale dans un système où tout pousse à le centraliser, **gérer les affaires courantes et apprendre à travailler avec les services**, tout en **impulsant un changement de culture**, a occupé une importante partie du premier mandat des élu·es de communes participatives.

“ *L'idéal de participation s'est dissout dans la gestion quotidienne des délégations.* ”

un élu

Certain·es élu·es ont aussi partagé **leur difficulté à aller aussi loin qu'ils et elles l'auraient souhaité en matière de partage du pouvoir avec les habitant·es**. Faute de temps et de moyens, plusieurs communes participatives ont **davantage pratiqué la consultation que la co-construction et la co-décision**. Le **manque de formation** à la participation, qui a pu s'accompagner d'un manque de vision claire et partagée sur le sujet au sein des équipes municipales a certainement aussi constitué un frein à l'expérimentation d'un **partage plus radical du pouvoir avec les habitant·es**.

“ *L'espoir de co-construction s'est traduit en consultation parce qu'on a tendance à retomber dans la facilité.* ”

un élu

L'**humilité** apparaît comme une des grandes leçons de ces premières années de mandat. Plutôt que de promettre l'impossible au risque de s'épuiser (à vouloir l'atteindre) et d'accroître la défiance des habitant·es vis-à-vis des politiques (qui ne tiennent pas leurs engagements), les élu·es des communes participatives ont tenté de **redimensionner leurs ambitions** pour mieux les articuler au réel et choisir collectivement **où mettre leur énergie** et quand solliciter celle des habitant·es et des agent·es.

“ *Démocratie radicale et humilité radicale.* ”

un élu

Un mandat municipal reste également court pour expérimenter de nouvelles formes de participation, mobiliser les habitant·es qui n'en ont pas l'habitude, prendre du recul sur les pratiques et les améliorer. À l'aune des élections municipales de 2026, la question de **la continuité dans les expérimentations, de la transmission des apprentissages** de ce mandat des communes participatives et de la place laissée à du renouveau se pose. Que les élu·es en place se représentent ou non aux prochaines élections municipales, un **deuxième mandat** s'inscrivant dans la même démarche de partage du pouvoir avec les habitant·es, renforcé par les années exploratoires écoulées depuis 2020, pourra certainement permettre **d'aller encore plus loin en matière de transformations démocratiques depuis le local**.

“ *Au début, on tentait des choses sans trop savoir où on allait honnêtement. En arrivant à la fin de ce mandat, on doit être capables de questionner nos pratiques, de sortir la tête du guidon pour mieux réfléchir, mieux cadrer ce qu'on veut faire. Il reste encore plein de choses à expérimenter dans un prochain mandat, mais pour aller plus loin, il faut qu'on puisse se poser les bonnes questions tous et toutes ensemble.* ”

un élu

« POUVEZ-VOUS EN TROIS MOTS, IMAGES OU RESENTIS, DÉCRIRE VOS PREMIÈRES ANNÉES DE MANDAT ? »⁵

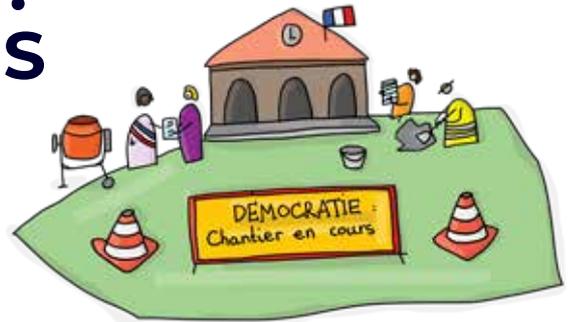


5 / Ce nuage de mots a été réalisé à partir des réponses de 18 élu·es majoritaires avec lesquelles nous nous sommes entretenues en 2024 et 22 élu·es majoritaires présent·es aux 4^e rencontres des communes participatives à Chambéry et Barberaz en mai 2023. La question formulée est issue du questionnaire de bilan de mi-mandat élaboré par Myriam Bachir et Elisabeth Dau.

PARTAGER LE POUVOIR AVEC LES HABITANT·ES : DES EXPÉRIMENTATIONS

“ Pour le moment, ces espaces de co-construction et de co-décision entre habitant·es, élu·es et agent·es, ils n'existent pas. Alors oui c'est compliqué, oui pour l'instant c'est imparfait. Mais jamais on ne bougera si on n'essaye pas de le faire. Et ça commence par avoir un espace avec le même niveau de responsabilité entre élu·es et habitant·es. ”

une agente



Impliquer les habitant·es dans les instances de la mairie

Les communes participatives ont tenté d'**ouvrir les instances municipales** habituellement réservées aux élu·es à leurs habitant·es. Un des exemples les plus poussés de cette ouverture est celui de **la commune de Vaour (Tarn, 328 habitant·es)** qui compte dans son instance décisionnaire, le

« **groupe de coordination** », **9 élu·es et 10 non élu·es** référent·es de commissions thématiques, alliant démocratie représentative et directe (cf. **Démocratie interne**). Ces commissions ainsi que les « groupes projets », ou sous-commissions, qui s'y rattachent sont aussi ouverts aux habitant·es.



Commissions Vaour (Tarn, 328 habitant·es)

Il existe 9 commissions thématiques : Aménagement, Eau et Assainissement, Culture, Social, Finances, Ressources humaines, Transition écologique, Communication habitant·es, Communication interne et Gouvernance.

COMPOSITION :

Ces commissions sont ouvertes à tous·tes les habitant·es souhaitant s'investir, il suffit de contacter un·e des référent·es pour qu'il ou elle vous accueille au sein du groupe. Cependant, certaines commissions seront restreintes (celles-ci traitent des questions qui concernent le Groupe de Coordination, et ne sont composées que de membres du Groupe de Coordination. Il s'agit des commissions RH, Communication interne et Gouvernance).

FONCTIONNEMENT :

Ces commissions sont relativement autonomes, elles doivent cependant respecter quelques règles :

- **2 référent·es** par commission qui ont pour rôle de garantir la circulation des informations entre le groupe de coordination et la commission. Il y a le **premier lien** qui fait remonter les informations, questionnements, décisions prises au sein de la commission et le **second lien**, qui lui partage les décisions, les orientations prises au sein du groupe de coordination. Les deux personnes travaillent en binôme et au moins une des deux personnes doit être présente aux réunions du groupe de coordination.
- Au moins un·e élu·e par commission, notamment pour avoir une certaine légitimité au sein des institutions (qui n'est pas forcément référent·e).

L'organisation interne des commissions est gérée **en autonomie**, tant qu'elle respecte la **charte** et les **valeurs** du fonctionnement de *Vaour Citoyens*.

PÉRIMÈTRE DE DÉCISION :

Les commissions prennent des décisions qui concernent les groupes projets de leur thématique dans la limite du budget qui leur est alloué, **sauf quand la décision engage la vision politique générale – c'est alors du ressort du groupe de coordination.**



D'après « *Schéma de gouvernance Vaour citoyens* », 2024, p.3-4



Sous-commission et groupe projet Vaour (Tarn, 328 habitant·es)

Il s'agit des sous-groupes des commissions.

Le groupe projet se charge de porter **un projet spécifique**, pour plus d'efficacité, de facilité et de cohérence. Des groupes projets vont donc se former, tout en gardant la **règle du premier et du second lien avec la commission** (cela peut être une seule personne). L'idée étant qu'il y ait toujours des liens qui fassent circuler l'information.

Exemple : le groupe « médiation, prévention des conflits, accueil des nouveaux·lles, recherche que chacun·e trouve sa place » sera un groupe projet, rattaché à la commission « Communication interne et Gouvernance ».

Les groupes projets peuvent être inter-commissions en fonction des besoins et encore une fois **en gardant un premier et un second lien avec chacune** des commissions incluses dans la réflexion.

Si un groupe projet a un budget alloué, il a **son autonomie pour les décisions au niveau des finances.**

Les **sous-commissions** concernent **les projets qui dureront toute la mandature** (ex : « bâtiments communaux »), et sont soumises aux mêmes règles de circulation des informations.

PÉRIMÈTRE DE DÉCISION :

Décisions très opérationnelles, sans dimension politique. Fait des propositions aux commissions.



D'après « *Schéma de gouvernance Vaour citoyens* », 2024, p.4

D'autres communes, comme La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant·es), Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es), Penne (Tarn, 592 habitant·es), Prades-le-Lez (Hérault, 6107 habitant·es), Melle (Deux-Sèvres, 5904 habitant·es) ou La Crèche (Deux Sèvres, 5732 habitant·es), ont **ouvert leurs commissions municipales, devenues alors « extra-municipales », aux habitant·es et à la société civile organisée**, chaque commune définissant le périmètre de décision et le niveau de participation des habitant·es qu'elle souhaite expérimenter. À Saint-Armel, l'équipe municipale parle uniquement de « groupes de travail », chacun piloté par un·e élu·e, et pouvant regrouper **des élu·es, des agent·es, des habitant·es et des représentant·es de la société civile.**

Ces groupes de travail sont **autonomes dans leurs prises de décisions tant que celles-ci restent dans le périmètre** qui leur a été donné à leur création par la réunion de coordination — qui rassemble tous·tes les élu·es majoritaires. Ce périmètre est notamment formalisé à travers une **« fiche projet »**, comprenant les objectifs, le plan d'action, le calendrier et le budget, validée en réunion de coordination. Dans le cas où une décision impacte d'autres groupes de travail, elle doit se prendre de façon collégiale en réunion de coordination.



Le groupe de travail Saint-Armel (Ille-et-Vilaine, 2271 habitant·es)

Les groupes de travail sont créés suite à la validation de la programmation des projets en Séminaire ou en cours d'année sur proposition d'un·e élu·e et après validation en Réunion de coordination.

Chaque groupe de travail dispose d'une **fiche projet** comprenant les objectifs, le plan d'action, le calendrier et le budget. Cette fiche est validée lors de la réunion de coordination avant lancement du groupe de travail. Les groupes de travail établissent des **relevés de décisions** qui sont placés avec la fiche projet dans un espace numérique partagé.

L'élu·e pilote du groupe de travail réunit ses membres pour élaborer et mettre en œuvre un projet, un dossier ou une action tel que validé par le séminaire ou la réunion de coordination. Il ou elle fait le lien avec la réunion de coordination dans une logique d'information, de consultation et de décision.

Prise de décision au sein du groupe de travail : celui-ci est *a priori* autonome dans ses prises de décision sauf dans le cas où la décision à prendre dépasse le périmètre de ses compétences (ex : décision budgétaire ou ayant un impact sur le rôle des agent·es ou sur l'utilisation de l'espace communal, etc.) ou qu'elle impacte les autres groupes de travail. Dans ce cas, la décision devra se prendre de façon collégiale en Réunion de coordination. Dans le cas où la décision se prend dans le groupe de travail, le ou la référent·e doit informer systématiquement et au plus tôt les autres élu·es dans le cadre d'une Réunion de coordination.

Composition :

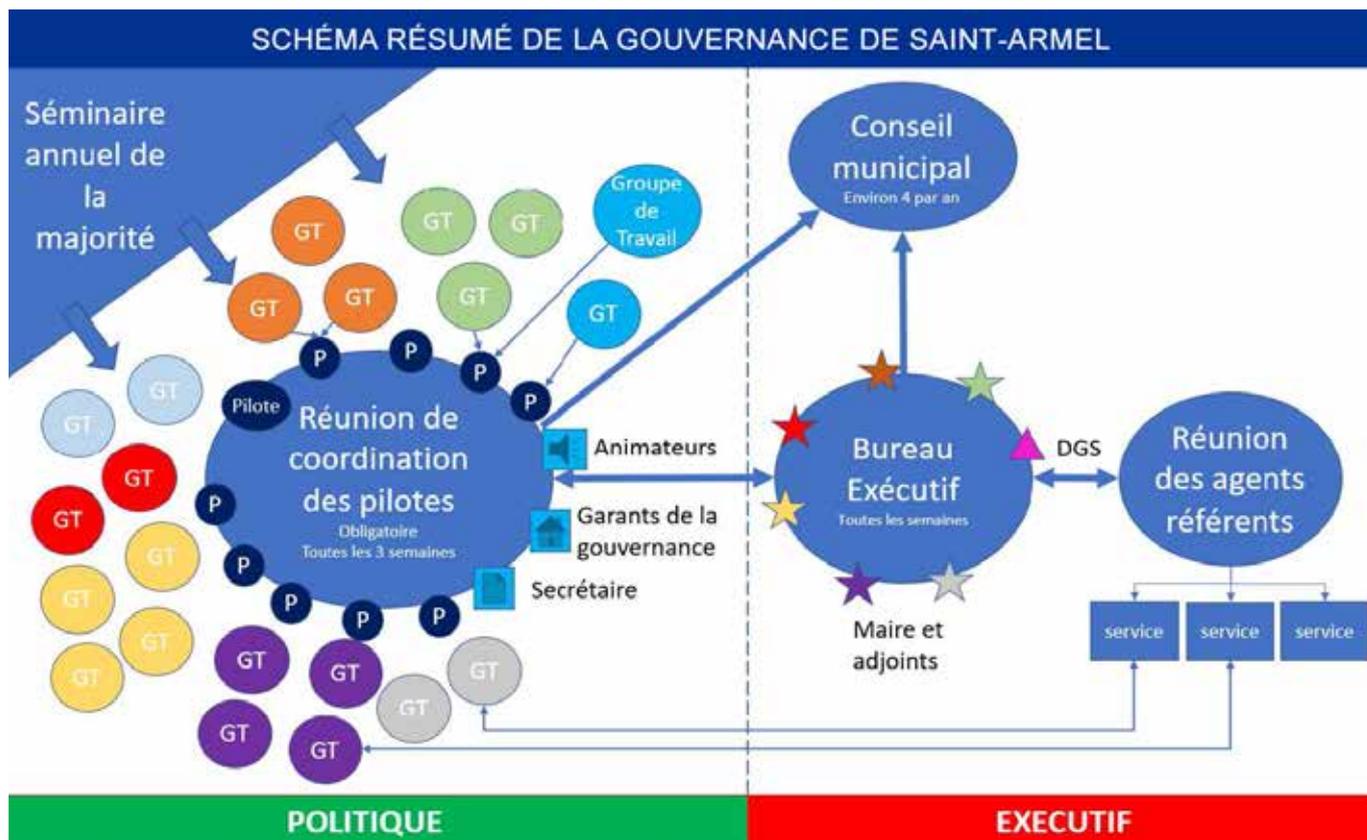
- Un·e élu·e pilote
- Des élu·es membres agréé·es par l'élu·e pilote
- Éventuellement un·e agent·e ou référent·e technique
- Des habitant·es
- Des représentant·es de la société civile
- L'élu·e pilote décide de cette ouverture aux non élu·es et présente en amont cette décision en réunion de coordination

Les adjoint·es et les conseiller·ères délégué·es chapeautent l'ensemble des groupes de travail qui sont reliés à leur thématique. L'information de l'avancement des projets doit leur être régulièrement remontée.

Suivi des projets : le ou la pilote doit formaliser une fiche du projet avec la description des ressources et notamment les agent·es et habitant·es. Un bilan est à faire annuellement ou quand le projet est terminé.



D'après « *Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance* », 2022, p. 5-6



D'après « *Saint-Armel - Gouvernance : Charte de fonctionnement des organes de gouvernance* », 2022, p.2

À La Montagne, ce sont des « **comités consultatifs (CoCons)** » qui ont été mis en place par les élu-es majoritaires pour élaborer les politiques municipales et prioriser les actions concrètes avec les élu-es minoritaires, les habitant-es et les membres de la société civile organisée volontaires sur les quatre thématiques suivantes : « Cadre de vie, Économie, Urbanisme, Mobilités, Écologie » ; « Vie Associative, Cultures, Communication, Sport » ; « Éducation, Citoyenneté, Solidarités » et « Ressources, Finances ». La décision revient *in fine* à l'équipe majoritaire qui fixe également l'ordre du jour des comités consultatifs mais a tenu à ce que les CoCons puissent avoir lieu en amont de sa plénière décisionnaire afin d'intégrer pleinement leur travail plutôt que de solliciter leurs contributions une fois les projets ficelés. Les habitant-es intéressé-es et les élu-es de la minorité reçoivent systématiquement les ordres du jour et les comptes-rendus des CoCons, au même titre que les élu-es de la majorité, par souci de transparence et pour favoriser leur implication. Leur participation au sein des CoCons reste toutefois assez faible.

“ Parfois on a l'impression que notre niveau de participation s'étiolle mais on a quand même des commissions ouvertes aux habitant-es avec, dans la mienne par exemple, deux élu-es et huit non élu-es. ”

un élu

● Dépoussiérer les instances participatives classiques

● Les conseils de quartier de Quimper

L'équipe municipale de Quimper (Finistère, 63 642 habitant·es) a choisi de **créer quatre conseils de quartier** dès le début du mandat pour ouvrir un espace de **co-construction**, avec les habitant·es, les projets devant ensuite être validés en conseil municipal. La commune a investi des moyens humains et financiers pour expérimenter différents fonctionnements et faire évoluer ces conseils de quartiers tout au long du mandat, organisant notamment des formations à l'intelligence collective et retravaillant la gouvernance par trois fois, aboutissant à une troisième version qui permet de **mieux articuler l'autonomie des habitant·es recherchée avec le travail des services et les projets en cours**. Les quatre conseils de quartiers disposent chacun de 25 000 € par an pour réaliser leurs projets. Un **service « démocratie de proximité »** a également été mis en place au sein de l'administration pour accompagner la dynamique, assurant la mise en œuvre des projets d'une part et la mobilisation des habitant·es d'autre part, avec deux agent·es chargé·es de l'animation. Les conseils de quartier se réunissent 5 fois par an et se composent de 50 personnes maximum, avec une moitié d'habitant·es **tiré·es au sort sur adresse postale**, et une autre constituée de volontaires. **Des représentant·es d'association** peuvent être membres de ces conseils dont le mandat s'étend sur **trois ans**. Un **comité d'animation** réunissant l'adjoint·e de quartier et trois participant·es volontaires, qui tournent chaque année, organise et anime les réunions. **Les élu·es référent·es de la démocratie de proximité** ont aussi un rôle dans ces conseils de quartier, facilitant le lien avec les services et le cabinet, aidant au respect de la **charte** et à la gestion potentielle de conflits, soutenant l'animation au besoin et assurant la transversalité entre les conseils de quartier. Enfin, d'autres élu·es peuvent intervenir ponctuellement sur invitation du comité d'animation pour apporter des éclairages ou soutenir la réflexion sur des projets en lien avec leurs délégations. Les conseils de quartier ont ainsi permis de faire naître différents projets depuis le début du mandat. Ils peuvent également **déposer des projets collectifs au budget participatif** de la ville dont ils ont d'ailleurs élaboré le **règlement**.

● Les Agoras de quartier de Castanet-Tolosan

Inspiré·es par les conseils de quartier, la commune de Castanet-Tolosan (Haute-Garonne, 14 903 habitant·es) a souhaité mettre en place des **Agoras de quartier** avec l'intention que les usager·ères,



habitant ou non la commune, puissent se saisir de n'importe quel sujet et prennent des initiatives. Tous·tes les usager·ères d'un quartier sont invité·es à assister aux 3 ou 4 plénières annuelles de l'Agora. Dans chaque Agora, un bureau, composé de 2 élu·es de la majorité, de 6 habitant·es de plus de 16 ans à parité, de 3 actrices et acteurs du monde associatif et 3 actrices et acteurs du monde économique maximum, est chargé de l'animation et de l'accompagnement des porteur·ses de projet. Comme stipulé dans le « **Règlement intérieur des Agoras de quartier** », les Agoras ont pour missions de « *donner des avis, imaginer et concevoir des projets, faire des propositions, être consultées par le maire et ses élu·es* » et d'« *être force de proposition* ».

L'expérience n'a toutefois pas été très fructueuse. Les habitant·es ne se sont pas emparé·es de cette instance comme l'espéraient les élu·es. Les sujets soulevés relevaient plutôt de problèmes individuels et la dynamique n'allait souvent pas au-delà de questions-réponses avec les élu·es. Malgré les vigilances énoncées dès le départ par certain·es élu·es, un certain manque de clarté sur l'intention politique de ce dispositif a peut-être conduit à ce que cette tentative de renouvellement des conseils de quartier ne soit pas satisfaisante pour les élu·es.

● Le conseil citoyen de Saint-Médard-en-Jalles

La commune de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32 538 habitant·es) a mis en place différentes **instances de la participation citoyenne** dont une commission extra-municipale à partir de 2021, son **conseil citoyen**. Il se réunit avant chaque conseil municipal. Animé par l'adjoint à la participation citoyenne et à la vie démocratique et un agent, le conseil citoyen est composé de 24 membres dont une moitié de volontaires et une moitié de personnes tirées au sort et a été renouvelé une fois pendant le mandat. Il a 4 missions principales : **interpeller les élu·es en posant des questions d'intérêt général en amont du conseil municipal, choisir les projets retenus**

pour le budget participatif à partir d'une grille de critères établis en amont par le conseil citoyen, poser des questions aux élu·es pour creuser des sujets en fonction des délibérations votées en conseil municipal et donner un avis consultatif sur leur cohérence et impact potentiel à long terme ou encore s'auto-saisir de sujets concernant

la vie de la commune. La participation au sein du conseil citoyen a finalement surtout relevé de l'information et parfois de la consultation, le conseil citoyen n'ayant **aucun pouvoir décisionnel** en dehors du choix des projets retenus pour le budget participatif.



crédit image commune de Saint-Médard-en-Jalles

● Le conseil municipal des jeunes à Quimper

Plusieurs communes ont mis en place des instances **dédiées aux jeunes**. À Quimper, un **conseil municipal des jeunes (CMJ)** a été créé à l'arrivée des élu·es pour permettre aux jeunes de 10 à 15 ans de participer à la vie démocratique de la commune dans le cadre du label « [Ville amie des enfants](#) » du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Le CMJ peut donner son avis sur des projets municipaux en cours et proposer des projets à la commune. Il compte plusieurs commissions établies en fonction des priorités arbitrées lors du premier CMJ : une commission dédiée à l'écologie et l'environnement, une au sport, une autre à la culture et aux loisirs et une dernière dédiée au vivre ensemble. Conformément à sa [charte](#) , il dispose d'un budget de fonctionnement et ses projets peuvent être pris en charge soit par la ville, après accord des élu·es, soit par le budget participatif.

● Le conseil des enfants et le comité des sages à La Montagne

À La Montagne, un **conseil des enfants** préexistait mais a été renouvelé après les élections de 2020. Il se compose de 18 enfants scolarisé·es dans les écoles primaires de la commune ayant un mandat de deux ans : 12 sont élu·es parmi les classes de CM1 et CM2 et 6 élèves de CE2 sont tiré·es au sort parmi les volontaires. Le conseil se réunit désormais plus régulièrement et a la possibilité de réaliser des projets de plus grande ampleur comme une participation importante à l'évènement des « Festoyennes 2023 » avec la tenue du « bar à mômes », l'organisation du concours de nichoir ou d'un ramassage des déchets. Les enfants ont également pu construire des huttes végétales dans un parc de la commune dans le cadre du projet citoyen (cf. ci-après) « *Nature Land* » ou encore proposer la « rue des enfants » qui consiste à fermer une rue à la circulation un samedi ou un dimanche pour permettre aux enfants de l'investir librement.



« Les huttes végétales du Conseil des Enfants »,
crédit photo commune de La Montagne, 12/03/24

La Montagne dispose également d'un **comité des sages** qui se réunit une fois par mois et est composé de Montagnard-es de 60 ans et plus, volontaires ou tiré-es au sort, représentant différents secteurs géographiques de la commune. Il a pour mission d'opérer une veille sur la commune, d'écouter les habitant-es et de faire remonter les informations auprès des élu-es. Il est également sollicité pour donner son avis sur divers projets, et travaille sur le patrimoine et la mémoire de la commune. Il a notamment réalisé à partir de recherches bibliographiques et de recueil de témoignages, l'ouvrage *Mémoire Vivante* retraçant la petite et la grande histoire de La Montagne. Les membres du comité des sages ont également permis de cartographier toutes les bouches d'égouts abîmées afin qu'elles puissent être remises en état par la métropole.

Des dispositifs de démocratie ascendante : des projets à l'initiative des habitant-es

Projets citoyens et budgets participatifs à La Montagne

Les **projets citoyens** sont les projets issus du budget participatif de La Montagne, conformément au « [Règlement des projets citoyens \(dans le cadre du budget participatif\)](#) ». Ils ne sont pas structurants pour la commune et doivent être d'intérêt général. Chaque année, un jury citoyen, composé à part égal d'habitant-es volontaires et de tiré-es au sort, est chargé d'évaluer les propositions faites par des Montagnard-es dans le cadre d'un **budget participatif** fixé à 25000 €. En 2023, le projet d'un café mobile intergénérationnel porté par le collectif d'habitant-es *La Cordée* a notamment été retenu. Prenant la forme d'un vélo cargo mis à disposition des Montagnard-es, des associations ou de la municipalité, ce projet a pour objectifs de permettre aux habitant-es de se réunir et de créer du lien, d'aller à la rencontre des personnes isolées, de s'approprier les différents espaces de la ville, et d'apporter de la joie et de la convivialité aux actions hors-les-murs (marché, parcs et jardins, événements culturels ou sportifs).
↳ (cf. **Se réapproprier. Une alimentation locale**)

Budget participatif à Poitiers

À Poitiers (Vienne, 90 240 habitant-es), un dispositif de **budget participatif** était déjà mis en œuvre depuis 13 ans. L'équipe municipale arrivée en 2020 a souhaité le faire évoluer pour tendre vers des projets plus sobres mais structurants pour l'espace urbain, **co-construits entre élu-es, agent-es et habitant-es**. En 2025, la ville a choisi de mettre 600 000 € d'investissement pour des projets issus du budget participatif, à l'échelle de quartiers ou

même de la ville. Elle ajoute pour la première fois cette année 50 000 € de fonctionnement pour accompagner la construction des projets par les habitant-es elles et eux-mêmes. L'objectif pour cette nouvelle enveloppe de fonctionnement est de soutenir l'émergence et l'auto-organisation de collectifs d'habitant-es. Ce dispositif permet aux habitant-es de s'investir dans la vie de leur quartier, de leur ville et constitue souvent un premier engagement pouvant amener les participant-es à s'intéresser aux autres dispositifs de participation citoyenne proposés par la municipalité. En 2023, [45 propositions](#) avaient été retenues dans le cadre d'un budget participatif établi à l'échelle de la Ville de Poitiers. ↳ (cf. **Se réapproprier. Une alimentation locale**)

Droit d'interpellation à Poitiers et Quimper

“ Avec ce droit, ce que l'on vise, c'est développer la culture du débat public et reconnaître l'interpellation citoyenne comme étant une composante essentielle de la démocratie et de sa vitalité. La démocratie d'interpellation permet aux citoyennes et citoyens de questionner directement leurs représentant-es élu-es, de porter des revendications pour l'intérêt général, c'est donc un pilier important pour renforcer la transparence et la vie politique locale. En tant qu'élu-es, c'est aussi accepter que la diversité des avis, y compris l'expression des désaccords, est bénéfique pour garantir une décision éclairée et concertée. ”

une élue de Poitiers

La vitalité démocratique et la qualité de l'action publique municipale se nourrissent également de **la capacité de la commune à être saisie directement par les habitant·es sur des sujets à enjeux, sans que le conseil municipal n'en soit à l'initiative**. Il lui faut pour cela ouvrir les possibilités et organiser les mécanismes de l'interpellation citoyenne. En France, 9 collectivités locales — dont fait partie la commune participative de Poitiers — **contribuent à un programme national de recherche-action « Démocratie d'interpellation sur son territoire »** (de septembre 2024 à septembre 2025) qui tend « à proposer des expérimentations visant à développer de nouveaux dispositifs de renforcement des possibilités d'interpellations citoyennes (droit d'interpellation, fonds d'interpellation, protection des libertés associatives, etc.) ou à consolider des dispositifs existants ».

Pour la **ville de Poitiers**, il s'agit de consacrer un **droit à l'interpellation citoyenne**, en plus des outils démocratiques déjà existants (budgets participatifs, assemblée citoyenne et populaire, conseils de quartier, comités de quartier, conseils citoyens). Une façon d'étendre l'exercice du pouvoir par les habitant·es, leur contribution à la démocratie locale et à la décision municipale. À noter qu'en France et à la différence d'autres pays dans le monde, le **cadre juridique s'oppose à la tenue de référendum d'initiative citoyenne (RIC)**. C'est donc en tentant de pousser à son maximum le cadre légal existant que la ville de Poitiers a construit ce droit d'interpellation citoyenne par la **combinaison du droit de pétition** inscrit dans la Constitution¹ et du référendum local inscrit dans le Code Général des Collectivités locales (CGCT)².

Les élu·es étant beaucoup interpellé·es par lettres, mails, rendez-vous, ils et elles ont souhaité proposer un moyen d'expression supplémentaire mais plus efficace, permettant de centraliser les demandes grâce au format de la **pétition**. Les pétitions sont **recevables si leur sujet est d'intérêt général, s'il respecte les principes républicains, s'il n'a pas été traité et s'il est dans le périmètre de compétences de la ville**³. Tout·e habitant·e de plus de 16 ans, **de nationalité française ou étrangère** peut se saisir de ce **droit d'interpellation**. Si une pétition obtient

50 signatures, un rendez-vous avec les élu·es et technicien·es travaillant sur le sujet est organisé et un compte-rendu argumenté de cette réunion est rendu public. Si elle obtient 900 signatures, soit 1% des habitant·es de Poitiers, le sujet est mis à l'ordre du jour d'un bureau municipal et du prochain conseil municipal. Si la pétition atteint le seuil des 4 500 signatures, soit 5% des habitant·es de Poitiers, les élu·es inscrivent le sujet au prochain conseil municipal et peuvent décider d'organiser un référendum local. Depuis la mise en place de ce nouveau droit, quatre interpellations ont été déposées⁴. Une seule à ce jour a réuni tous les critères de recevabilité et a pu être étudiée. La pétition est portée par un collectif de locataires qui ont des revendications contre le principal bailleur social de la Ville, Ekidom. L'interpellation citoyenne permet ainsi de prolonger et d'amplifier la culture du débat sur des sujets que les habitant·es veulent mettre au centre, en leur offrant un nouveau cadre apaisé de discussion collective.



La commune de Quimper donne aussi la possibilité à ses habitant·es de **saisir le conseil municipal à travers une pétition** . Sa recevabilité repose également sur différentes conditions telles que le fait de relever des compétences de la commune par exemple. Si la pétition atteint au moins 1 000 signatures d'électeur·rices Quimpérois·es (ce qui est inférieur au vingtième des électeur·rices fixé par la loi⁵), elle est soumise à l'avis de la commission municipale et des services concernés avant d'être inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. Si la pétition recueille au moins 500 signatures, elle est transmise aux conseils de quartier ainsi qu'au conseil municipal des jeunes, qui pourront se saisir du sujet s'ils le souhaitent. Ce dispositif, mis en place depuis octobre 2021, n'a toutefois été que peu saisi par les habitant·es, manquant probablement de visibilité.

1/ L'article 72-1 de la Constitution, créé lors de la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, prévoit que « Les électeurs[-ices] de chaque collectivité territoriale peuvent, par l'exercice du droit de pétition, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante de cette collectivité d'une question relevant de sa compétence », voir [Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur](#), Conseil constitutionnel, en vigueur à jour de la révision constitutionnelle du 08/03/24

2/ « [Le référendum local](#) », collectivités-locales.gouv.fr

3/ « [Droit d'interpellation](#) », Je participe, communauté urbaine de Grand Poitiers

4/ « [Revisitez le Direct sur le thème de l'engagement citoyen](#) », commune de Poitiers, 13/05/24

5/ [Article L1112-16 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance

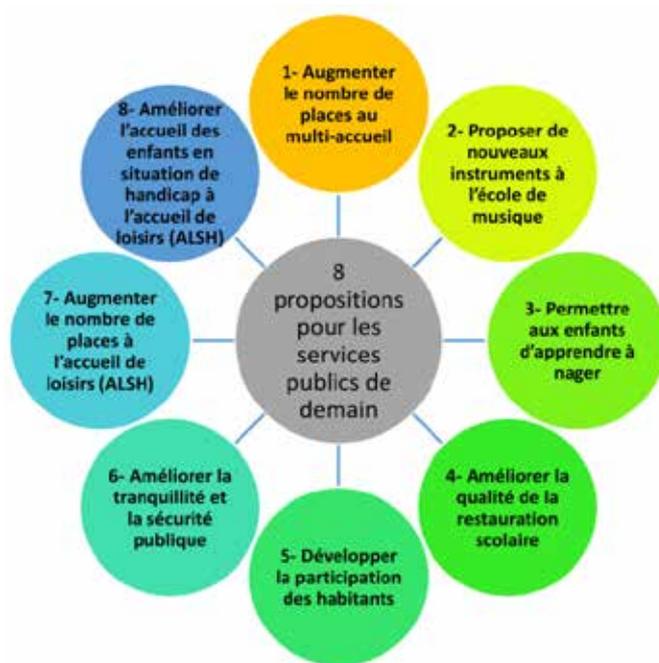
Démocratie descendante : des séquences démocratiques thématiques proposées par les élu·es

Les groupes projets habitant·es de La Montagne

La commune de La Montagne a imaginé des **groupes projets habitant·es (GPH)** comme des **mini conventions citoyennes** qui s'étendent sur 3 à 10 mois et qui sont composées d'él·u·es, d'agent·es et de 15 à 30 habitant·es dont une moitié de volontaires et une moitié mobilisé·es grâce au tirage au sort, sur les adresses du cadastre et les listes électorales, couplé à du porte-à-porte. Les GPH font partie des dispositifs de « démocratie descendante » de la commune et sont organisés par les élu·es sur des **décisions stratégiques** comme répondre à l'urgence sociale après la pandémie de covid ou réaménager le « cœur de ville » en 2021. Le premier a conduit à la mise en place en 2021 d'un « **Frig'o dons** » et à la création du collectif d'habitantes, *La Cordée* (cf. **Se réapproprier. Une alimentation locale**) et le deuxième a amené l'équipe municipale à finalement **revenir sur sa promesse de campagne de construire une halle commerçante au profit d'un « cœur de bourg vivant, apaisé, végétal »**, un projet moins onéreux et plus écologique porté par les habitant·es du GPH.

Fin 2022, l'équipe municipale a lancé un GPH portant sur **l'ouverture de trois nouveaux services municipaux et leurs modalités de financement**. Il se composait de 30 habitant·es, dont 15 tiré·es au sort sur les adresses du cadastre, respectant également la parité femmes-hommes et propriétaires-locataires ainsi qu'une certaine représentativité des différents quartiers. Lors de 6 sessions de travail, ayant lieu un jeudi soir par mois, les habitant·es ont ainsi pu travailler **à partir de 8 propositions élaborées au préalable par les élu·es, appuyé·es par les agent·es**.

Au sein du GPH, les élu·es avaient pour mission d'animer les échanges, d'apporter des connaissances sur le fonctionnement de la collectivité, du budget, des services publics et de répondre aux questions, se mettant au service des habitant·es pour leur permettre de prendre une décision éclairée. Les membres du GPH ont finalement retenu les **trois propositions suivantes : la présence d'un policier municipal à mi-temps, l'ajout de créneaux de piscine pour les classes de CE2, CM1 et CM2 et l'augmentation du nombre de places d'enfants au multi-accueil municipal**.



Huit propositions pour les services publics de demain
crédit image commune de la La Montagne

En matière de financement, les élu·es ont présenté le budget de la commune ainsi que les différents leviers financiers dont elle dispose. Les habitant·es ont finalement opté pour **une révision de la taxe foncière et son relèvement de 0,5 point — soit une augmentation de 11 euros par foyer par an environ — ainsi que pour une augmentation des tarifs de l'accueil de loisirs**⁶. En dépit de leur opposition à l'augmentation des impôts qui constituait une de leurs promesses de campagne, les élu·es ont suivi la décision du GPH.

“ Moi c'est le maire qui est venu taper à ma porte, ça m'a ému que les élu·es s'intéressent aux habitant·es et j'étais fier de pouvoir participer à la décision [...]. Je ne pensais pas que mon avis pouvait compter comme je ne peux pas voter. [...] Il y avait le maire et plusieurs élu·es, d'autres habitant·es aussi et on était vraiment libres de dire ce qu'on pensait. On a classé les projets par ordre de priorité puis on s'est mis en équipe. Chacun·e a dû défendre un projet et ensuite on a voté. En fonction des projets qui ont émergé, on a dû trouver des financements à partir des leviers possibles identifiés par la mairie. Ça n'a pas toujours été simple, tout le monde n'était pas d'accord mais on nous a vraiment mis au cœur des décisions de la vie de la commune. ”

un habitant tiré au sort

6 / « Des habitants de La Montagne proposent de nouveaux projets de services municipaux », *Ouest France*, 11/07/23

● Les groupes étude projet de Saint-Médard-en-Jalles

Dans le même esprit, **quand un·e élu·e de la commune de Saint-Médard-en-Jalles juge qu'un sujet le nécessite, il ou elle peut organiser un groupe étude projet (GEP) pour permettre une co-construction et une co-décision avec les habitant·es.** Si ces GEP étaient initialement pensés comme décisionnaires, la pratique a montré que le niveau de partage du pouvoir dépend de l'élue en charge. Il y a par exemple eu des GEP sur le rajout d'un bâtiment à l'école où des élu·es, membres de la communauté associative et scolaire, et habitant·es ont pu travailler ensemble ; sur la création d'un centre de santé ; ou encore sur la définition de la zone de prévention des espaces naturels sensibles avec les propriétaires terrien·es.

● Les comités consultatifs de La Crèche

À leur entrée à la mairie, les élu·es de la commune de La Crèche ont été convoqué·es par la préfecture des Deux-Sèvres qui procédait **au placement de la commune dans le réseau d'alerte — l'étape précédant la mise sous tutelle budgétaire** — en raison d'un endettement trop important de 13,4 années quand la bonne santé d'une commune place le seuil à 7 années et en alerte très importante à partir de 10 ans⁷. L'équipe municipale a alors souhaité organiser **un premier comité sur le budget** pour permettre aux Créchois·es de participer à cette discussion cruciale pour l'avenir de la commune⁸. Les élu·es ont tiré au sort des

habitant·es référencé·es comme volontaires au sein de la commission communale des impôts directs⁹, ces dernier·es ayant donc un certain intérêt pour les finances publiques. Ils et elles ont également lancé une campagne de communication pour inciter plus largement les habitant·es, malgré le deuxième confinement, à rejoindre le comité volontairement.



Réunion du comité budget
crédit photo commune de La Crèche

Plus de 35 personnes, dont quelques élu·es et représentant·es d'associations, ont constitué ce premier comité, comptant un peu plus d'hommes que de femmes. Il s'est réuni quatre fois pour étudier le budget de la commune et élaborer des solutions pour remédier à la situation. Les habitant·es ont finalement décidé de stabiliser la masse salariale, de renégocier les emprunts et d'augmenter les impôts fonciers de la commune de 4,5 points, soit de 30%, sur 3 ans (1,5 point par an).



crédit image commune de La Crèche

7 / « Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. Son niveau d'alerte est à 7 ans. », [Rapport d'orientations budgétaire de l'exercice 2021](#), commune de La Crèche, conseil municipal du 06/03/21

8 / « [La Crèche mobilise un comité citoyen pour rééquilibrer son budget \(79\)](#) », LELONG Claire, Banque des territoires, Deux-Sèvres, 05/06/23

9 / « [Les commissions des impôts directs](#) », collectivites-locales.gouv.fr

“ Le comité budget a été plus loin que ce que nous avons envisagé par crainte de nous heurter à l'incompréhension des habitant·es alors que ces efforts étaient nécessaires. Quatre ans après, je me rends compte que je ne suis jamais interpellé sur la hausse des impôts, contrairement à plein d'autres sujets, signe peut-être que mettre les habitant·es autour de la table fonctionne. ”

un élu de La Crèche

L'année suivante, la commune a réuni à nouveau le comité sur le budget pour rendre compte de l'impact des décisions prises. La principale difficulté rencontrée par la commune concerne la masse salariale des agent·es de la mairie. Ces dernier·ères étant en effet fonctionnaires, lorsque l'État a décidé, en 2022, d'augmenter le point d'indice sur lequel repose leur rémunération¹⁰, la commune a été contrainte de supporter ce coût supplémentaire sans autre aide de l'État et sans qu'elle n'ait pu l'anticiper dans son budget adopté quelques mois plus tôt. Elle a donc dû prendre la décision supplémentaire de ne plus remplacer les agent·es qui partent à la retraite pour pouvoir maîtriser sa masse salariale. À la suite de cette séquence démocratique, un comité technique sur les orientations budgétaires de la commune a perduré, dans le but de permettre aux habitant·es de contribuer aux arbitrages budgétaires annuels de la commune.

Différents **comités consultatifs**, pour certains temporaires et pour d'autres plus pérennes, ont aussi été proposés par les élu·es de La Crèche sur **des sujets spécifiques, plus ou moins structurants, dans l'objectif de co-construire et co-décider avec les habitant·es tout au long du mandat**. Le dernier portait sur « la végétalisation et la propreté des rues » et s'est déroulé en trois séances de trois heures (une séance en après-midi et deux en soirée). Il comptait 20 participant·es dont quatre habitant·es mobilisé·es grâce à du porte-à-porte qui sont resté·es sur les deux séances ; six à huit volontaires ; trois membres d'associations — les associations de la commune étant toujours invitées aux comités consultatifs — ; un agent et six élu·es. Comme pour chaque séquence démocratique de La Crèche, **un cadre non négociable est posé au lancement par les élu·es** et la démarche aboutit à **une co-décision entérinée par le conseil municipal**. Les habitant·es ayant cette fois voulu poursuivre le travail au-delà

de la séquence prévue par la commune, les élu·es ont soutenu leur volonté de pérenniser le comité consultatif sur le sujet.

D'autres séquences ont pu être organisées au cours du mandat, portant par exemple sur :

- la création d'un skatepark avec une enveloppe de 25 000 € mise à disposition des habitant·es ;
- l'aménagement de deux routes qui a permis d'économiser 100 000 € grâce à **l'expertise d'usage des habitant·es** et à la **phase de test** menée avec ces dernier·ères ;
- **la gestion naturelle des cimetières municipaux, avec un comité dédié** qui a pu décider d'un nouvel emplacement, du règlement intérieur et des tarifs d'un nouveau cimetière paysager et qui a permis de **diviser le coût d'entretien par 5**. Ce comité s'est pérennisé et se réunit désormais deux fois par an.



Membres du comité cimetière de La Crèche en visite du nouveau cimetière naturel et paysager
crédit photo commune de La Crèche

“ L'expertise d'usage des habitant·es nous a permis d'économiser de l'argent et de réaliser un projet plus en phase avec leurs besoins par rapport à ce que proposait initialement le cabinet d'étude. Après un premier diagnostic partagé, un aménagement provisoire a été testé et a reçu de vives critiques. Finalement, comme nous avons bien pris leurs retours en compte, les habitant·es nous ont remercié·es pour la démarche et tout le monde en est ressorti·e content·e. ”

un élu de La Crèche

10 / « Augmentation généralisée du point d'indice des agents publics », transformation.gouv.fr, 23/05/24



Nouveau cimetière naturel et paysager de La Crèche
crédit photo Cléa Fache

À la suite du comité consultatif portant sur l'aménagement du site sportif du stade Groussard, la commune a également engagé en 2022 **un projet plus conséquent de co-construction en vue de la réhabilitation de la piscine municipale et des bâtiments sportifs attenants**¹¹, accompagné par *Fréquence Commune*¹². Ce sujet a fait l'objet de nombreux débats pendant la campagne et la LCP aujourd'hui élue avait promis sa réouverture. **L'équipe municipale a néanmoins souhaité remettre cette décision entre les mains des habitant·es une fois au pouvoir.** Elle a donc ouvert une séquence démocratique dédiée qui a mobilisé 8 habitant·es volontaires et 8 tiré·es au sort sur des adresses du cadastre, 5 représentant·es d'associations, 2 élu·es et 2 agent·es pendant six mois. Deux réunions publiques réunissant 170 puis 80 personnes ont aussi été organisées tout au long du processus pour informer et consulter les habitant·es au-delà du comité décisionnaire restreint. Si certain·es participant·es y étaient vivement opposé·es, notamment parmi les tiré·es au sort, les débats argumentés ont permis d'atterrir sur **une décision commune actant la rénovation de la piscine pour un usage désormais extérieur l'été. Le coût prévisionnel pour la commune de la**

rénovation de la piscine et des bâtiments sportifs s'élève à moins de 2,5 millions d'euros — soit la moitié de l'estimation annoncée par l'ancienne majorité — et le budget de fonctionnement devrait être de 80 000 € par an. Sa réouverture est prévue pour la fin du printemps 2026. Ce comité a également décidé du réaménagement du parc attenant, étalé sur une dizaine d'années cette fois, ainsi que celui du terrain de foot et du parking. Les anciens vestiaires de la piscine seront également rénovés et pourront être utilisés par les usager·ères des équipements sportifs attenants. Ces décisions ont ensuite bien été adoptées par les délibérations du conseil municipal du [7 décembre 2023](#)  et du [13 avril 2024](#) .

“ *Travailler sur le sujet de la piscine a posé des questions écologiques liées notamment à la ressource en eau : est-ce qu'on peut utiliser l'eau à des fins récréatives ? Est-ce que si on ne réouvre pas la piscine, on ne risque pas de favoriser les piscines individuelles, augmentant la consommation d'eau et creusant des inégalités entre les habitant·es sachant qu'il fait de plus en plus chaud chaque été ?* ”

un élu de La Crèche

La compétence de la piscine, initialement intercommunale, a été transférée à la commune sans que les moyens de gestion ni les frais de remboursement d'investissement qui s'élèvent à 112 000 euros n'y soient associés. La commune de La Crèche a donc décidé d'aller devant le tribunal administratif pour demander l'attribution de compensations liées à la compétence de la piscine. Finalement, la commune s'est vue contrainte d'abandonner son recours, sous peine de se voir retirer la compétence par l'intercommunalité qui aurait annulé le projet, pourtant décidé par les habitant·es de la commune.



Séquence démocratique sur la piscine municipale
crédit photo commune de La Crèche

11 / « [Piscine et bâtiments sportifs : projet de réhabilitation](#) », commune de La Crèche

12 / « [Récit de la séquence démocratique conduite à La Crèche \(79\)](#) », FONTAINE Eloïse, *Fréquence Commune*, 27/10/22

● **L'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers : une instance de débat et de codécision ouverte à toutes et tous**

Promesse de campagne, les élu·es de Poitiers (Vienne, 90240 habitant·es) ont mis en place au cours de leur mandat une **instance de débat et de décision** inédite à l'échelle d'une ville comme Poitiers **ouverte à toutes et tous les habitant·es : l'Assemblée citoyenne et populaire** (ACP)¹³. Une première « **assemblée de préfiguration** », constituée en octobre 2021, a tout d'abord regroupé 30 habitant·es tiré·es au sort, 2 agent·es et 6 élu·es pour élaborer le rôle et le fonctionnement de l'ACP. Les décisions de cette assemblée de préfiguration ont été actées par une **délibération du conseil municipal en mars 2022** . La **co-construction**, entre **habitant·es volontaires et tiré·es au sort, élu·es et agent·es**, a été posée comme **principe fondamental** de l'ACP qui peut **se saisir du sujet de son choix**, en **débattre et décider** des propositions qui seront ensuite entérinées par le conseil municipal.

Cette **expérimentation démocratique** a pour intention de répondre à quatre objectifs :

- **redonner du pouvoir d'agir aux habitant·es** en leur permettant de prendre activement part aux processus de décision ;
- **développer la culture du débat et de la délibération** en encourageant des dialogues ouverts, constructifs, informés et en valorisant la confrontation d'idées et la diversité des opinions ;
- **recréer un lien de confiance entre habitant·es, élu·es et services** de la collectivité ;
- **faire participer les habitant·es à la démocratie locale et les former aux affaires publiques** pour leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement d'une mairie et proposer des solutions concrètes et réalisables tenant compte des compétences communales¹⁴.

Depuis 2022, **deux éditions** ont vu le jour : une première traitant de la **lutte contre les incivilités dans l'espace public** qui a abouti au choix de deux mesures visant à diversifier les fonctions des équipements publics de la ville et à réaliser un guide d'aménagement pour l'égalité dans l'espace

public¹⁵ ; et une seconde portant sur **l'accès à une alimentation de qualité et locale**, notamment pour la population en situation de **fragilité économique ou dépendante** dont le projet retenu collectivement « Cuisinons ensemble » a pour objectif de proposer des repas partagés à base de produits locaux, cultivés sur place, en impliquant directement les habitant·es en situation de précarité alimentaire¹⁶. Chaque session a réuni une **centaine de participant·es et a permis d'expérimenter différentes méthodes pour faire émerger un sujet et délibérer**. Pensée comme une **expérimentation démocratique**, l'Assemblée a été suivie par une pluralité d'acteur·rices (agent·es de la ville, chercheur·euses, etc.) tout au long du processus afin d'en tirer des apprentissages collectifs. Des journées de bilan ont également été organisées avec les participant·es volontaires à la fin de chaque cycle.

“ En participant aux cycles de l'ACP, j'estime que j'ai vécu une authentique expérience démocratique. Avec des limites certes, mais je suis de plus en plus convaincu que la démocratie ça ne se décrète pas, ça ne s'écrit pas juste dans une constitution, mais ça s'apprend, ça se vit, ça s'expérimente et ça s'autorise à faire des faux pas pour avancer. ”

un élu

“ Ça a été une expérience importante et intéressante pour tous·tes, ce savoir être avec les autres, pouvoir débattre dans un cadre apaisé. Travailler en intelligence collective aussi, ça apporte et ce n'est pas quelque chose que l'on fait au quotidien, je sais que je m'en resserrirai. Au-delà de l'Assemblée citoyenne et populaire, ça pose la question de comment on fait de la politique aujourd'hui, comment le citoyen[-ne], l'habitant[-e] est mis[-e] au cœur des sujets. On ressort de là avec plein d'idées et plein d'espoirs. ”

un habitant tiré au sort

13 / « [Assemblée citoyenne et populaire](#) », *Je participe*, la plateforme de participation citoyenne de Poitiers et de Grand Poitiers

14 / « [Accompagnement Assemblée citoyenne : tout ce que vous devez savoir](#) », *Fréquence Commune*

15 / « [Retour et bilan de la 4^{ème} et dernière session de l'Assemblée Citoyenne et Populaire de la Ville De Poitiers I](#) », BAUDON Ondine, *Fréquence Commune*, 13/12/23

16 / « [Assemblée citoyenne et populaire Principes de fonctionnement](#) », deuxième cycle, commune de Poitiers, 2024 et « [L'Assemblée citoyenne et populaire à Poitiers](#) », commune de Poitiers



Première édition de l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers
crédit photo Fréquence Commune

Des séquences démocratiques dans d'autres communes et sur différentes thématiques sont à retrouver dans les chapitres suivants :  **Une alimentation locale**,  **Une station de ski de moyenne montagne** ;  **Un lieu de cohésion sociale et territoriale** ; dans la partie  **Se réapproprier**

The background of the entire page is a light gray topographic map with white contour lines. A solid orange horizontal band is positioned across the middle of the page, containing the main title in white text.

FAIRE AVEC L'ADMINISTRATION

**● ÉTENDRE LA DÉMOCRATIE JUSQUE
DANS LES SERVICES – p.114**

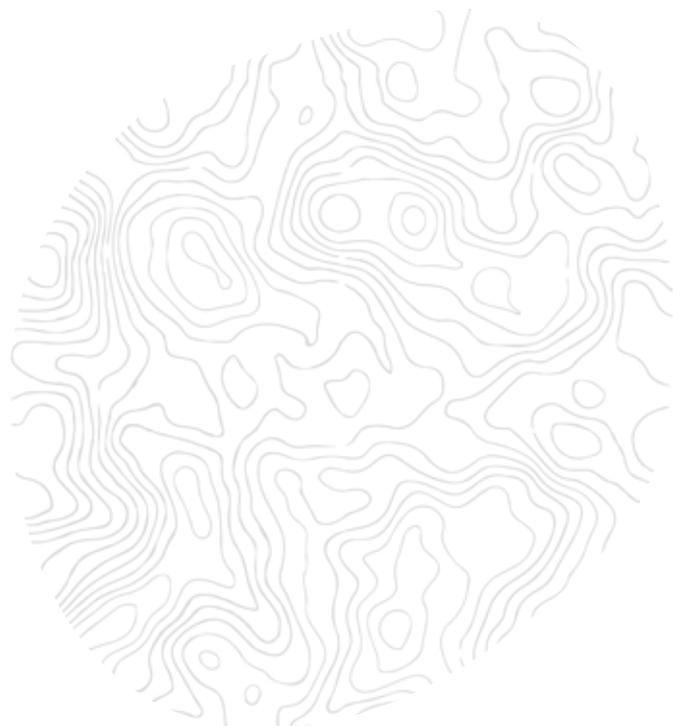
Une prise de fonction sous tension – p.114

**L'horizontalité, à l'épreuve d'une structure
hiérarchique – p.114**

Des agent-es aux nouveaux profils – p.116

De nouvelles instances – p.117

**La participation des habitant-es : une
nouvelle dimension du métier d'agent-e
– p.118**



ÉTENDRE LA DÉMOCRATIE JUSQUE DANS LES SERVICES



● Une prise de fonction sous tension

Élues en 2020 en pleine pandémie de covid-19, les équipes municipales ont mis du temps à prendre leur fonction et leurs marques, retardant leur opérationnalité et complexifiant la prise de contact avec les agent-es. **La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019¹**, qui a notamment mis fin aux régimes dérogatoires aux 1607 heures dans les collectivités territoriales n'a pas non plus favorisé la création de relations sereines entre élu-es et agent-es. Certaines équipes, comme celle de Quimper (Finistère, 63642 habitant-es), ont dès lors choisi d'ouvrir le dialogue avec leur administration pour leur permettre de décider par elles-mêmes à quoi serait consacré ce temps de travail supplémentaire imposé par l'État. Au-delà de cette réforme, différentes discussions ont été menées dans les communes participatives avec les agent-es pour revoir la répartition de leur temps de travail, de primes ou encore pour revaloriser certains postes dans une logique de **justice sociale et d'équité**, alignée sur les valeurs portées par les listes citoyennes et participatives (LCP). À Quimper, une « **rentrée sociale** » a été instaurée :

une instance regroupant les organisations syndicales pour travailler ensemble les enjeux sociaux des agent-es. Une nouvelle instance pour adresser plus précisément la question des salaires est également en cours d'élaboration.

À Poitiers (Vienne, 90240 habitant-es), un travail a également été mené avec les syndicats pour engager **une revalorisation globale du régime d'indemnités**, qui était un des plus bas du département et de la région sous l'ancienne équipe municipale conservatrice. D'autres communes participatives ont souhaité procéder à une revalorisation des agent-es dès leur arrivée, notamment dans les métiers les plus précaires, parfois réduits à des temps partiels imposés et souvent occupés par des femmes. Elles ont aussi permis la **titularisation** de nombreux-ses agent-es quand leur budget le leur permettait.

● L'horizontalité, à l'épreuve d'une structure hiérarchique

L'arrivée des équipes municipales issues de LCP a avant tout été **un choc dans les cultures et les pratiques de travail**. Ces élu-es prônant l'**horizontalité, le partage du pouvoir et la co-décision**, se sont heurté-es à des habitudes de **fonctionnement hiérarchique et vertical** au sein de l'administration. La majorité étant également **novice en politique**, il a fallu du temps pour que **les nouvelles-aux élu-es comprennent le fonctionnement d'une mairie** et pour que **les agent-es appréhendent mieux leur projet politique**. Leur compréhension est essentielle puisque ce sont elles et eux qui traduisent en projets concrets les orientations politiques des élu-es. Aboutir à des relations de travail solides et de confiance a été plus ou moins complexe en fonction des communes et a parfois dû passer par **le renouvellement de certain-es agent-es**, notamment du **directeur ou de la directrice général-e des services (DGS)**. Ce dernier ou cette dernière a en effet un rôle essentiel pour que l'horizontalité, le partage du pouvoir et l'implication des habitant-es soient effectifs.

L'équipe municipale peut décider d'embaucher **un-e ou plusieurs directeur-rices de cabinet** en fonction des moyens financiers de la commune et du nombre d'habitant-es². À Castanet-Tolosan (Haute-Garonne, 14903 habitant-es) par exemple, une directrice de cabinet a été recrutée en janvier 2021 pour accompagner l'équipe municipale dans la définition et la mise en œuvre du projet de mandat, fluidifier l'organisation interne et le travail des élu-es, porter leur vision politique auprès des agent-es, des habitant-es, des acteur-rices institutionnel-les, des partenaires et veiller à la cohérence générale des politiques menées (voir encadré ci-après). Elle travaille en étroite collaboration avec la DGS et le maire, formant un trinôme complémentaire aux rôles et missions clairement définis. **Le ou la directeur-riche de cabinet accompagne ainsi le passage du projet de campagne des élu-es en projet de mandat. Le ou la DGS permet ensuite son application au travers d'un projet d'administration.**

1/ [LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique \(1\)](#), Légifrance

2/ « [Les collaborateurs de cabinets](#) », Wikiterritorial Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), 16/05/23



Exemple de fiche de poste à Castanet-Tolosan : Directeur·rice de cabinet Collaborateur·rice direct·e du maire et des élu·es

VOS PRINCIPALES MISSIONS :

Animation de l'équipe municipale

- Accompagner l'équipe municipale dans la construction et la mise en œuvre du projet de mandat
- Participer activement à l'animation de l'équipe des élu·es, développer une aide au travail collectif des élu·es (apports méthodologiques, méthode d'animation, organisation de formations, etc.), veiller à la circulation de l'information au sein de l'équipe municipale
- Assurer le lien entre les élu·es, la direction générale, les partenaires institutionnels, les services municipaux, les acteur·rices économiques et associatif·ves, les habitant·es
- Accompagner l'organisation des instances de décision en conseillant les élu·es

Accompagner les orientations politiques et stratégiques de la collectivité

- Assurer la mise en œuvre du projet politique en relation avec la Direction générale des services (DGS), en facilitant et organisant les relations entre les élu·es
- Garantir la cohérence de la communication institutionnelle avec les orientations politiques
- Développer : les relations de proximité avec

les habitant·es, les associations de quartier, les partenaires extérieurs, les relations institutionnelles

- Gérer les relations publiques (presse, etc.)
- Assurer les relations avec les groupes minoritaires du conseil municipal
- Préparer les discours du maire
- Accompagner le maire lors des déplacements et/ou événements officiels, si besoin avoir un rôle de représentation
- Veiller à l'organisation des cérémonies protocolaires, des manifestations et des représentations publiques avec les élu·es
- Rédiger des notes, des analyses sur des dossiers, des projets

Encadrer l'équipe du secrétariat du Cabinet (2 ETP)

- Gestion des rendez-vous des élu·e-s (accueils physiques, téléphoniques des habitant·es)
- Superviser l'organisation et la coordination des réunions (commissions, conseils municipaux, etc.)
- Procédures, courriers
- Définir et accompagner les règles en matière de protocole

CAPACITÉS REQUISES :

- Qualités relationnelles : Contact agréable – Facilitateur·rice
- Savoir créer un esprit d'équipe
- Expérience dans l'animation d'équipe et le coaching, très appréciée
- Capacités rédactionnelles
- Rigueur, fiabilité et exemplarité

- Capacités d'organisation, d'anticipation et réactivité
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités locales et de l'environnement territorial
- Grande disponibilité
- Maîtrise de l'outil informatique, téléphone portable et environnement Internet

TEMPS ET LIEU DE TRAVAIL :

- Durée hebdomadaire : temps complet 39 heures
- Travail en soirée et le week-end
- Poste basé à l'Hôtel de Ville de Castanet-Tolosan

D'après l'offre d'emploi proposée par la commune de Castanet-Tolosan

Habitué-es à une organisation hiérarchique, les agent-es ont souvent pour premier réflexe de **se référer au maire ou à la maire**. Les rediriger vers les adjoint-es ou les élu-es concerné-es est un travail que doivent mener conjointement maire et DGS pour légiti-mer le rôle de ces dernier-ères et décentraliser le pouvoir. Maire et DGS peuvent faciliter la mise en place de **dispositifs d'écoute et de dialogue** avec les agent-es et entre les élu-es et les agent-es, permettant ainsi d'améliorer les conditions de travail et d'harmoniser les activités politiques et exécutives. En effet, le fonctionnement moins vertical des élu-es des communes participatives **bouscule certains repères en termes de responsabilité mais aussi de temporalité**, notamment lorsqu'il s'agit de prendre des décisions. **Prendre les décisions à plusieurs et avec les habitant-es peut demander plus de temps et parfois mettre en difficulté le calendrier opérationnel des agent-es**. Cependant, ces processus, en apparence plus chronophages, sont souvent **vecteurs d'efficacité** puisqu'ils permettent d'obtenir des politiques publiques qui tiennent mieux compte des réalités de terrain, conciliant plus finement les besoins des habitant-es et les moyens des services. **Créer des espaces de discussions avec les agent-es**, ouverts à des retours critiques, au partage de leur vécu et de leurs contraintes techniques paraît donc essentiel pour effectuer des ajustements permettant **l'articulation des nouvelles pratiques des élu-es avec les besoins de**

leur administration et pour que des changements s'opèrent dans la durée.

À La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant-es) par exemple, des réunions trimestrielles entre agent-es et élu-es sont organisées par un binôme tournant d'élu-es et d'agent-es qui ne travaillent habituellement pas ensemble. Le maire réalise également une tournée annuelle des services pour recueillir les retours positifs et négatifs des agent-es.

À Quimper, il a été proposé aux aides à domicile rattachées au Centre communal d'action sociale (CCAS) de former des **équipes autonomes**, inspirées du **modèle Buurtzorg : « soin de proximité »**, développé aux Pays-Bas. Les aides à domicile se répartissent désormais elles-mêmes leurs secteurs d'activités en fonction de leur domicile ainsi que leurs plannings, favorisant la proximité. Elles prennent également directement en charge les recrutements au sein de leur équipe. Supprimer certains échelons hiérarchiques et favoriser l'auto-organisation des aides à domicile leur a permis de développer leur autonomie pour exercer leur fonction plus en cohérence avec leur réalité quotidienne.

“ *Celles et ceux qui font sont celles et ceux qui savent.* ”

un élu

Des agent-es aux nouveaux profils

L'autonomie, la confiance et la responsabilisation de tous et toutes sont des principes appliqués par les équipes municipales participatives pour mieux partager le pouvoir et permettre l'engagement du plus grand nombre. Pour certain-es agent-es, cela peut entraîner un éparpillement, une perte d'efficacité et une qualité de travail moindre lorsque cette autonomisation s'accompagne d'une prise en charge de tâches auxquelles ils et elles ne sont pas formé-es. Pour d'autres, cela est surtout libérateur et source d'épanouissement et donne plus de sens à leur mission.

“ *Les élu-es nous répétaient souvent : “Osez nous dire ce que vous pensez”. Au début on n'était pas habitué-es mais à force ça libère l'énergie de certain-es collègues.* ”

une agente

L'encouragement à l'expression, à la prise d'initiative et le droit à l'erreur sont également des pratiques auxquelles les agent-es sont peu habitué-es.

Ces pratiques attirent de nouveaux profils et révèlent certaines personnes qui trouvent un nouveau sens à leur mission. Certain-es postulent également spécifiquement dans des communes participatives par volonté de soutenir leur **projet politique démocratique, écologique et de justice sociale**.

“ *J'étais attirée par cette autre manière d'animer des réunions et de travailler ensemble. Je pense que la sociocratie et l'holocratie³ sont des outils qui nous permettent de mieux vivre ensemble. Ça change les états d'esprit et les rapports avec les gens et c'est ça qui me plaît.* ”

une agente

3 / « [Quelles différences entre la sociocratie et l'holocratie](#) », MARSHALL Thomas, Centre Français de la Sociocratie, 16/05/1829/02/24

“ On a eu beaucoup de candidat-es qui nous disaient pendant leur entretien, que si elles et ils voulaient nous rejoindre c'était parce qu'elles et ils étaient convaincu-es par notre projet politique. ”

une agente

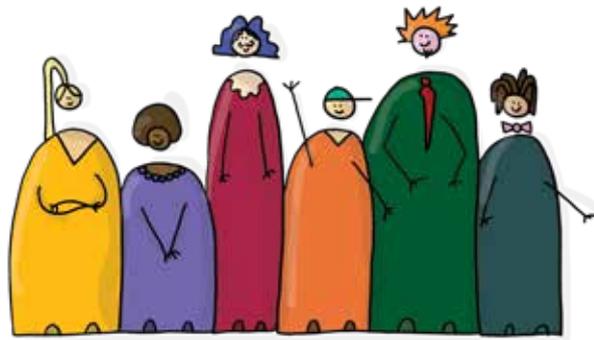
À La Montagne par exemple, une agente a proposé d'organiser une semaine de lutte contre les violences sexistes et sexuelles alors que cela ne fait pas partie de sa fiche de poste. Elle a été soutenue par les élu-es qui ont salué sa prise d'initiative et son engagement pour des valeurs défendues par l'équipe majoritaire.

La commune de La Montagne a également initié le **recrutement par les pair-es**, traduisant ses **trois principes d'autonomie, de confiance et de responsabilisation**, et rompant un peu plus avec les **rappports de subordination traditionnels**. Ainsi, lors de l'embauche des nouvelles-aux agent-es, et en plus de l'entretien habituel avec le maire, les élu-es, le DGS et le ou la directeur-ice de service, un temps est organisé avec les potentiel-les futur-es collègues de travail. Si l'avis des agent-es n'est que consultatif, il reste pour autant déterminant dans la décision finale et aide à l'intégration des nouvelles-aux.

La mairie de Poitiers s'applique à porter une politique de recrutement dite du « **aller vers** » pour s'adresser à des gens éloigné-es de l'emploi public qui ne viendraient pas d'elles et eux-mêmes. En travaillant avec les Maisons de quartier, avec France Travail (anciennement Pôle Emploi) ainsi qu'avec des associations d'insertion à l'emploi, la mairie de Poitiers, le CCAS et la communauté

urbaine de Grand Poitiers ont lancé des sessions de *job dating* (rencontres pour trouver un emploi) « Venez comme vous êtes »⁴ dans certains quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour l'été 2023. L'opération, renouvelée en 2024⁵, a aussi pour objectif d'embaucher certain-es saisonnier-ères de façon pérenne au sein de l'administration.

L'arrivée au sein de l'administration de nouveaux profils peut néanmoins entraîner une certaine « **stratification des services** » : certain-es nouveaux-elles sont particulièrement motivé-es par le projet politique et prêt-es à prendre de nombreuses initiatives, alors que certain-es ancien-nes agent-es sont mis-es en difficulté par le bouleversement de leurs habitudes et de leur rythme de travail. Prendre en compte cette **composition plus hétérogène des services** en travaillant davantage à la cohésion d'équipe et en prévenant l'apparition de tensions, semble nécessaire pour assurer la bonne cohabitation de l'ensemble des agent-es, assurer l'épanouissement au travail de toutes et tous et permettre le bon fonctionnement de l'administration au sein des communes participatives.



De nouvelles instances

Si les agent-es, fonctionnaires territoriaux-les, n'ont pas été élu-es pour prendre des décisions politiques au sein des communes participatives, **leur implication dans les processus de co-décision apparaît essentielle**.

“ Les agent-es sont là pour exécuter et non pas pour prendre les décisions. ”

un agent

Permettre aux agent-es de s'exprimer sur leur domaine de compétence dans le cadre de leurs fonctions, lors de consultations ou de délibérations menées conjointement avec des élu-es et des habitant-es, contribue à **renforcer la démocratie locale**. Ce processus favorise le partage d'informations et la confrontation entre les aspirations, les contraintes et les possibilités techniques tout au long du processus de décision pour que celle-ci soit **éclairée, cohérente avec le réel et efficace**.

4 / « [Emploi à Poitiers : la collectivité veut parler aux jeunes des quartiers](#) », *La Nouvelle République*, 16/03/23

5 / « [Job dating : les 13, 15 et 20 mars, trouvez un emploi pour cet été ! - Grand Poitiers Communauté urbaine](#) », communauté urbaine de Grand Poitiers, 29/02/24

Traditionnellement, les décisions politiques sont prises par le ou la maire et quelques adjoint-es, le ou la DGS jouant souvent un rôle important dans l'ombre. Les contraintes de faisabilité, notamment techniques n'étant pas toujours prises en compte dans le processus de décisions, les agent-es peuvent être amené-es à réviser ou annuler des décisions *a posteriori*. **Les communes participatives s'attellent à réinventer la façon dont les arbitrages politiques et les contraintes administratives et techniques s'articulent.** En ouvrant des instances aux agent-es et en les intégrant aux processus de consultation et de co-décision, les communes participatives misent sur la transparence, l'expression et étendent l'écoute et la contribution à un panel plus large et plus complémentaire de compétences et de légitimités. Cette démarche vise à gagner en temps, en efficacité, en pertinence et en confiance, tout en renforçant le travail conjoint des élu-es et des agent-es pour mieux répondre aux besoins des habitant-es. La décision étant souvent considérée comme une affaire d'élu-es, s'approprier cette mixité (élu-es, agent-es et habitant-es) peu habituelle et accepter de jouer un rôle de contributeur-riche n'est néanmoins pas évident pour certain-es agent-es.

À Prades-le-Lez (Hérault, 6107 habitant-es), un **nouveau bureau exécutif** a été mis en place à mi-mandat, **regroupant l'ancien bureau exécutif** — qui comptait la maire, les adjoint-es et le DGS, — **et le comité de direction** — qui était constitué de la maire, des responsables de pôles, de la DGS adjointe, de la secrétaire de mairie, du chef de police et de la responsable du Centre communal d'action sociale (CCAS).

La participation des habitant-es : une nouvelle dimension du métier d'agent-e

Pour permettre la **participation des habitant-es** dans la vie de la commune, que ce soit dans l'émergence de projets, dans les processus décisionnels ou dans la mise en œuvre desdits projets, il est important que les agent-es **en voient l'intérêt**. Néanmoins, impliquer les habitant-es **n'est pas sans conséquence sur les habitudes de travail des services et reste un défi**. La participation citoyenne nécessite de nouvelles compétences pour lesquelles il peut être nécessaire de **se former**. Les réunions avec les habitant-es ont souvent lieu en soirée ou le week-end, le nombre d'interlocuteur-rices pour chaque projet est multiplié (plusieurs élu-es, des habitant-es, des acteur-rices du territoire, etc.). Ce qui amène également une certaine complexité dans le travail des agent-es travail et peut générer des tensions.

En renforçant les liens entre les élu-es et les agent-es, cette fusion a permis d'acquérir une meilleure efficacité opérationnelle. En parallèle, un système de revue de projets, accessible aux agent-es et aux élu-es a été mis en place pour mettre à jour l'avancée des différents projets avant chaque bureau, gagnant ainsi en temps et en visibilité.

“ On a gagné en fluidité de parole et en transmission d'information. ”

une élue de Prades-le-Lez

À La Montagne, le **comité de pilotage** — l'instance exécutive de la municipalité — se réunit toutes les semaines pour mettre en œuvre les décisions de la plénière et gérer les affaires courantes. Il est composé du maire, des huit adjoint-es et de la direction des services généraux de la mairie. Les agent-es peuvent intervenir sur des sujets ponctuels, ou bien simplement assister en tant qu'observateur-rices si souhaité. Un compte-rendu de chaque réunion leur est rendu accessible. Le **comité de direction** regroupe quant à lui chaque semaine les cinq directeur-rices de pôles et est accessible aux agent-es désirant y participer en tant qu'observateur-rices. Un compte-rendu est également disponible après chaque réunion. Dans les **comités consultatifs** qui sont des espaces d'élaboration des politiques municipales, ouverts à titre consultatif aux habitant-es et aux élu-es minoritaires, les chef-fes de services peuvent être présent-es. S'il le souhaite, le DGS peut quant à lui assister aux plénières de l'équipe majoritaire (composée des élu-es majoritaires).

Cela peut être perçu comme **une charge supplémentaire voire une perte de temps** pour certain-es si l'intérêt n'est pas perçu. Certain-es peuvent avoir l'impression que leur expertise est remise en cause. **Le ou la DGS peut jouer un rôle essentiel** dans la mise en lien des différent-es interlocuteur-rices, dans la répartition des tâches et **prévenir le sentiment d'éparpillement et la surcharge** que peuvent ressentir certain-es agent-es.

“ Les gens pensent que ça s'improvise la participation citoyenne mais pas du tout : il faut être convaincu-e, savoir animer, ça se prépare, c'est pas parce que j'utilise des post-it que ce n'est pas sérieux. ”

une agente

Les agent-es peuvent avoir **des difficultés à trouver leur place aux côtés d'élus-es** qui endossent parfois une casquette de technicien-ne. C'est notamment le cas pour les élus-es en charge d'une délégation liée à leur activité professionnelle. Afin d'assurer aux agent-es de trouver leur place, certaines équipes municipales ont fait le choix de **ne pas donner de délégation qui relève de l'activité professionnelle de l'élus-e**. Le ou la DGS peut avoir un rôle de facilitation de la répartition et le respect des périmètres politiques et techniques entre les élus-es et les agent-es.

Dans certaines communes, ce sont **des délégations dédiées à la participation citoyenne et des services associés qui sont créés ou renforcés**. Des postes sont ouverts, des agent-es formés-es, sur la base du volontariat ou parfois de manière obligatoire.

À Poitiers, **trois postes ont été ouverts pour cette mission et un réseau de facilitateur-rices** a été mis sur pied, regroupant des agent-es de différents services souhaitant se former à la facilitation et aux outils d'intelligence collective entre pair-es, s'entraînant sur des projets spécifiques au besoin et partageant des ressources et des pratiques. **Une formation de trois jours a été proposée aux cadres ainsi qu'aux chargé-es d'animation de projets**, sur la base du volontariat.

À Quimper, **40 agent-es ont été formés-es** dès le début du mandat pour animer les discussions sur la répartition des heures de travail supplémentaires dues à la réforme des 1607 heures. Une dizaine d'autres ont pu être formés-es à la démocratie participative pendant leurs heures de travail sur la base du volontariat, et un séminaire d'une demi-journée a été mis en place pour les 300 cadres sur la démocratie participative afin de **faire culture commune**. **L'adjoint au renouvellement démocratique étant également chargé des « relations humaines »** à Quimper, il lui est plus aisé d'impulser des changements transversaux et de proposer des formations du personnel. Cette double délégation semble ainsi particulièrement stratégique pour insuffler une culture de la participation au sein de l'administration. **Un groupe interne d'échanges de pratiques sur la participation** s'est également constitué bien que peu investi pour l'instant.

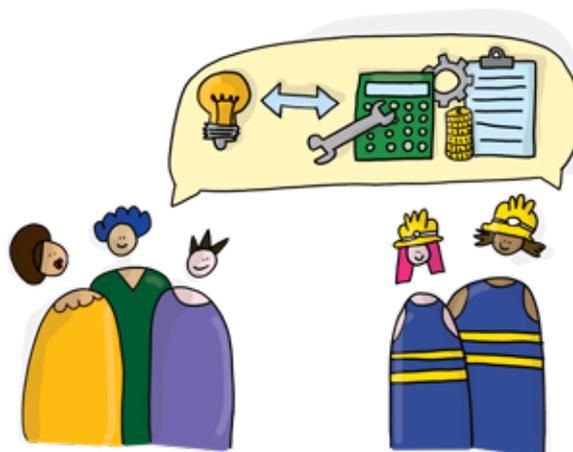
Si certain-es préconisent **un service public dédié à la participation**, d'autres privilégient **l'intégration transversale de la démocratie participative** dans toutes les pratiques et dans tous les services, à l'instar des questions écologiques.

“ On a transformé les ressources humaines en “relations humaines”, pour marquer qu'on ne considère pas les individus comme des ressources qu'on peut exploiter mais qu'on veut faire en sorte que chacun-e trouve sa place et se sente bien dans l'organisation, dans ses conditions et relations de travail. ”

un élu de Quimper

De nombreuses communes participatives se sont inspirées du **dispositif « fifty-fifty » (50-50)**, mis en place à Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais, 6896 habitant-es)⁶. Il a pour but de permettre aux habitant-es de co-construire et co-réaliser des projets avec les élus-es et les agent-es. Cette approche repose sur **trois principes : une idée et l'engagement des habitant-es à la réaliser, un appui de la commune et une convention**. Les agent-es sont alors invité-es à travailler étroitement avec les élus-es, mais aussi avec les habitant-es, leur apportant leur expertise technique.

La volonté des élus-es de mettre en place **une multiplicité de projets impliquant les habitant-es** peut être à l'origine d'une **surcharge importante de travail dans les services**, pouvant conduire à leur **épuisement**. À Quimper, les élus-es ont décidé dès le début du mandat de travailler à la **co-création d'une feuille de route avec les services** afin d'évaluer la faisabilité du programme politique en fonction des contraintes administratives, financières ou encore des ressources humaines de l'administration. Nombreux-ses sont également les élus-es qui tentent d'inviter les DGS et les agent-es à **refuser certains projets** en cas de charge de travail trop importante. Toutefois, **cette posture reste encore difficile à adopter** pour certain-es agent-es.



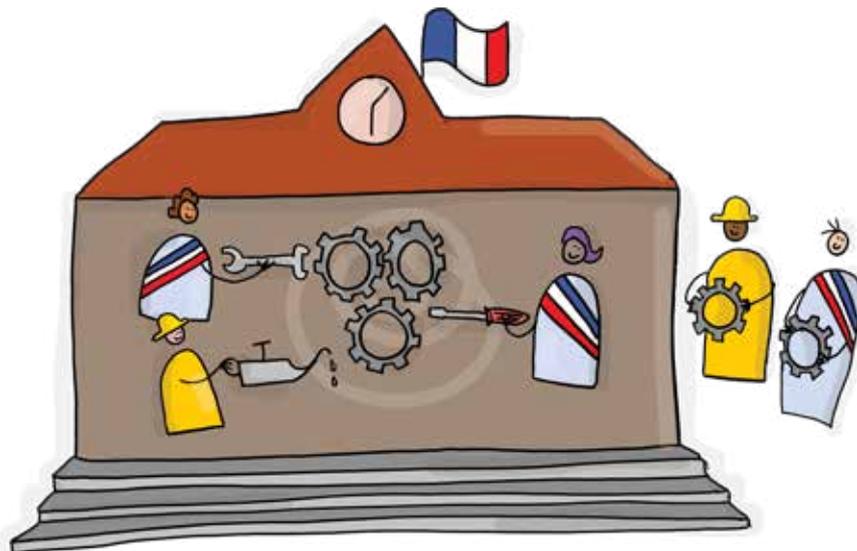
6 / « [Les Fifty-Fifty et les initiatives de Loos-en-Gohelle](#) », commune de Loos-en-Gohelle, 2022

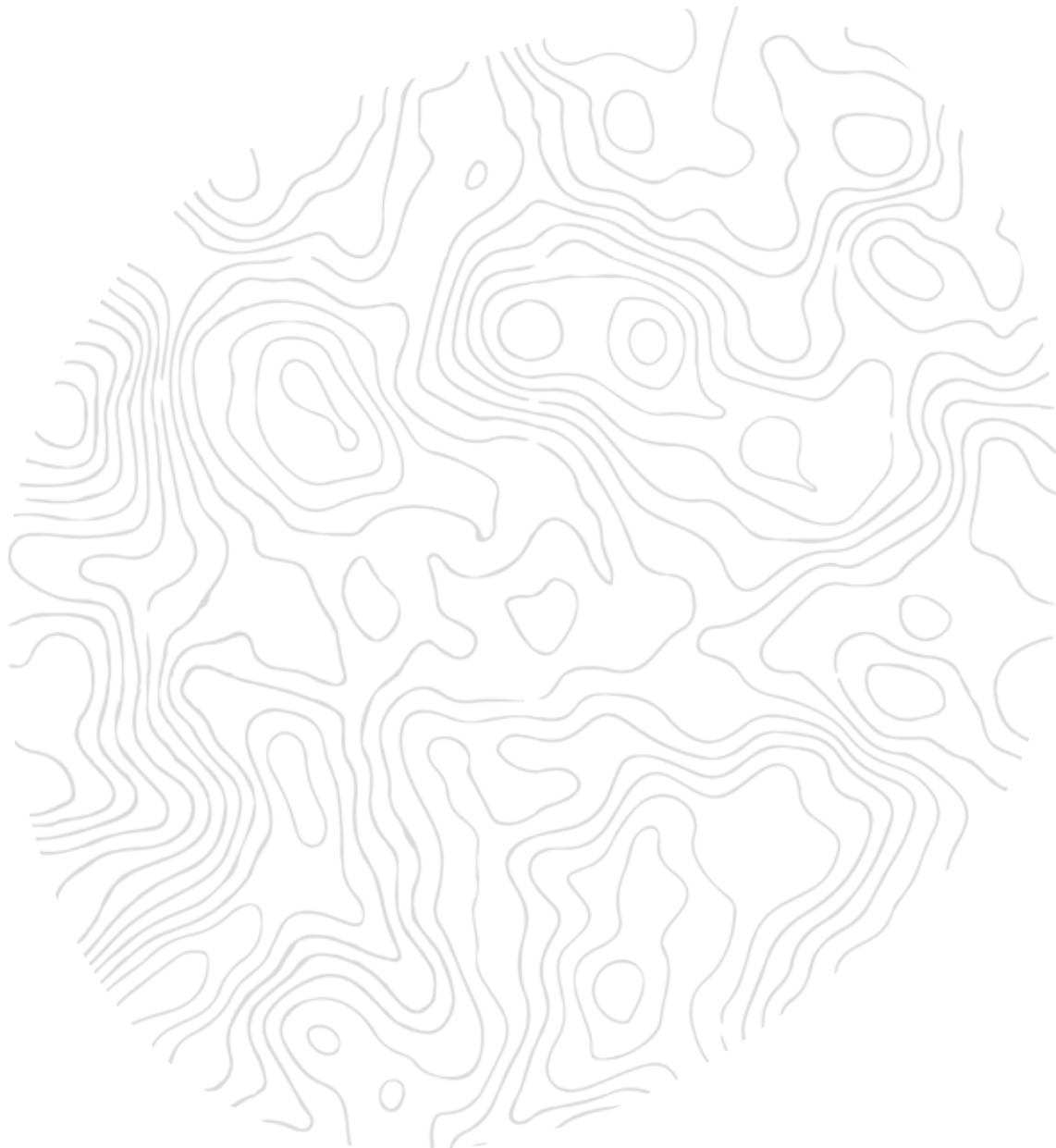
Prendre le temps d'écouter, avec bienveillance, d'animer des temps autrement pour permettre à toutes et tous de prendre la parole, accepter la pluralité des points de vue, organiser le débat et même la dispute démocratique, sont tant de pratiques qui ont transformé durablement les méthodes de travail de certain-es.

Ainsi, depuis 2020, les communes participatives ont posé les jalons de nouvelles habitudes et pratiques qui, parce qu'elles touchent à un changement culturel et politique profond, s'opèrent sur le long terme. En ressort la confrontation des plus convaincu-es à l'inertie de tout un système, posant la question de **la poursuite de ces transformations** au sein de l'administration dans le cas où la prochaine équipe municipale élue ne poursuivrait pas dans cette lignée.

“ Quand on fait de la conduite du changement, avant de pouvoir célébrer, ce qu'on vit au quotidien c'est de l'inertie au changement. ”

un agent







SE RÉAPPROPRIER LES RESSOURCES DEPUIS LES TERRITOIRES

● **UNE ALIMENTATION LOCALE À AURAY, LA CRÈCHE, PLESSÉ, POITIERS ET LA MONTAGNE** – p.124

Faire de l'alimentation et de l'agriculture des sujets structurants du mandat municipal – p.124

Une ferme maraîchère communale et habitante pour alimenter les cantines locales à La Crèche – p.126

La mise en place d'une Politique agricole et alimentaire communale (PAAC) à Plessé – p.127

Des dispositifs d'implication des habitant·es en faveur de l'alimentation – p.131

Le Frig'o dons, un projet social et solidaire porté par les habitant·es de La Montagne – p.131

● **UNE STATION DE SKI DE MOYENNE MONTAGNE AU PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES** – p.134

L'organisation d'une séquence démocratique sur l'avenir d'une station de ski de moyenne montagne – p.134

Le déroulement de la séquence démocratique : printemps - novembre 2022 – p.135

Un sentiment de défiance vis-à-vis de la séquence démocratique ? – p.136

Des points de vue différents entre volontaires et tiré·es au sort – p.137

Du deuil à la transformation collective – p.137

La gestion de la station reprise en main par les habitant·es – p.138

● **UN LIEU DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE À PENNE AVEC LE DOMAINE DE FONTBONNE** – p.140

Un ancien centre de vacances transformé en projet de territoire – p.140

Une première phase de co-construction du projet « Demain à Fontbonne » pour imaginer le futur du site : de septembre à décembre 2023 – p.141

Premières expérimentations et structuration du projet « Demain à Fontbonne » : de septembre 2024 à mai 2025 – p.145

● **L'ÉNERGIE POUR EN FAIRE UN COMMUN AVEC ENERGIE DE NANTES** – p.146

Un service municipal de l'énergie ? – p.146

Premier fournisseur associatif local d'énergie renouvelable – p.147

Une réappropriation des savoirs pour des communautés énergétiques et démocratiques – p.148

Vers une justice énergétique – p.150

Un commun de l'énergie pour toutes et tous – p.151

● **LES FORÊTS POUR LUTTER CONTRE LEUR EXPLOITATION ET LEUR DISPARITION AVEC LE SYNDICAT DE LA MONTAGNE LIMOUSINE** – p.154

Le Syndicat de la Montagne limousine : un outil collectif de lutte, d'élaboration et de construction – p.155

Le groupe Forêt pour lutter contre le modèle forestier industriel et explorer les alternatives possibles sur le territoire – p.157

UNE ALIMENTATION LOCALE À AURAY, LA CRÈCHE, PLESSÉ, POITIERS ET LA MONTAGNE



Face à la crise agricole profonde d'un modèle agro-industriel intensif destructeur des écosystèmes, maltraitant des animaux et la grande majorité des agriculteur-rices, face à l'inégal accès à une alimentation de qualité et en quantité et à l'augmentation de la précarité alimentaire en France, **se réapproprier le système de production, de transformation de distribution et de consommation** des aliments pour répondre au besoin fondamental de se nourrir semble des plus urgents. Comment, à l'échelle locale, **une équipe municipale peut-elle se saisir démocratiquement de ces enjeux** pour assurer à chaque habitant-e une alimentation saine, respectueuse de la biodiversité et du bien-être animal, tout en garantissant aux agriculteur-rices un revenu décent pour vivre de leur activité ? Comment une équipe municipale peut-elle **créer les conditions nécessaires à l'émergence d'une réponse collective et politique** ambitieuse à son échelle ?

Un des principaux leviers d'action en matière d'alimentation sur lequel peut s'appuyer une mairie est la **remunicipalisation de la production des aliments** servis dans les **cantines scolaires** des écoles maternelles et élémentaires publiques ainsi que dans les **Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes** (EHPAD).

Ces projets sont souvent **très consensuels et mobilisateurs** dès l'écriture du projet municipal lors de la campagne. **Les retombées sont concrètes et locales, l'impact positif** pour la commune évident. Ces projets permettent une réelle **appropriation individuelle et collective** par les habitant-es des questions agricoles et d'alimentation sur le long terme et contribuent à la cohésion sociale.

Toutefois, la question agricole peut aussi être **éminemment clivante si les agriculteur-rices ne se sentent pas écouté-es et si les mesures prises leur sont imposées**. Ces dernier-ères doivent donc nécessairement prendre pleinement part aux processus de discussions et de prise de décision.

Se réapproprier des terres pour se nourrir localement peut aussi permettre l'émergence de **synergies sur le territoire**, avec les élu-es, les agent-es des collectivités locales, les associations, les habitant-es et les agriculteur-rices, impulsant petit à petit des **transformations profondes** de nos systèmes de production et de consommation. Ces démarches peuvent s'adosser à un **Projet alimentaire territorial (PAT)** qui est un outil de mise en lien et de concertation des acteur-rices d'un territoire autour d'enjeux agro-alimentaires aux dimensions plurielles : économiques, sociales, environnementales, sanitaires. Ces PAT s'inscrivent dans le cadre du Programme national pour l'alimentation (PNA) et sont souvent à l'initiative de collectivités locales. Ils recouvrent cependant des **réalités différentes** en termes de gouvernance multi-acteur-rices, de moyens, de déploiement, d'ancrage dans le système institutionnel local et de capacité de suivi et d'évaluation. Ce sont des espaces plus ou moins propices à la construction de projets communs sur les questions agricoles et alimentaires des communes.

Si les municipalités sont des alliées déterminantes dans l'émergence de projets, l'implication des habitant-es est essentielle pour **assurer leur continuité et leur enracinement au-delà des murs de la mairie**.

● Faire de l'alimentation et de l'agriculture des sujets structurants du mandat municipal

● Faire de la question alimentaire une priorité du mandat à Auray

À Auray, commune du Morbihan de 14222 habitant-es, l'équipe municipale issue de la liste citoyenne et participative (LCP) *Auray ville citoyenne* avait clairement **affiché lors de la campagne de**

2020 le projet de déployer un plan d'alimentation durable sur la commune. Une fois élue, elle a **acheté une ferme maraîchère** en 2022, **municipalisé des terres agricoles** et est en train de construire **sa propre cuisine centrale communale**. Cela lui permet de produire les **700 repas** distribués dans

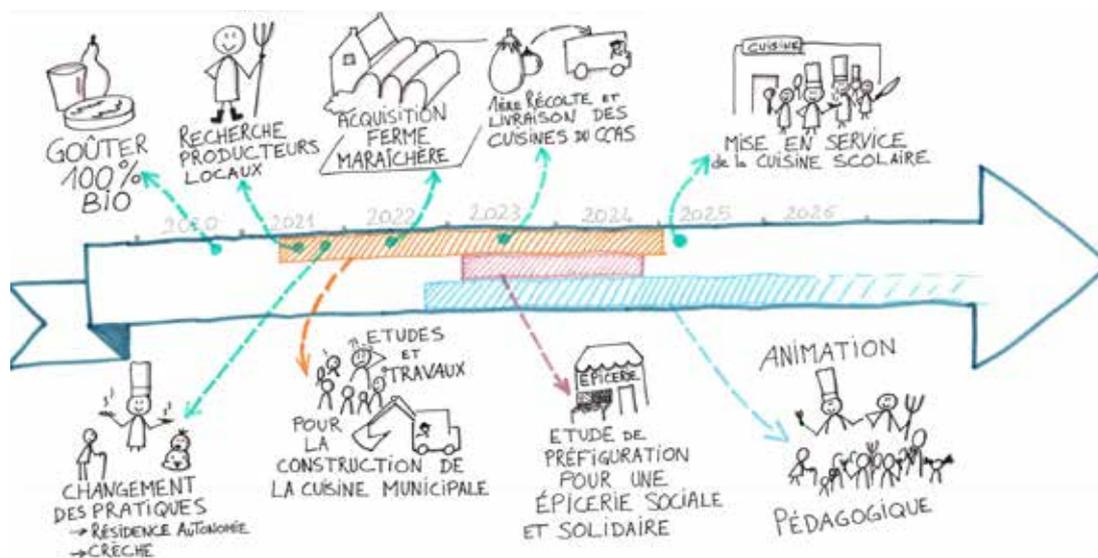
les 4 cantines scolaires des écoles publiques, les goûters servis à l'ensemble des enfants fréquentant les services périscolaires, ainsi que l'ensemble des prestations événementielles de la commune, en **agriculture biologique** et locale. Le bâtiment devrait être livré début 2026. Le projet a été conforté par la revendication d'un **collectif de parent-es d'élèves** qui s'est mobilisé dès 2019 sur la qualité des repas dans les écoles d'Auray, assurés jusqu'alors en liaison froide par la cuisine centrale de Lorient, située à 42km. En intégrant petit à petit à la réflexion le collectif de parent-es soucieux-ses d'améliorer la qualité des repas dans les cantines, c'est **toute la chaîne de production qui a été repensée du champ à l'assiette**. Ne pouvant couvrir l'intégralité des besoins *via* sa ferme (laquelle produira la majeure partie des approvisionnements en légumes et une partie des fruits), la commune souhaite notamment **faire appel à des paysan-nes locaux-les installé-es en agriculture biologique** (élevage, produits laitiers, céréales, etc.) pour approvisionner sa cuisine, gagner ainsi en **souveraineté alimentaire sur le territoire et participer au maintien de terres agricoles en agriculture biologique**. Le projet global (construction de la cuisine, aménagement des offices des écoles, achat de la ferme) s'élève à **3 millions d'euros soit 14% du budget d'investissement du mandat**.

Pour lancer ce projet politique collectif ambitieux, deux **chantiers participatifs** de défrichage des parcelles de la ferme ont été organisés. Environ 150 personnes volontaires, Alréen-nes ou habitant-es des communes voisines, ont participé au total aux deux événements.

Les habitant-es ont ensuite été appelé-es à rejoindre le **groupe de travail « Alimentation durable »** dès mi-janvier 2023 pour travailler sur l'ingénierie pédagogique du projet, le déroulé, les questions de solidarité, la tarification des repas, etc.

Des élu-es, des parent-es d'élèves, des enseignant-es ont également fait partie du groupe de travail. Les **agent-es de la cantine**, plutôt inquiet-ètes initialement à l'idée de changer leurs habitudes de travail, ont également été consulté-es. Le passage en liaison chaude et en bacs gastronomiques inox aura en effet un impact sur leur quotidien. Grâce à ce travail conjoint, ces dernier-ères ont finalement été enthousiasmé-es par le projet, particulièrement par le fait de pouvoir participer dans leurs offices à ce changement de pratiques alimentaires et surtout, par la **plus-value pédagogique pour les enfants de consommer des produits de la ferme municipale**. Les agent-es ont pu visiter la ferme et notamment la **parcelle pédagogique** qui y est délimitée, sur laquelle les enfants du centre de loisirs et des écoles mais aussi les familles, pourront venir réaliser des ateliers et des plantations.

Après plusieurs mois de réflexion et de confrontation aux obstacles à l'installation d'un chantier d'insertion, **l'équipe municipale a fait le choix de s'orienter vers une régie agricole municipale** pour démarrer l'activité de la ferme. En 2023, afin de ne pas laisser les terres à nu, les agent-es des services espaces verts et des services techniques, encadré-es par la chargée de mission sur le projet alimentaire ont semé et récolté plus de 600kg de lentilles. En 2024, des courgettes ont à leur tour été récoltées. Ce fut l'occasion d'associer la jeunesse alréenne à ce projet grâce à des missions d'arrosage dans le cadre d'un dispositif « Argent de poche ». En septembre 2024, **un agriculteur a été recruté** en contrat à durée déterminée (CDD). Ses premières missions sont de planifier les travaux d'aménagement et de lancer les premières cultures qui **serviront à fournir les cuisines déjà existantes de la crèche et du foyer-logement municipaux**.



Les différentes étapes de la création de la ferme communale
crédit image BRUDED

En novembre 2024, Auray a également **recruté le responsable de la future cuisine communale**, qui sera chargé d'accompagner la conception intérieure des locaux de production alimentaire, de préparer l'ouverture administrative de la structure, et surtout de travailler avec le maraîcher pour organiser les plans de culture en vue des besoins de la cuisine.

Le **lien avec le territoire intercommunal** s'est quant à lui établi autour du **projet d'épicerie sociale et solidaire**, troisième volet du projet alimentaire porté par la mairie d'Auray, en complément de la ferme et de la cuisine communales. Cette épicerie est en cours de développement pour, à l'échelle communale et intercommunale, promouvoir l'aide alimentaire et constituer un lieu d'animation autour des questions d'alimentation.

Après étude de préfiguration, l'épicerie définira avec les acteur·rices de l'aide alimentaire, de l'action sociale et de la communauté de communes les besoins auxquels elle devra répondre prioritairement.

À lire également sur le sujet

- « [Auray : des cantines scolaires qui produisent leurs propres légumes!](#) », BAUDON Ondine, *Fréquence Commune*, 23/01/23
- « [Auray \(56\) : "remunicipalisation" de la restauration collective](#) », BRUDED, janvier 2023

Une ferme maraîchère communale et habitante pour alimenter les cantines locales à La Crèche

Commune de 6000 habitant·es située dans les Deux-Sèvres, La Crèche travaille elle aussi depuis deux ans à **la mise en place d'une ferme maraîchère communale et habitante pour alimenter les cantines locales dès 2025**. Tout comme à Auray, l'envie de relocaliser la production agricole pour approvisionner les cantines locales en produits de qualité issus de circuits courts était **présente dans le projet municipal co-construit avec les habitant·es** pour les élections municipales de 2020.

La mairie était déjà **propriétaire de 7 hectares** de terrains dans le centre bourg qu'elle avait mis à disposition d'un agriculteur *via* un bail agricole. Celle-ci a pu reprendre les terres pour y établir le projet en mettant fin au bail avec l'accord de l'agriculteur qui partait à la retraite.



Photographie aérienne de la commune de La Crèche et de sa future ferme maraîchère
crédit photo ville de La Crèche

Au-delà de la production journalière de 500 repas, la ferme maraîchère communale offrira également la possibilité aux habitant-es de renouer un lien avec l'alimentation **au travers d'ateliers de sensibilisation et de l'organisation de chantiers participatifs** pour apporter leur aide aux maraîcher-ères. Les **écoles** seront aussi associées à ces chantiers.

Ce projet vise également à mieux prendre en compte et respecter la **saisonnalité des productions**. La construction d'une **conserverie** est en cours afin de stocker les productions estivales et un partenariat avec des entreprises locales déjà présentes permettra d'assurer une **surgélation** d'une partie des denrées produites.

À La Crèche, **la collaboration avec la préfecture et la communauté de communes** a été plus difficile bien que le projet réponde en tout point au **PAT** de la communauté de communes. Après de longs échanges et négociations sur les modalités légales et juridiques, la préfecture a finalement **validé le projet**, et la communauté de communes a accepté de **prendre à sa charge l'investissement des travaux** de la régie maraîchère.

Ces longues négociations avec les acteur-rices politiques des collectivités du territoire laissent à penser qu'il aurait **probablement été très difficile voire impossible pour une association seule de faire aboutir ce type de projet**, mêlant des enjeux d'envergure pour le territoire tels que l'alimentation, l'agriculture, des enjeux sociaux, environnementaux et de changement de pratiques des établissements publics. **La mairie peut jouer un rôle dans la préservation des terres agricoles, dans le développement de l'agro-écologie, notamment par les liens qu'elle peut faire** entre différents partenaires et institutions du territoire. Gagner la commune peut donc s'avérer être d'une aide précieuse pour faire advenir des projets alimentaires et agricoles.

“ Il y a de la politique politicienne, par exemple sous la forme de négociations entre mairie et communauté de communes qui vient se jouer, à un endroit où il ne devrait pas y en avoir. On veut s'assurer qu'une fois le projet monté, on puisse aller vers une gouvernance claire et partagée et s'extraire de ces rapports de force. Que le pouvoir de décision soit aussi en dehors de la mairie. ”

mairie de La Crèche

Toutefois, les **alternances politiques** au sein des mairies peuvent **fragiliser** la continuité de tels projets sur le long terme. **Impliquer les habitant-es et les associations dans la co-construction, la gestion et la gouvernance du projet** peut alors contribuer à sa **pérenisation**, notamment en cas d'arrivée au pouvoir d'une nouvelle équipe municipale moins favorable à l'initiative. L'équipe actuelle de La Crèche a ainsi souhaité instaurer **une gouvernance partagée pour le projet de ferme maraîchère**. Elle envisage la **création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** de territoire qui rassemblerait la mairie, les habitant-es et les associations et serait dotée d'une **charte de valeurs** précisant notamment **l'interdiction de vendre aux particulier-ères afin de ne pas concurrencer les maraîcher-ères locaux-les**.

À lire également sur le sujet

- « [Une ferme maraîchère communale et citoyenne, c'est possible !](#) », BAUDON Ondine, *Fréquence Commune*, 15/01/24

● La mise en place d'une Politique agricole et alimentaire communale (PAAC) à Plessé

À Plessé, commune de Loire-Atlantique de 5257 habitant-es, l'agriculture occupe une place centrale dans le **tissu économique local et culturel**. Elle est également considérée comme un **véritable patrimoine**, avec ses 92 exploitations agricoles, ses 44% de terres en agriculture biologique et sa Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) qui témoigne d'une **culture historique d'entraide**. Bien que l'agriculture ne relève pas directement des compétences communales, son importance à Plessé a poussé l'équipe municipale

à élaborer une **Politique agricole et alimentaire communale (PAAC)** porteuse de sens, de liens et de démocratie, en contrepied des politiques agricoles nationales et européennes fonctionnant en silos. Une PAAC d'autant plus nécessaire **dans un contexte d'augmentation du prix des terres et des logements due à la spéculation foncière et aux départs à la retraite de 40 % des exploitant-es agricoles** de la commune dans les 5 à 10 années à venir.

“ *Lorsqu'on rendra notre tablier d'élu-es, on souhaite qu'il y ait le même nombre d'exploitations sur la commune qu'à notre arrivée.* ”

un élu lors du webinaire organisé par le think tank
[Décider ensemble](#) en février 2025

Quelques mois après l'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe municipale, un **comité consultatif « Agricole, alimentation, environnement et biodiversité »**, constitué de **12 élu-es** et de **26 habitant-es volontaires investi-es à Plessé (VIPs)** dont **6 agriculteur-rices**, a été créé afin de relever collectivement les défis alimentaires et agricoles de la commune.

Pour mener à bien ce projet d'ampleur, les élu-es ont fait appel à [CAP44](#), une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) du réseau des Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR) qui accompagne à l'installation et à la transmission en agriculture paysanne en Loire-Atlantique.

“ *C'est important en tant qu'élu-es de ne pas faire “à la place de” mais de se positionner en animateur-rices de territoire et de mettre toutes les forces vives autour de la table et de faire monter en compétence les gens.* ”

la maire lors du webinaire organisé par le think tank
[Décider ensemble](#) en février 2025

Six axes de travail structurent la Politique agricole et alimentaire communale (PAAC)

1 - MAINTENIR LES 92 EXPLOITATIONS AGRICOLES :

“ *Il n'y a pas eu de création d'outils clés en main [...], tout le monde en Loire-Atlantique sait que la commune de Plessé soutient l'installation [...] ça a permis de faire un “bruit de fond” avec une commune qui s'est emparée de cette problématique.* ”

Cap 44 lors du webinaire organisé par le think tank [Décider ensemble](#) en février 2025

- La municipalité a **contacté tous-tes les agriculteur-rices** pour identifier celles et ceux qui souhaitent mettre à disposition leur terre. Une **cartographie** des fermes a été réalisée pour faciliter leur identification.
- La municipalité, avec l'accompagnement de *Cap 44*, organise des **cafés installation/transmission** afin de faciliter la prise de contact entre les paysan-nes dans le cadre des reprises de fermes.
- Un **accueil pérenne au sein de salles communales** permet de répondre aux sollicitations et d'engager, en partenariat avec *Cap 44*, un accompagnement individuel et collectif à la transmission.
- Alors que les obstacles juridiques sont nombreux, la commune a autorisé **l'installation d'habitats légers**¹. Loin d'être anodine, cette possibilité d'habiter une yourte, une *tiny house* ou un *mobile home* dans une commune, peut **faciliter l'installation de maraîcher-ères** notamment, dont les moyens financiers sont souvent limités et qui n'ont généralement pas le droit de construire sur leur terrain agricole (contrairement aux éleveur-ses).
- En tant que collectivité locale, la mairie peut **préempter et acheter des biens immobiliers résidentiels** mais seules les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) ont le droit de préemption agricole. La commune **réfléchit à un outil** qui lui permettrait de préempter des **terres agricoles afin de favoriser l'installation d'agriculteur-rices** (voir axe 2 de la PAAC de Plessé ci-dessous).

1 / « [Un hameau léger à Plessé \(44\)](#) » Hameaux Légers et « [À Plessé, les futurs habitants du hameau léger ouvrent leurs portes et animent le village du Coudray](#) », BAUMER Pauline, *Ouest-France*, 22/09/23

2 - PRÉSERVER LE FONCIER AGRICOLE :

“ Une chose qui n'est pas facile c'est au niveau du foncier. Comment transmettre ces terres ? Certain-es veulent transmettre leur terre à l'un-e et pas à l'autre. Ce qui est compliqué aussi c'est que les agriculteur-rices n'ont souvent pas bien gagné leur vie. Donc la vente de leur terre au moment de la retraite c'est important, ça constitue un enjeu de rentabilité pour elles et eux. ”

la maire lors du webinaire organisé par le think tank [Décider ensemble](#) en février 2025

- Les élu-es des communes ou des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont l'autorisation de consulter les transactions financières effectuées sur leur territoire entre cédant-es et repreneur-ses au travers de l'outil **Vigifoncier** des Safer. À Plessé, la municipalité mène ainsi une veille foncière qui lui permet de **suivre les transferts de foncier** dans la commune et de tenter de **préserver la vocation nourricière des terres**. Les élu-es ont réussi à **préempter à trois reprises des terres** qui allaient être converties en espaces de loisirs alors que des porteur-ses de projets agricoles étaient en recherche de terres. Ces préemptions peuvent également permettre de lutter contre la spéculation foncière et maintenir des prix abordables, favorisant notamment l'installation de jeunes agriculteur-rices.
- Un autre levier de maîtrise foncière dont peut se saisir la commune est celui de l'**Établissement public foncier de Loire-Atlantique** dont l'une des principales missions est de **participer à la réduction de l'artificialisation des terres et de lutter contre l'étalement urbain**.
- Le projet de territoire intercommunal de l'agglomération de Redon, dans laquelle se situe la commune de Plessé, prévoit également de mutualiser les informations à travers la mise en place **d'un observatoire du foncier agricole** afin d'avoir une vision à l'échelle du territoire pour mieux agir en termes d'installation agricole, de production d'énergie, de compensations foncières, etc.
- La municipalité a également récemment engagé **un travail avec la chambre d'agriculture pour faciliter les transferts de parcelles et d'exploitation entre agriculteur-rices voisin-es**. 20 fermes ont déjà manifesté leur intérêt pour ces échanges.

3 - PRIVILÉGIER UNE AGRICULTURE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE, PLURIELLE ET DURABLE :

- En développant **le maraîchage et l'arboriculture** à partir d'un observatoire des fermes recensant les atouts et les manques dans la commune.
- En préservant et en augmentant la **culture biologique** sur le territoire.
- En **travaillant en synergie** avec d'autres acteur-rices et à différentes échelles du territoire, notamment le PAT de l'agglomération de Redon ou encore, le Projet alimentaire départemental (PAD).
- En sauvegardant les **racés bovines menacés et en veillant à la biodiversité animale**.

4 - FAVORISER LES CIRCUITS COURTS :

- Le **restaurant scolaire** est passé en **régie alimentaire municipale directe** et doit également fournir les **repas de l'EHPAD et à domicile**. 450 repas sont fabriqués chaque jour dans les 4 cantines de la commune, deux cuisinières ont été embauchées en juillet 2023 et autant de débouchés ont été ouverts pour les fermes de la commune qui contribuent à ces repas.
- À la dimension locale et en circuit court, la municipalité ajoute un « devoir de santé » et une vocation sociale quant à la qualité des repas qu'elle fournit. La part des produits bio dans les repas de la cantine scolaire atteint aujourd'hui 64%. La municipalité ambitionne d'atteindre le 100%.
- Une attention est portée à des **repas plus nourrissants** (en partenariat avec les *Cantines Nourricières*) et à la limitation du **gaspillage alimentaire** (en passant de 130g à 80g par enfant et par jour).
- Des **vergers communaux** ont été mis en place.
- Le restaurant scolaire, considéré comme un espace communal, pourrait étendre ses services pour devenir **un véritable lieu de rencontre intergénérationnel ouvert tous les midis**. Son ouverture quelques soirs dans l'année pourrait également être envisagée, la commune de Plessé ne possédant aucun restaurant ouvert le soir.
- Un groupe d'habitant-es a proposé la création d'une **épicerie associative** qui pourrait ouvrir en avril 2025 dans un bâtiment communal.

5 - PROTÉGER LES RESSOURCES DE LA COMMUNE :

- Un **inventaire bocager communal** a été inscrit dans le Plan local d'urbanisme (PLU) pour éviter l'arrachage sauvage des haies et sauvegarder les arbres remarquables, avec l'aide du *Syndicat du bassin versant Chère Don Isaac*.
- Un travail sur **l'affouage** a été réalisé, inspiré de régions forestières, pour réserver une partie des bois de la forêt communale à l'usage domestique des habitant·es.
- Un **suivi de la qualité de l'eau du robinet** est effectué avec le collectif *Sans Pesticide*, ainsi qu'une **sensibilisation** à l'usage des pesticides et à des modes de culture biologique.
- **370 mares** sur les 10000 hectares de la commune ont été répertoriées et sont préservées car elles soutiennent la flore et la faune.
- Des **zones humides** ont été restaurées, tel que le cours d'eau de Beaumont, afin notamment de réguler les crues, prévenir les inondations et favoriser la biodiversité ainsi que la préservation des habitats naturels.

6 - PRIVILÉGIER UNE AGRICULTURE ÉCONOMIQUEMENT VIABLE, PLURIELLE ET DURABLE :

- L'agriculture est valorisée comme **patrimoine local** et **associée aux dynamiques communales** pour mieux l'intégrer et l'extraire d'une logique d'exploitation (journées du patrimoine agricole, portraits de fermes dans la gazette de la commune, etc.).
- En mettant au cœur de leur mandat la **participation citoyenne**, les élu·es souhaitent permettre aux habitant·es de s'emparer des tous les sujets relatifs à la commune tels que ceux agricoles, qui peuvent être particulièrement techniques pour des non spécialistes et fonctionner en silo. Depuis 2020, 300 habitant·es — **les VIPs** — ont pu prendre part aux différents comités consultatifs ouverts à toutes et tous dès 14 ans.

La PAAC a été présentée à Redon Agglomération et intéresse d'autres communes alentour.

Depuis 2020, les **26 agriculteur·rices parti·es à la retraite ont tous et toutes été remplacé·es** par de nouvelles·aux paysan·nes. La PAAC semble pour l'heure porter ses fruits et constitue une source d'inspiration sur le territoire et au-delà, qui attire de nouvelles installations.

Certain·es VIPs aspirent à aller encore plus loin dans la démarche pour mettre en place un système de **Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)²** dans la commune.

“ À Plessé on n'est pas un exemple, on est une proposition parmi tant d'autres. On a rien inventé, on a pris des outils adaptés à notre territoire et on transmet ces outils comme d'autres nous ont transmis les leurs. J'invite à oser faire le pas de côté et aller sur des questions centrales pour chaque commune. Il faut rester optimiste. Et faire avec les gens c'est passionnant. ”

la maire lors d'un webinaire organisé par le think tank *Décider ensemble* en février 2025

À lire et à écouter également sur le sujet

- « [À Plessé \(44\), une politique agricole communale pour favoriser les installations d'agriculteurs](#) », PETILLON Catherine, *France Culture*, 26/02/24
- « [Plessé \(44\) : La commune élabore sa politique agricole communale](#) », BRUDED, septembre 2021
- « [Près de Nantes, une mairie citoyenne aide les paysans à s'installer](#) », LEUSSIÈRE Héloïse, PETIT Karoll, *Reporterre*, 29/12/23
- « [Webinaire Prix de la participation 2024 : Retour sur la démarche de Plessé, Politique agricole et alimentaire communale \(PAAC\)](#) », *Décider ensemble*, 13/02/25

2 / « [La SSA – Sécurité sociale de l'alimentation](#) », Collectif pour une Sécurité Sociale de l'Alimentation

Des dispositifs d'implication des habitant-es en faveur de l'alimentation

● Une forêt urbaine comestible à l'initiative des habitant-es du quartier Pont neuf à Poitiers

Si les dispositifs de **budget participatif** se multiplient dans de nombreuses communes en France, ils n'engagent le plus souvent pas les habitant-es sur des sujets réellement transformateurs pour la commune. Toutefois, le budget participatif peut être un **outil de concrétisations rapides** en réponse à des problématiques urgentes ou quotidiennes, comme l'ont fait des communes participatives. Il peut **permettre aux habitant-es de proposer et de choisir des projets** à réaliser sur un modèle de « **démocratie plus ascendante** » (à l'initiative des habitant-es) tout en profitant d'un **appui financier et logistique de la mairie**, indispensable à leur réalisation concrète.

Dans la commune de Poitiers (Vienne, 90 240 habitant-es), la municipalité a apporté son soutien au [Collectif des Dunes](#) (groupe d'habitant-es du quartier Pont Neuf) à l'initiative de la **création d'une micro-forêt en partie comestible** au cœur du parc de 17 000m² des Dunes. Ce projet a émergé au travers des [Budgets Participatifs](#) de la ville qui dédie, depuis 2024, une enveloppe de **600 000 euros en investissement et 50 000 euros en fonctionnement pour accompagner l'auto-organisation de collectifs d'habitant-es**. Des **plantations participatives** ont été organisées avec les habitant-es du quartier ainsi que des **ateliers pédagogiques** avec les écoles.

Le projet a aujourd'hui un impact concret dans la vie des habitant-es.

Lieu de rencontres intergénérationnelles pour les résident-es du Pont Neuf et d'initiative habitante, une **vie de quartier dynamique** s'organise autour du parc. La forêt urbaine constitue un exemple de **projet politique fédérateur sur le long terme** qui apporte des solutions sociales et écologiques concrètes et désirables témoignant de la capacité des habitant-es à s'organiser pour transformer leur commune.



*La Forêt des Dunes : une micro-forêt urbaine et comestible au cœur du Parc des Dunes
crédit photo Collectif des Dunes*

Le Frig'o dons, un projet social et solidaire porté par les habitant-es de La Montagne

Dans le contexte de la **crise du covid**, la commune de La Montagne (Loire-Atlantique, 6 488 habitant-es) a mis en place un **Groupe projet habitant-es (GPH) « Urgence Sociale »** autour de la question : **quelles réponses à l'urgence sociale liée à la crise sanitaire ?** Le groupe s'est particulièrement concentré sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire** et a décidé la **création du « Frig'o dons »** : un **espace libre de collectes et de dons de produits alimentaires frais et secs, mis à disposition de tous et toutes** au centre de la ville.

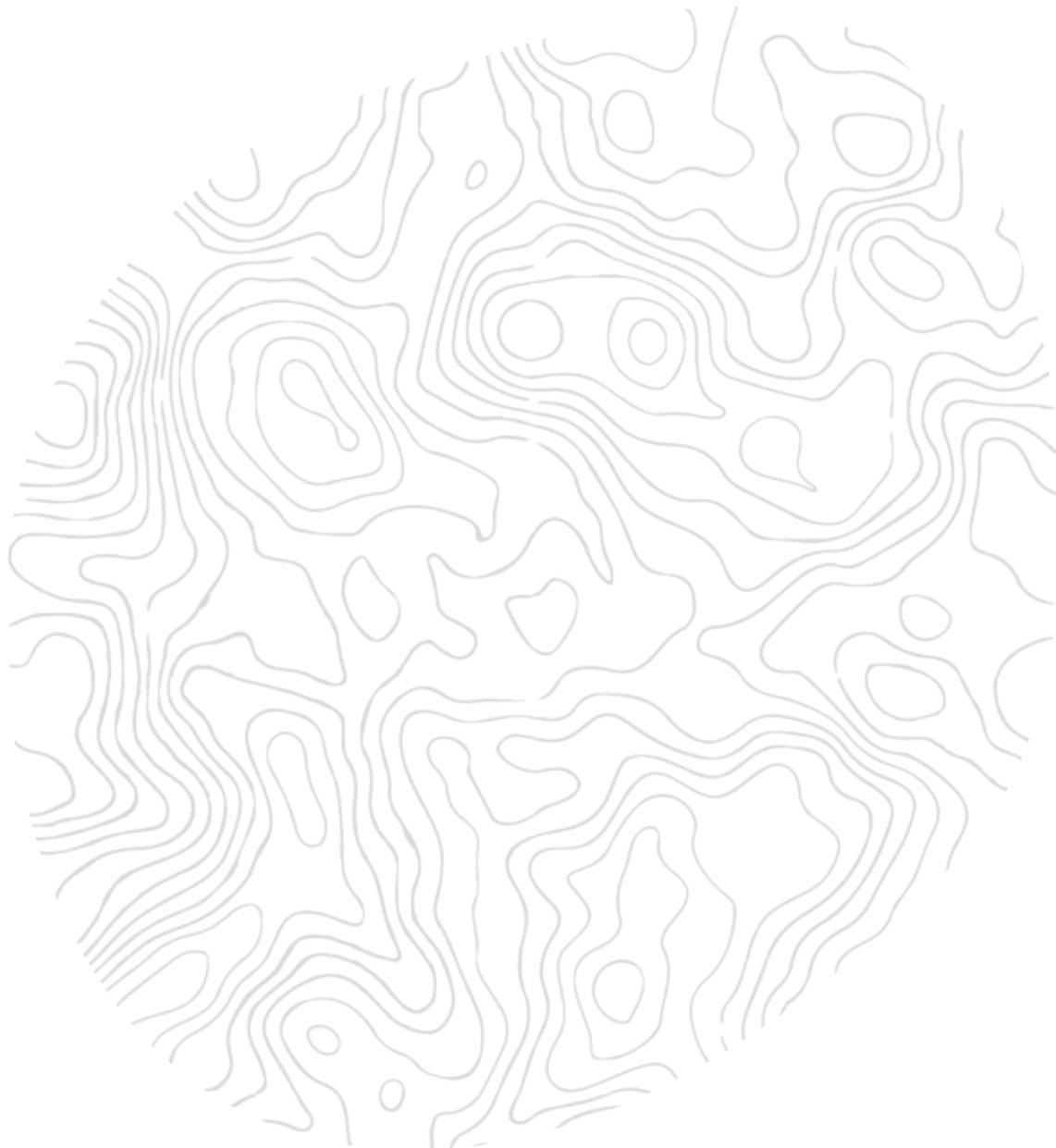
Il constitue également un **lieu de rencontres et d'échanges** entre les habitant-es et les bénévoles de l'association **La Cordée**, créée à la suite du GPH, qui s'occupent de la gestion et du nettoyage quotidien du frigo avec le **soutien des élu-es et des agent-es municipaux-les**. L'abri pour le frigo a même été co-réalisé par des habitant-es, des élu-es et les services municipaux de la commune. Pour aller plus loin dans la démarche et permettre également au Frig'o dons de donner accès à des fruits et des légumes de qualité notamment aux habitant-es les plus vulnérables, l'association **La Cordée** cultive **une des parcelles des jardins partagés** mis à disposition par la commune.



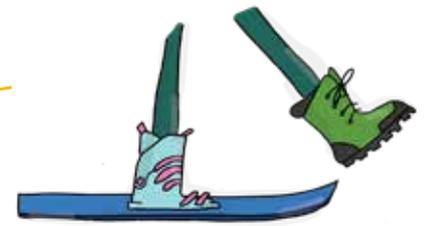
Issu initialement d'un GPH, le projet du Frig'o dons a mobilisé des élu-es, des habitant-es et des agent-es pour co-construire un projet d'alimentation appliquant **le principe de « fifty-fifty » (50-50) ou « gagnant-gagnant »**. Inspiré de la commune de Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais, 6896 habitant-es), le « fifty-fifty » permet à une équipe majoritaire et aux agent-es de **soutenir financièrement et techniquement une initiative habitante, tout en déléguant la réalisation et la gestion du projet aux habitant-es**.

*Le Frig'o dons
crédit photo Léa Legras*





UNE STATION DE SKI DE MOYENNE MONTAGNE AU PLATEAU-DES-PETITES-ROCHES



Si les aléas météorologiques font partie intégrante de l'activité de sports d'hiver, l'intensification et l'ampleur du changement climatique contraignent désormais les stations de sports d'hiver à réfléchir à leur adaptation. Implantées le plus souvent à des altitudes ne leur assurant pas un enneigement régulier, les stations de ski de moyenne montagne sont d'autant plus menacées de fermeture à moyen et court terme. Au-delà de risquer de plonger le territoire en situation de **crise économique**, c'est **toute son identité ainsi que le lien affectif des habitant-es à la culture sportive qui se trouvent bouleversés**, et peuvent être source d'inquiétudes et de tensions.

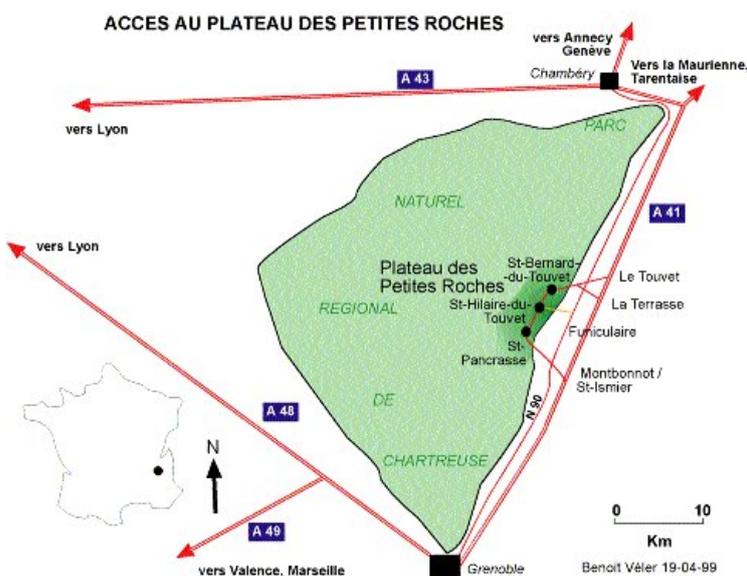
Des sujets de telle ampleur nécessitent **des débats sur le temps long** pour transformer les perceptions individuelles en décision collective et accompagner le processus d'acceptation des transformations à mener. Réimaginer l'avenir de ces territoires en proie à la crise écologique, économique, sociale et identitaire est un enjeu démocratique majeur auquel **la commune du Plateau-des-Petites-Roches** (Isère, 2 415 habitant-es) a été confrontée.

L'organisation d'une séquence démocratique sur l'avenir d'une station de ski de moyenne montagne

En Isère, l'équipe municipale de la commune du Plateau-des-Petites-Roches, qui regroupe depuis 2019 les villages de Saint-Bernard, Saint-Hilaire et Saint-Pancrasse, a décidé de mettre en place une **séquence démocratique sur l'avenir de la station de ski de Saint-Hilaire-du-Touvet**, située entre 1000 et 1400 mètres d'altitude en bordure du Parc naturel régional (PNR) de la Chartreuse, massif montagneux de moyenne altitude des Préalpes.

En décembre 2021, des inondations exceptionnelles liées à d'importantes tombées de neige suivies d'une période de fort réchauffement ont mis sérieusement à mal une partie des équipements de la régie municipale des remontées mécaniques — notamment **le funiculaire**. Les recettes du funiculaire permettaient de maintenir la régie à l'équilibre, la petite station de ski étant déficitaire. **L'arrêt du funiculaire a alors contraint la fermeture de la station**. Cet événement a suscité **beaucoup d'émotions** dans le village : les salarié-es ont remis en question la bonne gestion de la catastrophe ; les petit-es commerçant-es ont craint une baisse du tourisme pour l'hiver à venir ; les habitant-es attaché-es à cette station de ski dont ils et elles sillonnent les pistes depuis leur enfance, ont exprimé leur souhait de pouvoir continuer de skier chaque hiver avec leurs enfants.

Toutes et tous ont refusé que le village devienne une cité-dortoir. Certain-es ont même écrit une lettre signée par de nombreux-ses habitant-es afin de demander à la régie municipale de ne pas fermer la station.



Carte d'accès au Plateau-des-Petites-Roches
crédit image Benoît Véler, 1999

Toutefois, dans ce contexte de tensions, les élu-es sont confronté-es à une double impossibilité.

- D'une part, la station de ski ne peut pas rouvrir sur le même modèle de fonctionnement du fait de la dégradation du funiculaire. La station de ski étant considérée comme un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), ses budgets « doivent être équilibrés en recettes et en dépenses »¹. La commune n'est toutefois pas autorisée à prendre en charge « la compensation pure et simple [du] déficit de fonctionnement »² de la station.

- D'autre part, les élu-es ne peuvent pas se résoudre à acter la fermeture d'une nouvelle infrastructure centrale pour le village, dans un contexte local déjà grandement bouleversé par le démantèlement des établissements de cure à la fin du XX^e siècle et l'arrêt soudain du funiculaire. Ils et elles ont également en tête le transfert de la gestion de la station de ski voisine sans consultation des habitant-es à la communauté de communes Le Grésivaudan quelques années plus tôt, vécu comme une trahison par certain-es d'entre elles et eux.

La fermeture du domaine skiable touchant à des enjeux émotionnels et identitaires forts pour le village, les élu-es du Plateau-des-Petites-Roches ont alors décidé d'organiser une séquence démocratique pour prendre la décision avec les habitant-es³.



Plan des pistes du domaine skiable de Saint-Hilaire-du-Touvet
crédit image site Internet de la station de ski de Saint-Hilaire-du-Touvet

Le déroulement de la séquence démocratique : printemps - novembre 2022

Pour éviter qu'une décision irréalisable ne découle de la séquence démocratique, les élu-es ont souhaité établir dès le départ un « cadre non négociable », mentionnant les contraintes politiques, techniques, budgétaires à prendre en compte dans l'élaboration de la décision finale.

La délibération sur le devenir de la station de ski s'est articulée entre deux réunions publiques ouvertes à l'ensemble des habitant-es, au début et à la fin de la séquence, et un groupe de travail (GT) comprenant 34 personnes (élu-es, agent-es, habitant-es) qui s'est réuni cinq fois. Les « navettes » entre les temps en GT et les réunions publiques ont permis à la séquence démocratique de ne pas se réduire à un groupe fermé (le GT), mais d'être ouverte à toutes les personnes qui le souhaitaient.

Cadre non négociable de la séquence démocratique sur le devenir de la station de ski de Saint-Hilaire-du-Touvet

Quelles sont les limites que vous posez en tant qu'élu-es ?

1. La station ne peut pas rouvrir sur le même fonctionnement que du temps du funiculaire
2. Pas de financement communal (fonctionnement) sur le long terme
3. La solution doit être légalement et financièrement viable et réaliste
4. Besoin d'un véritable engagement des membres du groupe de travail
5. La décision du groupe sera soumise sans modification au vote du conseil municipal

D'après le travail préalable à la séquence démocratique réalisé par les élu-es accompagné-es par Fréquence Commune

1/ Article L2224-1 - Code général des collectivités territoriales, Légifrance

2/ Article L2224-2 - Code général des collectivités territoriales, Légifrance

3/ « Quel avenir pour la station de ski du Plateau des Petites Roches ? », FONTAINE Eloïse, Fréquence Commune, 09/01/23

Composition du groupe de travail (34 personnes)

17 habitant-es :

- 7 volontaires
- 10 tiré-es au sort

17 acteur-rices invité-es :

- 4 élu-es
- 2 agent-es
- 2 personnes du conseil d'exploitation de la régie
- 2 propriétaires d'un bar ou restaurant
- 1 propriétaire de gîtes
- 1 professionnel-le de l'école
- 1 gérant-e de la station de ski de Marcieu
- 1 personne de l'office du tourisme
- 1 propriétaire des pistes
- 1 agent-e de la régie
- 1 représentant-e des commerçant-es et artisan-es

Le rôle du GT était de **travailler sur différents scénarii** et de **proposer une solution concrète** pour l'avenir du domaine skiable à mettre en discussion en réunion publique, avant d'aboutir à une décision finale entérinée par le conseil municipal.

Quatre scénarii ont initialement été étudiés par le GT à la suite de la première réunion ouverte à un public large :

- Une gestion conjointe de la station de ski par **la commune et une association**
- Une gestion de la station de ski uniquement par une **association**
- La **privatisation** de la station de ski ou une **transmission de la compétence à la communauté de communes Le Grésivaudan**
- La **fermeture** de la station de ski

Pour éclairer les discussions, des **études** réalisées sur la gestion des ressources en eau et en neige naturelle dans le contexte du changement climatique, ou encore sur le développement du tourisme quatre saisons, ont été étudiées par le GT.

Des **intervenant-es**, tel-les que les gestionnaires d'autres stations de ski — en particulier celle du Col du Barioz gérée par une association — sont également venu-es témoigner de leur expérience.

À la suite des 6 mois de travail du GT, **le conseil municipal du Plateau-des-Petites-Roches a ainsi voté à l'unanimité** la décision ayant émergé de la séquence démocratique, à savoir :

- Le développement d'**une station quatre saisons** pour répondre aux besoins et problématiques économiques, sociales et écologiques de la gestion du lieu
- La **reprise par l'intercommunalité** de la compétence de la gestion de la station quatre saisons si elle en a les moyens financiers, mais avec une gestion coopérative des habitant-es
- La **fermeture définitive** de la station si aucun des scénarii précédents ne fonctionne
- La **maintenance par la commune** des équipements du domaine skiable le temps de la réouverture de la station

Un **groupe de suivi** composé d'élu-es et de non élu-es a également été créé à la fin de la séquence pour veiller à ce que la décision du GT soit respectée et participer aux négociations avec l'intercommunalité.



Réunion de présentation de la décision finale
crédit photo Thomas Simon

Un sentiment de défiance vis-à-vis de la séquence démocratique ?

Malgré une évolution au fil des sessions de travail, **certain-es non élu-es membres du GT étaient et restent méfiant-es** vis-à-vis du travail effectué et de la sincérité des élu-es. Pour certain-es, les élu-es voulaient fermer la station peu importe l'avis des habitant-es et le GT avait seulement pour but de **confier à ces dernier-ères la responsabilité d'une décision que l'équipe municipale n'arrivait pas à assumer**. Le sentiment de défiance a également été accru par l'impression pour

certain-es participant-es d'avoir été **exclu-es de la préparation** des GT et des plénières et par une décision finale ressentie comme **prise de façon précipitée et à rebours de leur volonté initiale**. Ils et elles auraient notamment souhaité participer à la préparation des temps collectifs aux côtés de *Fréquence Commune* et des élu-es, afin de s'assurer du crédit donné à leur travail et à sa prise en compte dans l'organisation des futurs temps.

La séquence démocratique n'a pas non plus été portée avec la même force par l'ensemble de l'équipe municipale, fragilisant l'adhésion autour d'elle. Les asymétries dans le portage politique de cette séquence peuvent notamment s'expliquer par la difficulté à s'accorder sur un intérêt et un sens partagé au sein de l'équipe municipale. Le Plateau-des-Petites-Roches est une **commune nouvelle** née de la fusion des trois conseils municipaux des villages de Saint-Hilaire, Saint-Pancrasse et Saint-Bernard en 2019, soit un an avant les élections municipales. Cette fusion a conduit à la **constitution précipitée de la LCP** qui n'a peut-être pas permis à ses membres de débattre et de s'accorder finement sur les valeurs d'écologie, de justice sociale et de démocratie qui seraient portées pendant le mandat.

Ces valeurs se sont trouvées fortement mobilisées pour arbitrer le sort de la station de ski. Les communes nouvelles ont besoin de plus d'un mandat pour mieux se connaître et se reconnaître dans un territoire désormais commun.

“ Notre péché originel c'est de ne pas avoir travaillé et anticipé l'importance du lien dans un groupe d'élus pour travailler en confiance et en connaissance de cause. ”

une élue

Des points de vue différents entre volontaires et tiré-es au sort

Du côté de la composition du GT, **la majorité des personnes se connaissaient, possédaient un lien fort à la station, une certaine expertise, ainsi qu'une idée claire de l'avenir désiré pour le domaine skiable.** Les tiré-es au sort qui n'avaient pas d'opinion préalablement élaborée ont pu apporter un regard différent, posant de nombreuses questions dans le but de se forger leur propre opinion. Cependant, **sur les 10 personnes tirées au sort initialement, deux sont venues à la première réunion et une seule est restée jusqu'à la fin du travail.**

Ne connaissant pas ou peu le fonctionnement d'une station de ski, contrairement aux autres participant-es, il leur était parfois plus difficile lors des premiers temps d'assimiler la grande quantité d'informations partagées, de se sentir réellement utiles dans les discussions, ou de parvenir à se faire entendre. Cette entrée difficile dans le sujet a peut-être participé à décourager la grande majorité d'entre elles et eux.

Du deuil à la transformation collective

Finalement, la décision de transférer la gestion de la station de ski à l'intercommunalité **s'est soldée par un refus de la communauté de communes, laquelle n'était pas partie prenante de la séquence démocratique.** Avec d'autres transferts en cours, la communauté de communes était finalement peu intéressée par la petite station déficitaire de Saint-Hilaire.

La réponse de l'intercommunalité invite à **rechercher l'utilité de cette séquence démocratique** pour le territoire, communal et intercommunal, au-delà des tensions et des déceptions ressenties par les participant-es. Dans quelle mesure la séquence démocratique **prépare-t-elle un autre rapport** à la station de ski ? Permet-elle plus largement **d'initier une réflexion sur les changements** de modèles économique, social, touristique, de transport, de logement, d'activités culturelles et sportives de tout un territoire communal et d'un bassin de vie ?

Qu'est-ce que cette séquence **révèle de la difficulté des communes**, y compris après leur fusion en communes nouvelles, et notamment celles de moyenne montagne, **à assumer la gestion et la redirection d'équipements lourds** dans un contexte de dérèglement climatique et de vulnérabilité économique ? Elle pose la question **des conditions de la délibération démocratique de ces redirections tant avec les habitant-es et acteur-rices du bassin de vie de la station de ski qu'avec les différentes institutions et administrations qui conditionnent l'avenir de la station.**

La séquence démocratique semble avant tout avoir permis aux habitant-es et aux professionnel·les directement impacté-es par la fermeture du domaine skiable de **cheminer ensemble vers l'acceptation de transformations inévitables à moyen et long terme.** Les paysages et les activités locales ont en effet été bouleversés ces dernières années avec l'intensification du changement climatique.

À la fin du XX^e siècle, les villages du Plateau-des-Petites-Roches avaient déjà dû faire face à la fermeture et aux déplacements d'importants établissements de cure alors sources d'activités et d'emplois sur le territoire. En permettant l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction des bâtiments, le funiculaire construit en 1924 a aussi façonné l'histoire du village. Les habitant-es sont donc engagé-es dans un **triple deuil : celui du déplacement des établissements de cure, de l'arrêt du funiculaire et enfin de la fermeture de la station de ski**. Ces bouleversements économiques et identitaires se sont cristallisés dans la séquence démocratique de 2022, qui a ravivé les tensions et les affects, amenant néanmoins **un certain apaisement et une mobilisation des habitant-es**.

Au total, près de **10% des habitant-es** ont pris part à la séquence et ont pu en parler autour d'elles et eux. Certain-es sont aujourd'hui **davantage conscient-es des enjeux démocratiques et écologiques et des contraintes administratives et budgétaires de la commune**.

“ *L'étude sur l'enneigement de la station sur laquelle j'ai pu travailler pendant le GT a fait évoluer ma pensée. Avant, j'étais écolo mais technosolutionniste, je pensais que la crise écologique ne nécessitait pas de changement majeur. Mais quand tu regardes les modèles climatiques, avec +4°C, quand tu mets la main dedans, tu n'en sors plus. Quand t'as compris l'ampleur de la situation tu ne peux plus prendre une seule décision sans réfléchir à ça.* ”

un habitant tiré au sort

Certain-es participant-es ressortent également de la séquence démocratique avec un rapport à la politique et à la démocratie différent, les poussant à **s'investir davantage dans la vie de leur commune**. C'est particulièrement le cas pour un habitant tiré au sort, aujourd'hui actif dans d'autres instances participatives de la commune.

“ *Avant je ne connaissais rien du tout à la vie municipale. Je n'étais aussi pas très politisé et maintenant je me dis que si tu ne t'intéresses pas à la politique, c'est elle qui s'occupera de toi. Je n'y connaissais rien en démocratie aussi, je ne me rendais pas compte de l'enjeu des municipales. Maintenant, je vois que des projets locaux existent et qu'en tant que citoyen non élu tu peux avoir un vrai impact.* ”

un habitant tiré au sort

Les élu-es participant-es semblent davantage convaincu-es de la nécessité et de la possibilité de réellement décider avec les habitant-es et se sentent plus légitimes pour réitérer l'expérience. Ils et elles n'ont cependant pas organisé de séquence démocratique sur le devenir du funiculaire dont la réhabilitation s'élève à 6,5 millions d'euros. Une réunion publique consultative a été proposée aux habitant-es. **Ne disposant pas des moyens humains nécessaires à la gestion d'un tel projet, les élu-es ont finalement choisi de transférer la compétence à l'intercommunalité**, à rebours de la volonté des personnes présent-es à la réunion⁴. Cette fois, l'intercommunalité a accepté d'étudier la faisabilité financière et technique de la proposition.

La gestion de la station reprise en main par les habitant-es

À la suite du refus de l'intercommunalité et en l'absence d'un-e autre porteur-se de projet pour transformer la station de ski en station quatre saisons, certain-es participant-es non élu-es du GT accompagnés par d'autres habitant-es ont décidé de prendre le relais pour apporter une nouvelle réponse et assurer finalement la réouverture de la station de ski à court terme. Ils et elles ont ainsi **créé l'association d'habitant-es AG'HIL** (AGIR pour la station de saint-HIL) qui regroupe aujourd'hui environ **250 adhérent-es**.

Sa première action avait déjà réuni plus de 70 personnes, prévenues la veille, pour rendre les pistes skiables après des coulées torrentielles survenues en 2022. L'association bénévole était également parvenue à organiser une descente aux flambeaux lors des fêtes de Noël de la même année. À noter que le modèle associatif avait paradoxalement été écarté dès le début de la séquence démocratique par les habitant-es.

4 / « [L'avenir du funiculaire de Saint-Hilaire, une question épineuse pour le Grésivaudan](#) », DUFFÉAL Emmanuelle, *Mon séjour en montagne*, 13/05/24

“ On avait fait une réunion publique au début de la démarche avec plusieurs tables représentant les différents scénarios [gestion conjointe par la commune et par une association, gestion uniquement par une association, gestion privatisée ou transmise à l'intercommunalité, fermeture], et toutes et tous les habitant-es étaient allé-es vers la table communale et personne ne pensait le modèle associatif. Et deux ans après, ils sont 250 ! ”

un élu

La séquence a permis de **clarifier les différents scénarii** pour aboutir à celui d'une gestion associative perçue comme la «tentative de la dernière chance». **Cette réappropriation de la situation par les habitant-es** à la suite du refus de l'intercommunalité a probablement été facilitée par la pratique démocratique, la confrontation aux contraintes économiques et administratives, l'accès à des documents d'expertise, les échanges avec les élu-es et par le sentiment de pouvoir réellement influencer la décision, expérimentés pendant la séquence démocratique.

Cette expérience a ainsi permis **d'éclairer les marges de manœuvres collectives mobilisables** dont les habitant-es ont su se saisir par la suite, s'auto-organisant pour poursuivre le travail.



Réouverture de la station de Saint-Hilaire-du-Touvet en décembre 2024
crédit photo Bastien Perez

Grâce à l'énergie et à la motivation des habitant-es bénévoles, **l'association est finalement parvenue à rouvrir partiellement puis entièrement** la station de Saint-Hilaire-du-Touvet en décembre 2024⁵. Elle poursuit aujourd'hui **le travail d'acceptation collective** lancé par la séquence démocratique et fait office de structure tampon en attendant le redémarrage du funiculaire et l'émergence concrète d'un projet de diversification des activités de la station.

“ La séquence démocratique a été le point de départ de plein de choses, de partage d'informations, de connaissances et de motivation ! ”

une habitante



5 / « [Station de Saint-Hilaire : une ouverture confidentielle mais historique !](#) », DUFFÉAL Emmanuelle, *Le Dauphiné libéré*, 15/12/24

UN LIEU DE COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE À PENNE AVEC LE DOMAINE DE FONTBONNE



Nous faisons face aujourd'hui à **un manque cruel de lieux permettant de faire collectif**. Pourtant, l'existence **d'espaces de rencontres et d'expression des désaccords, de construction de projets politiques, de cohésion sociale et territoriale** s'avère indispensable pour **faire vivre la démocratie au quotidien en dehors de la mairie**. Les habitant-es seul-es doivent cependant faire face à **plusieurs freins** qui restreignent leur accès à un lieu : le prix élevé de l'immobilier, l'entretien et la gestion quotidienne des lieux, la nécessité de se conformer à une pluralité de normes contraignantes, etc. La prolifération de **projets d'urbanisme transitoire**¹ qui reposent sur des partenariats public-privé limite d'autant plus la disponibilité de lieux. Elle se traduit, le plus souvent dans les grandes villes, par des tiers-lieux qui deviennent des espaces alternatifs mis à disposition de façon temporaire, en attendant le rachat par des promoteur-rices. Ils privilégient souvent des activités à but lucratif et ne constituent donc pas des lieux pérennes pour leurs usager-ères dont le droit d'occupation peut être révoqué à tout moment. En parallèle de l'entrée des tiers-lieux

dans des logiques marchandes et des stratégies d'aménagement, la loi Kasbarian², promulguée en juillet 2023, est venue renforcer la **criminalisation des occupations informelles**. La **mairie peut alors constituer une alliée de taille dans l'émergence d'espaces politiques habitants et de communs**. Elle peut jouer un rôle déterminant en soutenant les habitant-es dans la recherche d'un lieu, en leur assurant une occupation sur le long terme, en leur proposant un appui financier, administratif et technique, en facilitant leur dialogue avec des acteur-rices du territoire ou encore en relayant les activités proposées par les occupant-es du tiers-lieu.

À Penne (Tarn, 592 habitant-es), les élu-es issu-es d'une liste citoyenne et participative (LCP) ont décidé d'organiser une séquence démocratique afin de réimaginer collectivement le devenir d'un ancien centre de vacances connu de toutes et tous. Le projet « **Demain à Fontbonne** » vise à créer des synergies à l'échelle locale et avec trois autres communes du Causse : **Vaour, Saint-Michel et Roussayrolles**.

Un ancien centre de vacances transformé en projet de territoire

Penne est une commune **traversée par l'Aveyron, fragmentée en différents hameaux** et avec un **bourg à faible centralité**. À cette configuration particulière qui ne favorise pas la cohésion sociale, s'ajoutent des **tensions entre les nouveaux-elles arrivant-es et les ancien-nes** de la commune qui se sentent parfois dépossédé-es de leur territoire.

Ancien centre de vacances au cœur d'un domaine de 17 hectares connu de tous-tes les Pennol-es, le grand bâtiment du domaine de Fontbonne n'était utilisé que très ponctuellement depuis 2015.



Entrée de « Demain à Fontbonne »
crédit photo Cléa Fache

1 / « [L'urbanisme transitoire : un levier pour la transformation de bureaux en logements](#) », Ministère chargé du logement — Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, en partenariat avec le Ministère de la Culture, janvier 2022

2 / [LOI n° 2023-668 du 27 juillet 2023 visant à protéger les logements contre l'occupation illicite \(1\)](#), Légifrance



L'ancien centre de vacances transformé en « Demain à Fontbonne »
crédit photo Cléa Fache

L'équipe municipale issue du collectif *Le Grand Avenir*, arrivée en 2020 à la mairie, a alors décidé de racheter le domaine de Fontbonne au Département du Tarn en mai 2022, pour un montant de 50 000 € afin de donner un nouvel élan au site. Lieu chargé d'histoire et de symbolique pour les habitant·es, la commune a commencé à

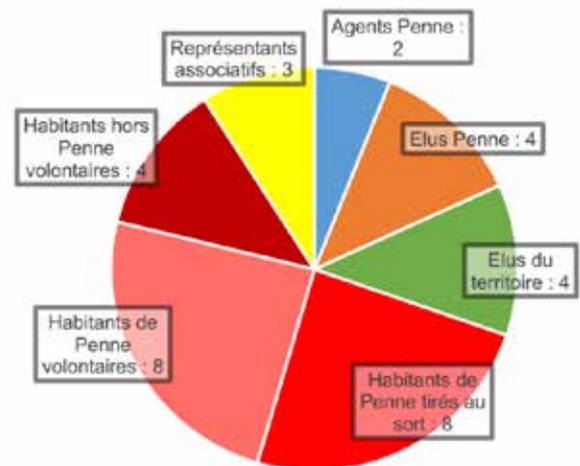
réfléchir dès décembre 2022 à l'élaboration d'un projet d'intérêt général et de cohésion sociale basé sur les besoins du territoire. Dès septembre 2023, elle a engagé un travail de co-construction entre élu·es, agent·es, habitant·es et acteur·rices du territoire.

Une première phase de co-construction du projet « Demain à Fontbonne » pour imaginer le futur du site : de septembre à décembre 2023

Composition et complémentarité du groupe de travail (GT) et du groupe d'appui au projet (GAP)

Afin d'imaginer le devenir de l'ancien centre de vacances, **33 personnes** se sont réunies pendant trois journées entre septembre et décembre 2023. Le groupe de travail (GT) « Demain à Fontbonne » était composé **d'habitant·es de Penne, des communes alentour** (Vaour, Roussayrolles, Saint-Michel-de-Vax et la communauté de communes du Cordais et du Causse), **d'associations** (*Grésigne en Fugue, L'Été de Vaour, Familles Rurales du Causse*), **d'élus, d'agent·es locaux·les et d'acteur·rices du territoire.**

Le GT a également été soutenu par un **groupe d'appui au projet (GAP)**, composé de partenaires financier·ères, techniques et d'expert·es (communauté de communes, conseils départemental et régional, office du tourisme, *Ligue de Protection des Oiseaux*, etc.) ayant pour mission d'étudier la faisabilité du projet. Mise en place dans chaque accompagnement de l'*Adefpat*³, le GAP permet **d'inclure dans la séquence démocratique des acteur·rices locaux·les qui pourront soutenir le projet tout au long de son élaboration, contribuer à sa cohérence et à son ancrage territorial.**



Composition du groupe de travail « Demain à Fontbonne »
crédit image commune de Penne

Au-delà de renforcer la cohésion à l'échelle de la commune de Penne, le projet Fontbonne a également pour objectif de **s'inscrire en complémentarité d'actions conduites par plusieurs partenaires publics et privés de la commune et par des acteur·rices locaux·les.**

3/ L'*Adefpat* est une association qui vise à « accompagner la réussite de projets sur les territoires ruraux. [...] Aujourd'hui, l'*Adefpat* intervient sur les 6 départements de la région Occitanie. »

“ En lançant cette démarche, la mairie voulait à la fois faire de la participation citoyenne et faire en sorte que le lieu serve au territoire. ”

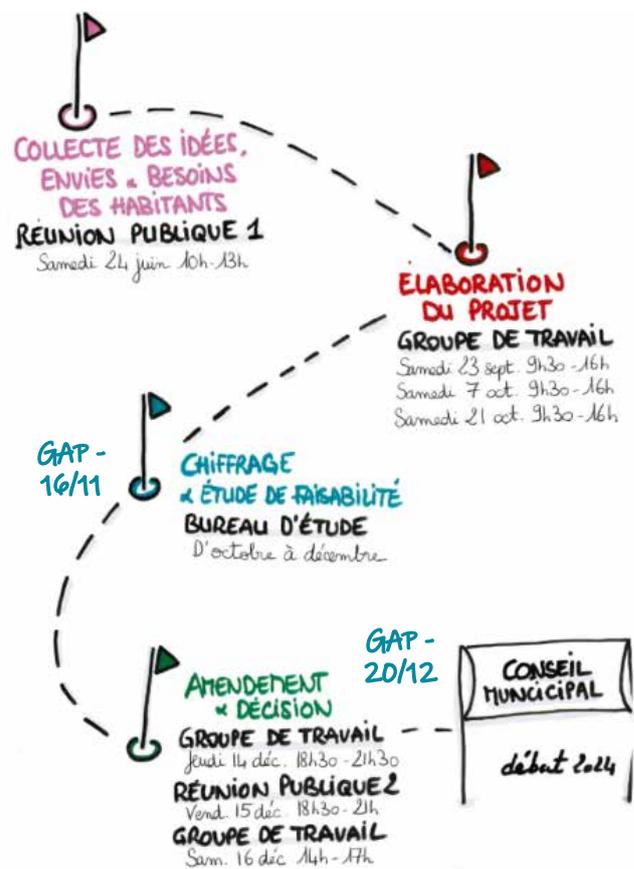
le conseiller en formation-développement de l'Adefpat

En complément du travail d'expertise et d'étude de faisabilité du GAP, le GT a également pu **s'appuyer sur les idées soumises par les participant-es présent-es lors de la réunion publique** inaugurale de juin 2023 et de la **présentation finale** tenue en décembre 2023.

Le GT « Demain à Fontbonne » avait un **pouvoir décisionnaire**. Les élu-es s'étaient engagé-es dès le début de la démarche à valider le projet du GT sans apporter de modification. **Le conseil municipal a ainsi pu voter en janvier 2024 le nouveau projet pour le lieu.**

● Un cadre non négociable pour structurer la démarche

Ce travail de co-construction a été mené sur la base d'un « **cadre non négociable** » posant les valeurs politiques, les principes de coopération et le calendrier de cette séquence démocratique. Ce cadre, validé par l'ensemble de l'équipe municipale, a permis de **structurer la démarche et de délimiter le périmètre d'action des élu-es et des non élu-es pour partager au mieux le pouvoir.**



Organisation de la séquence démocratique du projet « Demain à Fontbonne » – crédit image Mathilde Houzé

Cadre non négociable de la séquence démocratique « Demain à Fontbonne »

Le cadre budgétaire :

L'équipe municipale prévoit d'investir :

- 100 000 € en fonds propres d'ici la fin du mandat
- 50 000 € en fonds propres par an à l'issue du mandat
- Fonctionnement à l'équilibre dans son ensemble et dans le temps

Le cadre politique :

L'équipe municipale souhaite :

- Un projet qui s'appuie sur un réemploi de l'existant, une réhabilitation respectueuse de l'environnement
- Un projet n'ayant pas d'impact fort sur l'espace naturel forestier

- Un projet comprenant au moins une petite partie de logement à caractère social
- Que soit étudiée l'opportunité d'un espace dédié à l'habitat temporaire
- Que soit menée une réflexion prenant en compte l'existence de la cuisine centrale et la valorisant

Le cadre de coopération :

Le montage du projet doit permettre à la commune d'être garante du respect des valeurs et de conserver un droit de regard sur les différentes activités à venir.

Calendrier

L'équipe municipale souhaite voir émerger des activités à court, moyen et long terme (dès l'été 2024 si possible, d'ici la fin du mandat et jusqu'à une dizaine d'années).

Cadre non négociable du projet « Demain à Fontbonne »

« Demain à Fontbonne » : un projet pluriel

Le projet final pour le Domaine Fontbonne recouvre différentes fonctions qui ont pu être définies par le GT.

Les différentes composantes du projet « Demain à Fontbonne »

- Une première fonction appelée « **Les Communs** » vise à favoriser les rencontres entre les différent-es usager-es, visiteur-es du site. Il se compose d'une cantine, d'un foyer/café associatif, d'une esplanade, d'un lieu de rassemblement extérieur permettant l'accueil de concerts et d'activités communes, d'ateliers partagés et d'une laverie/buanderie.
- Les fonctions « **Supports** » permettent de mutualiser des services et équipements entre plusieurs usager-es. Elles comprennent l'administration du site, la cuisine centrale (existante), l'accueil, la signalétique et les parkings.
- **La nature et la forêt** forment une trame commune à l'ensemble du projet et marquent l'esprit du site. Dans ce cadre, c'est le domaine de Fontbonne dans son entièreté qui forme ce pôle. Cette approche se traduit notamment par des aménagements pour faciliter l'accès à la nature et à la forêt environnantes, des activités pédagogiques visant la protection et valorisation de la nature du territoire, une ouverture aux scientifiques (résidences scientifiques).
- **Les 4 pôles d'activités :**
 - **Le Pôle logement** vise à favoriser les rencontres intergénérationnelles et à proposer un accès à un logement à court ou long termes sur le territoire pour des

« Ce travail, c'est un magnifique outil de mise en œuvre de politiques participatives. Et ce qui en est sorti, c'est un projet multifacette ! »

un élu

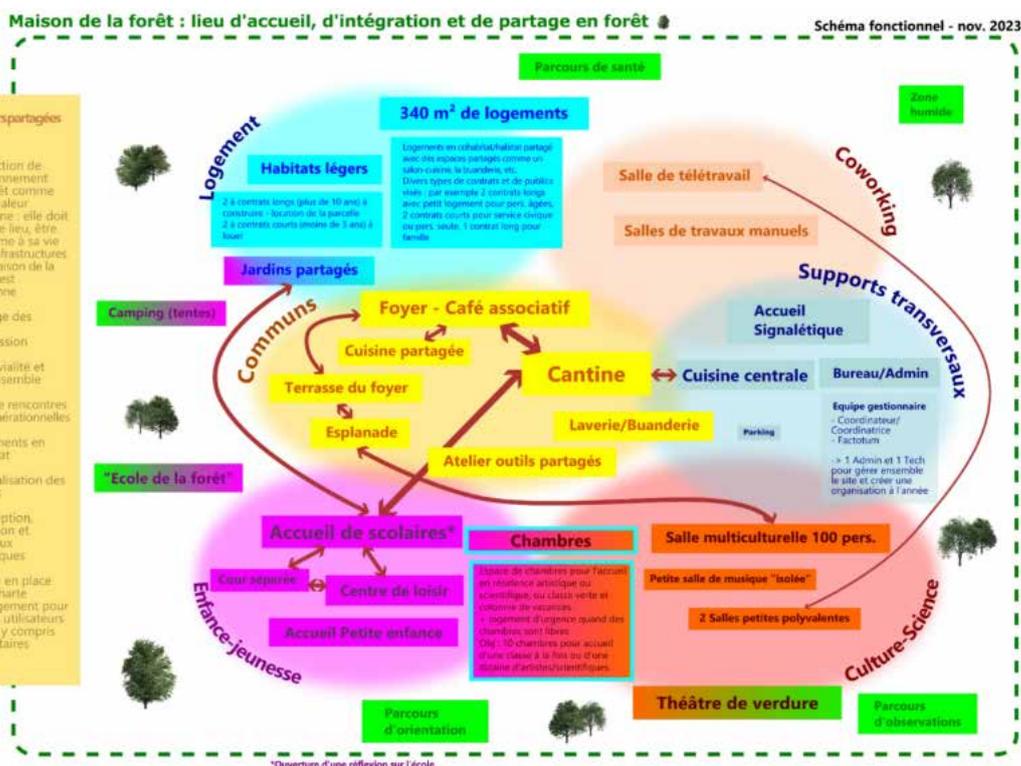
personnes à revenu modeste. Il se compose d'habitats légers, d'un habitat partagé intergénérationnel, d'une aire de camping et de chambres mutualisées entre un usage pour des colonies de vacances ou classes vertes et pour des résidences d'artistes ou scientifiques.

- **Le Pôle Enfance** donne accès aux enfants à des savoirs de tout type, les rapprochant de la nature. Il se compose d'un centre de loisirs pour répondre à la demande d'accueil des enfants le mercredi et pendant les vacances, d'un accueil pour la petite enfance, les colonies de vacances et les classes vertes.

- **Le Pôle Art et Culture** a pour objectif d'accueillir des résidences et sorties de résidences artistiques ainsi qu'une programmation culturelle annuelle pour le territoire proche. Il se compose d'une salle multiculturelle (jauge de 100 personnes maximum) qui pourra aussi servir de salle d'activités pour les enfants, de salle de pratiques culturelles ou sportives, d'une salle de musique insonorisée, de deux salles polyvalentes pour des pratiques moins sonores et d'un théâtre de verdure.

- **Le Pôle Économie / Coworking** se compose de salles de travaux manuels/artisanat, d'ateliers partagés et d'une salle de télétravail et de *coworking*. Les salles polyvalentes sont envisagées pour être également accessibles le cas échéant pour les besoins des travailleur-es.

D'après Fontbonne A Venir – Dossier projet, 22/03/24



Le projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité afin d'évaluer son coût. **Le prix global du projet en investissement s'élève à environ 2,4 millions d'euros** : 360 000 € d'autofinancement de la commune, 860 000 € d'emprunt et une participation de financeurs publics à hauteur de 70% - 80%. La structure gestionnaire du lieu devra quant à elle **verser un loyer annuel à la commune, actuellement estimé à 35 000 €**. **Deux emplois à temps plein** seront créés à partir de la livraison du bâtiment en 2029-2030.

Projet final « Demain à Fontbonne » issu du GT et validé par le conseil municipal
crédit image Mathilde Houzé

● La création d'une association de transition : Demain Fontbonne

En attendant la fin des travaux de rénovation, le GT a décidé la création d'une association de transition. Pour définir précisément les rôles et les liens entre cette nouvelle association et la municipalité, ainsi que la stratégie et la gouvernance du projet, l'équipe municipale a sollicité au cours de trois journées, entre février et avril 2024, l'appui méthodologique du service Territoires Conseils⁴ de la Banque des Territoires. Ce nouveau temps de travail a abouti à la création de l'association **Demain Fontbonne chargée d'animer le lieu dès 2024 et jusqu'à la livraison des travaux, de gérer une partie du site (la Maison de la Forêt) et de participer au choix de programmation immobilière** (établissement du cahier des charges de la Maîtrise d'œuvre, consultations lors des phases de conception, de travaux et de réception, requalification potentielles d'espaces, etc.) **aux côtés de la municipalité de Penne**. Cette dernière est quant à elle membre de l'association, qui reste également ouverte aux 3 autres communes du Causse, non présentes pour le moment. Dans le prolongement du GAP, un **groupe d'appui Fontbonne (GAF)** a été créé afin d'apporter un regard extérieur sur le projet, un soutien technique et financier, et pour garantir la cohérence des activités du site tout en évitant toute concurrence avec d'autres initiatives du territoire. **L'association anime aujourd'hui ses propres réunions et temps de travail et continue de s'approprier les outils méthodologiques utilisés au sein du GT.**

“ *Aujourd'hui, je pense que les membres de l'association ont une autonomie en méthode de travail et appliquent les outils d'intelligence collective pratiqués pendant plusieurs mois. Je me rends compte que les réunions que je croyais efficaces auparavant ne le sont pas réellement en comparaison.* ”

un élu

Une fois le lieu livré, l'association pourra décider de se retirer de la gestion du site, tout en continuant d'accompagner la municipalité dans le suivi du projet, ou bien **postuler à la poursuite de sa gestion.**

Les **premières activités** ont ainsi vu le jour à **l'été 2024** et le projet devrait atteindre son **rythme de croisière en 2028-2030.**

● Diversité des participant-es : des profils et des rythmes différents à prendre en considération

Le GT mixte a posé la question de la place que doivent occuper les associations et les habitant-es volontaires engagé-es, souvent très informé-es et habitué-es au travail collectif, **dans un groupe où des habitant-es tiré-es au sort sont également présent-es.** Les différences de rythme d'apprentissage et de familiarité avec les enjeux peuvent être à l'origine d'une marginalisation des habitant-es tiré-es au sort. L'animation et la composition du groupe constituent des éléments sur lesquels porter une vigilance particulière pour permettre à tous-tes les participant-es de développer et d'exprimer leurs idées, et de se sentir légitimes à participer malgré les disparités de connaissances et d'expérience.

● Les grand-es absent-es : les habitant-es les moins convaincu-es

Le processus démocratique porté par la mairie pour imaginer collectivement le devenir de l'ancien centre de vacances Fontbonne a pu susciter la méfiance de celles et ceux n'ayant pas soutenu la LCP. **Seul-es des habitant-es « convaincu-es » ou les « curieux-ses » mobilisé-es par le tirage au sort, ont participé au projet.** Les habitant-es les plus interrogatifs-ves de la démarche menée par la LCP arrivée à la tête de la municipalité, se sont exclu-es d'elles et eux-mêmes. Toutefois, le portage du projet a atteint un point de bascule avec la création de l'association *Demain Fontbonne*. **La place nouvellement prise par l'association** pourra peut être faciliter l'implication de nouveaux-elles habitant-es dans la démarche.

● La place de l'intercommunalité dans la co-construction du projet de territoire

C'est en pointillé que l'intercommunalité a joué un rôle de soutien envers ce projet. Gestionnaire de la cantine centrale présente sur le site depuis 2011, l'intercommunalité occupait auparavant un rôle central à Fontbonne puisque son appui financier permettait à l'ancienne association en gestion du lieu d'en prendre soin et de le faire vivre. En 2013, les communautés de communes du Pays cordais (CCPC) et du Causse nord-ouest du Tarn (CCNOT) ont fusionné pour devenir la **communauté de communes du Cordais et du Causse (4C)**. Sujet auparavant central pour la CCNOT, **Fontbonne n'a plus suscité le même intérêt** pour la communauté de communes nouvellement constituée.

4 / « [Élus - nos solutions pour répondre à vos enjeux](#) », Banque des Territoires — Groupe Caisse des Dépôts

En 2015, cette dernière a finalement décidé de **cesser de compenser financièrement** la baisse d'activité hivernale du site. L'association a alors mis la clé sous la porte. Les membres de l'intercommunalité se sont depuis renouvelé-es après les élections de 2020 et certain-es ont pu participer au GAP et au GT « Demain à Fontbonne ». Si elle reste un **partenaire incontournable du projet, l'intercommunalité doit encore préciser les modalités et le niveau de son engagement** auprès des communes du Causse en soutien à cette dynamique municipale et habitante.

● **Une séquence démocratique réussie**

L'équipe municipale a tenu son engagement d'impliquer les habitant-es dans la co-construction et la co-décision de l'avenir de ce lieu très important pour le territoire, **en respectant les décisions prises par le GT**. Tout au long des séances de travail, les élu-es ont suivi leur volonté initiale d'un partage de la décision, réussissant à trouver une place de soutien auprès des participant-es. Ce partage sincère du pouvoir entre élu-es et non élu-es a pu être participé à **maintenir la mobilisation des participant-es tout au long du travail** (autour de 25 présent-es sur 33 participant-es par réunion) et même lors des sessions additionnelles (la moitié du groupe a continué à se mobiliser). Alors que le lieu n'est pas encore ouvert, **l'association Demain Fontbonne compte aujourd'hui 80 adhérent-es**.

● **Premières expérimentations et structuration du projet « Demain à Fontbonne » : de septembre 2024 à mai 2025**

L'équipe municipale fait de nouveau appel à *Fréquence Commune* et à *l'Adefpat*, de septembre 2024 à mai 2025, afin **d'accompagner la structuration de l'association, lancer les premières animations, tester les activités prévues et consolider le modèle économique de la gestion du domaine**. Le travail sur **la place des élu-es dans l'association** doit encore être affiné afin de permettre à chacun-e de trouver un rôle et une posture qui conviennent. La question de la mobilisation des habitant-es se pose également pour composer l'association *Demain Fontbonne*. Bien que des membres du GT se soient porté-es volontaires pour en faire partie, l'enjeu désormais est de réussir à **élargir le groupe afin d'inclure de nouveaux-elles habitant-es, y compris celles et ceux les moins convaincu-es** par le projet politique de l'équipe municipale. L'organisation des premières activités pourra peut-être permettre à de nouvelles personnes de rejoindre le projet. **Les élu-es espèrent que par sa réussite le projet poussera encore plus loin la culture de la participation auprès de l'ensemble des Pennol-es et des habitant-es des**

La séquence démocratique a ainsi permis **l'engagement d'un groupe d'habitant-es qui continue à travailler à la concrétisation du projet**.

“ On a réussi à construire un collectif d'habitant-es qui a pris en compétences et qui est très motivé pour mener le projet à son terme. ”

un élu

Le respect du cadre de travail et le maintien de l'intérêt des participant-es sur le temps long a été facilité par la présence de **structures extérieures**. Selon les élu-es, ce travail conjoint avec *Fréquence Commune* et *l'Adefpat* a permis de favoriser une meilleure expression et écoute de toutes et tous pour prendre des décisions nourries de désaccords, d'envies et de besoins, au sein d'un cadre politique, technique et financier contraint, et aussi d'ancrer le projet dans une dynamique territoriale, notamment au travers du GAP.

“ On aurait été incapables de faire tous·tes seul·es. ”

un élu

communes alentour, mais également au sein de la municipalité.

“ Fontbonne est une expérience qui a marqué mon mandat municipal et qui a également marqué ma vie. Et cette expérience continue aujourd'hui avec ces autres accompagnements. ”

un élu

Les accompagnements successifs n'ont été possibles que par l'implication de l'Adefpat et de la Banque des Territoires auprès de la municipalité de Penne. En effet, la mise en place d'un tel dispositif démocratique **nécessite des ressources économiques non négligeables, notamment pour une petite commune comme Penne**. Les élu-es doivent encore réunir des financements publics et travailler conjointement avec les trois autres communes du Causse pour faire de « Demain à Fontbonne » un véritable projet de territoire.

L'ÉNERGIE POUR EN FAIRE UN COMMUN AVEC ÉNERGIE DE NANTES

“ Nous sommes des usager·ères de l'énergie qui avons décidé de répondre par nous-mêmes à nos besoins de subsistance. Pour cela, nous nous organisons et nous entraïdons pour prendre soin de nos moyens de production et faire vivre Énergie de Nantes. ”

extrait de la « Foire aux questions d'Énergie de Nantes »



Un service municipal de l'énergie ?

Peu de temps avant les élections municipales de 2020, des habitant·es de Nantes (Loire-Atlantique, 323 204 habitant·es) se sont rassemblé·es au sein du mouvement municipaliste **Nantes en Commun (NEC)** pour une réappropriation de la ville par et pour ses habitant·es, mettant les communs, l'écologie populaire et l'autonomie locale au cœur de leur projet. Ils et elles ont lancé des enquêtes pour construire un **programme municipal** qui réponde aux besoins des habitant·es de Nantes. C'est dans le cadre de [l'enquête sur l'énergie](#) qu'est née l'idée d'un **fournisseur d'énergie renouvelable municipal**, inspirée notamment de [Enargia](#) dans le pays Basque et de [Barcelona Energia](#) à Barcelone, ville rebelle municipaliste espagnole gagnée par le mouvement *Barcelona en Comú* en 2015¹.

L'idée initiale était donc de **prendre la mairie et de créer un service municipal de l'énergie en alliant production locale d'énergie renouvelable, fourniture, lutte contre la précarité énergétique et rénovation énergétique**, le tout, pensé à travers un « parcours de l'usager·ère » afin que la question de l'énergie puisse être accessible, et appropriable par tous et toutes.

Bien qu'ayant rassemblé près de 9% des voix aux élections municipales de 2020, NEC n'a obtenu aucun siège au conseil et n'a pas pu mettre en œuvre ce service public de l'énergie.

Pour autant, les militant·es ont continué à porter leur projet de municipalisation de l'énergie auprès de différentes mairies, souhaitant voir la puissance publique s'en saisir. **Une mairie dispose en effet de moyens financiers et humains conséquents, de la confiance des habitant·es et peut agir directement sur la production**, en installant des panneaux solaires sur les bâtiments municipaux par exemple. Cependant, la fourniture d'énergie des communes est centralisée au niveau de Nantes Métropole et constitue un marché complexe avec de nombreux fournisseurs et « lots » de bâtiments, qu'elles renouvellent tous les quatre ans. Il est néanmoins possible pour les communes de sortir du marché métropolitain pour faire appel à un fournisseur d'énergie remplissant des critères spécifiques, comme ceux défendus par NEC par exemple, ou encore de créer leur propre fournisseur, mais pour cela, il leur faut obtenir un **agrément délivré par le ministère en charge de l'énergie**. Déterminé·es à **faire de l'énergie un commun** et à œuvrer « [Pour la réappropriation populaire de l'énergie](#) », plusieurs communantais·es (membres de NEC) ont entrepris les démarches pour **créer leur propre fournisseur d'énergie locale et renouvelable**, s'appuyant sur les connaissances de plusieurs d'entre elles et eux ayant travaillé dans le secteur de l'énergie pendant plusieurs années.

1 / « [Barcelone en Comú. Laura Roth. Marcelo Expósito](#) », ROTH Laura et EXPOSITO Marcelo, *Commonspolis*, 2016 et HAMOU David, « [Grandeur et misère du municipalisme](#) », *Terrains/Théories*, 13 | 2021

● Premier fournisseur associatif local d'énergie renouvelable

“ Avoir nos propres moyens de production nous permet de nous affranchir un maximum du marché et de faire nos choix énergétiques au local. La démocratie n'est efficace qu'au niveau local, c'est en cela que notre projet rejoint le municipalisme. ”

une membre du collectif

Disposer d'une capacité financière importante conditionnant l'obtention de l'agrément, il leur a fallu lever des fonds tout en réfléchissant à une structure permettant de **s'extraire tant que possible des logiques capitalistes de propriété et de financiarisation. La structure associative à but non lucratif a été finalement retenue**, donnant naissance à l'association loi 1901 **Énergie de Nantes (EDN)** en avril 2021. Après avoir levé près de 200 000 €, les énergistes (membres d'EDN) ont déposé une première demande d'agrément avec pour principal producteur **Énergie d'ici**². Cependant, elle n'a pas été acceptée par le ministère en raison de la crise énergétique liée à la guerre en Ukraine et à l'indisponibilité des centrales nucléaires suite au manque de maintenance pendant le covid qui a fait flamber le prix de l'électricité. EDN s'est vue obligée de repenser son modèle économique pour répondre aux nouvelles exigences du ministère et pour ne pas avoir à acheter plus cher l'énergie renouvelable qu'elle revend à ses souscripteur-ices. En effet, si le coût de production des énergies renouvelables n'a pas augmenté avec la crise, le prix du gaz, lui, a explosé en Europe.

Le coût de l'électricité sur le marché européen étant indexé sur le prix du gaz, les producteur-ices d'électricité renouvelable ont profité de l'augmentation du prix du marché pour augmenter également leurs prix artificiellement.

“ Ça paraît incroyable que le prix de notre électricité dépende de conflits géopolitiques et de centrales nucléaires sur lesquelles on n'a pas la main, qu'on n'a pas choisies. C'est pourtant une question de choix démocratique. ”

une membre du collectif

Cette aberration a conforté les énergistes dans leur **volonté de s'extraire du marché** en achetant de l'énergie renouvelable, localement, auprès de petit-es producteur-ices engagé-es qui acceptent de ne pas appliquer les prix du marché, voire en produisant elles et eux-mêmes de l'énergie en installant des panneaux solaires ou en se réappropriant des moulins à eau par exemple. C'est en cherchant de nouveaux-elles producteur-ices que les membres d'EDN ont découvert le **moulin d'Angreviers** à Gorges (Loire-Atlantique, 4976 habitant-es), situé à 30 kilomètres de Nantes, qu'ils et elles ont finalement acheté en 2023, faisant d'EDN, une association **fournisseuse et productrice d'énergie**. La seule production qu'EDN achète pour le moment provient du **parc éolien de la Renardière** qui se trouve à environ 50 kilomètres de Nantes en Loire-Atlantique. Le moulin quant à lui peut assurer **l'approvisionnement d'une trentaine de foyers. Diversifier et multiplier les producteur-ices ainsi que les moyens de production** (éoliens, hydrauliques, solaires) est une des pistes de développement d'EDN pour assurer une certaine **stabilité dans la fourniture et dans les prix** au fil des saisons et **limiter la dépendance**.



Le Moulin d'Angreviers
crédit photo Julien Lemaistre et Mikhael Pommier

2 / « ENERGIE D'ICI est une marque de l'Union des Producteurs Locaux d'Electricité, qui regroupe des producteurs indépendants d'électricité ayant pour but de rapprocher la production d'énergie renouvelable des consommateurs finaux. », « [Nos producteurs locaux](#) », Énergie d'ici

En juin 2023, la deuxième demande d'agrément a finalement été acceptée par le ministère de l'énergie, faisant officiellement d'**EDN la première, et pour l'heure la seule, association fournisseuse d'électricité en France**. Et qui plus est, le seul fournisseur qui s'engage à **ne pas fournir d'énergie nucléaire**³. Concrètement, c'est cet agrément qui permet d'accéder au réseau de distribution d'électricité, pour y rattacher des bâtiments et vendre à des souscripteur-rices de l'énergie injectée sur le réseau par des producteur-rices.

Contrairement à certains pays comme l'Allemagne qui dispose de plusieurs réseaux distincts et locaux de distribution, parfois municipalisés⁴, en France, c'est l'entreprise publique *Enedis* qui gère 95% du réseau. Très peu de communes ont confié la gestion de leurs réseaux à des *Entreprises Locales de Distribution (ELD)*. Cela implique qu'il est quasiment impossible de relier de façon directe les producteur-rices et les consommateur-rices, **il faut forcément passer par le réseau de distribution d'électricité national**.

Une réappropriation des savoirs pour des communautés énergétiques et démocratiques



Installation d'un dégrilleur automatique⁵
au moulin d'Angreviers
crédit photo Julien Lemaistre et Mikhael Pommier

Pour pouvoir délivrer des factures en y intégrant de manière automatisée les informations relatives à la consommation des souscripteur-rices d'un fournisseur, il est nécessaire d'utiliser un logiciel spécifique. Les logiciels disponibles sur le marché étant très coûteux — et la moitié des fonds levés par *EDN* ayant finalement été utilisée pour acheter le moulin d'Angreviers — ce sont quelques énergistes disposant des compétences nécessaires qui ont **codé un logiciel elles et eux-mêmes, dans l'objectif de le rendre accessible en open source à terme** pour permettre à d'autres de monter leur fournisseur d'énergie à but non lucratif à moindre coût. **La transmission et la réappropriation des savoirs** qui nous permettent de subvenir à nos besoins en énergie sont un des enjeux centraux du projet d'*Énergie de Nantes*. Partage des expertises en interne, recherche d'expertises extérieures avec notamment la sollicitation d'un naturaliste pour étudier l'impact du moulin sur la biodiversité et celle d'un amoulageur (spécialiste de la construction et la maintenance de moulins) pour apprendre à prendre soin du moulin et de sa turbine, organisation de chantiers participatifs avec *Reprises de savoirs*, documentation du travail et des réflexions tout au long du processus et partage vers l'extérieur sont tant de **pratiques d'éducation populaire** qui font l'ADN d'*EDN*. Des actes d'assemblées co-écrits sont publiés après chaque **assemblée bimestrielle ouverte au public**, présentant les actualités, les débats et les décisions importantes afin que la vie et les réflexions d'*EDN* soient **accessibles et appropriables par tous et toutes**.

3 / « Et l'ARENH alors ? Pas de nucléaire ? Vraiment ? » dans « [Foire Aux Questions](#) », *Énergie de Nantes*

4 / « [Comment soutenir les communautés et initiatives citoyennes d'énergie renouvelable ? Guide pour les décideurs locaux et régionaux](#) », BOLLE Alix, *Energy Cities*, 2019

5 / Équipement qui permet de bloquer et d'évacuer les feuilles, branches ou tout déchet charriés par le courant qui risquerait de ralentir le débit de l'eau qui arrive à la turbine et de réduire fortement sa capacité de production d'électricité.



Temps de réappropriation collective de la turbine du moulin d'Angreviers
crédit photo Julien Lemaistre et Mikhael Pommier

Pour documenter leurs pratiques et réflexions, transmettre des savoirs et des techniques, les énergistes sont soutenu-es par la [Coop des Milieux](#) qui a lancé l'écriture du [Journal des Grandes Assemblées](#), enregistré un [podcast sur le moulin d'Angreviers](#) et publié en novembre 2023 [Faire communautés énergétiques](#)⁶, un recueil d'expériences dont *EDN* fait partie.

“ Nous ce qu'on aimerait c'est qu'il y ait plein de communautés locales, que ce soit des “antennes EDN” ou que ce soit d'autres fournisseurs, à une échelle qui permette réellement aux gens de prendre part au commun, et de décider de comment iels veulent gérer leur énergie. ”

une membre du collectif

Si la question de **l'échelle et du territoire d'action** est encore en réflexion au sein d'*EDN*, l'association milite pour un **circuit court de l'énergie**, privilégiant la fourniture de la ville de Nantes où se situe son local, son agglomération et le vignoble nantais où se situe son moulin. **Rapprocher la production de la consommation et de la prise de décision collective** ne veut pas pour autant dire repli sur soi, bien au contraire. **Une solidarité et un partage des ressources entre territoires** est aussi à construire avec la multiplication de **communautés énergétiques autonomes interconnectées par des liens d'entraide** et non pas de subordination.

Le Parlement européen différencie dans ses directives de 2018 et 2019, **les communautés d'énergie renouvelable et les communautés énergétiques citoyennes**. Dans les deux cas, les communautés doivent rechercher un impact environnemental, social et économique positif avant le profit. En revanche, les communautés énergétiques citoyennes peuvent avoir un actionariat ouvert à des particulier-ères et des entreprises privées, dans un périmètre géographique non défini avec une gouvernance plus ou moins horizontale, contrairement aux communautés d'énergie renouvelable⁷, s'éloignant d'une **gouvernance partagée** et d'une **auto-consommation collective et locale**. Dans la transposition de ces directives en droit français avec la loi Énergie Climat de 2019⁸, la loi d'accélération des énergies renouvelables de 2023⁹ et le décret d'application relatif aux communautés énergétiques publié fin 2023¹⁰, les notions de **proximité** et d'**autonomie** ont été précisées dans la définition des communautés énergétiques. Cependant, ces définitions sont considérées comme restrictives puisqu'elles se restreignent à des **petites et moyennes sociétés de production** dont les citoyens et citoyennes membres sont **actionnaires** et dont sont principalement constitués **le mouvement citoyen Énergie Partagée** et l'association des **Centrales Villageoises** par exemple. Les communautés informelles, les collectivités territoriales ou encore les associations comme *EDN* qui font aujourd'hui partie de l'écosystème des communautés énergétiques¹¹ ne sont donc pas prises en compte.



13^{ème} Assemblée d'Énergie de Nantes, janvier 2025
crédit photo Énergie de Nantes

6 / [Faire communautés énergétiques](#), Coop des Milieux, Bifurcations Énergétiques, 21/11/23

7 / « [Énergie Citoyenne : Un guide pratique pour reprendre le pouvoir](#) », Friends of the Earth, Rescoop.eu et Energy Cities, octobre 2020

8 / [LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat \(1\)](#), Légifrance

9 / [LOI n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables \(1\)](#), Légifrance

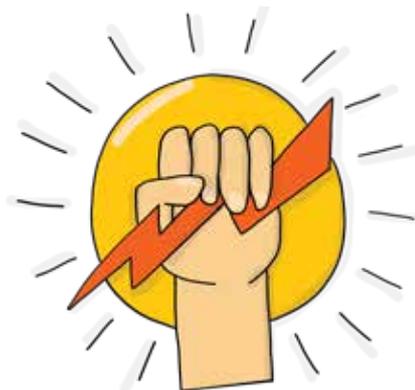
10 / [Décret n° 2023-1287 du 26 décembre 2023 relatif aux communautés d'énergie](#), Légifrance

11 / « [Communautés énergétiques : un cadre juridique consolidé](#) », Réseau Cler, 24/04/24

● Vers une justice énergétique

Au-delà de la réappropriation de la production et de la fourniture de l'énergie, *EDN* entend bien **agir sur l'accès à l'énergie et sur la consommation** elle-même pour tendre **vers plus de sobriété et de justice énergétique**. Pour ce faire, *EDN* place au cœur de sa démarche **l'entraide et l'éducation populaire**. Prendre soin du moulin, constater que sa production n'est pas linéaire et comprendre les raisons de ces fluctuations permet de rendre plus palpable l'énergie et **le lien entre production et consommation**. Il ne s'agit pas pour les énergistes de donner des conseils de façon descendante « baisser le chauffage, éteindre les lumières » mais plutôt de favoriser le partage d'astuces et de pratiques entre les adhérent-es de l'association pour apprendre les un-es des autres. Mais surtout : *« Avant de demander aux gens d'être sobres énergétiquement, il faut déjà leur permettre d'avoir des logements décents qui ne soient pas des passoires thermiques. »* La question de l'énergie est avant tout une question de **justice sociale**. Installation de panneaux solaires à la *Maison du Peuple*, ateliers de réparation de batteries pour des personnes n'ayant pas accès à l'énergie ou d'auto-fabrication d'éoliennes sont autant d'activités que mène l'association *EDN*. Des énergistes se mobilisent également pour soutenir les habitant-es **en lutte contre la précarité énergétique et l'insalubrité des logements** en lien notamment avec l'association [Droit Au Logement \(DAL\)](#). *EDN* a par exemple soutenu les habitant-es du quartier du Breil face à leur bailleur social Nantes Métropole Habitat à l'automne 2022 pour obtenir des travaux de rénovation.

Après avoir obtenu les clés d'un local à deux pas de la gare de Nantes en mars 2024, *EDN* a finalement commencé son activité de fournisseuse le 2 avril suivant. Après avoir officiellement lancé sa campagne de souscriptions le 15 septembre lors de la journée internationale de la démocratie, *EDN* compte déjà plus de 300 souscripteur-rices et espère atteindre le palier des 1000 adhérent-es d'ici un peu plus d'un an pour atteindre l'équilibre économique.



Lié à son principal producteur [Zéphyr](#) par un contrat de *Groupement d'Intérêt Économique (GIE)*¹² qui permet un partage des risques, *EDN* n'a pour autant aucune obligation en termes de nombre de souscripteur-rices. Si *Zéphyr* peut en effet vendre le reste de sa production sur le marché, être assuré de pouvoir en vendre une part importante aux usager-ères d'*EDN* à un prix fixe est gage de visibilité et de stabilité pour ce **producteur engagé**, lui permettant de **s'extraire de la volatilité des prix du marché européen**. Lorsque le prix de l'énergie est trop bas sur le marché, comme ce fut le cas après la crise énergétique de 2022-2023, ce dernier est obligé d'arrêter certaines de ses éoliennes pour ne pas vendre à perte pendant que des milliers d'habitant-es de la métropole nantaise n'ont pas les moyens de payer leurs factures d'électricité.

Pour aller vers la fixation d'un **prix juste de l'électricité** qui permette aux producteur-rices de vivre décemment et aux habitant-es de répondre à leurs besoins en énergie, *EDN* a élaboré sa **tarification** à travers des assemblées et un groupe de travail dédié, en prenant le tarif réglementé de vente ou « tarif bleu » (TRV) d'*Électricité de France (EDF)* comme référence. Le **prix au kilowatt-heure** est pour l'instant fixé à **20 centimes d'euros** toutes taxes comprises (TTC)¹³, soit moins cher qu'*EDF*. Ce tarif comprend le coût des taxes et du réseau de distribution (55%), le financement de l'énergie produite (30%) et le fonctionnement de l'association (15%)¹⁴.

12 / « Le groupement d'intérêt économique (GIE) constitue un cadre juridique intermédiaire entre la société et l'association. Il permet la mise en commun de certaines activités ou de certains moyens par des entreprises qui souhaitent développer leur activité. », d'après « [Groupement d'intérêt économique \(GIE\) : ce qu'il faut savoir](#) », Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), 19/12/23

13 / Ce tarif correspond à l'option « base » et ne comprend pas l'abonnement. Pour plus d'informations, voir « [Souscrire en tant que particulier](#) ».

14 / « Toutes les recettes engendrées par l'association sont reversées pour le fonctionnement d'*EDN* : il n'y a aucun actionnaire touchant des dividendes ! », « Tarifs & facturation » dans « [Foire Aux Questions](#) », Énergie de Nantes

La souscription à un contrat d'électricité *EDN* s'accompagne également d'une adhésion à l'association à **prix libre (à partir de 0€)**, chaque personne en décidant le montant pour elle-même en fonction de ses moyens. **L'association n'accepte cependant pas de fournir en électricité les maisons secondaires** et propose depuis le avril 2025 un **tarif solidaire à 16,67 centimes d'euros le kilowatt-heure**. Proposer un abonnement de soutien plus élevé pour celles et ceux qui peuvent payer plus et un « **tarif mouliniste** » pour celles et ceux qui donnent de leur temps à *EDN* sont également des singularités de cette association fournisseuse.

En effet, pour **sortir de la professionnalisation** et permettre une réappropriation de l'énergie par le plus grand nombre, un enjeu pour *EDN* est de permettre à ses membres de s'investir de façon sereine et pérenne sans que cela ne mène au *burn out* (épuiement professionnel) ou à des situations très précaires.

Un commun de l'énergie pour toutes et tous

EDN a pour projet de **fabriquer une roue à aubes** pour son moulin, plus adaptée aux spécificités du site et plus appropriable par les usager-ères que l'actuelle turbine du moulin d'Angreviers. Les énergistes pourraient bientôt s'occuper d'un nouveau moulin qui se trouve en amont de celui d'Angreviers sur la Sèvre. En échange d'une redevance et de l'entretien du moulin, ces dernier-ères pourraient vendre sa production hydroélectrique et fournir 30 foyers supplémentaires. Le moulin est devenu pour les énergistes **un symbole fort de réappropriation des moyens de production et de la « convivialité »** au sens d'Ivan Illich, philosophe et penseur de l'écologie politique d'origine autrichienne, dont ils et elles s'inspirent. « **L'outil convivial** » est pour lui un outil contrôlé par ses usager-ères et non l'inverse, **qui renforce leur autonomie et ne crée pas d'inégalités**¹⁵. Plus qu'un outil, le moulin est **un commun**, au même titre que l'énergie ou que l'association *Énergie de Nantes* elle-même pour les énergistes.

“ Pour briser la logique production-consommation, il nous faut faire communauté. Pour entretenir notre commun et partager équitablement les “bénéfices”, il nous faut travailler nos règles d'usage. ”

extrait du [Journal des grandes assemblées d'EDN](#)

Un commun est constitué d'une **communauté** qui se dote de **règles** pour gérer et prendre soin de façon collective d'une **ressource** (l'énergie ou le moulin en l'occurrence) ou d'une **activité partagée**, d'un **objet de commun** (*EDN*). Pour *EDN*, le commun prend son sens **dans la praxis soit une activité pratique autonome qui transforme concrètement les choses tout en transformant celles et ceux qui agissent**.

En plein développement, *EDN* se structure peu à peu **en veillant à ne pas concentrer le pouvoir entre les mains de celles et ceux qui détiennent les connaissances techniques, le plus souvent des hommes**, particulièrement dans le secteur de l'énergie. Une vigilance est portée sur les **dynamiques de genre** et plus largement sur les **oppressions systémiques** liées à la race, le genre, les handicaps ou encore la classe sociale mais aussi sur **les travers productivistes de notre société capitaliste**.

Les énergistes tentent ainsi de questionner **leur rapport au temps, à l'urgence, à la performance et à la productivité**, tout en intégrant les besoins spécifiques de chacun-e en vue de **prendre soin des individus comme de l'association et de favoriser l'inclusion et la participation de tous et toutes**.

15 / GRÜNIG IRIBARREN Silvia « [Ivan Illich et la ville conviviale](#) ». *Revue du MAUSS*, 2019/2 n° 54, p.44-59

“ Si nous sommes tous et toutes imprégné-es de normes sociétales racistes, sexistes, classistes validistes et capitalistes, il nous apparaît essentiel de tenter de nous en défaire collectivement au sein d'EDN. C'est toute l'organisation qui doit être pensée pour prévenir l'épuisement, les conflits et la reproduction des oppressions, pour prendre soin de chacun-e et de notre commun. ”

extrait du [Journal des grandes assemblées d'EDN](#)

Oppression systémique et système de domination

Une oppression est **le poids systémique des préjugés et des discriminations que subit systématiquement un groupe social** en raison de son sexe, l'expression de son genre, son orientation sexuelle, la couleur de sa peau, sa classe sociale, son handicap ou autre. On parle d'oppressions « systémiques » car ces oppressions sont présentes **de façon récurrente et ancrée historiquement, entrelacées au niveau individuel mais aussi interpersonnel, institutionnel et structurel**. Elles sont les conséquences des **systèmes de domination** à l'échelle du vécu des groupes de personnes dominées.

Système de domination

Un système de domination est un système qui porte dans **ses croyances et dans sa structuration matérielle** (économique, politique, sociale) **un rapport de pouvoir, d'autorité et de supériorité d'un groupe social sur d'autres**.

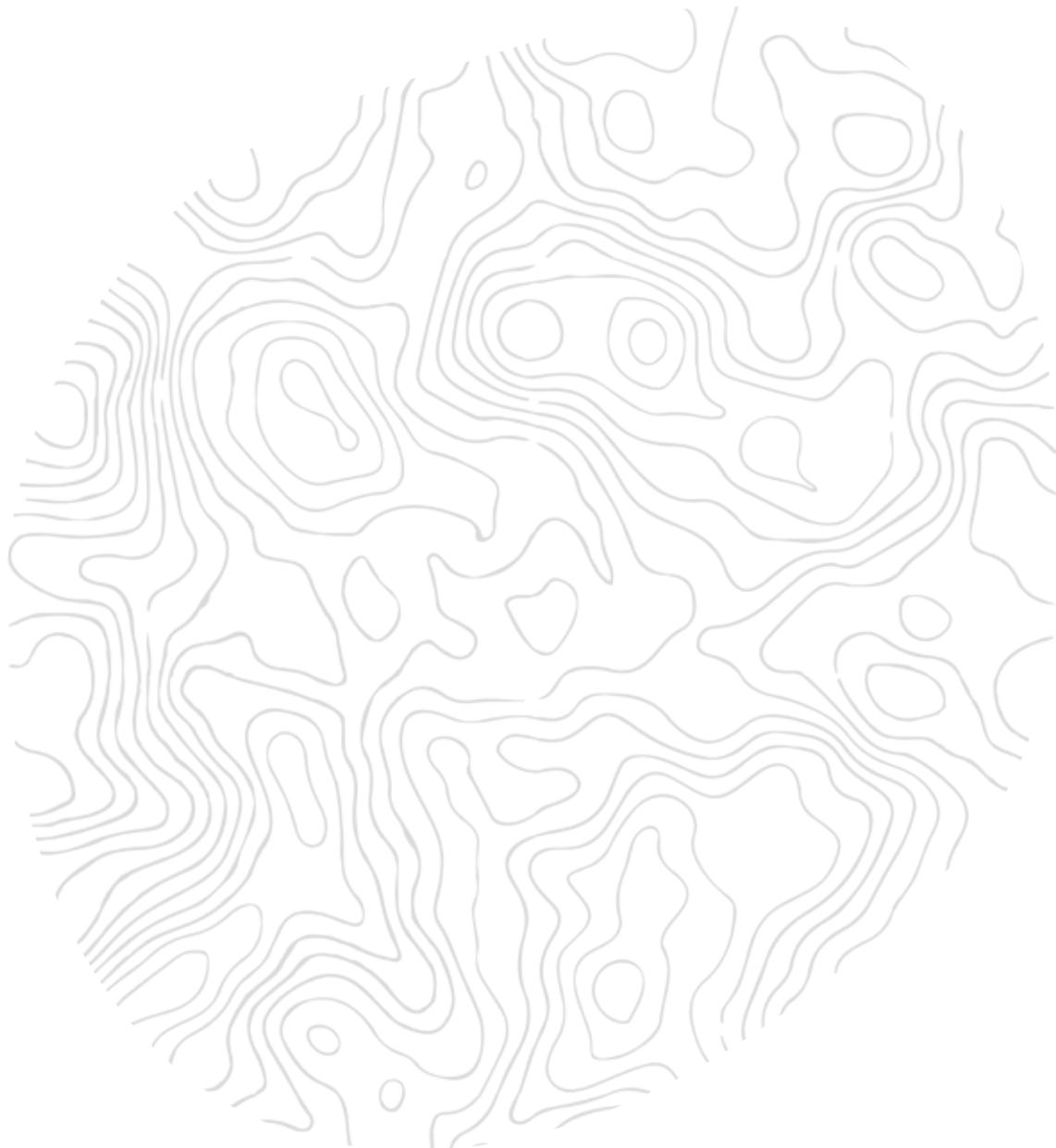
Il peut être entendu comme un « *système d'oppression et de privilèges [qui] structure et autorise, conjointement, la répartition inégale d'avantages et de désavantages symboliques et matériels au sein de la société* ». Il existe une **multiplicité** de systèmes de domination qui peuvent **être imbriqués et se renforcer mutuellement**.

D'après la [BD en anglais de Everyday Feminism](#), le [Labo des résistances](#) et l'association [Magma](#)

↳ (cf. [Féministiser la politique. Des dominations au-delà du genre](#))



Fresque collaborative réalisée par [Energie de Nantes](#) avec [Fasto](#) lors de l'événement « Réappropriation populaire de l'énergie » du 30/11/24



LES FORÊTS POUR LUTTER CONTRE LEUR EXPLOITATION ET LEUR DISPARITION AVEC LE SYNDICAT DE LA MONTAGNE LIMOUSINE



Historiquement, les forêts françaises étaient au cœur de **l'économie locale** et constituaient des **communs fonciers**. Les communs peuvent être définis à partir des travaux d'**Elinor Ostrom** — économiste spécialiste de la gouvernance des communs et première femme lauréate du prix Nobel d'économie en 2009 — comme des modèles de gestion collective qui permettent un **usage partagé des ressources territoriales** par **une communauté** qui en définit les **règles** d'utilisation et de répartition des bénéfices¹. Elinor Ostrom propose de conceptualiser la propriété non pas comme un droit unique et absolu opposé au libre accès, mais davantage comme un **faisceau de droits** (*bundle of rights*), soit un ensemble de droits distincts : le droit d'accès, le droit de prélèvement, le droit de gestion, le droit d'exclusion, le droit d'aliénation. Les forêts françaises peuvent alors être qualifiées de communs en raison du **droit d'usage** dont disposaient historiquement les habitant·es. Ces dernier·ères pouvaient **collectivement accéder et prélever** des ressources forestières et les **utiliser** pour le bois de chauffage et de construction, ainsi que pour le pâturage du bétail. Toutefois, ces pratiques coutumières ont progressivement été remises en question notamment au **Moyen-Âge avec l'essor des réglementations imposées par les seigneurs sur leurs domaines forestiers**², puis avec

l'ordonnance de Colbert en 1669 qui a renforcé le contrôle royal sur les forêts, et avec le **Code forestier de 1827** qui a restreint les droits d'usage des habitant·es sur les forêts et a imposé une **gestion directe par l'État des forêts domaniales**³. Malgré une **résistance des communautés locales** aux tentatives de privatisation de ces espaces, la mise en place de ces nouvelles politiques nationales a conduit à une **centralisation accrue** de la gestion forestière. Ce processus a favorisé progressivement l'établissement d'un **régime de propriété plus strict**, qu'il soit étatique ou privé, au détriment du système traditionnel de gestion, d'usage et de prélèvement collectif des forêts françaises.

Aujourd'hui, la forêt couvre 17,5 millions d'hectares, soit 32% du territoire métropolitain français. **Un quart des forêts** sont publiques et les trois autres quarts appartiennent à des propriétaires privés. **16% des forêts métropolitaines appartiennent à des collectivités territoriales, en majorité des communes**⁴. Environ **une commune sur trois** est propriétaire de **forêts dites communales**⁵. Leur gestion se fait en étroit partenariat avec l'**Office national des forêts (ONF)** et est encadrée par un ensemble de règles juridiques spécifiques s'appliquant aux forêts publiques en France : le **régime forestier**.

1 / OSTROM Elinor, *Governing the commons: The evolution of collective action*, Cambridge University Press, 298 pages, 1990

2 / BRAUNSTEIN Philippe, « [Forêts d'Europe au Moyen-Âge](#) », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 1990

3 / WORONOFF Denis, « [Histoire des forêts françaises, XVIe-XXe siècles. Résultats de recherche et perspectives](#) », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 1990

4 / « [Inventaire forestier national : Mémento Édition 2024](#) », Institut national de l'information géographique et forestière, © IGN 2024

5 / « [L'ONF, interlocuteur privilégié des communes forestières](#) », Office national des forêts

Les **forêts du Limousin**, qui recouvrent **60% de son territoire**, sont à **plus de 90% privées**, avec une gestion déléguée à des groupements forestiers. Ces forêts sont notamment soumises à des **pratiques sylvicoles industrielles destructrices** financées en grande partie par des aides publiques — comme le plan « France relance » de l'État et des aides de la région — qui encouragent les coupes rases de feuillus et leur remplacement par des plantations de résineux en monoculture. Dans les départements de **la Corrèze (19)**, de **la Creuse (23)** et de **la Haute-Vienne (87)**, des habitant·es ont alors décidé de se réunir entre 2018 et 2019 au sein du **Syndicat de la Montagne limousine** pour faire converger leurs forces et former un groupe de travail dédié à la **réappropriation de leurs forêts** : le groupe **Forêt**.

*Chronologie de la création du Syndicat de la Montagne Limousine
crédit image site internet du Syndicat de la Montagne limousine*



Le Syndicat de la Montagne limousine : un outil collectif de lutte, d'élaboration et de construction

Le *Syndicat de La Montagne limousine* regroupe **l'ensemble des initiatives** déployées sur le territoire de la Montagne limousine (situé entre la Corrèze, la Creuse et la Haute Vienne) qui visent à défendre et à mettre en œuvre une vision du territoire selon les **six perspectives** suivantes :

- **Relocaliser l'usage des ressources du territoire** : l'eau, l'énergie, la forêt, l'alimentation
- **Permettre l'accès à la terre et au logement** pour toutes et tous
- **Défendre les infrastructures existantes**, se doter des moyens et des services dont ce territoire a besoin
- **S'organiser** face aux violences du système, de l'économie et à l'arbitraire administratif : **se défendre**
- **Mettre en place un droit d'asile local** : il n'y aura pas d'expulsion sur la Montagne limousine

- **Mettre un terme, à leur échelle, à la destruction** du vivant, des sols et des milieux de vie humains et non humains

“ Le syndicat a été créé par et pour celles et ceux qui vivent sur la Montagne limousine et sont soucieux·ses de préserver ses ressources, la diversité des formes de la vie humaine et non humaine qui font sa richesse, et d'y défendre des conditions de vie dignes pour toutes et tous. ”

Syndicat de la Montagne limousine

Pourquoi un syndicat ?

Le terme « **syndicat** » évoque à la fois la **dimension de lutte, d'élaboration et de construction** de solutions et de réponses concrètes et opérationnelles aux enjeux du territoire. Le syndicat est **un outil collectif de synergie** qui facilite l'auto-organisation de ses membres et qui donne de la puissance à leurs actions. Il permet à **différentes stratégies de se rencontrer et de se nourrir** entre elles, électorales ou non. Il offre des espaces de discussion, de mobilisation et de partage à des habitant-es qui souhaitent œuvrer à plusieurs pour un certain nombre de valeurs. Cette structure pose des **principes de gouvernance**

qui permettent à chaque groupe thématique de **conserver l'autonomie d'un groupe informel** tout en conjuguant ses forces à d'autres quand nécessaire.

Elle donne aussi de la **visibilité** à différentes luttes et actions grâce au site internet et aux gazettes notamment et peut favoriser la recherche de financement.

Les thématiques adressées par le *Syndicat de la Montagne limousine* sont : **le logement, le grand âge, les exilé-es, les forêts, l'eau, l'agriculture, l'éducation, l'énergie, l'international, l'aide juridique, la mobilité, la solidarité et l'autonomie alimentaire, le soutien psychologique.**

Forêt limousine : ça se bouge de partout !

La forêt sur le Plateau a toujours été l'objet de conflits, de contestations et d'oppositions comme nous le rappelle fort bien l'article que nous publions pages 12 et 13. Aujourd'hui, de plus en plus d'initiatives naissent pour proposer des alternatives à la gestion industrielle de la ressource bois locale. Groupes de réflexion, professionnels, collectifs de citoyens, etc. Nous vous en proposons sur cette carte un premier repérage.

Association Écoute l'arbre et la feuille Saint-Léger-Magnazeuil (87150)
Écoute l'arbre et la feuille, association pour la réhabilitation de nos bois et le respect de l'environnement (ARRER), réunit des forêts pour les associer à l'habitat de bois en forêts de la zone de l'habitat communautaire (zones à 20%) et de la grande. Sa première action est en train de se réaliser sur Bois Lamoignon, mélange de plusieurs espèces différentes avec une partie de bois vieillissant, à Saint-Léger-Magnazeuil dans le nord de la Haute-Vienne. Plus la zone d'intervention de l'association et à l'école des trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de l'Indre.

Contact : cecile.arnaud@ecoute-l-arbre-et-la-feuille.fr

Projet de groupement forestier citoyen Saint-Goussaud (23436) et environs
Le cours de réécriture sous la forme d'une association ou d'un groupement forestier citoyen plusieurs habitants de Saint-Goussaud et environs ont déjà organisé des réunions d'information et de débat sur le sujet. Le projet concerne le secteur Bervat, Lavrière, St-Sulpice-Laurière, St-Léger-Pharage, Sables (ex Haute-Vienne) et St-Goussaud (ex Creuse).

Contact : patrick.huillet@orange.fr

Groupement forestier citoyen Vers Sardent (23250)
Ce projet est en cours d'élaboration.

Contact : alain@vers-sardent.fr

Association Les Tisserands Saint-Moril (23400)
Suite à l'acquisition en novembre 2019 d'une forêt de 10 hectares à La Vallée (Saint-Moril) un premier atelier de réflexion a permis de définir une stratégie globale de gestion de la forêt. Des ateliers de concertation ont permis de définir le plan de gestion de la forêt et de lancer des projets tant en matière de conservation que de production de bois.

Contact : jeanpierre@les-tisserands.fr

Association Forêts vivantes du sud-est creusois
Créée en octobre 2019 l'association propose des ateliers de concertation pour proposer une alternative de gestion globale à la gestion industrielle sur la région. L'association a l'intention de rassembler un maximum de propriétaires et de parcelles : petites et grandes - autour des projets suivants : agriculture à savoir les champs, maintien de la biodiversité, tout en permettant la production de bois de qualité, avec les usages locaux et la monoculture. Sous la forme d'une association syndicale libre de gestion forestière, elle veut faire émerger localement une véritable culture forestière vivante et vivre sur la forêt, promouvoir le rôle social de la forêt en favorisant un travail éducatif et rémunérateur pour l'ensemble de la filière. Son action se concentre sur 31 communes de l'ouest creusois.

Contact : Antoine.Hautier@forêts-vivantes.fr

Association Francis Hulé pour la forêt primaire Eymoutiers (87120)
Créée en février 2019 par la section locale de la Fédération Française pour la Forêt Primitive, cette association a pour objet général de préserver les forêts primaires dans le monde. Elle est engagée actuellement dans un projet de préservation d'une forêt primaire en Haute-Vienne, à l'ouest de la Vallée de la Vienne, sur 700 ha en 800 ans. L'objectif est de restaurer sur les terres de grande superficie qui nécessitent le système forestier (sans usage) en forêt de montagne les forêts primaires ou de la montagne aux conditions locales. L'association travaille sur des dimensions spatiales et temporelles de projet complexe qui associent l'état de l'art scientifique et l'expertise locale.

Contact : francis.hule@forêt-primaire.fr

Groupement forestier Avenir forêt Sainte-Ervoise (19270)
Ce groupement forestier a pour objet de rassembler des propriétaires de forêts privées de montagne durable sur le plan économique, écologique et social. Engagé dans une agriculture à savoir les champs (sans irrigation), l'association a pour objet général de préserver les forêts primaires dans le monde. Elle est engagée actuellement dans un projet de préservation d'une forêt primaire en Haute-Vienne, à l'ouest de la Vallée de la Vienne, sur 700 ha en 800 ans. L'objectif est de restaurer sur les terres de grande superficie qui nécessitent le système forestier (sans usage) en forêt de montagne les forêts primaires ou de la montagne aux conditions locales. L'association travaille sur des dimensions spatiales et temporelles de projet complexe qui associent l'état de l'art scientifique et l'expertise locale.

Contact : jeanpierre@avenir-forêt.fr

Association Faits et racines Argenteuil-sur-Dordogne (19400)
Constituée en juin 2018 en réaction à la multiplication des coupes rases et des abatages d'arbres de forêt de montagne, l'association Faits et racines organise ses activités en plusieurs branches : action de forêts privées par le soutien de plans d'aménagement, soutien de projets locaux, association avec l'équipe locale autour de la thématique Forêt - Forêtiers (agriculture, services forestiers, projets de gestion forestière) et mise en œuvre d'une action locale nécessaire dans le secteur d'Argenteuil.

Contact : laurent@faits-et-racines.fr

École des Renards Noards (19120)
Créée en 2015 l'École des Renards a pour objectif de former à la filière bois traditionnelle dans une approche globale de la pratique de la forêt. La thématique des forêts de montagne, la forêt et la forêt de montagne sont abordées mais aussi le maintien des forêts primaires et des forêts de montagne. Une équipe de guides a permis d'être maître pour faire connaître aux habitants les enjeux de la forêt. Actuellement, elle s'agit de développer le rôle social de la forêt et de la montagne, elle a pour projet d'acquiescer un travail éducatif et de favoriser les liens de la culture forestière.

Contact : comite@ecole-des-renards.fr

Conservatoire des espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine
Le Conservatoire est une organisation d'environ 400 hectares de forêt en Limousin, qui sont dédiés pour le projet en isolation naturelle. Il est destiné par une volonté politique de la région de Nouvelle-Aquitaine de préserver les forêts de montagne de la région de Nouvelle-Aquitaine. S'agit de constituer une réserve naturelle pour protéger les zones sensibles. S'agit de constituer une réserve naturelle pour protéger les zones sensibles. S'agit de constituer une réserve naturelle pour protéger les zones sensibles.

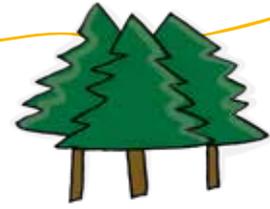
Contact : conservatoire@nouvelle-aquitaine.fr

Syndicat de la Montagne limousine
Une association « forêt » est mise en place au sein du Syndicat de la Montagne limousine. Elle s'adresse plus particulièrement à la zone d'habitat de Milléval.

Contact : syndicat@montagne-limousine.org

Cette carte a été réalisée à partir d'un recensement d'initiatives fait par Vincent Magnier, du Réseau des Associations Forestières. Vous connaissez d'autres initiatives qui n'apparaissent pas sur cette carte ? N'hésitez pas à nous en informer en écrivant à contact@journal-ipns.org

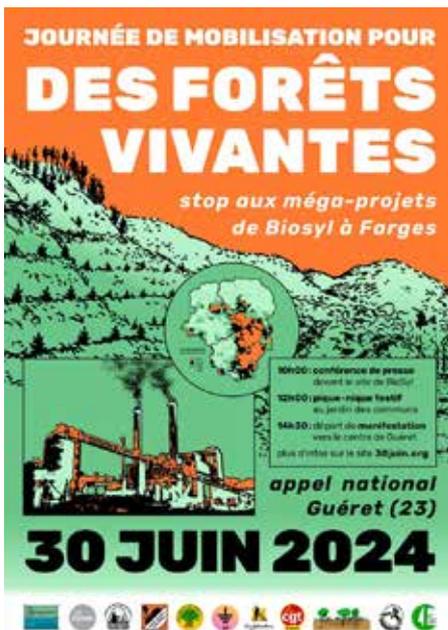
Des initiatives un peu partout sur la Montagne limousine et ailleurs...
crédit carte parue dans le *journal du plateau de Millevaches IPNS n°71 juin 2020*



Le groupe Forêt pour lutter contre le modèle forestier industriel et explorer les alternatives possibles sur le territoire

Le groupe Forêt constitue une des nombreuses thématiques dont se saisit le *Syndicat de la Montagne limousine*. Il s'organise autour de **trois pôles principaux** et vise à **lutter contre le modèle forestier industriel** et à **proposer des alternatives sur le territoire**.

- Au sein du pôle **Formation**, les bénévoles forment les habitant-es et les autres membres du collectif **aux métiers de la forêt et à la gestion sur le long terme** de forêts vivantes et diversifiées, tant sur le plan technique qu'écologique, pour rompre avec le modèle industriel actuel.
- Le pôle **Action militante lutte avec d'autres collectifs contre la mise en place de gros projets** — comme des scieries par exemple — liés à l'exploitation industrielle destructrice de la forêt.



Affiche du grand rassemblement organisé le 30 juin 2024 à Guéret (23) contre l'extension de l'usine ForgesBois à Égletons (19) et l'installation de l'usine Biosyl à Guéret
 crédit image site internet Syndicat de la Montagne limousine

- Afin d'éviter la création de nouveaux projets écocidaire, le pôle **Achat de forêts** cherche au travers de l'association *Haut Les Cimes* à **acheter des forêts privées** pour œuvrer à leur préservation et à leur réappropriation par les habitant-es dans le territoire de la Montagne limousine. L'association sera bientôt

locataire d'une forêt mise à disposition par le fonds de dotation *Forêts en vie* et devrait devenir **propriétaire d'une autre forêt** dans la commune de Gentioux-Pigerolles (Creuse, 373 habitant-es). **Toutefois, les ressources financières considérables des coopératives forestières rendent le rapport de force avec le collectif d'habitant-es profondément asymétrique.**

Outre ces trois pôles, **un outil collaboratif de sauvegarde des forêts de feuillus, Vigiefeuillus**, a récemment été mis en place pour intervenir le plus rapidement possible avant la coupe. Le but est de créer un **réseau d'habitant-es pour alerter** sur les coupes de parcelles de feuillus récentes, en cours et à venir, et **entrer en lien le plus tôt possible avec les propriétaires pour les sensibiliser** à d'autres modes de gestion de leurs forêts.

Par ses nombreuses actions, le groupe Forêt a **gagné en crédibilité auprès du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** et travaille désormais étroitement avec ses salarié-es. Il est aujourd'hui **reconnu comme un interlocuteur incontournable**, ce qui n'a pas toujours été le cas. Toutefois, ses **rapports avec la préfecture demeurent conflictuels** comme l'illustrent les interdictions de rassemblements et le déploiement des forces de police lors de manifestations.

Pour soutenir leur lutte, **les municipalités peuvent quant à elles constituer des alliées de taille dans le territoire**. Elles ont en effet la possibilité de limiter la privatisation des forêts (rachat des parcelles forestières, intégration de la protection des forêts dans les documents d'urbanisme, mise en place des trames vertes et bleues à l'échelle locale, etc.). Si le *Syndicat de la Montagne limousine* **n'a pas vocation à s'inscrire dans des démarches électorales**, il soutient néanmoins **ses membres, élu-es ou non, qui souhaitent constituer des listes citoyennes et participatives (LCP)** en vue des élections municipales de 2026. Il s'inscrit ainsi dans une logique de **mobilisation collective** pour des principes et une vision du territoire dont la municipalité peut être un prolongement, un moyen complémentaire d'action et non une fin en soi.

Pour recevoir les informations du groupe Forêt du *Syndicat de la Montagne limousine* vous pouvez inscrire votre adresse e-mail [en cliquant ici](#).



RETOUR
D'EXPÉRIENCE
DE *FRÉQUENCE*
COMMUNE

● DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE – p.160

Décider sans co-construire ou co-construire sans décider – p.160

Délibérer : co-construire ET décider – p.160

Réussir une délibération : les ingrédients incontournables – p.161

Points de vigilance et questionnements sur la démocratie délibérative – p.166

● TIRAGE AU SORT SUR CADASTRE ET PORTE-À-PORTE – p.168

Le tirage au sort sur le cadastre communal – p.168

Le tirage au sort et mobilisation des habitant·es – p.169

La diversité au sein des panels de tiré·es au sort – p.170

La mobilisation des tiré·es au sort à l'épreuve du temps long – p.170

Le tirage au sort couplé au porte-à-porte : un investissement en temps et en moyens humains – p.171

Des tiré·es au sort pour mieux prendre en compte la réalité des personnes qu'on n'entend pas – p.172

Redonner du pouvoir d'agir et renouveler la vision de la démocratie – p.173

Le tirage au sort n'est pas « l'outil magique » de la démocratie – p.174



DÉMOCRATIE DÉLIBÉRATIVE

La coopérative Fréquence Commune soutient depuis 2020 les expérimentations de démocratie délibérative au sein des communes participatives dont elle accompagne l'organisation et la délibération démocratiques. C'est sur la base de ces expériences, que les accompagnateur·rices de la coopérative partagent ici leurs regards et apprentissages sur les contours et conditions pour tendre vers cette promesse de démocratie délibérative.



Décider sans co-construire ou co-construire sans décider

Démocratie participative

« La notion de démocratie participative fait partie de ces notions floues, dont le succès réside précisément dans l'ambivalence. Devenue un mantra politique pour les un[e]s, déconsidérée par les autres, elle reste largement indéterminée et peut renvoyer tout autant à de petits exercices classiques de communication politique qu'à des tentatives de redistribution réelle de pouvoir au profit des citoyen·ne[s]. Elle ne s'en diffuse pas moins largement depuis maintenant une vingtaine d'années dans les vocabulaires politiques français et européen. S'il faut en fournir une définition provisoire, la locution renvoie à **l'ensemble des dispositifs, politiques, démarches qui visent à associer les citoyen·ne[s] au processus de décision politique**. Cette participation peut être plus ou moins directe, plus ou moins inclusive, plus ou moins structurée, mais elle vise globalement à renforcer la légitimité et l'efficacité de l'action publique. »

« [Démocratie participative : une réalité mouvante et un mouvement résistible](#) », BLONDIAUX Loïc, Vie Publique, 26/03/21

Les formes de participation des non élu·es aux décisions politiques, locales ou nationales, sont souvent des processus non aboutis où il s'agit de **débattre sans décider ou de décider sans débattre**.

Ainsi la **démocratie dite « participative »** est aujourd'hui largement **discréditée** parce qu'elle offre souvent un processus de participation **sans impact sur la décision politique**, comme ce fut le cas lors de la Convention Citoyenne pour le Climat. Cette absence d'impact sur la décision laisse parfois entendre que le seul outil véritablement démocratique serait le référendum, comme l'a montré le mouvement des Gilets Jaunes avec la promotion du **référendum d'initiative citoyenne (RIC)**. Or, cette modalité de décision par référendum, ouverte à tous les électeurs et toutes les électrices, **réduit bien souvent la décision au vote**, sans possibilité de co-construire une solution.

Délibérer : co-construire ET décider

La **démocratie délibérative** vise à dépasser le **seul débat sans décision que l'on retrouve dans de nombreuses conventions citoyennes, ou la seule décision** sans débat ou co-construction comme lors de référendums.

Selon le Larousse, délibérer signifie effectivement « Examiner les différents aspects d'une question, en débattre, y réfléchir afin de prendre une décision, de choisir une solution ». Délibérer contient ainsi trois actions : **examiner, débattre et décider**. Faire vivre une démocratie délibérative vise donc à articuler ces trois actions.

Pour réussir ce processus, des ingrédients indispensables ont été identifiés à l'issue de quatre années d'accompagnement de *Fréquence Commune* à la délibération démocratique dans les communes participatives.



● Réussir une délibération : les ingrédients incontournables

● Transformer la démocratie locale : le travail associé au sein d'assemblées mixtes

Nous constatons un effet souvent décevant pour les habitant-es travaillant à « huis clos » de voir le fruit d'un travail de plusieurs mois être transformé ensuite par les élu-es, sans en comprendre les raisons et/ou pour des raisons qu'ils et elles auraient pu prendre en compte si elles leur avaient été exposées en amont. De même, il est difficile pour les élu-es et les agent-es de comprendre les cheminements et arguments qui ont conduit à telle ou telle proposition des habitant-es s'ils et elles ne prennent pas part à leur élaboration. Or, c'est bien ce processus délibératif qui peut les nourrir, les « déplacer », les faire changer d'avis, tout comme les membres habitant-es.

Afin de dépasser les échecs et insuffisances des conventions et autres instances citoyennes, la démocratie délibérative peut s'appuyer sur ce que l'équipe de *Fréquence Commune* appelle le « **travail associé** ». Il s'agit de reconnaître que la délibération est une décision politique qui résulte de la mise au travail d'un triptyque d'acteur-rices aux perspectives et légitimités complémentaires, à savoir : **les élu-es locaux-les, les agent-es de la fonction publique territoriale et les habitant-es**. La participation des élu-es et des agent-es aux côtés de non élu-es, au sein d'assemblées ou d'instances délibératives mixtes, permet d'élaborer des propositions qui intègrent pleinement **les différentes contraintes politiques, techniques, administratives et financières** tout au long des travaux. Les amendements se font alors avec tous-tes les participant-es, permettant d'arriver à une production finale co-construite avec l'ensemble des acteur-rices. La délibération se fait **entre habitant-es, élu-es et agent-es**, et non plus seulement entre élu-es dans les instances internes de la municipalité. Réunir ces conditions permet à la proposition finale de **passer au conseil municipal sans être modifiée** puisqu'elle a intégré la vision politique des élu-es, le cadrage budgétaire ainsi que les contraintes techniques et administratives.

● Le rôle des élu-es

La démocratie délibérative invite les élu-es à inventer leur place dans ces assemblées ou instances hybrides **alliant démocratie directe et représentative**. L'enjeu est ainsi qu'ils et elles **trouvent leur place sans en prendre trop** pour laisser largement la parole aux habitant-es dans le processus de délibération. Leur rôle est également de faire des allers-retours entre le reste des élu-es majoritaires de la commune et les participant-es à la co-construction, tout au long des séances de travail.

Démocratie représentative en France

« **“ La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentant[e]s et par la voie du référendum. ”** article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958.

Le système politique de la V^e République reconnaît à **une assemblée restreinte le droit de représenter le peuple français et de prendre des décisions le concernant**. Les élu[e]s tiennent leur légitimité du **suffrage** exprimant la volonté populaire. Les décisions sont prises au regard des suffrages exprimés par le corps électoral et dans l'intérêt général. Toutefois, **les mandats ne sont pas impératifs** ; les parlementaires sont ainsi libres de leur vote (article 27 de la Constitution). »

« [Les institutions démocratiques](#) », Ministère de l'Intérieur, 03/02/25

Démocratie directe

« La démocratie directe est une forme de démocratie dans laquelle **les citoyen[ne]s exercent directement le pouvoir, sans l'intermédiaire de représentant[e]s élu[e]s**. [...] Les modalités d'exercice du pouvoir au sein des théories, des organisations, communautés, cités et pays ayant été rapporté à la démocratie directe sont relativement variables, mais elles partagent néanmoins un certain nombre de principes et de pratiques, parmi lesquelles l'égalité politique des citoyen[ne]s (ou membres) concernant la délibération et les décisions (horizontalité du pouvoir), la révocabilité des mandaté[e]s ou des élu[e]s éventuel[le]s, le mandat impératif, la réunion en assemblée, et la prise de décision à la majorité, au consensus, ou encore à l'unanimité. La désignation par tirage au sort, la rotation des mandats ou encore l'impossibilité de les renouveler constituent aussi des pratiques fréquemment associées à la démocratie directe. »

[Wikipedia](#)

Pour faciliter leur rôle, il est nécessaire de prédéfinir collectivement avec l'ensemble des élu-es majoritaires et en amont de la phase de co-construction ce qui relève d'un « **cadre non négociable** », à savoir **tous les éléments de contraintes, de cadrage (politique, administratif, budgétaire, temporel, de compétences, etc.) et de lignes rouges** qui vont borner le travail de co-construction. Ce document présenté de façon claire et transparente au démarrage des travaux permet aux élu-es d'être plus serein-es et ouvert-es aux discussions. Il permet également à l'ensemble des participant-es, notamment aux habitant-es, d'avoir de la clarté quant au cadre de faisabilité dans lequel ils et elles pourront faire jouer en plein le travail de co-construction et de délibération. Ainsi, les travaux ne risquent pas de se perdre dans des propositions qui pourraient ne pas être appliquées par la suite par les élu-es. Ce cadre est un élément de repère susceptible d'être ajusté en fonction d'éléments qui ne relèvent pas directement de la commune et l'impactent malgré tout (contexte national, pandémie, changement de position de partenaires du projets, etc.).

● Le rôle des agent-es

Le rôle des agent-es est d'accompagner le processus de co-construction. **Véritables soutiens techniques à la proposition**, ils et elles réalisent les allers-retours nécessaires entre l'espace de co-construction et les services municipaux pour donner les éléments notamment techniques et budgétaires (chiffrage, études techniques) qui permettent d'élaborer et d'arbitrer les différentes propositions.

● Le tirage au sort pour favoriser l'inclusion des personnes habituellement sous-représentées

Les décisions prises avec des non élu-es souffrent souvent de légitimité en raison d'une participation de « **toujours les mêmes** » habitant-es : principalement des hommes, blancs, instruits, issus de catégories socioprofessionnelles favorisées, ayant des engagements militants et disposant de temps, souvent retraités, etc.

Dans nos expériences de terrain, les tiré-es au sort ont contribué à transformer les pratiques politiques et apporté un nouveau regard, de nouvelles compétences et de nouvelles expertises à la décision politique. Le tirage au sort nous paraît constituer un outil de mobilisation intéressant pour impliquer directement les habitant-es, notamment celles et ceux habituellement sous-représenté-es dans les dispositifs de participation. Il peut constituer

également un outil d'amélioration significative des décisions politiques.

Pour autant, cette réussite est conditionnée à ce que le tirage au sort ne soit pas qu'un outil de désignation aléatoire mais adossé à un dispositif qui permet de légitimer les personnes tirées au sort et garantir leur mobilisation dans le temps au sein de ces espaces de co-construction, notamment en veillant à la régulation et la facilitation de ce cadre de travail. ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Tirage au sort sur cadastre**)

● La facilitation de la délibération

La facilitation¹ est un élément essentiel d'une délibération réussie. Les facilitateur-rices sont garant-es du cadre et du respect du processus de délibération. Leur rôle est de **faire émerger les points de vue** des participant-es et **d'accueillir les désaccords et les éventuelles tensions** qui pourraient en découler. Ils et elles sont **les garant-es d'un partage équitable du temps de parole et de la prise en compte des idées de chacun-e**. Les facilitateur-rices ne formulent pas leur avis pendant les débats et ne prennent pas part au vote.

Les espaces de délibération étant traversés par **des rapports de domination qui structurent la société**, la facilitation a un rôle majeur à jouer dans **leur régulation pour limiter leur reproduction** et réellement permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu-es et considéré-es. **Des rapports de pouvoir** peuvent aussi se jouer dans ces espaces de délibération, notamment lorsque **des élu-es et des expert-es** y prennent part. Ils et elles peuvent prendre l'ascendant si les débats ne sont pas suffisamment cadrés. Les habitant-es risquent alors de ne pas pouvoir trouver une véritable place dans la délibération. Permettre le travail en intelligence collective, la coopération et la co-décision entre personnes de niveaux de connaissances, de pouvoir et de légitimité différenciés relèvent en grande partie des missions de la facilitation.



1/ Voir « [La facilitation, expérience irréversible au cœur des listes participatives](#) » émission-podcast de Fréquence Commune, 22/05/24

Rapports de domination et de pouvoir

On confond souvent rapports de domination et rapports de pouvoir. Les premiers résultent **des mécanismes d'oppressions et de privilèges** sur lesquels reposent les **systèmes de domination** qui structurent la société comme le patriarcat, le capitalisme ou le racisme par exemple. Les rapports de pouvoir se matérialisent à travers les **comportements** des individus à l'échelle de collectifs et d'organisations et peuvent être renforcés par une différence de statut. Ils caractérisent une asymétrie dans la capacité à exercer le pouvoir, à influencer le débat, à se sentir à l'aise et légitime dans les différents espaces collectifs. Ils peuvent se nourrir des rapports de domination et les renforcer.

Système de domination

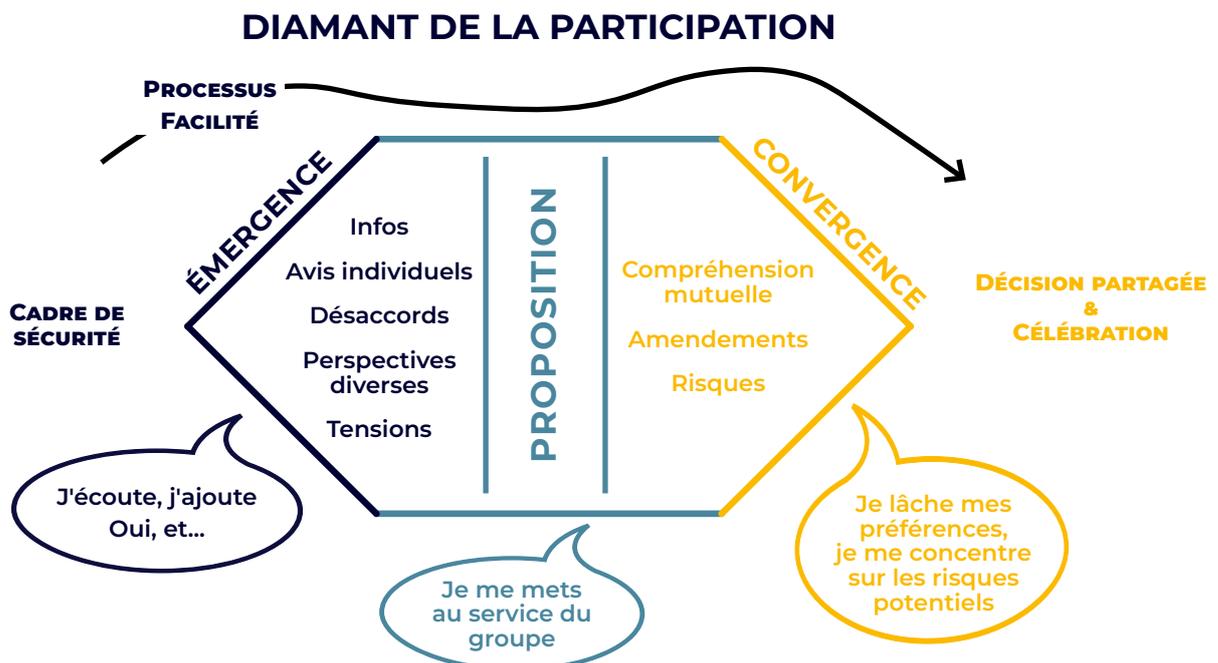
Un système de domination est un système qui porte dans **ses croyances et dans sa structuration matérielle (économique, politique, sociale) un rapport de pouvoir, d'autorité et de supériorité d'un groupe social sur d'autres**. Il peut être entendu comme un « *système d'oppression et de privilèges [qui] structure et autorise, conjointement, la répartition inégale d'avantages et de désavantages symboliques et matériels au sein de la société* »². Il existe une **multiplicité** de systèmes de domination qui peuvent **être imbriqués et se renforcer mutuellement**.

D'après « [Having Trouble Explaining Oppression? This Comic Can Do It for You](#) », BD de Everyday Feminism, 30/01/17 ; « [Fresque des résistances](#) », Labo des résistances, 2023 ; le collectif Magma ; « [Rapports de pouvoir et de domination](#) » [La Volte](#).
↳ (cf. [Féministiser la politique](#))

2 / MARTY Laurence, « [Redevenir-rester vivant.es](#) », Terrestres, 17/05/21, à propos de ROUSSEAU Juliette, Lutter Ensemble, pour de nouvelles complicités politiques, éditions Cambourakis, 2018, 425 pages

La délibération peut être décomposée en deux phases symbolisées par le **diamant de la participation**, inspiré du diamant de Sam Kaner : une première **d'émergence** et une seconde **de convergence** pour aboutir à une production finale dans laquelle les divergences exprimées auront été arbitrées par le groupe.

La méthode de prise de décision privilégiée est souvent celle de la « **décision à zéro objection** » (**DAZO**) qui permet une meilleure prise en compte des avis minoritaires et évite de figer des clivages avec la logique de gagnant-es et de perdant-es du vote majoritaire.



« Décision à Zéro Objection » (DAZO)

La méthode de la décision à zéro objection permet d'aboutir à une **décision collective cohérente et fonctionnelle**. Contrairement au **consensus**, elle ne vise pas à mettre **tout le monde d'accord** ni à obtenir « **la meilleure solution** » et ne doit pas non plus résulter en un **agglomérat de préférences individuelles**. Elle permet de formuler une proposition finale pour laquelle personne n'a d'**objection**, c'est-à-dire pour laquelle personne n'identifie de **risque majeur pour le collectif ou pour soi**. Cette méthode permet d'éviter l'écueil des votes majoritaires qui cristallisent parfois de forts clivages entre « deux parties » ou celui de la silencieuse de minorités qui n'auraient pas pu s'exprimer ou n'auraient pas été entendues.

Qu'est-ce qu'une « bonne » proposition ?

Pour qu'une proposition puisse être soumise à une DAZO, il faut que celle-ci soit **claire, argumentée et compréhensible par tout le monde**.

Après une première phase essentielle **d'écoute ou d'émergence collective**, une personne ou un groupe de **proposeur-ses** rédige une proposition qui pourra ensuite être « bonifiée » par le collectif si elle suscite des objections. Sont appelées « **bonifications** » les améliorations qui permettent de lever les objections. Les proposeur-ses peuvent **assumer des partis pris forts** dans la proposition qu'ils et elles soumettent à la DAZO pour ne pas tomber dans un **consensus mou**. Ce rôle leur conférant un **pouvoir important**, ces dernier-ères se doivent de le faire en restant **au service du collectif**.

Qu'est-ce qu'une objection « raisonnable » ou « recevable » ?

Pour être recevable, une objection doit d'être **argumentée, précise et concrète** et ne peut relever **d'une préférence individuelle ou d'un avis personnel**. Elle ne peut être dirigée contre une ou des personnes, ni constituer une autre proposition.

Le **facilitateur ou la facilitatrice** a pour rôle d'accompagner chaque personne à explorer et formuler ses objections pour vérifier si celles-ci sont bien raisonnables et pour qu'elles soient bien appréhendées par les autres membres du groupe. La facilitation a un **rôle déterminant dans le maintien ou la levée des objections** même si, en **sociocratie**, il revient à chaque personne de maintenir ou non son objection, celle-ci pouvant relever d'une limite subjective souvent désignée par l'expression « *je ne pourrai pas vivre avec* »³.

À la commune de La Montagne (Loire-Atlantique, 6488 habitant-es), les élu-es ont instauré la possibilité de poser une « **objection au ressenti** » pour permettre à celles et ceux pour qui il est plus difficile de s'exprimer en public et de formuler des arguments clairs de faire respecter leurs limites malgré tout.

Les objections maintenues sont ensuite « **traitées** » : les personnes qui en posent ou le reste du groupe proposent des « **bonifications** » soit des améliorations de la proposition pour lever les objections une par une. Si toutes les objections ne sont pas levées, alors la proposition n'est pas adoptée. Il peut arriver que la proposition ne soit **pas assez mature et nécessite d'être retravaillée**, le groupe peut aussi avoir besoin de plus d'informations ou de plus de temps de débat avant de prendre une décision.

Cette méthode de décision s'appelait historiquement « **décision par consentement** » pour signifier que, contrairement au consensus, le but n'est pas que tout le monde soit d'accord mais « *que personne ne dise non* ». Au vu des avancées du droit international et des luttes féministes qui définissent le consentement comme un « **oui enthousiaste, libre et éclairé** »⁴ et non pas comme « l'absence d'objection » ou « l'absence d'expression d'un non », comme le collectif [La Volte](#), nous faisons donc le choix de parler de « **décision à zéro objection** »⁵, évitant ainsi d'entretenir de la confusion là où il ne devrait pas y en avoir.

3 / « Quelles visions de l'Homme ? » dans l'article « [Quelles différences entre la sociocratie et l'holocratie](#) », MARSHALL Thomas, Centre français de sociocratie, 16/05/18

4 / La convention d'Istanbul de 2014, ratifiée par la France, stipule dans son Article 36 « Violence sexuelle, y compris le viol » que « [Le consentement doit être donné volontairement comme résultat de la volonté libre de la personne considérée dans le contexte des circonstances environnantes](#) », voir aussi « La convention d'Istanbul : un outils puissant pour mettre fin à la violence fondée sur le genre », Conseil de l'Europe, 2020

5 / « [Connaissez-vous la DAZO ?](#) », Collectif La Volte, 23/04/24

« Décision à Zéro Objection » (DAZO)



crédit [Université du Nous](#) - François Piranda - (CC) BY-SA

● **La place de l'expertise dans le processus délibératif**

Une délibération éclairée exige une montée en compétence sur le sujet débattu par l'ensemble des acteurs et actrices amené-es à prendre part à la co-construction et à la décision finale. Il s'agit ainsi de prendre en compte les avis et analyses des acteur·rices concerné·es et des expert·es du sujet au cours de la délibération.

Les expert·es ne sont pas membres du groupe en charge de la délibération mais invité·es à des temps précis, en tant que **personnes ressources** sur les enjeux traités.

Ces expert·es peuvent être des chercheur·ses, des agent·es de la fonction publique, des professionnel·les, des représentant·es d'entreprises ou d'associations, etc.

La mobilisation d'une expertise peut avoir différents objectifs :

- **vulgariser** (chercheur·ses, direction générale des services, agent·es territoriaux·les, etc.) : renforcer le niveau de compréhension du sujet par les membres de l'assemblée ;
- **inspirer** (partage et/ou visite de projets inspirants) : ouvrir l'imaginaire ;
- **s'assurer de la faisabilité** ;
- **visibiliser les controverses** (associations, entreprises, etc.) : soutenir et comprendre la diversité des opinions politiques.

Les effets de ce mode d'organisation sont vertueux à bien des égards :

- les participant-es peuvent **se nourrir du regard des expert-es et monter en compétence** tout au long du processus ;
- la proposition est davantage en phase avec **les enjeux techniques** auxquels elle doit répondre, l'expertise sera pleinement intégrée dans les travaux ;

- la production finale est **amendée pendant le processus** de délibération et non *a posteriori*, ainsi les participant-es ne se sentent **pas dépossédé-es par une expertise extérieure**.

● Points de vigilance et questionnements sur la démocratie délibérative

● Place des acteur-rices concerné-es

L'enjeu du processus délibératif est de **sortir d'une opposition de points de vue pour construire ensemble une alternative** avec laquelle tout le monde accepte de fonctionner. Nous observons que les personnes directement concernées vont plus difficilement changer de regard et d'avis sur le sujet traité. Elles et ils peuvent rester pris-es par un certain regard sur les problématiques rencontrées. Par exemple, lors d'une révision du Plan local d'urbanisme (PLU), il pourra être difficile pour des propriétaires de parcelles potentiellement urbanisables d'adopter une position en faveur d'un gel de l'artificialisation des terres. Néanmoins, **les personnes vivant au quotidien la situation insatisfaisante ont une expertise** qui est indispensable à la qualité de la délibération. Comment traiter la précarité ou le droit des personnes LGBTQIA+⁶ sans associer les personnes concerné-es par ces situations ? C'est pourquoi, nous nous interrogeons au sein de *Fréquence Commune* sur les sujets et contextes qui sont déterminants dans le choix d'intégrer les personnes concernées à la décision ou de les auditionner par le groupe décisionnaire. Les propositions et questions présentées ci-dessous sont des éléments de réflexion sur cet **enjeu complexe du choix des parties prenantes à un processus délibératif**.

Un des critères qui nous apparaît discriminant dans ce choix est la situation des personnes concerné-es au sein de la société : **sont-elles en situation de domination ou de dominé-es, sont-elles doté-es ou non de privilèges ?** Ainsi nous serons plus enclin-es à associer des personnes en situation de précarité à une décision les concernant qu'un propriétaire foncier à la révision du PLU.

Dans le cas où la délibération touche directement des personnes détenant peu ou pas de privilèges au sein de la société, inclure les personnes concerné-es dans la décision permet **de renforcer leur pouvoir d'agir, de contrebalancer les dominations sociétales et d'éviter de laisser des personnes non concerné-es par ces situations chercher des solutions pour celles et ceux qui les vivent**.

Dans le choix des personnes à associer à la délibération, nous prenons également en compte le **niveau de conflictualité** : plus le sujet sera conflictuel, plus l'écoute entre les parties sera difficile et moins des changements de points de vue pourront être espérés au cours de la délibération. Dans ce cas, si les personnes participant au processus de décision sont directement concerné-es et s'opposent, on court **le risque de glisser vers un processus de négociation entre les parties plutôt que de recherche d'un intérêt général et de délibération**.

Ne pas intégrer les personnes concernées (ex : propriétaires fonciers dans la révision du PLU) dans le groupe décisionnaire exige de laisser une place conséquente à **leur audition dans le processus délibératif**. Nous prenons ici comme repère le rôle d'un-e **juré-e d'assises** qui n'a pas d'intérêt dans l'affaire traitée et qui a pour mission d'écouter l'ensemble des parties prenantes. Auditionner les personnes concerné-es sans les inclure dans le processus décisionnel permet de **délibérer avec les personnes en capacité de changer d'avis et d'éviter les rapports de force dans la délibération**. On risque néanmoins de passer à côté d'une transformation des postures

6/ L'acronyme LGBTQIA+ désigne les lesbiennes, les gays, les bisexuelles, les personnes transgenres, les queer, les intersexes, les asexuel·les et toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans les normes de genre et d'identité sexuelle.

des parties prenantes et d'éléments qualitatifs dans la décision. La non-association des personnes concerné-es à la décision peut aussi poser une question éthique d'imposition de règles et de choix par d'autres.

● Mise à l'agenda des sujets soumis à la délibération

Qui met à l'agenda les sujets, projets, enjeux soumis à la délibération avec les habitant-es : **les équipes municipales** (mise à l'agenda dite « descendante ») ou **les habitant-es** (mise à l'agenda dite « ascendante ») ? C'est d'ailleurs tout l'enjeu des **dispositifs d'interpellation citoyenne** que d'ouvrir la possibilité et d'accompagner des habitant-es à mettre à l'agenda d'un conseil municipal un sujet à enjeux, un besoin qui leur est cher.

Mettre à l'agenda un sujet, c'est lui **donner une priorité politique** et donc **des moyens spécifiques** qui ne seront pas mis ailleurs. Pour juger de la priorité de tel ou tel enjeu, il faut pouvoir regarder l'ensemble de la politique municipale et juger ainsi des priorités des enjeux les uns par rapport aux autres. Or, le périmètre de travail, les moyens et le temps accordés aux dispositifs démocratiques ne permettent pas aux habitant-es d'analyser l'ensemble de la politique municipale et de juger du niveau de priorité d'un sujet soumis à la délibération au regard des projets déjà prévus ou engagés. **Ce regard d'ensemble est jusque-là le monopole de l'équipe municipale élue.**

En France, quelques équipes municipales ont souhaité réunir une assemblée citoyenne autour d'un sujet choisi par les habitant-es elles et eux-mêmes comme c'est le cas de **l'Assemblée citoyenne et populaire de Poitiers**⁷ (Vienne, 90 240 habitant-es) ↪ (cf. [Impliquer les habitant-es. Des expérimentations](#)).

Pour que la mise à l'agenda des sujets par les habitant-es épouse cette compréhension à 360° de l'action municipale, cela nécessiterait de leur **ouvrir l'entièreté de la priorisation de la politique municipale**. Cela pourrait se faire par exemple en début de mandat où s'établit notamment la Programmation pluriannuelle d'investissement (PPI) des prochaines années.

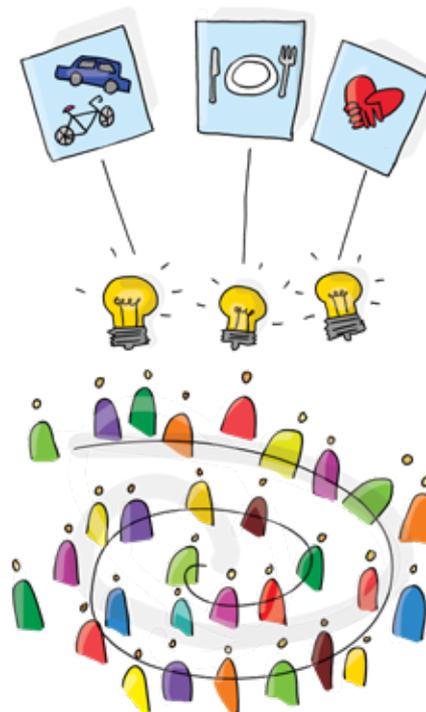
Aller si loin dans l'implication des habitant-es dans les décisions structurantes de la municipalité et du mandat municipal **requiert du temps, des moyens, et probablement aussi des conditions**

de formation et d'engagement dans la durée des habitant-es impliqué-es. Cela redéfinit également **le rôle et la place des élu-es et des services municipaux** à leurs côtés ainsi que, fondamentalement, **l'ensemble de la conduite municipale.**

● Légitimité dans la prise de décision

Ces expériences nous conduisent à porter la question de la légitimité dans la prise de décision, moins au regard de la nature du groupe de personnes ou d'instances mobilisées (ex : groupe de travail issu d'un tirage au sort sur cadastre, assemblée ouverte à l'ensemble des habitant-es, vote référendaire d'inscrit-es sur listes électorales) qu'à **la qualité du processus démocratique** mis en œuvre pour y parvenir. Celle-ci peut notamment être déterminée par la capacité des personnes à **s'informer, écouter des avis contradictoires et à changer d'avis.** Elle est dépendante des espaces et moyens mis en œuvre par la municipalité.

Plutôt que de chercher le vote de tous et toutes, l'enjeu est alors de permettre à **un maximum de personnes différentes de participer à une délibération de qualité** et d'être en mesure de prendre une décision éclairée sur les sujets traités.



7 / « [L'Assemblée citoyenne et populaire : qu'est-ce que c'est ?](#) », commune de Poitiers

TIRAGE AU SORT SUR CADASTRE ET PORTE-À-PORTE

“ Pour moi c'est ça la démocratie : un renversement de la hiérarchie verticale. On est ensemble, on réfléchit ensemble, on discute ensemble, on s'écoute et on concrétise nos idées par des actions. ”

une habitante tirée au sort



Issu de l'expérience athénienne de la démocratie, le tirage au sort est l'un des outils alternatifs de mobilisation à disposition des listes citoyennes et participatives. Souvent convoqué comme l'une des applications concrètes de **l'égalité démocratique** — tout le monde peut et devrait pouvoir prendre part aux décisions politiques —, il a été testé dans de nombreux contextes.

Cette analyse se base ici sur les expériences de désignation par tirage au sort et de porte-à-porte réalisées en 2022 et 2023 dans 5 communes accompagnées par *Fréquence Commune* et pour lesquelles nous disposons de données : 200 personnes tirées au sort lors de la première édition en 2022 de **l'Assemblée citoyenne et populaire de**

Poitiers (Vienne, 90 240 habitant.es) ; 11 personnes tirées au sort à **Pélussin** (Loire, 3 682 habitant.es) et 10 à **Elne** (Pyrénées-Orientales, 9 428 habitant.es) pour **co-construire des tiers-lieux** ; 10 personnes tirées au sort au **Plateau-des-Petites-Roches** (Isère, 2 415 habitant.es) pour **décider de l'avenir de la station de ski** et 69 personnes à **Lyon** (Rhône, 5 222 500 habitant.es) pour établir un « **baromètre du bien-être** », aussi appelé « **boussole du bien-être** » ; 10 personnes tirées au sort à **La Crèche** (Deux Sèvres 5 732 habitant.es) pour travailler à **la réouverture de la piscine municipale**.

Ces personnes tirées au sort ont contribué aux décisions au sein d'instances ou lors de séquences démocratiques menées par ces communes.

Le tirage au sort sur le cadastre communal

Cadastre

« Le cadastre est un ensemble de plans et fichiers administratifs qui recensent toutes les propriétés immobilières situées dans chaque commune française et qui en consigne la valeur afin de servir de base de calcul à certains impôts.

Les données ouvertes à ce jour sont celles du plan cadastral : parcelles, sections, bâti et éléments d'habillage. Les fichiers des propriétés et des propriétaires ne sont pas concernés ».

« [Données cadastrales ouvertes](https://cadastre.data.gouv.fr) », cadastre.data.gouv.fr

Diverses méthodes de tirage au sort existent et ont été testées par les collectivités locales en France. Les plus utilisées se basent sur **les listes électorales et les listes de numéros de téléphone**. La recherche en sciences participatives montre qu'en moyenne **seulement 6% des personnes répondent favorablement à une sollicitation de tirage au sort pour une activité de participation citoyenne**¹.

Les expériences analysées ici se basent sur une nouvelle méthode qui vise à réduire certains biais : **le tirage au sort à partir des adresses du cadastre, associé au porte-à-porte**.

1/ BACHIR Myriam, LEFEBVRE Rémi, « [La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille](#) », *Participations*, N° 24(2), 167-194, 2019 et JACQUET Vincent, « [Déliberer ou ne pas délibérer ? La \(non-\)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort](#) », thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, 2017

Au lieu de tirer au sort des personnes, ce sont **des adresses qui sont désignées aléatoirement** via une application numérique nommée « **Tirageosaure** » (voir encadré ci-dessous), basée sur la liste nationale des bâtiments. Une fois les adresses tirées au sort, les élu·es et les agent·es vont sonner à la porte des personnes concernées pour les en informer : c'est la phase du **porte-à-porte**. Celle-ci est réalisée la plupart du temps en équipe. Des binômes d'élu·es (ou d'élu·es et d'agent·es municipaux·les) se répartissent les adresses tirées au sort et se rendent sur place pour présenter la démarche de façon concise et claire aux habitant·es tiré·es au sort avec l'intention de leur donner envie de participer. S'il n'y a personne à l'adresse indiquée ou si la personne refuse de participer à l'instance ou la séquence démocratique concernée, le binôme se rend à l'adresse suivante (ou à l'appartement suivant), jusqu'à obtenir un « oui ». Une fois le porte-à-porte réalisé, un **suivi téléphonique** est effectué pour confirmer ou relancer les personnes qui ont accepté lors de la première rencontre en porte-à-porte. Ces appels sont généralement réalisés par un·e agent·e de la commune.

Le tirage au sort sur cadastre couplé à du porte-à-porte se distingue par les éléments suivants :

- **Chaque maison ou appartement dispose de la même chance d'être sélectionné et les personnes non-inscrites ou exclues des listes électorales sont réintégrées.** Chaque habitant·e de la commune, peu importe son niveau de diplôme, de revenu ou encore sa nationalité, est ainsi considéré·e comme **légitime pour s'occuper des affaires publiques**, au même titre qu'un·e élu·e ;
- Le tirage des adresses permet également **d'intégrer les différences territoriales et les inégalités socio-économiques** qu'elles recouvrent, entre d'une part, les quartiers résidentiels les plus aisés et, d'autre part, la concentration et la verticalité des habitations des quartiers les plus populaires ;

- **Le porte-à-porte** couplé au tirage au sort a pour objectif **de mobiliser les personnes** qui auraient normalement refusé au premier abord par **sentiment d'illégitimité**. En frappant à chaque porte, les agent·es et élu·es présentent de la manière la plus concrète possible le projet pour lequel les tiré·es au sort sont sollicité·es et le rôle qui sera le leur. Ils et elles peuvent directement répondre aux questions et aux craintes des habitant·es tiré·es au sort et ainsi **renforcer leur confiance dans la démarche** ;

- Enfin, le tirage au sort avec porte-à-porte est une **manière très directe de partager de l'information** sur la démarche en cours auprès d'habitant·es qui ne sont pas dans les canaux de communication habituels de la mairie.

Tirageosaure

Devinette : Que font 2 dinosaures qui n'arrivent pas à se mettre d'accord ?

Réponse : un Tirageosaure

Tirageosaure est une **application développée en 2022** par *Fréquence Commune* afin de **générer aléatoirement un panel d'adresses parmi toutes les adresses d'habitation de la commune**. Une fois cette liste en poche, les élu·es et les agent·es se rendent chez les personnes en porte-à-porte.

L'application utilise un **algorithme conçu par Fréquence Commune** pour générer aléatoirement un panel d'adresses. **L'ouverture des données publiques** permet d'avoir accès à l'ensemble des adresses du territoire ainsi qu'à de nombreuses autres informations pour maximiser les chances de mobiliser un panel divers d'habitant·es.

« [Tirage au sort](#) », *Fréquence Commune*

Le tirage au sort et mobilisation des habitant·es

En moyenne, sur les expériences analysées, 27% des personnes tiré·es au sort mobilisé·es en porte-à-porte se rendent à la première réunion².

2/ Ce chiffre ne prend pas en compte les personnes n'ayant pas ouvert leur porte.

Présence des personnes tirées au sort à la première réunion

Commune	Nombre de personnes qui ont ouvert leur porte lors du porte-à-porte	Nombre de « oui » lors du porte-à-porte	Nombre de personnes présentes à la première réunion	Pourcentage de personnes présentes à la première réunion
La Crèche	10	5	3	30 %
Elne	10	10	2	20 %
Plateau-des-Petites-Roches	10	5	2	20 %
Pélussin	11	8	4	36 %
Poitiers	200	129	70	35 %
Lyon	69	62	16	23 %
Moyenne				27 %

La diversité au sein des panels de tiré-es au sort

L'analyse des panels³ composés des personnes tiré-es au sort qui ont accepté lors du porte-à-porte de contribuer au projet (panel des « oui ») témoigne de **profils plus diversifiés du point de vue des catégories socioprofessionnelles, du genre et de l'âge**, que ceux que l'on peut retrouver habituellement dans un **panel de personnes volontaires**, traditionnellement **plus masculin, plus âgé** et composé essentiellement de **catégories socioprofessionnelles favorisées**. Par exemple, le panel des « oui » de la commune de Pélussin était composé à 25% d'ouvrier-ères et 25% d'employé-es, de 50% de femmes et de 63% de personnes de moins de 45 ans. Celui de Poitiers était composé à 30% d'employé-es, 8% d'étudiant-es, 16% de personnes sans emploi ou

d'élèves de plus de 16 ans, à 57% de femmes et 49% de personnes de moins de 45 ans et à 20% de moins de 30 ans.

Il semble que selon la configuration de la commune, **certaines catégories sont sous-représentées** dès cette phase de mobilisation. C'est le cas des jeunes de moins de 30 ans dans les petites communes de Pélussin, Elne et du Plateau-des-Petites-Roches ainsi que des ouvrier-ères dans les plus grandes communes de Poitiers et Lyon. Les agriculteur-rices sont quasi systématiquement absent-es des « oui ».

La mobilisation des tiré-es au sort à l'épreuve du temps long

Le nombre de tiré-es au sort mobilisé-es et la diversité de points de vue à laquelle ils et elles contribuent, **baissent quasi-systématiquement dans le temps**. On constate en effet que si **27% de tiré-es au sort** étaient présent-es à la première

réunion, à la dernière réunion ils et elles ne sont **plus que 15%** (voir tableau page suivante). Cette moyenne reste deux fois plus élevée qu'avec un tirage au sort classique et sans porte-à-porte.

3 / Le terme « panel » désigne « un échantillon de personnes ou un groupe de spécialistes utilisés pour une enquête, une discussion ou une animation », [Le Robert](#)

Présence des personnes tirées au fil du temps

Commune	Nombre de personnes qui ont ouvert leur porte lors du porte-à-porte	Nombre de « oui » lors du porte-à-porte	Nombre de personnes présentes à la première réunion	Pourcentage de personnes présentes à la première réunion	Pourcentage de personnes présentes dans les dernières réunions
La Crèche	10	5	3	30 %	20%
Elne	10	10	2	20 %	20%
Plateau-des-Petites-Roches	10	5	2	20 %	10%
Pélussin	11	8	4	36 %	10%
Poitiers	200	129	70	35 %	20%
Lyon	69	62	16	23 %	10%
Moyenne				27 %	15%

Si le porte-à-porte semble **favoriser la levée de certaines barrières à la mobilisation des habitant-es**, on peut faire l'hypothèse que celles-ci tendent à **se remettre en place dans le temps**. Plus on s'éloigne dans le temps du porte-à-porte, plus les personnes se désengagent, et principalement celles les moins susceptibles de venir en premier lieu. Certaines pratiques peuvent toutefois **favoriser l'engagement dans le temps long**. Les élu-es ou les agent-es peuvent par exemple réaliser **un suivi ciblé et rapproché des tiré-es** au sort afin de prévenir le **sentiment d'illégitimité, d'inutilité ou encore le désintérêt**. Cela peut se faire grâce à des relances dans des délais justes (ni trop tôt, ni trop tard), *via* des médias appropriés et si possible personnalisés (appels téléphoniques, SMS, emails, etc.).

La prise en compte des contraintes matérielles, logistiques, économiques, linguistiques, familiales et liées à des handicaps notamment est également clé. La mise en place d'une **garde d'enfants**, d'un **défraiement des transports**, voire d'une **indemnisation**, peut faire la différence pour une partie du public. Enfin, **conférer un rôle particulier** au sein des assemblées et des séquences démocratiques à certain-es participant-es (accueil des participant-es, présentation ou contribution à l'élaboration des propositions, assesseur-ses, etc.) peut favoriser leur engagement dans la durée.

Le tirage au sort couplé au porte-à-porte : un investissement en temps et en moyens humains

Mobiliser en porte-à-porte prend du temps. Mais combien exactement ? Quel est l'investissement moyen nécessaire pour faire venir des personnes tirées au sort ? L'analyse des cinq cas ci-dessous montre qu'**il faut en moyenne 1h pour obtenir un « oui »**, mais **une soirée de 2 ou 3 heures de porte-à-porte pour obtenir un « oui ferme »**, c'est-à-dire pour que la personne s'engage effectivement à venir à une première réunion. Par exemple, si 5 binômes d'élu-es et d'agent-es s'engagent pour réaliser le porte-à-porte, on pourra espérer qu'au minimum 5 personnes soient mobilisées « fermement » par soirée de 2 ou 3 heures.

Même s'il existe d'assez importantes disparités en fonction des cas étudiés, **il est prudent d'imaginer devoir passer une soirée par binôme par personne présente**.



Analyse du temps passé en porte-à-porte pour mobiliser des personnes tirées au sort

Commune	Nombre de « oui » lors du porte-à-porte	Nombre de personnes présentes à la première réunion	Temps passé au porte-à-porte (estimation en heures)	Moyenne du temps passé par « oui »	Moyenne du temps passé par personne présente à la première réunion
La Crèche	5	3	10 heures	2 heures	3 heures 20
Plateau-des-Petites-Roches	5	2	4 heures	50 minutes	2 heures
Pélussin	8	4	8 heures	1 heure	2 heures
Poitiers	129	70	202 heures	1 heure 30	3 heures
Lyon	62	16	40 heures	35 minutes	2 heure 30
Moyenne				1 heure	3 heures

Des tirés au sort pour mieux prendre en compte la réalité des personnes qu'on n'entend pas

“ L'expérience selon laquelle aucun homme ne peut saisir les choses objectives dans leur pleine réalité sans ses égaux[·les], parce qu'elles se montrent, se dévoilent à lui selon une perspective conforme et inhérente à sa position dans le monde. S'il veut voir le monde et faire l'expérience de ce qui est « réellement », il doit le comprendre comme quelque chose de commun à de nombreuses personnes, qui se montre différemment à chacune et ne peut devenir compréhensible que dans la mesure où elles parlent ensemble à son propos et échangent leurs avis et leurs perspectives les unes avec les autres et les unes contre les autres. [...] C'est seulement dans la liberté du parler-ensemble que le monde naît dans son objectivité et devient visible de tous côtés. ”

Hannah Arendt⁴

En rassemblant des habitant·es d'horizons variés, les assemblées délibératives peuvent offrir des espaces de dialogue où différentes perspectives sont partagées. Le tirage au sort peut alors constituer un outil efficace pour **contribuer à une diversité de points de vue et permettre une compréhension plus approfondie des sujets abordés.**

Le tirage au sort, en favorisant la participation de profils plus variés, contribue à l'émergence de problématiques liées aux **besoins fondamentaux des habitant·es** (se loger, se nourrir, se chauffer, se soigner, etc.).

Dans les démocraties contemporaines, **les décisions sont prises par une élite politique déconnectée des réalités quotidiennes vécues par la majorité de la population**, et particulièrement des personnes les plus précarisées. À Lyon par exemple, dans le cadre de la construction de la boussole du bien-être⁵ — un outil destiné à orienter les décisions budgétaires des élu·es — des personnes volontaires et tirées au sort au sein d'un des panels d'arrondissement se sont réunies pour répondre à la question : « De quoi avez-vous besoin pour vous sentir bien dans votre ville ? ».

4 / ARENDT Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Seuil, 2000, [1993]

5 / « [Participer à la Boussole du bien-être de la Ville de Lyon](#) », commune de Lyon et « [Élaboration avec les élus et les habitants de la ville de Lyon d'un Baromètre du Bien-être](#) », *Fréquence Commune*, 11/05/23

Les volontaires qui constituaient 90% des participant-es et étaient davantage issu-es des classes moyennes et aisées, ont exposé pour la plupart leurs besoins en termes d'accès à des espaces de verdure ou de propreté de l'espace public (notamment vis-à-vis des tags). Les tiré-es au sort, notamment celles et ceux ayant ou ayant eu une expérience de précarité, ont quant à elles et eux partagé des préoccupations liées au logement, au travail ou encore à la mobilité. Lors de la dernière assemblée, l'ensemble des participant-es a été invité à classer « les dimensions du bien-être » par ordre d'importance.

Les propositions relatives à l'accès au logement, à l'emploi et à la mobilité, initialement introduites par les personnes tiré-es au sort, sont finalement arrivées en tête. Cette expérience suggère que le tirage au sort peut permettre de rassembler et de mieux prendre en compte des personnes aux vécus, points de vue et besoins différents, notamment celles habituellement peu entendues.

Ici les tiré-es au sort ont permis de recentrer les débats de la boussole du bien-être de la commune de Lyon sur des besoins essentiels des habitant-es.

Les habitant-es tiré-es au sort peuvent contribuer à ajouter aux débats des sujets et des perspectives trop peu entendus dans les dispositifs de participation citoyenne composés uniquement d'habitant-es volontaires.

Souvent **novices** sur les sujets abordés, les tiré-es au sort participent à la vivacité et à l'ouverture des débats. Ils et elles ont **plus facilement tendance à poser de nombreuses questions dans le but de se forger leur propre opinion**. Ces interrogations participent à l'échange d'idées et d'arguments et encouragent davantage **les participant-es à changer d'avis**, contribuant ainsi à **dynamiser le débat démocratique**.

“ *Moi je ne peux pas voter car je n'ai pas la nationalité française. Pourtant je vis ici et j'aimerais participer à l'évolution de la France. Je paye les impôts, je fais tout ce qu'il faut, toute ma vie est en France, mais je subis les lois sans avoir mon mot à dire. Quand le maire est venu taper à ma porte pour participer au groupe projet habitant sur les services municipaux, j'étais ému et fier. Je ne sais pas comment il a eu mon adresse mais ça montre qu'il s'intéresse aux habitant-es. Pendant tous les échanges dans ce groupe on a été libres de dire ce qu'on pensait sans être influencé-es par les élu-es, on nous mettait vraiment au cœur des décisions de la vie de la commune et les élu-es ont respecté le projet qu'on a choisi. Avant, je n'aurais jamais imaginé ça.* ”

un habitant tiré au sort



Redonner du pouvoir d'agir et renouveler la vision de la démocratie

La participation des tiré-es au sort à un processus démocratique où la parole est équitablement répartie et où les points de vue des habitant-es sont réellement pris en compte au même titre que les élu-es dans les décisions auxquelles ils et elles participent, peut **redonner confiance en la politique**.

“ *Il y a la politique du pouvoir qui ne m'intéresse pas du tout mais il y a la politique que j'ai appris à vivre dans l'assemblée, et là ça m'intéresse.* ”

une habitante tirée au sort

Les habitant-es tiré-es au sort peuvent sortir « transformé-es » de cette expérience démocratique, se sentant **plus légitimes à donner leur avis**, à imaginer des solutions, **appréhendant mieux les compétences et marges de manœuvre de leur commune** ainsi que les difficultés auxquelles se confrontent leurs élu-es. Les participant-es **montent en compétence sur les sujets traités** et peuvent réinvestir leurs apprentissages dans leur vie personnelle et professionnelle et les partager autour d'elles et eux. L'expérience est vectrice d'engagement dans la durée. Pour certain-es, elle peut constituer une expérience démocratique « irréversible ». Certain-es en ressortent avec **l'envie de s'investir d'autant plus dans leur commune**, envisageant peut-être pour la première fois de rejoindre une prochaine équipe municipale.

“ Pour moi c'était les élu-es qui décidaient et si les gens n'étaient pas content-es, ils et elles les sanctionnaient dans les urnes. Là ça m'a donné envie de participer à la vie de ma commune et de m'impliquer pour assurer la continuité du projet retenu et j'aimerais bien participer à d'autres projets et même pourquoi pas à une campagne. Ça n'avait pas de sens pour moi avant, je pensais que le collectif devait être forcément composé de futur-es élu-es et comme je ne peux pas voter je me disais que personne ne voudrait savoir ce que j'ai à dire. ”

un habitant tiré au sort

Participer directement à la prise de décision contribue à renouveler l'imaginaire démocratique de certain-es. **La démocratie ne se réduit alors plus à la simple élection de représentant-es mais s'étend à une forme plus directe où les habitant-es sont considéré-es comme capable de s'occuper des affaires publiques**⁶.

“ J'espère que [le projet choisi par l'ACP] va marcher, aussi pour clouer le bec des gens qui n'y croyaient pas, et que ça réconcilie aussi un peu les gens avec la politique. Parce que la politique ce n'est pas que voter aux élections. La politique c'est la vie, c'est juste le vivre ensemble. ”

un habitant tiré au sort

Le tirage au sort n'est pas « l'outil magique » de la démocratie

Il ne suffit pas de faire du tirage au sort et du porte-à-porte pour qu'un processus soit démocratique. Cet outil ne constitue qu'un des leviers mobilisables par des élu-es pour améliorer le fonctionnement démocratique communal. **Il requiert un engagement fort des élu-es et des services municipaux qui doivent allouer du temps, de l'énergie et des moyens financiers à la démarche pour que celle-ci fonctionne.** Si les élu-es ne sont pas convaincu-es de la valeur transformative de cette méthode, si le tirage au sort est considéré comme un outil à la marge de l'action publique, alors il est probable que l'expérience ne soit pas concluante.

Le tirage au sort et le porte-à-porte peuvent, dans une certaine mesure, permettre la participation de personnes habituellement plus en retrait de la sphère publique et politique institutionnelle. Il ne permettent cependant pas d'empêcher pleinement **la reproduction des « inégalités de l'engagement »**⁷. Le tirage au sort et le porte-à-

porte ne permettent pas de supprimer totalement **l'auto-exclusion** des personnes qui, bien que tiré-es au sort, refusent de participer à la démarche. En effet, « *les profanes faiblement intéressé[e]s par la politique — peu diplômé[e]s, en situation de désaffiliation sociale, issu[e]s des catégories populaires — apparaissent notablement sous-représenté[e]s* »⁸, en raison d'un **sentiment d'illégitimité, d'un manque de temps et de contraintes matérielles.** Certains profils pourraient également **ne jamais trouver d'intérêt à participer directement aux décisions, estimant que la démocratie représentative a plus de sens**⁹.

Des inégalités se reproduisent également dans la participation aux débats. Les personnes possédant **un certain capital culturel (connaissances et compétences culturelles), ayant l'habitude de parler en public et maîtrisant les codes** de ce type d'instances peuvent plus facilement choisir de s'exprimer¹⁰ et recourir à des arguments persuasifs¹¹.

6/ VAN OUTRYVE D'YDEWALLE Sixtine, « Le tirage au sort comme mécanisme de participation citoyenne s'inscrivant dans la transition écologique », In *Participation du citoyen à l'ordre juridique*, Die Keure/La Charte, Bruges 2017, p. 34-41

7/ JACQUET Vincent, « [Déliberer ou ne pas délibérer ? La \(non-\)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort](#) », thèse de doctorat en sciences politiques et sociales, Université catholique de Louvain, 2017

8/ BACHIR Myriam, LEFEBVRE Rémi, « [La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille](#) » *Participations*, N° 24(2), 167-194, 2019

9/ Vincent JACQUET parle de « délégrant[e]s » pour désigner les personnes chez qui « *un mélange d'autodéshabilitation et de concentration sur les activités de la vie quotidienne, jugées plus importantes, explique le refus de prendre part au dispositif délibératif* » dans « [Déliberer ou ne pas délibérer ? La \(non-\)participation dans les dispositifs délibératifs tirés au sort](#) », 2017

10/ SINTOMER Yves, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007, 320 pages

11/ SANDERS Lynn. M., « [Against Deliberation](#) », *Political Theory*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 347-376

Les tiré-es au sort les plus éloigné-es de la sphère politique institutionnelle peuvent avoir besoin de plus de temps pour appréhender les enjeux traités, se familiariser avec les compétences et les marges de manœuvre de la commune ou encore identifier les pistes d'actions structurelles envisageables pour pouvoir ensuite partager leurs idées au sein d'un groupe quand elles ou ils ne se sont jamais prêtés à un tel exercice. Un **accompagnement plus rapproché** des tiré-es au sort peut être nécessaire pour que leur participation puisse s'inscrire pleinement dans le processus d'élaboration collective. **Un soutien dans la formulation de leurs idées ou une formation à la prise de parole en public** peuvent être proposés. Leur laisser **la possibilité de venir accompagné-es** peut aussi favoriser la participation de certain-es.

La constitution de petits groupes en **mixité choisie**, entre tiré-es au sort ou entre femmes par exemple, entre personnes issu-es de certain-es quartiers notamment populaires, entre personnes en situation de handicap ou encore entre personnes racisées, peut être intéressant à expérimenter sur des espaces temps donnés.

Mixité choisie ou non-mixité ?

On parle de « mixité choisie » plutôt que de « non-mixité » car si les personnes sont rassemblées autour d'un point commun, elles ne constituent pas pour autant un groupe homogène. Le terme mixité choisie permet donc de ne pas réduire les personnes à leur caractéristique commune et de visibiliser la mixité et la diversité des vécus qui existent au sein du groupe. Un groupe en mixité choisie de femmes par exemple peut compter des personnes blanches et racisées, des personnes jeunes et plus âgées, des personnes de classes sociales différentes, des personnes en situation de handicap, etc.

En effet, **ces groupes de personnes qui ont moins la parole et sont moins représentés** dans la sphère publique et politique peuvent être considérés comme des groupes sociaux **discriminés et minorisés** — non pas au sens numérique mais bien au sens de personnes placées dans une **relation sociale « de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités »**¹².

Leur permettre de se retrouver à différents moments (au début, à la fin, pendant ou entre les différents temps en grand groupe) dans **un espace de confiance où certaines réalités sont partagées, peut libérer la parole et légitimer le vécu et les besoins** de ces individus. Ils et elles peuvent ainsi **s'entraider, consolider leurs argumentaires, créer un sentiment d'appartenance à un groupe et donc mieux faire valoir leur point de vue au sein du grand groupe**. La mixité choisie peut être **un outil politique d'émancipation et d'encapacitation des personnes discriminées et minorisées dans la société** ↪ (cf. **Féministiser la politique**), permettant à leur parole d'être portée et mieux entendue lors des débats avec tous-tes les participant-es.

“ Ce qui peut limiter la participation, je pense, c'est la peur de poser des questions bêtes, de ne pas comprendre tous les mots, de passer pour le ou la moins intello. La composition des équipes a aussi un impact. Moi par exemple je savais que j'allais certainement être le seul noir du groupe et que j'allais devoir prouver deux fois plus que les autres que j'avais ma place ici. Des gens de mon entourage m'ont demandé quels métiers avaient les autres membres du groupe, ils et elles pensent que ce genre de projets c'est un truc d'intellos. J'avais une appréhension au début mais les règles m'ont permis de m'ouvrir et de participer pleinement au projet : tu peux t'exprimer, tu ne seras pas coupé-e, personne va se moquer de tes questions, si tu ne comprends pas des abréviations tu peux poser la question. ”

un habitant tiré au sort



12 / GUILLAUMIN Colette, « [Sur la notion de minorité](#) », *L'Homme et la société*, N. 77-78, Racisme, antiracisme, étrangers, étrangers. p. 101-109, 1985, p.104, voir aussi LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, SA VILAS BOAS Marie-Hélène, « [Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions](#) ». *Participations*, N° 25(3), 2019, p.5-31



FÉMINISTISER LA POLITIQUE

OU COMMENT DÉPATRIARCALISER LE POUVOIR
POUR MIEUX LE PARTAGER

● **INTRODUCTION** – p.178

● **VERS UNE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES** – p.180

Des difficultés à atteindre la parité et à ne plus reléguer les femmes aux seconds rôles – p.180

Une division genrée du travail en politique – p.181

● **UNE DOMINATION SYSTÉMIQUE DIFFICILE À RENVERSER** – p.184

Des freins structurels à la participation des femmes en politique – p.184

Vers un véritable statut de l'élu·e local·e – p.184

Subir des violences sexistes et sexuelles – p.185

● **UN POUVOIR POLITIQUE CONSTRUIT PAR ET POUR LES HOMMES** – p.188

Une masculinité hégémonique – p.188

Une déconsidération sexiste – p.191

Disqualification des femmes, injonction à la féminité et reproduction des codes patriarcaux – p.192

● **DES DOMINATIONS AU-DELÀ DU GENRE** – p.196

L'intersectionnalité : des oppressions systémiques imbriquées – p.196

Hierarchisation des oppressions et fragilités des auteur·rices : des freins à la remise en cause des systèmes de domination – p.198

Une classe dominante au pouvoir à « l'intersection » de privilèges – p.200

● **FAIRE DE LA POLITIQUE AUTREMENT** – p.202

Vers un réel partage de la parole – p.202

Des méthodes de désignation qui font émerger des femmes – p.203

Au-delà des méthodes, prendre soin du collectif – p.205

● **POLITIQUES PUBLIQUES ET MISE À L'AGENDA DES QUESTIONS FÉMINISTES** – p.210

Prise en compte structurelle des femmes et des minorités – p.210



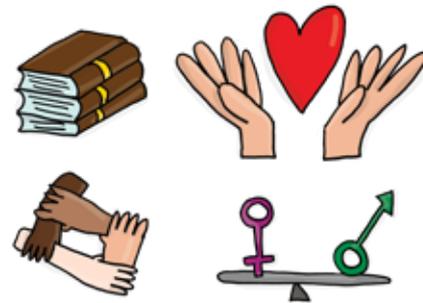
INTRODUCTION

Féminiser la politique peut être entendu comme une **augmentation de la présence des femmes** dans ce **domaine socialement réservé aux hommes**, comme observé au sein des listes et communes participatives. Une meilleure représentation des femmes n'assure cependant pas qu'elles aient les **moyens effectifs de parti-ciper à la vie politique** et notamment d'**accéder aux postes de pouvoir**. Plus de femmes en politique n'implique pas non plus nécessairement une transformation dans la façon de faire de la politique.

Le concept de « **féminisation de la politique** » permet de dépasser la seule notion de meilleure représentation numérique des femmes et de se détacher d'une approche binaire et essentialisante à laquelle peut renvoyer le concept de « **féminisation de la politique** ». Si le terme « **dépatriarcaliser** » renvoie davantage à la **déconstruction d'un système patriarcal**, dont le champ politique est un miroir grossissant, l'expression « *féministiser la politique* » permet de mettre l'accent sur **les pratiques à politiser et à inventer, qui vont au-delà de la question du genre**. La « *féministisation de la politique* » renvoie en effet à de **nouvelles pratiques, plus coopératives, plus horizontales, qui visent à donner une place à tous-tes, y compris les femmes et les personnes minorisées** — non pas au sens numérique mais bien au sens de personnes placées dans une **relation sociale « de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités »**¹. Prendre soin des individus et du collectif est ainsi conçu comme **un acte politique** permettant l'implication de tous-tes.

“ Si les organisations continuent à être hiérarchiques et patriarcales, elles continueront à exclure certaines personnes, parce qu'elles ne peuvent ou ne veulent tout simplement pas s'adapter aux modes de fonctionnement masculins. [...] Il convient de promouvoir des valeurs et des pratiques traditionnellement sous-estimées dans la vie politique, telles que la recherche de consensus, l'empathie et la coopération, l'expérience non académique, le leadership collectif et l'attention. [...] Certain-es préfèrent utiliser l'expression “dépatriarcalisation de la politique” pour souligner le refus des conceptions essentialistes et binaires du genre que l'expression “féminisation de la politique” semble sous-entendre. ”

Collectif Feministisation of Politics³



Féministiser la politique c'est aussi porter **des politiques féministes**, qui répondent aux besoins collectifs des femmes et des personnes minorisées et **réduisent ainsi les inégalités pour toutes et tous**. La **lutte féministe intersectionnelle** ne défend pas seulement les intérêts des femmes mais vise bien **l'émancipation de tous-tes**.

Les listes citoyennes et participatives (LCP) ont fait **émerger davantage de femmes**. Dans les communes de plus de 1000 habitant-es, lors des élections municipales de 2020, les femmes représentaient en effet **39,1% des têtes de listes dans le cas des LCP contre 22,9% toutes listes confondues**². Les LCP devenues, pour celles ayant remporté les élections, des communes dites « participatives », ont aussi **expérimenté des pratiques qui réinventent la façon de faire de la politique, mettant en place pour certaines des politiques publiques féministes une fois au pouvoir**. Elles participent en cela d'un mouvement de « **féministisation** » ou de « **dépatriarcalisation** » de la politique, telle que définie par le collectif européen [Feministisation of Politics](#), membre du [Réseau municipaliste européen \(EMN\)](#).



1/ GUILLAUMIN Colette, « [Sur la notion de minorité](#) », *L'Homme et la société*, N. 77-78, Racisme, antiracisme, étranges, étrangers. p.101-109, 1985, p.104, voir aussi LAPLANCHE-SERVIGNE Soline, SA VILAS BOAS Marie-Hélène, « [Introduction. Les catégorisations des publics minorisés en questions](#) », *Participations*, N° 25(3), 2019, p.5-31

2/ BACHIR Myriam, GOURGUES Guillaume, LEFEBVRE Rémi, SAINTY Jessica, *Des citoyens à la conquête des villes. Les listes citoyennes et participatives lors des élections municipales de 2020*, CNRS Éditions, 2023

Cette partie se veut être l'écho de la parole et du vécu de femmes membres de collectifs participatifs ou élu-es au sein de communes participatives. En raison de la sociologie des listes citoyennes et participatives (LCP), à savoir une très large majorité de personnes blanches, plus jeunes que dans les listes traditionnelles mais aussi plus diplômées et avec une proportion plus importante de femmes⁴, cette partie rend principalement compte de dominations vécues liées au genre et à l'âge, sans que ce ne soit sa seule perspective. Il est également à relever que le genre est majoritairement vécu de façon binaire au sein des listes et communes participatives interrogées. Aussi nous parlerons de « femmes » et d'« hommes » au sens de « cisgenres », c'est-à-dire que ces personnes se reconnaissent dans le genre

qui leur a été assigné à la naissance en fonction d'une interprétation de leurs organes génitaux ↪ (cf. Intentions et méthodologie).

Cette partie ne prétend pas réduire la question de la féminisation à ces seules oppressions, mais propose d'ouvrir la discussion depuis le vécu des élu-es des communes participatives, comme une première étape appelant à élargir le travail collectif aux autres formes de dominations, liées notamment à la classe sociale, au racisme, aux LGBTphobies⁵ ou encore au handicap. Si peu d'élu-es peuvent témoigner vivre ces oppressions au sein des LCP, c'est bien le signe d'une homogénéité sociologique qui constitue une limite et un enjeu démocratique majeur à adresser pour les communes participatives.

Le genre et les genres

Le genre peut être défini comme « un système de bicatégorisation hiérarchisée entre les sexes [hommes et femmes, des catégories produites par ce système] et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées »⁶.

Initialement théorisé depuis un point de vue occidental et hétéronormé⁷, le concept de genre, qui renvoyait à des entités distinctes d'« homme » et de « femme » qui se voulaient universelles, a depuis été critiqué et retravaillé. D'une part par les études féministes postcoloniales⁸, qui ont démontré que l'oppression liée au genre est à articuler avec celle liée à la race ou à la classe notamment. D'autre part dans une perspective queer⁹, se référant à des genres pluriels pour représenter la multiplicité d'identités et d'expressions de genre possibles et des sexualités, se départissant des normes binaires de masculinité et de féminité et de l'idée de nature qui y est associée.

6 / BERENI Laure, CHAUVIN Sébastien, JAUNAIT Alexandre, REVILLARD Anne, Introduction aux Gender Studies. Manuel des études sur le genre, de boeck, 2008

7 / L'hétéronormativité renvoie au système politique qui pose l'hétérosexualité et les pratiques associées comme vivre en couple, se marier, avoir des enfants, etc. comme la norme, marginalisant celles et ceux qui n'y répondent pas, les plaçant ainsi en position d'infériorité et de dominé-es.

8 / MOHANTY Chandra Talpade « Sous les yeux de l'Occident : recherches féministes et discours coloniaux », Genre, postcolonialisme et diversité de mouvements de femmes, traduit par CHAUVET Emmanuelle, Graduate Institute Publications, 2010, p.171-202, [1986]

9 / BUTLER Judith, Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité, traduit par KRAUS Cynthia, La Découverte, 2005, 284 pages [1990]

Bien que cette partie se soit nourrie de la centaine d'entretiens individuels qui ont permis d'alimenter de façon transversale cet ouvrage, elle se focalise surtout sur 17 femmes blanches et cisgenres, la plupart élues, pour certaines maires de leur commune et pour d'autres agent-es ou membres d'une LCP non victorieuse. Deux groupes dédiés à cette thématique ayant réuni 8 de ces femmes, l'atelier « Féminisation de la politique » organisé en août 2024 lors des rencontres nationales du réseau Actions Communes ou encore l'émission-podcast de Fréquence Commune « Fémini(sti)sation de la politique » constituent également une part importante de la matière analysée dans cette partie. Elle reprend aussi les travaux du mémoire de recherche de fin d'études de Cléa Fache « Écologie sociale et municipalisme : des listes et communes citoyennes et participatives qui féminisent la politique ? ».

Ces femmes membres de listes et communes participatives étant confrontées au système politique et institutionnel de la Ve République, d'autres chiffres et études ont pu être mobilisés pour enrichir et faire écho à leurs témoignages. Bien que les LCP et communes participatives tentent de faire autrement de la politique, elles s'inscrivent en effet dans un système qui les précède et sont traversées par des rapports de dominations ancrés de façon structurelle et historique dans nos sociétés. Il s'agit donc ici de rendre compte des difficultés auxquelles elles font face, ainsi que de leurs tentatives d'émancipation collective pour que le pouvoir puisse être partagé entre tous-tes, sans toutefois faire l'impasse sur certaines limites et biais identifiés, ni sur les mécanismes de domination qu'elles reproduisent, afin d'essayer d'en faire un apprentissage collectif, participant ainsi de cette féminisation de la politique.

3 / DANDOLO Martina, collectif Feminisation of Politics, FoP Self-assessment: a guide to start a feminisation process in your organisation, European Municipalist Network, 14/11/2023, extrait traduit par FACHE Cléa

4 / BACHIR Myriam, « Listes citoyennes », in Petit et al. (dir.), DicoPart, 2ème éd., GIS-D&P, 2022

5 / Attitudes ou manifestations de mépris, de rejet ou de haine envers les personnes perçues comme LGBTIQIA+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuelles, Transgenre, Intersexes, Queer, Assexuelles ou toute identité qui ne rentre pas dans la norme cisgenre et hétérosexuelle).

VERS UNE ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ?



Des difficultés à atteindre la parité et à ne plus reléguer les femmes aux seconds rôles

“ On a complété la liste en arguant la loi sur la parité sinon on n'aurait eu que des hommes élus, les femmes voulaient être au plus bas de la liste. ”

une élue

Si la Constitution de 1958 consacre dans son article premier « l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives »¹, il faut attendre le 6 juin 2000 pour que la **loi sur la parité soit instaurée**, élargie ensuite par les lois successives de 2007, 2013 et 2019, aboutissant finalement à une **alternance stricte femmes-hommes au sein des listes municipales et entre les adjoint-es dans toutes les communes de plus de 1000 habitant-es soit 29% des communes seulement**². La mandature de 2020-2026 est ainsi la première où le principe de parité s'applique aux adjoint-es, sauf entre le ou la maire et son ou sa premier-ère adjoint-e.

Après 20 ans et 4 scrutins depuis la première loi sur la parité, celle-ci n'est toujours pas effective dans les conseils municipaux. Bien que l'on note une progression à chaque scrutin, 42,4% de femmes conseillères municipales en 2020 contre 39,9% en 2014³, elles représentent toujours **moins de 50% des conseiller-ères municipaux-les en 2020** (avec et sans fonctions⁴), selon le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE).

Le 7 avril 2025, l'Assemblée nationale a adoptée sans modification, la proposition de loi⁵, adoptée un mois plus tôt par le Sénat qui **étend finalement la parité aux listes des 25000 communes de moins de 1000 habitant-es**, mettant également fin au panachage — possibilité pour les électeur-rices de rayer certain-es candidat-es et de les remplacer par d'autres. Les femmes représentent en 2020 **37,6% des élu-es municipaux-les dans les communes de moins de 1000 habitant-es**⁶ ce qui est en deçà de la proportion moyenne toutes communes confondues. **Les élections municipales de 2026 seront donc les premières à voir les règles de parité s'appliquer à toutes les communes.**

Alors que globalement les femmes sont toujours moins représentées que les hommes, certaines élues des communes participatives font remarquer que le principe de parité empêche certaines femmes d'être élues ou adjointes, dans les rares cas où celles-ci sont plus nombreuses que les hommes à se présenter.

“ Nous on avait plus de femmes que d'hommes qui voulaient être adjointes mais il fallait la parité, alors on a choisi de mieux répartir les indemnités au sein de l'équipe majoritaire pour permettre notamment aux femmes qui souhaitaient s'investir de ne pas être pénalisées financièrement du fait de ne pas pouvoir être adjointes. Traditionnellement, les adjoint-es perçoivent une indemnité plus importante que les conseiller-ères délégué-es. ”

une élue

1 / « [Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur](#) », Conseil constitutionnel, à jour de la révision constitutionnelle 08/03/24

2 / [Article 29 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique](#), LégiFrance

3 / [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.15

4 / On dit d'un-e conseiller-ère municipal-e qu'il ou elle est « sans fonction » si elle ou il n'est ni adjoint-e ni conseiller-ère municipal-e délégué-e.

5 / « [Listes paritaires dans les communes de moins de 1000 habitants : la proposition de loi définitivement adoptée, dans la douleur](#) », LEMARC Franck, Maire-Info, quotidien d'information destiné aux élus locaux, 08/04/25 et [Proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité, n°93](#), adoptée par l'Assemblée nationale le 07/04/25

6 / « [Proposition de loi visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité](#) », Vie publique, 15/04/25

En 2020, les femmes représentent 45,5% des conseiller·ères municipaux·les sans fonction, 42,2% des 2^{èmes} adjoint·es, 33,3% des 1^{ères} adjoint·es et seulement **19,8% des maires**, toutes communes confondues⁷.

Au niveau **des intercommunalités, où la loi n'impose aucune contrainte de parité**, les femmes représentent en 2020 seulement 11,4% des président·es, 25,3% des vice-président·es et 37,6% des conseiller·ères hors fonctions exécutives⁸. **C'est d'ailleurs à cet échelon, majoritairement masculin donc, que la plupart des élues interrogées disent rencontrer le plus de difficultés.**

Ces chiffres illustrent une **« présence des femmes inversement proportionnelle au pouvoir local »**⁹. Comme dans le reste de la société, plus on monte dans les échelons hiérarchiques au sein de la commune ou de l'intercommunalité, moins les femmes sont nombreuses. Cela se traduit d'ailleurs dans la féminisation des noms de métiers et de fonctions. Selon l'Académie Française, *« la langue française a tendance à féminiser faiblement ou pas les noms des métiers (la remarque peut être étendue aux noms de fonctions) placés au sommet de l'échelle sociale »*¹⁰.

Elle n'a d'ailleurs elle-même reconnu la forme féminisée du maire en **« la maire »** qu'en 2019. La langue participe ainsi de **« l'infériorisation et de l'invisibilisation des femmes »** dans le champ politique¹¹.

Les listes citoyennes et participatives (LCP) ont quant à elles fait émerger davantage de femmes lors des élections de 2020. En effet, dans les communes de plus de 1000 habitant·es **les femmes comptaient pour 39,1% des têtes de listes dans le cas des LCP contre 22,9% toutes listes confondues**¹². Dans l'échantillon des **21 communes participatives étudiées**, dans ce travail de documentation non exhaustif sur les expérimentations des listes et communes participatives et leurs apprentissages  (cf. **Intentions et méthodologie**), il semble également que les fonctions de pouvoir soient mieux réparties entre les élu·es. **51,2% des conseiller·ères municipaux·les sans fonction** (en comprenant les élu·es de la minorité) et **50,6% des adjoint·es**¹³ sont des femmes. **10** de ces 21 communes **ont une femme 1^{ère} adjointe et 11 ont une femme maire** (sachant que l'homme qui a été élu comme maire dans les communes de Chambéry et Saint-Médard-en-Jalles est issu de la liste avec laquelle les LCP ont fusionné au second tour. La tête de liste des LCP était initialement dans ces deux cas une femme).

Une division genrée du travail en politique

En miroir de la société, on observe dans le milieu politique et au sein des communes, qu'elles soient participatives ou non, une répartition genrée du travail, dans les types de travaux politiques comme dans la répartition des délégations au sein des communes. Ainsi, les hommes se réservent plus souvent **« les tâches à forte valeur sociale ajoutée »**¹⁴ : la représentation dans les médias, les prises de parole publiques par exemple, tandis que les femmes assurent les **tâches d'ordre domestique et logistique** (prise de note, rangement, ménage, repas collectifs, tâches d'organisation, etc.).

Les femmes sont souvent davantage « dévouées » à leurs missions qu'à la constitution d'un réseau de soutien et d'influence¹⁵. Plus indépendamment de leur genre, il semble que les membres des LCP et des communes participatives sont plus dans cette approche du « faire », très engagé·es dans leurs postes, sortant d'un carriérisme politique qui tend à concentrer et garder le pouvoir que l'on retrouve souvent dans les listes et les équipes municipales plus traditionnelles.

7 / [Comment obtenir la parité au sein des communes et des intercommunalités : freins et leviers](#), Rapport n°2022-02-02-PAR-51, HCE, Direction Générale des Collectivités Locales Données : RNE 2020 ; Ministère de l'Intérieur-DMAT-BEEP, 2022, p.16

8 / [« Les femmes davantage présentes dans la vie politique locale, mais sur des fonctions moins élevées que les hommes »](#), Insee, 15/12/22

9 / [Comment obtenir la parité au sein des communes et des intercommunalités : freins et leviers](#), Rapport n°2022-02-02-PAR-51, HCE, 2022, p.15

10 / [La féminisation des noms de métiers et de fonctions](#), Académie française, rapport adopté le 28/02/19, p.6

11 / COULOMB-GULLY Marlène, *Femmes en politique, en finir avec les seconds rôles*, Paris, Belin, coll. Égale à égal, 2016, 80 pages, p.38

12 / BACHIR Myriam, GOURGUES Guillaume, LEFEBVRE Rémi, SAINTY Jessica, *Des citoyens à la conquête des villes. Les listes citoyennes et participatives lors des élections municipales de 2020*, CNRS Éditions, 2023

13 / Ce chiffre comprend les 1^{ères} adjointes, les 2^e adjointes et les adjointes de quartier.

14 / [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.25

15 / [Comment obtenir la parité au sein des communes et des intercommunalités : freins et leviers](#), Rapport n°2022-02-02-PAR-51, HCE, 2022, p.26

Les **délégations** aux affaires sociales, scolaires, à l'enfance ou à la famille, sont souvent occupées par les femmes et sont moins valorisées que la finance, le développement économique, l'urbanisme ou les autres délégations associées à des services techniques qui sont majoritairement réservées aux hommes.

Ces délégations ou les thématiques dont s'emparent les hommes sont aussi celles qui bénéficient des **budgets les plus importants** d'après le HCE, soit l'urbanisme, le logement et la sécurité¹⁶.

Répartition genrée des délégations au sein de 21 communes participatives

Catégories de délégations	Davantage à la charge des femmes	Davantage à la charge des hommes	Nombre de communes ayant cette délégation
Urbanisme	4	12	16
Finances	5	13	18
Développement économique	7	9	16
Transition écologique Environnement	7	10	17
Sports	7	7	14
Sécurité Tranquillité publique	1	7	8
Affaires sociales	16	2	18
Scolarité, éducation, enfance	14	3	18
Démocratie (participative) Participation Vie citoyenne ou citoyenneté	9	8	17
Égalité Femmes-Hommes Lutte contre les discriminations	6	0	6

Méthodologie de l'analyse genrée des délégations

Ce tableau compile des données recueillies sur les sites internet des 21 communes participatives étudiées dans cet ouvrage ↗ (cf. **Intentions et méthodologie**). Trois d'entre elles ne précisant pas les délégations des élu-es sur leur site, l'échantillon d'analyse est réduit à 18 communes.

Les divers intitulés de délégations des 18 communes étudiées ont été classés dans 10 principales catégories présentées dans ce tableau.

Une délégation peut être attribuée à un·e adjoint·e ou un·e conseiller·ère municipal·e. Si plusieurs élu-es sont en charge de délégations

qui rentrent dans une même catégorie, c'est le genre de l'adjoint·es qui est retenu pour l'analyse genrée. Si la délégation est partagée entre plusieurs conseiller·ères municipaux·les, c'est le genre le plus représenté qui est comptabilisé. S'il y a autant de conseillers municipaux que de conseillères municipales délégué·es dans un domaine, la délégation est considérée paritaire et aucun genre n'est retenu (exemple : de la délégation « Scolarité, éducation, enfance » que l'on retrouve dans 18 communes dont une où elle est paritaire). Une même personne peut être en charge de plusieurs délégations.

16 / « Élections municipales et communautaires de mars 2020 : les nouveaux et nouvelles élu-es », HCE, 28/07/20

Parmi les 18 communes étudiées, les délégations dont **les hommes** ont davantage la charge sont celles pouvant être classées dans les catégories «**Urbanisme**» (12/16), «**Finances**» (13/18) et «**Sécurité et tranquillité publique**» (7/8). À l'inverse, les femmes se voient davantage attribuer les délégations relatives aux «**Affaires sociales**» (16/18) et à la «**Scolarité, éducation, enfance**» (14/18). **6 communes** sur les 18 étudiées ont des délégations pour **l'égalité entre les femmes et les hommes et pour lutter contre les discriminations et toutes sont à la charge des femmes**. Les communes participatives n'échappent donc pas à la répartition genrée des délégations. On note que les délégations relatives à **la démocratie et à la participation** sont relativement paritaires.

Ces «**appétences**» différenciées entre les hommes et les femmes pour des thématiques spécifiques et cette hiérarchisation entre les domaines associés soit aux hommes soit aux femmes sont la traduction d'une «**assignation [genrée] à des rôles politiques définis historiquement et socialement construits**»¹⁷ et d'une **intériorisation par chacun et chacune d'une socialisation différenciée**. Des qualités prétendument «**naturelles**» comme l'empathie, la douceur, le souci des autres, sont prêtées aux femmes et encouragées chez elles, les prédisposant socialement à certains rôles et les disqualifiant pour d'autres. Les femmes s'en retrouvent ainsi **essentialisées**, autrement dit réduites à leur condition de femme et aux caractéristiques ou stéréotypes de genre associés.

Une socialisation différenciée

La socialisation est le processus par lequel la société façonne les individus qui la composent. Dans une société patriarcale, les individus assignés hommes à la naissance en raison de leurs organes génitaux ne seront pas socialisés de la même manière que les individus assignés femmes à la naissance, on parle alors de socialisation différenciée.



17 / LEVEQUE Sandrine, Chapitre 9, « [La féminisation du champ politique français](#) », dans FRINAULT Thomas, LE BART Christian et NEVEU Érik, *Nouvelle sociologie politique de la France*, Armand Colin, Collection U, p.123-136, 2021, p.25

UNE DOMINATION SYSTÉMIQUE DIFFICILE À RENVERSER



Des freins structurels à la participation des femmes en politique

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en 2017, tous temps de travail confondus, les femmes ont des **revenus inférieurs de 23%** en moyenne à ceux des hommes. En 2019, c'est plus d'un million de femmes qui sont **contraintes de travailler à temps partiel** contre 386 000 hommes¹. **23,8% des familles monoparentales sont en situation de pauvreté et 79 % des parent-es isolé-es sont des femmes. La charge parentale et domestique reste encore aujourd'hui inégalement répartie entre les hommes et les femmes**, celles-ci effectuant **71% des tâches ménagères et 65% des tâches parentales** en 2010². Elles sont nombreuses à évoquer ces raisons pour justifier leur refus d'être élues ou d'occuper des postes avec plus de responsabilités et de charge de travail comme adjointes ou vice-présidentes d'agglomération par exemple. Selon la consultation menée par le collectif *Investies*³, 43% des femmes interrogées ayant une expérience en politique évoquent l'inadaptation des horaires et le rythme de vie comme un obstacle à leur engagement et leur maintien en politique. Il est donc structurellement plus difficile pour les

femmes d'exercer une fonction politique et de concilier vie professionnelle, personnelle, familiale et mandat politique. Le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) parle ainsi d'un « **temps politique** »⁴ qui se superpose aux temps professionnels et familiaux.

Prendre en compte les **contraintes matérielles** liées au genre, à la classe sociale et au handicap notamment en **repensant la distribution des indemnités** en fonction des besoins de chacun-e ou en réfléchissant par exemple à des horaires de réunion aménagés pour permettre aux parent-es, notamment seul-es et donc surtout aux femmes de participer à la vie politique, en mettant en place des gardes d'enfants ou en remboursant les frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou ayant besoin d'une aide personnelle à leur domicile⁵, sont autant de pistes qu'explorent les communes participatives pour pallier ces freins structurels.

Vers un véritable statut de l'élu-e local-e

Créer un **véritable statut de l'élu-e** qui permette de mieux concilier vie professionnelle, personnelle, familiale et mandat politique « **paraît incontournable** » selon le HCE⁶. Le 7 mars 2024, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de

loi allant en ce sens⁷. Elle porte en effet la **création du statut de l'élu-e local-e pour améliorer l'exercice quotidien de leur mandat**, en prévoyant notamment une **revalorisation des indemnités**, des dispositions pour faciliter le **maintien d'une**

1 / « [Inégalités entre les femmes et les hommes : notre tableau de bord](#) », Observatoire des Inégalités, 05/03/21

2 / « [Le temps domestique et parental des hommes et des femmes : quels facteurs d'évolutions en 25 ans ?](#) », CHAMPAGNE Clara, PAILHÉ Ariane et SOLAZ Anne, *Économie et Statistique* n° 478-479-480 - 2015, Insee, donnée la plus récente

3 - 4 / [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.32

5 / Comme prévu par l'[Article L2123-18-2 - Code général des collectivités territoriales](#), Légifrance. À noter que les communes de moins de 3 500 habitant-es peuvent être remboursées par l'État des frais de garde ou d'assistance dépensés pour leurs élu-es.

6 / HCE, [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, 2022, p.32

7 / [Proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local, n° 136](#), adoptée par le Sénat le 07/04/24 et déposée à l'Assemblée nationale le 23/07/24

activité professionnelle en parallèle et pour sécuriser la sortie de mandat, ou encore la **reconnaissance d'un statut spécifique des élu-es en situation de handicap**. Après son dépôt à l'Assemblée nationale, retardé par la dissolution du 9 juin 2024, le texte de loi a été renvoyé à la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République et est toujours en attente d'examen par les député-es⁸.

Une autre proposition de loi visant spécifiquement « à garantir un congé maternité indemnisé pour les élu-es locales exerçant leurs fonctions à temps plein »⁹ a été déposée à l'Assemblée nationale le 15 octobre 2024 pour pallier le vide juridique mis en lumière par la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy, qui a eu un enfant pendant l'exercice de son mandat, tout comme Anne-Gaud Millorit, maire de la commune participative de Moncontour. Les élu-es locaux-les qui exercent à plein temps leur mandat ne peuvent pas être indemnisé-es à l'heure actuelle lorsqu'elles et

ils prennent un congé maternité ou paternité. Ce texte de loi qui sera discuté à l'Assemblée en mai prochain¹⁰, pourrait remédier à cet impensé : « **L'absence de dispositions spécifiques pour le congé maternité des élu-es locales soulève des enjeux majeurs d'égalité et de reconnaissance de leur rôle dans la vie politique locale.** Le cas de la maire de Poitiers met en lumière la nécessité d'une évolution législative à l'Assemblée nationale pour garantir aux élu-es locales les mêmes droits et protections que ceux accordés aux salariées. »¹¹

“ On a aussi eu une adjointe qui a été enceinte à peu près en même temps que Léonore Moncond'huy et on y a beaucoup réfléchi en interne [...] on hallucinait de l'impensé que c'était [...]. Tout était au désavantage des femmes, on avait l'impression que c'était vraiment étudié pour. ”

une élue, dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Subir des violences sexistes et sexuelles

De nombreuses élu-es et femmes politiques subissent régulièrement des **violences sexistes et sexuelles (VSS)** comme en atteste l'enquête sur les violences sexistes à l'encontre des femmes en politique de l'association [Élu-es locales](#)¹². 3 élu-es sur 4 y affirment en effet avoir déjà subi « injures, harcèlement, violences verbales et parfois physiques » au cours de leur mandat, des « blagues dévalorisantes » aux « humiliations ». 1 femme sur 3 a déjà pensé à abandonner la politique à la suite de comportements sexistes.

“ Ah je ne vous avais pas reconnue, je m'apprêtais à vous embrasser sur les seins. ”

parole rapportée d'un habitant à l'adresse d'une élue

“ On m'a traitée de grosse vache cette semaine encore, de connasse et de salope aussi. Évidemment les remarques grossophobes c'est plus sur les femmes. ”

une élue

Plusieurs élu-es des communes participatives partagent les outrages sexistes qu'elles subissent, comme ces publications sur les réseaux sociaux d'une commune : « *fougueuse valkyrie qui retourne la tête des gens* » et « *Tas couché avec la mairesse pour avoir le droit à ce que ta rue soit refaite ?* ». Ou cette réprimande de la part d'un maire : « *Oh ça va ! je ne te fais pas "pan pan cul cul"* » et « *Arrête avec ça [en référence à son féminisme].* » lorsque l'élue lui signifie que ses propos sont totalement déplacés et lui demande s'il s'adresserait de la même façon à un collègue masculin.

8 / « [Proposition de loi portant création d'un statut de l'élue local](#) », Assemblée nationale, 29/07/24

9 / [Proposition de loi visant à garantir un congé maternité indemnisé pour les élu-es locales exerçant leurs fonctions à temps plein, n° 367](#), déposée à l'Assemblée nationale le 15/10/24

10 / « Municipales 2026, Statut de l'élue, De quoi susciter des vocations ? » Le Courrier des maires, N° 382, Avril - mai 2025

11 / [Proposition de loi visant à garantir un congé maternité indemnisé pour les élu-es locales exerçant leurs fonctions à temps plein, n° 367](#), déposée à l'Assemblée nationale le 15/10/24

12 / [Élu-es locales](#), Observatoire des violences sexistes en politique, « [Résultats de l'étude sur les violences sexistes en politique](#) », Enquête menée du 15 octobre au 25 novembre 2021, décembre 2021

Outrage sexiste

L'outrage sexiste est défini dans le code pénal comme le fait « d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ».

Article R625-8-3 - Code pénal, Légifrance

La banalisation des violences sexistes et sexuelles (VSS) reste « une des premières difficultés pour les femmes à entrer et rester en politique »¹³. La culture du viol, l'impunité des agresseurs, la remise en question quasi-systématiques des victimes, les menaces de représailles imprègnent toute la société. Les pressions médiatiques et les dynamiques de pouvoir viennent s'y ajouter dans les milieux politiques, l'écosystème des LCP n'y faisant pas exception.

Quelques chiffres qui illustrent le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles en France

Selon le collectif féministe #NousToutes, **137 femmes ont été tuées** en raison de leur genre en 2024, soit **une femme tuée tous les 2 ou 3 jours**¹⁴.

Un viol ou une tentative de viol **toutes les 2 minutes 30**¹⁵.

Entre 2012 et 2022, **95% des auteur-rices de violences sexuelles sont des hommes**¹⁶.

Seules **6% des femmes victimes** de violences sexuelles **portent plainte** et **70% des plaintes sont classées sans suite**¹⁷.

Nous comptons **chaque jour 3 femmes** que leur (ex-)conjoint tue, tente de tuer, conduit à se suicider ou à tenter de se suicider¹⁸.

85% des victimes de violences sexuelles sont des femmes (majeures ou mineures) et 57% des victimes sont mineures¹⁹.

Plus d'un-e Français-e sur **10 déclare avoir été victime d'une situation incestueuse**²⁰.

3,9 millions de femmes (14,5%) et 1,5 million d'hommes (6,4%) ont été confronté-es à des violences sexuelles avant l'âge de 18 ans²².

Dans **97%** des cas de violences sexuelles faites aux enfants, **l'agresseur est un homme**²³.

1 enfant est victime d'inceste, de viol ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes²¹.

Les personnes appartenant à **une minorité sexuelle sont 1,7 à 12 fois plus souvent victimes** en 2021 d'atteintes aux personnes par rapport aux hétérosexuel·les²⁴.

Les mis en cause pour crimes ou délits anti-LGBTQIA+ sont **principalement des hommes (80%)**²⁵.

13 / *Parité politique : la nécessité d'un acte II*, Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.39

14 / « *Mur de femmages 2024 - #NousToutes* », *NousToutes*

15 / « *Toutes les 2 minutes 30 - #NousToutes* », source : *Vécu et ressenti en matière de sécurité*, Rapport d'enquête, Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, 2022

16 / « *Le traitement judiciaire des violences sexuelles et conjugales en France* », Note IPP n°107, STRICOT Maëlle, Institut des politiques publiques, avril 2024, p.4

17 / « *Lettre de l'Observatoire des violences faites aux femmes, Les violences sexistes et sexuelles en France en 2023* », n°22, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, novembre 2024, p.18 et p.35

18 / *Ibid* p.6

19 / *Ibid* p.24

20 / « *Les Français face à l'inceste* », sondage IPSOS, préparé pour l'association *Face à l'inceste*, 2023, 2023, p.7

21-22-23 / « *Violences sexuelles faites aux enfants : "on vous croit"* », Synthèse, Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVISE), novembre 2023, p.14-15

24 / « *Info Rapide n°38- Les atteintes anti-LGBT+ enregistrées en 2023* », Service statistique ministériel de la sécurité intérieure, mai 2024, p.3

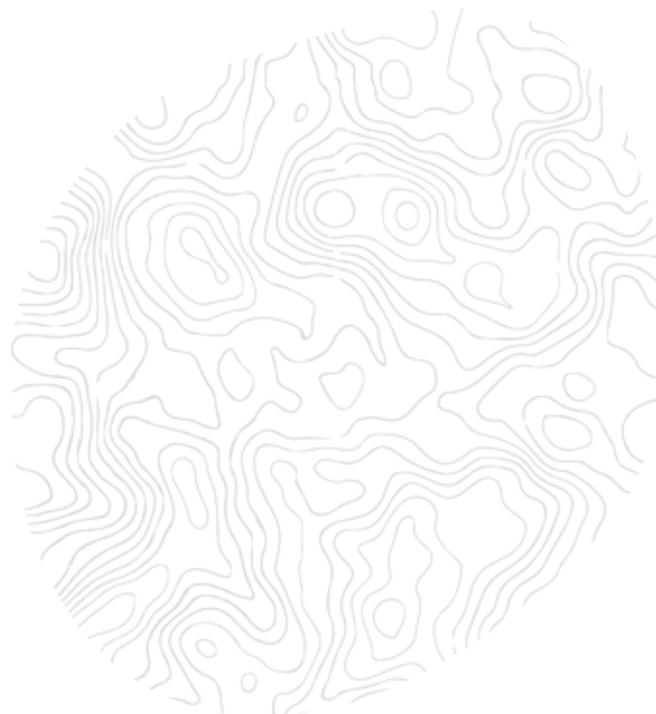
25 / *Ibid* p.1

De nouveau selon l'enquête sur les VSS à l'encontre des femmes en politique de l'association *Élues locales*, 1 cas sur 2 seulement de VSS est remonté à des responsables politiques, des mesures ne sont prises que pour 10 % des agissements signalés et 82 % des femmes élues estiment ne pas se sentir accompagnées dans la prévention et la lutte contre les VSS²⁶. Le HCE déplore aussi « *le manque de structure [...] à l'échelle locale où l'on observe un isolement des femmes politiques victimes* »²⁷.

Récemment, Marie Cau, **la première femme maire transgenre élue en 2020** dans un village de 540 habitant-es, **a démissionné pour se protéger du harcèlement et de la haine** dont elle fait l'objet depuis le début de son mandat. Elle considère que la justice ne lui a été d'aucun soutien, voire qu'elle a légitimé d'une certaine manière ses harceleur-ses en classant toutes ses plaintes sans suite²⁸.

“ *Le mouvement dont je faisais partie a disparu à cause de VSS qui ont été trop longtemps silencieuses et qui n'ont pas été correctement gérées. Des violences verbales, des violences dans le cadre privé, on se dit que ça ne nous regarde pas mais on se rend compte aussi que ce sont des schémas qui se répètent et que la grande majorité des personnes victimes ou au courant des faits restent silencieuses. On ne peut pas porter dans nos valeurs la lutte contre les VSS et ne rien faire quand ça se passe chez nous. Pour moi il ne s'agit pas d'exclure des gens ou de faire de la justice punitive, au contraire, il s'agit de s'engager dans un processus de justice transformatrice²⁹ et de faire en sorte que ça n'arrive plus. Notre erreur a été de ne pas avoir posé des bases assez solides dans notre organisation, concrètement, au-delà des valeurs affichées. Si on ne s'y prépare pas collectivement, le jour où des VSS se produisent, c'est très difficile d'être en capacité de les gérer collectivement sans que tout n'explode.* ”

une membre d'un ancien collectif d'habitant-es



26 / *Élues locales*, « [Résultats de l'étude sur les violences sexistes en politique](#) », Enquête menée du 15/10/21 au 25/11/21, décembre 2021

27 / [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.37

28 / « [Haine et diffamation : le climat reste nauséabond pour les personnes trans et racisées en politique](#) », HAUTEFEUILLE Cécile, *Mediapart*, 18/01/25

29 / DECK MARSAULT Elsa, *Faire justice*, La Fabrique éditions, 2023

UN POUVOIR POLITIQUE CONSTRUIT PAR ET POUR LES HOMMES



● Une masculinité hégémonique

“ Le pouvoir machiste et patriarcal c’est un « pouvoir sur », un pouvoir qui empêche, un pouvoir de domination, alors que de façon féministe, le pouvoir est entendu comme un « pouvoir de », un « pouvoir collectif » de créer, de transformer notre réalité et la société. ”

une élue, dans l’émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Les 4 formes de pouvoir, selon Starhawk

Selon Starhawk, écrivaine et militante écoféministe, le pouvoir n’est pas foncièrement négatif, bien au contraire, puisqu’il peut être compris comme **une capacité d’action, notamment politique, individuelle et collective**. Le problème majeur réside plutôt dans l’incapacité à le partager « de manière équitable dans un monde inégalitaire ».

Dans son *Manuel pour l’action collective Comment s’organiser*, elle distingue **4 formes de pouvoir** :

- Le « **pouvoir sur** » : « le pouvoir coercitif est une forme de pouvoir qui nous est familière à toutes dans le cadre des hiérarchies. C’est le pouvoir qu’une personne exerce sur une autre, ou qu’un groupe exerce sur un autre, pour contrôler les ressources, pour imposer des sanctions et des punitions, pour engager ou licencier. En dernière instance, il est adossé au pouvoir de l’État, de la loi, et à la menace sous-jacente de la force. »
- Le « **pouvoir de** » ou « **pouvoir-du-dedans** » : « le pouvoir-du-dedans est un pouvoir créatif[...]. Ce pouvoir qu’on se donne peut s’incarner dans le courage moral – le pouvoir que nous ressentons lorsque nous énonçons une vérité dérangeante ou lorsque nous nous battons pour une valeur en laquelle nous croyons. »
- Le « **pouvoir collectif** » ou « **solidarité** » : « Lorsque des personnes en possession de ce pouvoir [du-dedans] se rassemblent, elles sont en capacité de développer un pouvoir collectif, le pouvoir qui est propre au groupe lorsque nous agissons ensemble. »
- Le « **pouvoir avec** » ou « **pouvoir social** » : « on pourrait aussi parler d’influence, de rang de pouvoir symbolique ou d’autorité. Cette forme de pouvoir détermine l’intensité de l’écoute qui vous est accordée dans le groupe, le poids qu’ont vos opinions et le respect que vous inspirez. » Le pouvoir social peut être « mal acquis » : découler de privilèges ou « bien acquis » à force de travail ou d’engagement.

D’après STARHAWK, *Comment s’organiser, manuel pour l’action collective*, traduit de l’anglais par CHOIGNARD Géraldine, Editions Cambourakis, 2021, p. 70-76

Le tableau-poster « [Les ChEF-FE-S : Comment s’en débarrasser](#) », réalisé par la Caravelle et issu du « [Cahier du Pavé sur la Participation](#) » ou l’atelier « [Paysages du pouvoir \(selon Starhawk\)](#) », du [collectivetooldproject](#) sont d’autres outils pouvant aider à travailler la question du pouvoir et de ses potentiels excès.

Le pouvoir politique a été « **construit par et pour des hommes** », pour reprendre la formule du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE)¹. De la démocratie athénienne à la V^e République, en passant par le Moyen-Âge et la Révolution française, ce sont les hommes qui ont fixé les règles et qui ont occupé et occupent aujourd'hui encore les places de pouvoir, **excluant l'ensemble des personnes minorisées pour des raisons de genre, de race, de handicap, de classe, de statut, etc.** Il faudra attendre **1944 pour que les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en France**, soit près de 150 ans après la première instauration du suffrage universel masculin en 1792. En 1945, seules 33 femmes entrent à l'Assemblée nationale, constituant 5,6% des député-es. En 2005, elles représentent 10,9% des député-es tandis que les conseils municipaux comptent toujours moins d'un tiers de femmes avec seulement 10% des communes ayant pour maire une femme². Mariette Sineau, politologue et sociologue française, qualifie ainsi le système politico-institutionnel centralisé de la V^e République d'une « **République des mâles** »³ où le président incarne le pouvoir suprême et la puissance, maintenant une certaine « **fascination française pour l'homme providentiel** »⁴, loin des idéaux d'horizontalité et de partage du pouvoir portés par les listes et communes participatives.

“ Mes collègues élus ne se rendent pas compte qu'ils mobilisent un imaginaire de rapport de force qui est à leur avantage parce que ce sont des hommes [...] c'est le système dans lequel ils sont qui les met dans ce positionnement-là mais s'ils ne décident pas de faire autrement ils jouent le jeu du système de fait. ”

une élue

C'est tout « **un imaginaire collectif** »⁵ qui est constitutif de **la virilité de l'homme de pouvoir**. La virilité, considérée par certain-es comme un idéal masculin à atteindre, peut être caractérisée par **la force physique, la fermeté morale, l'agressivité, le courage, l'assurance et l'ambition ainsi que la puissance sexuelle** et se traduit par « *plein de postures, de façons de parler, de se positionner, d'incarner l'autorité, qui sont empreintes de cette culture macho virile mais pas du tout consciencisées* ». **La virilité va de pair avec la domination** des femmes et des minorités de genre en premier lieu mais aussi des hommes qui s'éloignent de ces attributs. C'est en cela qu'elle est étroitement liée à la **masculinité hégémonique définie par Raewyn Connell** comme « *la configuration des pratiques de genre [...] qui garanti[ssent] (ou qui [sont] utilisée[s] pour garantir) la position dominante des hommes et la subordination des femmes* »⁶. L'autrice considère que la **masculinité hégémonique** est née à la Renaissance en Europe et se caractérise par la « *possession légitime des pouvoirs économique et symbolique, conjonction d'un pouvoir individuel et d'institutions qui le supportent, autorité, présence massive dans les domaines politique, militaire et commercial* ». Elle repose sur « **la sécularisation de la sexualité et son pendant répressif, l'hétérosexualité obligatoire ; la colonisation avec, en creux, la figure du conquistador ; la croissance des villes et du capitalisme d'empire** »⁷.

“ Non seulement la place des hommes est hégémonique : 80% des maires sont des hommes, on observe de nombreux phénomènes de cooptation et de "boy's club"⁸, mais les femmes participent souvent au maintien de ce système, notamment quand elles ont trouvé comment le faire fructifier à leur avantage, ou parce que c'est trop violent de sortir du déni et de voir le sexisme pour ce qu'il est. ”

une élue

1 / *Parité politique : la nécessité d'un acte II*, COULOMB-GULLY Marlène, Femmes en politique, en finir avec les seconds rôles, Paris, Belin, coll. Égale à égal, 2016, 80 pages, p.29

2 / LEVEQUE Sandrine, Chapitre 9. « [La féminisation du champ politique français](#) », dans : FRINAULT Thomas éd., *Nouvelle sociologie politique de la France*. Paris, Armand Colin, « Collection U », p.123-136, 2021, p.2

3 / SINEAU Mariette, *Profession femme politique. Sexe et pouvoir sous la Cinquième République*, Paris, Presses de sciences po, 2001, 305 pages, p.27

4 / *Parité politique : la nécessité d'un acte II*, Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.30

5 / COULOMB-GULLY Marlène, *Femmes en politique, en finir avec les seconds rôles*, Paris, Belin, coll. Égale à égal, 2016, 80 pages, p.29

6 / CONNELL Raewyn, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie* (édition établie par HAGEGE Meoin et VUATTOUX Arthur), Paris, Éditions Amsterdam, 2014, p.77, [1995]

7 / HAGEGE Meoin, VUATTOUX Arthur, « [Les masculinités : critique de l'hégémonie, recherche et horizons politiques](#) », *Contretemps : revue de critique communiste*, 2013

8 / Le terme « *boy's club* » désigne un réseau informel exclusivement ou en grande majorité composé d'hommes, dont les membres sont choisis par cooptation pour s'entraider et bénéficier mutuellement de leurs influences et de leurs positions de pouvoir.

Ces derniers mois, différents dirigeants tels que Donald Trump, Benjamin Netanyahu, Vladimir Poutine, Viktor Orbán, ou encore Javier Milei, se sont illustrés à travers le monde par leur **performance de cette masculinité hégémonique qui méprise et domine** délibérément les minorités et les plus vulnérables, asseyant leur pouvoir sur une déclinaison de **stigmatisations et d'attaques directes**, notamment racistes, xénophobes, sexistes, homophobes et transphobes, **des droits et des libertés**. L'association décomplexée de détenteurs d'un pouvoir politique avec les plus grandes fortunes mondiales telles que Elon Musk, Peter Thiel, Jeff Bezos et Mark Zuckerberg, et les conflits d'intérêts conséquents ainsi mis en lumière, marquent l'institutionnalisation d'une **« broligarchie »**⁹, dirigée par « *des frères ultrariches, ultrablancs, ultrapuissants, arrivés tout droit de la Silicon Valley* »¹⁰, **qui met en péril la démocratie**.



En assimilant l'empathie à de la faiblesse, en assumant le rapport de force, la conquête, la contractualisation marchande et l'exploitation comme **seuls modes d'interactions valables**, ces figures de pouvoir autocrates et oligarques sont à l'image d'un **capitalisme mortifère qui repose sur la domination du vivant sous toutes ses formes, et qui entraîne plus largement sa destruction**.

“ *Le pouvoir actuel, avec ces hommes-là, est en cours de fusion avec le monde économique, il y a des intérêts communs [...] il y a un enjeu de survie derrière [...]. Les États sont des fictions. On a vu Trump, on a vu Bolsonaro, on a vu Erdoğan, on a vu Poutine. S'ils arrivent à être au pouvoir c'est bien que [...] on a le même goût pour la virilité qui fait la démonstration de sa puissance, qui conduit en réalité à la destruction. Je vois un parallèle assez clair entre les personnes qui prônent la virilité et la volonté de créer de la destruction autour d'elles.* ”

Mathilde Viot¹¹

En rejetant ces façons d'exercer le pouvoir, les communes participatives défendent, d'une certaine manière, et souvent sans s'en revendiquer, **une perspective écoféministe** qui vise à se défaire des dominations conjointes de la nature et des femmes exercées par les hommes¹². **En articulant les enjeux sociaux, écologiques et démocratiques avec la volonté de partager le pouvoir entre tous·tes**, il nous semble qu'elles esquissent les contours d'une **politique de l'écologie sociale** telle que définie par Janet Biehl et Murray Bookchin¹³. Ce dernier fonde sa théorie de l'écologie sociale sur les liens entre les systèmes hiérarchiques contemporains, la domination des humain·es sur la nature et de certains hommes sur les humain·es, dressant une double critique du capitalisme et de l'État¹⁴. Il défend en effet l'idée que les problèmes écologiques sont issus de problèmes sociaux et que seule une réorganisation de la société sur des bases écologiques et éthiques — rompant avec ces systèmes hiérarchiques et de dominations — peut permettre de les résoudre et de tendre vers une plus grande liberté. Janet Biehl, parle quant à elle **d'écoféminisme social**¹⁵ pour marquer la rupture avec les courants écoféministes qu'elle estime contradictoires et essentialisants, préférant travailler à **« un ensemble d'idées antihierarchique, cohérent, rationnel et démocratique »**¹⁶.

9 / Le terme « broligarchie » est un néologisme issu de l'anglais « brother » (frère) et du grec « oligos » (en petit nombre) et « arkhō » (commander) qui désigne une oligarchie — un régime politique où le pouvoir est détenu par quelques personnes — dirigée par des hommes masculinistes, multimillionnaires ou milliardaires de la tech et de la finance constitués.

10 / « [Préparons-nous : la « broligarchie », ce boys club de milliardaires arrive au pouvoir](#) », DELVAUX Martine, *Libération*, 12/01/25

11 / « [Composter l'homme politique](#) », podcast Les Couilles sur la table de TUAILLON Victoire, avec VIOT Mathilde, 22/09/22

12 / BURGART GOUTAL Jeanne *Être écoféministe, Théories et pratiques, l'Echappée*, 2020

13 / BIEHL Janet, *Le municipalisme libertaire : la politique de l'écologie sociale, Écosociétés*, 2013 [1998]

14 / BOOKCHIN Murray *The Ecology of Freedom : The Emergence and Dissolution of Hierarchy*, Cheshire Books, 1982

15 / COSSART Paula, RICORDEAU Gwenola, « [Municipalisme et féminisme](#) », Entretien de Janet Biehl, *Mouvements*, 2020/1 (n° 101), p.170-180

16 / BIEHL Janet, « [L'écoféminisme en question](#) », traduit en français par MARIAT Lora et PERRIN Léonard, *Ballast*, 14/07/20 et BIEHL Janet, *Finding our Way : Rethinking Ecofeminist Politics*, Black Rose Books, 1991

Une déconsidération sexiste

Le masculin constitue la norme d'un champ politique dont les femmes sont exclues, étant encore aujourd'hui considérées comme moins aptes à l'exercice politique. Historiquement, elles ont été reléguées à la sphère privée tandis que les hommes ont pu jouir de l'espace public et donc politique. La supposée « **nature des femmes** » qui les empêcherait de disposer d'une autonomie de jugement et en ferait soit-disant des êtres faibles, fragiles physiquement et mentalement, trop assujetties à leurs émotions, a servi et sert encore de justification principale à leur exclusion du champ politique, sans que cela ne soit toujours nommé ou même conscient. Le HCE parle ainsi de « **sexisme ordinaire et de présomption d'incompétence des femmes** »¹⁷ en politique. **Être discréditées, déconsidérées, infantilisées, ignorées ou encore silencieuses** est le quotidien des femmes en politique, élues des communes participatives comprises.

“ On voit bien parfois les mécanismes [...] misogynes, [les hommes] ont une façon de se positionner, de me répondre dans les instances qu'ils ne se permettraient pas si j'étais un homme. ”

une élue

“ Les hommes de mon opposition n'ont aucun mal à me couper la parole en conseil municipal alors que je suis celle qui doit distribuer la parole en tant que maire. ”

une maire

Les élues se voient **interrompues** dans leurs propos, principalement par des hommes (**maninterrupting**), plus souvent que leurs collègues masculins. Elles sont plus souvent **reprises et corrigées** et sont **moins écoutées** lorsqu'elles ont la parole. Certains **ne daignent pas les regarder** en réunion ou lorsqu'elles s'expriment. D'autres leur expliquent des choses « *d'un ton condescendant* » sans se demander si elles maîtrisent les sujets mieux qu'eux, leur prenant de fait un temps précieux (**mansplaining**).

Maninterrupting et Mansplaining

Maninterrupting (en anglais) = contraction en anglais de *man* (homme) et *interrupting* (interrompre) qui caractérise les interruptions faites par les hommes.

Mansplaining (en anglais) = contraction en anglais de *man* (homme) et *explain* (expliquer) qui équivaut en français à « *mecsplaining* », comme le fait qu'« *un homme cisgenre explique quelque chose d'un ton condescendant à quelqu'un (la plupart du temps une femme) qui en connaît potentiellement plus que lui* ».

BOYER Pauline, « [Etude sociolinguistique multimodale du processus de catégorisation et de l'impact des performances artistiques sur les catégories de sexe \(s\) et de genre\(s\)](#) », 2020

“ C'est arrivé en début de mandat. Un soir, le ton monte en réunion de majorité avec deux collègues élus. Afin de calmer le jeu, le maire me demande de me taire. Je réalise en rentrant chez moi que cet “appel au calme” m'avait été destinée à moi seule. Le lendemain, je demande au maire s'il avait conscientisé la scène et il me répond : “c'était pour te protéger [...] tu es encore une jeune femme”. À 41 ans, j'étais considérée comme une jeune femme qu'il fallait protéger de collègues plus afûtés en politique, sachant que mes collègues débutaient également leur premier mandat. Du paternalisme classique... ”

une élue

Cette « *tendance à imposer un contrôle, une domination sous couvert de protection* » est caractéristique du **paternalisme** d'après *Le Robert*. Il est généralement le fait d'hommes sur des femmes et repose sur le postulat d'une supériorité masculine qui découlerait d'une supposée force physique et rationalité « naturelles » des hommes, renforcé par la prédominance du modèle familial patriarcal où l'autorité est incarnée par le chef de famille¹⁸.

17 / [Parité politique : la nécessité d'un acte II](#), Rapport n°2022-12-12-PAR-54, HCE, 2022, p.38

18 / VERJUS Anne, « [Du patriarcalisme au paternalisme : les modèles familiaux de l'autorité politique dans les Républiques de France et d'Amérique](#) », *Républiques sœurs*, édité par SERNA Pierre, Presses universitaires de Rennes, 2009

Ce paternalisme est souvent couplé à une forme d'âgisme ou d'infantilisation sexiste, c'est-à-dire à une discrimination reposant sur le jeune âge présumé, associé à un manque d'expérience et de maturité, accentuée par le fait d'être une femme. Si les plus jeunes femmes sont plus sujettes au paternalisme, les femmes plus âgées sont souvent considérées comme plus jeunes¹⁹ qu'elles ne le sont, l'âge servant de justification à un contrôle paternaliste sous couvert de protection.

Leurs homologues masculins, du même âge ou plus jeunes, ne subissent que rarement le même traitement. On retrouve cette forme

d'infantilisation sexiste dans l'usage des prénoms des femmes. Plusieurs élues interrogées rapportent en effet que les femmes sont souvent **appelées par leur prénom** alors qu'on s'adresse aux hommes en utilisant leur nom de famille, précédé de la mention « Monsieur ». **La taille** est aussi une caractéristique utilisée pour les infantiliser et les discréditer : « *la petite dame veut faire comme ça* », à propos d'une élue d'1m75, ou « *le petit chaperon rouge vient d'arriver* », sont des remarques sexistes rapportées par des élues interrogées. L'une d'entre elles précise : « *Je fais 1m55 [...] mais je ne vais pas mettre des talons ni changer mes habits* ».

“ Est-ce que je vois le mal partout ? J'ai l'impression qu'on ne s'adresse pas pareil à moi qu'à mes collègues maires masculins, aussi parce que je suis une des plus jeunes. ”

une maire

“ Moi je suis classée dans les jeunes de leur point de vue. ”

une élue d'une quarantaine d'années

Disqualification des femmes, injonction à la féminité et reproduction des codes patriarcaux

“ On ramène les femmes à tout ce qui n'est pas du travail ou de la politique : on leur parle de leur tenue, de leurs enfants, etc. ”

une élue

Plusieurs maires et élues indiquent veiller à leur **apparence**, certaines se maquillant systématiquement dans le cadre de l'exercice de leur mandat et faisant particulièrement attention à leur tenue, sous peine de reproches et autres remarques sexistes. Ce qui « *devrait être un détail [...] se trouve de fait investi d'une forte signification* »²⁰. Même si certaines décident de ne pas s'en préoccuper, elles y sont renvoyées en permanence : « *faire attention à leur physique et à leur corps, les ramener aux rôles féminins traditionnels de mère ou d'épouse* » constituent ainsi des « invariants de la féminité en politique »²¹.

Considérées comme « **trop** » femme ou « **pas assez** », c'est avant tout **à l'aune de leur féminité** que les femmes politiques sont jugées, par leurs collègues comme par les médias, enfermant les femmes dans un cadre genré contraint. Si certaines caractéristiques considérées comme « féminines » sont aujourd'hui valorisées comme la concrétude, la proximité, la capacité à s'occuper d'autrui, la bienveillance²² ou encore l'écoute et la remise en question, elles n'en restent pas moins essentialisantes et peuvent encore servir à **disqualifier les femmes en politique**. En effet, il est attendu d'un·e élu·e que ce soit : « *quelqu'un·e qui sait s'exprimer [...] ; quelqu'un·e qui sait gérer ses émotions, toutes, et encore plus si c'est une femme ; quelqu'un qui sait prendre des décisions, qui sait imposer son point de vue ; quelqu'un·e qui sait écouter aussi, pas forcément entendre, mais être en posture d'écoute, pas forcément bienveillante, ça peut être très patriarcal : un bon père de famille, quoi* ». Pour incarner le pouvoir, il faudrait « *tout savoir, tout connaître, avoir réponse* ».

19 / Un·e jeune est une personne âgée de 15 à 24 ans, d'après « [Jeunes](#) », Organisation des Nations Unies (ONU)

20 / COULOMB-GULLY Marlène, *Femmes en politique, en finir avec les seconds rôles*, Paris, Belin, coll. Égale à égal, 2016, 80 pages, p.35

21 / DULONG Delphine, MATONTI Frédérique, « La mise en récit des femmes en campagne : l'indépassable féminité », in : LAGROYE Jacques, LEHINGUE Patrick, SAWICKI Frédéric, dirs, *Mobilisations électorales, Le cas des élections municipales en 2001*, Presses universitaires de France, 2005

22 / LEVEQUE Sandrine, Chapitre 9. « [La féminisation du champ politique français](#) », dans : Thomas Frinault éd., *Nouvelle sociologie politique de la France*. Paris, Armand Colin, « Collection U », p.123-136, 2021, p.21

à tout, donner son point de vue, être rassurant, savoir trancher, arbitrer, décider seul-e, ne pas avoir d'émotions, être au-dessus de tout, presque "neutre" » ou encore « avoir une certaine froideur émotionnelle, de la stratégie, une bonne dose de confiance soi et une autorité charismatique ». Une ancienne élue qui a démissionné ajoute que « le doute et le questionnement ont peu de place, quand on a cette posture de remise en question c'est très compliqué, je suis partie du conseil municipal pour cette raison ». Et lorsque des femmes adoptent des **postures ou comportements jugés « masculins »**, de façon tout aussi essentialisante, elles sont également discréditées.

“ Comme je me comporte un peu comme un homme, les gens pensent que je suis hystérique alors que je suis juste en colère. ”

une élue

“ Les hommes ont droit à la colère, pas les femmes. ”

une élue

“ Je suis lesbienne, ce n'est pas un secret, et c'est vrai que je ne suis pas spécialement féminine. Je n'ai jamais été remise en question sur mon homosexualité, interrogée ou subi de remarques, mais oui ce n'est pas dans les clous, ça désarçonne et ça ne plaît pas. ”

une élue

Les femmes ne s'expriment jamais au bon moment, ni de la bonne façon. Quand ce n'est pas le fond qui leur est reproché, c'est la forme, le tout pour éviter d'écouter ce qu'elles ont à dire : c'est ce qu'on appelle en anglais le « **tone policing** ». Marlène Coulomb-Gully utilise aussi le jeu de mot « **male-diction** » pour illustrer le **double-standard** dont les femmes font les frais. Un même propos sera valorisant pour un homme et discréditant pour une femme. Elle ajoute : « l'éloquence des femmes, leur diction, leur voix demeurent, dans notre société héritière de systèmes patriarcaux, "trop" ou "pas assez" »²³. Ce même phénomène est documenté concernant des **personnes noires qui dénoncent du racisme par exemple**. Elles seront souvent considérées comme « trop agressives » ou « trop violentes », puisant alors dans le fantasme raciste du ou de la « sauvage » sans que le fond du propos ne soit réellement écouté ou considéré.

“ Le conseil communautaire est un lieu de pouvoir de mâles blancs cisgenres hétérosexuels, clairement j'y suis discréditée, et ma commune du même coup, parce que je suis une femme, sensible, je crie trop fort, je ne pas parle au bon moment. ”

une élue

Le « **Tone policing** » ou la « **police du ton** »

Cette expression est utilisée pour désigner un raisonnement fallacieux, conscient ou non, qui s'attarde sur la façon de s'exprimer plutôt que sur le fond du propos dont la conséquence est de décrédibiliser et de silencer les opprimé-es. La colère et l'agressivité sont ainsi souvent reprochées (forme) sans que la raison et donc la légitimité de ces émotions ne soit interrogée (fond).

“ Je fais 1m74. Plus jeune, j'avoue, je portais des hauts talons avec des costards gris de banquiers à rayures. J'utilisais ces codes pour ne pas me faire marcher dessus, en tant que provinciale fraîchement arrivée à Paris. Avec du recul, je comprends aujourd'hui qu'en faisant ça, du haut de mes grandes jambes, j'ai fait vivre des choses délétères à d'autres femmes. D'ailleurs j'étais perçue par certaines comme hautaine et froide. Maintenant, je sors souvent en salopette et mets rarement des soutifs. ”

une élue

Une femme qui a du pouvoir sera plus souvent perçue ou qualifiée de vaniteuse, manipulatrice ou manipulée, hautaine, froide voire frigide, violente et fera peur, bien souvent inconsciemment. À comportement égal, chez un homme on saluera l'ambition, l'autorité et le charisme. Pour se faire une place en politique, les femmes développent alors **différentes stratégies**. Certaines répondent à l'« **injonction à la féminité** » quand bien même cela sert tout autant à les disqualifier.

“ Une des adjointes, qui est déjà très grande, a pour parti pris de mettre des talons, de te regarder de haut. Cela m'agace mais je pense qu'elle fait ça aussi pour se protéger, pour survivre. Elle est un produit du système politicien, de ses rapports de pouvoirs. ”

une élue

Des femmes **reproduisent ainsi des codes patriarcaux, se pliant à la norme sociale du champ politique**. D'autres tentent de **s'en émanciper**, même si elles peuvent s'en retrouver marginalisées. On leur dira qu'elles sont « trop radicales », « trop exigeantes », qu'elles sont « trop féministes » et qu'elles veulent « imposer leur féminisme partout », qu'elles sont « trop brutales » voire « trop violentes », renversant ainsi l'oppression. Si elles sont soutenues, c'est souvent en silence.

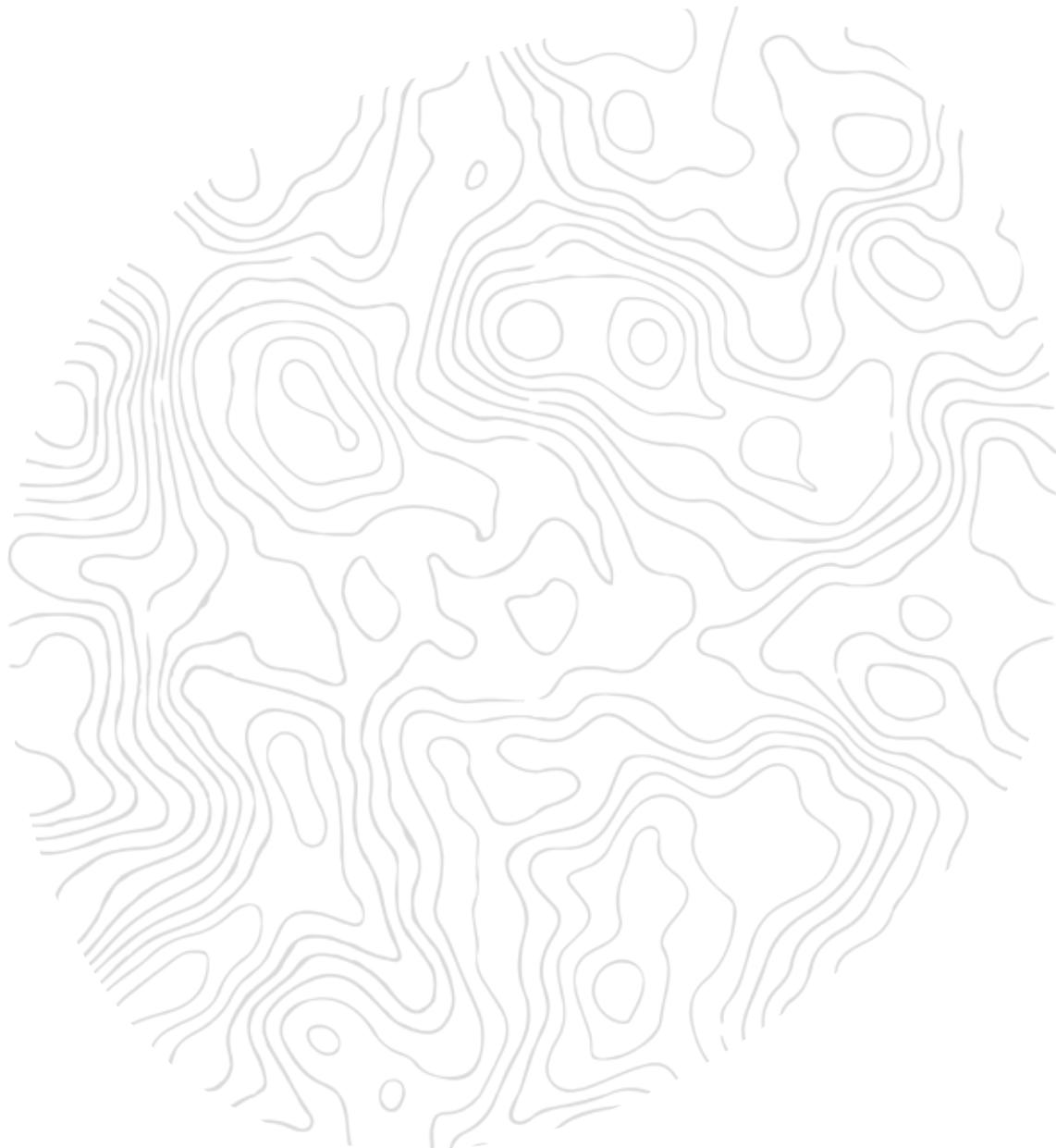
“ Quand on essaie de soulever le thème du patriarcat à l'intérieur des organisations politiques on risque toujours d'être instrumentalisées par les ennemis politiques. Du coup on ne trouve jamais d'espace pour en parler, ça crée parfois des conflits en interne, on nous voit comme des personnes qui créent des problèmes. On a eu besoin de créer ce collectif sans hommes cisgenre pour en parler et pour développer des outils. ”

Maria Francesca De Tullio, dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

“ On a l'impression que le féminisme est mal perçu mais en réalité les gens qui me soutiennent dans ces idées sont surtout moins bruyants que les anti-féministes. ”

une élue





DES DOMINATIONS AU-DELÀ DU GENRE



“ Des cages. Imaginez une cage à oiseaux. Si vous regardez de très près seulement un des barreaux de la cage, vous ne pouvez pas voir les autres barreaux. Si vous pensez ce qui est en face de vous uniquement à partir de cette perspective myope, vous pouvez regarder ce seul barreau, de haut en bas, et être incapable de voir ce qui empêcherait un oiseau de simplement le contourner s’il veut aller quelque part. [...] C’est seulement quand vous vous reculez, que vous arrêtez de regarder les barreaux un à un au microscope et que vous adoptez une vision macroscopique de la cage toute entière, que vous pouvez voir pourquoi l’oiseau ne va nulle part ; et là ça vous sautera aux yeux. [...] Il est parfaitement évident que l’oiseau est entouré par un réseau d’obstacles systématiquement liés entre eux, sans qu’aucun ne représente le moindre frein à son envol, mais qui pourtant, par leur relation les uns aux autres, confinent autant que les murs solides d’un donjon. ”

Marilyn Frye¹

L'intersectionnalité : des oppressions systémiques imbriquées

“ Être en capacité d’entendre les femmes c’est trouver les moyens d’entendre les personnes qui parlent le moins. Donc se poser la question des femmes, c’est se poser la question des autres minorités, des minorités de classe, des minorités racisées. ”

une élue

Théorisé pour la première fois par la juriste féministe noire états-unienne Kimberlé Crenshaw en 1989², le concept d'**intersectionnalité** s’inscrit dans la continuité du *Black Feminism* (« féminisme noir ») né dans les années 1960 et vise à rendre compte de **l’expérience spécifique qui émerge d’une intersection de plusieurs oppressions systémiques, initialement celle de femmes noires discriminées au travail**. Être une femme, noire et lesbienne, par exemple, doit être compris comme une expérience spécifique qui n’est ni seulement une de ces oppressions, ni leur addition, mais leur imbrication complexe.

La philosophe et théoricienne féministe états-unienne Marilyn Frye, utilise, en 1983, **l’analogie de la cage à oiseaux** pour illustrer en quoi une oppression est si **contraignante et souvent si invisible**. L’oppression n’a pas qu’une dimension dont on pourrait s’affranchir. À la manière d’une cage où tous les barreaux sont soudés entre eux, il s’agit d’une **combinaison de nombreuses barrières systématiquement reliées entre elles, constituant une structure** dont on ne peut se défaire à l’échelle individuelle. Faire l’expérience d’une **intersection de dominations** revient à être enfermé·e dans une cage avec plus de barreaux, reliés de façon complexe et chaque fois singulière.

“ On ne peut pas être féministe et ne pas être anti-raciste, la lutte féministe doit se mener contre tous les autres axes d’oppression. ”

une élue, dans l’émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

1 / FRYE Marilyn, *The Politics of Reality*, 1983, traduction de GARCIA Manon, *Textes clés de philosophie féministe. Patriarcat, savoirs, justice*, Vrin, 2021, 458 pages, p.328

2 / CRENSHAW Kimberlé « [Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics](#) », University of Chicago Legal Forum: Vol. 1989: Iss. 1, Article 8

Discrimination, oppression, privilèges et système de domination

● Discrimination

Une discrimination est une **action portée** contre une personne ou un groupe de personnes qui découle d'un **préjugé, c'est-à-dire d'une opinion préconçue**. En France, en 2024, 26 discriminations sont désormais reconnues³.

3 / « [Label égalité et diversité : la Draaf Bretagne s'engage aux côtés du ministère](#) », Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, 14/03/2024

● Une oppression

Une oppression est le **poids systémique des préjugés et des discriminations que subit systématiquement un groupe social** en raison de son sexe, l'expression de son genre, son orientation sexuelle, la couleur de sa peau, sa classe sociale, son handicap ou autre.

Les oppressions sont les conséquences des **systèmes de domination** à l'échelle du vécu des groupes de personnes dominées. On parle de « systémiques » car ces oppressions sont présentes **de façon récurrente et ancrée historiquement, entrelacées au niveau individuel** mais aussi **interpersonnel, institutionnel et structurel**.

● Système de domination

Un système de domination est un système qui porte dans ses croyances et dans sa **structuration matérielle (économique, politique, sociale) un rapport de pouvoir, d'autorité et de supériorité d'un groupe social sur d'autres**. Il peut être entendu comme un « *système d'oppression et de privilèges [qui] structure et autorise, conjointement, la répartition inégale d'avantages et de désavantages symboliques et matériels au sein de la société* »⁴. Il existe une multiplicité de systèmes de domination qui peuvent être **imbriqués et se renforcer mutuellement**.

4 / MARTY Laurence, « [Redevenir-rester vivant-es](#) », Terrestres, 17/05/21, à propos de ROUSSEAU Juliette, *Lutter Ensemble, pour de nouvelles complexités politiques*, éditions Cambourakis, 2018, 425 pages



● Privilèges

Le terme « privilèges » désigne **l'ensemble des avantages matériels et symboliques immérités et parfois invisibles**, qu'un groupe social dominant tire de l'oppression d'un autre, consciemment ou non, et dont il est impossible de complètement se défaire à l'échelle individuelle tant que le système de domination reste en place⁵.

5 / MCINTOSH Peggy, « *White Privilege and Male Privilege : A Personal Account of Coming to See Correspondences Through Work in Women's Studies* », Centre de Wellesley pour la recherche sur les femmes, 1988

● Rapports de domination et rapports de pouvoir

On confond souvent rapports de domination et rapports de pouvoir. Les premiers résultent des **mécanismes d'oppressions et de privilèges** sur lesquels reposent les **systèmes de domination** qui structurent la société comme le patriarcat, le capitalisme ou le racisme par exemple. Les rapports de pouvoir se matérialisent à travers **le comportement** des individus à l'échelle de collectifs et d'organisations et peuvent être renforcés par une différence de statut. Ils caractérisent une asymétrie dans la capacité à exercer le pouvoir, à influencer le débat, à se sentir à l'aise et légitime dans les différents espaces collectifs. Ils peuvent se nourrir des rapports de domination et les renforcer.

D'après « [Having Trouble Explaining Oppression? This Comic Can Do It for You](#) », BD de Everyday Feminism, 30/01/17 ; « [Fresque des résistances](#) », Labo des résistances, 2023 ; le collectif [Magma](#) ; « [Rapports de pouvoir et de domination](#) », La Volte

Hiérarchisation des oppressions et fragilités des auteur·rices : des freins à la remise en cause des systèmes de domination

“ Pendant la campagne, on se fustigeait souvent du manque de représentation de toutes les catégories socioprofessionnelles, en oubliant de questionner l'absence des femmes dans nos réunions de travail. Je me chargeais de rappeler qu'on n'était qu'un quart de femmes, et qu'il allait nous falloir là une liste paritaire. ”

une élue

Celles et ceux qui luttent contre la reproduction d'**oppressions systémiques** se heurtent souvent à une **hiérarchisation** de celles-ci. Certaines élus portant des revendications féministes ou antiracistes ont pu s'entendre dire par exemple que la priorité était à la mixité sociale, de la même façon que d'autres dénonçant les discriminations liées à la classe sociale et l'entre-soi social ont pu s'entendre dire qu'il y avait déjà « des efforts sur la parité » ou que « mobiliser la classe moyenne c'est déjà bien ». Cette hiérarchisation a pour effet de **minimiser, silencier voire nier les oppressions relevées par les personnes concernées**, coupant souvent court à la discussion.

“ Pour l'élection présidentielle, on voulait décider collectivement du parrainage d'un candidat ou d'une candidate [pour ne pas laisser la décision à la maire seule comme cela se fait traditionnellement]. On était plusieurs à porter fort l'idée de parrainer une femme à l'élection présidentielle mais un élu voulait qu'on donne notre signature à un ouvrier, il considérait que les femmes étaient plus représentées que les ouvriers. ”

une élue

Au-delà de **l'inversion de la culpabilité** qui tend à justifier les actes en **tenant la victime pour responsable**, des réactions de « fragilité » peuvent aussi compliquer la lutte contre les oppressions. Ce terme de « fragilité » désigne la façon dont les individus en position de domination **détournent**

l'attention de l'**oppression vécue** par d'autres, souvent inconsciemment, pour **ne pas être confrontés à leurs privilèges**. Ils et elles adoptent alors des comportements **défensifs ou de déni**, laissant s'exprimer leur colère, leur peur ou leur culpabilité, tentant parfois de justifier qu'ils et elles ne sont pas racistes, sexistes ou homophobes par exemple, **se focalisant ainsi sur leurs propres émotions plutôt que sur la dénonciation d'un système d'oppressions**.

“ Au lendemain de la dissolution [de l'Assemblée nationale le 9 juin 2024], j'ai halluciné de voir que seuls les hommes s'exprimaient pour parler de stratégie. Je ne savais pas si cela valait la peine de réagir et je me suis retenue jusqu'à ce qu'une collègue me demande ce que j'en pense. Ça m'a donné la force de me prononcer mais apparemment pour certains je l'ai fait de façon “trop brutale”. Un élu m'a même dit qu'il s'était censuré suite à ma prise de parole alors qu'il aurait eu “des choses très intéressantes à dire”. ”

une élue

Dans le cas de la « **fragilité blanche** » par exemple, concept défini par **Robin DiAngelo**, sociologue états-unienne⁶, la personne blanche se sentant « injustement accusée » attend de la personne racisée qu'elle la rassure sur le fait qu'elle n'est pas une « mauvaise personne », plutôt que de prendre ses responsabilités et se demander **comment être un ou une bonne allié·e**⁷ pour lutter contre un **système de domination dont elle bénéficie de fait**⁸. La même dynamique de « fragilité » s'observe dans le cas d'autres systèmes de domination comme le patriarcat par exemple. Les personnes qui dénoncent des violences sexistes et sexuelles (VSS) se voient souvent rétorquer des propos déclinant la logique de l'expression « **not all men** » (pas tous les hommes), comme ce fut le cas lors du procès Pelicot qui s'est tenu de septembre à décembre 2024⁹.

6 / DIANGELO Robin, « *White Fragility: Why It's So Hard for White People to Talk About Racism* », Beacon Press, Boston, 2018

7 / « [11 conseils pour être une bonne alliée](#) », Lysandra, ZOUAK Sarah et DEVILLAIN Justine, *Lallab*, 03/03/17

8 / PIERRE Alexandra, « [Mots choisis pour réfléchir au racisme et à l'anti-racisme](#) », Catégories : Racisme, exclusion sociale et laïcité de l'État, *Revue Droits et libertés, Ligue des droits et libertés*, 01/03/17

9 / « [Face aux violeurs de Mazan](#) », DUBREUIL Marion, *La Déferlante*, 27/01/25

Également connue sous le nom des « **viols de Mazan** », cette affaire a donné lieu à la condamnation de 51 hommes pour avoir violé Gisèle Pelicot, soumise chimiquement par son mari Dominique Pelicot, pendant plus de 10 ans. Âgés de 26 à 73 ans, ces hommes sont ingénieurs, pompiers, jardiniers, retraités, infirmiers¹⁰, la plupart en couple et dépeints par leurs proches comme de « bons pères de famille », **des hommes finalement « ordinaires »**¹¹, de tous milieux et de toutes classes sociales.

“ *Le procès Mazan a mis sur la place publique une réalité dont on est témoin tous les jours dans les communes. Il n’y a pas un jour où nos hébergements d’urgence pour femmes victimes de violences ne sont pas occupés.* ”

une élue

Si pour 72% des Français-es, « *l’affaire Mazan est révélatrice de la permanence et la banalisation des violences sexuelles dans notre société* », pour 59% d’entre elles et eux « *les accusés de l’affaire Mazan sont des cas particuliers qu’il ne faut pas confondre avec la majorité des hommes* »¹². Ces chiffres témoignent d’une certaine **dissonance**, entre le constat de la **terrible banalité des VSS** et la tendance à considérer que les violeurs et les abuseurs sont des « **monstres** » minoritaires qui empêche finalement de s’interroger sur **les responsabilités tant individuelles que collectives au sein du système patriarcal qui sous-tend ces violences**. Dans *Vivre avec les hommes. Réflexions sur le procès Pelicot*¹³, la philosophe Manon Garcia fait référence à la notion de « **banalité du mal** »¹⁴ de Hannah Arendt en parlant d’une « **complicité pratiquement omniprésente** »¹⁵ **des hommes et de la société entière avec le patriarcat**.

Se focaliser sur la défense des hommes dans leur individualité déplace l’attention qui devrait être portée aux victimes et à **la remise en question d’un système qui permet à tous les hommes de bénéficier de privilèges et qui met en danger les femmes, les personnes LGBTQIA+¹⁶ et les enfants en premier lieu — l’inceste étant présenté comme le « berceau des dominations » par Dorothee Dussy¹⁷.**

L’Observatoire des violences faites aux femmes atteste aussi du « **caractère systémique des violences sexistes et sexuelles** », expliquant que « *ces violences de genre (au sein du couple ou non) affectent les femmes de manière disproportionnée par rapport aux hommes, et sont perpétrées par des hommes dans la quasi-totalité des situations* »¹⁸.

Les élu-es municipaux-les sont tout autant confronté-es à ces violences sociétales, qui touchent tant les habitant-es de leur commune qu’elles et eux-mêmes dans le cadre de l’exercice de leur mandat. Les pressions médiatiques et les dynamiques de pouvoir propres au milieu politique créent également des conditions particulières pouvant exacerber ces violences ↪ (cf. **Féministiser la politique. Une domination systémique**).

10 / « [Procès des viols de Mazan : qui sont les 50 autres accusés ?](#) », Franceinfo, 17/09/24

11 / « [GRAND ENTRETIEN. Le procès des viols de Mazan "grave dans le marbre le fait que les violences sexistes et sexuelles sont du fait de monsieur Tout-le-monde". analyse l'autrice Rose Lamy](#) », GALOPIN Alice, Franceinfo, 20/09/24

12 / « [Balise d’opinion #280 Le regard des Français sur le féminisme et sur le procès des viols de Mazan](#) », Institut français d’opinion publique, 03/10/24

13 / GARCIA Manon, *Vivre avec les hommes. Réflexions sur le procès Pelicot*, Flammarion, « Climats », 2025, 232 pages

14 / ARENDT Hannah, *Eichmann in Jerusalem: A Report on the Banality of Evil*, 1963

15 / « ["Vivre avec les hommes" : après le procès des viols de Mazan, le questionnaire vertigineux de Manon Garcia](#) », CHEMIN Anne, *Le Monde*, 07/03/25

16 / L’acronyme LGBTQIA+ désigne les lesbiennes, les gays, les bisexuelles, les personnes transgenres, les queer, les intersexes, les asexuel-les et toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans les normes de genre et d’identité sexuelle.

17 / DUSSEY Dorothee, *Le Berceau des dominations, Anthropologie de l’inceste*, Pocket, 2021, 408 pages

18 / « [Lettre de l’Observatoire des violences faites aux femmes. Les violences sexistes et sexuelles en France en 2023](#) », n°22, Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains, novembre 2024, p.3

Une classe dominante au pouvoir à « l'intersection » de privilèges

La classe dominante qui détient le pouvoir cumule de nombreux privilèges, liés notamment au genre, à la classe sociale, à la couleur de peau et à l'orientation sexuelle, qui lui permettent d'exercer des dominations systémiques qui ne peuvent être adressées en silo. Plusieurs élues des communes participatives ont en effet souligné que le pouvoir est réservé « aux personnes instruites, aux catégories socioprofessionnelles les plus favorisées, aux hommes, aux plus de cinquante ans, aux blancs, aux hétérosexuels ». C'est bel et bien une figure genrée du représentant politique conforme au modèle d'une masculinité hégémonique bourgeoise, blanche et hétérosexuelle qui a été imposée « sur le mode du cela-va-de-soi »¹⁹ à toutes les échelles du système politique français.

Pour Mathilde Viot, l'Assemblée nationale est « un haut lieu de performance d'un pouvoir viriliste, incarné par une masculinité hégémonique blanche, bourgeoise, hétérosexuelle, de plus de 50 ans et de culture catholique »²⁰. Dans son essai *L'homme politique, moi j'en fais du compost*, elle explique comment les codes qui structurent l'espace et les interactions sociales en politique sont faits pour que les personnes appartenant à cette catégorie très spécifique se reconnaissent entre elles et excluent les autres. L'ex-collaboratrice à l'Assemblée nationale et cofondatrice de *l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles en politique* détourne le concept d'intersectionnalité pour parler de l'intersection des privilèges de la classe dominante au pouvoir. Elle parle ainsi d'une « intersectionnalité de la domination ».

La bourgeoisie

La bourgeoisie est une classe sociale qui peut être caractérisée par l'accumulation de différents types de capitaux qui se renforcent et se légitiment entre eux et qui lui permettent d'asseoir et de maintenir sa position dominante dans la société : un capital économique (richesse matérielle et financière), un capital culturel (connaissances et compétences culturelles intériorisées comme ayant plus de valeur), un capital social (réseau de relations mobilisables), un capital symbolique (prestige et reconnaissance sociale).

D'après BOURDIEU Pierre, *La Distinction*, 1979

Comme dans l'ensemble des listes, lors des élections de 2020, les cadres sont surreprésenté-es au sein des listes citoyennes et participatives (LCP). Alors que l'on compte 19% de cadres en France²¹, ils et elles représentent 33% des candidat-es issu-es de l'ensemble des listes de communes de plus de 1000 habitant-es et 42,3% des candidat-es issu-es de LCP²². Bien que les LCP mobilisent des personnes n'ayant jamais fait de politique, elles peinent à être représentatives de la diversité des habitant-es, notamment en termes de catégories socioprofessionnelles. Il semble également qu'il n'y ait que très peu de personnes racisées en leur sein, sans que cela n'ait été quantifié.

Une majorité blanche et hétérosexuelle en politique ou « l'illusion de la "neutralité sexuelle et raciale" des institutions »

Le « capital politique » repose sur « l'identité raciale [qui] est inextricablement liée à ce privilège sexuel [de l'hétérosexualité] [...]. Cette majorité sexuelle [les hommes hétérosexuels] peut donc être qualifiée de "blanche", au sens précis où elle est historiquement et socialement composée d'individus qui ne font pas l'expérience du racisme, c'est-à-dire qui ne sont pas "racialisés" parce qu'ils bénéficient socialement de leur blancheur. »

ACHIN Catherine, DORLIN Elsa, RENNES Juliette. « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexions sur les processus d'incarnation des rôles politiques ». *Raisons politiques*, 2008/3 n° 31, p.5-17

19 / LEVEQUE Sandrine, Chapitre 9. « La féminisation du champ politique français », dans : FRINAULT Thomas éd., *Nouvelle sociologie politique de la France*. Paris, Armand Colin, « Collection U », p.123-136, 2021, p.1

20 / VIOT Mathilde, *L'homme politique, moi j'en fais du compost*, Stock, 2022, 240 pages

21 / « Les cadres : de plus en plus de femmes », FORMENT Virginie et VIDALENC Joëlle, division Emploi, Insee, 2020

22 / BACHIR Myriam, GOURGUES Guillaume, LEFEBVRE Rémi, SAINTY, Jessica, *Des citoyens à la conquête des villes, Les listes citoyennes et participatives lors des élections municipales de 2020*, Editions CNRS, 2023

“ Les maires [sont] donc majoritairement des hommes, blancs, cinquantenaires et plus, éduqués et cultivés [...] [qui] maîtrisent les règles non-dites, les stratégies d'accèsion, les enjeux, les marges de manœuvre. ”

une élue



FAIRE DE LA POLITIQUE AUTREMENT

“ Tant qu'on considérera la performance de la politique comme un combat, comme l'expression de la force et comme quelque chose de virile, finalement, avoir plus de femmes en politique ne changera pas grand-chose. [...] Arriver au pouvoir avec l'ambition féministe de transformer le pouvoir, déviriliser le pouvoir, à plusieurs, là ça pourrait faire bouger les choses. ”

Mathilde Viot¹



Faire en sorte que le pouvoir ne rime plus systématiquement avec une masculinité hégémonique, blanche, bourgeoise et hétérosexuelle, implique certes de diversifier les profils d'élu-es, en terme de genre, de couleur de peau, de classe sociale et d'orientation sexuelle donc, mais aussi et surtout de **ne pas reproduire les mêmes codes politiques**.

Les listes et communes participatives tentent ainsi de réinventer la façon de faire de la politique, mettant au centre les **valeurs de coopération, d'équité, de transparence et d'écoute** notamment, repensant leur **gouvernance** et utilisant **des méthodes et des outils d'intelligence collective** pour **dépersonnifier et partager le pouvoir** ↪ (cf. **Démocratie interne**).

Vers un réel partage de la parole

Pour **réguler la parole** et favoriser celle des femmes, qui s'expriment souvent bien moins que les hommes, certaines équipes municipales essaient **d'alterner au maximum les prises de parole** entre les hommes et les femmes. Certaines appliquent le **principe de « fermeture éclair »** qui permet de faire « remonter » les femmes en haut de la liste d'attente pour leur donner la parole en priorité si plusieurs hommes se sont exprimés à la suite. D'autres **chronomètrent** également les temps de parole car **si l'alternance paritaire est plus souvent respectée, le temps de parole reste majoritairement occupé par les hommes** comme en attestent les chiffres partagés par une maire de commune participative. Celle-ci a mesuré les temps de parole des hommes et des femmes au sein des conseils municipaux de sa commune tout au long de l'année 2022 : en moyenne les femmes n'occupent que 35% du temps de parole.

La maire qui a la charge d'animer le conseil municipal occupe une majorité de ce temps de parole des femmes, les autres femmes élues ne représentent finalement que **9% du temps de parole**. En 2023, les femmes comptaient pour seulement **26% du temps de parole politique** d'après l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), soit 3 points de moins par rapport à 2022².

1/ « [Composter l'homme politique](#) », podcast *Les Couilles sur la table* de TUAILLON Victoire, avec VIOT Mathilde, 22/09/22

2/ [La représentation des femmes à la télévision et à la radio](#), Rapport sur l'exercice 2023, Arcom, 2024, p.23



Mesurer et analyser la répartition du temps de parole entre les femmes et les hommes

Un chronomètre en ligne « [Are men talking too much ?](#) » (Les hommes parlent-ils trop ?) permet de mesurer le temps de parole des hommes (en enclenchant le chronomètre « *a dude* » lorsqu'un homme parle et le chronomètre « *not a dude* » lorsqu'une personne qui ne s'identifie pas comme un homme cisgenre s'exprime).

Il est ensuite possible de diviser ces temps de parole en fonction du nombre de participant-es à la réunion ou de mesurer les temps de parole sur chaque sujet abordé pour mettre en lumière une potentielle répartition genrée en fonction des sujets (finances ou affaires sociales par exemple). Le temps de parole du ou de la maire peut aussi être rendu visible, notamment lors des conseils municipaux où ce dernier ou cette dernière doit assurer le rôle de président-e.

Pour mesurer et analyser la répartition du temps de parole entre les femmes et les hommes, vous pouvez télécharger la calculatrice suivante : « [Temps et distribution de la parole en fonction du genre - calculatrice](#) » 

La question du temps de parole illustre l'importance de visibiliser et d'objectiver les dominations. Le changement de pratiques ne peut se faire sans une conscientisation collective, sans un constat partagé.

“ Si tu te retrouves dans une équipe municipale qui n'a pas conscience des dominations comme ça a été mon cas, on me disait “non il n'y a pas de rapports de domination, si les gens ne parlent pas c'est qu'ils ne veulent pas ou n'ont rien à dire”, tu ne peux rien mettre en place, le constat est indispensable à partager avant toute chose. Je me suis plantée en tant qu'élue à cause de ça, j'avais plein d'outils, je suis repartie avec. ”

une élue ayant démissionné

Pour éviter que la charge repose uniquement sur les personnes concernées qui subissent les dominations, celles-ci pouvant se trouver d'autant plus marginalisées lorsqu'elles alertent le collectif, il est important de mettre en place **des outils et des rôles tournants, décorrés des personnes**, par exemple pour mesurer et répartir les temps de parole. Identifier les rapports de dominations et veiller à limiter leur reproduction devient alors une **responsabilité partagée** au sein du collectif.

Les **tours de table ou de parole** sont également un bon moyen de garantir l'expression de tous et toutes et la **disposition en cercle** favorise l'attention et l'écoute active des participant-es, tout le monde pouvant voir tout le monde, tous et toutes étant au même niveau dans l'espace.



Des méthodes de désignation qui font émerger des femmes

L'expérience de la **désignation des candidat-es** et de l'**ordonnancement** de la liste **Saint-Médard-en-Jalles Demain (SMJD)** illustre, parmi d'autres, comment des méthodes peuvent participer d'une conscientisation des dynamiques de genre et permettre de les dépasser (au moins en partie). Le collectif SMJD a mis en œuvre plusieurs dispositifs pour désigner sa tête de liste et ses colistier-ères lors des élections municipales de 2020.

Le collectif a choisi de réserver un tiers des places sur la liste à des habitant-es tiré-es au sort. Pour désigner les deux autres tiers issus du collectif, soit 26 candidat-es, **deux jugements majoritaires distincts pour les hommes et les femmes** ont été organisés.

Jugement majoritaire

Le jugement majoritaire est une méthode de vote par valeurs où les votant·es attribuent une mention à chaque candidat·e. La désignation des élu·es se fait ensuite par la médiane plutôt que par la moyenne.

Les résultats de ces deux jugements majoritaires sont intéressants à analyser puisque **assez différents entre les hommes et les femmes retenues**. Tous les hommes ont été sélectionnés avec les mentions « très favorable » ou « plutôt favorable » alors que seulement 3 femmes ont été retenues avec la mention « très favorable » et 6 avec la mention « assez favorable ».

Tableau présentant les résultats de la désignation des candidat·es de la liste *Saint-Médard-en-Jalles Demain* par jugement majoritaire

Mentions	« assez favorable »	« plutôt favorable »	« très favorable »
Candidats (hommes)	0	7	7
Candidates (femmes)	6	5	3

Si les femmes se sentent moins légitimes à être élues que les hommes, les résultats des jugements majoritaires montrent qu'elles sont aussi **moins bien « notées » par leur collectif que les hommes**.

Pour l'ordonnancement de la liste *SMJD*, un **premier procédé d'auto-positionnement de ses membres** a été mis en place. La liste a été séparée en 3 parties : le premier tiers pour celles et ceux qui souhaitaient être élu·es, le second pour être élu·e seulement dans le cas où le nombre de voix permettrait à la liste citoyenne et participative (LCP) d'avoir la majorité, et le troisième ne donnant que peu de chance d'être élu·e. **La majorité des femmes se sont auto-placées dans le troisième tiers**, choisissant de soutenir la liste sans être à des places éligibles. Une seule s'est mise dans le premier tiers où l'on retrouvait tous les hommes. Cet ordonnancement n'étant pas conforme à la loi sur la parité, un autre processus a été proposé par le cercle « processus liste » du collectif, presque exclusivement constitué d'hommes. Chacun·e a finalement **ordonné une liste en respectant l'alternance paritaire** et la moyenne des places obtenues a permis d'avoir une proposition de liste ordonnée de façon paritaire.

“ Une femme qui s'était auto-positionnée en fin de liste s'est retrouvée 5ème. Elle allait donc forcément être élue mais là elle était d'accord parce qu'elle avait été légitimée par le collectif. Ça a fait beaucoup parler, pour beaucoup de femmes c'était une question de légitimité mais les gars, eux, ne se posent pas la question. ”

un élu issu de la liste *Saint-Médard-en-Jalles Demain*

Pour la **tête de liste de *SMJD***, alors que tout le monde voyait plutôt un homme en tête de liste, c'est une **femme qui a été désignée par une élection sans candidat·e** : Cécile Marenzoni (aujourd'hui 4ème adjointe de la commune suite à la fusion avec une autre liste). Cette dernière, qui n'avait pas imaginé devenir maire, s'est sentie légitimée et portée par le collectif et a finalement acceptée d'être placée en tête de liste. Cette méthode de l'élection sans candidat·e a permis de faire émerger de nombreuses femmes à la tête des LCP comme à Poitiers, à la Crèche, à Penne, à Prades-le-Lez ou encore à Saint-Médard-en-Jalles et à Chambéry (bien que dans ces deux derniers cas ce soit finalement un homme qui ait été élu maire, suite à la fusion de la LCP avec une autre liste avant le second tour).

Élection sans candidat·e

La méthode de l'élection sans candidat·e vise à faire émerger des candidat·es à partir d'un travail préliminaire d'identification des missions et des « qualités » requises pour éviter que des fonctions ne soient attribuées à celui ou celle (souvent celui), qui s'impose par ses qualités de *leadership*, discursives ou par son charisme.

“ La question de la légitimité est un point clé : hommes comme femmes doivent se dire que de base les femmes ne se sentent pas légitimes pour la chose publique et qu'il faut aller les chercher. ”

une élue

Au-delà des méthodes, prendre soin du collectif

“ Prendre soin les un-es des autres est un acte politique qui vise à permettre que tous et toutes puissent lutter, militer, prendre part à la vie politique, et ce, sur le long terme, en prenant en compte les limites et besoins de chacun-e, en veillant collectivement à ne pas s'épuiser et à déconstruire les rapports de domination sociétaux dans lesquels nous évoluons tous et toutes. ”

”

extrait de la [Brochure pour les bénévoles de l'équipe soin des rencontres nationales 2024 d'Actions Communes à Vaour](#)

● Politiser le care

Le « prendre soin » peut être associé au concept de « care », issu de l'anglais, et pouvant être traduit par des verbes tels que « se soucier de », « faire attention », « prendre soin », « s'occuper de » ou encore par des noms tels que « sollicitude », « soin » ou « attention ». La psychologue états-unienne Carol Gilligan théorise dans les années 1980 ce concept de care et développe « la voix d'une éthique du care »³ qui vise à considérer les êtres avec leur histoire et leur environnement, mais aussi avec leur rapport aux autres et aux conditionnements sociétaux. Plus largement, le care renvoie à « tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre "monde", de sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde inclut nos corps, nos individualités et notre environnement, que nous cherchons à tisser ensemble dans un maillage complexe qui soutient la vie »⁴. Longtemps considéré comme une « affaire de femmes » reléguée à la sphère privée et comme n'ayant rien à voir avec l'exercice du pouvoir, ce travail invisible du care est pourtant nécessaire à toute communauté et collectif : « aucun projet politique ne serait viable à long terme sans le soutien psychologique énorme fourni principalement par les femmes »⁵.

“ Il s'agit de permettre à la vie de se régénérer, non pas comme une responsabilité de femmes, mais dans une perspective féministe qui comprend que cette condition est nécessaire pour tout le reste. ”

Áurea Carolina⁶

Choisir de mettre au centre du collectif les valeurs du care que sont la prévenance, l'attention aux autres, la prise en compte des vulnérabilités de chacun-e et des besoins associés, l'entraide, l'interdépendance et la responsabilité, choisir de valoriser, de politiser et de répartir ce travail équitablement pour s'appliquer collectivement une éthique féministe du care ou de la sollicitude⁷ apparaît comme un socle nécessaire du renouveau démocratique qu'appellent les listes et communes participatives. Cela s'accompagne d'un « renouveau, tout aussi radical, de la réflexion sur les structures de pouvoir et la situation de privilèges »⁸. Le care peut, en lui-même, constituer un idéal politique en ce qu'il « dessine les qualités des citoyen[ne]s pour une société véritablement démocratique »⁹, en rupture avec le capitalisme et le libéralisme politique.

En favorisant la coopération et l'intelligence collective plutôt que la compétition, en permettant à tous-tes de s'exprimer, en faisant de la place aux émotions et en régulant les rapports de pouvoir et de domination ↪ (cf. **Féministiser la politique. Un pouvoir construit par et pour les hommes**) grâce notamment à la facilitation et à des modes de prise de décision novateurs, les listes et communes participatives mettent en place, sans forcément les nommer ainsi, des pratiques collectives de care (ou de soin). On peut également évoquer à ce titre la répartition des indemnités des élu-es pour plus d'équité matérielle, le partage du pouvoir entre différents espaces — composés d'élu-es mais aussi de non élu-es — avec des périmètres d'autonomie définis collectivement, le fait de

3 / GILLIGAN Carol, *In a different voice : psychological theory and women's development*, Cambridge, Harvard University Press, 1982, traduit par Annick Kwiatek *Une voix différente : pour une éthique du care*, Paris, Flammarion, 2008

4 / MOLINIER Pascale, LAUGIER Sandra, PAPERMAN Patricia, *Qu'est-ce que le care ?*, Payot et Rivages, 2009

5 - 6 / ROTH Laura, ZUGASTI HERVÁS Irene, DE DIEGO BACIERO Alejandra, *Féminisons la politique!*, Rosa Luxemburg Stiftung, 06/03/20, p.82 et p.79

7 / LAUGIER Sandra, « Le care : enjeux politiques d'une éthique féministe », *Raison publique*, n°6, avril 2007, p. 29-47

8 / TRONTO Joan, *Moral boundaries. A political argument for an ethic of care*, New York - Londres, Routledge, 1993, traduit par MAURY Hervé, *Un monde vulnérable. Pour une politique du care*, Paris, La Découverte, 2009, 239 pages, p.28

9 / LAUGIER Sandra, MOLINIER Pascale, « Politiques du care », *Multitudes*, 2009/2 n° 37-38, 2009, p.74-75

prévoir des **rôles de soin** que sont par exemple les médiateur·rices de conflits, les garant·es de la bienveillance ou même de la gouvernance, etc. ↪ (cf. **Démocratie interne**). Ces expérimentations en lien avec le « prendre soin » restent cependant encore **embryonnaires**. **Donner plus de place à la réflexivité et à l'analyse de pratiques** semble une prochaine étape nécessaire pour les communes participatives pour aller au-delà du cadre et de la méthode et travailler **sur les mécanismes moins visibles et implicites** qui traversent les équipes municipales, comme tout collectif.

“ *Le cadre et la méthode ont un rôle clé dans la régulation des rapports de domination mais je me suis rendue compte que ça ne fait pas tout. C'est avant tout une question de posture, de conscience de soi-même, de réflexivité et de constat partagé. Beaucoup de choses se jouent dans l'implicite.* ”

une élue

La question du **temps** et de **l'énergie** est aussi centrale lorsque l'on parle de soin collectif dans une perspective d'**encapacitation de tous·tes**. Les communes participatives ont parfois dû apprendre chemin faisant à poser des limites collectivement et arbitrer des priorités pour permettre la considération et l'implication du plus grand nombre au sein du collectif. Si les grandes ambitions des LCP ont pu **catalyser une énergie considérable** et être vectrices d'engagement et d'espoir, de « trop » grandes ambitions ont pu en **épuiser** certain·es et en **décourager** d'autres.

“ *Prendre soin de nous c'est aussi accepter parfois d'annuler des choses et d'assurer le minimum. On aurait pu mieux se préparer en début de mandat à ne pas partir dans tous les sens sur des projets énormes qui certes nous passionnent mais qui nous prennent toute notre énergie, ne laissant personne pour s'occuper des charges obligatoires et qui peuvent nous conduire au burn out.* ”

une élue

Le rapport au rythme, à l'urgence, au travail et à la productivité dans une société capitaliste confrontée à de multiples crises systémiques, n'est pas sans impact sur la vie des collectifs.

Très engagé·es, soucieux et soucieuses d'être **les plus efficaces possibles pour répondre à l'urgence**, sociale, écologique, démocratique, et pour faire face à la montée de l'extrême droite notamment, nombreux·ses sont celles et ceux au sein des communes participatives qui s'imposent, individuellement et collectivement, un **rythme de travail effréné** qui n'est **pas tenable dans la durée**. Certain·es ont été contraint·es de se retirer, de **démisionner ou ont même été conduit·es au burn out** (épuisement professionnel). Ce rythme de travail est aussi très **excluant** et peut constituer un **frein à l'engagement** de nombreuses personnes, ayant pourtant envie de rejoindre une LCP ou à s'investir dans la commune.

“ *Pourquoi on voit autant de militant·es s'épuiser et partir ? C'est une vraie question en lien avec le prendre soin. Je suis moi-même partagée entre deux réflexes contradictoires : le besoin de prendre le temps pour que tout le monde prenne la parole, pour être attentive aux un·es et aux autres, pour visibiliser ce qui ne va pas et résoudre les conflits et le besoin de répondre à l'urgence qui me saisit en permanence qui voudrait que je travaille toujours plus vite et sans relâche parce que ce serait ça "l'engagement" et que ça vaut la peine de morfler. Je suis encore en chemin par rapport à ça et je ne veux plus m'engager dans des structures qui ne traitent pas ces questions. Parce que si les forces vivent s'épuisent, si les dégoûté·es s'en vont, à la fin, il ne reste que les dégoûtant·es, les apparatchiks¹⁰, celles et ceux qui reproduisent des dominations et qui perpétuent le système en place.* ”

une membre d'un ancien collectif d'habitant·es

Si pour les communes participatives la démocratie passe par le fait de faire ensemble, de co-construire, de co-décider et parfois même de co-réaliser des projets avec les habitant·es, établir les processus de décision et les manières de faire ensemble prend du temps. Certaines équipes ont pu être confrontées à des tensions en interne entre celles et ceux souhaitant **prendre ces temps de réflexions et de cadrage** et celles et ceux estimant **ne pas consacrer suffisamment de temps à l'action concrète, aux projets dont l'impact dans la commune est tangible**.

10 / « Apparatchik » est un terme péjoratif utilisé pour désigner un·e membre de l'appareil d'un parti ou d'un syndicat, d'après le Larousse

D'autres ont pu **questionner le temps long de la démocratie**, n'étant pas toujours certain-es que de longues séquences ou d'importants moyens alloués à la participation étaient justifiés compte tenu des résultats obtenus.

“ Il y a une lutte entre la construction de la communauté et l'action, une lutte entre les processus et les résultats. ”

Ana Adzersen¹¹

Ces tensions autour de la temporalité et des modalités de l'action peuvent se cristalliser dans une **binarité clivante**. Pour éviter cet écueil et réussir à **articuler différentes perspectives**, certaines questions peuvent gagner à être posées collectivement.

- Agissons-nous comme s'il n'y avait qu'une seule bonne manière de faire, une seule méthode « efficace », reproductible, qui s'imposerait à tous et toutes ?
- Accordons-nous du temps à la transmission et l'apprentissage ou nous tournons-nous toujours vers celles et ceux qui revendiquent une certaine expertise ?
- Se laisse-t-on le droit d'expérimenter, de faire des erreurs ou cherchons-nous à tout anticiper, tout cadrer ?
- Se laisse-t-on emporter par l'enthousiasme et les certitudes de quelques-un-es sans s'interroger sur nos intentions collectives, nos moyens et les risques potentiels ?
- Les propositions et initiatives viennent-elles toujours des mêmes personnes ?
- À qui accorde-t-on de la crédibilité pour évaluer les risques ?
- Est-ce que l'on ne donne de la valeur qu'à ce qui est quantifiable ? Comment considère-t-on ce qui est invisible (apprentissage, confiance, légitimité, liens créés, etc.) ? Priorisons-nous davantage les projets qui se voient, qui marquent les esprits ?
- Faut-il aller au plus vite quitte à laisser des personnes de côté ? Quand cela peut-il se justifier ? Est-ce systématique ?

“ Préférer la nuance à la binarité peut nous permettre de créer des espaces d'échanges et de débats plus sains mais aussi plus réalistes, plus ancrés politiquement. La réalité est que le monde est complexe et que les réponses aux problèmes auxquels nous nous attaquons le sont elles aussi. Il n'y a jamais qu'une seule perspective à prendre en compte pour que ce que nous créons serve à tout le monde. ”

Sarah Durieux¹²

● **Les rencontres nationales d'Actions Communes de 2024 : un terrain d'expérimentation du soin**

Pour mieux prendre soin du collectif et des individus qui le composent, des membres de LCP ont partagé leurs expérimentations et réflexions lors de l'atelier « **Féminisation de la politique** », organisé pendant [les rencontres nationales du réseau Actions Communes à Vaour \(Tarn, 328 habitant-es\), en août 2024](#). Les 60 participant-es, dont 50 femmes, ont identifié plusieurs catégories d'actions à mener : « objectivation et conscientisation des inégalités de genre » ; « mise en place d'outils de régulation des rapports de domination et de pouvoir » ; « formation sur les oppressions systémiques, pour les repérer et les prévenir » ; « dispositifs d'écoute et de prise en charge des violences » et « gouvernance partagée ».

Une ébauche de « **Violentomètre pour un collectif ou une mairie** » a également été réalisée à cette occasion pour apprendre des expériences de tous et toutes et constituer un **référentiel commun** sur lequel les collectifs peuvent s'appuyer et plus particulièrement les femmes et personnes minorisées isolées dans leur collectif. En effet, de nombreuses élu-es partagent ne pas être sûres que telle action ou tel comportement pose réellement problème, malgré l'inconfort qu'elles ressentent. Il s'agit d'une part **d'apprendre à les identifier collectivement** mais aussi de permettre aux personnes qui en sont victimes de se renforcer dans leur légitimité à s'exprimer. De nombreuses femmes ont peur « d'exagérer », de « s'imaginer des choses » — résultat d'une **culture patriarcale intériorisée** — ou de **mettre en difficulté le collectif**.

11 / ROTH Laura, ZUGASTI HERVÁS Irene, DE DIEGO BACIERO Alejandra, [Féminisons la politique !](#), Rosa Luxemburg Stiftung, 06/03/20, p.79

12 / DURIEUX Sarah, *Militer à tout prix, Pourquoi nos collectifs nous font mal et comment les soigner*, Hors d'atteinte, 21/02/25

“ Quand on essaie de soulever le thème du patriarcat à l'intérieur des organisations politiques on risque toujours d'être instrumentalisé-es par les ennemis politiques. Du coup on ne trouve jamais l'espace pour en parler, ça crée parfois des conflits en interne, on nous voit comme des personnes qui créent des problèmes. On a eu besoin de créer ce collectif sans hommes cisgenres pour en parler et pour développer des outils. ”

Maria Francesca De Tullio, dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Sans constituer une fin en soi, des espaces en **mixité choisie** entre femmes ou groupes de **personnes minorisées partageant certaines réalités** peuvent être des outils politiques puissants à expérimenter au sein de collectifs. Ils favorisent **l'expression** et, du même mouvement, **la conscientisation des oppressions vécues**, à l'échelle individuelle et collective, et peuvent initier des **prises en charge collectives**, rompant avec l'isolement et l'impuissance individuelle. Ouvrir de tels espaces entre plusieurs collectifs peut aussi permettre de prendre de la hauteur sur chaque situation particulière pour **mettre en exergue ce qui relève d'enjeux systémiques**.

“ C'est définitivement nécessaire de faire réseau, de faire sororité, il y a une vraie importance à se retrouver entre nous. ”

une élue, dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Mixité choisie ou non-mixité ?

On parle de « **mixité choisie** » plutôt que de « **non-mixité** » car si les personnes sont rassemblées autour d'un point commun, elles ne constituent pas pour autant un groupe homogène. Le terme mixité choisie permet donc de ne pas réduire les personnes à leur caractéristique commune et de visibiliser la mixité et la diversité des vécus qui existent au sein du groupe. Un groupe en mixité choisie de femmes par exemple peut compter des personnes blanches et racisées, des personnes jeunes et plus âgées, des personnes de classes sociales différentes, des personnes en situation de handicap, etc.

Oser dire des choses difficiles et être capable de les entendre et de se remettre en question fait aussi partie de l'éthique du *care*. Cette éthique repose en effet sur la **responsabilisation et le respect mutuel**, chacun-e acceptant de prendre sa part. Si c'est inconfortable, adresser **les rapports de domination, tout comme traverser des conflits** — intrinsèques à toute activité collective — n'est **pas forcément synonymes de division et d'affaiblissement du collectif**. Si l'on reconnaît les rapports de domination, de pouvoir et les conflits comme faisant pleinement partie de l'aventure collective et si des moyens sont mis pour les traiter, cela peut au contraire être **vecteur de transformation sur le long terme**, permettant l'identification et la mise au travail de dysfonctionnements.

“ S'autoriser à être reloue et avoir une politique de zéro tolérance de tous les propos sexistes, racistes, classistes, validistes qu'on peut entendre [...] accepter aussi d'être reprise par d'autres parce qu'on a tous-tes des schémas qui sont racistes, sexistes, transphobes, homophobes. On a besoin d'humilité sur le sujet et de créer une culture où ce qui est ok c'est de reprendre quelqu'un-e qui dit quelque chose qui ne va pas et non plus de tenir ce genre de propos. ”

une élue dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Pour faire apprentissage des rencontres nationales 2024 du réseau *Actions Communes* qui se sont tenues à Vaour, un « [Retour d'expérience](#) » a également été réalisé à partir des **retours des participant-es** (sollicité-es par questionnaire), incluant **un bilan spécifique aux pratiques de soin** mises en place pour la première fois lors de rencontres d'*Actions Communes*.

Des **dispositifs d'écoute et de veille** visant à prévenir et prendre en charge tous types de violences ont également été mis en place pendant ces rencontres. **Des outils pour identifier, objectiver et limiter les comportements oppressifs** que l'on peut associer à la masculinité hégémonique ont été proposés par le **groupe de travail dédié au soin**. Les participant-es ont par exemple été invité-es à observer les prises de parole, le respect du cadre, l'écoute et l'attention ou encore la prise d'espace des autres participant-es d'une part et à se poser des questions à elles et eux-mêmes d'autre part.



Lutter ensemble contre les comportements oppressifs en assemblée, quelques questions à se poser

- Est-ce que je prends la parole, même brièvement, sans l'avoir demandée ou sans attendre qu'elle soit attribuée (manifester son désaccord, approuver, surenchérir, terminer les phrases des autres, faire des blagues, etc.) ?
- Est-ce que je fais attention à parler en mon nom, et à ne pas généraliser mon propos ou user d'arguments d'autorité « non réfutables » de type « On est tous·tes d'accord pour dire que... » ; « Comme chacun·e sait... » ; « Il est bien évident que... » ?
Plutôt que de l'enrichir, ces formulations appauvrissent le débat, pouvant notamment mener à l'auto-censure d'autres participant·es.
- Est-ce que j'utilise des tournures de phrase pour donner de l'importance à mon propos ou m'autoriser à dépasser du cadre, comme par exemple : « Je sais que ce n'est pas le moment, je ne veux pas monopoliser la parole mais... » ; « Ce que je veux vous partager est vraiment très intéressant... » etc. ?
- Est-ce que je recherche l'approbation lorsque je m'exprime, en ayant par exemple un regard insistant vis-à-vis de personnes de l'auditoire, attendant des hochements de tête, posant des questions rhétoriques qui prennent l'autre à parti par exemple : « Tu vois ce que je veux dire ? » ; « On est bien d'accord ? » ?
- Est-ce que je me sens toujours légitime à parler ou est-ce que j'ai tendance à m'abstenir ou à m'excuser quand je prends la parole, mentionnant parfois ne pas me sentir légitime ou ne pas être la meilleure personne pour répondre : « Je ne sais pas si ce que j'ai dit était clair... » ; « Désolé·e, c'est un peu confus... » ; etc. ?
- Est-ce que je donne le même crédit à toutes les personnes qui s'expriment ? Sinon, est-ce que je prends plus au sérieux les hommes qui s'expriment, les personnes plus âgées, les personnes qui parlent plus fort, les personnes ayant un statut d'élu·e, de maire, les personnes que je ne connais pas, etc. ?
- Est-ce que j'utilise mon corps pour conserver la parole, éviter une reprise de l'animation ou qu'une autre personne réagisse en restant debout par exemple ou en mettant ma main devant moi pour faire barrière à une intervention ou en la posant sur l'épaule, la jambe, le bras de quelqu'un·e, entretenant ainsi une forme d'autorité (souvent patriarcale) ?
- Est-ce que je veille à ne pas prendre trop de place pour ne pas gêner/toucher les personnes à côté de moi ou est-ce que je prends l'espace qui me met le plus à l'aise sans plus de considération pour celles et ceux qui m'entourent par exemple en écartant les jambes et les bras (*manspreading*) ?
- Est-ce que je m'autorise à toucher des personnes sans leur demander leur consentement (particulièrement des personnes que je ne connais pas ou peu, même si le consentement c'est à vérifier partout et tout le temps !) ?
- Est-ce que je veille à ne pas avoir des comportements ou faire des remarques, des blagues qui maintiennent un système de domination (racisme, sexisme, classisme, validisme, âgisme) ? Si j'ai heurté quelqu'un·e, même si ce n'était pas mon intention, est-ce que je parviens à écouter et accueillir la parole de la personne concernée qui m'exprime ce qui n'est pas ok pour elle (directement ou par l'intermédiaire de quelqu'un·e d'autre) ou est-ce que mon réflexe est de me justifier, de me défendre, niant de fait le ressenti de la personne ?



D'après les 20 questions pour « [Lutter ensemble contre les comportements oppressifs en assemblée](#) », réalisé et partagé par l'équipe soin des rencontres nationales d'Actions Communes, 2024

POLITIQUES PUBLIQUES ET MISE À L'AGENDA DES QUESTIONS FÉMINISTES

Féministiser la politique c'est aussi **mettre à l'agenda les questions féministes** et donner des **moyens** aux femmes et aux minorités plus largement pour opérer de réels changements. **Créer des délégations dédiées à ces questions** ainsi que des **postes d'agent-es** associés, y allouer des **budgets** et **se former** collectivement pour comprendre et lutter contre toutes les formes d'oppressions et de discriminations sont autant de pistes explorées par les communes participatives. Sans être exhaustif, ce chapitre recense des actions municipales et des politiques publiques mises en place en leur sein.



“ On pense souvent qu'une commune n'a pas beaucoup de pouvoir et bien ce n'est pas vrai, il y a beaucoup de pouvoir discret qui est dans sa main et notamment celui de faire maillage pour se sauver les unes les autres [grâce à la mise en place d'hébergements d'urgence notamment]. ”

une élue, dans l'émission-podcast « [Fémini\(sti\)sation de la politique](#) » de Fréquence Commune, novembre 2024

Prise en compte structurelle des femmes et des minorités

Au sein de la mairie

- Création de postes d'adjoint-es et de délégations dédiées à l'égalité femmes-hommes, à la lutte contre les discriminations ou encore à l'inclusivité, avec des budgets et des postes d'agent-es associés
- Mise en place de charte et de plan d'action pour l'égalité femmes-hommes, la diversité ou encore la lutte contre les discriminations
- Recrutement de nouveaux profils : recrutement par les pair-es, « aller vers » des publics éloignés de la chose publique, notamment des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville
- Mise en place d'un réseau de référent-es à l'égalité femmes-hommes
- Transformation des « ressources humaines » en « relations humaines » ou « richesses humaines » avec l'objectif que chacun et chacune trouve sa place et se sente bien dans son travail (organisation,

condition de travail, relationnel) plutôt que de considérer les individus comme des ressources qu'on peut exploiter

- Congés menstruels et lutte contre la précarité menstruelle
- Congé parental payé d'au moins six mois pour les deux parents¹ — la commune ne pouvant appliquer cela qu'aux agent-es qu'elle emploie
- Revalorisation salariale des agent-es et notamment des plus précaires (surtout des femmes qui cumulent des temps partiels)
- Mise en place d'une mutuelle santé pour les agent-es sur la base d'une décision collective prise par les élu-es et les agent-es
- Mise en place d'un système de garde d'enfants pour les élu-es et lors des réunions publiques

1 / La durée du congé maternité est de **16 semaines** pour la naissance d'un enfant avec moins de deux autres enfants à charge, voir « [La durée du congé maternité d'une salariée](#) », l'Assurance Maladie Ameli, 20/09/24, et « [Le 01 juillet 2021, le congé paternité / second parent est passé de 11 à 28 jours en France, dont seulement 7 jours obligatoires \[...\]](#) l'UNICEF demande un congé parental payé d'au moins six mois pour les deux parents », voir « [Levier de lutte contre les inégalités femmes-hommes : la France doit renforcer son congé paternité](#) », Oxfam, 06/07/22



Rapports et plans d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes



« [Rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la ville et au CCAS](#) » et « [Plan d'action 2024-2026 de la ville et du CCAS sur l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes de Chambéry](#) » commune de Chambéry (Savoie, 59 856 habitant·es).

Cette année, la commune de Chambéry a organisé sa [4^e édition de la quinzaine de l'égalité à Chambéry](#) qui s'est tenue du 8 au 23 mars 2025.

« [Rapport 2023 - Égalité femmes hommes](#) » et « [Plan d'action d'égalité professionnelle entre hommes et femmes 2024-2026 de Poitiers](#) »

En 2023, la Ville de Poitiers (Vienne, 90 240 habitant·es), employeuse de 2 500 agent·es, a également signé la « [Charte de la diversité](#) » du réseau *Les entreprises pour la Cité* et mis en place un **plan d'action associé**, à retrouver dans la [délibération du conseil municipal du 12 décembre 2022](#).



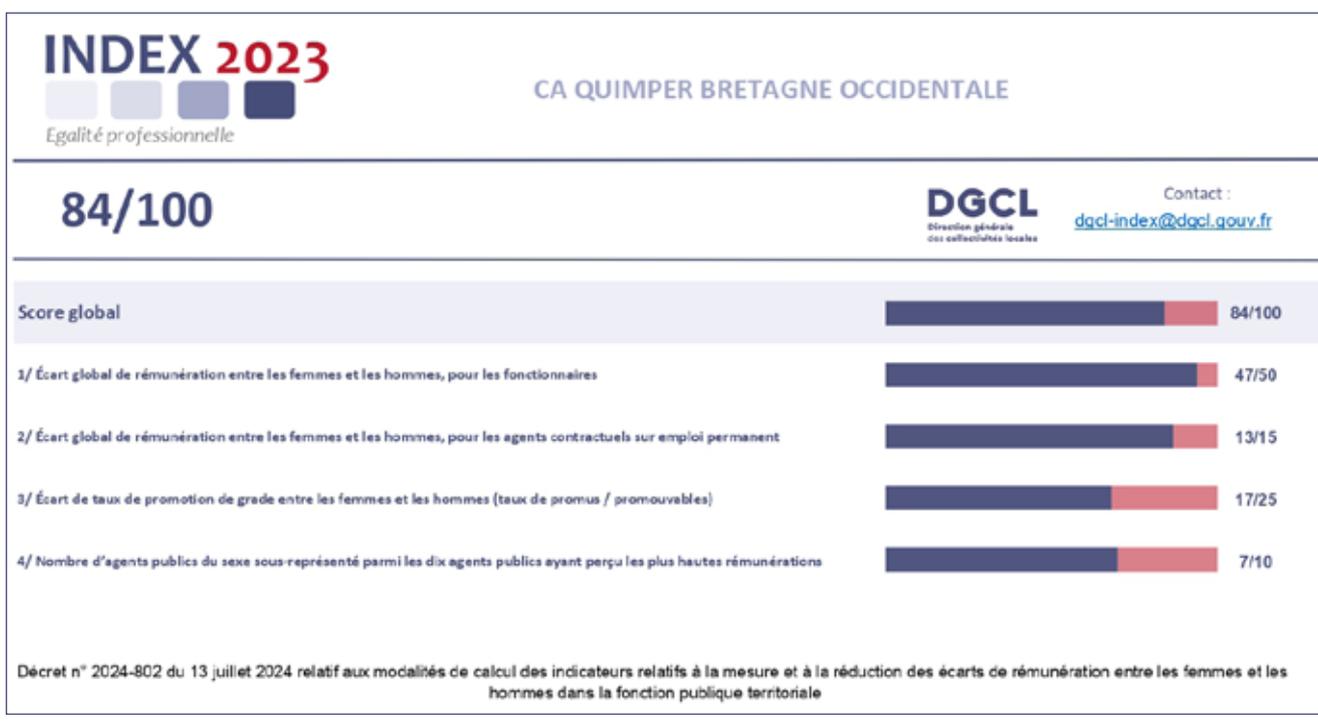
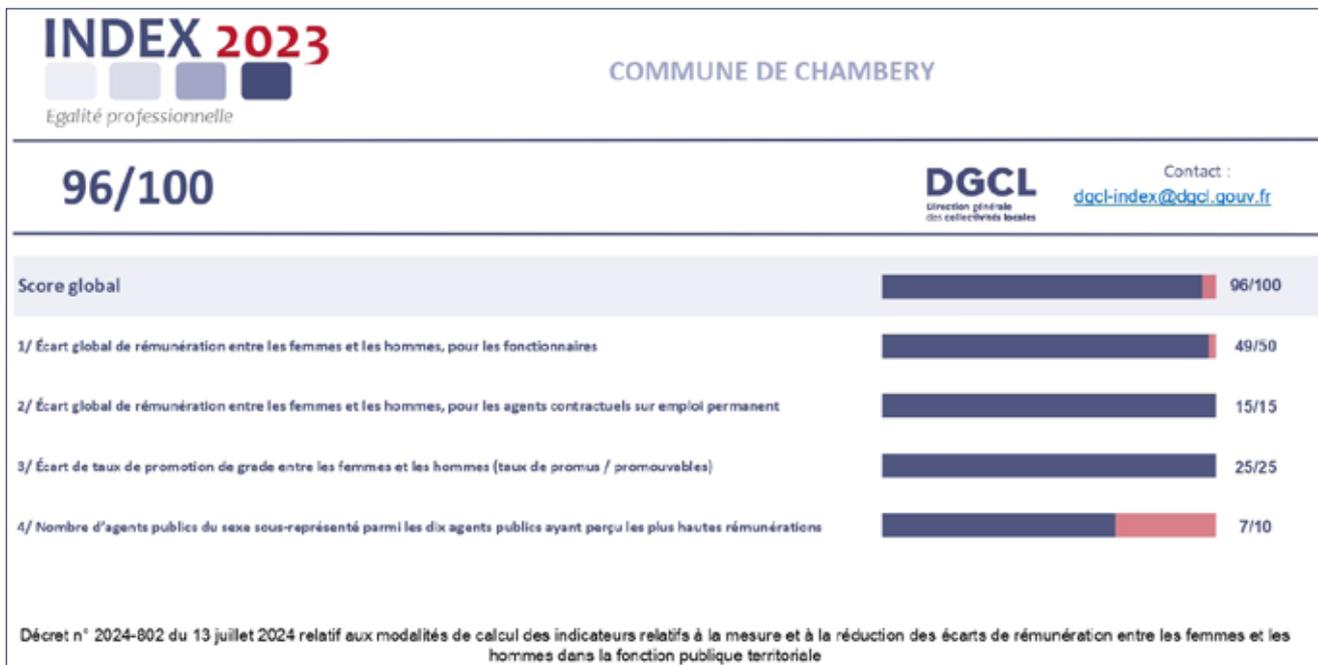
« [Rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2023](#) » et « [Plan d'action égalité femmes/hommes 2022-2024](#) », commune de Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32 538 habitant·es).

Les communes de Chambéry et de Saint-Médard-en-Jalles sont également signataires depuis 2020 de « [La charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale](#) », rédigée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe en mai 2006.





Les communes et intercommunalités de plus de 40 000 habitant-es comptant plus de 50 agent-es doivent publier « chaque année, sur leur site Internet, les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ainsi qu'aux actions mises en œuvre pour les supprimer »².



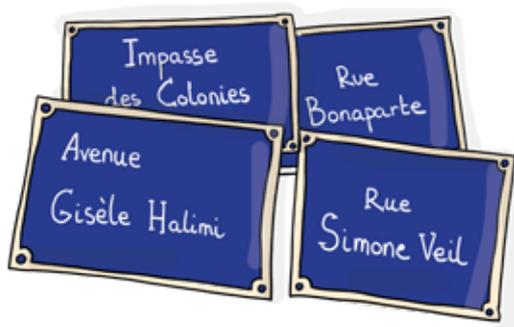
2/ [Code général de la fonction publique - Article L132-9-3](#), Légifrance

● **Au sein de la commune**

- Lutte contre le harcèlement de rue : affichage et mise en place du plan «*Demandez Angela*» qui vise à constituer un réseau de lieux sûrs (commerces, hôtels, lieux culturels, restaurants, etc.) où des personnes qui ne se sentent pas en sécurité peuvent trouver refuge³
- Hébergements d'urgence (femmes, jeunes LGBTQIA+⁴)
- Accueil de réfugié-es, membre de l'[Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants \(ANVITA\)](#)
- Aide à la réinsertion

● **Sensibilisation et Formation**

- Formation interne des élu-es et des agent-es à l'égalité entre les femmes et les hommes (obligatoire)
- Travailler la mixité des métiers
- Prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles (en interne à la municipalité et dans la commune)
- Prévention et luttés contre toutes formes de discriminations (en interne à la municipalité et dans la commune)
- Évènements de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) et la LGBTQIA+ phobie (8 mars et 23 novembre ou une semaine par an voire une quinzaine de l'égalité⁵, etc.)
- Visibiliser dans l'espace public les communautés LGBTQIA+ et non blanches



● **Stratégie de « dégenrement »**

- Féminisation des agent-es et travail sur le dégenrement des métiers
- Féminisation des noms de rues et de bâtiments — « 2 % des rues françaises portent le nom d'une femme, soit 6% des noms dédiés à des personnalités (33% des odonymes⁶) » —, remplacement des odonymes renvoyant à des personnalités condamnées pour crimes sexuels, décolonisation et visibilisation des personnes non blanches⁷
- Végétalisation et dégenrement des cours d'écoles
- Installation de toilettes municipales mixtes
- Dégenrement des équipements sportifs
- Soutien financier aux associations qui prennent en compte le genre
- Utilisation de l'écriture inclusive en communication interne et externe

La stratégie du « dégenrement », d'après Raewyn Connell

Raewyn Connell définit deux stratégies pour penser des « politiques de sortie » de la masculinité hégémonique et « *transformer les mécanismes de reproduction des attentes de genre imposées par la culture et les pratiques hétéronormatives* ». Elle distingue les politiques qui répondent à une stratégie de « *degendering* » (dégenrement) soit de déconstruction de la « différence » des sexes, différence au sens d'une « suprématie intime et culturelle » des politiques qui visent à développer des « *des alliances en dehors des politiques du genre, notamment avec les mouvements sociaux de manière générale, et plus spécifiquement avec les mouvements post-coloniaux ou environnementalistes* ».

D'après HAGÈGE Meoïn et VUATTOUX Arthur, « [Les masculinités : critique de l'hégémonie, recherche et horizons politiques](#) », *Contretemps : revue de critique communiste*, 2013, p.231

3 / « [Plan Angela | Arrêtons les violences](#) », site du gouvernement, 29/06/20

4 / L'acronyme LGBTQIA+ désigne les lesbiennes, les gays, les bisexuelles, les personnes transgenres, les queer, les intersexes, les asexuel-les et toutes les personnes qui ne se reconnaissent pas dans les normes de genre et d'identité sexuelle.

5 / « [Quinzaine de l'égalité](#) », commune de Chambéry, 2025

6 / « [Contre la sous-représentation des femmes dans les noms de rues : géopolitique d'une mobilisation contemporaine multiforme](#) », GIRAUT Frédéric, NEOTOPONYMIE/NEOTOPONYMY Site Blog de la Chaire UNESCO en Toponymie inclusive « Dénommer le Monde », 27/03/14

7 / « [Féminiser et décoloniser les noms de voies](#) », BOURREAU Olivier, [adresse.data.gouv.fr](#), 06/03/25



LE CASSE-TÊTE DES PARTIS POLITIQUES



● **INTRODUCTION** – p.216

● **DIFFÉRENTS FONDEMENTS DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE** – p.220

Représentativité et légitimité de la liste et de ses élu-es – p.220

Imaginer le renouvellement démocratique
– p.222

● **DES PRATIQUES, DES POSTURES ET DES COMPORTEMENTS DIFFÉRENTS** – p.226

Sortir de la centralisation et de la personnification du pouvoir – p.226

L'impératif de régulation des comportements – p.228

● **DES PARTIS POLITIQUES QUI CHERCHENT À PLACER DES MEMBRES EN NOMBRE** – p.230

Les partis politiques comme machines électorales – p.230

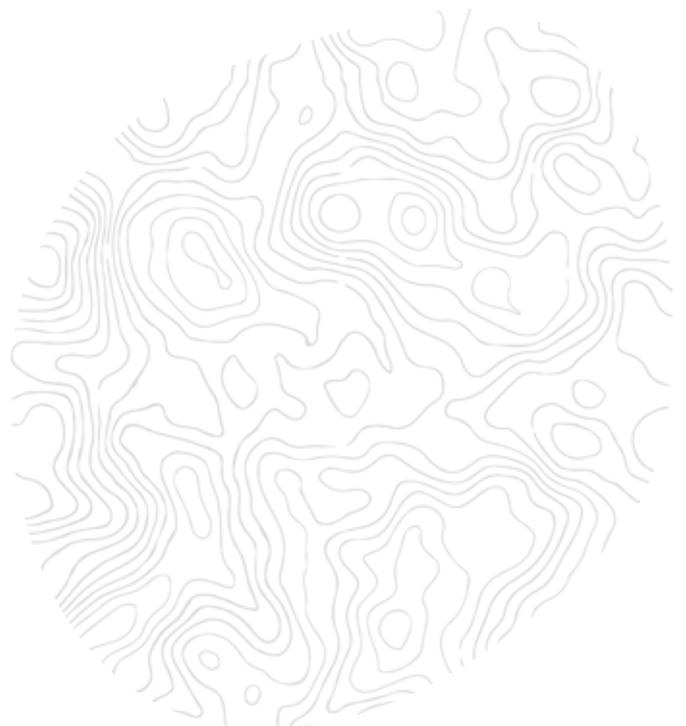
Les élections municipales : un enjeu financier – p.232

● **ANTICIPER LES MOMENTS À FORT ENJEU STRATÉGIQUE LORS DE LA CAMPAGNE** – p.236

Présenter la démarche aux partis politiques – p.236

Choix des candidat-es, de la tête de liste et ordonnancement de la liste – p.237

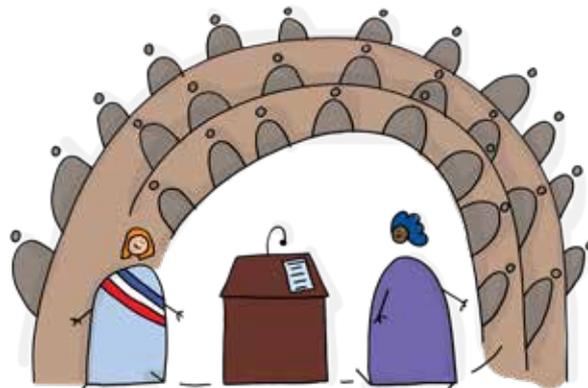
L'entre-deux-tours – p.245



INTRODUCTION

« Faut-il faire avec ou sans les partis politiques ? »
« Comment coopérer sereinement avec eux ? ».

La vie politique et électorale en France est traditionnellement organisée autour des partis politiques. Or, les listes citoyennes et participatives (LCP) candidates aux élections municipales de 2020 ont fait émerger une nouvelle « offre politique », comme ce fût également le cas des plateformes municipalistes qui ont porté à la victoire les mairies rebelles en Espagne entre 2015 et 2019. Au cours de la campagne électorale de 2020 puis dans le cadre de leur mandat municipal, les LCP se sont interrogées sur l'opportunité de faire alliance avec des partis politiques portant des valeurs proches des leurs, tout en excluant celles d'extrême droite¹.



Les **valeurs d'ouverture et d'inclusion** ont conduit de nombreuses LCP, lors de la campagne de 2020, à ouvrir leur démarche aux partis politiques sans toutefois en mesurer pleinement les conséquences potentielles. **Les élections municipales ont alors pu devenir le théâtre de jeux de pouvoir et d'influence**, particulièrement dans **les plus grandes communes** constituant des enjeux stratégiques pour les partis politiques, tant sur le **plan politique que financier**. Le sort électoral des grandes villes représente en effet une échéance politique nationale observée à travers le prisme des partis politiques. Ces luttes pour le pouvoir sont parfois allées jusqu'à **mettre en péril certaines dynamiques habitantes**.

Les élections municipales de 2026 seront d'autant plus observées à travers le prisme des enjeux politiques nationaux qu'elles adviennent moins de deux ans après la dissolution de l'Assemblée nationale de juin 2024, et un an avant l'élection présidentielle de 2027. Les regards seront alors tournés vers la capacité des alliances des partis de gauche à peser dans les choix électoraux locaux, dans celle du Rassemblement national et des idées de l'extrême droite à gagner du terrain dans les communes², à apprécier si les partis de gouvernement ont encore une existence au local, à évaluer la défiance envers le parti du président

de la République ou encore, à jauger de la caution donnée localement à de futur-es prétendant-es à la présidentielle. Cette **lecture nationale des élections municipales** risque donc de concentrer l'attention sur ces concurrences politiques et renforcer d'autant plus les rapports de force entre et avec les partis politiques, **à contre-courant d'un débat politique autour des réponses sociétales et démocratiques que souhaitent adresser les LCP.**

Alors qu'ils ont pu jouer un rôle structurant de la vie politique, sociale et militante, y compris locale, en France, le dernier baromètre de la confiance du CEVIPOF publié en 2025³ indique que seulement **16% des Français-es ont confiance dans les partis politiques**, soit un recul de 4 points depuis l'année passée. L'étude menée par le *Labo des Partis*⁴ souligne quant à elle que « **dans le sens commun, les partis sont associés à la lutte pour le pouvoir, au carriérisme, à la bureaucratie, aux logiques d'appareil, à la professionnalisation politique, aux conflits stériles, aux congrès truqués, aux fausses cartes, à l'embrigadement des individualités, etc.** ».

1/ Cet article renvoie principalement aux partis et mouvements politiques suivants : le Parti Socialiste (PS), Europe Ecologie Les Verts (EELV) désormais Les Écologistes, La France Insoumise (LFI), le Parti communiste français (PCF), Génération-s, le Parti Pirate, Ensemble!, Nouvelle donne, Place Publique, la Gauche républicaine et socialiste, le Parti radical de gauche, le Parti de gauche, La République en marche désormais Renaissance.

2 / « [Pierre-Édouard Stérin, saint patron de l'extrême droite française #5. Projet Périlès : le document qui dit tout du plan de Pierre-Édouard Stérin pour installer le RN au pouvoir](#) », Les enquêtes de l'Humanité, L'Humanité, 19/07/24

3 / « [Baromètre de la confiance politique 2025 : le grand désarroi démocratique](#) », Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF), 11/02/25

4 / Le *Labo des Partis* est une initiative d'étude des possibles et nécessaires transformations des partis politiques pour faire gagner la justice sociale environnementale et la démocratie en France, dont les résultats Vague 1 sont disponibles au lien suivant : <https://www.lalabodespartis.fr/resultats>

Cette méfiance s'est également étendue aux candidatures liées à des partis politiques qui revendiquent, sans la tenir finalement, l'ambition de « participation citoyenne ».

Cet affichage qualifié de « *citizen washing* » (habillage citoyen) a conduit des partis politiques et des initiatives partidaires⁵ à revendiquer la dénomination de « liste citoyenne et participative » lors des élections municipales de 2020 à des fins uniquement « discursives et électoralistes » tel que le documente **Myriam Bachir**, maîtresse de conférence en science politique et chercheuse au CURAPP-ESS (Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique, épistémologie et sciences sociales) et au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) dans [ses travaux relatifs aux LCP](#). Cet emploi de la vitrine « citoyenne » et de la promesse de démocratie communale exercée avec la participation populaire et au plus près des habitant-es, se retrouve d'ores et déjà dans les **éléments de langage** ainsi que les **tactiques de conquête électorale** des partis politiques pour les prochaines échéances municipales de 2026. Mais le doute plane quant à la sincérité et la concrétisation de cette promesse démocratique.

Afin de démêler les différentes réalités des listes se revendiquant comme « citoyennes et participatives », **Myriam Bachir** différencie trois types de LCP, en fonction notamment de « **la nature partisane [partidaire] ou citoyenne de l'initiative de la liste** », ou encore du **caractère plus ou moins assumé** des partis politiques à porter la démarche⁶ :

- **Citoyennisation partisane [partidaire] des listes.** Les structures partidaires traditionnelles instrumentalisent le label « Liste citoyenne et participative » uniquement dans un objectif discursif et électoraliste. Dans ce cas, l'impulsion de créer une LCP provient uniquement d'un ou de partis politiques sans l'appui d'un mouvement d'habitant-es.
- **Hybridation et innovations procédurales d'initiative partisane [partidaire].** Les partis politiques s'engagent et assument recruter au moins 50% des colistier-ères en dehors de leurs rangs.

- **Les listes issues d'initiative citoyenne et non partisane [non partidaire] aussi dites « transitionnelles ».** Les collectifs d'habitant-es peuvent se former en dehors de logiques électoralistes. Proposer des candidat-es aux élections municipales ne constitue pas une fin en soi mais bien un moyen pour faire advenir des transformations démocratiques, écologiques et sociales sur le long terme au sein de la mairie mais également hors de ses murs.

Les LCP restent ainsi vigilantes vis-à-vis des potentielles tentatives de récupération de leur démarche par les partis politiques comme en témoigne la « **Boussole démocratique** » élaborée par le réseau *Actions Communes*, rassemblant collectifs, listes et communes citoyennes et participatives. Cette boussole est conçue non pas comme un cadre normatif et prescriptif mais comme **un outil de questionnement et d'auto-évaluation pour que chaque LCP auto-détermine, selon sa situation et son contexte, l'idéal qui est le sien et les conditions pour y parvenir**. Concernant les partis politiques, cette boussole pose un « idéal démocratique » qui évite toute confusion avec **les tentatives d'instrumentalisation, de récupération ou d'ingérence** des LCP par les partis politiques.

5 / Dans le présent rapport, nous employons à dessein le terme « partidaire » pour qualifier l'appartenance ou ce qui est en relation avec un parti politique. Nous le distinguons du terme « partisan » qui évoque les idées, théories et doctrines politiques indépendamment d'une affiliation à un parti politique. Il nous semble en effet possible d'être politisé-e et partisan-e sans forcément être encarté-e ou affilié-e à un parti politique.

6 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P, 2022



Boussole démocratique d'Actions Communes au sujet des partis politiques

La liste n'est pas citoyenne et participative si...

« La liste est majoritairement composée de professionnel·les de la politique, des personnes déjà élues et/ou issues de partis politiques. Elle se revendique d'un ou plusieurs partis politiques. La liste est fortement influencée par les directives locales ou nationales d'un parti politique. »



Elle atteint l'idéal démocratique si...

« La genèse de la liste est portée essentiellement par des habitantes et habitants, en dehors de l'influence des partis politiques. Afin d'assurer le renouvellement des élu·es, plus de la moitié des candidat·es éligibles sont non encarté·es [non affilié·es]⁷ et/ou n'ont jamais été élu·es. La liste n'est pas initiée par des membres de partis politiques. La tête de liste n'est pas membre d'un parti politique. La liste ne subit pas d'ingérence, ni d'influence d'un parti politique. Les membres de partis de la liste, s'il y en a, ne peuvent pas revendiquer de places sur la liste simplement parce qu'ils et elles représentent un parti, un logo. Un parti politique n'a pas de rôle spécifique dans la gouvernance et les orientations de la liste. La liste n'est pas redevable envers un parti politique. »

D'après « [La Boussole des listes citoyennes et participatives](#) », Actions Communes

Dans certaines grandes et moyennes communes, les élections de 2020 ont davantage plongé les LCP et les partis politiques dans **un rapport de tension et de force que dans une relation apaisée et constructive**. L'esprit et l'objectif de conquête et de machine électorale autour desquels les partis politiques se définissent et s'organisent aujourd'hui en France, en constituent certainement des éléments explicatifs. C'est principalement autour de cette relation de tension et de rapport de force que cette partie vise à **faire**

apprentissage. Si chaque parti ou mouvement politique **possède une identité et une culture propres**, certaines caractéristiques récurrentes ont pu être relevées par certaines LCP qui s'y sont confrontées. Cela ne préjuge pas du fait que **d'autres relations plus vertueuses et fructueuses entre LCP et partis politiques puissent advenir**. Il existe probablement autant de relations à nouer que de LCP, de partis politiques, de personnes et de territoires.

“ Le caractère premier et décisionnaire des collectifs citoyen·nes ne signifie pas la “ fin des partis ” (Martinache et Sawicki, 2020). Des encarté·es y prennent place, soit individuellement (la tête de liste et Maire de Poitiers EELV se présente derrière l'étiquette Poitiers Collectif et s'en réclame au local, La Crèche), soit par ralliement de partis dès le premier tour (Toulouse, Poitiers, Quimper, Castanet), soit par des alliances entre les deux tours (Chambéry, Saint-Médard-en-Jalles, Tours). Ces rapprochements ne sont pas sans produire de lignes de tensions et des divergences d'approches pendant la campagne et en cours de mandat. ”

Myriam Bachir⁸

7 / Dans le présent chapitre, nous avons choisi de parler de personnes « affiliées » à un parti politique plutôt que « encartées », cette terminologie reflétant selon nous davantage la diversité des modes d'adhésion aux partis politiques, avec ou sans carte.

8 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P, 2022

À cela, il faut immédiatement ajouter que **chaque contexte local est spécifique. La question du rapport aux partis politiques ne se pose pas de la même façon selon la taille et l'histoire de la commune.** Pour la majorité des petites voire des moyennes communes participatives, ce sont davantage les **valeurs partagées** entre les individus qui priment et l'envie de construire et porter un projet politique commun.

“ Parler de partis politiques ça n'a pas de sens dans les petites communes. On préfère parler des valeurs qu'on partage plutôt que de se déchirer sur qui est de droite, de gauche, écolo, etc. ”

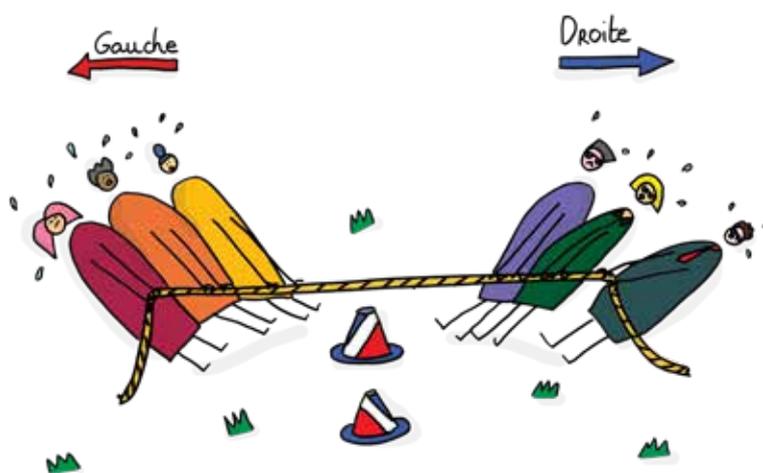
un élu

Obtenir un nombre suffisant de noms pour composer la liste candidate aux élections municipales constitue déjà un défi de taille au vu de la difficulté à trouver des personnes volontaires pour la fonction d'élu-e municipal-e. Le **contexte actuel de fragilisation des compétences, des finances publiques et des leviers fiscaux du bloc communal, ainsi que l'exigence de la fonction élective municipale combinée à la vulnérabilité de son statut**, ne rendront cela que plus difficile lors des prochaines échéances électorales de 2026.

Cette partie présente l'analyse d'un travail en cours et non exhaustif qui, à ce stade, se base sur **les propos et apprentissages de personnes principalement non affiliées ou anciennement affiliées à un parti politique, et/ou membres d'un collectif d'habitant-es lors de la campagne de 2020, et pour certain-es également aujourd'hui élu-es.** Il renvoie aux expériences de **quatre collectifs dans les communes que sont : Poitiers Collectif** à Poitiers (Vienne, 90240 habitant-es), le *Printemps Marseillais* à Marseille (Bouches-du-Rhône, 873076 habitant-es), *Saint-Médard-en-Jalles Demain* à Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32538 habitant-es), *Archipel Citoyen* à Toulouse (Haute-Garonne, 504078 habitant-es). Ces retours d'expériences ont été partagés lors des [rencontres nationales des communes et collectifs participatifs](#) organisées par le réseau *Actions Communes* en 2024 à Vaour (Tarn, 328 habitant-es), lors d'une émission podcastée intitulée : « [2026 — L'émission des listes citoyennes et participatives](#) » organisée par *Fréquence Commune* le 14 janvier 2025, ainsi que lors d'entretiens individuels.

Sur le même sujet :

- Podcast « [2026 / L'émission - Déjouer le jeu des partis politiques pour réinventer la démocratie](#) », *Fréquence Commune*, 17/01/25
- Fiche outils « [La Mairie est à vous : Travailler avec les partis politiques \(ou non !\)](#) », *Actions Communes*, mars 2024



DIFFÉRENTS FONDEMENTS DE LA LÉGITIMITÉ DÉMOCRATIQUE

“ Aux yeux des partis politiques, il y a deux choses qui fondent la légitimité d’une liste : les résultats électoraux lors des dernières élections et la capacité à mobiliser les habitant-es en masse. ”

un membre d'Archipel Citoyen



Représentativité et légitimité de la liste et de ses élu-es

La légitimité des habitant-es à co-décider aux côtés des élu-es

Les LCP souhaitent réinventer l'articulation entre **démocratie représentative, participative et délibérative**, cherchant à **impliquer directement les habitant-es** tant pendant la campagne que pendant le mandat municipal. Elles estiment que **tout le monde¹ est légitime à participer à la décision politique, élu-es ou non**, et préfèrent construire des décisions portées collectivement plutôt que s'en remettre à un vote majoritaire clivant. En mettant au cœur de leur démarche **l'intelligence collective**, elles supposent que des décisions seront **plus justes et pertinentes** si elles sont issues d'un **débat argumenté** entre des points de vue pluriels. Cette légitimité des habitant-es à **co-décider** directement aux côtés des élu-es, défendue par les LCP, **vient heurter les logiques de la démocratie représentative** qui voudraient que seul-es des représentant-es élu-es soient habilité-es à décider pour tous-tes.

“ Avec pour enjeu central l'étendue de la notion de citoyenneté, certaines de ces listes présentent des relations avec le municipalisme en ce qu'elles ont pour ambition de faire voler en éclats l'habituelle opposition entre démocratie représentative et participative (Blondiaux, 2008) en situant la participation citoyenne dans les arènes représentatives que sont la campagne, l'élection, le mandat (Petit, 2021). ”

Myriam Bachir²

Il en ressort une **mise en tension** entre les **défenseur-ses d'une démocratie électorale** dont la performance démocratique décline ces dernières années et **fondée sur le fait et le biais majoritaire** — avec tout ce qu'il suggère de logique d'écrasement des minorités — avec celles et ceux qui développent **une démocratie plus délibérative, portée sur l'élaboration collective**, coopérative des choix et opinions à partir de l'expression des différents points de vue (Rosanvallon, 2024)³.

Quelle légitimité des élu-es à représenter les habitant-es ?

Les partis politiques accordent généralement **plus d'importance aux résultats électoraux** pour évaluer la légitimité d'une liste. La plupart des LCP se présentant pour la première fois aux élections de 2020, leur influence électorale potentielle et donc leur légitimité ont pu être perçues comme faibles par les structures partidaires. Toutefois, la capacité des LCP à **rassembler des habitant-es en nombre lors d'événements** a pu attirer l'attention des partis politiques et conférer une certaine légitimité à la démarche, incitant ces derniers à y prêter attention, voire à envisager de la rejoindre malgré la récente apparition de la LCP dans le paysage politique local.

1 / Tribune « *Madame et Monsieur Tout-le-Monde sont les seuls artisans possibles d'un renouvellement en profondeur de nos institutions* », Collectif (Actions Communes et Fréquence Commune), Le Monde, 13/04/23

2 / BACHIR Myriam, « *Listes citoyennes* », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

3 / ROSANVALLON Pierre, *Les institutions invisibles*, Éditions du Seuil, Collection Livres du nouveau monde, octobre 2024, Paris, 336 pages

Les différents modes de scrutin pour les élections municipales

Pour les communes de plus de 1000 habitant·es

Les candidat·es sont élu·es au conseil municipal au travers d'un **scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête**. La liste qui arrive en tête obtient une prime majoritaire correspondant à la moitié des sièges à pourvoir, et les sièges restants sont répartis entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés, selon la règle de la représentation proportionnelle.

Pour les communes de moins de 1000 habitant·es

Dans les communes de moins de 1000 habitant·es, **le scrutin est majoritaire plurinominal à deux tours**, c'est-à-dire que les suffrages sont décomptés individuellement et non par liste, et sont élu·es les candidat·es ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, avec une possibilité de **panachage**, c'est-à-dire que les électeur·rices peuvent rayer, ajouter des noms sur les listes, ou changer l'ordonnancement des candidat·es. À noter qu'une récente **proposition de loi**, adoptée par le Sénat le 11 mars 2025 appliquera lors des élections municipales de 2026 l'obligation de parité et la fin du panachage, instaurant ainsi le scrutin proportionnel de liste à deux tours également dans les communes de moins de 1000 habitant·es.

Pour Paris, Lyon et Marseille

Le mode de scrutin est régi par la **loi PLM** (Paris, Lyon, Marseille) promulguée en 1982⁴, fixant un statut électoral particulier applicable à ces trois villes les plus peuplées de France. **Chacune de ces communes est divisée en secteurs** (comprenant un ou plusieurs arrondissements) où a lieu une élection au scrutin proportionnel de liste à deux tours avec prime majoritaire accordée à la liste arrivée en tête. Dans chaque secteur, **un tiers des élu·es siègent à la fois au conseil municipal et au conseil d'arrondissement ou de secteur**. Les deux tiers restants siègent uniquement au conseil d'arrondissement ou de secteur. Ce sont les élu·es siégeant au conseil municipal qui élisent le ou la maire de la commune. À noter qu'une **proposition de loi visant à réformer** ce mode de scrutin a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en avril 2025 afin d'introduire deux bulletins de vote distincts (un pour les conseiller·ères d'arrondissement/secteur et un autre pour les conseiller·ères municipaux·les siégeant à la mairie centrale), et réduire la prime majoritaire de 50% à 25% des sièges pour la liste arrivée en tête. Si elle est adoptée, la loi s'appliquera lors des prochaines élections municipales de mars 2026.

Face aux taux d'abstention élevés, aux limites du mode de scrutin actuel, aux conditions du droit de vote qui ne permettent pas à tous·tes les habitant·es d'une commune de s'exprimer lors de l'élection municipale (personnes mineures, non ressortissantes de l'Union européenne), à la mal-inscription sur les listes électorales, ou encore aux aléas de la crise covid qui ont affecté la participation lors des scrutins de mars et juin 2020, etc. de nombreux·ses élu·es de communes participatives reconnaissent **la grande fragilité de leur représentativité** à l'issue de leur élection. Ils et elles préfèrent endosser **un rôle de facilitation du débat public et de la prise de décision, et « représenter le travail fait ensemble avec les habitant·es »**⁵.

“ Chez nous, les électeur·rices inscrit·es représentent moins de 2/3 des habitant·es et notre liste on a été élu·es à 55% avec 50% d'abstention. Dans ces conditions on ne peut pas parler de représentativité ou de légitimité, et encore moins dire que l'on parle au nom de tous·tes les habitant·es. ”

un maire

● Délibérer pour prendre des décisions collectives

La différence de culture politique entre les structures partidaires et les LCPs illustre également dans les **modalités de prise de décisions internes**.

4 / [Loi n°82-1170 du 31 décembre 1982](#) portant modification de certaines dispositions du code électoral relatives à l'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille, Légifrance

5 / CERF Nathalie, GRACIA Fabien dans « [Comment en finir \(vraiment\) avec la démocratie participative](#) », DAU Elisabeth, entretien avec CERF Nathalie, GRACIA Fabien, LOISEL Manon, RECHID Tristan, *Horizons Publics*, mars 2024

Pour les partis politiques, la légitimité des choix repose avant tout sur le vote majoritaire là où les LCP préfèrent s'appuyer sur des processus plus délibératifs. Si les LCP utilisent des outils d'intelligence collective pour construire des décisions qualitatives issues de débats d'idées et de la confrontation d'une pluralité de points de

vue au travers de temps facilités, certains partis politiques peuvent préférer le « **rigorisme et le formalisme** » d'un vote uninominal à deux tours, à bulletin secret, avec urne et isolement, ou encore une décision prise à la suite d'un **vote ouvert avec un plébiscite massif**.

Imaginer le renouvellement démocratique

« Faire de la politique autrement » : décentralisation et partage du pouvoir

Les partis politiques ont historiquement joué un rôle d'éducation populaire et de corps intermédiaires en France, avec un ancrage local au plus près des habitant-es. Mais ces derniers ont aussi progressivement délaissé cette fonction de formation, de débat politique, de socialisation⁶ et de lien à une base sociale locale pour se concentrer sur une vocation électorale et investir une arène politique et médiatique davantage nationale, autour de figures de *leaders* politiques. Cette distance prise avec les réalités sociétales, associée à des formes d'élitisme ou de parisianisme, interroge la **capacité des partis politiques à porter les demandes et intérêts sociaux pour transformer la société**. Cette trajectoire des partis politiques, la finalité électorale autour de laquelle ils s'organisent, le peu de cas qu'ils font de la transformation démocratique tant sociétale qu'interne à leurs organisations, leurs échelles d'actions, leurs ambitions, leurs postures, la verticalité de leur fonctionnement, parfois l'imposition de leurs lignes politiques, l'hyper-incarnation autour de figures de chefs, etc. **sont autant de caractéristiques qui contrastent avec celles des LCP**. Ces dernières s'organisent dans une vocation de **transformation et de renouvellement démocratiques en leur sein autant que dans la société**. Elles ambitionnent de « **faire de la politique autrement** », rompant avec le jeu d'échiquier que les partis donnent à voir.

Les LCP **expérimentent de nouvelles façons de faire pour s'appliquer à elles-mêmes les principes et ambitions de leurs discours**. Elles expérimentent ainsi des modèles de **gouvernance dite « partagée »** (cf. **Démocratie interne. Les principes**), ont recours à de nombreuses

“ Après l'ère Gaudin à Marseille, les partis politiques de gauche ont martelé pendant la campagne municipale un changement des pratiques politiques, avec notamment le “une ville plus démocratique”. Et puis on s'est vite rendu compte qu'on ne mettait pas toutes et tous la même chose derrière “faire de la politiquement autrement”. Probité mise à part, les pratiques ont peu évolué, la culture politique traditionnelle a la peau dure. ”

une élue d'arrondissements de Marseille

méthodes d'intelligence collective inspirées de la **sociocratie**⁷ et à l'**ingénierie participative** — frôlant parfois un certain fétichisme des outils — qui font la singularité d'un « **municipalisme à la française** »⁸. C'est notamment le cas des élections sans candidat-es pour ordonnancer la liste et élire la tête de liste, voire du tirage au sort employé pour la désignation des candidat-es, de la décision à zéro objection⁹, de la facilitation des échanges pour réguler les rapports de domination et de pouvoir (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**), de la construction du programme avec le collectif de la liste et les habitant-es, de la présence dans l'espace public avec possibilité de contribution et d'interpellation directe par les habitant-es, des réunions publiques et ouvertes, du financement habitant et éthique de la campagne électorale, du choix de la représentation de la liste par le collectif au lieu d'une incarnation par la tête de liste, etc.

6 / La socialisation est le processus par lequel la société façonne les individus qui la composent.

7 / La sociocratie renvoie à un mode de gouvernance où le pouvoir est partagé entre les membres d'une organisation, en rupture avec le modèle pyramidal classique et avec la règle de la majorité qui repose sur l'équivalence des participant-es et la recherche du consensus dans les prises de décision. (cf. **Démocratie interne**)

8 / DAU Elisabeth, *À contre-courant, Un bilan des dynamiques de listes participatives aux élections municipales françaises en 2020*, 2020

9 / La méthode de la décision à zéro objection permet d'aboutir à une décision collective cohérente et fonctionnelle. Contrairement au consensus, elle ne vise pas à mettre tout le monde d'accord ni à obtenir « la meilleure solution » mais à formuler une proposition finale pour laquelle personne n'a d'objection, c'est-à-dire pour laquelle personne n'identifie de risque majeur pour le collectif ou pour soi (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**)

“ [Les LCP d’initiative citoyenne et non partisane] sont reconnaissables par une appétence procédurale et par une profusion d’expérimentations méthodologiques. Des modes de faire autrement sont manifestes à trois niveaux : fabrique citoyenne du programme, modes de sélection des candidat-es sophistiqués, engagement en faveur d’une action publique plus collaborative incluant des formes de démocratie directe en cas d’élection. ”

Myriam Bachir¹⁰

De leur côté, les partis politiques semblent **moins tournés vers le déploiement de telles pratiques d’inventivité démocratique**, de mise en cohérence avec les discours, d’expérimentation du débat, de la délibération, de l’interpellation, du renouvellement de la représentation, etc. même si par les primaires, le renouvellement générationnel, leurs débats et universités, ces derniers cultivent également des espaces qui vont dans ce sens.

“ Je pense que les partis ne sont pas prêts à changer parce qu’ils n’imaginent pas que ça peut fonctionner autrement. On ne leur a pas appris à avoir de l’imagination sur leurs pratiques et ce n’est pas ce qu’on leur demande. Globalement, ils ont peu de réflexion sur leurs pratiques, peu de bilans sur comment ils fonctionnent. ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd’hui élue

D’après l’enquête réalisée par le [Labo des Partis](#), **les partis politiques peinent à produire de nouvelles idées et à porter un récit désirable pour répondre aux enjeux du XXI^e siècle**. Le carriérisme, le clientélisme, la personnification des partis et du pouvoir, les postures réactives face aux polémiques sur les réseaux sociaux ou les plateaux télévisés, le surinvestissement de l’espace médiatique ou encore les positions électoralistes, sont autant de pratiques évoquées qui nuisent aux débats d’idées. L’absence de redevabilité des partis les mènent à formuler de grandes promesses qui répondent aux besoins des habitant-es lors des périodes électorales, qu’ils délaissent et déçoivent une fois au pouvoir. Pour 622 personnes enquêtées,

actuellement ou anciennement membres de partis politiques, ces derniers devraient davantage **placer au premier plan de leurs préoccupations les questionnements démocratiques**. Ils et elles souhaitent par exemple que « l’ensemble des militant-es [soient consulté-es] pour décider d’une position », « que les candidat-es soient issu-es d’une large élection avec l’ensemble des militant-es », ou encore qu’un « vaste ensemble d’opinions et de lignes différentes au sein du parti » soit accepté. Parmi ses recommandations, l’étude invite les partis politiques à « créer des espaces innovants de réflexion et de délibération à moyen et long terme, au local comme au national », à « faire en sorte que les partis portent des luttes sociales mises à l’agenda par la société civile » ou encore à « garantir l’incarnation en interne des idées prônées en externe »¹¹.

“ J’ai été moi-même dans un parti, on est, les adhérent-es, toutes et tous un peu moutons. Dans les LCP, il y a des initiatives, des volontaires, des discussions collectives et une incroyable capacité de travail qui est moins forte dans les partis où on fait ce qu’on nous dit de faire. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd’hui élu

Si les LCP partagent **les valeurs de justice sociale, d’écologie et de démocratie** avec d’autres partis politiques, elles se distinguent clairement de ces derniers en s’inscrivant dans une logique de **décentralisation** et de **partage du pouvoir avec les habitant-es**, se faisant l’écho d’un **mouvement municipaliste international**.

“ Avec une écrasante et évidente prédisposition à gauche, les candidat-es citoyen·nes mobilisent autour des communs et d’une démocratie par le bas ce qui tend à les rapprocher du municipalisme. Tropisme d’une gauche qui a l’ambition d’opérer la synthèse entre transitions sociale, écologique et démocratique, ces listes sont des laboratoires d’inventivité démocratique. ”

Myriam Bachir¹²

10 - 12 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

11 / « [Les résultats : vagues 1](#) », *Le Labo des Partis*, 27/04/2024

● **L'élection un moyen plutôt qu'une fin**

Parmi les caractéristiques qui aident à la définition des LCP, on distingue celles qualifiées de **listes « transitionnelles »** qui ont pour spécificité « [d'être] à l'initiative de collectifs citoyens et non plus des organisations politiques, [d']apparaît[re] davantage porteu[ses] de transitions démocratiques dans les modes de faire de la politique et [d']articule[r] de manière inédite la question sociale, environnementale et démocratique qui augure d'un municipalisme à la française en gestation »¹³.

La généalogie de ces listes n'est pas homogène, mais nombre d'entre elles sont aussi issues d'une volonté de se rassembler autour d'un collectif en réponse à une lutte ou une mobilisation locale (économique, écologique, démocratique) qui préexistait à l'échéance électorale. L'élection n'était donc pas l'*alpha* et l'*oméga* de ces collectifs d'habitant-es qui s'en sont saisis comme d'une opportunité pour poursuivre ou étendre leur aventure collective, pour libérer des marges de manœuvre au local et vivifier une démocratie locale mise à mal. Certains de ces collectifs n'ont même eu que pour seule vocation d'animer un débat public et démocratique au temps de la campagne électorale de 2020, comme ce fût le cas à Barjols (Var, 3 006 habitant-es) par exemple. En cela, les LCP transitionnelles sont donc assez distinctes de logiques partidaires qui seraient davantage tournées vers une finalité électorale.

Pour autant, bien d'autres LCP se sont clairement constituées autour d'un collectif d'abord et surtout « habitant » avec pour objectif central de gagner les élections. Dans les grandes villes comme Montpellier, Toulouse, Poitiers, Chambéry, Nantes, etc. un énorme travail a été fait pour cheminer avec un collectif dans la durée, jusqu'à et après l'élection municipale de 2020 — avec toute la difficulté que cela représente d'assurer la continuité de la mobilisation du collectif d'habitant-es hors l'institution municipale et hors période d'émulation électorale, en cas de victoire ou non à l'élection. Il a été tentant pour certains collectifs de se relancer dans de nouvelles batailles électorales après les municipales et de briguer, comme le font les partis politiques, des positions aux élections locales (départementales) et nationales (législatives) suivantes. Imaginer le renouvellement démocratique et le porter aussi loin et aussi bien que possible implique aussi

de s'adapter à des règles du jeu qui créent des réflexes et des habitudes tournées vers la finalité électorale. D'où l'importance d'assurer le renouvellement au sein de ces collectifs et LCP pour sortir de la professionnalisation politique, pousser l'imagination démocratique et les transitions au plus près de la réalité et des besoins des communes. Il reste à inventer les formes d'existence, de vivacité, de pertinence, de renouvellement de ces collectifs entre deux élections, afin qu'ils puissent remplir, depuis l'extérieur de l'institution municipale, une fonction d'appui aux élu-es municipaux-les mais aussi d'interpellation voire de contestation, et développer d'autres formes de réappropriation de leur commune ↪ (cf. **Se réapproprier. L'énergie pour en faire un commun ; Les forêts**).

“ Souvent, les partis viennent en disant “Nous, on l'a déjà fait. Nous, on sait faire. Nous, on sait mobiliser.” [...] Honnêtement, ils ne vous apportent pas plus que ça. On a de quoi réinventer plein de trucs, à la fois sur le fonctionnement et sur ce qu'on a envie de faire. Faites-vous confiance. ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue



13 / BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2^{ème} éd., GIS-D&P, 2022

● **Noviciat et inventivité**

Malgré leur noviciat et leur naïveté, **il faut reconnaître aux LCP le déploiement d'une énergie et d'une inventivité en 2020** qui contraste avec la plupart des campagnes électorales des partis politiques. Elles se sont illustrées par leur capacité à mobiliser en nombre, par la qualité du travail de propositions qu'elles ont mené pour élaborer des axes de programmes sérieux et ambitieux, par les formats d'occupation de l'espace public pour aller à la rencontre des habitant-es et animer des temps de débat ouverts et accessibles, par les formes artistiques qu'elles ont mêlées à leurs messages, par la maturité collective et coopérative qu'elles ont construite patiemment, par la cohérence et l'éthique qu'elles se sont appliquées, par la joie qu'elles ont mis au cœur de leur démarche politique, ou encore par leur humilité qui les a poussées à se dépasser. Elles se sont également distinguées par leur capacité à accueillir et encourager la prise d'initiative, à faire éclore de nouveaux profils et à contribuer à l'émancipation de certaines personnes. Leur travail de terrain au plus près des habitant-es leur a permis de porter le plus fidèlement possible leurs paroles et besoins.

Il est à regretter que les observateur-rices et notamment les médias n'aient que très peu et très tardivement relevé ce delta entre l'organisation et les propositions des LCP et celles des partis politiques.

“ J'ai été étonné que les partis politiques apportent si peu sur le plan programmatique. Clairement, je n'ai pas senti de valeur ajoutée. Il y a des individus qui ont une très bonne connaissance du contexte et qui peuvent faire des apports sur les campagnes qu'ils ont menées. Mais ce sont des personnes qui s'écoutent parler et chaque petit chef déteste le temps de travail en groupe. Ils et elles ont besoin des assemblées pour s'entendre parler ou relationner avec les médias. ”

un membre d'Archipel Citoyen



DES PRATIQUES, DES POSTURES ET DES COMPORTEMENTS DIFFÉRENTS

“ On est contre les pratiques abusives des partis et pas contre les gens des partis. ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue



Sortir de la centralisation et de la personnification du pouvoir

● Une **leadership coopératif** plutôt qu'une **culture du chef**

La structure organisationnelle centralisée des partis politiques reproduit et maintient des rapports de pouvoir et de domination, favorisant des pratiques, des postures et des comportements ancrés dans une culture politique de la masculinité hégémonique (cf. **Féministiser la politique. Un pouvoir politique construit par et pour les hommes**) que les LCP rejettent en leur sein. Ces dernières portent une vigilance particulière à la **prévention** de ces rapports de pouvoir et de domination et à leur **régulation** dans le groupe (cf. **Féministiser la politique. Des dominations au-delà du genre**).

“ J'ai rencontré des personnes géniales et impliquées dans des partis politiques. Le problème n'est pas dans le fait d'adhérer ou d'appartenir à un parti mais dans la non régulation des comportements problématiques véhiculés en interne de ces partis. Et ces comportements entravent la coopération ou rejouent des jeux de contrôle et de pouvoir dont les LCP estiment que l'on doit se détacher. ”

un membre d'Archipel Citoyen

Rapports de domination et rapports de pouvoir

On confond souvent rapports de domination et rapports de pouvoir. Les premiers résultent des **mécanismes d'oppressions et de privilèges sur lesquels reposent les systèmes de domination qui structurent la société** comme le patriarcat, le capitalisme ou le racisme par exemple. Les rapports de pouvoir se matérialisent à travers le comportement des individu-es à l'échelle de collectifs et d'organisations et **peuvent être renforcés par une différence de statut**. Ils caractérisent une **asymétrie** dans la capacité à exercer le pouvoir, à influencer le débat, à se sentir à l'aise et légitime dans les différents espaces collectifs. Ils peuvent **se nourrir des rapports de domination et les renforcer**.

D'après « [Having Trouble Explaining Oppression? This Comic Can Do It for You](#) », BD de Everyday Feminism, 30/01/17; « [Fresque des résistances](#) », Labo des résistances, 2023; le collectif [Magma](#); « [Rapports de pouvoir et de domination](#) », [La Volte](#)

Certain·es membres de partis politiques habitu·es à la « **culture du tribun** », qui se caractérise par la prédominance de quelques orateur·rices charismatiques, ont pu chercher à monopoliser la parole lors de réunions et prendre l'ascendant dans les débats s'ils n'étaient pas suffisamment cadrés. Ces figures dominantes au sein des partis ont également eu tendance à centraliser une grande partie du pouvoir décisionnel, incarnant une certaine « **culture du chef** », où une poignée de personnes dicte une ligne politique que le groupe doit ensuite suivre. Dans l'approche des LCP, les individus s'en remettent au collectif pour définir leur ligne politique et leur programme. **Chaque membre s'exprime en son nom propre** et non en celui de son parti politique ou de toute autre organisation dont il ou elle est membre. Ces rôles, comportements et postures, principalement incarnés par des hommes — mais aussi adoptés par certaines femmes reprenant les codes de domination masculine pour se faire une place — reflètent une **culture patriarcale** bien ancrée dans la société et dont les LCP tentent de se défaire ↪ (cf. **Féministiser la politique**). Sans nier l'existence ni l'influence des personnes charismatiques ou dotées de qualités discursives dans leurs groupes, les LCP encouragent à ce que **ces qualités soient mises au service du collectif** et trouvent leur place à travers la pratique d'un **leadership plus coopératif**.

“ En réunions politiques, ce sont des prises de parole plutôt longues, souvent les mêmes personnes. Il y a aussi très peu de démocratie interne, à l'opposé de l'intelligence collective et de la gouvernance partagée que défendent les LCP. Les réunions ne sont pas facilitées, et durent parfois longtemps sans qu'aucune décision n'ait été prise à la fin. Au début, on n'avait même pas d'ordre du jour. Il y a globalement un gros manque de méthode de travail, une culture du chef et un sexisme larvé. ”

une élue d'arrondissements de Marseille

● **Gouvernance partagée, facilitation des temps collectifs et méthodes d'intelligence collective**

Sans qu'elle ne se suffise à elle-même, la **facilitation** des temps collectifs joue un rôle majeur **pour limiter la reproduction des rapports de domination et de pouvoir** au sein des LCP et permettre à tous et toutes de s'exprimer, d'être entendu·es et considéré·es ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**).

Les méthodes d'intelligence collective et le mode de gouvernance partagée qu'elles portent également ont pu être perçues par les partis politiques, et plus particulièrement leurs membres les plus haut placés, comme des **menaces**, en ce qu'elles **remettent en cause leur fonctionnement interne hiérarchique** et donc le pouvoir des chef·fes. Certain·es ont alors pu **refuser de participer aux temps de travail en petits groupes ou tenter de détourner les outils d'intelligence collective**.

“ Il y a souvent une bataille à mener avec les partis pour qu'ils acceptent que les temps collectifs soient facilités. Je vois ça comme une perte de privilèges pour eux, c'est pour ça qu'ils sont contre. ”

un membre d'Archipel Citoyen

À Toulouse par exemple, chaque parti cherchait à placer ses représentant·es dans les cercles stratégiques sans se prêter à l'exercice du partage du pouvoir, dans le but notamment d'orienter les décisions voire d'imposer leur ligne politique. De telles pratiques peuvent **parasiter l'état d'esprit coopératif** des LCP et **décourager voire intimider des habitant·es sans expérience politique** qui ne parviennent pas à s'exprimer et à trouver leur place dans le débat. Elles ont même pu générer **un essoufflement de certains collectifs d'habitant·es** qui ont dépensé plus d'énergie et de temps à tenter de limiter ces comportements qu'à **aller à la rencontre des habitant·es**.

“ Plus tu es conciliant·e avec les partis politiques pour accepter des dérives (liées à l'égo, à des postures patriarcales, etc.) plus tu ne passes ton temps qu'à ça. À partir de juillet 2019, j'ai passé mon temps à gérer des rapports de pouvoir internes alors qu'on est là pour aller vers les habitant·es. ”

un membre d'Archipel Citoyen

Être en capacité **d'identifier ces comportements délétères** constitue un des apprentissages de la campagne de 2020 pour limiter et éviter que les rapports aux partis politiques **absorbent et abîment les forces vives des LCP, voire fassent voler en éclat l'ensemble de la dynamique**.

L'impératif de régulation des comportements

“ La politique, c'est d'abord un rapport de force, qu'il ne faut pas craindre de jouer. On peut être dans un rapport de force tout à fait sain, et réussir à imposer quelques règles qui assainissent un peu le jeu politique. ”

une élue d'arrondissements de Marseille

“ J'ai eu la sensation d'être très gêné par des choses et de ne pas savoir que d'autres aussi. Ça nous aurait permis de faire front pour repousser ces comportements qui existaient. Donc quand vous êtes confronté-es à des comportements qui ne vous conviennent pas, n'hésitez pas à en discuter entre vous. ”

un membre d'Archipel Citoyen

● Définir un cadre relationnel de coopération

Au-delà de la facilitation, les collectifs d'habitant-es peuvent définir collectivement un cadre relationnel de coopération et des « lignes rouges » sur lesquelles ne pas transiger. Cela n'a été que rarement pensé en amont de l'arrivée de nouvelles personnes dans le collectif (affiliées ou non à un parti politique) ou de situations à réguler. Définir ces éléments avant d'ouvrir plus largement le collectif apparaît finalement comme essentiel pour **préserver la démarche citoyenne et participative**. Poser un cadre dès le départ permet de **prendre soin du collectif**, en favorisant la **prévention et la prise en charge collective** des comportements délétères.

“ Il faut tracer, se dire ce qu'on a envie de faire entre membres du collectif, nommer les lignes rouges, oser faire des trucs, aller dans la rue. C'est des choses extraordinaires en termes d'apports individuels et collectifs. Et ça permet ensuite d'être prêt-es pour aller négocier et trouver un terrain d'entente avec les partis politiques. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd'hui élu

● Identifier et réguler collectivement les comportements néfastes pour le groupe

Travailler également à l'identification des comportements que le collectif rejette et ne souhaite pas voir en son sein peut permettre de les nommer collectivement pour mieux les réguler dans le futur et éviter qu'ils ne soient perçus comme de simples désagréments personnels ou conflits interpersonnels ↪ (cf. **Féministiser la politique. Faire de la politique autrement**).



Des **espaces d'expression** peuvent par exemple être créés et des outils mis en place ↪ (cf. **Féministiser la politique. Faire de la politique autrement**) pour nommer les comportements qui gênent, abîment et oppressent. Des **processus de médiation et d'exclusion** peuvent aussi être pensés.

“ On sort un peu de la naïveté d'un mouvement inclusif qui veut inclure tout le monde. Tant que tu n'as pas envisagé une fois d'exclure quelqu'un-e de ton collectif c'est très dur d'assumer cette décision d'exclure quelqu'un-e d'un parti politique. Il est nécessaire que les prochaines dynamiques de listes soient plus saines. ”

un membre d'Archipel Citoyen

L'organisation de **temps conviviaux réguliers** peut également permettre de préserver la dynamique collective, la motivation de chacun-e et la cohésion du groupe. **Instaurer des temps collectifs pour prendre du recul** sur les pratiques du groupe, les moments vécus, ou pour **exprimer des émotions**,

vis-à-vis de certains comportements par exemple, peut permettre de créer et maintenir un cadre de travail sain et sécurisant.

“ *Le soin du collectif politique est malheureusement considéré comme un enjeu infrapolitique. Et je ne parle pas de faire des gâteaux ou des tours de météo en début de réunion. Je parle de moments dédiés à une prise de recul sur les pratiques du groupe (réflexivité collective), les enjeux collectifs et individuels. Ces espaces-là sont à mon sens indispensables à la pérennité du groupe.* ”

une élue d'arrondissements de Marseille

● Désigner un « îlot d'habitant-es »

Avoir un **groupe** ou « îlot » d'habitant-es désigné-es et préparé-es pour **tenir la ligne du collectif, veiller à ce que tous les moments de travail en groupe soient facilités, et rappeler systématiquement les règles de paroles et le cadre de collaboration**, peut permettre de préserver l'intégrité du collectif d'habitant-es, notamment lors de l'arrivée de nouvelles personnes affiliées ou non à un parti politique, mais aussi au cours du mandat. Il peut également **faire rempart aux éventuelles compromissions avancées par les partis politiques particulièrement** lors des moments à forts enjeux stratégiques : choix des candidat-es, ordonnancement de la liste, désignation de la tête de liste, négociations pour le second tour.

Oppressions systémiques

Une oppression est le **poids systémique des préjugés et des discriminations que subit systématiquement un groupe social** en raison de son sexe, l'expression de son genre, son orientation sexuelle, sa couleur de peau, sa classe sociale, son handicap ou autre. Les oppressions sont les conséquences des **systèmes de domination** à l'échelle du vécu des groupes de personnes dominées. On parle de « **systémiques** » car ces oppressions sont présentes **de façon récurrente et ancrée historiquement, entrelacées au niveau individuel mais aussi interpersonnel, institutionnel et structurel.**

D'après « [Having Trouble Explaining Oppression? This Comic Can Do It for You](#) », BD de Everyday Feminism, 30/01/17 ; « [Fresque des résistances](#) », Labo des résistances, 2023 ; le collectif [Magma](#)

“ *Il ne faut pas abandonner les espaces stratégiques et de décision. Il est important de tenir le cadre et ne pas lâcher les rôles d'animation. Ça peut être bien aussi de prendre le lead sur les réunions, les ordres du jour pour qu'une certaine culture de travail collectif s'impose. Il faut aussi être très clair lors de chaque réunion sur quelle décision on veut prendre et comment on veut procéder.* ”

une membre de Poitier Collectif aujourd'hui élue

DES PARTIS POLITIQUES QUI CHERCHENT À PLACER DES MEMBRES EN NOMBRE



Les partis politiques comme machines électorales

Les élections municipales dans les grandes communes : un enjeu national pour les partis politiques

Dans certains contextes locaux, les élections municipales de 2020 ont été le théâtre de jeux de pouvoir et d'influence où les rapports de force ont pu mettre en péril la dynamique habitante. Ce fût particulièrement le cas dans les plus grandes communes qui constituent des enjeux stratégiques pour les partis politiques, tant sur le plan politique que financier. Dans ces agglomérations se rejouent les affrontements politiques de la scène nationale. Estimation du succès et de la crédibilité nationale des partis politiques en fonction du nombre de grandes villes françaises remportées aux municipales, capacité à s'implanter au local et à déployer à grande échelle démographique des politiques publiques conformes aux orientations du parti, plébiscite ou dédagisme des figures des partis politiques élues ou réélues, vote-sanction contre les partis au pouvoir ou les grands partis de gouvernement sont autant de lectures et commentaires qui seront promus par les médias au sortir des élections municipales.

Dans un contexte de forte abstention et de perte de terrain du militantisme partisan, mobiliser l'électorat depuis l'échelle de la commune devient un enjeu majeur pour les partis politiques. Leur présence au local peut participer à consolider leur position en vue notamment de l'élection présidentielle (ancrage territorial, parrainage d'un·e candidat·e, etc.) et des sénatoriales — les conseiller·ères municipaux·les constituant la grande majorité des grand·es électeur·rices qui élisent les membres du Sénat¹. La crédibilité politique nationale confortée par les victoires dans les grandes villes aux élections

municipales est aussi propice à l'obtention de bons résultats aux élections législatives dont les financements conditionnent la survie des partis politiques en France. Les maires restant les élu·es en qui les Français·es ont le plus confiance², les élections municipales peuvent être l'occasion pour les partis politiques d'asseoir leur pouvoir en misant sur des personnalités locales fortes. Ces derniers jouent ainsi de rapports de force pour placer leurs membres en tête de liste et obtenir les premières places au sein de la liste qui offrent les meilleures chances d'être élu·es.

Les élections municipales dans les métropoles s'organisent autour de la compétition entre les écuries politiques, (hyper-)incarnée autour de la figure d'un·e seule candidat·e et souvent d'une grande mesure phare qui sert de slogan de campagne. Il s'y joue — y compris au sein de listes hybrides à la fois citoyennes et composées de partis politiques — une lutte entre partis politiques pour planter les drapeaux, s'assurer des places et des positions en tête de liste, placer voire parachuter des ténors du parti, imposer des lignes programmatiques décidées au national. Cette velléité des partis politiques est aussi source de conflits entre eux — parfois entre leurs propres membres qui se livrent à des guerres d'égo — et avec les habitant·es non affilié·es à un parti politique, affaiblissant la dynamique de transformation collective.

Les médias participent d'ailleurs à conforter et perpétuer ces réflexes de « politique politicienne traditionnelle » quand ils déconsidèrent les formes alternatives de candidatures politiques, les jugent peu crédibles au regard des critères habituellement utilisés par les campagnes des partis politiques, refusent d'interpeller sur le fond des propositions

1 / « Les élections sénatoriales, mode d'emploi », Ministère de l'Intérieur, 14/09/23

2 / « Baromètre de la confiance politique CEVIPOF 2025 : le grand désarroi démocratique », CEVIPOF, Sciences Po, 11/02/25

quand s'opposent d'inconsistantes et populistes mesures slogans à un travail de propositions plus conséquent et finement travaillé. Tout cela rend **d'autant plus difficile**, dans les plus grandes villes, l'existence de candidatures portées et incarnées par des collectifs d'habitant·es, autour de projets politiques pluriels et déclinés en plusieurs (voire parfois de nombreuses) propositions.

● Renouvellement des profils des élu·es au sein des LCP

Dans la **mouvance des villes rebelles espagnoles** ou encore des mouvements sociaux tels que Nuit Debout ou les Gilets Jaunes, les LCP dénoncent l'élitisme, l'hyper-professionalisation des représentant·es politiques et la conquête électoraliste du pouvoir. **Les LCP revendiquent une vision plus inclusive de la politique, dans laquelle chaque habitant·e est légitime à participer à la décision peu importe son revenu, son genre, sa couleur de peau, son expérience militante ou politique, ou encore son niveau d'études.** Certain·es voient d'ailleurs dans cette ouverture un risque de noviciat dépolitisé et dépolitisant. Cette critique d'un noviciat habitant dénué de formation politique est adressée notamment par les partis politiques qui revendiquent **ce rôle « d'école » à la formation idéologique**. Conscientes de ce risque, les LCP mesurent l'importance **de redonner du sens et de repolitiser leur action municipale** en veillant à leur composition (en tant que liste candidate aux élections puis en tant qu'équipe élue à la mairie), à garantir des espaces de débat politique effectifs et qualitatifs, et à davantage échanger avec le monde social et militant hors l'institution municipale tout au long de la campagne comme lors du mandat. Le réseau [Actions Communes](#) (réseau des listes, collectifs et communes participatives) anime également des **temps de débat et d'arpentage** qui participent à cette repolitisation des enjeux thématiques ou sociétaux qui traversent l'action municipale des communes participatives. Enfin, la pratique d'une démocratie plus délibérative par les listes et communes participatives vise à considérer que le travail politique et de politisation est le résultat d'un **processus de débat démocratique régulé** entre habitant·es, élu·es, agent·es public·ques territoriaux·les, expert·es, associations, à des fins d'intérêt général.

La recherche d'ouverture et d'inclusivité des LCP a de ce fait participé à un certain **renouvellement des profils des élu·es** lors des élections municipales de 2020. Ils et elles sont plus jeunes, allochtones et, pour la plupart, pour la première fois élu·es. Les femmes sont également plus nombreuses ↪ (cf. **Féministiser la politique**). Toutefois, il est important de noter que **malgré cette volonté, les élu·es issu·es de LCP appartiennent en grande majorité aux catégories socio-professionnelles les plus favorisées (CSP+)**³. L'ouverture des LCP à d'autres composantes de la société est au cœur des enjeux de la constitution de nouvelles équipes pour 2026 pour limiter les **angles morts** de leur programme et de leurs décisions politiques une fois élus.

“ À refaire, je nous forcerai à élargir le regard sur tout, sortir de nos œillères et de notre CSP+. L'enjeu majeur du prochain mandat : la diversité de l'équipe municipale, des professions peu représentées, etc. se forcer à être plus en prise avec la réalité. ”

une élue

● La participation des habitant·es: le risque d'une récupération et d'une déstabilisation par les partis politiques

Dans un objectif **discursif et électoraliste**, les partis politiques ont pu revendiquer une ambition de « participation citoyenne » lors des élections municipales de 2020, et se présenter sous l'appellation « liste citoyenne et participative » aux côtés des LCP. Cette approche qualifiée de **« citizen washing »** (habillage citoyen) se limitait généralement à des éléments rhétoriques et à des tactiques électoralistes, sans concrétisation des promesses de partage du pouvoir avec les habitant·es⁴.

“ Les non encarté·es [non affilié·es à un parti politique] jusqu'ici, c'était juste parce que c'était pratique d'avoir la société civile sur la liste et c'est tout. ”

une membre de Poitier Collectif aujourd'hui élue

3 / « Les LCP recrutent majoritairement parmi les classes moyennes et supérieures, à haut niveau de diplômes (Licence, Master, Doctorat), exerçant dans le secteur public, des enseignant·es, des professions intellectuelles, artistiques, socio-éducatives et de santé, et des métiers de la consultance, du coaching et du développement personnel (base électorale classique de la gauche) » BACHIR Myriam, « [Listes citoyennes](#) », in Petit et al. (dir.), *DicoPart*, 2ème éd., GIS-D&P, 2022

4 / BACHIR Myriam, *ibid*

Les élections municipales constituant un enjeu politique pour les structures partidaires, ces dernières ont pu tenter lors des élections de 2020 de **ralentir la démarche** de certains collectifs d'habitant-es dont ils ne tireraient pas directement les fruits, **de l'absorber, voire de la décrédibiliser et de contribuer à sa destruction**.

Les collectifs d'habitant-es ont partagé l'importance de **s'organiser** entre personnes non affiliées à un parti politique, de **garder confiance en la démarche et de tenir leur propre rythme** afin de conserver leur indépendance vis-à-vis des partis politiques.

“ Il est essentiel pour les personnes non affiliées à un parti politique de s'organiser entre elles, sans céder à la pression des partis politiques qui peuvent aller jusqu' à vous accuser d'une possible désunion de la liste si vous le faites. ”

une élue d'arrondissements de Marseille

“ Les partis nous disaient d'attendre et de temporiser au maximum l'élan de notre dynamique et nous, nous avons choisi de ne pas les écouter et d'y aller. ”

Un membre d'Archipel Citoyen

Les élections municipales : un enjeu financier

Le financement des partis politiques au cœur du fonctionnement de la démocratie actuelle

“ L'argent se tient au centre du jeu politique ; la démocratie, c'est à qui paie gagne. ”

Julia Cagé⁵

En France, le financement de la démocratie s'organise principalement autour du **financement des partis politiques**. Ce dernier repose sur plusieurs modalités de financement :

- de **nature privée** par voie d'adhésions ou de dons plafonnés et défiscalisables par des personnes privées ; ainsi que par voie de prêts ou de crédits ;
- de **nature publique** directe par un financement public au regard du pourcentage de voix obtenues aux élections législatives et du nombre de parlementaires (66,43 millions d'euros en 2024) ; et par le remboursement public des frais de campagnes électorales des partis politiques candidats à conditions d'en remplir les exigences légales (notamment l'obtention de 5% de voix) ;

- de **nature publique indirecte** par les déductions fiscales (réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du montant versé et dans la limite de 20% du revenu imposable) aux donateur·rices et cotisant·es (soit un montant de 63 millions d'euros de dons et cotisations enregistré en 2023).

Le financement privé peut reposer sur l'obtention par des partis politiques ou des candidat·es **de crédits bancaires ou de prêts par des personnes physiques (y compris étrangères et ne résidant pas en France⁶)**. Par ailleurs, les élu·es affilié·es à un parti politique reversent souvent **un pourcentage de leur indemnité à leur parti**. Un plus grand nombre d'élu·es assure donc un certain niveau de contribution financière additionnelle aux partis politiques, d'autant plus précieux dans un contexte de diminution du nombre d'adhérent·es.

Le financement des campagnes électorales s'organise également selon un système de double financement privé et public (direct et indirect) avec des modalités spécifiques en fonction de la nature de l'élection (présidentielle, européenne, législative, sénatoriale, régionale, départementale, municipale). Dès lors qu'un **remboursement public des frais de campagne** est prévu, les candidat·es sont dans l'obligation de désigner **un mandataire financier**, c'est-à-dire une personne

5 / CAGÉ Julia, *Le prix de la démocratie*, Fayard, Paris, 2018

6 / Voir à ce titre les [propositions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques \(CNCCFP\)](#) pour protéger les financements politiques des ingérences étrangères ou des dépendances vis-à-vis de certains intérêts particuliers

physique ou une association de financement électoral (tel qu'un parti politique). Pour financer leurs campagnes électorales, les candidat·es ont **l'interdiction de recevoir des dons de personnes morales** (entreprise, association, etc.) ou de droit public (collectivité territoriale, établissement public, etc.). Ils et elles **peuvent recevoir des dons plafonnés et défiscalisables de la part de personnes privées**. Ils et elles **peuvent également souscrire à des prêts bancaires** auprès de banques privées qui s'avèrent plus favorables à les accorder dès lors qu'il s'agit d'un parti politique connu.

Dans le cas des élections municipales, les **règles de financement** soumises aux dispositions de la loi du 19 janvier 1995⁷ sur le financement de la vie politique **s'appliquent aux candidatures dans les communes de plus de 9000 habitant·es. Pour les communes de moins de 9000 habitant·es, ces obligations légales ne s'appliquent pas**, sauf l'interdiction de financement par des personnes morales de droit privé et de droit public. En outre, pour ces plus petites communes, **il n'est pas prévu de remboursement public des frais de campagne** et le financement participatif (cagnotte en ligne) est autorisé par la loi n° 2019-1269 du 2 décembre 2019⁸ pour recueillir des dons privés.

“ En France aujourd'hui, le financement public de la démocratie souffre de deux défauts majeurs : d'une part, il est profondément inégalitaire et, d'autre part, c'est un système figé, immobile, peu adapté aux réalités de la démocratie au XXI^e siècle. Un système qui ne répond pas aux aspirations participatives d'un nombre croissant de citoyen[·ne]s. ”

Julia Cagé⁹

L'économiste Julia Cagé, dans son ouvrage *Le Prix de la démocratie*¹⁰ interpelle quant à ce financement public de la démocratie en France. Elle en dénonce le caractère **inégalitaire** du fait que l'État, et donc **les contribuables, y compris les plus pauvres, financent les choix préférentiels des donateur·rices les plus aisé·es par le système de défiscalisation**.

Elle critique également le financement public direct des partis et forces politiques, lequel repose sur les résultats des élections législatives. **Ce système fige pendant 5 ans les forces politiques bénéficiaires de ce financement et entrave le renouvellement politique en écartant le financement de forces politiques émergentes**. Il encourage par ailleurs le **recours à des financements privés auprès de personnes physiques, en France ou à l'étranger, augmentant le lien de dépendance et d'influence politique à des forces financières et à leurs intérêts particuliers ou stratégiques**. C'est en ce sens que l'autrice soumet la proposition d'un financement remis dans les mains des habitant·es par l'allocation annuelle d'un **bon pour l'égalité politique** d'un montant de 7 euros en faveur du mouvement politique de leur choix à l'heure de la déclaration de revenus. Elle préconise également la mise en place d'une **banque publique pour la démocratie** en faveur de l'émergence de candidat·es, particulièrement à l'échelle locale, « *qui aujourd'hui sont exclu[e]s du jeu électoral car incapables d'avancer — c'est-à-dire concrètement d'emprunter auprès d'une banque privée — les sommes nécessaires à leur campagne (qui peuvent représenter plusieurs milliers d'euros), alors même que ces sommes donnent lieu après coup à un remboursement public* »¹¹.

Définition juridique des partis politiques

Les « partis politiques » n'ont pas de définition légale propre. Seule la jurisprudence du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État, rappelée par la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) en donne une définition **reposant sur des conditions financières**. Ainsi au sens de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique¹², est considérée comme parti politique la personne morale de droit privé qui s'est assigné un but politique : si elle a bénéficié de l'aide publique (art. 8 et 9) ; si elle a régulièrement désigné un mandataire financier (art. 11 à 11-7) ; si elle a déposé des comptes certifiés par deux commissaires aux comptes auprès de la CNCCFP (art. 11-7).

7 / Loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, Légifrance

8 / Loi n° 2019-1269 du 2 décembre 2019 visant à clarifier diverses dispositions du droit électoral, Légifrance

9 / CAGÉ Julia, « Pour "une réforme radicale du financement public des partis politiques" » Tribune, *Le Monde*, 25/02/19

10 / CAGÉ Julia, *Le prix de la démocratie*, Fayard, Paris, 2018

11 / CAGÉ Julia, *Ibid*

12 / Loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique, Légifrance

● **Les partis politiques, des soutiens financiers et administratifs dans les grandes communes ?**

Les partis politiques étant des véhicules financiers et administratifs majeurs des campagnes électorales, ils peuvent représenter des soutiens à ce titre en faveur de candidatures plus nouvelles et novices, comme c'est le cas des LCP qui font alliance avec certains d'entre eux. Boîte aux lettres, obtention de prêts, cotisations des adhérent-es, etc. les partis politiques ont été en 2020 **des soutiens administratifs et financiers pour certains collectifs d'habitantes**.

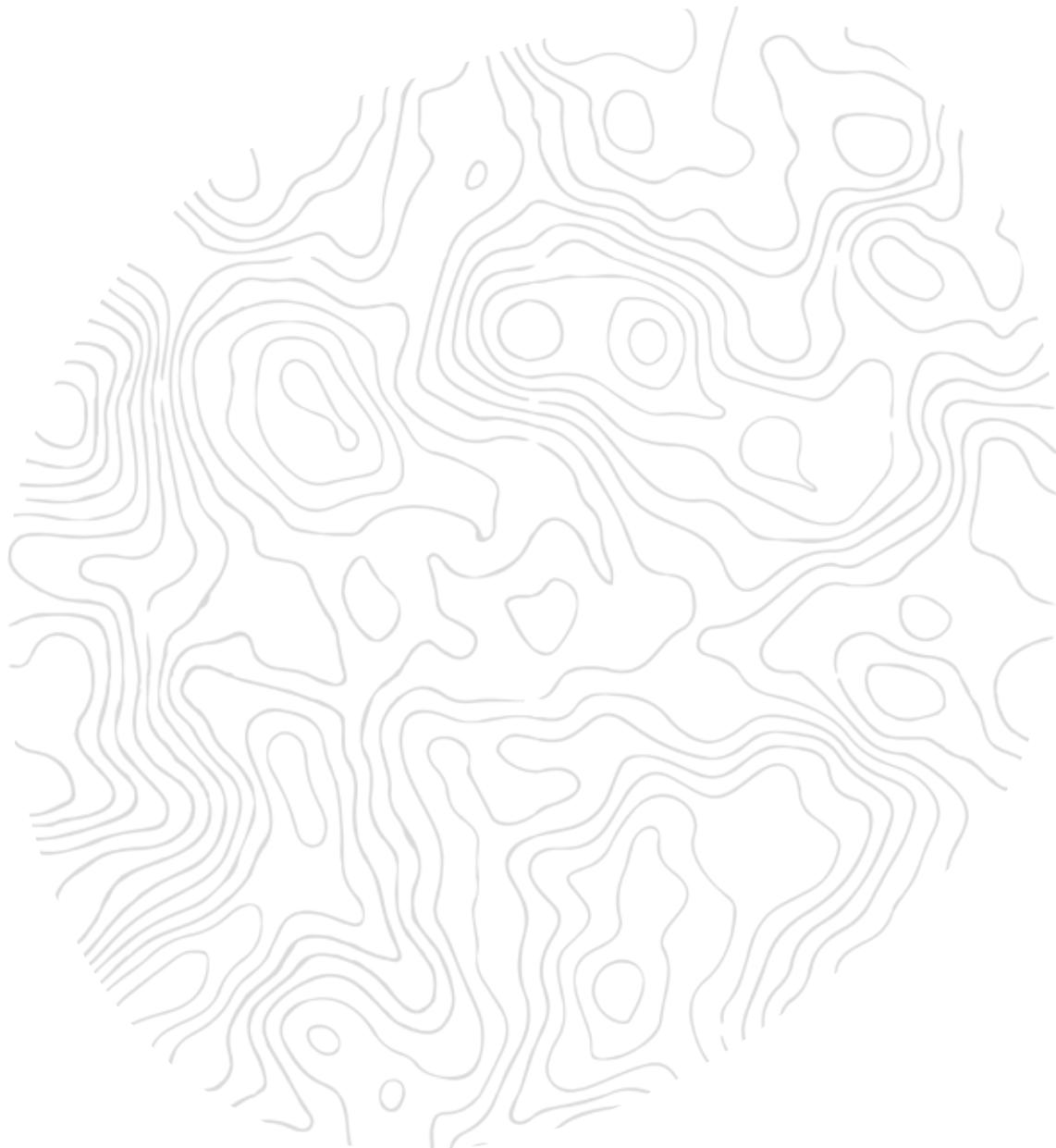
À Poitiers par exemple, le parti *Europe Écologie Les Verts (EELV — aujourd'hui Les Écologistes)* a soutenu la liste *Poitiers Collectif* dès le début de sa construction en facilitant notamment l'accès à des salles et à un prêt bancaire pour financer la campagne.

Bien que **légalement les LCP ne soient pas dans l'obligation de se constituer en parti politique ou de s'allier à une structure partisane** pour présenter une liste aux élections municipales, certaines — structurées en associations électorales lors des municipales de 2020 — ont pu rencontrer des difficultés pratiques pour **obtenir des prêts bancaires**, surtout dans les grandes villes où les coûts de campagne sont élevés. L'appui d'un parti politique (ex : lorsque la tête de liste est affiliée à un parti politique, etc.) a alors pu être facilitant pour certaines LCP, et rassurer les banques quant à leur capacité à rembourser le prêt dans le futur.

“ Parce que EELV avait déjà participé à des législatives un peu participatives, ses membres avaient déjà mis un pied dedans. Ils et elles nous faisaient plutôt confiance là-dessus, et c'était hyper soutenant pour nous. ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue





ANTICIPER LES MOMENTS À FORT ENJEU STRATÉGIQUE LORS DE LA CAMPAGNE

“ Dans les LCP on n'aime pas s'opposer frontalement, mais pourtant dans certains cas il faut le faire. ”

un membre d'Archipel Citoyen



Présenter la démarche aux partis politiques

Dans les plus grandes villes, les partis politiques sont amenés à placer le plus de candidat-es en début de liste pour les différentes raisons énoncées ci-dessus. **Certains moments de la campagne sont donc charnières et deviennent des terrains d'intenses négociations et tentatives de prise de pouvoir.** Ce fut notamment le cas des élections municipales de 2020 lors **du choix des candidat-es de la liste, de leur ordonnancement, de la désignation de la tête de liste et de l'entre-deux-tours.** Ces étapes peuvent être anticipées par la LCP dès la présentation de la démarche aux partis politiques, afin de limiter ces rapports de force.

S'informer sur les partis politiques locaux et leurs membres est un premier pas important pour identifier **les forces en présence sur le territoire et les potentiel·les allié·es ou adversaires,** notamment dans les communes où des partis politiques sont ancrés localement. Une bonne compréhension du paysage politique, des partis et de leurs candidat-es, de leurs forces et de leurs faiblesses, a pu être utile pour les LCP en 2020 dans **l'élaboration d'une stratégie** adaptée au contexte local et aux besoins des habitant-es.

“ Renseignez-vous sur la culture politique locale, sur les gens que vous avez en face. ”

une élue d'arrondissements de Marseille

Au moment du lancement de la campagne, **certaines LCP ont fait le choix d'aller présenter leur démarche et les grands axes de leur programme aux différents partis politiques qui partagent leurs valeurs** (écologique, justice sociale,

démocratie). Sans chercher à convaincre tout le monde, ces premiers échanges ont pu permettre d'intéresser celles et ceux qui partageaient les valeurs et la démarche de la LCP et étaient prêt-es à la **rejoindre à titre individuel,** et non au titre de représentant-es du parti.

“ Le petit groupe est allé voir tous les partis politiques pour leur dire, voilà, il y a une démarche qui se met en place, si vous voulez venir, n'hésitez pas, par contre, c'est individuel. Et les plénières, c'est collectif, et elles sont décisionnaires, mais si vous venez, c'est en votre nom propre, vous enlevez votre casquette à l'arrivée (de président-e d'association, de syndicaliste, de parti, de professionnel-le). ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue

Cette opération **chronophage et énergivore** a néanmoins souvent été peu fructueuse. Certaines LCP invitent ainsi à mieux **estimer le temps et l'énergie** que les collectifs souhaitent consacrer à expliquer la démarche aux partis politiques afin de ne pas se détourner de l'objectif principal : aller vers les habitant-es. Pour prévenir l'épuisement du collectif et gagner en efficacité, elles recommandent de déployer ces efforts uniquement envers **les structures politiques et leurs membres qui semblent réellement prêt-es** à rejoindre la démarche sans la travestir.

“ Il est important de jauger le temps que vous allez consacrer à essayer de convaincre les partis de ce que vous faites et de la démarche que vous incarnez au niveau local. Si la ligne directrice n'est pas prête à faire ce changement de posture, il ne faut pas perdre trop de temps avec ça. Ça peut prendre une énergie folle sinon. Il vaut mieux discuter en priorité avec celles et ceux [affilié-es ou non à un parti politique] touché-es par les démarches qu'on met en place et se demander par ailleurs : qu'est-ce qui nous assure que ce qu'on porte va être transformateur une fois la mairie gagnée ? est-ce que nous allons pouvoir dérouler ce que nous voulons faire ou nous allons nous faire bouffer ? ”

un membre d'Archipel Citoyen

Choix des candidat·es, de la tête de liste et ordonnancement de la liste

Dès lors que la dynamique habitante s'allie avec les partis politiques, elle se confronte à des rapports de force récurrents, notamment lors de la constitution de la liste. Afin de limiter les jeux de pouvoir et d'influence des partis politiques dans les moments à forts enjeux stratégiques de la campagne, les LCP ont expérimenté **différentes méthodes d'intelligence collective**. En complément de ces outils, elles ont souligné qu'il était essentiel qu'**un grand nombre d'habitant·es non affilié·es à une structure partidariaire soient présent·es** lors de ces moments décisifs. Cela permet de prévenir l'imposition par les partis politiques d'une majorité de leurs candidat·es et de leurs propres critères de sélection des élu·es. Cela permet également de **garantir une représentation majoritaire des habitant·es sur la liste électorale et donc un rapport de force numérique favorable à la composante habitante de la LCP**. Dès les premières discussions et comme condition à l'alliance avec les partis politiques, il est essentiel que le collectif d'habitant·es énonce clairement le nombre minimum de personnes non affiliées à un parti politique qu'il souhaite voir figurer dans la liste. Ce rapport de force numérique doit pouvoir se maintenir lors de la campagne mais aussi en cas de victoire afin que l'intégrité de la démarche habitante soit préservée **tout au long du mandat**. Les LCP ne souhaitent toutefois pas reproduire les stratégies d'influence des partis politiques pour placer des candidat·es en nombre. Elles réfléchissent avant tout aux qualités et compétences que doivent avoir les élu·es et à susciter de nouvelles candidatures reflétant davantage la diversité sociologique, économique et démographique des habitant·es de la commune.

● L'exemple du processus de désignation des candidat·es de la liste Archipel Citoyen à Toulouse

Pour les élections municipales de 2020 à Toulouse, le collectif *Archipel Citoyen* a instauré un dispositif inédit¹ pour permettre aux habitant·es de choisir et d'établir l'ordre des 69 candidat·es de la liste, et limiter l'influence des partis politiques.

Une **plateforme en ligne** a été créée pour permettre à chaque Toulousain·e — affilié·e ou non à un parti politique — de **se proposer pour être candidat·e**. Le processus devait également permettre de faire émerger des personnes qui ne se seraient pas proposées d'elles-mêmes, notamment en raison d'un sentiment d'illégitimité, en donnant la possibilité aux habitant·es de **plébisciter des personnes de leur entourage**, qui, par leur action, leur posture, ou leur vision politique, étaient considérées comme pouvant avoir leur place sur la liste. Dans les deux cas, les noms devaient être inscrits sur la plateforme en ligne et recueillir le soutien des habitant·es de Toulouse et de Toulouse Métropole pour valider les candidatures. Ces dernier·ères pouvaient soutenir autant de candidat·es que souhaité. Les personnes plébiscitées les plus soutenues ont ensuite choisi de se présenter ou non sur la liste. **Les candidat·es affilié·es à un parti politique ont quant à elles et eux été soutenu·es massivement par leur base militante**, ce qui leur a permis de passer facilement cette première étape.

1/ « [Le processus de désignation](#) », Archipel Citoyen

Comment constituer une liste citoyenne?

2019

2020

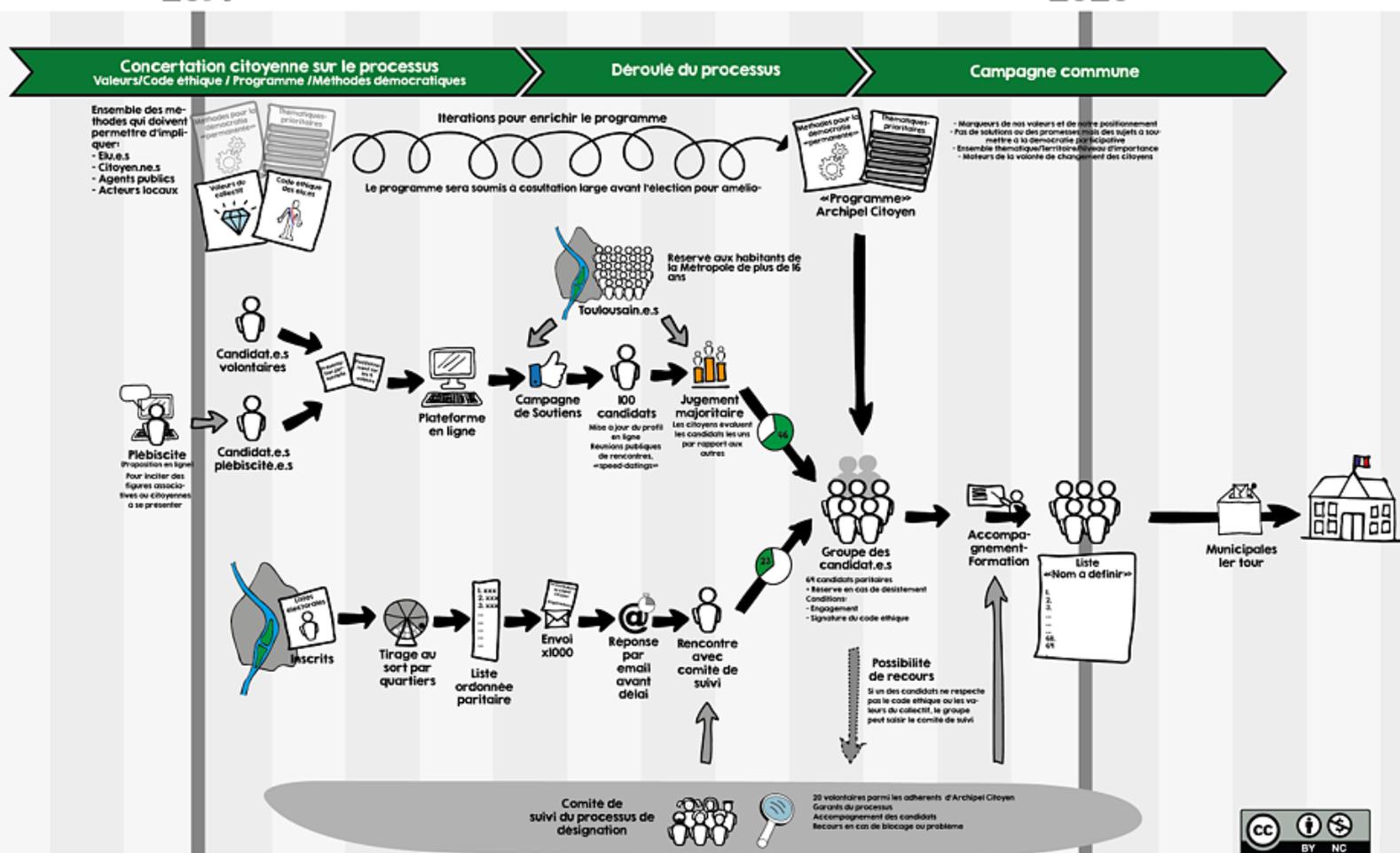


Schéma « [Comment constituer une liste citoyenne ?](#) », crédit site Internet d'Archipel Citoyen

Les **100 personnes les plus soutenues** — 50 femmes et 50 hommes — sont ensuite passées devant un **jury citoyen**, composé de sympathisant.es du collectif. Sur une journée, ils et elles ont dû **présenter leur parcours, leur vision** sur l'un des axes programmatiques, et **participer à un temps collectif** pour repenser l'aménagement de la ville sous forme de jeu collaboratif. Le jury citoyen a finalement procédé à un vote au jugement majoritaire pour départager les candidat.es. Si initialement, un tiers des places sur la liste était réservé à des personnes tirées au sort sur la base des listes électorales — soit 23 des 69 places —

Le jugement majoritaire

Le jugement majoritaire est une méthode de vote par valeurs où les votant.es attribuent une mention à chaque candidat.e. La désignation des élu.es se fait ensuite par la médiane plutôt que par la moyenne.

seules **9 personnes tirées au sort ont accepté d'être candidates**. Les **60 places restantes ont alors été complétées par les candidat.es arrivé.es en tête au jugement majoritaire**. Pour prévenir un potentiel désistement et veiller à la parité, une 61^{ème} personne a été retenue. Parmi les **70 candidat.es, 29 étaient affilié.es à une structure partidaires et 41 ne l'étaient pas** (les 9 personnes tirées au sort comprises). Certain.es habitant.es, ayant candidaté par elles et eux-mêmes ou ayant été plébiscité.es par d'autres, ont pu **pour la première fois se projeter à la place d'élu.es et s'en sentir légitimes**. À l'inverse, le fait de ne finalement pas être retenu.es a pu être vécu de façon assez violente et remettre en cause ce sentiment de légitimité encore fragile. **Veiller à prendre soin** de toutes les personnes impliquées dans le processus, qu'elles soient désignées candidates ou non, afin que **toutes trouvent une place au sein du collectif**, constitue un des apprentissages de la campagne de 2020 d'Archipel Citoyen.

Un  **code éthique de bonnes pratiques et d'actions concrètes des candidat-es** a également été écrit afin « de garantir une gestion politique engagée et citoyenne, avec des mécanismes de transparence des financements et de contrôle des comptes, ainsi que des espaces de participation et de prise de décision par les citoyen·nes concernant les affaires publiques ». Ce code devait **s'imposer à toutes les personnes de la LCP signataires** avant les élections et servir de base à la « **rédaction du code éthique applicable au conseil municipal élargi**, incluant le maire, les élu·es, les membres du cabinet et collaborateur·rices, tant à la mairie de Toulouse que dans les autres institutions de la Métropole ou autres établissements publics ou semi-publics, financés par la ville et dans les espaces de prise de décision ».

Les 70 candidat-es ont ensuite pu participer à la **désignation de leur tête de liste** lors d'une journée dédiée. Après un appel à candidature en interne, et le désistement d'un homme, ce sont finalement 4 hommes et 1 femme qui ont proposé leur candidature. La désignation de la tête de liste s'est déroulée en plusieurs étapes. Un premier vote de tendance au jugement majoritaire a initié les discussions et révélé les premières préférences des participant-es. Dans un second temps, la méthode Condorcet a été utilisée afin de classer les cinq candidat-es les un-es par rapport aux autres, et a fait ressortir deux candidat-es. Bien que cette méthode permette de **réfléter fidèlement les préférences** des votant-es, elle peut être soumise à **d'éventuelles tentatives de détournements**. Dans certains cas, il est possible que des tendances de vote similaires émergent parmi un groupe important de participant-es, du fait du hasard ou d'une coordination entre votant-es pouvant favoriser certain-es candidat-es et ainsi influencer les résultats.

La méthode Condorcet

Le vote Condorcet est une méthode dans laquelle chaque votant-e dresse une liste des candidat-es en fonction de ses préférences. Les résultats de chaque candidat-e sont ensuite confrontés un à un dans chaque liste. Le-a candidat-e vainqueur-se de chaque duel obtient un nombre de points relatif au nombre de participant-es l'ayant positionné-e en premier dans le duel. Le-a candidat-e ayant obtenu le plus de points au total gagne le vote.

« [Principe de Condorcet](#) », vidéo de la chaîne Madame Blanchette, 2019

Un vote à la majorité a ensuite été réalisé pour désigner la tête de liste, suivie d'un vote de confiance à la majorité qualifiée des deux tiers des voix pour que le choix soit porté collectivement. Les membres fondateur·rices d'*Archipel Citoyen*, expérimenté·es en facilitation de groupes, ont élaboré ce processus à partir de méthodes et d'outils issus de l'intelligence collective et de l'éducation populaire pour limiter les potentielles prises de pouvoir des partis politiques. Pourtant, des jeux d'influence et de tentative de manipulation stratégique de vote ont émaillé la vie interne du collectif, notamment lors de la désignation de la tête de liste, sans qu'il soit pour autant possible de mesurer les conséquences réelles de ces comportements sur les résultats finaux. Antoine Maurice, membre d'EELV a finalement été désigné à la tête de la liste d'*Archipel Citoyen* à l'issue de cette journée.

Le vote à la majorité qualifiée des deux tiers des voix

Le vote à la majorité qualifiée des deux tiers des voix est un type de scrutin qui requiert l'approbation d'au moins deux tiers des votant-es pour qu'une décision soit adoptée. Ce système de vote est généralement utilisé pour des décisions importantes.

Une fois la tête de liste désignée, les autres places ont dû être distribuées. **Les partis politiques ayant refusé la proposition de certain-es membres d'Archipel Citoyen d'ordonnancer la liste de façon collective**, de longues négociations ont eu lieu, le plus souvent au détriment des candidat-es non affilié·es à une structure partisane. Chaque parti politique est arrivé avec sa propre proposition d'ordonnancement et avec un à deux noms à positionner dans les 10 premières places de la liste pour s'assurer d'avoir des élu·es dans la majorité.

“ Lors de l'ordonnement de la liste, les partis nous disaient que c'était pas important. Pourtant, ils sont arrivés chacun avec 1 ou 2 personnes à mettre dans les 10 premières, sans compter la tête de liste. Il ne restait plus que très peu de places pour les personnes non encartées. On leur a alors proposé un autre fonctionnement et ils se sont remis dans des postures de rapport de force : “je claque la porte”, “si c'est ça, je monte une liste concurrente”. Et on ne s'est pas laissé faire. On voulait tant de personnes sur la liste, c'est tout. Les logiques de pouvoir des partis politiques ne sont pas compatibles avec le fait de construire quelque chose de coopératif et démocratique. ”

un membre d'Archipel Citoyen

Malgré la création d'un « îlot d'habitant-es » pour tenir le rapport de force et permettre à des habitant-es non affilié-es à une structure politique d'obtenir des places en début de liste, l'alliance d'intérêt tacite entre les trois forces politiques (EELV, dissident-es PS, LFI) a permis aux membres de partis politiques d'occuper la moitié des dix premières positions, en plus de la tête de liste, réparties selon le système d'Hondt. L'incapacité de certains partis politiques à lâcher prise pour laisser la place aux habitant-es non affilié-es à une structure partisane a provoqué d'importantes tensions au sein d'Archipel Citoyen, menaçant de faire éclater le collectif d'habitant-es.

“ À chaque fois, ce sont les citoyen-nés qui ont accepté les compromis et ont rogné leurs exigences pour ne pas faire exploser la dynamique. ”

un membre d'Archipel Citoyen

Certain-es membres fondateur-rices d'Archipel Citoyen reconnaissent qu'une décision collective aurait dû être prise dès l'ouverture de la plateforme en ligne concernant **la proportion de candidat-es affilié-es à des partis politiques sur la liste**. Cette absence de clarification préalable au sein du collectif d'habitant-es et de visibilité aux partis politiques a conduit ces derniers à supposer **une distribution égale de « 50-50 » sur la liste**. Certain-es invitent également à **demande un droit de regard sur les candidat-es qui vont être proposé-es par les partis politiques** afin de s'assurer que l'ensemble des candidat-es soit porté par une volonté collective, de privilégier les personnes réellement impliquées dans le collectif et d'éviter les candidat-es opportunistes qui ne contribuent pas activement à la LCP.

“ Leur volonté est de placer des élu-es en nombre. Le problème c'est que le parti choisit les candidat-es alors qu'il faudrait que ce soit l'ensemble des personnes de la liste qui choisissent quelles personnes du parti politique peuvent être mises sur la liste. Mais cette demande serait probablement non acceptable pour les partis politiques. ”

un membre d'Archipel Citoyen

La cristallisation de tensions s'est aussi faite autour d'autres **places charnières** pouvant passer dans l'opposition au conseil municipal en cas de **fusion de listes ou de désistements**. Contrairement à l'attribution des dix premières places, « l'îlot d'habitant-es » est cette fois parvenu à imposer un vote à la majorité qualifiée des deux tiers des voix pour choisir collectivement les candidat-es à mettre sur ces places stratégiques.

Le système d'Hondt

Le système d'Hondt est une méthode mathématique utilisée dans les systèmes électoraux à **représentation proportionnelle** pour répartir les sièges entre les différents groupes en fonction du nombre de voix qu'ils ont obtenues, comme c'est le cas au sein de la Chambre des représentants de Belgique.

Il fonctionne à partir du calcul de quotients, issus de la division du nombre total de voix obtenues par chaque groupe, liste ou parti, par 1, puis 2, puis 3, etc. (jusqu'à obtenir suffisamment de quotients par rapport au nombre de places disponibles sur la liste). Les quotients sont ensuite classés par ordre décroissant. Pour une liste avec 10 places, c'est le quotient qui arrive en 10^{ème} position du classement qui est retenu comme « diviseur électoral ». Le nombre de voix obtenues par chaque liste divisé par le diviseur électoral donne le nombre de places attribuées à chaque groupe, liste ou parti (en cas d'obtention d'un nombre décimal, c'est le nombre avant la virgule qui donne le nombre de places).

« [Le système d'Hondt. Répartition entre les listes](#) », vidéo de la chaîne l'Université de Namur, 2018

« [Le système D'Hondt : un exemple](#) », Sénat de Belgique



Les places charnières de la liste d'Archipel Citoyen

POURQUOI LES PLACES 1 À 8 ? DÉFAITE FUSION

En cas de défaite, sans fusion, ou avec fusion défavorable (*Archipel Citoyen* a un score plus bas que l'autre liste), les 8 personnes concernées partent dans une autre liste, ou sont directement intégrées (sans fusion), avec un mandat d'opposition.

POURQUOI LES PLACES 1 À 10 ? DÉFAITE FUSION

En cas de défaite, avec fusion « à l'équilibre » (scores proches, mais *Archipel Citoyen* avec un score plus haut), les 10 personnes concernées se retrouvent avec un mandat d'opposition.

POURQUOI LES PLACES 10 À 12 ? DÉFAITE

En cas de défaite, et de désistement en cours de campagne sur le haut de la liste, les candidat-es aux places 10 à 12 « glissent vers le haut » et rejoignent les places considérées comme les plus éligibles. En cas de démission d'un-e élu-e d'opposition au cours du mandat, on ne reconvoque pas d'élection, mais on propose à la personne suivante dans l'ordre de la liste d'intégrer le conseil municipal. Les personnes positionnées à cet endroit ont donc des chances d'entrer au conseil municipal d'ici à la fin du mandat.

POURQUOI LES PLACES 1 À 15 ? VICTOIRE FUSION

En cas de victoire, avec fusion défavorable, les 15 personnes concernées partent dans l'autre liste, et se retrouvent avec un mandat, donc une place au conseil municipal.

POURQUOI LES PLACES 1 À 17 ? DÉFAITE

En cas de défaite, mais sans fusion, les 17 concerné-es (ou moins, selon les scores obtenus au 2nd tour), ont des mandats d'opposition.

POURQUOI LES PLACES 1 À 37 ? VICTOIRE FUSION

En cas de victoire, avec fusion « à l'équilibre » (scores proches, mais *Archipel Citoyen* avec un score plus haut), les 37 concerné-es ont un mandat.

POURQUOI LES PLACES 1 À 52/53 ? VICTOIRE

En cas de victoire totale (sans fusion), les 52/53 concerné-es ont un mandat.

POURQUOI LA PLACE 69 ?

Place symbolique qui est considérée par les médias.

Il faut donc avoir conscience qu'à chaque charnière (autour de 10, autour de 17, autour de 37 et autour de 52) les 2/3 des places qui suivent, et précèdent, ont une importance non négligeable, du fait des possibilités de glissements vers le haut (désistement-retrait) ou vers le bas (fonction de la fusion, et du % aux différents tours de l'élection).

 D'après le document interne de [l'ilot d'habitant-es d'Archipel Citoyen sur les places charnières de la liste](#)

Fort de son expérience de la campagne électorale de 2020 et soucieux de trouver pour les élections de 2026 un cadre de coopération entre les différentes forces qui contribueront à la liste candidate à Toulouse, l'Archipel Citoyen s'est structuré en association à but électoral et propose une «coopérative politique et citoyenne»². Ce statut coopératif permet de travailler à une **gouvernance collégiale** effective, qui à la fois reconnaît la singularité de chaque composante et pose un cadre partagé pour réguler sa contribution à la liste. Cette coopérative propose l'ouverture à différentes parties prenantes que sont notamment : Archipel Citoyen, les partis politiques, les habitant-es, la société civile, les associations, les syndicats, les entreprises, les ONG. La coopérative se base sur différents principes dont «une adhésion libre et ouverte» de ses membres et «la mutualisation des moyens et des ressources». Elle pose un **cadre de coopération politique** notamment à l'endroit de la relation avec les partis politiques.

Si les partis politiques ont pour l'heure refusé de rejoindre ce nouvel objet politique, les militant-es d'Archipel Citoyen souhaitent avec celui-ci, **pousser le plus loin possible le principe de coopération**

“ Une coopérative politique et citoyenne pourrait reprendre les principes de fonctionnement d'une coopérative. Elle offrirait un cadre où les habitant-es, la société civile, les associations, les syndicats, les ONG, les entreprises, les collectifs et les partis politiques pourraient participer activement à l'organisation et aux décisions. Ce mode de gouvernance collégiale et transparente serait le cœur d'une nouvelle façon de faire de la politique, où chacun trouve sa place. ”

Archipel Citoyen

pour renouveler profondément la façon de faire de la politique à Toulouse. Conscient-es du poids des partis politiques dans le paysage local et du caractère repoussoir de leur approche subversive pour les organisations partidaires locales, les membres d'Archipel Citoyen ont avant tout créé la coopérative pour pouvoir **s'engager dans un rapport de force avec les partis politiques** en affirmant un ADN coopératif et en **rendant davantage visible** la singularité de la démarche citoyenne et participative.

UNE COOPÉRATIVE POLITIQUE ET CITOYENNE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2026 ? Archipel Citoyen

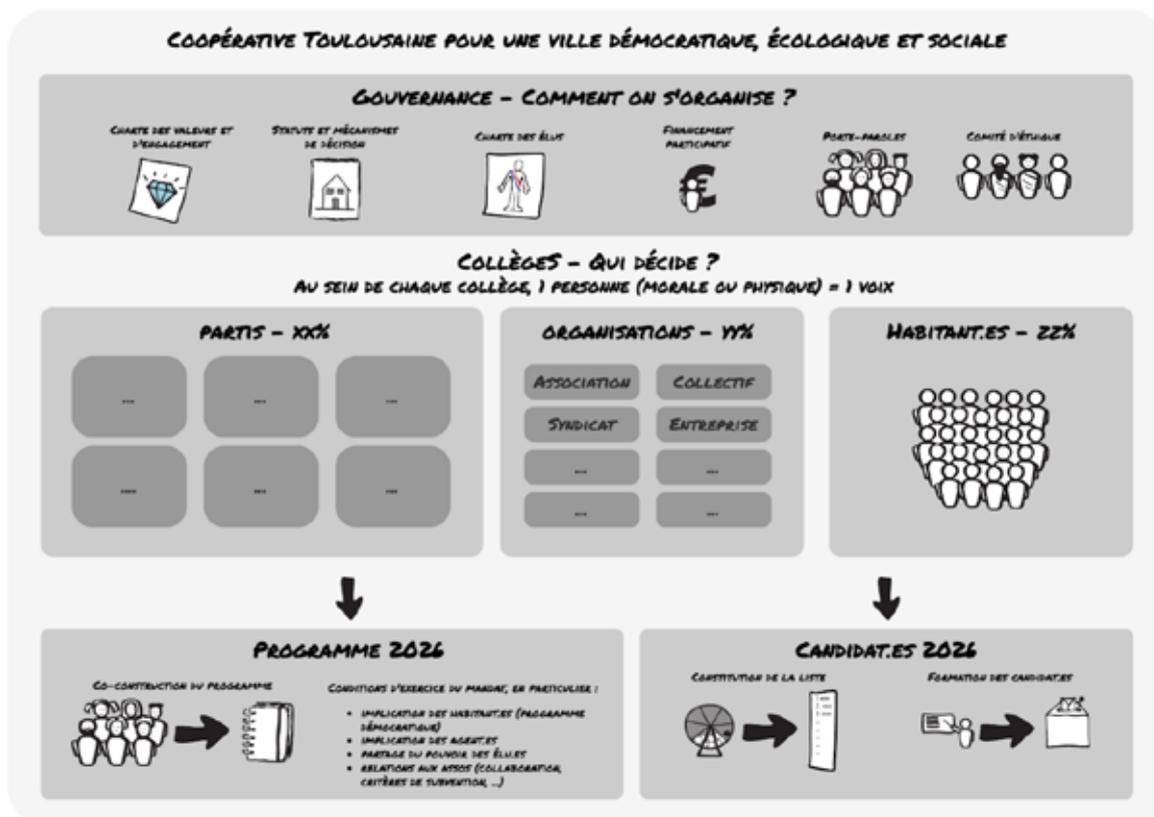


Schéma « Coopérative politique et citoyenne pour les élections municipales de 2026 », crédit site Internet d'Archipel Citoyen

La Fondation Jean Jaurès dans sa note publiée en septembre 2024 « *La coopérative politique : un second souffle pour la social-démocratie ?* » explore l'idée de promouvoir des modèles de gestion coopératifs au sein des organisations politiques, tant à l'échelle nationale que locale.

Elle met également en avant **l'opportunité que constituent les élections municipales de 2026** pour « tester cette nouvelle manière de faire de la politique »³.

La pensée archipelique

Archipel Citoyen tire entre autres son nom du **concept d'archipel** développé par le poète et philosophe martiniquais **Édouard Glissant**. Ce dernier proposait de réfléchir à la diversité et aux interconnexions des **différentes cultures et identités**⁴ perçues comme des **processus dynamiques**. Plutôt que de penser ces différences comme des îles isolées, il proposait de considérer les différentes relations pouvant être tissées pour rattacher, même finement, ces îles les unes aux autres et en faire des **archipels**.

En s'inspirant de la philosophie d'Édouard Glissant, *Archipel Citoyen* invite à **tisser des liens entre ces îles que représentent les collectifs d'habitant·es** d'abord, voire les forces **politiques organisées que sont les partis politiques** dans un second temps. Pour tisser ces liens, il s'agit de reconnaître la pluralité des formes et manières de s'organiser qui préexistent — **les identités racines** — puis d'identifier les modèles relationnels de coopération possibles avec chaque style de collectif ou force politique — **l'identité relation** — tout en se protégeant et en veillant à ne pas compromettre les valeurs fondamentales portées par le collectif.

“ *La France Insoumise, le Parti Socialiste et les autres partis ont chacun leur identité racine très spécifique et souvent extrêmement ancrée. Les LCP ont une identité racine plus spontanée ou en cours de construction qui se déploie autour d'une logique de gouvernance partagée dans l'idée de fédérer ou rendre possible les coopérations entre les différents collectifs et la LCP. La question c'est : comment on tisse des relations entre ces identités racines, qui peuvent être assez éloignées, pour créer une identité relation qui est différente et permet de soutenir cette relation ? Il faut qu'il y ait une acceptation à ce que ça bouge, à se décaler de ses habitudes pour fonctionner autrement. Ça mérite de définir cette identité relation précisément avec chaque parti, en identifiant notamment là où les efforts devront être les plus importants pour se joindre à une dynamique de LCP.* ”

un membre du collectif Archipel Citoyen

4 / GLISSANT Edouard, *Poétique de la Relation, Poétique III, Collection Blanche, Gallimard, 1990, 248 pages*

● L'exemple de la désignation de la tête de liste à Poitiers Collectif

Les LCP défendent un **choix collectif de la tête de liste** afin que sa légitimation soit portée par l'ensemble du collectif et pas uniquement par un groupe restreint. Ce principe de désignation peut contraster avec une approche plus classique consistant à choisir préalablement une tête de la liste et, ensuite seulement, à rassembler autour de sa personne. Afin d'y parvenir, les LCP ont été nombreuses à recourir à **une élection sans candidat·e**. Avec cette méthode, ce sont les membres du groupe qui proposent des

personnes pour remplir une fonction, **sur la base de compétences et de qualités déterminées collectivement et au préalable**. Plutôt que s'imposent, par le jeu des égos, des figures charismatiques et parfois autoritaires, ce mode de désignation vise à faire émerger des profils qui *a priori* ne se seraient pas forcément sentis légitimes, des personnes qui ont tendance à se mettre plus spontanément au service du collectif. Un certain renouvellement a ainsi été porté à la tête des LCP en 2020 du fait du recours à cette méthode de désignation ↪ (cf. **Féminiser la politique. Des méthodes de désignation pour faire émerger des femmes**).

3 / « *La coopérative politique : un second souffle pour la social-démocratie ?* », LEANDRI Noam, LAUNOIS Hubert, Notes, *La Fondation Jean Jaurès*, 18/09/24

Au-delà du renouvellement dans la représentation des LCP, la méthode de l'élection sans candidat-e ouvre un espace d'expression qui participe à un **processus de légitimation du collectif envers la personne choisie, tout autant que de redevabilité de cette dernière à l'égard du collectif**. En effet, à la phase d'objectivation des qualités et compétences requises pour la fonction à pourvoir, s'ajoute une phase d'expression, d'écoute et de résolution à partir de préférences et d'objections⁵ émises au sein du groupe. L'expression de ces désaccords permet de traiter collectivement et en transparence des enjeux relationnels, des frustrations ou des divergences de vue plutôt que de les conserver en angle mort et qu'elles altèrent la vie du collectif de façon larvée. **Surmonter collectivement ces désaccords aide le groupe à choisir la tête de liste et contribue à ce que cette personne se sente au service du groupe.**

À Poitiers, la désignation de la tête de liste **Léonore Moncond'huy, membre d'EELV (aujourd'hui Les Écologistes) et conseillère régionale de la Nouvelle-Aquitaine**, s'est faite à l'issue d'une élection sans candidat-e. Cette candidature n'a pas été sans provoquer de désaccords au sein de *Poitiers Collectif*, certains membres non affilié-es à une structure partidariaire **s'opposant à l'idée qu'une personne issue d'un parti politique occupe cette position**. Pour autant, pour ces mêmes raisons, elle en constitue un moment fondateur pour le collectif comme pour la tête de liste car elle a permis à la dynamique habitante de se réaffirmer, notamment vis-à-vis des partis politiques.

“ *L'objection principale était qu'avoir une tête de liste encartée ferait disparaître publiquement notre ADN participatif, pas en fonctionnement, mais en tout cas, vis-à-vis de l'extérieur.* ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue

Après 4h30 de discussion et une certaine « fatigue », les trois personnes opposées à la candidature de Léonore Moncond'huy ont fini par lever leur objection après avoir obtenu la garantie que la communication du collectif veillerait à préserver l'identité participative de la démarche. Ce moment difficile a néanmoins été déterminant pour le succès de *Poitiers Collectif*, en **offrant l'opportunité de réaffirmer les valeurs fondamentales portées**

par la liste et incarnées par sa tête de liste. Pendant la campagne et aujourd'hui encore pendant son mandat, l'équipe de Poitiers, jusqu'à sa maire, revendiquent et défendent leur identité habitante, participative et collégiale.

“ *Je crois que ça a été très fondateur pour Léonore – la tête de liste et aujourd'hui maire – parce qu'elle a compris que c'était essentiel pour nous d'être une liste citoyenne et participative, et, qu'une fois élu-es, notre fonctionnement interne reste collectif et égalitaire entre la maire et l'ensemble des élu-es. Bien qu'elle soit chez Europe Écologie Les Verts [Les Écologistes], c'est elle qui rappelle systématiquement qu'on est un collectif, une équipe. Elle ne dit jamais “je”, elle dit toujours “nous”. C'est un détail, mais pour nous, ça compte énormément. Je pense que ces quatre heures trente, c'était un peu de souffrance, mais ça reste un moment fondateur.* ”

une membre de Poitiers Collectif aujourd'hui élue

● **Le phénomène de capture du drapeau**

La qualité de l'élection pour désigner la tête de liste peut toutefois ne pas suffire pour préserver la démarche habitante d'une nouvelle tentative de phagocytage par les partis politiques. En effet, la tête de liste peut être « capturée » par ces derniers. Ce phénomène de « **capture du drapeau** » a pu être observé dans les grandes villes et mener à **l'éloignement de la tête de liste du reste des membres du collectif d'habitant-es**, voire à son **isolement**. La campagne étant très intense et source de pression (notamment médiatique) pour les têtes de liste, bénéficier d'un entourage et d'un soutien solide est d'une importance capitale. Toutes les attentions sont les bienvenues de la part des autres membres de la liste : faire les petites mains, accompagner la tête de liste aux différents rendez-vous, debriefer des journées, apporter un soutien émotionnel, encourager lors des moments d'exposition médiatique, etc. Le risque de capture de la tête de liste intervient lorsqu'un petit groupe de personnes se constitue autour d'elle afin de « se rendre indispensable ». Ce petit groupe est souvent composé de jeunes militant-es politiques, disponibles pour se dédier à la campagne, partageant la culture du chef, de la loyauté et cherchant à se placer dans le sillon d'une personne destinée à accéder à un poste de pouvoir.

5 / Avec la méthode de décision à zéro objection, pratiquée ici lors de l'élection sans candidat-e, une objection peut être posée lorsqu'une personne estime qu'une proposition présente un risque significatif, soit pour le collectif, soit pour elle-même ↪ (cf. **Retour d'expérience de Fréquence Commune. Démocratie délibérative**).

Afin d'éviter que celle-ci ne se retrouve isolée et sous l'influence des partis politiques, perdant ainsi de vue les idées portées par la LCP, les collectifs d'habitant-es insistent sur **l'importance de cette présence et de prendre du temps avec la tête de liste**.

“ Le risque là-dedans, c'est de perdre le contact avec la tête de liste. Plus il y a un environnement néfaste autour de la tête de liste, moins ça donne envie d'aller passer du temps avec elle, de prendre un petit déjeuner avec ces personnes. C'est tout bête. Mais du coup, il y a une forme de distance qui s'était créée, et presque à un moment, je sentais que la tête de liste qu'on avait désignée n'était plus accessible. ”

un membre d'Archipel Citoyen

L'entre-deux-tours

Si la LCP d'initiative habitante et non partidaire peut décider de partir seule en campagne pour les élections municipales, la possibilité d'une **alliance avec les partis politiques** peut de nouveau se poser **en fonction des résultats du premier tour. La période séparant le premier et le deuxième tour des élections municipales est un moment très court, pouvant mener à des réelles reconfigurations** auxquelles une LCP doit être préparée.

“ C'est super important de penser au deuxième tour, parce qu'un collectif citoyen, n'a concrètement pas le temps en 24 heures de réfléchir à une décision et de la poser collectivement. On est toutes et tous sous la pression à ce moment-là. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd'hui élu

ayant toutes les deux accepté ce contrat, c'est une **nouvelle liste fusionnée** qui s'est présentée et a gagné au second tour avec 52% des voix, obtenant 30 sièges sur 39, dont 11 pour la LCP SMJD.

“ On a pu bâtir un contrat de coopération. On s'est alliées et on a finalement gagné au second tour. Mais sur la base d'un contrat très clair qui déterminait à la fois les conditions d'élection au deuxième tour, les délégations, le nombre d'adjoint-es pour chaque liste et un contrat de gouvernance à mettre en œuvre si on était élu-es. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd'hui élu

À Saint-Médard-en-Jalles, lors du premier tour (mars 2020), le maire sortant (*Mouvement démocrate — MoDem*) est arrivé en tête avec 38% des suffrages. La liste d'union de gauche *Saint-Médard Pour Vous*⁶ (*SMPV*) du candidat *Génération-s* Stéphane Delpyrat-Vincent ayant recueilli 28% des suffrages, a directement contacté la LCP *Saint-Médard-en-Jalles Demain* (*SMJD*) ayant obtenu 17% des voix pour proposer une fusion. En raison de la crise sanitaire qui a repoussé le second tour au mois de juin 2020, les membres de *SMJD* ont eu l'opportunité dans ce contexte inédit de prendre le temps nécessaire pour réfléchir aux modalités de cohabitation des deux listes en définissant un **contrat de coopération** avec *SMPV*. Les listes *SMJD* et *SMPV*



6 / Liste d'union de gauche composé de membres du *PS*, de *Génération-s*, du *Parti radical de gauche*, du *PCF*, de *LFI* et d'habitant-es

Ce contrat de coopération a été **signé** par les 41 candidat-es de la liste de rapprochement entre SMPV et SMJD pour « expliciter pourquoi et comment les [deux] listes [...] décident de mettre leurs énergies et leurs projets en commun au service des Saint-Médardaises, Saint-Médardais, pour toute la mandature 2020 / 2026 ». Le contrat **détaille les raisons qui ont motivé le rapprochement** entre les deux listes, ainsi que leurs **points communs**, notamment illustrés par leur engagement mutuel dans le [Pacte pour la Transition](#). Les **modalités de cohabitation** ont ensuite été développées. Les **grandes orientations portées** en commun pour la commune ont été listées. Un **schéma municipal co-construit** entre les deux listes et inspiré de la commune de Kingersheim (Haut Rhin, 13 178 habitant-es) — pionnière en matière de démocratie participative et de co-construction avec les habitant-es — a été proposé.

Tous et toutes les élu-es signataires du contrat se sont engagé-es « **à respecter cette démarche de participation citoyenne et accept[er] que les projets validés soient le fruit d'un travail de co-construction avec les parties intéressées et les volontés citoyen-nes** ». Toutes et tous se sont également engagé-es à respecter la **charte des valeurs** et le **code éthique de l'élu-e**, inclus dans le contrat de coopération. Y sont aussi précisés **les modalités d'ordonnement de la liste, de communication commune, la répartition des délégations et des indemnités en cas de victoire, le recours à la méthode de décision à zéro objection** (appelée anciennement « décision par consentement ») **et la composition de la liste au niveau de la métropole**.



Contrat de coopération Saint-Médard Pour Vous - Saint-Médard-en-Jalles Demain relatif au rapprochement des deux listes

*pour le second tour des élections municipales en juin 2020,
conduisant à la création d'une liste commune pour la mandature 2020/2026*

1. PRÉAMBULE

Ce contrat de coopération est signé par les 41 candidat-es de la liste de rapprochement entre *Saint-Médard Pour Vous (SMPV)* et *Saint-Médard-en-Jalles Demain (SMJD)*, dans l'optique du second tour des élections municipales qui, selon l'annonce du premier ministre du 22 mai, se tiendra le dimanche 28 juin 2020.

Dans l'hypothèse où le second tour serait annulé et qu'une élection complète à 2 tours serait reprogrammée en janvier 2021, chaque liste choisirait librement de se présenter seule ou bien de maintenir le rapprochement dont les conditions seraient alors à redéfinir.

Ce document a pour objet d'expliquer pourquoi et comment les listes SMPV et SMJD décident de mettre leurs énergies et leurs projets en commun au service des Saint-Médardaises, Saint-Médardais, pour toute la mandature 2020 / 2026.

Cette coopération se fait dans le respect de nos appartenances et de nos différences. Elle vise à respecter le résultat du 1^{er} tour et, chaque fois que possible, à un équilibre entre les deux listes d'origine.

2. POURQUOI SE RAPPROCHER ?

Parce que nous souhaitons que notre ville aborde de la meilleure des manières les transitions écologique, sociale et démocratique qui s'imposent à nous.

Parce que nous considérons que la participation du plus grand nombre de Saint-Médardaises et de Saint-Médardais, dans la réflexion et la prise de décision pour les sujets majeurs, est indispensable.

Parce que nous ambitionnons de permettre à chacun et chacune de se responsabiliser et de co-construire la ville que nous souhaitons laisser à nos enfants et petits-enfants.

Parce que nous voulons construire ensemble « le monde d'après » face à l'urgence des crises sanitaire et sociale en tirant notamment les enseignements des deux mois que nous venons de traverser.

Ainsi, en analysant nos projets respectifs nous y avons trouvé de nombreux points communs. De nombreux habitants et habitantes partagent cette analyse, comme ils et elles l'ont exprimé durant la campagne du premier tour.

De toute évidence, un élément nous rassemble sans ambiguïté : le *Pacte pour la Transition* signé par les deux listes sur interpellation des membres du collectif *Saint-Aubin* et *Saint-Médard en Transition*.

Nous nous sommes clairement engagés sur la mise en œuvre des 3 principes proposés, sur les

12 mesures sélectionnées par *Saint-Aubin* et *Saint-Médard en Transition*, et également sur des mesures plus spécifiques proposées par chacune des deux listes.

Ce sur quoi nous nous engageons est rappelé plus en détails dans les 2 pages ci-après.



D'après le [contrat de coopération Saint Médard Pour Vous - Saint-Médard-en-Jalles Demain](#)

Les deux listes ont minutieusement négocié et établi tous les points qui leur semblaient importants en vue de leur potentielle cohabitation au sein de la municipalité. Certain-es élu-es issu-es de la liste *SMJD* regrettent toutefois de ne pas avoir assez précisément détaillé les **modalités de cohabitation et de fonctionnement au niveau de la métropole**, échelon de décision important.

“ Deux de nos élu-es issu-es de partis ont voté [à la métropole] pour la Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Toulouse sans nous poser la question, il n’y a eu aucun débat. Donc il faut un peu penser à tout et ce n’est pas toujours facile. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd’hui élu

Certain-es ont également pu partager l’importance de s’assurer que **l’ensemble des membres des deux listes soit informé-es** des négociations menées entre les deux tours. Cette transparence est garante de l’adhésion de toutes et tous à un projet véritablement partagé.

“ C’est 3 personnes d’un côté qui ont négocié ce contrat, contre 80 personnes d’un collectif de l’autre côté. Vous voyez la différence de fonctionnement ? Donc, c’est important de s’assurer, que tous les gens qui sont de l’autre côté sont aussi vraiment impliqués dans la décision qui est en train de se prendre. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd’hui élu

Aujourd’hui, les élu-es issu-es de la LCP *SMJD* **parviennent à travailler au quotidien avec la liste d’union de gauche SMPV** et le contrat est « *globalement respecté* », bien que certaines différences de culture et de postures persistent. Ils et elles envisagent même de repartir ensemble pour les municipales de 2026.

“ Ce qu’il se passe depuis 2020 c’est bien mieux pour la vie des gens que si le maire précédent était encore en place. Il faut y aller plutôt que de laisser une situation pourrie ou laisser la place à d’autres. Mais il ne faut pas le faire n’importe comment et à n’importe quel prix. Il faut anticiper et présenter aux partis politiques ce qu’on propose. ”

un membre de Saint-Médard-en-Jalles Demain aujourd’hui élu

Cohabiter avec les partis pendant la campagne et le mandat : résumé des apprentissages du point de vue des collectifs d'habitant·es

S'organiser et tenir son propre rythme de construction de la liste indépendamment des dires des partis politiques.

Estimer le temps et l'énergie que le collectif souhaite consacrer à expliquer la démarche aux partis politiques.

Rester concentré·es sur l'objectif principal : **aller vers les habitant·es**.

Organiser des évènements pour faire connaître l'initiative aux habitant·es.

Inviter les membres de partis politiques à **rejoindre le collectif à titre individuel**.

Prioriser davantage les structures politiques et les membres qui semblent **réellement prêt·es à rejoindre la démarche sans la travestir**.

Garder confiance en l'approche habitant·e.

Avoir un **cercle cœur fort et soudé au sein de la LCP**.

Sortir de la naïveté en posant et tenant collectivement face aux partis politiques :

- un **cadre relationnel** avec des limites et des procédures de médiation et d'exclusion
- la **facilitation** de tous les temps collectifs
- des espaces pour permettre **l'expression et l'identification des comportements** (et postures) qui **gênent, abîment, oppressent** (afin de ne pas les reproduire dans l'accession au pouvoir), et des **règles** pour les réguler, les limiter, les rejeter
- **l'exclusion des partis politiques de la gouvernance officielle de la liste** (et du collectif de campagne). Des membres de partis politiques peuvent occuper des postes à responsabilité ou faire partie du cercle de coordination, au titre de leur implication dans le mouvement, mais pas parce qu'ils et elles représentent un parti au risque de faire entrer des rapports de force dans le quotidien du mouvement
- l'obtention d'un **droit de regard** sur les candidatures proposées par les partis politiques dans la liste afin de privilégier les personnes qui sont impliquées dans le collectif et éviter les candidat·es opportunistes non investi·es ou aux antipodes de la démarche de LCP (en termes de posture ou de vision démocratique)
- l'objectif que **plus de la moitié** des candidat·es de la LCP et des élu·es de l'équipe municipale soient des personnes non encartées
- le **choix collectif de la tête de liste**

Avoir un **groupe de personnes non encartées préparées** à tenir le rapport de force avec les partis politiques (îlot d'habitant·es).

Travailler à une **identité relationnelle** (démocratique, politique, collective) avec chaque parti politique en clarifiant les modalités de travail, les modalités de relation pour construire et gagner ensemble, et en veillant à l'accueil des nouveaux

et nouvelles et à la clarté de la place qui leur est laissée dans le collectif.

Anticiper les stratégies de placement des candidat·es des partis politiques et **prévenir les tentatives de détournement** des outils d'intelligence collective notamment lors des moments à forts enjeux stratégiques : la désignation des candidat·es, de la tête de liste,

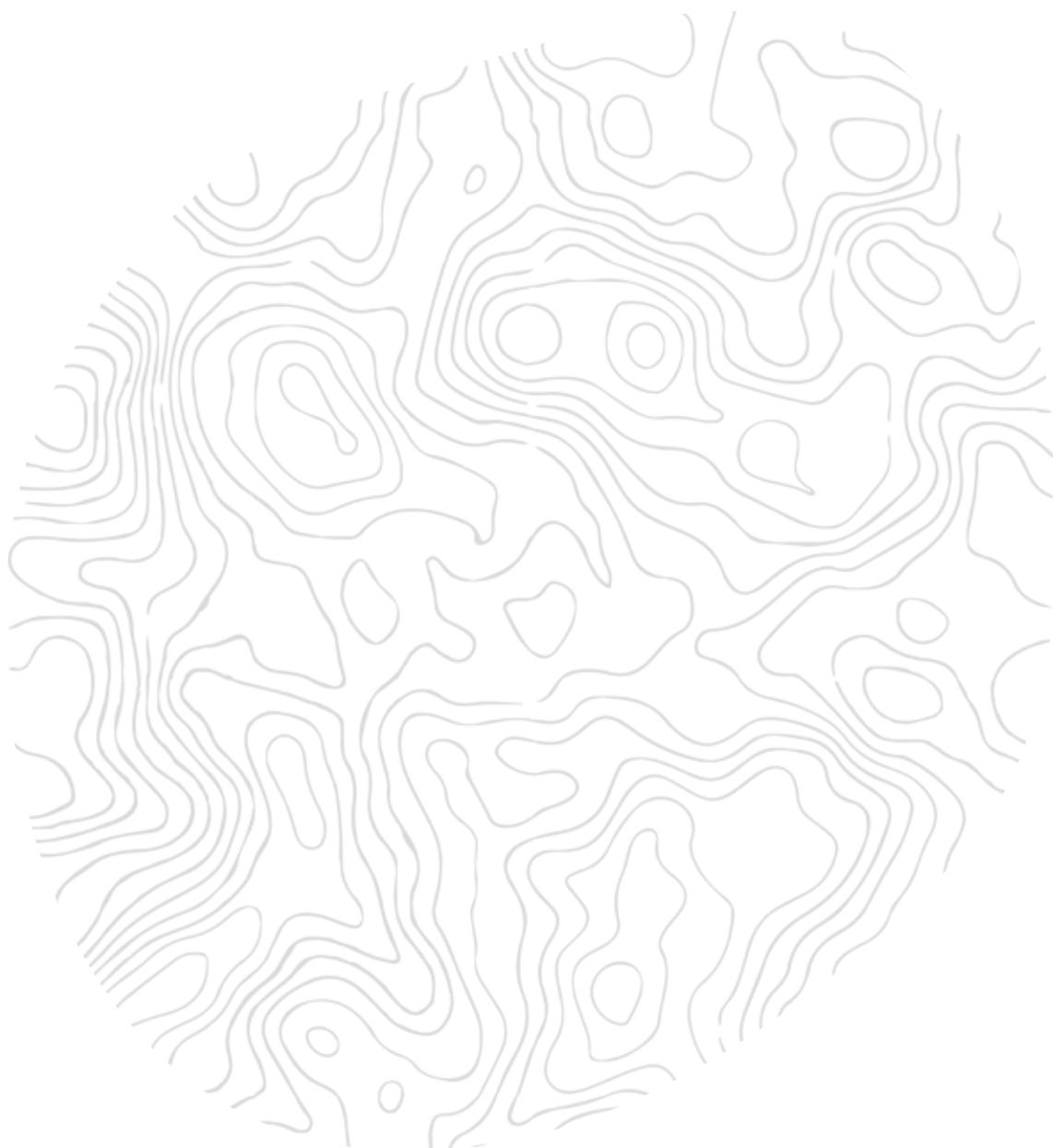
l'ordonnancement de liste, les places charnières de la liste, l'entre-deux-tours .

Ne pas perdre contact avec la **tête de liste**.

Prendre soin des membres du collectif, des personnes mises de côté lors du choix des candidat.es notamment et **prévenir l'épuisement**

Anticiper l'entre-deux-tours et les conditions de cohabitation avec les partis politiques pendant le second tour et le mandat.

Lors des négociations de l'entre-deux-tours, **s'assurer que l'ensemble des membres** de chaque liste soit informé des négociations menées et non seulement quelques un-es.





L'ÉPREUVE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

● **INTRODUCTION** – p.252

● **DÉPOLITISATION
ET DÉ-DÉMOCRATISATION
DE L'INTERCOMMUNALITÉ** – p.256

Un impensé démocratique – p.256

**Le pouvoir municipal : tiraillé entre
stratégie de résistance et de survie** – p.257

Le coup de force du national – p.258

**Gouvernabilité et démocratie
intercommunales : une non-priorité** – p.259

● **POLITISER L'INTERCOMMUNALITÉ** – p.260

**Un angle mort de la campagne électorale
de 2020** – p.260

**Des initiatives marginales au temps de la
campagne électorale de 2020** – p.262

Un enjeu central pour 2026 – p.263

**Mieux anticiper la mise en place de
l'exécutif, du bureau et du conseil
communautaires** – p.266

**L'épreuve intercommunale pour les
communes participatives** – p.268

● **JOUER LE JEU... OU PAS ! : DES
TENTATIVES QUI ATTESTENT DE MARGES
DE MANŒUVRE** – p.272

Défaire les logiques en place – p.272

Investir un travail qualitatif et humble –
p.273

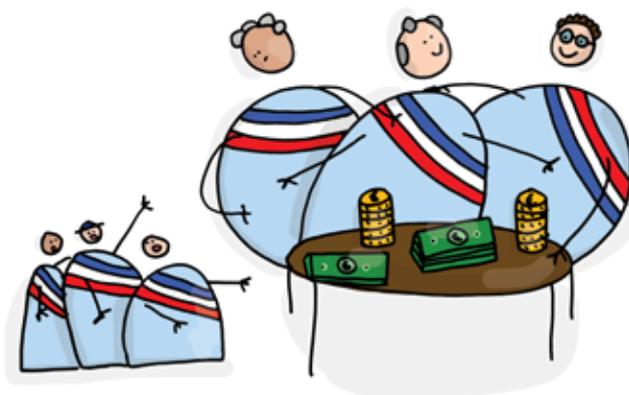
**Mobiliser un des atouts de
l'intercommunalité : ses services** – p.274



INTRODUCTION

“ *L’intercommunalité comme la démocratie sont des affaires trop sérieuses pour être laissées aux seul-es élu-es.* ”

Fabien Desage et David Guéranger¹



Alors qu'elle organise la vie quotidienne locale dans des secteurs aussi importants que l'urbanisme, la mobilité, les déchets, le logement, le développement économique, l'environnement ou encore l'assainissement et l'eau², **l'intercommunalité** — c'est-à-dire des Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) que sont les communautés de communes, les métropoles, les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines — **est encore peu comprise et peu visible des habitant-es voire de certain-es élu-es locaux-les.**

Elle reste **insuffisamment saisie politiquement lors des campagnes électorales des municipales.** Cela fut le cas des listes citoyennes et participatives (LCP) candidates en 2020. **Complexe et technique**, les candidat-es qui en 2020 avaient souhaité faire de la question intercommunale un enjeu de la campagne s'étaient vu reprocher le fait d'alimenter un débat de technocrates, hors sujet. Il semble que pour les prochaines élections de 2026, la préoccupation pour l'intercommunalité soit devenue **plus centrale** dans la préparation de la campagne des LCP. **Derrière les enjeux de compétences et de budget à l'aune desquels on observe habituellement le fait intercommunal, réside bel et bien la question des choix politiques.**

“ *... déchets, énergie, transports, etc. relèvent de l'interco ou la métropole, comment veux-tu faire de la participation citoyenne sur des sujets si importants pour les gens dans leur quotidien si tu n'en as pas la compétence?* ”

une maire

Qui décide et avec quelle légitimité (politique, démocratique, électorale) ? Comment ces décisions se prennent-elles (gouvernance) au sein de l'intercommunalité et en lien avec la gouvernance communale des municipalités qui la composent ? Avec quelle transparence ? Quel est l'intérêt général défendu derrière ces choix politiques (la défense des intérêts de chaque commune, du territoire intercommunal, du bassin de vie, au nom de quels équilibres, selon quels principes de péréquation, de redistribution, etc.) ? Pour quel projet de territoire et quelle finalité politique sont établies les politiques publiques de l'intercommunalité ? Quel est le rôle et le poids politique de la force administrative et de l'expertise qui se trouvent dans ces instances intercommunales ? Quels sont les rapports de force et d'influence (politiques, économiques, spatiaux, historiques, etc.) qui sont à l'œuvre de la fabrique politique au sein des intercommunalités ? Quelle place est faite aux habitant-es pour les rapprocher des décisions intercommunales qui les concernent ? **Pour les communes participatives, démocratiser l'intercommunalité, en prolongement et en articulation avec la démocratisation qu'elles engagent dans leurs municipalités, est une épreuve de leur mandat municipal actuel et apparaît comme un enjeu de plus en plus central. Un champ d'expérimentation et d'analyse insuffisamment étayé pour le moment et qui est d'ores et déjà au cœur des priorités du mandat 2026-2032 à venir.**

1 / DESAGE Fabien et GUÉRANGER David, *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Éditions du Croquant, 2011, 229 pages

2 / Le 1^{er} avril 2025 a été finalement adoptée une proposition de loi visant à revenir sur le principe de transfert obligatoire des compétences eau et assainissement aux communautés de communes avant le 1^{er} janvier 2026 : [Proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement »](#)

L'INTERCOMMUNALITÉ EN 2022

Chiffres clés

66 000 élus intercommunaux

272 300 agents
3^e employeur territorial

11,8 milliards d'euros de commande
publique en 2021
soit 179 euros par habitant

1255 bassins de vie

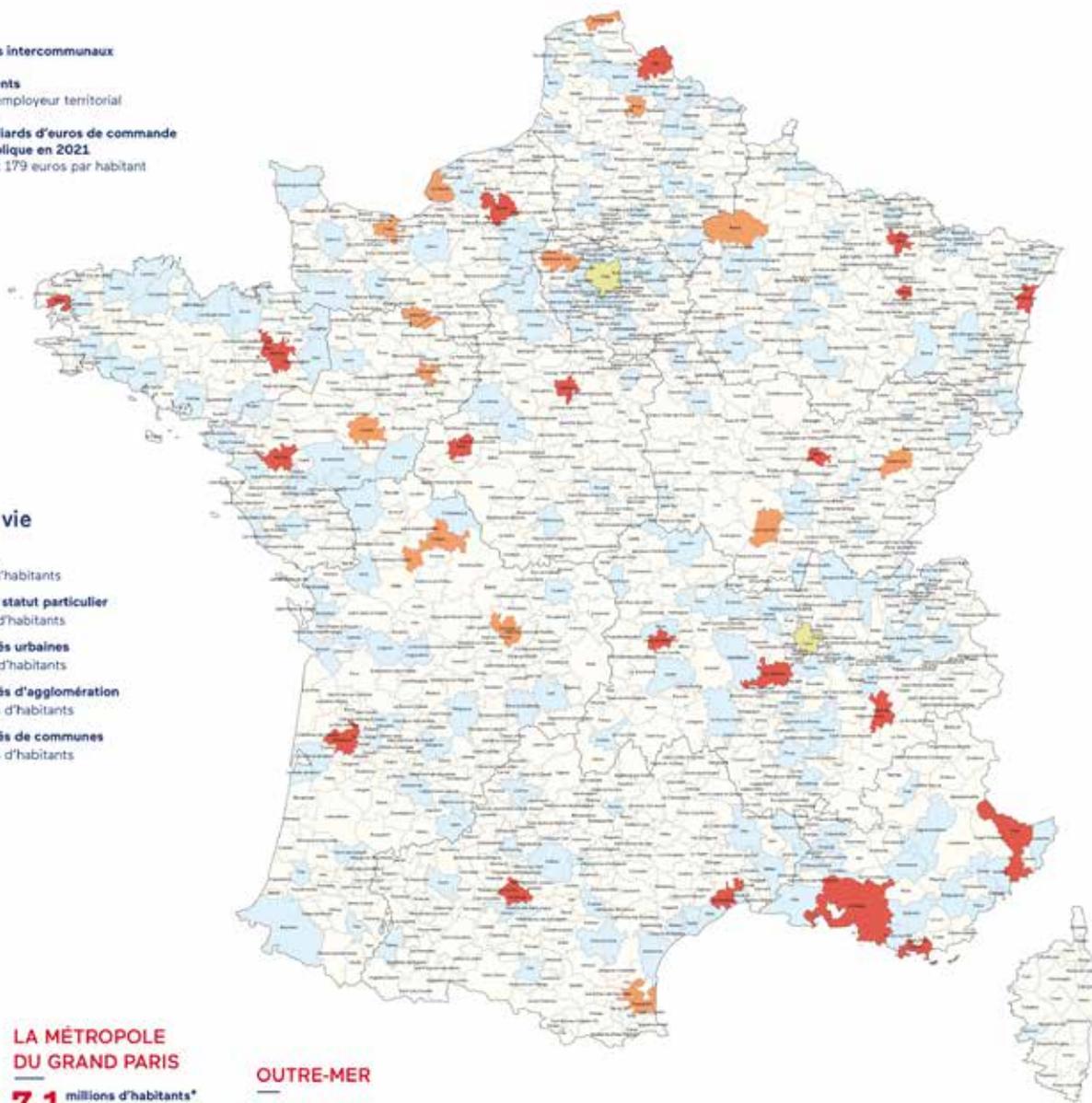
20 métropoles
11 millions d'habitants

2 métropole à statut particulier
8,5 millions d'habitants

14 communautés urbaines
2,9 millions d'habitants

227 communautés d'agglomération
23,8 millions d'habitants

992 communautés de communes
21,9 millions d'habitants



OUTRE-MER



crédit carte Intercommunalités de France

Intercommunalité de projet Coopération fédérative EPCI à fiscalité propre

Nombre : 1 254 (Janvier 2025)

Vocation : conduire des projets de développement local

Financement :

- Recettes fiscales directes (entreprises et ménages)
- Dotation financière de l'État

Strates :

- Communauté de communes : au moins 15 000 habitant-es
- Communauté d'agglomération : Au moins 50 000 habitant-es
- Communauté urbaine : au moins 250 000 habitant-es
- Métropole : au moins 400 000 habitant-es (avec le plus de compétences obligatoires de la commune, du département, de la région)

Nb : Collectivité territoriale à statut particulier : Lyon

3 domaines majeurs :

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace (dont le logement et les transports)
- l'environnement

Compétences :

- compétences obligatoires précisément définies par la loi
- compétences « optionnelles » choisies dans une liste fixée par le législateur
- compétences « facultatives » transférées par les communes

Désignation dans les communes de moins de 1000 habitant-es :

Les conseillers communautaires sont automatiquement le ou la maire, le ou la 1^{er-ère} adjoint-e, etc. ... selon l'ordonnancement de la liste municipale et du nombre de sièges dévolus à la commune au conseil communautaire

Élection dans les communes de 1000 habitant-es et plus :

Depuis 2014, élection au suffrage universel sur une liste mentionnant les élu-es communautaires et les élu-es municipaux-les

Intercommunalité de gestion Coopération associative EPCI sans fiscalité propre

Nombre : 8 777 (Janvier 2023)

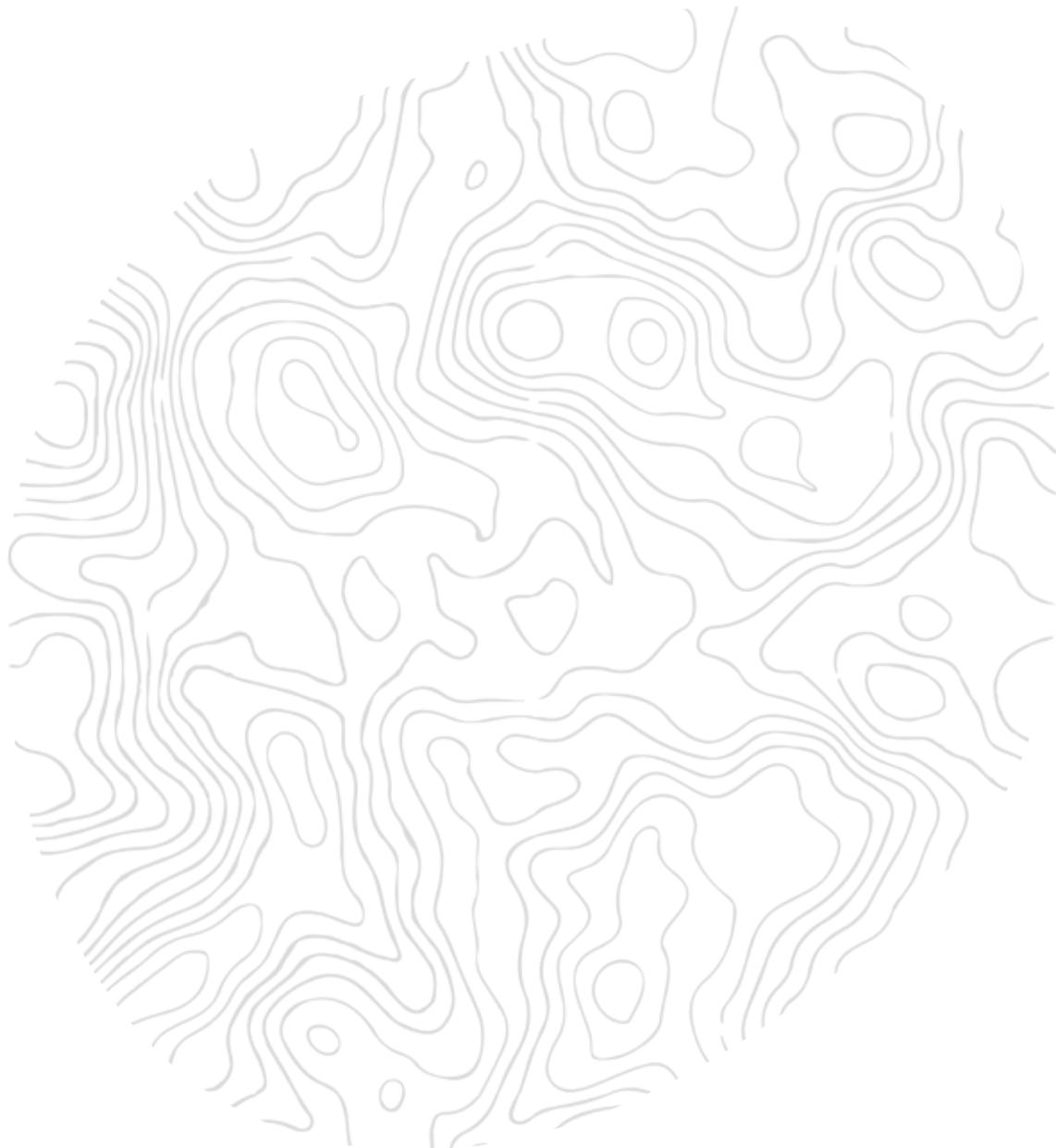
Vocation : gérer des services publics locaux

Financement :

- Contributions reversées par les communes membres
- Recettes fiscales indirectes
- Dotations financières de l'État
- Le produit des taxes, contributions ou redevances perçues en contrepartie de leurs services
- Aides (Union européenne)

Strates :

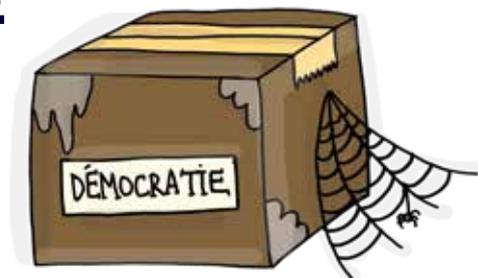
- Syndicat de communes à vocation unique
- Syndicat de communes à vocation multiple
- Établissements publics territoriaux
- Syndicats mixtes
- Pôles métropolitains : intercommunalités qui travaillent entre elles
- Pôles d'équilibre territorial et rural



DÉPOLITISATION ET DÉ-DÉMOCRATISATION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

“ Les intercommunalités restent assez opaques avec un impensé de la participation citoyenne alors que les compétences clés sont dedans. ”

une élue municipale et de communauté urbaine

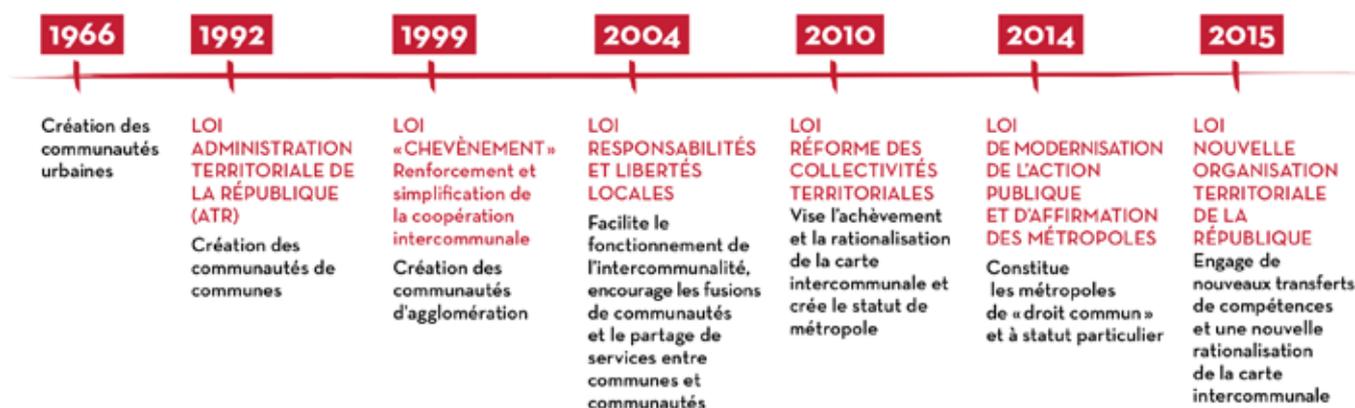


Un impensé démocratique

À travers le temps, l'intercommunalité s'est renforcée par la voie d'une concentration des ressources et des compétences obligatoires, devenant un espace de pouvoir politique et d'affrontement politique local aux mains des maires, fragilisé par son impensé démocratique au sein du bloc local (commune et intercommunalité). La perspective intercommunale en France repose sur l'histoire et l'intention de coopération et de mutualisation entre les communes, au service des territoires qui les rassemblent.

Ce présupposé de départ se heurte dans les faits à des réalités de compétitions politiques entre maires, de concurrences entre communes ou territoires, de déséquilibres locaux entre ville et ruralité, de conflits de valeurs et de priorités entre des intérêts sociaux, économiques, écologiques, etc. La logique de coopération se crispe dès lors qu'il ne s'agit plus de regroupements volontaires mais obligatoires, du fait de la loi notamment (ex : Loi NOTRe¹).

CHRONOLOGIE DES LOIS ORGANISANT L'INTERCOMMUNALITÉ EN FRANCE

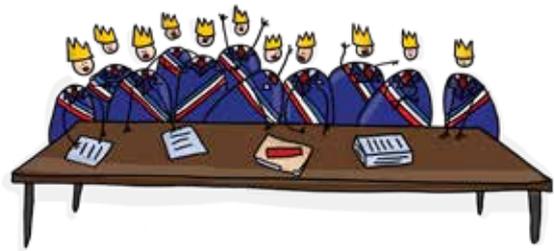


crédit [Qu'est-ce que l'intercommunalité ?](#), 2020 - 2026, Assemblée des Intercommunalités de France (AdCF)

1 / [Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République](#) (dite « loi NOTRe ») qui rend obligatoire le rattachement des communes à un ensemble intercommunal et prévoit des transferts de compétences obligatoires aux intercommunalités.

La gouvernance intercommunale peut accentuer ces asymétries en se rendant plus favorable aux communes et aux maires (particulièrement masculins²) détenteur·rices d'un poids politique, démographique ou économique. Certain·es voient dans l'intercommunalité un processus de consécration des maires, confortant un «*présidentialisme municipal*» et concourant à «*une professionnalisation politique à travers l'accès aux fonctions de vice-président·es, généreusement distribuées et statutairement intéressantes car échappant aux règles sur le cumul des mandats*».

La gouvernance intercommunale est aussi décriée pour une certaine opacité des décisions qui seraient prises entre maires influent·es, lesquelles privilégieraient, sous une forme de «*troc ou de consensus*», une logique de «*guichet de l'EPCI*» afin de «*maximiser l'obtention de ressources pour leurs propres communes*»³.



Le pouvoir municipal : tiraillé entre stratégie de résistance et de survie

Si les maires concentrent beaucoup de pouvoirs au sein des intercommunalités, ils et elles se présentent également en résistance au déploiement de cette échelle supra-locale. Ce à quoi certain·es rétorquent que les maires se cachent aussi derrière ce prétexte pour perpétuer des formes de notabilité, de capture du pouvoir et de règne dans leurs municipalités, sans d'ailleurs faire preuve de plus de transparence ou de démocratie. Plus généralement, les maires redoutent la disparition d'un échelon municipal qui serait vidé de ses moyens, de sa force politique et de ses capacités à agir («*coquille vide*»). Des municipalités qui seraient subordonnées à l'intercommunalité, laquelle contribuerait à une

perte de proximité avec des habitant·es alors que ces derniers·ères sont déjà malmenés par la disparition des services publics au plus près d'elles et eux. Ce phénomène est d'ailleurs en partie observable à travers la plus grande propension à démissionner de leur mandat des élu·es municipaux·les non communautaires, découragé·es par une incapacité grandissante à agir. Toutefois, l'argument d'être «*pris en tenaille entre des intercommunalités qui montent en puissance et un État qui peine à leur faire confiance*» est également invoqué par les élu·es communautaires et maires démissionnaires en nombre lors de ce mandat 2020-2026⁴.

2 / Seulement 11,6% de femmes sont à la tête des exécutifs intercommunaux en 2020 (elles étaient 7% en 2014) selon les données récoltées et cartographiées par [Intercommunalité de France](#) et 35% siègent dans les conseils des groupements de communes à fiscalité propre (communautés de communes, métropoles, etc.) selon l'[INSEE](#), les conseils communautaires n'étant que partiellement soumis à la parité

3 / Recension par REIGNER Hélène, politiste et professeure en aménagement et urbanisme à l'université d'Aix Marseille, de l'ouvrage *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales* de DESAGE Fabien et GUÉRANGER David aux Éditions du Croquant (2011), dans [Open Journal Editions](#)

4 / «*Une aggravation surprenante, même s'il y a souvent un pic à mi-mandat. L'accélération a été mesurée par Martial Foucault, professeur à Sciences Po Paris, qui a beaucoup travaillé sur le sujet des élu[es]s locaux[es]. Sur le mandat 2008-2014, rappelle-t-il, la moyenne des démissions était de 150 par an ; sur 2014-2020, elle était de 250 par an ; de 2020 à 2023, elle était de 450 par an. De son côté, le cabinet de Mme Vautrin donne ces moyennes : 485 démissions annuelles sur le mandat précédent ; 529 depuis 2020.*», [Avec la hausse des démissions de maires, la crainte d'un « crash démocratique »](#), *Le Monde*, 20/11/24

Le coup de force du national

Par ailleurs, au prétendu volontarisme de communautés de projet, **se sont imposées des compétences obligatoires définies par le niveau national, qui forcent la main à la coopération entre communes, en discordance parfois avec les réalités, capacités et volontés locales**⁵. L'État, par l'intermédiaire des Préfets de département, est également un acteur majeur du développement de l'intercommunalité en France. Au-delà de son pouvoir d'autorisation ou d'initiative dans la création ou la dissolution d'EPCI, *via* les préfets, **l'État orchestre la configuration du paysage intercommunal avec des intentions de rationaliser, simplifier et alléger le millefeuille territorial à la française**. Outre son énorme impact sur les **capacités budgétaires locales**, l'État décrète les **orientations politiques prioritaires** et contribue à **techniciser et spécialiser**, à travers des blocs de compétences, l'action publique territoriale. **Celle-ci n'en devient que plus complexe et dépolitisée.**

“ *Ce qui modifie la nature de l'intercommunalité, et son lien aux communes, c'est qu'elle devient aujourd'hui le maître d'œuvre de l'État dans la territorialisation de ses politiques.* ”

citation issue du [rapport de l'Association des directeurs généraux des communautés de France \(ADGCF\)](#)⁶

Cette décentralisation sous contraintes ressemble davantage à une déconcentration spécialisée qui **impose au niveau local de se cantonner à une vocation gestionnaire**. Cela rend difficile l'élaboration démocratique de réponses politiques que réclament pourtant les habitant-es et les **sujets à enjeux de la proximité** (écologie, logement, services publics, économie, justice sociale, etc.). **Verticalité, spécialité et austérité ne laissent que peu de place à l'organisation d'un débat politique inclusif et d'une articulation constructive entre**

Les principales lois relatives à l'intercommunalité en France

La coopération intercommunale est apparue à la fin du XIX^e siècle ([loi du 22 mars 1890](#)) avec la création d'un [syndicat](#) intercommunal à vocation unique (SIVU). Les premiers SIVU ont été consacrés à la distribution d'électricité et à l'installation des réseaux d'eau, exerçant ainsi des compétences dépassant le simple territoire communal.

En 1959, les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM), puis en 1966, les communautés urbaines tentent de rénover le cadre de la coopération communale. Leur succès est relatif. En 1992, seules 250 de ces structures sont recensées sur le territoire.

À partir des années 1990, l'[intercommunalité](#) connaît un nouvel essor :

- la [loi du 6 février 1992](#) crée les communautés de communes, puis la [loi du 12 juillet 1999](#) instaure les communautés d'agglomération ;
- la [réforme territoriale du 16 décembre 2010](#) fixe l'objectif de simplifier et d'achever la carte de l'intercommunalité. Elle **rend obligatoire l'appartenance à un EPCI à partir du 1^{er} juillet 2013** ;
- la [loi MAPTAM du 27 janvier 2014](#) modifie le paysage de l'intercommunalité, notamment s'agissant des métropoles ;
- la [loi NOTRe du 7 août 2015](#) prolonge ce mouvement en faveur de l'intercommunalité à fiscalité propre, **élargissant les seuils et les compétences obligatoires de ces EPCI**.

[Qu'est-ce que l'intercommunalité ?](#), Vie Publique

5 / La récente [synthèse des auditions](#) suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la thématique : « Renforcer la coopération communes-intercommunalité pour répondre aux défis des territoires » lancé par Citoyens & Territoires Grand Est reprend bon nombre de ces constats dont celui de l'« Obligation d'investir beaucoup de temps et d'énergie sur des transferts de compétences obligatoires « non souhaités et non pertinents pour le territoire aux dépens des sujets souhaités et fédérateurs »

6 / « [2022-2027: quel horizon pour l'intercommunalité ?](#) », Conseil scientifique de l'Association des directeurs généraux des communautés de France (ADGCF), octobre 2023

des collectivités locales qui sont sous le feu des urgences et doivent gérer leur survie. Cette présence étatique, derrière les intercommunalités et via les préfetures, n'est pas sans générer des **heurts et des censures politiques** envers les communes qui prétendraient défendre d'autres orientations politiques ou contester localement celles de l'État. Cette ombre politique de l'État pèse notamment dans les relations intercommunalité-communes participatives. Par ailleurs, **imposer depuis le niveau national une intercommunalité pensée comme une échelle «supra», de substitution à ce que pouvaient accomplir jusque-là les communes, s'entrechoque avec une approche coopérative qui organise l'«inter» au bénéfice d'un territoire.**

“ Si l'on sort de la logique de « substitution » et du « modèle de référence », il y a quand même une ligne de fuite qui peut organiser tout ça, c'est comment on peut penser le fonctionnement du bloc local dans un principe de répartition, non des compétences, mais des responsabilités et des rôles politiques qui fassent qu'il y ait de la place pour deux, la commune et la communauté. ”

citation issue du [rapport de l'ADGCF](#)

Gouvernabilité et démocratie intercommunales : une non-priorité

Le maillage territorial en faveur d'EPCI moins nombreux mais toujours plus grands — même si certains peinent à couvrir leurs bassins de vie en extension — pose la double question de la **gouvernabilité d'intercommunalités** réunissant jusqu'à plus de 50 communes en leur sein et de la **distance grandissante que cela instaure dans la relation de ces super-structures aux habitant-es des communes qui les composent.**

“ Ça devient trop grand, ça devient presque un département. ”

*une élue de communauté de communes
comprenant près de 60 communes*

Les élu-es des communes peinent à trouver leur place et à faire ensemble dans les intercommunalités. Et si tout le monde s'accorde sur le fait que **l'action publique intercommunale ne peut se passer davantage des habitant-es pour fonctionner, les intercommunalités ne sont pas encore en mesure de leur donner vraiment cette place.** La [loi Valls du 17 mai 2013](#) (en vigueur depuis 2014) visait à garantir l'association des habitant-es aux décisions intercommunales en organisant l'élection au suffrage universel direct des conseiller-ères communautaires ou métropolitain-es dans les communes de plus de 1000 habitant-es, grâce à un bulletin de

vote comportant deux listes lors de l'élection municipale. À cela s'ajoute le cas un peu particulier de la métropole de Lyon dont les conseiller-ères métropolitain-es sont élu-es au suffrage universel direct depuis 2020. Dans les faits, **la démocratie du bloc local reste « évanescence »** et alors que « le déficit démocratique de l'intercommunalité (Demaye, 1999 ; Caillosse, Le Lidec, Le Saout, 2007⁷) était présent sur l'agenda politique et institutionnel au début des années 2000, cette thématique semble avoir disparu ou elle est discutée dans des arènes très spécialisées »⁸.

Les logiques de compétition, de marginalisation, de substitution, de verticalité, d'inégalité, d'intérêts particuliers, de monopoles, d'opacité, etc. vont à rebours d'une intercommunalité de coopération au service du développement territorial et **alimentent la logique d'intercommunalité subie.** Ce constat revient à adresser la question des **conditions politiques, de gouvernance et de délibération démocratique qui peuvent rendre possibles cette coopération, cette mutualisation, l'équité et le développement local des communes réunies au sein des EPCI.** Ces conditions interrogent notamment **la relation commune-intercommunalité et la démocratisation du bloc local, c'est-à-dire tant celle des communes que celle des intercommunalités, et les relations politiques et démocratiques qu'elles doivent tisser entre elles.**

7 / DEMAYE Patricia, « La recherche de la démocratie intercommunale », *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, PUF, 1999 et CAILLOSSE Jacques, LE LIDEC Patrick, LE SAOUT Rémy, « Le procès en légitimité démocratique des EPCI », *Pouvoirs locaux*, n° 48, 2001

8 / dir. LEFEBVRE Rémi, VIGNON Sébastien, *Politiser l'intercommunalité ? Le cas des élections locales de 2020*, Éditions Septentrion Presses Universitaires, Collection Espaces Politiques, Villeneuve-d'Ascq, 2023

POLITISER L'INTERCOMMUNALITÉ

“ On n'avait pas suffisamment travaillé l'articulation entre la commune et l'intercommunalité. ”

une élue municipale dans une communauté urbaine



Un angle mort de la campagne électorale de 2020

L'intercommunalité est perçue comme un sujet technique et d'expert·es qui parle peu aux électeur·ices. Elle sous-tend par ailleurs l'affaiblissement d'un échelon communal progressivement dépecé de ses compétences phares. Pour ces deux raisons, l'enjeu intercommunal a été jusque-là minimisé lors des campagnes électorales municipales¹. Mais il faut également le reconnaître, l'intercommunalité est restée jusqu'en 2020 fort méconnue, incomprise et impensée comme un échelon nécessaire au bon accomplissement des promesses formulées par les différent·es candidat·es à la mairie... et les listes citoyennes et participatives (LCP) n'ont pas fait exception.

Décrypter le paysage et le fonctionnement communal, s'organiser et mobiliser à l'échelle de la commune pour les élections municipales était déjà un défi de taille pour nombre de LCP et de listes plus généralement en 2020. Intégrer à cela la dimension intercommunale et prétendre construire des alliances territoriales — puisque c'est de cela qu'il s'agit — afin de peser dans le fonctionnement du conseil communautaire intercommunal à venir, reposent sur une stratégie et une énergie dont le déploiement par les LCP reste discret.

Analyse des réponses des listes citoyennes et participatives (LCP) auto-référencées auprès de l'association Action Commune en 2020

(à partir d'un questionnaire envoyé en février 2020 à 253 LCP dont 112 réponses valides ont été étudiées)

« [...] Sur la base des réponses recueillies à la question ouverte [la question ouverte visait à demander si l'enjeu intercommunal était traité dans leur campagne électorale et leur programme, et si oui de quelle façon], nous avons, grâce à un recodage, élaboré une typologie en quatre catégories : les approches politique, technocratique, critique et pédagogique.

Tout d'abord, les réponses classées dans la catégorie politique représentent 38 % de l'échantillon et sont les plus répandues. Elles rassemblent des discours qui insistent sur la représentation de la commune et les jeux politico-partisans à l'échelle de l'intercommunalité ou sur l'anticipation de ces rapports de force. L'intercommunalité est abordée comme une arène future de rapports de force politiques, que les colistier[·ère]s envisagent dès la campagne. Les LCP évoquent alors la nécessité de penser leur implantation politique au sein de l'arène intercommunale pour consolider leur position municipale.

1 / « Diverses études ont montré depuis 2001 que les enjeux intercommunaux sont peu présents dans les campagnes municipales (Bué, Desage, Matejko, 2005; Le Saout, 2009, Le Saout, Vignon, 2015) », dir. Rémi LEFEBVRE, Sébastien VIGNON, *ibid*

Ensuite, l'approche « technocratique », qui représente 31% des réponses, consiste à anticiper les compétences intercommunales dans l'élaboration des programmes.

Ici, la prise en compte de l'intercommunalité passe souvent par une énumération de compétences ou de projets sur lesquels les élu[-e]s municipaux[-les] n'ont *a priori* pas la main, et qui exigeront des négociations.

Sous l'étiquette d'approche « critique », on rassemble 18% des réponses, qui mettent en avant la contestation du principe ou de la forme de l'intercommunalité. Les listes portent alors des discours critiques sur le fonctionnement actuel de « leur » intercommunalité, et plus rarement sur l'intercommunalité en général.

Enfin, plus marginalement, les réponses relevant d'une approche « pédagogique » regroupent 12% de l'ensemble. Ici, les listes cherchent à rendre visible l'intercommunalité dans le débat pour la présenter aux électeur[-ice]s. Les colistier[-ière]s affirment alors vouloir porter le thème auprès des électeur[-ice]s, en opposition avec une invisibilité qu'ils regrettent.

En somme, les listes de notre échantillon appréhendent davantage l'intercommunalité comme un espace politique devant être intégré à leur stratégie de conquête électorale que comme un enjeu de réforme, de contestation ou d'éducation populaire. Si le questionnaire ne permet pas de traiter la spécificité des configurations locales, il nous indique clairement que l'intercommunalité est un enjeu à la fois largement partagé mais abordé spécifiquement par les listes participatives en fonction des contextes propres à chacune. [...]»

Extrait de GOURGUES Guillaume, LEBROU Vincent Lebrou, SAINTY Jessica, « [Les listes citoyennes et participatives face à l'intercommunalité : un intérêt partagé mais hétérogène](#) », Politiser l'intercommunalité ? Le cas des élections locales de 2020, dir. LEFEBVRE Rémi, VIGNON Sébastien, 2023

Les LCP ont tenté de s'emparer des compétences thématiques des intercommunalités (urbanisme, déchets, environnement, mobilités, etc.) pour les intégrer à leurs programmes mais nous n'avons que peu de retours sur leurs façons d'en faire des enjeux politiques à mettre en débat et en propositions au cœur de la dernière campagne des municipales. Alors que les LCP s'étaient distinguées par leur capacité à faire de la démocratie communale un cap et un vivier de propositions, de réinvention, le (dys)-fonctionnement démocratique intercommunal n'a été que très peu saisi par ces dernières en termes de propositions alternatives, de renouvellement.

L'immixtion de la question intercommunale a été en revanche constatée à l'occasion des fusions de listes lors de l'entre-deux-tours. Les LCP qui ont entrepris de faire alliance avec d'autres listes candidates ont ainsi dû se projeter sur un possible mandat communautaire à l'heure de la répartition des postes municipaux et intercommunaux au sein de la liste fusionnée.

Cela les a contraintes à se positionner et entrer dans un rapport de force avec des listes qui convoitaient les sièges communautaires tant pour leur poids politique, que pour le caractère stratégique de certains ou encore le montant plus élevé de leurs indemnités. L'expérience de la liste [Nous Sommes](#) à Montpellier a ainsi pu témoigner de ces tractations entre le mouvement municipaliste qui souhaitait, en cas de victoire, conserver la mairie et avait consenti à concéder la présidence de métropole à l'homme d'affaire Mohed Altrad avec lequel ils avaient tissé une alliance qui avait créé tant d'incompréhension².

2 / Voir à ce sujet le documentaire de 52 minutes « [J'irai voter pour vous](#) », réalisé par BACHELOT Manon et co-produit par ArtCam production et Fréquence Commune, qui retrace la campagne municipale de la liste [Nous Sommes](#) à Montpellier en 2020

Des initiatives marginales au temps de la campagne électorale de 2020

Même si elles sont demeurées marginales ou mal recensées, **les LCP ont tout de même fait preuve de tentatives qui ont eu le mérite de saisir cet enjeu intercommunal dans leurs campagnes de 2020.** Ainsi, l'équipe sortante de la mairie de Saillans (Drôme, 1421 habitant-es), issue de la LCP victorieuse en 2014, **a très tôt intégré l'enjeu intercommunal dans la campagne pour sa réélection en 2020.** Après avoir subi un mandat à être marginalisée dans son intercommunalité et en avoir constaté le fonctionnement opaque et non démocratique, **la liste s'est alliée à d'autres listes candidates du territoire intercommunal pour porter ensemble une [Charte de la participation citoyenne de la Vallée de Drôme et du Diois](#)** . Des principes et des engagements de participation citoyenne y compris dans les décisions intercommunales, que les candidat-es signataires faisaient la promesse de tenir une fois qu'ils et elles seraient élu-es municipal-es et élu-es communautaires. Mais le sort électoral défavorable à ces listes alliées en 2020 mettra finalement à mal cette concrétisation à l'échelle intercommunale.

Une dynamique similaire autour d'un **Manifeste pour une nouvelle Métropole³, plus démocratique, est portée dans le giron de la LCP de l'Archipel Citoyen à Toulouse.** Les travaux de recherche de Guillaume Gourgues, Vincent Lebrou et Jessica Sainty⁴ relatent combien **la volonté de réformer et démocratiser la métropole toulousaine était présente aux prémices de la création de la LCP.** Ils observent également **combien il est difficile de politiser et de coaliser autour de cette échelle, pendant la campagne des élections municipales** et en vue de la constitution d'une opposition ou même d'une majorité capable ensuite de prétendre à la présidence de la métropole. Tout porte à revenir à l'échéance et au périmètre municipal. Pour autant, l'Archipel Citoyen aura consacré la **dimension métropolitaine de sa campagne municipale dans le cadre de son processus participatif de constitution de liste.** Si les candidat-es devaient

nécessairement être toulousain-es, les votes étaient quant à eux ouverts à tou-ttes les habitant-es de la Métropole « *dans la mesure où les élu[e]s toulousain[e]s pèseront sur les décisions publiques intercommunales qui finiront par les affecter* »⁵.

Une autre initiative s'est également distinguée en 2020 pour sa capacité à **articuler les enjeux politiques et de participation citoyenne de l'échelon intercommunal à la campagne des municipales à travers la démarche du collectif des [Grenopolitains](#).** Faisant le constat de la difficulté qu'avaient les habitant-es à se saisir des enjeux de la métropole grenobloise alors que d'importantes compétences lui avaient été transférées lors du mandat précédent, les *Grenopolitains* ont lancé **la construction participative d'un projet socle pour la métropole.** Leur ambition était de « *construire la métropole en tant que bien public pour qu'elle soit plus démocratique, solidaire et écologique* ». **Revendiquant l'utilisation du commun numérique Decidim⁶,** le collectif s'est appuyé sur cette plateforme numérique participative pour **recueillir les propositions des habitant-es des communes rurales et urbaines de la métropole grenobloise en vue de l'élaboration du projet de territoire.** Transports métropolitains comme alternative à la voiture, parole aux habitant-es pour une métropole plus démocratique, bien manger pour tous-ttes, territoire zéro carbone, soutien au commerce de proximité, parcours artistique et culturel pour les enfants, diminution de la production de déchets par les habitant-es, formation et emploi, sensibilisation du jeune public à la « Grenopole » (métropole grenobloise), accès aux services publics, gestions des biens communs (énergie, eau, alimentation), coopération villes-campagnes (commerce, transport, terres agricoles), vivre ensemble (culture, sport, solidarités, démocratie, travail), etc. sont autant de propositions et d'axes que le collectif a cherché à mettre en débat. Une tentative de politisation en amont des élections municipales, sur des enjeux essentiels au mandat communal.

3 / « [Un Manifeste pour une métropole "plus démocratique"](#) », CAMIER Gérald, *La Dépêche*, 17/01/20

4 / GOURGUES Guillaume, LEBROU Vincent Lebrou, SAINTY Jessica, « [Les listes citoyennes et participatives face à l'intercommunalité : un intérêt partagé mais hétérogène](#) », *Politiser l'intercommunalité ? Le cas des élections locales de 2020*, dir. LEFEBVRE Rémi, VIGNON Sébastien, 2023

5 / GOURGUES Guillaume, LEBROU Vincent Lebrou, SAINTY Jessica, *Ibid*

6 / [Decidim](#) est un logiciel « open source » (dont le code est accessible au public) de participation citoyenne, conçu et réalisé de façon collaborative selon les règles du logiciel libre. Créé au départ grâce à un investissement public de la mairie de Barcelone issue du mouvement municipaliste [Barcelona en Comú](#), il est aujourd'hui très répandu dans son utilisation, notamment par des collectivités locales ou des organisations de la société civile.

Si les chercheurs Rémi Lefebvre et Sébastien Vignon constatent que « *le scrutin de 2020 ne conduit pas à une politisation beaucoup plus forte des enjeux communaux (Lefebvre, Vignon, 2023)* »⁷, d'autres comme Guillaume Gourgues, Vincent Lebrou et Jessica Sainty⁸, observent également que **les LCP ont contribué à l'effort discret de politisation de l'intercommunalité pendant les élections municipales de 2020**. Au vu de la fragilité des données relatives au rapport à l'intercommunalité et aux expériences des LCP à ce sujet pendant la campagne de 2020, les conclusions restent prudentes.

Les observations de la recherche constatent que les LCP **se sont emparées de la question intercommunale, du fait de leur conflictualité et de leur mobilisation à l'encontre des phénomènes de métropolisation, de recherche d'attractivité territoriale, de dysfonctionnement démocratique et de gouvernance** à cet échelon et parfois, dans le cadre **de lutte contre des projets** (touristiques, d'urbanisme⁹) portés par des intercommunalités.

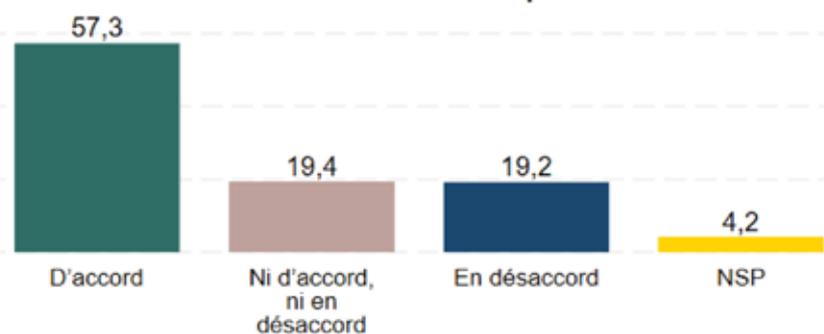
Un enjeu central pour 2026

Reconnaissant leur insuffisante préparation et anticipation de l'enjeu intercommunal en 2020 et après un mandat d'expérimentation, **les communes participatives sortantes autant que les nouvelles listes citoyennes et participatives en création font de la relation à cet échelon supra-municipal et du mandat communautaire un pilier de leur candidature en 2026**. Avoir d'emblée une stratégie communautaire, construire un collectif d'habitant·es à l'échelle des EPCI (métropole, communauté urbaine, agglomération, communauté de communes), coaliser les forces locales (rurales, périurbaines et urbaines) et politiques qui siègeront dans les conseils communautaires, etc. sont des chantiers déjà en cours.

Sur le fond, la prise de conscience est là : « *on ne peut pas faire de programme électoral sans parler des compétences intercommunales* » indique un élu de commune participative. Certain·es formulent l'idée d'avoir un programme pour la commune et un programme pour l'EPCI.

Un besoin de plus clarté sur le projet intercommunal en amont des élections municipales est aussi révélé par une récente étude d'*Intercommunalités de France* en partenariat avec l'*Institut français d'opinion publique (IFOP)* et le *Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF)*, en vue des élections municipales de 2026. Dans l'enquête du CEVIPOF sur les exécutifs communautaires, 57,3% des élu·es communautaires répondant·es estiment que « *les citoyen[-nes] doivent avoir connaissance du projet intercommunal des candidat[es] aux élections municipales* »¹⁰.

Les citoyens doivent avoir connaissance du projet intercommunal des candidats aux élections municipales



crédit [Enquête sur les exécutifs communautaires](#) - CEVIPOF Science Po

7 - 8 / Dir. LEFEBVRE Rémi, VIGNON Sébastien, *ibid*

9 / Exemple avec la liste citoyenne de La Clusaz opposée à une projet touristique porté par l'intercommunalité des vallées de Thônes prévoyant « la construction de résidences hôtelière Club med, une liaison par remontées mécanique et pistes entre les stations phares des Aravis, le Grand-Bornand et La-Clusaz pour former un grand domaine skiable connecté l'intercommunalité des vallées de Thônes », Dir. LEFEBVRE Rémi, VIGNON Sébastien, *ibid*

10 / « [Le bloc local à 18 mois des élections municipales et intercommunales : Sondage Ifop et enquête Cevipof exclusifs](#) », Enquête menée du 25 août au 16 septembre 2024 et réunissant 2895 réponses complètes, *Intercommunalités de France*

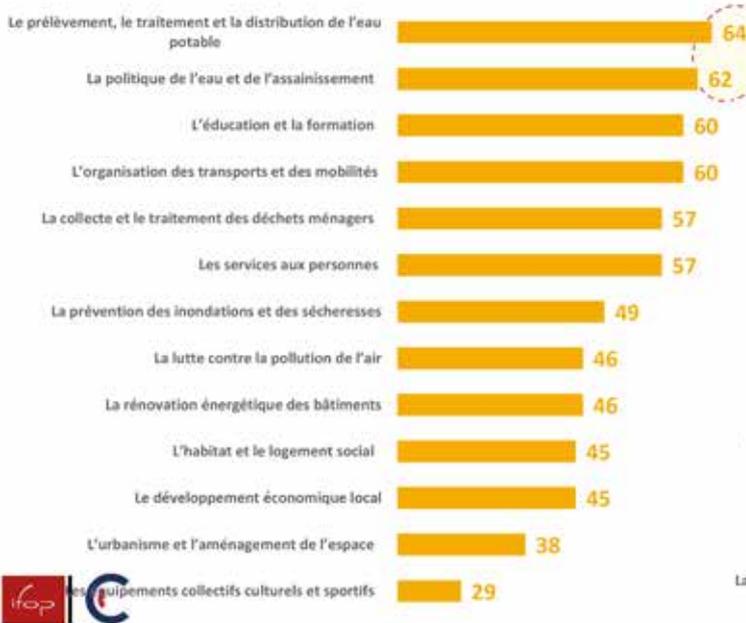
Au sein des futures LCP candidates pour 2026, le travail s'engage d'ores et déjà sur les politiques structurantes qui devront être défendues et déployées à l'échelle intercommunale ou en articulation avec l'action municipale. Environnement, alimentation, énergie, logement, mobilité, attractivité économique, etc. sont autant de sujets sur lesquels les LCP planchent actuellement. Ce volontarisme et cette anticipation devraient contribuer à un effort de politisation autour de ces thématiques à enjeux en 2026. Beaucoup de pédagogie et de clarté sur les choix politiques seront nécessaires pour bien démêler, au-delà des thématiques, quelles sont les propositions des LCP en termes d'orientation politique, de type de gestion publique, de gouvernance démocratique, de niveau d'implication des communes et des habitant-es, d'ambition sur le plus long terme, etc.

L'étude d'Intercommunalités de France - IFOP - CEVIPOF Science Po constate que pour les élections municipales de 2026 « les six thèmes les plus déterminants dans [le] vote [des répondant-es] seront les enjeux environnementaux — la distribution de l'eau potable (61%), l'assainissement des eaux usées (59%) et la gestion des déchets (58%) — et les questions de mobilité : la voirie (60%) et l'organisation des transports urbains (58%). Seule la question de la lutte contre la délinquance (58%), qui est, elle, une compétence très périphérique, ressort dans le top 6 ». Intercommunalités de France s'est réjoui de ce plébiscite en faveur des questions relatives à l'eau et l'assainissement car elle avait soutenu le transfert obligatoire de ces compétences aux EPCI en 2026, alors que le Sénat et l'Assemblée nationale sont revenus en avril 2025¹¹ sur cette obligation pour acter un transfert à la carte.

LA QUESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, ET DES AUTRES THÈMES, DANS LES ATTENTES ET LA SATISFACTION À L'ÉGARD DE L'ACTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Base : personnes résidant en France métropolitaine

Proportion de Français estimant que ce thème devrait un sujet prioritaire pour la collectivité



Taux de satisfaction des Français sur ce sujet



© IFOP 2024

crédit [Le rapport des Français à leur intercommunalité à 18 mois des élections municipales - Vague 2024 - Sondage IFOP](#)

Que ce soit pour l'eau et l'assainissement ou les autres thèmes, derrière le choix du transfert de compétence et de gestion à l'intercommunalité se posent de nombreuses questions qui ne sont pas mises en débat public : **Quelle est l'efficacité des transferts obligatoires dans des contextes où ils ne sont pas souhaités ou pas opportuns ?** Ces transferts à des échelles intercommunales plus larges **favorisent-ils une gestion publique et une gouvernance démocratique plus efficaces en réponse aux besoins du territoire et des habitant·es ?** Sont-ils **gages de plus d'efficacité et de réactivité** qu'à l'échelle communale ? Sont-ils garants de solutions qui viseraient à **remédier à l'éloignement des habitant·es** vis-à-vis de cette gestion ? Comment organisent-

ils la **redistribution et la péréquation entre les communes** qui composent ces territoires ? Quel est **l'impact en termes de tarification, de gouvernance démocratique, d'orientation du service public, d'entretien des infrastructures** quand la gestion de ces compétences à l'échelle d'intercommunalités encourage le recours à de grandes entreprises privées pour leur gestion ?

Il est difficile de savoir si les habitant·es comme les élu·es municipaux·les et communautaires appréhendent ces questions et bien d'autres encore lorsque sont évoquées les répartitions de compétences entre les communes et les EPCI.

LA QUESTION DE LA RÉPARTITION DES COMPÉTENCES ENTRE COMMUNES ET EPCI

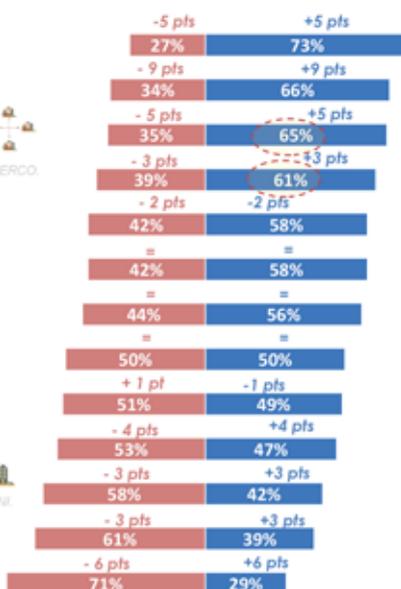
Quel échelon vous semble le plus adapté pour prendre en charge les principales décisions concernant ... ?

Base : personnes résidant en France métropolitaine

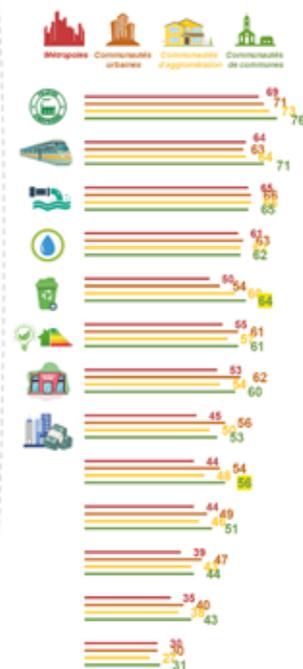


Evolution par rapport à 2014

« Plutôt les communes » « Plutôt les structures intercommunales »



Réponses « les structures intercommunales » selon le type d'EPCI de résidence

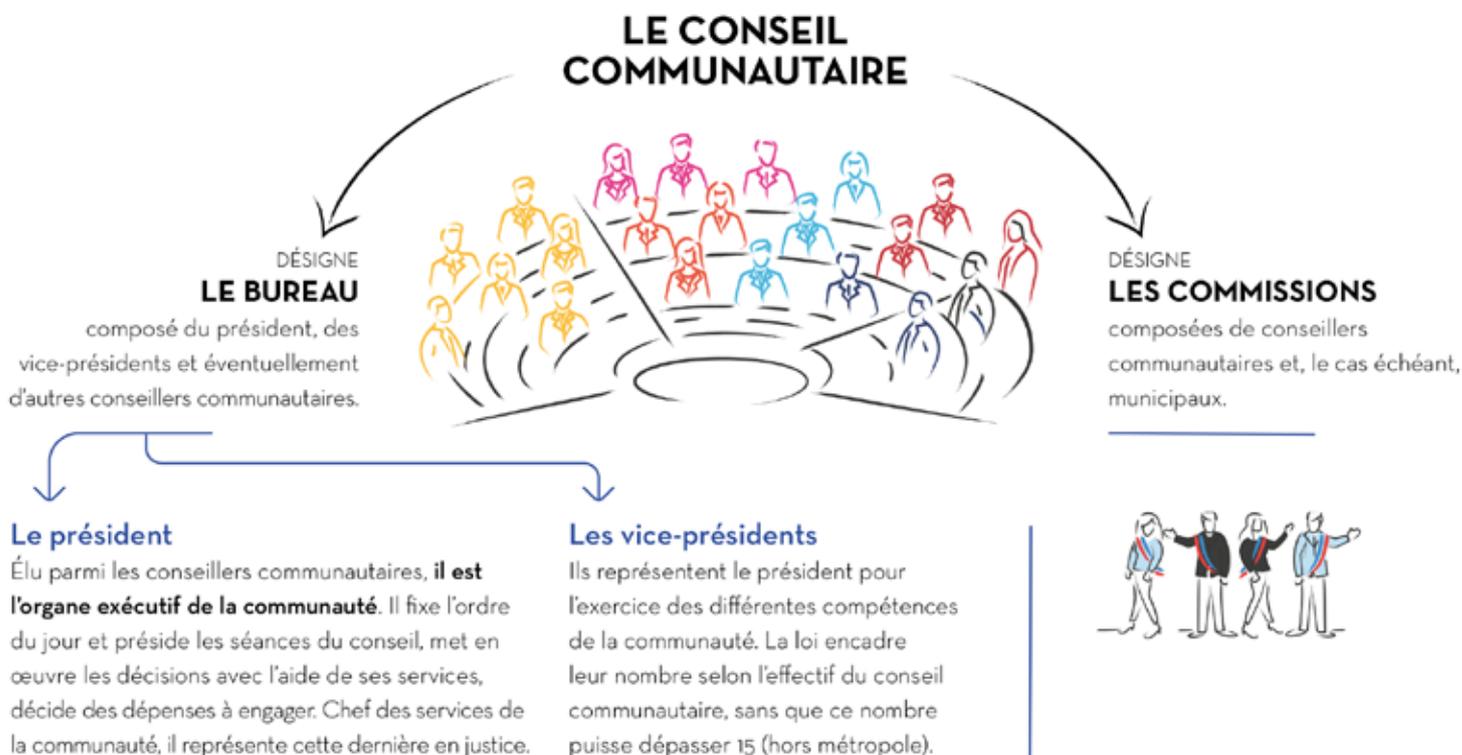


crédit [Le rapport des Français à leur intercommunalité à 18 mois des élections municipales - Vague 2024 - Sondage IFOP](#)

S'il va de soi que les communes ont besoin de trouver une intelligence coopérative pour répondre ensemble à des enjeux partagés et multi-scalaires sur leur territoire (comme c'est le cas des enjeux écologiques, de logement, de travail, de mobilité, etc.), **le principe de mutualisation ne suffit pas à**

assurer la qualité, l'efficacité et la durabilité de la gestion publique qui en est faite. La rationalisation de l'action territoriale encouragée par l'échelle nationale devrait s'accompagner d'une politisation et d'une démocratisation du bloc local (commune et intercommunalité).

Mieux anticiper la mise en place de l'exécutif, du bureau et du conseil communautaires



crédit [Qu'est-ce que l'intercommunalité ?, 2020 - 2026, Assemblée des Intercommunalités de France \(AdCF\)](#)

“ Le travail démocratique à l'échelle de la communauté d'agglomération est centralisé sur la présidence et le bureau, et si tu n'es pas dans le bureau, tu n'es rien. ”

une élue de communauté urbaine

Très vite après l'élection municipale **arrive¹² le moment de l'élection, par le conseil communautaire, du bureau qui sera composé du/ de la président·e et des vice-président·es voire d'autres conseiller·ères communautaires.** Ce moment clé est qualifié de « 3^{ème} tour de l'élection municipale » et les médias sont assez friands de couvrir cette actualité intercommunale, alors qu'ils font l'impasse de son traitement dans le débat public au temps de la campagne électorale des municipales. Immédiatement se pose la question de **la présidence à la tête de l'intercommunalité** et du choix — d'autant plus important pour les communes participatives qui sont les villes-centres

de leur intercommunalité — **que cette présidence soit ou non portée par la ville-centre.**

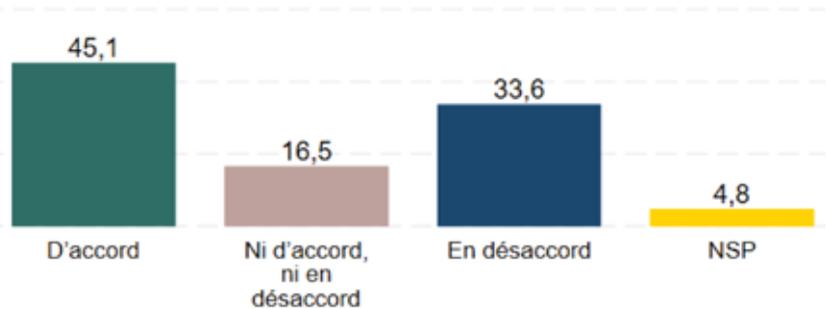
À Poitiers par exemple, l'équipe de Poitiers Collectif candidate en 2020 admet avoir insuffisamment anticipé l'enjeu intercommunal à l'exception de la question de la présidence de la communauté urbaine de Grand Poitiers (197 777 habitant·es) qu'elle souhaitait confier à une autre commune que la ville-centre. Une façon de **refuser la centralité du pouvoir d'une ville centre comme Poitiers.** Aussi, après sa victoire électorale, l'équipe municipale nouvellement élue a mis en application ce principe, en soutenant l'élection de Florence Jardin, maire sans étiquette du village de Migné-Auxances (Vienne, 6 298 habitant·es) et non celle de la maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy. Une façon de bien distinguer la gouvernance de la commune-centre et celle de la communauté urbaine.

12 / [Article L5211-6 du Code Général des Collectivités territoriales](#) : « Après le renouvellement général des conseils municipaux, l'organe délibérant se réunit au plus tard le vendredi de la quatrième semaine qui suit l'élection des maires. », Légifrance

Une intention également de **promouvoir à la tête de l'exécutif intercommunal une représentation au reflet des différentes composantes** — démographiques, économiques, spatiales et politiques — de ce regroupement de 40 communes au passif ébranlé par le « mariage forcé » qui, par la fusion avec d'autres intercommunalités alentours en 2017, avait fait passer la communauté urbaine de 13 à 40 communes. La maire de Poitiers, Léonore Moncond'huy s'est vue confier quant à elle la vice-présidence à la participation citoyenne de Grand Poitiers. Malgré cela, le clivage persiste entre les territoires ruraux et péri-urbains (majoritaires dans la communauté urbaine) et la ville de Poitiers. Ces territoires ne comprennent pas pourquoi tant d'argent intercommunal bénéficie aux quartiers ou infrastructures (ex : le projet de renouvellement du quartier de la gare à Poitiers) situés dans le centre ville, alors qu'ils crient leur besoin de services publics de proximité, un meilleur ramassage des déchets et déplorent que l'attractivité de leur territoire ou de leur économie ne fasse pas le poids face à celle de la ville-centre. « *Ces territoires ruraux et péri-urbains se sentent abandonnés* » constate une élue pictaviennaise qui voit monter dans le même temps les scores du Rassemblement national à qui profite ce sentiment d'abandon. Elle évoque les tensions d'autant plus vives qui rejaillissent lorsqu'on renonce à installer une zone commerciale rurale pour ne pas artificialiser les terres et mentionne que pour certain·es « *cela n'est pas entendable* ». Enfin, l'élue regrette que l'opposition urbain-rural soit attisée politiquement et que l'apport de Grand Poitiers aux petites communes ne soit pas davantage expliqué.

L'échelon intercommunal devient progressivement plus familier pour les habitant·es et avec lui, le pouvoir exécutif qui le représente. Les présidents et présidentes des intercommunalités seraient donc mieux connu·es aujourd'hui, bien que n'ayant pas été élu·es directement par les habitant·es. L'étude *d'Intercommunalités de France* en partenariat avec l'IFOP et le CEVIPOF - Science Po en vue des élections municipales de 2026, met l'accent sur l'importance pour 45,1% des élu·es communautaires répondant·es, **que les habitant·es sachent qui sera candidat·e à la**

Les citoyens doivent savoir qui sera candidat(e) à la présidence de l'EPCI avant la tenue des élections municipales



crédit [Enquête sur les exécutifs communautaires](#)
CEVIPOF Science Po

présidence de l'EPCI avant la tenue des élections municipales¹³.

L'autre enjeu de l'installation du conseil communautaire et de l'élection de sa présidence est aussi **celui des postes stratégiques que représentent les vice-présidences**. Ces vice-président·es siègeront au bureau communautaire et se verront attribuer des délégations de fonctions. Ces postes clés sont souvent suggérés par le ou la président·e¹⁴ du fait de liens de confiance ou politiques préalables, d'une antériorité sur le territoire, d'une expertise en correspondance avec le thème de délégations ou en vue d'assurer des équilibres politiques au sein du bureau communautaire. Ces vice-président·es se verront confier un pouvoir d'orientation politique, de proposition, de suivi et de mise en œuvre des politiques publiques intercommunales. Un mandat que les vice-président·es apprécient¹⁵ car ils-elles le considèrent plus technique et spécialisé que leur mandat communal polyvalent ; et se sentent plus soutenu·es par les moyens et les services de l'intercommunalité comparativement aux conditions d'exercice de leur mandat municipal qui manquent de ressources similaires. Là encore, **certaines communes participatives ont souhaité que leurs maires ne cumulent pas leur fonction municipale avec celle de vice-président·e à l'intercommunalité** et ont privilégié d'autres élu·es pour des mandats de vice-président·es ou de conseiller·ère délégué·e.

13 / « [Le bloc local à 18 mois des élections municipales et intercommunales : Sondage Ifop et enquête Cevipof exclusifs](#) », Enquête menée du 25 août au 16 septembre 2024 et réunissant 2895 réponses complètes, *Intercommunalités de France*

14 / « [Vice-présidents d'intercommunalité : les conditions d'accès au mandat](#) », *Intercommunalités de France*, 2022

15 / *ibid*

Quant aux **situations de cumul des mandats de maire et de conseiller-ère communautaire**, certaines communes participatives ont jugé que leurs exécutifs municipaux n'avaient pas à assumer concomitamment ces deux mandats. Elles ont ainsi acté que leur maire démissionnerait de leur mandat de conseiller-ère communautaire et serait remplacé-e par « *le [ou la] candidat[-e] de même sexe élu[-e] conseiller[-ère] municipal[-e] ou conseiller[-ère] d'arrondissement suivant sur la liste des candidat[-e]s aux sièges de conseiller[-ère] communautairesur laquelle le [ou la] conseiller[-ère] à remplacer a été élu[-e]. Lorsqu'il n'y a plus de candidat[-e] élu[-e] conseiller[-ère] municipal[-e] ou conseiller[-ère] d'arrondissement pouvant le [ou la] remplacer sur la liste des candidat[-e]s au siège de conseiller[-ère] communautaire, le siège est pourvu par le [ou la] premier[-ère] conseiller[-ère] municipal[-e] ou conseiller[-ère] d'arrondissement de même sexe élu[-e] sur la liste correspondante des candidat[-e]s aux sièges de conseiller[-ère] municipal[-e] n'exerçant pas de mandat de conseiller[-ère] communautaire.*

Dans les communes de moins de 1 000 habitant[-e]s, le [ou la] conseiller[-ère] communautaire démissionnaire est remplacé[-e] par le [ou la] premier[-ère] membre du conseil municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller[-ère] communautaire qui le suit dans l'ordre du tableau»¹⁶. Une maire d'une commune participative relate son expérience malencontreuse où, après avoir décidé collectivement qu'elle ne siègerait pas au conseil communautaire et identifié deux conseillers spéciaux ; a finalement dû gérer le conseil communautaire (sans vice-présidence, sans indemnité) et nommer deux conseillers qui ne font qu'appliquer les décisions prises en bureau. Une autre maire de petite commune participative est restée quant à elle conseillère communautaire et indique qu'elle aurait souhaité que d'autres élu-es puissent l'accompagner pour être moins seule au conseil d'agglomération et mieux se partager le « *paquet d'information* » qui y est échangé.



L'épreuve intercommunale pour les communes participatives

“ *« c'est l'ancien monde », « c'est l'enfer! », « une horreur », « nous nous heurtons à des dinosaures », « clientélisme, immobilisme », « difficile »* ”

des élu-es de communes participatives

Les **vocabulaires empruntés pour qualifier la relation des communes participatives à l'intercommunalité parlent d'eux-mêmes** : ancien monde, enfer, horreur, clientélisme, immobilisme, difficulté, impasse, impuissance, renoncement, etc. Si évidemment des expériences positives et même « *enrichissantes* » sont partagées au sein des communes participatives, la majeure partie témoigne de l'effet inverse. À la question posée aux communes participatives dans des questionnaires de mi-mandat « **Quels sont les 3 principaux obstacles, difficultés, contraintes qui vous ont empêché-es, ralenti-es ?** » l'intercommunalité revient à de très nombreuses reprises. Les raisons sont multiples.

“ *L'intercommunalité est une instance non démocratique et éloignée des habitant-es malgré son importance.* ”

une élue d'une commune participative

Les communes participatives ont été élu-es sur la base d'un **engagement de davantage de démocratie et d'une meilleure démocratie à toutes les échelles de leur intervention** : de l'équipe municipale, à l'administration municipale jusqu'aux décisions impliquant les habitant-es. Elles ont veillé à **déplacer le pouvoir centralisé du maire, du bureau et du conseil municipal pour étendre la démocratie à d'autres espaces plus ouverts, plus collégiaux reposant sur le travail associé entre élu-es, agent-es et habitant-es**. Elles ont tenté par tous les moyens d'**aller vers les habitant-es et de rapprocher d'elles et eux les décisions qui les concernent**.

Très vite, ces communes participatives ont fait **le constat et l'expérience d'une échelle intercommunale ancrée dans le fonctionnement inverse de ce qu'elles pouvaient promouvoir et renouveler depuis leurs communes**. L'intercommunalité est décrite comme étant **opaque, éloignée des habitant-es et pour laquelle la participation citoyenne fait figure d'impensé**. Là où les communes participatives tentent de faire de la politique autrement, elles se retrouvent dans les instances intercommunales à constater des fonctionnements « **politiques politiciens** ».

¹⁶ / « [Les conseillers communautaires](#) », Collectivitéslocales.gouv.fr

« **C'est l'ancien monde** » nous dit-on. Le **clivage gauche-droite** s'y fait fortement ressentir ainsi que la **lutte pour garder le pouvoir**, y compris *via* des **démarches clientélistes**.

“ À la communauté de communes on a des élu-es traditionnel-les qui poursuivent leur fonctionnement (dysfonctionnement) démocratique à l'échelle intercommunale : le ou la maire discute avec le ou la directeur[-rice] général[-e] des services (DGS) et si ça le fait, on le passe à la décision en conférence des maires ou en bureau communautaire. La chaîne de décision est complètement floue et plus il y a d'enjeux, plus c'est merdique. ”

un élu d'une commune participative

Il en ressort un effet de marginalisation des communes participatives au sein des instances intercommunales. Cette marginalisation

n'est pas forcément que numérique, à travers une présence minoritaire dans les conseils ou bureaux communautaires. Parfois, les communes participatives sont en position de force démographique et/ou assez bien présentes dans les organes délibérants ou exécutifs des intercommunalités. La marginalisation est d'autant plus grandissante que la commune participative est de taille démographique importante ou occupe une centralité ou une attractivité notable ; dans ce cas, les autres communes ont peur qu'elle ne prenne le dessus. **Une autre marginalisation des communes participatives est à l'œuvre, celle de leurs approches, de leur culture, de leurs méthodes liées à leur proposition de renouvellement démocratique.**

“ Notre politique de participation citoyenne surprend et n'est toujours pas très comprise et/ou prise au sérieux. ”

un élu d'une commune participative

Les communes participatives ont bien conscience de « **ne pas entrer dans les cases de la cooptation** » qui se pratique souvent dans les intercommunalités et d'être quelque part mises au ban **du fait de leurs exigences de participation citoyenne, de transparence, de collégialité ou tout simplement pour leur vision politique.** Les communes participatives destabilisent le fonctionnement intercommunal car elles invitent les collectivités à faire du politique dans des espaces qui s'organisent dans une logique gestionnaire ou technique.

“ Il est important de faire voir notre cause, autrement que comme des “zoulous” alternatifs sans cadre et de faire un travail d'intégration et de légitimation vis-à-vis d'une communauté de communes pas vraiment dans les mêmes choix politiques que les nôtres. ”

des élu-es de plusieurs communes participatives réunies dans une même intercommunalité

L'une d'entre elles est considérée comme un « **mouton noir** » du fait qu'elle ne porte ni les mêmes couleurs politiques ni les mêmes démarches que la communauté de communes. **Elle est la seule à porter une démarche citoyenne parmi plus de 50 communes.** Les vice-présidents commentent « *c'est bien “les habitant-es ont dit ça” mais à la fin c'est nous qui décidons !* » et finalement, on constate que pour beaucoup des exécutifs communautaires « *ça n'a aucune valeur* ».

“ On construit des alliances sur des décisions et on met en avant l'intérêt général et non celui de notre commune. ”

un maire d'une commune participative

Difficile de porter le changement démocratique dans les enceintes des EPCI. **Le travail de construction se fait « à la marge ».** Les élu-es communautaires des communes participatives se serrent les coudes et tentent de nouer des alliances sur des décisions, en gardant le cap de l'intérêt général. Leurs coéquipier-ères municipaux-les sans mandat communautaire jouent quant à eux-elles un **rôle de soutien et d'interpellation** pour leur faire remonter des sujets qui relèvent de l'échelon intercommunal. Une élue communautaire explique que « **la vraie difficulté c'est de se penser collectivement à l'échelle de la communauté de communes** ». Un maire de commune participative indique qu'il est compliqué de faire collectif dans un fonctionnement intercommunal qui élit des gens puis les invite à faire un projet à eux-elles tous-tes. **Or il n'y a pas de vote sur projet.** La plupart des décisions se font sur la base d'une orientation propre à chaque politique sectorielle, vice-présidence ou délégation. Elles sont rarement mises en cohérence dans le cadre d'une vision et d'un projet partagé transversal à l'EPCI. **C'est d'ailleurs tout l'enjeu de donner plus de force à la co-construction des projets de territoire intercommunaux** qui posent une projection et une ambition politique partagées entre les communes de l'EPCI en faveur du territoire qui les rassemblent.

À ce titre, la **co-construction participative, les ambitions stratégiques et la mise en œuvre coopérative du projet de territoire [Mellois en Poitou 2030](#)**¹⁷  contribuent à en faire une expérience inspirante. Le projet de territoire intercommunal est un document-cadre facultatif qui vise à établir, à partir d'un diagnostic territorial, la feuille de route de l'action publique de l'EPCI, souvent dans une perspective décennale.

L'élue de la commune participative de Melle et vice-présidente en charge du projet de territoire, avec l'appui de la chargée de mission Projet de territoire et démarches participatives de la communauté de communes ont oeuvré à ce **que ce tout premier projet de territoire soit un acte politique structurant d'ici à 2030** pour ce vaste EPCI des Deux-Sèvres qui réunit 62 communes.



Élaborer un projet de territoire intercommunal participatif

*L'expérience du projet de territoire participatif
de la communauté de communes Mellois en Poitou*

**« Pour une ruralité attractive et solidaire engagée dans la transition écologique
Mellois en Poitou 2030 »**

Engagée en décembre 2019, cette démarche aboutit à l'adoption du projet de territoire le 25 mai 2023. Une période, certes interrompue par la crise sanitaire du covid 19, mais à l'occasion de laquelle **plus de 600 personnes ont été mises à contribution. La démarche participative a été tournée à la fois vers l'environnement large dans lequel gravite la communauté de communes (à savoir les élu·es municipaux·les et communautaires du territoire, les partenaires institutionnel·les, socio-économiques et associatifs-ves, le Conseil de développement et les habitant·es) et vers les différentes composantes (élu·es, services, projets, documents) relatives à ses politiques sectorielles.** Une attention a été portée à s'appuyer sur les associations sociales et de jeunesse pour toucher des publics qui ne venaient pas aux réunions publiques ou ne répondaient pas aux questionnaires. Ce territoire se distinguant notamment par *« son dynamisme social et économique fondé sur un tissu dense d'associations et de petites entreprises »*.

Cela a permis l'émergence d'une stratégie reposant sur **6 défis transversaux et leurs ambitions associées, pensés comme** *« les conditions de [la] vie commune et [qui] s'appuient sur ce qui fait l'identité [du] territoire du sud Deux-Sèvres »* :

- Construire en coopérant
- Articuler mobilités et proximités pour structurer le territoire
- (A)Ménager le territoire et agir pour la transition écologique
- Construire notre attractivité économique sur la valorisation
- Nourrir le lien social et assurer l'inclusion et la solidarité
- Partager et transmettre une culture commune.

En a découlé la construction participative **d'une feuille de route « conçue comme un espace de coopération et de transversalité et organisée autour de 5 chantiers dont la transition écologique constitue un socle pour construire une société inventive, saine, accueillante, garante de plus d'équité et de justice sociale »**, à savoir :

- Renforcer les richesses paysagères, favoriser la protection des écosystèmes, milieux et ressources naturelles

17 / Projet de territoire : [Mellois en Poitou 2030. Pour une ruralité attractive et solidaire engagée dans la transition écologique](#)

- Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population
- Revitaliser les villes et villages : des espaces partagés et un habitat de qualité adapté aux besoins
- Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire
- Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune.

La mise en œuvre du projet promeut la coopération et le faire ensemble. Une animation transversale y est dédiée et veille à la mise en cohérence et en adéquation des actions avec les ambitions stratégiques du projet de territoire. Le suivi et l'évaluation collective sont menés par les acteurs directement concernés par le projet. Un forum annuel, ouvert à tou·te·s, notamment aux habitant·es de la communauté de communes, rend compte des avancées et réalisations. La gouvernance du projet de territoire associe, en plus du bureau communautaire, des représentants·es du Conseil de développement. Elle veille à faire le lien avec les services et agents communautaires ainsi qu'à ouvrir aux partenaires la participation aux équipes chantiers chargées de la mise en œuvre des actions.

Extraits de Projet de territoire : *Mellois en Poitou 2030. Pour une ruralité attractive et solidaire engagée dans la transition écologique*

“ Les gens pensent que la ville a les compétences communautaires et nous font des reproches. ”

une maire d'une commune participative

Les décisions prises à l'intercommunalité s'entrechoquent parfois avec les orientations et décisions communales. Les élu·es municipaux·les se retrouvent alors face au mécontentement des habitant·es. Mais pour ces dernier·ères tout cela est assez illisible. Et cette difficulté à comprendre qui, où, quand et comment se prennent les décisions se complexifie à mesure que les intercommunalités s'agrandissent. « Ça devient trop grand, ce sont des usines à gaz », commente une élue. Les élu·es et les agent·es issu·es de petites communes ne sont pas à leur place dans de si grosses structures, et les habitant·es s'y perdent aussi.

“ Notre commune a un pouvoir important, mais doit négocier et rechercher le consensus, le compromis et ça prend plus de temps. ”

une élue communautaire d'une commune participative

Les décisions et politiques intercommunales sont le résultat de compromis qui génèrent une certaine inertie. Les équipes des communes participatives observent tous les efforts qu'il faut faire pour ménager et respecter les différentes composantes au sein des intercommunalités et trouver, avec elles, un chemin pour que se prennent les décisions. Même lorsqu'elles sont en position de force en détenant la moitié de l'exécutif de leur communauté urbaine, les communes participatives ont l'obligation de faire des compromis. Cela les prive de voir atterrir des décisions intercommunales à la hauteur de leurs ambitions. Elles ne sont pas sur un territoire qui a voté pour elles mais sur un bassin de vie partagé avec des visions, des ambitions et des réalités différentes ; et avec lesquelles elles doivent composer. Et cela prend du temps.

Ces épreuves intercommunales peuvent provoquer un certain découragement et diminuer l'implication d'élus·es communautaires. Avec le sentiment d'avoir trop peu d'impact et de prise, certain·es ont eu besoin de revoir leur priorité et doser l'énergie à mettre dans ces EPCI.

JOUER LE JEU... OU PAS ! : DES TENTATIVES QUI ATTESTENT DE MARGES DE MANŒUVRE

L'intercommunalité a pris de court des LCP qui n'avaient pas anticipé l'action et leur organisation à cette échelle supra-municipale. Elle a été source de déception quant à la capacité des communes participatives à activer le renouvellement démocratique à l'endroit des EPCI. Pourtant, par différentes de leurs tentatives, **les communes participatives ont trouvé d'autres voies** pour affirmer leurs approches de la démocratie et de la politique, les mettre en pratique dans des espaces de travail plus discrets et garantir une cohérence avec ce qu'elles portent depuis les municipalités.



🍷 Défaire les logiques en place

Les communes participatives ont étendu leurs principes de partage et de décentralisation du pouvoir politique à leur présence intercommunale.

Comme vu précédemment ↪️ (cf. **Politiser l'intercommunalité. Mieux anticiper la mise en place de l'exécutif, du bureau et du conseil communautaires**), certaines ont refusé la **logique de la présidence de l'intercommunalité par la ville centre**. En France, « **62,3% des intercommunalités les plus peuplées sont présidées par un[e] élu[e] de la ville centre. 53,4% par le maire de la ville centre. Les président[e]s de communautés urbaines sont issus dans 85,7% des cas de la ville-centre. Ces taux sont de 63,6% dans les métropoles et 61,1% dans les communautés d'agglomération** »¹. **Ces communes participatives ont pris le contre-pied de la centralité (démographique, spatiale, économique, politique) de la ville-centre dans l'intercommunalité** pour privilégier des équilibres territoriaux (rural/urbain, économiques, mobilités, etc.). Ce fût le cas pour la communauté urbaine du Grand Poitiers par exemple, où la ville de Poitiers a soutenu et cédé la présidence à Florence Jardin, maire, sans étiquette, femme, issue d'une commune rurale de 6298 habitant-es dans le village de Migné-Auxances (Vienne). Une décision fidèle à la vision démocratique que porte la

commune participative mais perçue aussi comme possiblement coûteuse en termes d'inertie et de clivages.

L'intercommunalité favorise une « prime aux maires »² dans le choix des exécutifs intercommunaux (90% des exécutifs communautaires sont des maires) mais aussi dans la présence en leur sein. Comme évoqué plus avant, les communes participatives n'ont pas souhaité soutenir **la logique de la centralité de l'influence politique des maires dans les intercommunalités**. Pour ce faire, elles ont organisé la présence et la représentation de la municipalité par d'autres élu-es communaux-ales à des postes clés de l'organisation communautaire. Certaines ont laissé aux maires un rôle de simple élu-e communautaire là où d'autres communes les ont démis-es de ce mandat en organisant leur remplacement par un-e autre conseiller-ère municipale. Une autre manière de faire qui vise à sortir de la centralité de la représentation municipale par les maires et à faire émerger, monter en compétence et en crédibilité d'autres élu-es. Un parti pris qui pourrait conduire à un risque d'affaiblissement politique des communes dans certains espaces stratégiques (institutionnels, politiques, économiques) tant les maires sont les interlocuteur-rices privilégié-es et les élu-es clés pour toutes les institutions publiques et les autres élu-es.

1 / « Exécutifs intercommunaux: des analyses cartographiées », Intercommunalités de France, 21/10/2022

2 / « La " prime aux maires " est confirmée, avec 90,9% de Président[e]s maires dans les métropoles, 85,7% dans les communautés urbaines, 87,3% dans les communautés d'agglomération et 85,8% dans les communautés de communes. Sur l'ensemble du spectre des intercommunalités françaises, ce sont donc 86,2% des présidences de communautés et métropoles qui reviennent à des maires », Ibid

Les communes participatives les plus audacieuses se défendent des logiques de marginalisation qui les touchent au sein des intercommunalités et de l'impasse démocratique qui y règne **pour déplacer le terrain hors de ce cadre et mettre en débat public les sujets à enjeux** (eau, urbanisme, écologie, conseil de développement, économie, mobilité, logement, terres agricoles, etc.) *via* leurs moyens de communication ou de

mobilisation municipaux : bulletins municipaux, presse, séance publique, manifestations publiques, rendez-vous culturels ou scientifiques, etc. Il s'agit de « *conflictualiser et politiser les débats, et les recentrer sur les enjeux qui fâchent — aménagement du territoire, économie, environnement, justice sociale, transports collectifs [...] Le but de cette stratégie ? Tenter d'y intéresser un maximum d'habitant[e]s³* ».

Investir un travail qualitatif et humble

Les communes participatives ont su trouver des marges d'action et d'influence au sein et au-delà du bureau communautaire.

Les élu·es des communes participatives se sont employé·es à de l'implication et un travail assidu **en tant que vice-président·es ou délégué·es communautaires**. Cette présence et cet engagement ont participé à faire tomber la défiance et rendre possible un travail sur le fond des enjeux et politiques publiques (climat, mobilité, démocratie, économie).

Ils et elles ont également réalisé un travail plus humble au sein des **commissions et des délégations techniques, y compris en tant que maire**. Le maire de La Montagne (Loire Atlantique, 6488 habitant·es) assume ce rôle de contribution modeste et porte sa voix dans les instances où la commune participative est présente et dans des enceintes politiques alliées ou plus à l'écoute.

Ce travail participe à un **mandat d'observation et de formation au fonctionnement intercommunal**. Il contribue aussi à les ancrer dans le territoire à travers les rencontres des différent·es acteur·rices politiques, administratif·ves, économiques, institutionnel·les, de la société civile ou expert·es que ces élu·es côtoient. Une sorte « d'école intercommunale sur le tas » qui concourt à **la montée en compétence autant qu'à la dynamique de coalition territoriale dans l'optique de deux mandats consécutifs**. Un terreau propice à l'interconnaissance, la reconnaissance et la constitution d'alliances pour peser mieux dans l'intercommunalité. Une façon de **contrecarrer la marginalisation subie des communes participatives dans les EPCI**.

L'intercommunalité est le vivier de compétences essentielles et décisives pour les territoires

comme pour les communes. Partout les équipes des communes participatives nous le rappellent.

À Poitiers, sur les mobilités, l'urbanisme, la transformation énergétique et l'écologie, la communauté urbaine de Grand Poitiers est clé. Sur les mobilités par exemple, le travail s'opère en binôme avec un·e maire d'une autre commune, les services du Grand Poitiers, une présidence soutenant et des choix budgétaires en début de mandat qui permettent de déployer les mobilités, et de rendre réalisable une bonne partie du programme municipal à l'échelle de la communauté urbaine. **La mobilité est un enjeu commun** de toutes les communes qui facilite l'entente et permet d'avancer quand on donne de l'énergie.

Sur les enjeux climatiques, c'est à l'échelle du Grand Poitiers qu'a été poussée une **Assemblée climat** rassemblant élu·es, habitant·es, membre du Conseil communal des jeunes, associations et entreprises **pour co-construire le Plan-Climat-Air-Énergie-Territorial (PCAET)**. Ce PCAET ayant pour vocation **d'élaborer la stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique de la communauté urbaine** qui réunit aujourd'hui 40 communes et concernent 197 777 habitant·es.

Plus globalement, **œuvrer sur des enjeux d'énergie, de transport, d'aménagement, de logement, d'adaptation au changement climatique, etc.** *via* les Schémas de cohérence territoriale (ScoT), les Plans locaux d'urbanisme intercommunal (PLUi) et aussi les PCAET est **une occasion « de changer les logiques de croissance et de voir à 30 ans »** indique un élu de Savoie. Bien sûr, **les sujets sont complexes et les conflits de soutenabilité** entre les enjeux et les priorités écologiques, sociales, économiques s'opposent souvent.

Les questions de logement contre la construction de zones d'activités commerciales ou encore la préservation de terres agricoles en sont des exemples. L'adoption de PLUI à de nombreuses communes à la veille de prochaines échéances électorales en est un autre, et devient le prétexte à des pressions. **Les compromis ne sont pas à la hauteur des enjeux et des ambitions mais ils tentent de faire avancer les intercommunalités au rythme d'équilibres territoriaux et politiques ménagés.**

À Quimper (Finistère, 63 642 habitant-es), la **Direction des relations humaines s'ancre dans un service mutualisé entre la commune et l'agglomération, permettant des impacts démultipliés** concernant le dialogue, la responsabilisation, l'autonomisation et l'amélioration des conditions de travail du personnel. Cela permet également **d'amplifier la transformation culturelle de l'administration autour des pratiques de démocratie participative** (formations et groupes d'échanges de pratiques). La feuille de route co-élaborée avec les services en début de mandat permet, quant à elle, de **mettre en adéquation les commandes politiques avec les réalités et contraintes humaines, administratives ou financières.** ↪ (cf. **Faire avec l'administration. Étendre la démocratie jusque dans les services**).

À Saint-Médard-en-Jalles (Gironde, 32538 habitant-es), c'est la contribution à la mise en place d'un **Projet alimentaire de territoire (PAT) métropolitain** et à sa dimension « solidarités alimentaires » pour permettre l'accès de tou-te-s à l'alimentation, qui est évoquée dans les politiques aux effets démultipliateurs.

“ *L'échec des institutions intercommunales à réduire les inégalités préexistantes entre les territoires et les populations qui les composent, ou lutter contre la consommation des espaces naturels et agricoles, découle directement de leur faiblesse démocratique.* ”

Fabien Desage⁴

Nombre de réponses à impact dans la vie des habitant-es se trouvent dans les politiques publiques intercommunales. **Les expérimentations municipales des communes participatives pourraient contribuer à d'autres expérimentations démocratiques, cette fois-ci à l'échelle des EPCI**, pour réancrer ces derniers au plus près des territoires, des habitant-es et réalités qui les composent.

Mobiliser un des atouts de l'intercommunalité : ses services

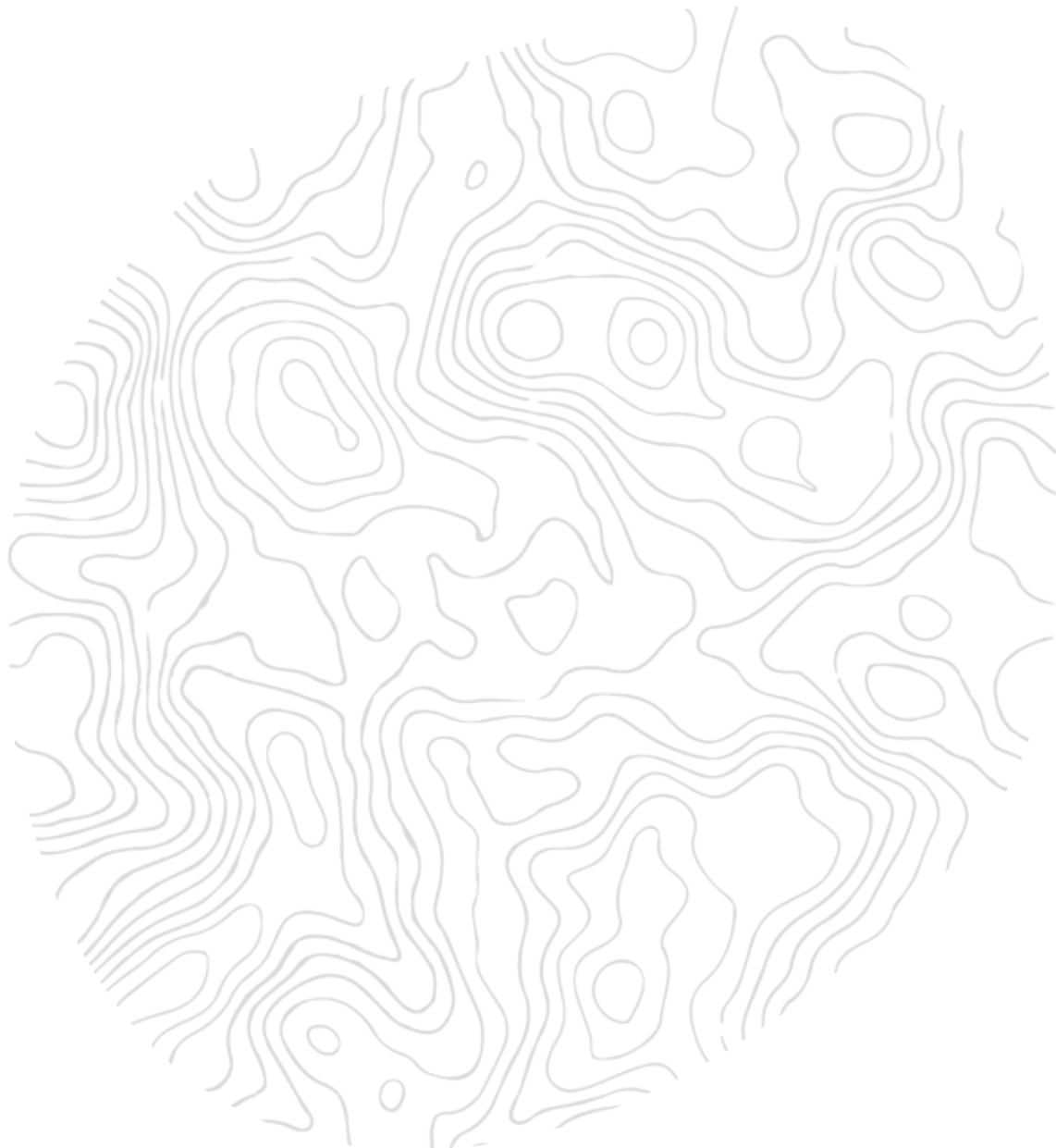
“ *Administrativement, on a réussi à dérégler la machine* ”

une élue de communauté de communes

Une des forces notables de l'intercommunalité au sein du bloc local est celle de son administration. Les services et les agents constituent **autant de moyens, de ressources, de compétences et d'expertises sur lesquelles s'appuyer pour mener une action intercommunale mais aussi pour aller plus loin.** Évidemment elle engendre des **coûts**, alourdit le poids des **responsabilités en termes de richesses humaines et d'organisation des services**, induit des **besoins de formation** pour approcher d'autres façons de faire... Mais elle représente aussi **une alliée pour les vice-président-es ou délégué-es communautaire** qui trouvent là un **appui à leur action** et en sont

d'autant plus satisfaits que cela leur fait défaut à l'échelle communale. **Les expertises internes** peuvent permettre le maniement d'aspects réglementaires ou juridiques qui permettent **d'aller plus loin dans des orientations politiques (ex : alimentation, économie) plus soutenantes pour le local, plus saines, plus durables, plus solidaires.** Ouvrir les recrutements à de **nouveaux profils** est également **un levier pour transformer depuis l'intérieur les pratiques et les cultures, et aller dans le sens d'une démocratisation et politisation des EPCI.** Se doter des compétences et des moyens nécessaires pour élaborer démocratiquement les politiques intercommunales est indispensable. **C'est précisément ce niveau de moyens, couplé au niveau de soutien politique aux agents en charge de les opérationnaliser et de les administrer, qui conditionne, comme pour l'échelon municipal, la réussite de telles démarches.**

4 / DESAGE Fabien dans « [Faut-il désespérer des intercommunalités ?](#) », SOUTRA Hugo, *Courrier des Maires*, 07/06/2023



The background of the page is a light gray topographic map with intricate contour lines. A solid orange horizontal band is positioned across the middle of the page, containing the word 'CONCLUSION' in white, uppercase, sans-serif font.

CONCLUSION

VERS DES VILLES ET VILLAGES REFUGES

Les villes et villages sont des **viviers et des remparts de politiques transformatrices, émancipatrices, protectrices et d'espérance** face aux crises et aux peurs qui fragilisent nos démocraties du plus local au plus global. En prenant le pouvoir pour le partager, au sein des institutions municipales et en s'appuyant sur les forces hors les murs des mairies, les habitant·es qui ont été au cœur des listes citoyennes et participatives et des communes participatives depuis 2020 se sont mis en mouvement **vers des villes et villages refuges qui se font l'écho en France du réseau international des *Fearless Cities*¹ (Villes sans peur)**.

Ce n'est qu'un début

Un mandat sous turbulences

Il faut le reconnaître, ce mandat 2020-2026 a été **plein d'inattendus** pour les communes participatives. L'émergence de 600 listes citoyennes et participatives (LCP) candidates a créé la surprise lors des élections municipales de 2020. Le début de mandat est entré en collision avec la pandémie du covid-19, avec une guerre aux portes de l'Europe, couplée à l'augmentation des coûts de l'énergie et d'une inflation pesante pour les personnes comme pour les institutions publiques, ainsi qu'un contexte géopolitique international à la tournure autoritaire voire fasciste. En France, l'instabilité politique s'est notamment illustrée par une réforme des retraites passée en force en 2023 et par la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024. Elle se traduit plus largement par la réorganisation des arbitrages politiques autour d'un axe qui tend vers l'extrême droite, autant que par des réformes sociales et économiques menées dans un esprit d'austérité ou encore par la répression de la contestation et de nombre de formes d'organisations collectives. Des événements climatiques d'ampleur ont également touché de plein fouet les territoires. Le tout dans un contexte de corruption de la vie politique française sanctionnée par la justice et une défiance grandissante envers les partis politiques, sur fond de manipulation exacerbée des colères et des faits. Les démissions en nombre et l'épuisement grandissant d'élus·es locaux·ales ont interpellé quant à leur besoin de moyens, de statut et de considération. **Autant de manifestations qui ont témoigné de ce mandat sous turbulences.**

Ce contexte est notable car il a affecté de façon très tangible les communes élues en 2020, témoignant des interdépendances entre les échelons, du plus local au plus global, du plus spécifique au plus systémique. C'est en réponse à ce contexte, ces constats, ces contraintes, que s'expérimente, se déploie et se précise ce mouvement à la fois singulier et pluriel des listes et communes participatives en France.

Un mouvement en déploiement

Au regard des plus de 35000 communes que compte la France, la soixantaine de communes participatives élues en 2020, auxquelles s'ajoutent les plus de 400 communes qui ont pris part à la vie du réseau [Actions Communes](#) qui les réunit depuis 2022, semble représenter bien peu. Pourtant, nous avons observé que d'une dizaine de communes inspirantes en 2014 (parmi lesquelles Kingersheim, Loos-en-Gohelle, Trémargat, Saillans, Grenoble, etc.) les élections municipales de 2020 ont contribué à passer à plus de **60 terrains d'expérimentations et d'inventivité démocratique dans ce vivier des LCP**. Ce travail de documentation et d'analyse a permis de préciser ce que sont les listes citoyennes et participatives et ce que sont les communes participatives qui ont conduit le présent mandat municipal, sans en figer les définitions, sans prétention normative et sans finalité prescriptive. Rien ne permet d'engager un pronostic quel qu'il soit pour les prochaines élections de 2026 et **plutôt que de conclure sur une trajectoire en mouvement, nous souhaitons donner à voir ce vers quoi il nous semble que tendent les listes citoyennes et participatives ainsi que les communes participatives.**

1 / [Fearless Cities](#) (Villes sans peur) est « un mouvement mondial informel regroupant des militant·es, des organisations, des conseiller·ères municipaux·les et des maires qui œuvrent pour radicaliser la démocratie, féminiser la politique et favoriser la transition vers une économie qui prend soin des personnes et de notre environnement ».

● Un élan pour...

● ... une démocratie renouvelée par des habitant-es novices en politique dans les communes

Et si renouveler la démocratie commençait par rapprocher les habitant-es de l'exercice d'un mandat municipal dans leur commune ? Le noviciat intrinsèque aux LCP et communes participatives était sujet à caution. En effet, la méconnaissance de la politique, de l'action publique, du fonctionnement municipal et la naïveté de ces élu-es non professionnel·les de la politique étaient perçues comme une fragilité. **Sans taire le coût d'entrée, l'effort et le temps qui auront été nécessaires à ces personnes pour prendre en main leur mandat municipal, ces apparentes fragilités se sont avérées être des forces.** Ces nouvelles et nouveaux élu-es ont pris au sérieux et à cœur la fonction électorale qui leur a été confiée. Pour agir et agir bien, ils et elles ont fait preuve d'humilité, d'écoute, d'observation, de tâtonnement, d'engagement et souvent de dévouement. Avec le souci d'apprendre pour comprendre puis expérimenter. Bien que majoritairement issues de catégories socioprofessionnelles (CSP) moyennes et supérieures, ces élu-es partaient de loin. Et c'est pour cette même raison qu'ils et elles se sont employé·es à monter tant en compétence. La fraîcheur de leur regard a également permis de poser des questions inhabituelles. Interroger les cadres et les routines est sûrement le ferment de futures expérimentations qui ne sont permises que dès lors qu'on ose essayer. Être élu-e alors qu'on est habitant-e ordinaire est aussi ce qui rapproche de la réalité et des habitant-es, ce qui engage à maintenir le lien avec elles et eux. Mais être novice c'est aussi ne pas avoir les codes, ne pas savoir quelles sont les règles du jeu et se **retrouver malmené-e et ou perdant-e, marginalisé-e bien des fois.** C'est aussi subir la **fragilité du statut de l'élu-e local-e**, plus particulièrement pour les élu·es devenues mères au cours de leur mandat. Ces six années ont été d'une intensité toute particulière pour ces habitant-es non professionnel·les de la politique et de l'action publique municipale, et **leur mandat a finalement été bien vite consommé.** Parfois aussi, **consommant pour les élu-es et leurs proches**, et générateur de vulnérabilités dans les familles, les couples, les vies professionnelles ou sociales. Les communes participatives dont les clés ont été confiées à ces équipes **ne se sont pas écroulées pour autant.** Ces élu-es n'ont pas plus failli à leur mandat que d'autres candidatures plus classiques et à l'expérience confirmée. **Elles et ils ont même parfois porté plus haut et concrétisé davantage les ambitions de transition démocratique, écologique et de justice sociale. Dire qu'il est possible d'assumer une fonction d'élu-e avec responsabilité et exigence, alors qu'on est simple habitant-e, est sûrement un enseignement à partager plus largement pour oxygéner et renouveler une démocratie qui en a besoin.** D'autant plus dans un contexte où l'on redoute la difficulté à constituer des équipes municipales complètes pour les prochaines élections de 2026.

● ... apaiser, réparer et réenchanter la démocratie

Prenant acte de la crise de confiance profonde à l'égard de la politique et de ses représentant·es, constatant également les clivages et les divisions violentes au sein de notre société, les LCP et les communes participatives ont mis la démocratie au cœur de leur engagement. **Un engagement à renouveler la démocratie à la fois comme un projet de société et comme un principe à s'appliquer à elles-mêmes.** Notre démocratie n'a cessé d'être dégradée et les moyens dont disposent les communes sont bien fragiles au regard de l'ampleur de la tâche. **Avec humilité**, les communes participatives ont tenté d'ouvrir des espaces qui permettent la rencontre et l'expression de points de vue différents. Pour apaiser cette rencontre, elles se sont employées **à faciliter les échanges, à réguler et limiter les rapports de pouvoir et de dominations**, s'imposant autant d'exigences pour créer les conditions du dialogue et du débat. Elles ont pensé des espaces de participation et de contribution qui ne soient, ni dans leur processus, ni dans leur format, ni dans leurs résultats, offensant pour les participant·es. Pour cela, elles ont veillé à ne pas trahir, à respecter leurs engagements. **Elles se sont engagées à ce que leurs décisions soient applicables et appliquées**, avec des concrétisations tangibles dans la temporalité du mandat. Une forme de rétribution et de reconnaissance pour toutes celles et ceux qui s'y étaient impliqués, en particulier les habitant-es. **Aussi modestes puissent-elles sembler et imparfaites soient-elles, leurs tentatives s'opposent à la fatalité et proposent des voies pour prendre soin et réparer une démocratie malmenée. À travers elles, elles entendent redonner goût à la politique pour réenchanter la démocratie.**

● ... faire de la politique autrement

Réenchanger la démocratie, c'est aussi montrer qu'il est possible de faire de la politique autrement. Dès la campagne électorale de 2020, les LCP ont tranché en faveur d'une alternative à la politique politicienne et des partis politiques. **En promouvant de nouveaux profils**, non professionnels de la politique, non encartés ou soumis à la verticalité des lignes de conduite des partis politiques, plus jeunes, plus féminins, aux approches plus coopératives. En s'employant à rompre avec le *leadership* charismatique traditionnel et l'hyper-incarnation de la liste autour d'une seule figure masculine, **en promouvant le collectif et en remplaçant ses leaders à son service par un leadership coopératif**. Au vu de la crise de confiance à l'égard du personnel politique et de la vie politique en France, les LCP se sont également bâties des chartes éthiques pour limiter les conflits d'intérêts, plafonner leurs indemnités, encadrer le rôle des futur-es élu-es, assainir leur financement électoral et promouvoir un financement davantage populaire, etc. Une occasion de rappeler **qu'un autre financement de la vie politique en France est aujourd'hui nécessaire pour remédier à sa privatisation dans les mains des personnes les plus riches et permettre à une nouvelle offre politique d'exister**.

Démocratie interne et gouvernance partagée sont évidemment au cœur de cette autre façon de faire de la politique à rebours des fonctionnements pyramidaux et centralisés. Il s'agit là de partager le pouvoir de proposition, de décision, d'évaluation et de mise en œuvre. Pour cela, il a fallu lutter contre la centralité et la notabilité des maires et des élu-es en valorisant des délégations réparties collégialement et entre binômes. Les élu-es des communes participatives ont tenté de **déplacer le pouvoir concentré au sein du conseil municipal pour faire exister d'autres espaces de fabrique du pouvoir politique**, plus ouverts, plus collégiaux, plus respectueux de la contribution des élu-es de la minorité et des habitant-es. Ils et elles ont mis un point d'honneur à travailler en gouvernance partagée et à assurer la transparence des décisions, luttant ainsi contre l'arbitraire et l'opacité habituellement reprochés aux politiques classiques. **Faire de la politique autrement c'est aussi, face aux colères, aux besoins et aux pressions extérieures, assumer qu'en tant qu'élu-e on n'a pas la réponse et mettre en place les conditions pour la construire collectivement**.

● ... une démocratie plus délibérative et directe

On oppose souvent à la démocratie directe et délibérative de possibles dangers et limites, mais aujourd'hui, seules, les démocraties représentatives et participatives institutionnalisées sont synonymes d'impasses. Il semble encore difficile de sortir de la logique des perdant-es et des gagnant-es, propre au vote majoritaire et à son écrasement des minorités. Sans mettre en contradiction les différentes formes de démocratie, les communes participatives tendent à **les articuler dans la perspective de rapprocher le plus directement possible les habitant-es des décisions qui les concernent**. Une double approche dans laquelle les élu-es entreprennent à la fois d'aller vers les habitant-es et à la fois, de permettre aux habitant-es de se rapprocher du pouvoir politique. Les élu-es se placent dans une posture de **facilitation des conditions de l'organisation et de la délibération démocratique municipales**. La démocratie délibérative occupe une place assez centrale dans leurs expérimentations sur les sujets structurants pour la commune. Il s'agit de permettre **l'émergence de propositions et positions différentes voire contradictoires, réguler les conditions du débat et de la dispute démocratique, permettre aux parties prenantes de changer d'avis, et s'engager collectivement vers une décision applicable, en réponse aux enjeux et au cadre de l'intérêt général**.

Au cœur de cette démarche, le « **travail associé** », c'est-à-dire veiller à ce que les décisions résultent de l'association des légitimités et contraintes électives (les élu-es), administratives (les agent-es public-ques et les services techniques), habitantes ou encore de l'expertise et de la société civile organisée. Si cette démarche exigeante requiert du temps, des moyens, des compétences et une ingénierie, elle est aussi **source de qualité et d'efficacité** pour l'action publique. Par ailleurs, elle instille une **autre culture démocratique des élu-es et des administrations municipales, un renouvellement des métiers et des appétences des agent-es public-ques**. Elle peut également contribuer à des **trajectoires d'émancipation pour les habitant-es** qui voient souvent leur rapport à la politique et à la démocratie changer au cours de ces expériences. **Loin d'être un acquis, la démocratie délibérative dispose d'un champ d'expérimentations municipales à l'issue de ce mandat. Un appui pour pousser la culture de délibération et remettre un peu plus les premier-ières concerné-es que sont notamment les habitant-es, au centre des décisions à enjeux lors de la prochaine mandature de 2026 à 2032.**

● ... plus d'égalité politique

Les inégalités et discriminations de tout ordre, l'élitisme, la professionnalisation de la politique, le poids du vote majoritaire ou encore, le sentiment d'abandon des classes populaires et leur retrait du jeu électoral, les élections perçues comme étant l'*alpha* et l'*omega* de la vie démocratique, sont autant de **barrières à l'ambition d'égalité politique**. Les LCP et les élu-es des communes participatives reconnaissent par ailleurs que leur **composition socio-économique et culturelle resserrée autour de CSP moyennes et supérieures est une limite forte à leur prétention à étendre largement la démocratie et le pouvoir politique dans la société**. Cet enjeu d'ouverture est central pour la constitution des futures listes et équipes municipales en 2026.

Dans le cadre de leur mandat, les communes participatives ont été guidées par cette **volonté de plus d'égalité politique**. Leurs élu-es sont **allé-es vers les habitant-es**, grâce au **tirage au sort sur cadastre** — pour tenir compte des inégalités sociales et territoriales — et au **porte-à-porte** ou à travers des permanences itinérantes dans l'espace public et dans les lieux de services publics par exemple. Ils et elles se sont également appuyé-es sur d'autres relais associatifs pour toucher des publics plus jeunes, plus marginalisés ou plus vulnérables. Ces équipes municipales, attachées au partage du pouvoir, ont veillé à la facilitation **et à la limitation des jeux d'influence** lors des séquences démocratiques, mêlant une diversité de publics et de parties prenantes, avec une attention à ce que puissent s'exprimer et être pris en compte les points de vue les plus minoritaires et radicaux. Elles ont également défendu la **légalité de l'indemnisation des habitant-es** dans les situations économiques les plus précaires pour reconnaître leur participation et favoriser leur engagement dans la durée aux instances démocratiques. Plus globalement, elles ont **veillé à l'ouverture de ces instances à tous·tes les habitant-es de leur commune quel que soit leur statut, leur nationalité, leur genre, leur couleur de peau, leur âge, leur lieu de résidence**, leur reconnaissant à chacun·e d'elles et eux une contribution à la vie et l'action de la municipalité. On est encore loin du compte concernant l'ambition d'égalité politique.

Repenser les conditions de temps, de moyens et de statut qui permettraient aux habitant-es de pouvoir davantage s'impliquer dans la vie démocratique est une préoccupation qui s'étend au-delà du cadre municipal. Les communes ne peuvent prétendre à elles seules remédier aux inégalités, discriminations et oppressions systémiques, mais elles peuvent les reconnaître comme étant au cœur des préoccupations de l'organisation et la délibération démocratiques municipales.

● ... une féminisation de l'action publique et politique

Un des résultats notables de la campagne électorale des LCP en 2020 a été celui du renouvellement des profils politiques des candidat-es et des élu-es municipaux·les dans les communes participatives : **plus jeunes, allochtones, sans expérience politique préalable et augmentant la représentation des femmes**. Mais au-delà de l'accès des femmes aux postes de pouvoir traditionnellement réservés aux hommes, ces communes ont porté une ambition de transformation plus profonde de leurs pratiques et de leurs façons de faire de la politique autrement. L'expression « *féminiser* la politique » en traduit les multiples intentions et contours. Elle met l'accent sur **l'invention et la politisation de pratiques plus coopératives, plus horizontales, qui font de la place aux différents rythmes et aux émotions, allant au-delà de la question du genre tant elles visent à reconnaître et donner une place à tous·tes**. Cette expression permet aussi de renvoyer aux **politiques publiques** que mettent en œuvre les communes participatives pour prendre en compte de façon structurelle **les besoins des femmes, des minorités et des plus vulnérables**.

S'inscrivant dans un système politique construit par et pour certains hommes particulièrement privilégiés, les communes participatives tentent de **conscientiser** et de **se défaire des rapports de domination et de pouvoir**, ainsi que des **oppressions systémiques** dont elles héritent. Pour tendre vers la **pleine contribution démocratique et l'émancipation politique de tous·tes**, elles s'attellent à **favoriser la participation et la réelle considération des personnes minorisées**, c'est-à-dire les personnes placées dans une relation sociale « *de moindre pouvoir, de limitation des droits et possibilités* ». Sans elles, la **portée transformative** des politiques municipales, comme celle des processus démocratiques, **s'en trouve réduite et affectée. Prendre soin des individus et du collectif est alors conçu comme un acte politique permettant l'implication de tous·tes**.

● ... une démocratie de débat, d'interpellation et de contestation

La délibération démocratique se nourrit également des revendications habitantes, collectives ou sociales. Elle appelle à **reconnaître l'existence fondamentale de la société civile organisée** (tissu associatif, militant, économique, syndical, politique, éducatif, social, culturel, etc.) aux côtés des municipalités. Les communes participatives **cherchent encore des voies de meilleure articulation avec le terreau démocratique en dehors de l'institution municipale, afin de le soutenir et de l'amplifier plutôt que de s'y substituer**. Elles reconnaissent que cette même société civile organisée est aujourd'hui menacée par la **criminalisation de formes d'organisation collectives et militantes, la judiciarisation de la contestation, la répression des libertés associatives, un maintien de l'ordre sujet à toujours plus de violences**, un contrat d'engagement républicain qui surveille, censure et fragilise le financement des associations par l'intermédiaire des collectivités locales. Les communes s'interrogent sur **leurs rôles pour protéger ce vivier sans lequel prétendre à la démocratie est vain**. Elles assument de défendre les libertés associatives lorsqu'elles vont jusqu'à subir des entraves judiciaires préfectorales en réponse à une subvention accordée à une association de défense du climat. Elles revendiquent leur **rôle de mise en débat démocratique des sujets à haute conflictualité** comme sur l'eau par exemple. Par leurs motions en conseil municipal, elles **expriment leurs positions sur le traitement qu'opère l'État** envers des mouvements sociaux et les passages en force non démocratiques de certaines réformes. Pour redonner du pouvoir d'initiative politique aux habitant-es, elles expérimentent des **formats d'interpellation démocratique à mi-chemin entre les pétitions citoyennes et le référendum local**. **Pour l'avenir, le niveau de contestation et de conflictualité latent dans notre société doit pouvoir trouver des voies d'expression et de mise en débat critique pour déboucher sur une réponse démocratique fertile et sortir de la répression systématique, du mépris, de la haine et de la violence.**

● ... défendre et étendre la démocratie jusque devant les tribunaux

Depuis plusieurs années, nous constatons que la démocratie se défend devant les tribunaux. Ce contexte touche également les communes participatives qui ont souhaité élever l'ambition de la démocratie sur leur territoire. Elles reconnaissent que **le cadre légal et institutionnel de la démocratie représentative, de la V^e République et de la décentralisation sont des freins à l'expérimentation d'une démocratie locale plus redistributive du pouvoir politique**. Les communes participatives ont, pour la plupart, adopté des **stratégies subversives d'extension de la démocratie mais toujours en épousant les limites légales**. Elles ont été à la **recherche de marges** pour permettre l'expression, la participation, la délibération, l'interpellation, l'initiative, le suivi, la mise en œuvre de leur action municipale par d'autres personnes que les représentant-es élu-es du conseil municipal, et particulièrement en faveur des habitant-es. Pour autant, le vécu très singulier de la ville de Poitiers — qui a fait l'objet de 8 déférés préfectoraux en 4 ans de mandat (alors que la commune n'en avait connu que 3 entre 30 ans) — questionne quant à la **fragilisation et aux entraves de l'action démocratique des communes par l'État, par l'intermédiaire de ses représentant-es préfectoraux-les**. Le tribunal administratif a finalement rejeté chacun de ces déférés et rendu raison à la ville de Poitiers, notamment pour la prise de parts sociales dans une société coopérative de production agricole, la subvention accordée à une association de défense du climat pour l'organisation d'un événement festif et pédagogique sur les enjeux du dérèglement climatique ou encore l'indemnisation sur critères sociaux pour lever les freins à la participation effective d'habitant-es à une assemblée citoyenne et populaire initiée par la commune. De quoi questionner également les coûts humains, juridiques, administratifs, financiers ou encore en temps qu'engendrent ces entraves judiciaires au détriment des réponses aux urgences et besoins locaux. Le contexte national, politique comme législatif, semble confirmer cette tendance à la dégradation démocratique en France, avec notamment la menace d'affaiblissement et de disparition de la Commission nationale du débat public. **La démocratie est donc plus que jamais à soutenir et parfois à défendre jusque devant les tribunaux, et cette responsabilité collective repose aussi sur le militantisme institutionnel des communes.**

● ... des villes et villages refuges

Les communes sont les **gardiennes de la cohésion et de la paix sociales** dans ce tout premier échelon de la démocratie du proche et du quotidien des habitant-es. Les conditions d'une vie commune paisible sont aujourd'hui fragilisées par de nombreux phénomènes de discrimination, de racisme, de xénophobie, de sexisme, de LGBTphobie, et plus largement de violences physiques, verbales, institutionnelles, économiques, administratives, politiques ou symboliques. La banalisation des discours de haine couplée à l'ascension tant électorale que des idées de l'extrême droite suscite la plus vive inquiétude, y compris dans les communes. Les communes participatives affirment **leur choix de la démocratie plutôt que du fascisme, celui du débat plutôt que la violence, celui de l'accueil inconditionnel à travers des villes et villages accueillants plutôt que du repli sur soi et du rejet de l'autre**. Elles adoptent également une **posture de résistance plus discrète** de protection des vulnérabilités, de maintien de la cohésion sociale et de l'égal accès aux services publics. Elles assurent une **fonction de garantes de la sécurité, de la tranquillité et de la salubrité publiques** à travers leur rôle de police administrative. **Dans la période de bascule politique et démocratique actuelle, le paysage municipal français en 2026 aura besoin de villes et villages refuges.**

● ... une résilience collective et la protection des communs

Absorber les chocs, amoindrir les coûts, partager avec le plus grand nombre, préserver les ressources, garantir leur qualité, développer une économie locale et solidaire, limiter les impacts du changement climatique, tisser des complémentarités avec les territoires voisins, développer des capacités d'autonomie et de souveraineté, garantir l'accès équitable et solidaire aux ressources, mettre en place des tarifications justes, sont autant d'orientations qui justifient pour les communes et collectifs participatifs de se **réapproprier l'eau, l'alimentation, les terres agricoles, l'énergie, les forêts, l'habitat, etc.** Ces choix, ils et elles les font en associant au plus près d'elles et eux les habitant-es, mais aussi toutes les personnes et les métiers qui contribuent au bon fonctionnement de ces **communs**. Ils et elles prêtent une attention à la gestion démocratique de ces politiques et de ces ressources. Cette question des arbitrages démocratiques de ressources et communs à préserver, se prolonge **aux situations de restrictions budgétaires nationales qui mettent en vulnérabilité le maintien de services publics municipaux**. Certaines équipes municipales refusent de prendre seules et à huis clos la décision de sacrifier un accueil périscolaire, une cantine municipale ou un centre social, et réfléchissent à des voies d'intelligence collective et démocratique pour associer les habitant-es à ces arbitrages à impact. **Les municipalités disposent là de véritables leviers de politiques transformatrices sur leurs territoires. En première ligne du changement climatique, des conflits qui conjuguent et parfois opposent entre elles les urgences sociales, économiques, écologiques, et de l'austérité budgétaire, les communes disent l'urgence de politiser et démocratiser les renoncements auxquels elles sont confrontées, afin qu'ils soient plus collectivement partagés et que d'autres façons de résister et de retrouver de l'autonomie puissent être explorées avec les habitant-es.**

● ... une décentralisation, une démocratisation et une politisation de l'action publique territoriale

Les municipalités et les intercommunalités sont à la juste échelle pour répondre à nombre de défis environnementaux, sociaux, scolaires, d'agriculture et d'alimentation saine et durable, d'économie, de déchets, d'énergie, de mobilité, etc. Pourtant, le cadre de la décentralisation ainsi que les velléités nationales de rationalisation, de simplification, de technicisation et d'austérité budgétaire de l'action publique territoriale, **réduisent le mandat municipal à une approche technique et gestionnaire plutôt que politique**. L'énergie des élu-es est vite absorbée par les impératifs de gestion des affaires courantes, ralentie par le poids et à la lenteur du temps administratif, limitée par les routines et appauvrie par les politiques conduites en silos. Ces logiques se reproduisent et s'amplifient à des échelles clés telles que celle de **l'intercommunalité**. Elles se verrouillent d'autant plus en l'absence d'organisation démocratique intercommunale ou dans le lien aux communes, accentuant les **logiques de compétition entre territoires, de guichet et d'opacité des décisions**. Les communes participatives tentent de **repolitiser leur action aux échelles municipales et intercommunales** en questionnant le sens et la cohérence des choix et des politiques publiques. Elles posent, au cœur de leurs arbitrages, les conditions de la vie commune : solidarité, équité, durabilité, espérance, protection des vulnérabilités, et les relient aux défis,

atouts, besoins, identités et histoires en partage dans leurs territoires. Elles contribuent à politiser et publiciser leurs désaccords (gestion de l'eau, réforme des retraites, écologie, etc.) pour continuer à faire débat lorsque celui-ci n'est plus possible dans les sphères institutionnelles et politiques supra-locales ou nationales. **Elles ont pour ambition de redonner du sens à la politique comme à la citoyenneté.**

● ... un changement par le bas et en réseau

Depuis le local, les digues et viviers démocratiques que représentent les LCP et communes participatives tentent d'échapper à une mandature de solitude, prises dans l'urgence et dans la gestion des affaires courantes. Très tôt dans le mandat, elles **se sont reliées dans un espace ressource national pour échanger leurs vécus, leurs doutes, leurs ras-le-bol, leurs réussites, leurs espoirs.** Le réseau **Actions Communes** est un espace de rencontres locales et nationales, **d'entraide, d'inspiration, de débat, qui contribue à politiser les sujets à enjeux.** Il vient **en soutien à un mouvement** qui se cherche, se déploie et se relie à d'autres territoires et à d'autres acteur·rices qui **vivifient ou défendent la démocratie sous des formes militantes, de recherche ou institutionnelles.** Au local, les communes et collectifs participatifs promeuvent une autre approche de leurs territoires d'appartenance, au-delà des carcans et frontières institutionnelles et administratives dans lesquelles on les enferme. Par exemple, les forêts, l'hospitalité des personnes exilées, les lieux de cohésion sociale, l'eau, l'alimentation sont portées dans **une logique de coopération et de réseau de communes et d'acteur·rices des territoires.** Les communes participatives ne manquent pas de prendre position sur l'actualité nationale qui les impacte. Certaines contribuent ponctuellement à des occasions de dialogues européens ou internationaux, ou organisent des visites d'étude pour s'inspirer d'autres contextes. **Les connexions avec le réseau des villes sœurs municipalistes** ont été permises au temps de la campagne électorale de 2020 puis se sont faites plus occasionnelles et difficiles du fait de l'intensité du mandat et de la barrière linguistique qui pèse sur la fluidité des échanges. Cette toile — à la fois française, européenne et internationale — est riche de réseaux municipalistes, communalistes, confédéralistes, des communs, de la *féminisation* de la politique, des villes et villages qui soutiennent la remunicipalisation de services publics, de villes qui luttent contre les plateformes de location de court séjour, de collectifs et militant·es qui œuvrent aux transitions écologiques et démocratiques au local, d'organisations de la société civile qui défendent les libertés associatives, d'agent·es public·ques territoriaux·les à la recherche de sens dans leur mission de service public, de facilitateur·rices qui interrogent leurs méthodes, de chercheur·ses qui mettent en réflexivité et en analyse les expériences et les pratiques. **Sans prétendre agir à toutes les échelles, les communes participatives n'en sont pas pour autant localistes. Elles résonnent en politique de petits pas, de « démocratie et d'humilité radicales » et la richesse de leur mise en réseau contribue à soutenir un changement par le bas.**

● ... un droit à oser, à expérimenter et à réinventer la démocratie

Malgré ce mandat sous contraintes et sous turbulences, les communes participatives ont montré qu'il **existe des marges et des capacités à faire, à transformer, à amplifier, à préserver et à inventer.** Elles ont déployé beaucoup d'énergie et d'enthousiasme à dépasser la gestion courante et des contraintes pour expérimenter de multiples formats pour écouter et mobiliser des habitant·es, étendre la démocratie jusque dans l'administration. Elles démontrent que **le potentiel d'expérimentation démocratique locale n'est pas réservé aux grandes métropoles** qui concentrent l'attention, notamment médiatique. Au contraire, les **communes petites et moyennes** sont certes moins dotées en ressources et en services, mais elles sont aussi **plus souples, moins soumises à la distance et la rigidité des grandes institutions, et moins pétrées des affrontements politiques** à l'œuvre dans les villes à la population plus importante. Elles n'en ont pas moins **subi et bravé les pressions étatiques et politiques, pour assumer leur rôle d'institutions publiques,** à savoir, soutenir l'existence d'espaces démocratiques de dialogue, défendre des libertés d'expression, associatives et culturelles à travers des événements festifs, scientifiques, culturels, militants, **tout en assurant le cadre légal et sécuritaire qui leur revient.** Leurs élu·es ont osé sortir des thématiques politiques qui leur sont plus confortables pour aborder des sujets budgétaires, d'insécurité dans l'espace public ou d'économie locale. Elles et ils ont **hybridé et combiné des formes de gouvernance à la fois légales et à la fois plus organiques** pour mettre en cohérence et en pratique leur engagement à prendre le pouvoir pour mieux le redistribuer. Elles et ils **revendiquent avec humilité cette subversivité** sans laquelle elles n'auraient pu aller si loin dans la **réinvention et la réparation d'une démocratie qui se vit au plus près des habitant·es.** Si cet engagement leur a consommé beaucoup d'énergie, il les a également **beaucoup nourri·es et porté·es.** Nombre d'entre elles et eux souhaiteraient

donner une continuité à leur action au cours d'un second mandat, à condition d'ouvrir et renouveler leurs équipes municipales. Dans une période où nous glissons tous les jours un peu plus dans une nuit démocratique, tous-tes ces élu-es, ces agent-es et ces habitant-es témoignent combien ce mandat des communes participatives a été un remède à l'impuissance et à la résignation. Loin d'être réservée aux plus grandes communes, cette capacité d'expérimentation et de réinvention humble et joyeuse depuis les municipalités est un potentiel plein de promesses pour les futures mairies en 2026.



Prendre le pouvoir pour le partager | Première édition - Mai 2025 | Rapport édité par Fréquence
Commune[©] La coopérative des communes participatives | Conception éditoriale et rédaction :
Élisabeth DAU, Cléa FACHE, Léa LEGRAS | Conception graphique : Thierry VIGNOLLES |
Illustrations : Ondine BAUDON | Licence : Creative Commons BY NC ND | Édition numérique |
ISBN : 979-10-978046-1-9

